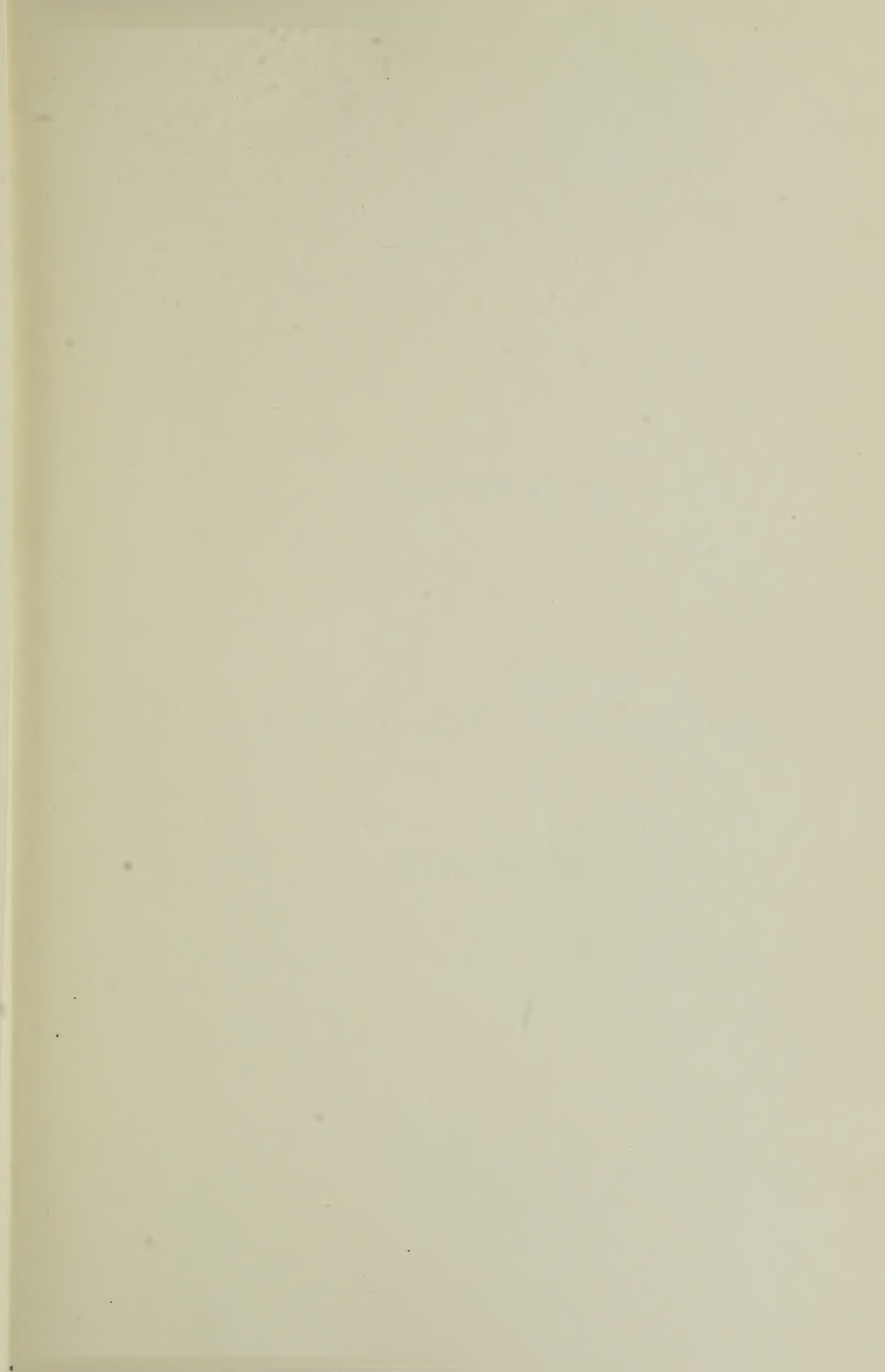








JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

VOL. XLVII



JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA



PAR LE FELD-MARÉCHAL SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE ARTHUR WILLIAM PATRICK ALBERT, DUC DE CONNAUGHT ET STRATHEARN, COMTE DE SUSSEX (DANS LA PAIRIE DU ROYAUME-UNI), PRINCE DU ROYAUME-UNI DE LA GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE; DUC DE SAXE, PRINCE DE SAXE-COBOURG ET GOTHA; CHEVALIER DE L'ORDRE TRÈS NOBLE DE LA JARRETIÈRE; CHEVALIER DE L'ORDRE TRÈS ANCIEN ET TRÈS NOBLE DU CHARDON; CHEVALIER DE L'ORDRE TRÈS ILLUSTRE DE SAINT-PATRICK MEMBRE DU TRÈS HONORABLE CONSEIL PRIVÉ; GRAND MAITRE ET PRINCIPAL CHEVALIER GRAND-CROIX DE L'ORDRE TRÈS HONORABLE DU BAIN; CHEVALIER GRAND COMMANDEUR DE L'ORDRE TRÈS ÉLEVÉ DE L'ÉTOILE DE L'INDE; CHEVALIER GRAND-CROIX DE L'ORDRE TRÈS DISTINGUÉ DE SAINT-MICHEL ET SAINT-GEORGE; CHEVALIER GRAND-CROIX DE L'ORDRE TRÈS ÉMINENT DE L'EMPIRE DE L'INDE; CHEVALIER GRAND-CROIX DE L'ORDRE ROYAL VICTORIA; AIDE-DE-CAMP PERSONNEL DE SA MAJESTÉ LE ROI, GOUVERNEUR GÉNÉRAL ET COMMANDANT EN CHEF DE LA PUISSANCE DU CANADA.

PREMIÈRE SESSION DU DOUZIÈME PARLEMENT

1911-12

VOL. XLVII

S—1½

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

CANADA



GREY.

[L.S.]

GEORGE CINQ, par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des pesesssions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et les députés élus à la Chambre des Communes de Notre dite Puissance et à tous et chacun de vous,—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que par et de l'avis et du consentement de Notre Conseil Privé pour le Canada, Nous avons jugé à propos de proroger le présent parlement du Canada et attendu que à cause de l'ajournement actuel du Sénat il est impossible de l'annoncer aux deux Chambres.

SACHEZ MAINTENANT qu'à cette fin Nous publions Notre présente Proclamation Royale et par icelle prorogeons en conséquence le dit parlement du Canada au SEPTIÈME jour de SEPTEMBRE prochain.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très fidèle et Très bien-aimé Cousin et Conseiller le Très honorable Sir ALBERT HENRY GEORGE, COMTE GREY, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Royal Victoria, etc., etc., Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'OTTAWA, dans Notre dite Puissance, ce VINGT-NEUVIÈME jour de JUILLET, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent onze et de Notre Règne la deuxième.

Par ordre,

JAMES G. FOLEY,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA



GREY.

[L.S.]

GEORGE CINQ, par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et les députés élus à la Chambre des Communes de Notre dite Puissance et à tous ceux que ces présentes concernent,—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que par et de l'avis et du consentement de Notre Conseil Privé pour le Canada, Nous avons jugé à propos de DISSOUDRE le présent parlement du Canada, qui se trouve prorogé au SEPTIÈME jour de SEPTEMBRE prochain.

SACHEZ MAINTENANT, qu'à cette fin Nous publions Notre présente Proclamation Royale, et par icelle DISSOLVONS en conséquence le dit Parlement du Canada, et les Sénateurs et les Membres de la Chambre des Communes sont en conséquence exemptés de s'assembler et d'être présents le dit SEPTIÈME jour de SEPTEMBRE prochain.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très fidèle et Très bien-aimé Cousin et Conseiller le Très honorable Sir ALBERT HENRY GEORGE, COMTE GREY, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Royal Victoria, etc., etc., Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

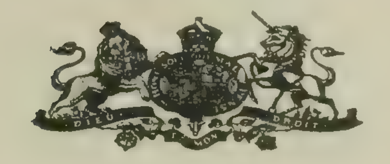
A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'OTTAWA, dans Notre dite Puissance, ce VINGT-NEUVIÈME jour de JUILLET, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent onze et de Notre Règne la deuxième.

Par ordre,

JAMES G. FOLEY,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA



GREY.

[L.S.]

George Cinq, par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A tous ceux à qui les présentes parviendront,—Salut:

PROCLAMATION.

ATTENDU que c'est Notre désir et détermination de rencontrer aussitôt que faire se pourra, Notre Peuple de Notre Puissance du Canada, et d'avoir son avis en Parlement, Nous faisons connaître par les présentes Notre volonté et Plaisir Royal de convoquer un Parlement, et Nous déclarons de plus que, de l'avis de Notre Conseil Privé pour le Canada, Nous avons ce jour donné des ordres pour l'émission de Nos Writs en due forme pour convoquer un parlement dans Notre dite Puissance, lesquels Writs seront en date du troisième jour d'août 1911 et retournables le septième jour d'octobre 1911.

En foi de quoi, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin, Notre Très fidèle et Très bien-aimé Cousin et Conseiller le Très honorable Sir Albert Henry George, Comte Grey, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Royal Victoria, etc., etc., Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en notre cité d'Ottawa, ce vingt-neuvième jour de juillet en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent onze, et de Notre Règne la deuxième.

Par ordre,

James G. Foley,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA



GREY.

[L.S.]

GEORGE CINQ, par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront—SALUT:

SACHEZ que, désirant et ayant résolu aussitôt que faire se pourra, de rencontrer Notre Peuple de Notre Puissance du Canada, et d'avoir son avis en Parlement, Nous, par et de l'avis de Notre Conseil Privé pour le Canada, par ces présentes convoquons la Chambre des Communes dans et pour Notre dite Puissance, et la sommons de se réunir en Notre cité d'Ottawa, en Notre dite Puissance, MERCREDI, le ONZIÈME jour d'OCTOBRE *prochain*, pour là et alors entrer en conférence et traité avec les hommes illustres et le Sénat de Notre dite Puissance.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très fidèle et Très bien-aimé Cousin et Conseiller le Très honorable Sir ALBERT HENRY GEORGE, COMTE GREY, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Royal Victoria, etc., etc., Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'OTTAWA, ce VINT-NEUVIÈME jour de JUILLET, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent onze, et de Notre Règne la deuxième.

Par ordre,

JAMES G. FOLEY,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA



GREY.

[L.S.]

GEORGE CINQ, par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et les députés élus à la Chambre des Communes de Notre dite Puissance et à tous et chacun de vous.—SALUT:

PROCLAMATION.

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé à mercredi, le onzième jour du mois d'octobre prochain, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa: SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grand aise et commodité de Noos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'OTTAWA, SAMEDI, le DIX-HUITIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très fidèle et Très bien-aimé Cousin et Conseiller le Très honorable Sir ALBERT HENRY GEORGE, COMTE GREY, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Royal Victoria, etc., etc., Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'OTTAWA, dans Notre dite Puissance, ce VINGT-NEUVIÈME jour de SEPTEMBRE, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent onze et de Notre Règne la deuxième.

Par ordre,

JAMES G. FOLEY,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA



ARTHUR.

[L.S.]

GEORGE CINQ, par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et les députés élus à la Chambre des Communes de Notre dite Puissance et à tous et chacun de vous.—SALUT:

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de Notre Parlement du Canada se trouve prorogée au dix-huitième jour du mois de novembre prochain, NÉANMOINS, pour certaines causes et cnsidérations, Nous VOULONS que vous et chacun de vous à cet égard soyez exonérés; vous commandant et par ces présentes, vous enjoignant, et à chacun de vous et tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre cité d'OTTAWA, MERCREDI, le QUINZIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, pour l'EXPÉDITION DES AFFAIRES, et y traiter, agir, et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement du Canada pourront, par le Conseil commun de Notre dite Puissance, être ordonnés.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très cher et Bien-aimé Oncle et Très Fidèle Conseiller le Feld-maréchal Son Altesse Royale le Prince ARTHUR WILLIAM PATRICK ALBERT, Duc de Connaught et Strathearn, et comte de Sussex dans la pairie du Royaume-Uni, Prince du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Duc de Saxe, Prince de Saxe-Cobourg et Gotha, Chevalier de Notre Ordre Très noble de la Jarretière, Chevalier de Notre Ordre Très ancien et Très noble du Chardon, Chevalier de Notre Ordre Très illustre de St. Patrick, Premier et Principal Chevalier Grand-Croix et Grand Maître de Notre Ordre Très honorable du Bain, Chevalier Grand Commandeur de Notre Ordre Très exalté de l'Etoile de l'Inde, Grand-Croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, Chevalier Grand Commandeur de Notre Ordre Très éminent de l'Empire Indien, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Royal de Victoria, Notre Aide-de-camp personnel; Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'OTTAWA, dans Notre dite Puissance, ce DIX-HUITIÈME jour d'OCTOBRE, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent onze, et de Notre Règne la deuxième.

Par ordre,

JAMES G. FOLEY,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi 15 novembre 1911.

Le Sénat s'est réuni à deux heures et demie de l'après-midi.

Mercredi, le quinzième jour de novembre, en la deuxième année du règne de Notre Souverain Seigneur George Cinq, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la foi, Empereur des Indes, étant la première session du douzième Parlement de la Puissance du Canada, convoqué par proclamation.

Les membres présents dans la salle du Sénat dans la cité d'Ottawa, étaient:—

L'honorable PHILIPPE LANDRY, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Beith,
Belcourt,
Bell,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Boyer,
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Choquette,
Cloran,
Coffey,
Costigan,
Cox,
Dandurand,
Derbyshire,
Dessaulles,
Domville,
Douglas,
Edwards,
Ellis,
Farrell,
Fiset,
Forget,
Frost,
Gibson,
Jones (Sir Lyman),
Kerr,
Kirchhoffer,
LaRivière,
Lavergne,
Legris,
Lougheed,
MacKay (Alma),
MacKeen,
McDonald (Cap-Breton),
McHugh,
McKay (Truro),
McLaren,
McMillan,
McMullen,
McSweeney,
Miller,
Mitchell,
Montplaisir,
Owens,
Poirier,
Power,
Prowse,
Ratz,
Riley,
Ross (Halifax),
Ross (Moosejaw),
Scott (Sir Richard),
Shehyn,
Talbot,
Tessier,
Thibaudeau,
Thompson,
Wilson (Elgin),
Wood,
Yeo,
Young,

Les membres du Sénat ont été informés qu'une commission sous le grand sceau a été émise nommant l'honorable A. C. P. R. Landry, Président du Sénat.

La dite commision a été alors lu par le greffier, comme suit:—



CANADA.

[L.S.]

ARTHUR.

GEORGE CINQ, *par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur de l'Inde.*

A l'honorable Auguste Charles Philippe Robert Landry, de Candiac, dans la province de Québec, sénateur de Notre Puissance du Canada;

SALUT:

Sachez que, reposant une confiance spéciale en votre loyauté, intégrité et capacité, Nous vous avons constitué et nommé et par les présentes Nous vous constituons et vous nommons, vous, le dit Auguste Charles Philippe Robert Landry, président du Sénat du Canada.

Pour, par vous, le dit Auguste Charles Philippe Robert Landry, avoir, tenir et remplir, durant Notre plaisir la dite charge de Président du Sénat du Canada, avec tous les pouvoirs, droits, autorité, privilèges, profits, émoluments et avantages appartenant légitimement à la dite charge.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très cher et Bien-aimé Oncle et Très Fidèle Conseiller le Feld-maréchal Son Altesse Royale le Prince ARTHUR WILLIAM PATRICK ALBERT, Duc de Connaugh et Strathearn, et comte de Sussex dans la pairie du Royaume-Uni, Prince du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Duc de Saxe, Prince de Saxe-Cobourg et Gotha, Chevalier de Notre Ordre Très noble de la Jarretière, Chevalier de Notre Ordre Très ancien et Très noble du Chardon, Chevalier de Notre Ordre Très illustre de St. Patrick, Premier et Principal Chevalier Grand-Croix et Grand Maître de Notre Ordre Très honorable du Bain, Chevalier Grand Commandeur de Notre Ordre Très exalté de l'Etoile de l'Inde, Grand-Croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, Chevalier Grand Commandeur de Notre Ordre Très éminent de l'Empire Indien, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Royal de Victoria, Notre Aide-de-camp personnel; Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ D'OTTAWA, ce vingt-troisième jour d'OCTOBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent onze, et de Notre règne la deuxième.

Par ordre,

W. J. ROCHE,
Secrétaire d'Etat.

L'honorable Président a alors pris place au fauteuil au pied du Trône, accompagné des honorable messieurs Lougheed et Kirchhoffer, précédé du gentilhomme huissier de la Verge Noire.

La masse (qui auparavant était sous la table) a été mise sur la table, et il a été Ordonné, qu'elle soit portée devant Son Honneur.

L'honorable Président a informé le Sénat que le greffier avait reçu des certificats du greffier de la Couronne en chancellerie pour faire connaître que les honorables messieurs Bell et LaRivière avaient été appelés au Sénat.



BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,

OTTAWA, 24 octobre 1911.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Altesse Royale le Gouverneur général d'appeler au Sénat, par lettres patentes, sous le Grand Sceau, en date du vingt-troisième jour d'octobre A.D. mil neuf cent onze (1911), Adam Carr Bell, écuyer, de Pictou, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, pour la province de la Nouvelle-Ecosse.

JAMES G. FOLEY,
Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

A SAMUEL E. ST. ONGE CHAPLEAU, écuyer,
Greffier du Sénat.



BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,

OTTAWA, 24 octobre 1911.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Altesse Royale le Gouverneur général d'appeler au Sénat, par lettres patentes, sous le Grand Sceau, en date du vingt-troisième jour d'octobre A.D. mil neuf cent onze (1911), Alphonse Alfred Clément LaRivière, écuyer, de Saint-Boniface, dans la province du Manitoba, *vice* l'honorable Noé Chevrier, décédé.

JAMES G. FOLEY,
Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

A SAMUEL E. ST. ONGE CHAPLEAU, écuyer.
Greffier du Sénat.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un sénateur qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable M. LaRivière a été introduit entre l'honorable M. Lougheed et l'honorable M. Kirchhoffer.

L'honorable M. LaRivière a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit:—



CANADA.

ARTHUR.

[L.S.]

GEORGE CINQ, *par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé Alphonse Alfred Clément LaRivière, écuyer, de Saint-Boniface, de Notre province du Manitoba, dans Notre Puissance du Canada;

SALUT:

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très cher et Bien-aimé oncle et Très fidèle Conseiller le Feld-maréchal Son Altesse Royale le Prince ARTHUR WILLIAM PATRICK ALBERT, DUC DE CONNAUGHT ET STRATHEARN, comte de Sussex (dans la pairie du Royaume-Uni), Prince du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Duc de Saxe, Prince de Saxe-Cobourg et Gotha; Chevalier de Notre Ordre Très noble de la Jarretière; Chevalier de Notre Ordre Très ancien et Très noble du Chardon; Chevalier de Notre Ordre Très illustre de St. Patrick; Membre de Notre Très honorable Conseil privé; Grand Maître et Principal Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très honorable du Bain; Chevalier Grand Commandeur de Notre Ordre Très élevé de l'Etoile de l'Inde ; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très éminent de l'Empire de l'Inde; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Royal Victoria; Notre Aide-de-camp personnel, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ D'OTTAWA, dans Notre Puissance du Canada, ce vingt-troisième jour d'OCTOBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent onze, et de Notre règne la deuxième.

Par ordre,
JAMES G. FOLEY,
Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

L'honorable M. LaRivière s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Samuel Edmour St. Onge Chapleau, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du commissaire, énonçant que l'honorable M. LaRivière, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un sénateur qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable M. Bell a été introduit entre l'honorable M. Lougheed et l'honorable M. Miller.
L'honorable M. Bell a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.
Le dit bref a été lu par le greffier.
Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit:—



CANADA.

ARTHUR.

[L.S.]

GEORGE CINQ, *par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre bien fidèle et bien-aimé Adam Carr Bell, écuyer, de Pictou, dans Notre Province de la Nouvelle-Ecosse, dans Notre Puissance du Canada:

SALUT:

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance et vous ne devez aucunement y manquer.

En foi de quoi, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre très cher et Bien-aimé oncle et Très fidèle Conseiller le Feld-maréchal Son Altesse Royale le Prince Arthur William Patrick Albert, Duc de Connaught et Strathearn, comte de Sussex (dans la pairie du Royaume-Uni), Prince du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Duc de Saxe, Prince de Saxe-Cobourg et Gotha; Chevalier de Notre Ordre Très noble de la Jarretière; Chevalier de Notre Ordre Très ancien et Très noble du Chardon; Chevalier de Notre Ordre Très illustre de St. Patrick; Membre de Notre Très honorable Conseil privé; Grand Maître et Principal Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très honorable du Bain; Chevalier Grand Commandeur de Notre Ordre Très élevé de l'Etoile de l'Inde ; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très éminent de l'Empire de l'Inde; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Royal Victoria; Notre Aide-de-camp personnel, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, ce vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent onze, et de Notre règne la deuxième.

Par ordre,

James G. Foley,
Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

L'honorable M. Bell s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Samuel Edmour St. Onge Chapleau, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du Commissaire, énonçant que l'honorable M. Bell, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable Président a informé le Sénat qu'il avait reçu la communication suivante du secrétaire du Gouverneur général.

Elle a été alors lue par le Président, comme suit:—

Bureau du secrétaire du Gouverneur général,
Ottawa, 6 novembre 1911.

Monsieur,—J'ai reçu ordre de Son Altesse Royale le Gouverneur général, de vous informer que le juge en chef du Canada, en qualité de Député gouverneur général se rendra à la salle du Sénat, pour ouvrir la session du Parlement de la Puissance, mercredi, le 15 courant, à trois heures.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

H. C. LOWTHER, Lieut.-Colonel,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Président du Sénat.

Le Sénat s'est ajourné à loisir.

L'honorable juge en chef du Canada, Député-gouverneur général, étant assis dans le fauteuil au pied du Trône.

L'honorable Président a ordonné au gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre que c'est le désir du Député-gouverneur, que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.

La Chambre des Communes étant venue,

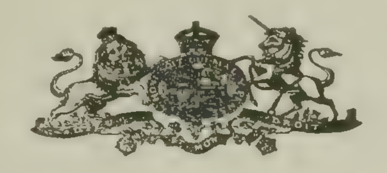
L'honorable Président a dit:

Honorables Messieurs du Sénat:

Messieurs de la Chambre des Communes:

J'ai l'honneur de vous informer qu'il a plu à Son Altesse Royale le Gouverneur général de faire émettre des lettres patentes sous son seing manuel et son sceau d'armes, nommant le très honorable Sir Charles Fitzpatrick, juge en chef de la Cour Suprême, son député, pour remplir au nom de Son Altesse Royale tous les devoirs qui lui incombent dans ce Parlement.

La dite commission a alors été lue par le greffier, comme suit: —



CANADA.

ARTHUR.

[L.S.]

Par le Feld-Maréchal Son Altesse Royale le Prince ARTHUR WILLIAM PATRICK ALBERT, DUC DE CONNAUGHT ET STRATHEARN, et comte de Sussex, dans la pairie du Royaume-Uni; Prince du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande; Duc de Saxe; Prince de Saxe-Cobourg et Gotha; Chevalier de l'Ordre Très noble de la Jarretière; Chevalier de l'Ordre Très ancien et Très noble du Chardon; Chevalier de l'Ordre Très illustre de St. Patrick; l'un des très honorables membres du Conseil privé de Sa Majesté; Premier et Principal Chevalier Grand-Croix et Grand Maître de l'Ordre Très honorable du Bain; Chevalier Grand Commandeur de l'Ordre Très exalté de l'Etoile de l'Inde; Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George; Grand Chevalier Commandeur de l'Ordre Très éminent de l'Empire Indien; Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Royal Victoria; aide-de-camp de Sa Majesté le Roi; Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Au très honorable Sir Charles Fitzpatrick, G.C.M.G., juge en chef du Canada;

SALUT:

Sachez que, étant bien sûr de votre loyauté, fidélité et habilité, Je, Feld-Maréchal, Prince Arthur William Patrick Albert, Duc de Connaught et Strathearn, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada, comme il est dit ci-dessus, en vertu et par suite du pouvoir et autorité qui m'a été conféré par la commission sous le seing manuel royal et le sceau de Sa Majesté le Roi George Cinq, me constituant et nommant le Gouverneur général de Sa Majesté pour la Puissance du Canada et

par l'"Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867", vous nomme, constitue et désigne le dit Sir Charles Fitzpatrick pour être mon député dans la Puissance du Canada, et pour en cette qualité exercer mais subordonnément à toute restriction ou direction exprimée ou donnée de temps à autre par Sa Majesté tous les pouvoirs, autorités et fonctions qui me sont conférés et que je puis exercer de droit en ma qualité de Gouverneur général, sauf et excepté le pouvoir de dissoudre la Chambre des Communes du Canada.

Vous, dit Sir Charles Fitzpatrick, aurez, posséderez et exercerez la dite charge de député de moi-même, Gouverneur général du Canada, pour les fins susdites, avec tous les pouvoirs, droits, autorité et privilèges y appartenant ou qui devraient lui appartenir durant mon bon plaisir.

Donné sous mon seing et mon sceau d'armes, à Ottawa, ce vingt-sixième jour d'octobre, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent onze, et la deuxième du règne de Sa Majesté.

Par ordre,

THOMAS MULVEY,

Sous-secrétaire d'Etat.

L'honorable Président a dit:

Honorables Messieurs du Sénat:

Messieurs de la Chambre des Communes:

J'ai reçu ordre de vous faire savoir que Son Altesse Royale le Gouverneur général ne croit pas devoir annoncer les objets pour lesquels Elle a convoqué le présent Parlement du Canada, avant que la Chambre des Communes ait choisi son Orateur, suivant la loi; mais demain, à trois heures de l'après-midi, Son Altesse Royale annoncera les objets de la convocation de ce Parlement.

Il a plu au Député-gouverneur, de se retirer, et la Chambre des Communes s'en est allée.

Quelque temps après, le Sénat a repris sa séance.

PRIÈRES.

Avec la permission du Sénat:

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Wood, a proposé:

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui il reste ajourné à demain, à deux heures et demie de l'après-midi.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Wood,
Le Sénat s'est ajourné à demain, à deux heures et demie de l'après-midi.

Jeudi, 16 novembre 1911

Le Sénat s'est réuni à deux heures et demie de l'après-midi.

Les membres présents étaient:—

L'honorable PHILIPPE LANDRY, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Béique,
Beith,
Belcourt,
Bell,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Boyer,
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Chevrier,
Choquette,
Cloran,
Costigan,
Cox,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Douglas,
Edwards,
Ellis,
Farrell,
Fiset,
Forget,
Frost,
Gibson,
Gillmor,
Godbout,
Jaffray,
Jones (Sir Lyman),
Kerr,
Kirchhoffer,
LaRivière,
Lavergne,
Legris,
Lougheed,
Macdonald (I.P.E.),
Mackay (Alma),
MacKeen,
McDonald (Cap-Breton),
McHugh,
McKay (Truro),
McLaren,
McMillan,
McMullen,
McSweeney,
Miller,
Mitchell,
Montplaisir,
Owens,
Poirier,
Pope,
Power,
Prowse,
Ratz,
Riley,
Robertson,
Roche,
Ross (Halifax),
Ross (Moosejaw),
Scott (Sir Richard),
Shehyn,
Talbot,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Thompson,
Watson,
Wilson (Elgin),
Wilson (Sorel),
Wood,
Yeo,
Young.

L'honorable Président a informé le Sénat que le greffier avait reçu des certificats du greffier de la Couronne en chancellerie pour faire connaître que les honorables messieurs Pope et Taylor avaient été appelés au Sénat.



BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 16 novembre 1911.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Altesse Royale le Gouverneur général d'appeler au Sénat, par lettres patentes, sous le Grand Sceau, en date du quatorzième jour de novembre 1911, Rufus Henry Pope, écuyer, de Cookshire, Québec, comme

membre du Sénat et sénateur pour la division de Bedford, dans la province de Québec, *vice* l'honorable George Baker, décédé.

JAMES G. FOLEY,
Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

A S. E. St. Onge Chapleau, écuyer,
Greffier du Sénat.



Bureau du greffier de la Couronne en chancellerie, Canada,
Ottawa, 16 novembre 1911.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Altesse Royale le Gouverneur général d'appeler au Sénat, par lettres patentes, sous le Grand Sceau, en date du quatorzième jour de novembre A.D. 1911, George Taylor, écuyer, manufacturier, de Gananoque, Ontario, comme membre du Sénat et sénateur pour la province d'Ontario, *vice* l'honorable Sir John Carling, décédé.

JAMES G. FOLEY,
Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

A S. E. St. Onge Chapleau, écuyer,
Greffier du Sénat.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un sénateur qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable Rufus Henry Pope a été introduit entre l'honorable Sir Mackenzie Bowell et l'honorable M. Lougheed.

L'honorable M. Pope a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.
Le dit bref a été lu par le greffier.
Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit:—



CANADA.

Arthur.

[L.S.]

George V, *par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé Rufus Henry Pope, de Cookshire, dans Notre province de Québec, dans Notre Puissance du Canada:

SALUT :

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance et toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous nommons pour la division électorale de Bedford, de Notre province de Québec, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très cher et Bien-aimé oncle et Très fidèle Conseiller le Feld-maréchal Son Altesse Royale le Prince ARTHUR WILLIAM PATRICK ALBERT, DUC DE CONNAUGHT ET STRATHEARN, comte de Sussex (dans la pairie du Royaume-Uni), Prince du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Duc de Saxe, Prince de Saxe-Cobourg et Gotha; Chevalier de Notre Ordre Très noble de la Jarretière; Chevalier de Notre Ordre Très ancien et Très noble du Chardon; Chevalier de Notre Ordre Très illustre de St. Patrick; Membre de Notre Très honorable Conseil privé; Grand Maître et Principal Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très honorable du Bain; Chevalier Grand Commandeur de Notre Ordre Très élevé de l'Etoile de l'Inde; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très éminent de l'Empire de l'Inde; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Royal Victoria; Notre Aide-de-camp personnel, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ D'OTTAWA, dans Notre Puissance du Canada, ce quatorzième jour de NOVEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur, mil neuf cent onze, et de Notre règne la deuxième.

Par ordre,

JAMES G. FOLEY,

Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

L'honorable M. Pope s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Samuel Edmour St. Onge Chapleau, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du commissaire, énonçant que l'honorable M. Pope, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un sénateur qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable M. Taylor a été introduit entre l'honorable Sir Mackenzie Bowell et l'honorable M. Lougheed.

L'honorable M. Taylor a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.
Le dit bref a été lu par le greffier.
Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit:—



CANADA.

ARTHUR.

[L.S.]

GEORGE V, *par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé George Taylor, manufacturier, de Gananoque, dans Notre province d'Ontario, dans Notre Puissance du Canada:

SALUT:

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance et toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très cher et Bien-aimé oncle et Très fidèle Conseiller le Feld-maréchal Son Altesse Royale le Prince ARTHUR WILLIAM PATRICK ALBERT, DUC DE CONNAUGHT ET STRATHEARN, comte de Sussex (dans la pairie du Royaume-Uni), Prince du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Duc de Saxe, Prince de Saxe-Cobourg et Gotha; Chevalier de Notre Ordre Très noble de la Jarretière; Chevalier de Notre Ordre Très ancien et Très noble du Chardon; Chevalier de Notre Ordre Très illustre de St. Patrick; Membre de Notre Très honorable Conseil privé; Grand Maître et Principal Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très honorable du Bain; Chevalier Grand Commandeur de Notre Ordre Très élevé de l'Etoile de l'Inde; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très éminent de l'Empire de l'Inde; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Royal Victoria; Notre Aide-de-camp personnel, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ D'OTTAWA, dans Notre Puissance du Canada, ce quatorzième jour de NOVEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur, mil neuf cent onze, et de Notre règne la deuxième.

Par ordre,
JAMES G. FOLEY,
Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

L'honorable M. Taylor s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Samuel Edmour St. Onge Chapleau, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du commissaire, énonçant que l'honorable M. Taylor, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

Le Sénat s'est ajourné à loisir.

Son Altesse Royale le Gouverneur général et Commandant en chef de la Puissance du Canada, étant assis dans le fauteuil sur le Trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre " que c'est le plaisir de Son Altesse Royale que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans la salle du Sénat ".

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur;
L'honorable M. Sproule a dit:—

QU'IL PLAISE À VOTRE ALTESSE ROYALE:

La Chambre des Communes m'a élu son Orateur, bien que je sois peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont par là assignés.

Si dans l'exécution de ces devoirs il m'arrive jamais de tomber en erreur je prie que la faute me soit imputée et non aux Communes dont je suis le serviteur, et qui afin de pouvoir mieux remplir leurs devoirs envers leur Roi et leur pays, réclament respectueusement par ma bouche tous leurs droits et privilèges incontestés, demandant spécialement qu'elles puissent avoir liberté de parole dans leurs débats, accès auprès de la personne de Votre Altesse Royale en tout temps convenable, et que leurs délibérations reçoivent de la part de Votre Altesse Royale l'interprétation la plus favorable.

L'honorable Président du Sénat a alors dit:—

M. l'Orateur, j'ai ordre de Son Altesse Royale le Gouverneur général de vous assurer qu'Elle a une confiance entière en la fidélité et l'attachement des Communes à la personne de Sa Majesté et à son gouvernement; et ne doutant point que leurs délibérations ne soient conduites avec sagesse, modération et prudence, Elle accorde, et en toute occasion Elle reconnaîtra et permettra l'exercice de leurs privilèges constitutionnels.

J'ai aussi ordre de vous assurer que les Communes auront un facile accès auprès de Son Altesse Royale en tout temps convenable et que leurs délibérations ainsi que vos paroles et vos actes, recevront toujours de sa part l'interprétation la plus favorable.

Il a plu à Son Altesse Royale le Gouverneur général d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant:—

Honorables Messieurs du Sénat:

Messieurs de la Chambre des Communes:

C'est avec grand plaisir que je me trouve pour la première fois en présence du Parlement du Canada et que je puis me prévaloir de vos avis pour m'aider à remplir les importantes fonctions que m'a confiées Sa Majesté le Roi. Je vous assure que je regarde comme un privilège d'être appelé à administrer les affaires de ce pays prospère et toujours grandissant, et de coopérer avec vous aux importants travaux que vous êtes à la veille d'entreprendre.

Il m'est très agréable de pouvoir vous féliciter de la prospérité continue et croissante du pays. Notre commerce avec la Grande-Bretagne, et aussi avec les pays étrangers, prend une expansion rapide et, selon toute apparence, son volume pour l'année courante dépassera de beaucoup celui de toutes les années précédentes.

Bien que les moissons aient quelque peu souffert dans certaines régions, elles ont été, dans l'ensemble, très abondantes, et l'on croit que les profits du cultivateur dépasseront ceux de toute autre année antérieure.

Les parties du recensement fait cette année qui ont été mises en tableau jusqu'à ce jour seront communiquées. Si l'accroissement de la population n'a pas correspondu aux confiantes espérances que l'on avait formées, il est cependant considérable et encourageant.

Vous serez heureux d'apprendre que les recettes pour l'exercice courant ont jusqu'à ce jour, excédé celles de toute autre période de même durée dans le passé, avec la perspective que cette augmentation continuera.

Les avantages qui résulteraient d'un échange plus considérable de produits entre les différentes parties de l'Empire sont incontestables, vu l'étonnante variété et la grande abondance de ces produits. Des négociations ont été entamées dans le but d'arriver à un meilleur accord commercial avec les Indes Occidentales britanniques et la Guyane anglaise, accord qui devrait être avantageux et pour ces colonies et pour le Canada.

L'importance de donner à notre pays de meilleures routes est évidente. Un projet de loi vous sera soumis à l'effet de permettre au gouvernement fédéral de coopérer avec les provinces pour réaliser ce projet désirable.

Il est essentiel de ne pas perdre de vue que dans un pays qui possède une immense étendue de terres fertiles comme celles que le Canada a l'avantage d'avoir, la grande base de l'industrie repose sur l'agriculture. Mes Conseillers sont persuadés que le temps est venu d'augmenter l'aide et l'encouragement qui doivent être donnés à ceux qui cultivent le sol. Pour atteindre cette fin, il sera soumis à votre examen un projet de loi au moyen duquel on espère qu'il y aura coopération entre le Canada et les différentes provinces, afin d'aider et d'encourager nos cultivateurs à obtenir les meilleurs résultats possibles de la culture de leurs terres, et en même temps à conserver la fertilité du sol.

Il vous sera soumis un projet de loi à l'effet de reviser et de refondre les lois concernant l'inspection des grains et de pourvoir aux moyens de donner au gouvernement, par l'intermédiaire d'une commission, le contrôle et la direction des opérations des élévateurs terminals sur les grands lacs.

Un projet de loi vous sera présenté pour établir une commission permanente du tarif dont la mission consistera à se procurer au moyen de recherches et d'enquêtes, des renseignements de nature à fournir une base plus stable et plus satisfaisante pour la législation tarifaire que celle obtenue jusqu'à ce jour.

Des projets de loi vous seront aussi présentés concernant le département des Affaires extérieures, les Archives et autres sujets.

Le choix de la meilleure route pour le chemin de fer de la baie d'Hudson a été mis à l'étude par mes Conseillers et on vous fera connaître le résultat de leurs recherches.

Messieurs de la Chambre des Communes:

Les comptes de l'exercice écoulé vous seront soumis.

La balance des estimations budgétaires pour l'année fiscale courante, ainsi que le projet de budget pour l'année prochaine seront soumis prochainement à votre approbation.

Honorable Messieurs du Sénat:
Messieurs de la Chambre des Communes:

Je recommande les sujets dont je viens de parler à votre meilleure attention, et j'espère que, sous la bénédiction de la Divine Providence, vos délibérations contribueront au bien-être et au bon gouvernement du Canada.

Il a plu à Son Altesse Royale le Gouverneur général de se retirer et la Chambre des Communes s'est retirée.

PRIÈRES.

L'honorable M. Lougheed a présenté au Sénat un bill intitulé: "Loi concernant les chemins de fer".
Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable Président a fait rapport au Sénat du discours de Son Altesse Royale prononcé du trône, et
Il a été lu par Son Honneur le Président.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Taylor, il a été
Ordonné, que le Sénat prenne en délibération le discours de Son Altesse Royale le Gouverneur général mardi prochain.

Avec la permission du Sénat:
Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été
Ordonné, que tous les sénateurs présents pendant cette session composent un comité, pour prendre en considération les usages et coutumes du Sénat et les privilèges du Parlement et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette Chambre quand et comme il le jugera nécessaire.

Avec la permission du Sénat:
L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé:
Que, conformément à la règle 77, les sénateurs dont les noms suivent forment un comité de sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents de la présente session, savoir:—L'honorable Sir Mackenzie Bowell et les honorables messieurs Gibson, Béique, Miller, Power, Watson, Casgrain Ross (Moosejaw) et le proposant; le dit comité devant faire rapport avec toute la diligence convenable des noms des sénateurs par lui désignés, et que la règle 24*a* soit suspendue relativement à la dite motion.
La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné en conséquence.

Avec la permission du Sénat:
L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé:

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à mardi prochain, à trois heures de l'après-midi.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Belcourt a présenté au Sénat un bill (A) intitulé: "Loi concernant la pollution des eaux navigables".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mercredi prochain.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table:—

Par l'honorable M. Béique:—

De Victor Révillon et autres, de Paris (France), et d'autres de Montréal. *Révillon Frères Trading Company, Limited*).

Alors, sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell,

Le Sénat s'est ajourné à mardi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Mardi, 21 novembre 1911.

Les membres présents étaient:—

L'honorable PHILIPPE LANDRY, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Béique,
Beith,
Belcourt,
Bell,
Bolduc,
Bostock,
Boucherville, de,
Bowell (Sir Mackenzie),
Boyer,
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Choquette,
Cloran,
Coffey,
Costigan,
Cox,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
DeVeber,
Domville,
Douglas,
Edwards,
Ellis,
Farrell,
Fiset,
Forget,
Gibson,
Gillmor,
Godbout,
Jaffray,
Kerr,
King,
Kirchhoffer,
Lavergne,
Legris,
Lougheed,
MacKeen,
McDonald (Cap-Breton),
McHugh,
McKay (Truro),
McLaren,
McMillan,
McMullen,
McSweeney,
Miller,
Mitchell,
Montplaisir,
Owens,
Poirier,
Pope,
Power,
Prince,
Prowse,
Ratz,
Riley,
Roche,
Ross (Moosejaw),
Ross (Halifax),
Scott (Sir Richard),
Talbot,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Thompson,
Watson,
Wilson (Elgin),
Wilson (Sorel),
Wood,
Yeo,
Young.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Derbyshire:—
De James Denny, de la cité de Brandon, dans la province du Manitoba, demandant l'adoption d'un bill de divorce pour dissoudre son mariage avec sa femme.

Par l'honorable M. Mitchell:—
De Kenneth Molson, de Québec, demandant l'adoption d'un bill de divorce pour dissoudre son mariage avec sa femme Mary Laetitia Molson.

Par l'honorable M. Jaffray:—
D'Edith Harriet Duffy, de la cité de Toronto, demandant l'adoption d'un bill pour dissoudre son mariage avec son mari Charles Rupert Duffy.

Par l'honorable M. Riley:—
De C. E. Cartwright et autres, de Vancouver et d'ailleurs. (*North Arm Bridge and Railway Company.*)

Par l'honorable M. Gibson:—
De la corporation de la cité de Hamilton. (Commission du havre de Hamilton).

Par l'honorable M. Owens:—
De la *Montreal Central Terminal Company.*

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue:—
De Victor Révillon et autres, de Paris (France), et de Montréal, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de la "*Révillon Frères Trading Company, Limited*".

L'honorable Président a présenté au Sénat le rapport des bibliothécaires conjoints sur l'état de la bibliothèque pour l'année 1911.
Le dit rapport a été lu par le greffier, et il est comme suit:—

A l'honorable Président du Sénat:

Les Bibliothécaires conjoints du Parlement ont l'honneur de présenter leur rapport pour l'année 1911.

La longue et importante liste de documents se rapportant à l'historique des négociations relatives à la réciprocité commerciale avec les Etats-Unis publiée dans le dernier rapport annuel n'est point reproduite cette année; mais une liste supplémentaire, continuée, mise au point jusqu'à la date la plus récente, paraîtra le plus tôt possible. Le manuscrit est entre les mains des imprimeurs depuis quelque temps.

Les bibliothécaires se sont fait un devoir de devancer les demandes d'informations de la part des députés, mais vu les demandes nombreuses faites par les députés à la recherche de renseignements depuis les deux dernières sessions, l'acquisition de livres d'un caractère moins sérieux a dû être considérablement diminuée.

La procédure suivie dans le vote des estimés a été cause que le paiement des comptes de la Bibliothèque est grandement en retard, et il n'a point paru prudent de continuer les achats aussi libéralement que par le passé, tant qu'ils ne seront point acquittés. Vu cet état de choses, les bibliothécaires réclament l'indulgence des députés jusqu'au commencement de la prochaine année fiscale.

Le travail de la préparation d'un catalogue par fiches pour la section canadienne, commencé l'an dernier, a été continué pendant la vacance et sera terminé après la présente session.

Les bibliothécaires ont pourvu, autant que possible, à une nouvelle disposition des livres sur les rayons dans le but de faciliter le travail de ceux qui ont des recherches à faire.

L'augmentation constante du nombre des livres dans la Bibliothèque rend de plus en plus difficile leur disposition sur les rayons, vu l'espace requis qui est depuis longtemps devenu insuffisant. Dans presque toutes les sections les livres sont à double rang sur les rayons.

Les bibliothécaires se permettent à ce sujet de rappeler l'attention du gouvernement et du Parlement sur la nécessité de pourvoir à une plus ample accommodation pour les fins de la Bibliothèque. Depuis plusieurs années cette demande a été réitérée auprès du Parlement sans aucun résultat.

L'architecte en chef du département des Travaux Publics avait, en 1904, préparé un plan simple et satisfaisant. Ce plan que les bibliothécaires considéraient comme de nature à faire face aux exigences du moment, sans être dispendieux, aurait permis de placer 200,000 volumes sur les nouveaux rayons. A plusieurs reprises, le comité de la Bibliothèque avait donné son approbation au projet proposé, malheureusement, il ne fut pas mis à exécution. Ce plan permettait aux bibliothécaires de consacrer tout le rez-de-chaussée de la rotonde aux ouvrages dont les députés ont un constant besoin et aurait dégagé les galeries d'un nombre considérable de volumes. Il faut espérer que le Parlement trouvera les moyens de fournir à la Bibliothèque cet espace devenu absolument nécessaire.

En attendant, le département des Travaux Publics fait préparer quelques chambres dans le soubassement du Sénat afin de diminuer l'encombrement sur le parquet de la Bibliothèque. Cette augmentation d'espace sera très appréciée.

On trouvera ci-jointe la liste des dons faits à la Bibliothèque pendant l'année.

Parmi ces dons, les bibliothécaires désirent mentionner d'une manière spéciale les suivants:—

De la part du Comte de Crawford, K.T. LL.D.

1. A Bibliography of Royal Proclamation (1485-1714) under the Tudor and Stuart Sovereigns. 2 vols. Folio, London, 1910.
2. Bibliotheca Lindesiana. Catalogue of Printed Books preserved at Haigh Hall, Wigan, England. 3 vols. Folio, London, 1910.
3. De la part de Messrs Kegan, Paul Trench, Trübner & Co., Frank Brangwyn and His Work, London, 1910. Les gravures sont coloriées et l'ouvrage est d'une grande valeur artistique.

La liste des livres déposée en vertu de la loi protégeant la propriété littéraire se trouvera comme d'habitude parmi les documents de la session lorsqu'ils seront publiés.

Le catalogue annuel des livres ajoutés à la Bibliothèque est en ce moment sous presse et sera distribué dans quelques jours.

Le tout respectueusement soumis.

A. D. DECELLES,
Bibliothécaire général du Parlement.

MARTIN J. GRIFFIN,
Bibliothécaire parlementaire.

OTTAWA, 16 novembre 1911.

(Pour liste des dons faits à la bibliothèque, voir Documents de la Session, No 33.)

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Bell, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat jeudi prochain.

L'honorable M. Davis a présenté au Sénat un bill (B) intitulé: "Loi pourvoyant à la constitution en corporation des compagnies de chemin de fer".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

L'honorable M. Lougheed a présenté au Sénat les rapports, états et statistiques du Revenu de l'Intérieur de la Puissance du Canada pour l'exercice financier expiré le 31 mars 1911.

Partie 1.—Accise.

Partie 2.—Poids et mesures, gaz et électricité.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit:—

(Voir Document de la Session, Nos 12 et 13, 1912.)

L'honorable M. Lougheed a présenté au Sénat un état en conformité de l'article 16 de la Loi des rentes viagères, 1908.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(Voir Documents de la Session, No 44.)

L'ordre du jour appelant la prise en considération du discours de Son Altesse Royale prononcé du Trône à l'ouverture de la première session du douzième Parlement, ayant été lu,

L'honorable M. Bell, secondé par l'honorable M. Taylor, a proposé:

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général pour remercier humblement Son Altesse Royale du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement:—

Au Feld-maréchal Son Altesse Royale le Prince ARTHUR WILLIAM PATRICK ALBERT, Duc de Connaught et Strathearn, Comte de Sussex, dans la pairie du Royaume-Uni, Prince du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande; Duc de Saxe, Prince de Saxe-Cobourg et Gotha; Chevalier de l'Ordre Très noble de la Jarretière; Chevalier de l'Ordre Très ancien et Très noble du Chardon; Chevalier de l'Ordre Très illustre de St. Patrick; Membre du Très honorable Conseil privé de Sa Majesté; Grand Maître et Principal Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Très honorable du Bain; Chevalier Grand Commandeur de l'Ordre Très élevé de l'Etoile de l'Inde; Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George; Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Très éminent de l'Empire de l'Inde; Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Royal Victoria; Aide-de-camp personnel de Sa Majesté, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

PLAISE À VOTRE ALTESSE ROYALE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Altesse Royale pour le gracieux discours que Votre Altesse Royale a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. Poirier, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le débat sur la dite motion soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorablt Sir Mackenzie Bowell,

Le Sénat s'est ajourné.

Mercredi, 22 novembre 1911.

Les membres présents étaient:—

L'honorable PHILIPPE LANDRY, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Beique,
Beith,
Belcourt,
Bell,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Boyer,
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Choquette,
Cloran,
Coffey,
Costigan,
Cox,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
DeVeber,
Domville,
Douglas,
Edwards,
Ellis,
Farrell,
Fiset,
Forget,
Gibson,
Gillmor,
Godbout,
Jaffray,
Jones (Sir Lyman),
Kerr,
King,
Kirchhoffer,
LaRivière,
Lavergne,
Legris,
Lougheed,
MacKay (Alma),
MacKeen,
McDonald, (Cap-Breton),
McHugh,
McKay (Truro),
McLaren,
McMillan,
McMullen,
McSweeney,
Miller,
Mitchell,
Montplaisir,
Owens,
Poirier,
Pope,
Power,
Prince,
Prowse,
Ratz,
Riley,
Roche,
Ross (Halifax),
Ross (Moosejaw),
Scott (Sir Richard),
Talbot,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Thompson,
Watson,
Wilson (Elgin),
Wilson (Sorel),
Wood,
Yeo,
Young.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Gibson:—
De la compagnie dite *Hamilton, Waterloo and Guelph Railway Company.*

Par l'honorable M. Choquette:—
De C. Eug. Dubord, président, et du secrétaire. (*British Colonial Fire Insurance Company*).

Par l'honorable M. Ratz:—
D'Edna Wells, de la cité de London, Ontario, demandant l'adoption d'un bill de divorce avec son mari William Edwin Wells.

L'honorable M. Gibson, du comité de Sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents pour la présente session, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et
Le dit rapport a été lu par le greffier, comme suit:—

Sénat,
Chambre de comité No 8,
Mercredi, 22 novembre 1911.

Le comité de Sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents pour la présente session, a l'honneur de soumettre la liste suivante des sénateurs qu'il a choisis pour les composer, savoir:—

Comité mixte de la Bibliothèque du Parlement:—
Son Honneur le Président, et les honorables messieurs de Boucherville, C.M.G., Boyer, Sir Richard Cartwright, G.C.M.G., Costigan, Davis, Derbyshire, Douglas, Gillmor, Jaffray, LaRivière, McHugh, Miller, Poirier, Ross (Sir George W., chevalier) et Wilson (Elgin).—16.

Comité mixte des Impressions du Parlement:—
Les honorables messieurs Choquette, Cloran, Coffey, Derbyshire, DeVeber, Domville, Ellis, Forget, Frost, Gillmor, LaRivière, Legris, Mackay (Alma), MacKeen, Pope, Prince, Ratz, Riley, Ross (Halifax), Talbot et Taylor.—21.

Comité des Ordres Permanents:—
Les honorables messieurs Belcourt Bell, Farrell, Lavergne, McKay (Truro), Power, Tessier, Yeo et Young.—9.

Comité des Banques et du Commerce:—
Les honorables messieurs Béique, Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G, Boyer, Campbell, Sir Richard Cartwright, G.C.M.G., Casgrain, Cox, Dandurand, Dessaulles, Edwards, Gibson, Jaffray, Kerr, Sir Lyman Jones, chevalier, Lougheed, MacKay (Alma), MacKeen, McDonald (Cap-Breton), McMillan, McMullen, McSweeney, Mitchell, Roche, Ross (Halifax), Ross (Sir George W., chevalier), Ross (Moosejaw), Sir Richard Scott, chevalier, Shehyn, Thibaudeau, Thompson, Wood et Yeo.—32.

Comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres:—
Les honorables messieurs Baird, Béique, Beith, Belcourt, Bolduc, Bostock, Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G., Sir Richard Cartwright, G.C.M.G., Casgrain, Choquette, Cox, Dandurand, David, Davis, Derbyshire, De Veber, Domville, Douglas, Edwards, Ellis, Fiset, Frost, Gibson, Godbout, Sir Lyman Jones, chevalier, Kerr, King, Kirchhoffer, Landry, Lougheed, Macdonald (Victoria), McDonald (Cap-Breton), McHugh, McKay (Truro), McLaren, McMillan, McMullen, Mitchell, Owens, Poirier, Pope, Power, Riley, Ross (Moosejaw), Sir Richard Scott, chevalier, Talbot, Tessier, Thompson, Watson, Wilson (Elgin) et Young.—50.

Comité des Bills Privés Divers:—
Les honorables messieurs Baird, Béique, Beith, Belcourt, Bostock, de Boucherville, C.M.G., Boyer, Campbell, Cloran, Coffey, Dandurand, David, Domville, Douglas, Edwards, Farrell, Godbout, King, Legris, McHugh, Montplaisir, Ratz, Ross (Halifax), Shehyn et Wilson (Sorel).—25.

Comité de l'Economie Interne et de la Comptabilité:—
Les honorables messieurs Beith, Bolduc, Dandurand, Fiset, Frost, Gibson, Lougheed, McDonald (Cap-Breton), McKay (Truro), MacKeen, McLaren, McSweeney, Miller, Montplaisir, Owens, Power, Prince, Prowse, Riley, Ross (Moosejaw), Thompson, Watson, Wilson (Elgin), Wood et Yeo.—25

Comité du Compte rendu des Débats:—
Les honorables messieurs Coffey, Costigan, Dandurand, Ellis, Forget, Lavergne, Poirier, Power et Sir George W. Ross, chevalier.—9.

Comité des Divorces:—
Les honorables messieurs Bell, Bostock, De Veber, Sir Lyman Jones, chevalier, Kirchhoffer, Lougheed, Talbot, Taylor et Young.—9.

Comité de l'Agriculture et des Forêts:—
Les honorables messieurs Baird, Béique, Boyer, Derbyshire, Edwards, King, Pope, Prince et Young.—9.

Comité de l'Immigration et du Travail:—
Les honorables messieurs Beith, Bolduc, Dandurand, Davis, Frost, Jaffray, McMullen, Riley et Watson.—9.

Comité des Relations commerciales du Canada:—
Les honorables messieurs Bowell (Sir Mackenzie, C.C.M.G.), Campbell, Domville, Jones (Sir Lyman, chevalier), MacKeen, McSweeney, Owens, Ross (Sir George W.) et Tessier.—9.

Comité de l'Hygiène publique et de l'Inspection des substances alimentaires:—
Les honorables messieurs Belcourt, David, De Veber, Douglas, Fiset, McMillan, Robertson, Wilson (Elgin) et Wilson (Sorel).—9.

Comité de l'Administration du Service civil:—
Les honorables messieurs Belcourt, de Boucherville, C.M.G., Bostock, Ellis, LaRivière, Lougheed, Power, Roche et Yeo.—9.

Comité des Edifices et Terrains publics:—
Les honorables messieurs Casgrain, Choquette, Cloran, Costigan, Cox, Forget, McLaren, McSweeney et Ross (Halifax).—9.

Comité mixte du Restaurant:—
Son Honneur le Président et les honorables messieurs Campbell, Miller, Watson et Young.—5.

Le tout respectueusement soumis.

WM. GISBON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Legris, il a été
Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Domville a présenté au Sénat un bill (C) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Sénat et de la Chambre des Communes".
Le dit bill a été lu la première fois.
Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

L'honorable M. Lougheed a présenté au Sénat le rapport des Commissaires du chemin de fer Transcontinental, pour l'exercice expiré le 31 mars 1911.
Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(Voir Documents de la Session, No 37.)

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Bell,

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général pour remercier humblement Son Altesse Royale du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement:—

Au Feld-maréchal Son Altesse Royale le Prince ARTHUR WILLIAM PATRICK ALBERT, Duc de Connaught et Strathearn, Comte de Sussex, dans la pairie du Royaume-Uni, Prince du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande; Duc de Saxe, Prince de Saxe-Cobourg et Gotha; Chevalier de l'Ordre Très noble de la Jarretière; Chevalier de l'Ordre Très ancien et Très noble du Chardon; Chevalier de l'Ordre Très illustre de St. Patrick; Membre du Très honorable Conseil privé de Sa Majesté; Grand Maître et Principal Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Très honorable du Bain; Chevalier Grand Commandeur de l'Ordre Très élevé de l'Etoile de l'Inde; Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George; Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Très éminent de l'Empire de l'Inde; Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Royal Victoria; Aide-de-camp personnel de Sa Majesté, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

PLAISE À VOTRE ALTESSE ROYALE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Altesse Royale pour le gracieux discours que Votre Altesse Royale a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat,

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été unanimement résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Consil privé.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (A) intitulé: "Loi concernant la pollution des eaux navigables", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Belcourt, secondé par l'honorable M. Choquette, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell,

Le Sénat s'est ajourné.

Jeudi, 23 novembre 1911.

Les membres présents étaient:—

L'honorable PHILIPPE LANDRY, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Beique,
Beith,
Belcourt,
Bell,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell, (Sir Mackenzie),
Boyer,
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Choquette,
Cloran,
Coffey,
Costigan,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
DeVeber,
Domville,
Douglas,
Edwards,
Ellis,
Farrell,
Fiset,
Forget,
Frost,
Gibson,
Gillmor,
Godbout,
Jaffray,
Jones (Sir Lyman),
Kerr,
King,
Kirchhoffer,
LaRivière,
Lavergne,
Legris,
Lougheed,
MacKay (Alma),
MacKeen,
McDonald (Cap-Breton),
McHugh,
McKay (Truro),
McLaren,
McMillan,
McMullen,
McSweeney,
Miller,
Mitchell,
Montplaisir,
Owens,
Poirier,
Pope,
Power,
Prince,
Prowse,
Riley,
Roche,
Ross (Halifax),
Ross (Moosejaw),
Scott (Sir Richard),
Talbot,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Thompson,
Watson,
Wilson (Elgin),
Wilson (Sorel),
Wood,
Yeo,
Young.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Ross (Moosejaw):—
De Charles Willoughby et autres, de la cité de Régina, Saskatchewan. (*The Saskatchewan Life Insurance Company*).

Par l'honorable M. Pope:—
De la *Central Railway Company of Canada.*

L'honorable M. Gibson, du comité de Sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents pour la présente session, a présenté son deuxième rapport.
Ordonné, qu'il soit reçu, et
Le dit rapport a été lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ NO 8,
MERCREDI, 22 novembre 1911.

Le comité de Sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents pour la présente session, a l'honneur de présenter un rapport supplémentaire à celui de la même date, pour recommander que les greffiers des comités reçoivent instruction de communiquer au greffier du comité de Sélection la liste de présence des membres de leurs comités et qu'à l'avenir le comité de Sélection se serve de ces listes de présence pour choisir les membres des différents comités.

Le tout respectueusement soumis.

WM. GIBSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Legris, il a été
Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Casgrain a présenté au Sénat un bill (D) intitulé: "Loi concernant la vente du pain".
Le dit bill a été lu la première fois.
Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du rapport des bibliothécaires conjoints du Parlement, ayant été lu,
L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé:
Que le dit rapport soit reçu et approuvé.
La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné, en conséquence.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (B) intitulé: "Loi pourvoyant à la constitution en corporation des compagnies de chemin de fer", ayant été lu,
Sur motion de l'honorable M. Davis, secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (A) intitulé: "Loi concernant la pollution des eaux navigables", ayant été lu,
Sur motion de l'honorable M. Belcourt, secondé par l'honorable M. Choquette, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du premier rapport du comité de Sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents, ayant été lu,
L'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Legris, a proposé:
Que le dit rapport soit adopté.
La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé:

Que les sénateurs désignés dans le rapport du comité de Sélection, pour former les différents comités permanents au cours de la présente session, soient et sont par la présente motion, nommés pour former et constituer les différents comités dont ils sont nommés membres dans le dit rapport, pour prendre en considération les différents sujets qui leur seront renvoyés de temps à autre et pour faire rapport; et le comité des Ordres Permanents est autorisé à envoyer quérir personnes, papiers et documents lorsque requis.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par un des greffiers, pour informer cette Chambre que les honorables messieurs de Boucherville, C.M.G., Boyer, Sir Richard Cartwright, G.C.M.G., Costigan, Davis, Derbyshire, Douglass, Gillmor, Jaffray, LaRivière, McHugh, Miller, Poirier, Ross (Sir George W.) et Wilson (Elgin) ont été nommés pour composer un comité chargé d'aider Son Honneur le Président dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et pour agir comme membres du comité des deux Chambres sur la dite Bibliothèque.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par un des greffiers, pour informer cette Chambre que les honorables messieurs Choquette, Cloran, Coffey, Derbyshire, De Veber, Domville, Ellis, Forget, Frost, Gillmor, LaRivière, Legris, MacKay (Alma), MacKeen, Pope, Prince, Ratz, Riley, Ross (Halifax), Taylor et Talbot ont été nommés pour composer un comité chargé de surveiller les Impressions du Sénat pendant la présente session et d'agir avec le comité de la Chambre des Communes comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet des Impressions du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par un des greffiers, pour informer cette Chambre que les honorables messieurs Campbell, Miller, Watson et Young ont été nommés pour former un comité chargé d'aider Son Honneur le Président dans l'administration du Restaurant du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés et pour agir comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet du dit Restaurant.

L'honorable M. Lougheed a présenté au Sénat, en conformité du chapitre 43, article 47, 9-10 Edouard VII, intitulé: " Loi du Service de la Marine ",—Copie d'un décret du conseil, daté le 7 août 1911, *re* " Paie supplémentaire des officiers et matelots du service de la Marine du Canada ".

Aussi,—Copie d'un décret du conseil, daté le 10 août 1911, *re* " Allocation aux ministres de religion des diverses croyances pour ministère religieux aux officiers et matelots appartenant aux forces navales du Canada ".

Aussi,—Copie d'un décret du conseil, daté le 18 octobre 1911, *re* " Règlements pour le recrutement des cadets de marine pour le service de la Marine ".

Et aussi,—Copie d'un décret du conseil, daté le 25 octobre 1911, *re* ' Règlements pour la régie des Cours martiales ".

Ordonné, qu'elles soient déposées sur la table, et elles sont comme suit:—

(Voir Documents de la Session. No 40.)

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell,

Le Sénat s'est ajourné.

Vendredi, 24 novembre 1911.

Les membres présents étaient:—

L'honorable PHILIPPE LANDRY, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Béique,
Belcourt,
Bell,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell, (Sir Mackenzie),
Boyer,
Campbell,
Cartwright, (Sir Richard)
Casgrain,
Choquette,
Cloran,
Coffey,
Costigan,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
DeVeber,
Domville,
Douglas,
Edwards,
Ellis,
Farrell,
Fiset,
Forget,
Frost,
Gibson,
Gillmor,
Godbout,
Jones (Sir Lyman),
King,
Kirchhoffer,
LaRivière,
Lavergne,
Legris,
Lougheed,
MacKeen,
McDonald (Cap-Breton),
McHugh,
McKay (Truro),
McLaren,
McMillan,
McMullen,
McSweeney,
Miller,
Mitchell,
Montplaisir,
Owens,
Poirier,
Pope,
Power,
Prince,
Prowse,
Ratz,
Riley,
Roche,
Ross (Halifax),
Ross (Moosejaw),
Scott (Sir Richard)
Talbot,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Thompson,
Watson,
Wilson (Elgin),
Wood,
Yeo,
Young.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Casgrain:—
D'Ovide Lafrance et autres, de Montréal.

Par l'honorable M. Tessier:—
D'Albert Hébert et autres, de Verdun.

Par l'honorable M. Choquette:—
D'Edouard Beauchamp et autres, de Montréal.

Par l'honorable M. Gibson:—
De l'*Erie, London and Tillsonburg Railway Company.*

Par l'honorable M. Forget:—
D'Adel Blain et autres, de Montréal.

Par l'honorable Sir Lyman Jones:—
De l'Institut d'Architecture du Canada.

Par l'honorable M. Edwards:—
D'Ezra Butler Eddy Bessey.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De C. E. Cartwright et autres, de la cité de Vancouver, Colombie-Britannique; demandant d'être constitués en corporation sous le nom de *The North Arm Bridge and Railway Company.*

De la corporation de la cité de Hamilton; demandant l'adoption d'une loi qui constitue en corporation la Commission du havre de Hamilton.

De la *Montreal Central Terminal Company;* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de ses travaux.

De la *Hamilton, Waterloo and Guelph Railway Company;* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour la construction et l'achèvement de sa voie ferrée et à d'autres fins.

L'honorable M. Gibson, président du comité permanent des Banques et du Commerce, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a alors été lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 24 novembre 1911.

Le comité permanent des Banques et du Commerce a l'honneur de présenter son premier rapport, comme suit:—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf (9) membres.

Le tout respectueusement soumis.

WM. GIBSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, il a été
Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Thompson, du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a alors été lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 24 novembre 1911.

Le comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf (9) membres.

Le tout respectueusement soumis.

F. P. THOMPSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. Watson, il a été
Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Power, du comité permanent de l'Administration du Service Civil, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a alors été lu par le greffier, et il est comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 24 novembre 1911.

Le comité permanent de l'Administration du Service Civil a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

L. G. POWER,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Coffey, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Tessier, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a alors été lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 24 novembre 1911.

Le comité permanent des Ordres Permanents, a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

JULES TESSIER,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Tessier, secondé par l'honorable M. Owens, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Choquette, du comité permanent des Edifices et Terrains publics, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a alors été lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 24 novembre 1911.

Le comité permanent des Edifices et Terrains publics a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

P. A. CHOQUETTE,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Choquette, secondé par l'honorable M. Cloran, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a alors été lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 24 novembre 1911.

Le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres a l'honneur de présenter son premier rapport, comme suit:—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf (9) membres.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a alors été lu par le greffier, et il est comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 43,
VENDREDI, 24 novembre 1911.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres pour tous les objets, y compris l'audition des témoignages sous serment sur les faits allégués dans les pétitions en obtention de bills de divorce, excepté dans le cas d'une contestation au sujet d'une pétition; le quorum devant être alors de cinq (5) membres, qui feront rapport au Sénat des conclusions auxquelles ils sont arrivés et de la recommandation faite par le comité.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

Avec la permission du Sénat:

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Lougheed, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, faisant fonction de président du comité permanent des Relations commerciales du Canada, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et
Le dit rapport a alors été lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 24 novembre 1911.

Le comité permanent des Relations commerciales du Canada a l'honneur de présenter son premier rapport.
Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.
Le tout respectueusement soumis.

MACKENZIE BOWELL,
Faisant fonction de président.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Poirier, il a été
Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. De Veber, du comité permanent de l'Hygiène publique et de l'Inspection des substances alimentaires, a présenté son premier rapport.
Ordonné, qu'il soit reçu, et
Le dit rapport a alors été lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 24 novembre 1911.

Le comité permanent de l'Hygiène publique et de l'Inspection des substances alimentaires a l'honneur de présenter son premier rapport.
Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.
Le tout respectueusement soumis.

L. GEO. DE VEBER,
Président.

Sur motion de l'honorable M. De Veber, secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été
Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Ellis, du comité permanent du compte rendu des Débats, a présenté son premier rapport.
Ordonné, qu'il soit reçu, et
Le dit rapport a alors été lu par le greffier, et il est comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 24 novembre 1911.

Le comité permanent du Compte rendu des Débats a l'honneur de présenter son premier rapport.
Votre comité recommande que les contrats passés avec MM. Holland, A. B. Hannay et E. E. Cinq-Mars, pour faire le compte rendu des débats du Sénat soient renouvelés pour un an aux mêmes termes que ceux de l'année précédente.
Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.
Le tout respectueusement soumis.

JOHN V. ELLIS,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Bell, il a été
Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Bostock, du comité permanent des Bills Privés Divers, a présenté son premier rapport.
Ordonné, qu'il soit reçu, et
Le dit rapport a alors été lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 24 novembre 1911.

Le comité permanent des Bills Privés Divers a l'honneur de présenter son premier rapport, comme suit:—
Votre comité recommande que son quorum soit réduit à sept (7) membres.
Le tout respectueusement soumis.

HEWITT BOSTOCK,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été
Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Edwards, du comité permanent de l'Agriculture et des Forêts, a présenté son premier rapport.
Ordonné, qu'il soit reçu, et
Le dit rapport a alors été lu par le greffier, et il est comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 24 novembre 1911.

Le comité permanent de l'Agriculture et des Forêts a l'honneur de présenter son premier rapport.
Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.
Le tout respectueusement soumis.

WM. C. EDWARDS,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Edwards, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été
Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été
Ordonné, qu'à l'ajournement d'aujourd'hui, le Sénat reste ajourné jusqu'à mercredi prochain, à trois heures de relevée et qu'à l'avenir à l'ajournement du vendredi, il reste ajourné au mardi, à moins que le Sénat n'en ordonne autrement.

L'honorable M. Casgrain a présenté au Sénat un bill (E) intitulé: "Loi concernant le paiement du salaire ou des gages des employés des compagnies de chemin de fer".
Le dit bill a été lu la première fois

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (C) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Sénat et de la Chambre des Communes", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Tessier, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du deuxième rapport du comité de Sélection, ayant été lu,

L'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Alors sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell,

Le Sénat s'est ajourné jusqu'à mercredi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Mercredi, 29 novembre 1911.

Les membres présents étaient:—

L'honorable PHILIPPE LANDRY, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Béique,
Beith,
Belcourt,
Bell,
Bolduc,
Bostock,
Boucherville, de (C. M. G.)
Bowell, (Sir Mackenzie)
Boyer
Campbell
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Choquette,
Cloran,
Coffey,
Costigan,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Douglas,
Edwards,
Farrell,
Fiset,
Forget,
Frost,
Gibson,
Gillmor,
Godbout,
Kerr,
Kirchhoffer,
La Rivière,
Lavergne,
Legris,
Lougheed,
MacKay (Alma),
MacKeen,
McDonald (Cap-Breton),
McHugh,
McKay (Truro),
McLaren,
McMillan,
McMullen,
McSweeney,
Mitchell,
Montplaisir,
Owens,
Poirier,
Pope,
Power,
Prince,
Prowse,
Ratz,
Riley,
Ross (Halifax),
Ross (Moosejaw),
Scott (Sir Richard),
Talbot,
Taylor,
Thibaudeau,
Thompson,
Watson,
Wilson (Elgin),
Wilson (Sorel),
Wood,
Yeo,
Young,

PRIÈRES.

L'honorable M. Lougheed a informé le Sénat qu'il avait reçu un message de Son Altesse Royale le Gouverneur général, sous son seing manuel, que Son Altesse Royale lui avait ordonné de transmettre au Sénat.

Le dit message a été alors lu par le greffier, et il est comme suit:—

ARTHUR.

Honorables messieurs du Sénat:

J'ai reçu avec grand plaisir l'adresse que vous avez votée en réponse à mon discours à l'ouverture de la session du Parlement et Je vous en remercie sincèrement.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, le 24 novembre 1911.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Poirier:—
De la *Dominion Atlantic Railway Company.*

Par l'honorable M. McMullen:—
De la *South Ontario Pacific Railway Company* et de la *West Ontario Pacific Railway Company.*

Par l'honorable M. Ross (Moosejaw):—
De Peter McAra et autres, de Régina. (*The British Canadian Loan Company.*)

Par l'honorable M. Casgrain:—
De la *Dominion Guarantee Company, Limited.*

Par l'honorable M. Watson:—
De R. C. Smith et autres, directeurs provisoires de la *Nelson River Railway Company.*
De la *Manitoba and North Western Railway Company of Canada.*
De la *Grand Trunk Pacific Railway Company.*
De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.
De Thomas Wadge, de la cité de Winnipeg.

Par l'honorable M. Bostock:—
De la *Kootenay Central Railway Company.*

Par l'honorable M. De Veber:—
De Thos. E. LeClaire et autres, de High-River. (*High River, Saskatchewan and Hudson Bay Railway Company.*)

Par l'honorable M. Belcourt:—
De la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest.

Par l'honorable M. Dandurand:—
De Sir E. S. Clouston et autres, de Montréal. (*Liverpool-Manitoba Assurance Company*).

Par l'honorable M. Montplaisir:—
De la Compagnie du chemin de fer du Cap de la Madeleine.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—
De Charles Willoughly et autres, de la cité de Régina; demandant une charte sous le nom de *The Saskatchewan Life Insurance Company.*
De la *Central Railway Company of Canada;* demandant l'adoption d'une loi qui ratifie et confirme certains arrangements et certaines fusions, augmente leur pouvoir d'émettre des obligations et prolonge le délai fixé pour la construction de leurs travaux.
D'Ovide Lafrance et autres, de Montréal; d'Albert Hébert et autres, de Verdun; d'Edouard Beauchamp et autres, de Montréal, et d'Abel Blain et autres, de Montréal; demandant séparément l'adoption du bill Martin (No 4) concernant le paiement des gages des employés de chemin de fer tous les quinze jours.
De l'*Erie, London and Tillsonburg Railway Company;* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de son entreprise.
De l'Institut d'Architecture du Canada; demandant l'adoption d'une loi qui change son nom en celui de l'Institut Royal d'Architecture du Canada, et qui amende et qui abroge certains articles de sa charte.

De Ezra Butler Eddy Bessey; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de changer son nom de Bessey en celui de Eddy.

L'honorable M. Lougheed a présenté au Sénat les Ordres généraux promulgués dans la milice entre le 1er novembre 1910 et le 2 novembre courant, inclusivement.
Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 46.*)

L'honorable M. Lougheed a présenté au Sénat le rapport annuel concernant les Unions ouvrières.
Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 48.*)

L'honorable M. Young, faisant fonction de président, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son deuxième rapport.
Ordonné, qu'il soit reçu.
Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MERCREDI, 29 novembre 1911.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son deuxième rapport.
Votre comité a examiné la pétition suivante et a trouvé suffisant l'avis qui en a été donné.
De Victor Révillon et autres, de Paris (France) et de Montréal, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de la *Révillon Frères Trading Company, Limited.*
Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Faisant fonction de président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Young, faisant fonction de président, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son troisième rapport.
Ordonné, qu'il soit reçu.
Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MERCREDI, 29 novembre 1911.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son troisième rapport.
Votre comité recommande que le délai fixé pour la présentation de pétitions en obtention de bills privés qui expire le jeudi, sixième jour de décembre prochain, soit prolongé au vendredi, seizième jour de février prochain; aussi, que le délai fixé pour la présentation de bills privés au Sénat soit prolongé au vendredi, vingt-troisième jour de février prochain; et aussi, que le délai fixé pour recevoir les rapports de tout comité permanent ou spécial relativement aux bills privés soit prolongé au vendredi, premier jour de mars prochain.
Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Faisant fonction de président.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été
Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (B) intitulé: "Loi pourvoyant à la constitution en corporation des compagnies de chemins de fer", a été lu la deuxième fois.
Sur motion de l'honorable M. Davis, secondé par l'honorable M. Coffey, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (A) intitulé: "Loi concernant la pollution des eaux navigables", ayant été lu,
L'honorable M. Belcourt, secondé par l'honorable M. Choquette, a proposé:
Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.
Après débat.

Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. Thompson, il a été
Ordonné, que le débat sur la dite motion soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (D) intitulé: "Loi concernant la vente du pain", a été lu la deuxième fois.
Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Legris, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (C) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Sénat et de la Chambre des Communes", ayant été lu,
Sur motion de l'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. Wilson, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'honorable Président a présenté la lettre suivante du greffier:—

Sénat,
Bureau du greffier,
Ottawa, 27 novembre 1911.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, pour l'information du Sénat, la lettre ci-incluse de l'Auditeur général afin que le Sénat décide ce qu'il désire que je fasse en cette circonstance.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre dévoué serviteur,
SAM'L E. St. O. CHAPLEAU,
Greffier du Sénat.

A l'honorable Philippe Landry,
Président du Sénat.

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL DU CANADA,
OTTAWA, 23 novembre 1911.

MONSIEUR,—Veuillez m'envoyer, s'il vous plaît, la liste approuvée par le Président, des employés sessionnels pour la présente session.

Je demeure, monsieur,
Votre dévoué serviteur,

J. FRASER,
Auditeur général.

Au greffier du Sénat.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table.

Alors, sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell,
Le Sénat s'est ajourné.

Jeudi, 30 novembre 1911.

Les membres présents étaient:—

L'honorable PHILIPPE LANDRY, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Béique,
Beith,
Bell,
Bolduc,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell, (Sir Mackenzie),
Boyer,
Campbell,
Cartwright, (Sir Richard),
Casgrain,
Choquette,
Cloran,
Costigan,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Douglas,
Edwards,
Farrell,
Fiset,
Forget,
Frost,
Gibson,
Gillmor,
Godbout,
Kerr,
Kirchhoffer,
La Rivière,
Lavergne,
Legris,
Lougheed,
MacKeen,
McDonald, (Cap-Breton),
McHugh,
McKay, (Truro),
McLaren,
McMillan,
McMullen,
McSweeney,
Mitchell,
Montplaisir,
Owens,
Poirier,
Pope,
Power,
Prince,
Prowse,
Ratz,
Riley,
Ross, (Halifax),
Ross, (Moosejaw),
Scott, (Sir Richard),
Talbot,
Taylor,
Thibaudeau,
Thompson,
Watson,
Wilson, (Elgin),
Wood,
Yeo,
Young,

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Kerr:—
De la Compagnie Canadienne de placement et d'épargne Birkbeck de Toronto.

Par l'honorable M. Owens:—
De la *Security Life Insurance Company of Canada.*

Par l'honorable M. Taylor:—
De William Alexander Hunt Jenkins, de la cité de London, Ont., demandant l'adoption d'un bill de divorce avec sa femme.

Par l'honorable M. Poirier:—
De J. McClintock et autres, de Moncton, et d'autres, d'ailleurs, dans la province du Nouveau-Brunswick.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (E) intitulé: "Loi concernant le paiement du salaire ou des gages des employés des compagnies de chemin de fer", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. McSweeney, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture du bill (A) intitulé: "Loi concernant la pollution des eaux navigables".

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Thompson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois.

Le dit bill a alors été lu la deuxième fois en conséquence.

L'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Thompson, a proposé:

Que le dit bill soit renvoyé au comité permanent de l'Hygiène publique et de l'Inspection des substances alimentaires.

Après débat.

Sur motion de l'honorable M. Wood, secondé par l'honorable M. Costigan, il a été

Ordonné, que le débat sur la dite motion soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du troisième rapport du comité permanent des Ordres Permanents, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Wood, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Lougheed a présenté au Sénat,—

1° Le rapport du ministre de l'Agriculture de la Puissance du Canada pour l'exercice expiré le 31 mars 1911.

2° Fermes expérimentales pour l'exercice expiré le 31 mars 1911.

3° Le rapport du directeur général vétérinaire et commissaire du bétail pour l'exercice expiré le 31 mars 1911.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table et ils sont comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, Nos 15, 16, 15c, 1912*).

Aussi, un état détaillé des obligations ou garanties enregistrées au département du Secrétaire d'Etat du Canada, depuis le dernier état (25 novembre 1909).

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 49*).

Alors, sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell,

Le Sénat s'est ajourné à demain à trois heures de l'après-midi.

Vendredi, 1er décembre 1911.

Les membres présents étaient:—

L'honorable PHILIPPE LANDRY, Président.

Les honorables messieurs

Baird, Béique, Beith, Belcourt, Bolduc, Bostock, Boucherville, de (C.M.G.), Bowell (Sir Mackenzie), Boyer, Campbell, Cartwright (Sir Richard), Casgrain, Choquette, Cloran, Costigan, David, Davis, Derbyshire, Dessaulles, De Veber, Douglas, Edwards, Farrell, Fiset, Forget, Frost, Gillmor, Godbout, Kerr, Kirchhoffer, La Rivière, Lavergne, Legris, Lougheed, McDonald (Cap-Breton), McHugh, McKay (Truro), McLaren, McMillan, McSweeney, Montplaisir, Owens, Poirier, Pope, Power, Prince, Ratz, Riley, Ross (Halifax), Ross (Moosejaw), Scott, (Sir Richard), Talbot, Taylor, Tessier, Thibaudeau, Thompson, Watson, Wilson (Elgin), Wood, Yeo, Young.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Beith:—
De la *Barcelona Traction Light and Power Company, Limited.*

Par l'honorable M. Baird:—
D'Alvena Bell Leaitch, de la cité de Toronto, demandant un bill de divorce avec son mari James Leaitch.

Par l'honorable M. Bostock:—
De Jay Carroll McGrath et autres, de Vancouver, dans la Colombie-Britannique. (*Vancouver Life Insurance Company*).

Par l'honorable M. Young, pour l'honorable M. Casgrain:—
De la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne.

Conformément à l'ordre, du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—
De la *Dominion Atlantic Railway Company;* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de ses travaux, et augmente ses pouvoirs d'émettre des obligations.

De la *South Ontario Pacific Railway Company;* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de ses travaux projetés, l'autorise à construire une ligne d'embranchement entre Hamilton et Niagara, qui augmente ses pouvoirs d'émettre des obligations, et à d'autres fins.

De la *West Ontario Pacific Railway Company;* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de leur embranchement projeté vers le nord, et à d'autres fins.

De Peter McAra et autres, de Régina; demandant d'être constitués en corporation sous le nom de *The British Canadian Loan Company.*

De la *Dominion Guarantee Company, Limited;* demandant l'adoption d'une loi changeant son nom en celui de *The Dominion-Gresham Guarantee and Casualty Company.*

De R. C. Smith et autres, directeurs provisoires de la *Nelson River Railway Company;* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de leur voie ferrée et déclare que sa charte est en vigueur.

De la *Manitoba and North Western Railway Company of Canada;* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour la construction de certains embranchements, l'autorise à construire un nouvel embranchement, et augmente ses pouvoirs d'émettre des obligations.

De la *Grand Trunk Pacific Railway Company;* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de sa voie ferrée.

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique; demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour la construction de certains embranchements autorisés, permette la construction d'un nouvel embranchement et change le terminus de l'embranchement Lauder; lui accorde certains pouvoirs pour la création de débentures-actions et l'autorise à louer de la province du Nouveau-Brunswick une certaine ligne de chemin de fer et aussi de louer la ligne du *Quebec Central Railway.*

De Thomas Wadge, de la cité de Winnipeg, Manitoba; demandant l'adoption d'une loi qui autorise le commissaire des brevets à recevoir des honoraires exigés par la Loi des brevets et prolonge de huit ans la durée de ses brevets.

De la *Kootenay Central Railway Company;* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de sa voie ferrée et qui augmente ses pouvoirs d'émettre des obligations.

De Thos. E. Le Claire et autres, de High-River, Alberta; demandant une charte sous le nom de la *High River, Saskatchewan and Hudson Bay Railway Company.*

De la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest; demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de certains embranchements dont la construction est autorisée.

De Sir Edward Seaborn Clouston et autres, de Montréal; demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de la *Liverpool-Manitoba Assurance Company.*

De la Compagnie du chemin de fer du Cap de la Madeleine; demandant l'adoption d'une loi qui déclare que son entreprise est à l'intérêt général du Canada, l'autorise à louer sa ligne de chemin de fer à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, et à d'autres fins.

L'honorable M. Thompson, du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat, a présenté son deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a alors été lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 1er décembre 1911.

Le comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat a l'honneur de soumettre au Sénat le rapport de la dernière session sur les comptes du

greffier qui n'a pu être approuvé par le Sénat en conséquence de la dissolution prématurée du Sénat.

Votre comité recommande maintenant que le dit (deuxième) rapport suivant soit approuvé.

" Votre comité a examiné les comptes et pièces justificatives du greffier du Sénat, pour l'exercice clos le 31 mars 1910, et les a trouvés corrects.

" Le greffier a rendu compte à la satisfaction du comité de la manière suivante:—

Recettes.

Lettres de crédit..		$191,613 34
Bills privés..	$ 13,315 00	
Copies certifiées..	281 00	
Remboursements..	35 91	
		13,631 91
Total..		$205,245 25

Dépenses.

Chèques émis..	$184,895 53	
Moins les chèques annulés..	811 80	
		$184,083 73
Balance en banque..	7,529 61	
		7,529 61
		$191,613 34
Dépôt au crédit du Receveur général..		13,631 91
		$205,245 25

Chèques émis.

Salaire du Président..	$ 4,000 00	
Indemnités..	80,161 73	
Dépenses..	97,279 04	
A compte sur le revenu..	2,507 05	
Remboursements..	35 91	
		$184,083 73

" Le tout respectueusement soumis.

F. P. THOMPSON,
Président ".

Sur motion de l'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. Cloran, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Thompson, du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a alors été lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 43,
VENDREDI, 1er décembre 1911.

Le comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat a l'honneur de présenter le rapport du comité de la dernière session relatif à la papeterie et qui n'a pas été approuvé par le Sénat en conséquence de la dissolution subite du Parlement.

Votre comité recommande que ce (troisième) rapport soit approuvé par le Sénat.
"Votre comité recommande:—

1. Que la papeterie et les autres articles qui ont été choisis par votre comité en tenant dûment compte de l'utilité et de l'économie, soient commandés d'après les échantillons des différents manufacturiers de la liste approuvée par votre comité et déposée entre les mains du commis de la papeterie, et que la distribution en soit faite de la même manière que la session dernière.

2. Votre comité recommande que les petits coffres ordinaires de papeterie soient fournis aux sénateurs à la prochaine session du Parlement.

3. Que les grandes valises de cuir soient fournies à chaque sénateur au cours de la présente session au coût de pas plus de trente dollars ($30) chacune.

Le tout respectueusement soumis.

F. P. THOMPSON,
Président.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*) et (*h*) soient suspendues relativement au dit rapport et qu'il soit adopté maintenant.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Belcourt, secondé par l'honorable M. Talbot, il a été

Ordonné, que les honoraires payés pour le bill (Y 1) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Quebec and Great North West Railway Company*", soient remboursés moins les frais de traduction et d'impression.

L'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Thompson, a proposé:

Que, jusqu'à nouvel ordre du Sénat, l'heure de réunion de cette Chambre, le vendredi, sera deux heures et demie de relevée.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, le Sénat s'est divisé, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

CONTENTS:

Les honorables messieurs

Baird,
Beith,
Cartwright (Sir Richard),
Cloran,
Dessaulles,
De Veber,
Farrell,
Godbout,
Lavergne,
McHugh,
McSweeney,
Montplaisir,
Ross (Halifax),
Tessier,
Thibaudeau,
Watson,
Young—17.

NON-CONTENTS:

Les honorables messieurs

Bolduc,
Bostock,
Boucherville de, (C.M.G.),
Bowell, (Sir Mackenzie),
Campbell,
Costigan,
Davis.
Derbyshire,
Douglas,
Edwards,
Forget
Frost,
Kerr,
LaRiviere,
Lougheed,
McDonald (Cap-Breton),
McKay (Truro),
McLaren,
McMillan,
Poirier.
Pope,
Power,
Ratz,
Riley,
Taylor,
Talbot,
Thompson,
Wilson (Elgin),
Wood,
Yeo—30.

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat sur la motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Thompson:—

Que le bill (A) intitulé: "Loi concernant la pollution des eaux navigables", soit renvoyé au comité permanent de l'Hygiène publique et de l'Inspection des substances alimentaires.

Après un nouveau débat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Lougheed a présenté au Sénat une copie de l'ordre en conseil No 22/1773 en date du 7 août 1911 *re* allocation générale au lieu de logement, provisions, combustible, éclairage, etc., pour le Service de la marine du Canada.

(*Voir Documents de la Session, No 40a*).

Alors, sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell,

Le Sénat s'est ajourné à mardi prochain à trois heures de l'après-midi.

Mardi, 5 décembre 1911

Les membres présents étaient:—

L'honorable PHILIPPE LANDRY, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Belcourt,
Bolduc,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.),
Boyer,
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Cloran,
Costigan,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
Edwards,
Farrell,
Forget,
Frost,
Gillmor,
Jaffray,
Kerr,
Kirchhoffer,
La Rivière,
Lavergne,
Legris,
Lougheed,
Macdonald (I.-P.-E.)
McDonald (Cap-Breton),
MacKay (Truro),
McMillan,
McMullen,
Montplaisir,
Owens,
Poirier,
Pope,
Power,
Ratz,
Riley,
Ross (Halifax),
Scott (Sir Richard),
Talbot,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Thompson,
Watson,
Wood,
Yeo.

Prières.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Talbot:—
De George Ernest Wood et autres, de Calgary. (*The Alberta Interurban Railway Company*).

Par l'honorable M. Pope:—
De la Compagnie du chemin de fer Terminal de Montréal.

Par l'honorable M. Derbyshire:—
De la *Canadian Northern Ontario Railway Company.*

Par l'honorable M. Davis:—
De l'*Ontario and Ottawa Railway Company,* et
De la *Canadian Northern Ontario Railway Company.*

Par l'honorable M. Watson:—
De la *Canadian Northern Railway Company.*

Par l'honorable M. Bostock:—
De la *Saskatchewan Central Railway Company.*
De Geo. A. Fraser et Wm. G. Hown, directeurs provisoires de la *Calgary and Fernie Railway Company.*
De la *Kootenay and Alberta Railway Company.*
De la *Kettle Valley Railway Company.*

De J. O'Brien et autres, de la cité d'Ottawa. (*Quinze River and Ottawa Railway Company*), et

De G. W. Swaisland et autres, d'Edmonton, Alberta. (*Pacific, Trans-Canada and Hudson Bay Railway Company*).

Par l'honorable M. Casgrain:—

De la *Canadian Northern Quebec Railway Company.*

De la *Canadian Northern Montreal Tunnel and Terminal Company, Limited.*

Par l'honorable M. Edwards:—

De John E. Askwith et autres, de la cité d'Ottawa, et

De la *Protectorate Life Assurance Company of Canada.*

De Edmund F. Piper, de Fargo, dans l'Etat de Dakota-Nord, un des Etats-Unis d'Amérique.

Par l'honorable M. Kirchhoffer:—

De l'*Union Bank of Canada.*

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De la Compagnie Canadienne de placement et d'épargne Birkbeck; demandant l'adoption d'une loi qui change son nom en celui de *The Canadian Mortgage Investment Company.*

De la *Security Life Insurance Company of Canada;* demandant l'adoption d'une loi qui lui permette de poursuivre l'industrie d'assurance dans toutes ses branches, amende sa charte pour l'autoriser à émettre des polices participées et à faire affaire sous le nom de La Compagnie d'assurance sur la vie La Sécurité du Canada.

De J. McClintock et autres, de Moncton et d'ailleurs, dans le Nouveau-Brunswick; demandant que le Code criminel soit modifié de manière à protéger la société et la morale en Canada contre l'adultère.

De la *Barcelona Traction, Light and Power Company, Limited,* compagnie constituée par lettres patentes ,chapitre 79, S.R.C., 1906; demandant l'adoption d'une loi qui change son nom en celui de *Barcelona Tramway, Light and Power Company.* l'autorise à acheter des lignes de chemin de fer et de tramway, etc., en dehors du Canada.

De Jay Carroll McGrath et autres, de la cité de Vancouver, Colombie-Britannique; demandant une charte sous le nom de *The Vancouver Life Insurance Company. of Vancouver, B.C.*

De la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne; demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement du dit canal.

De C. Eug. Dubord, président, et du secrétaire de la *British Colonial Fire Insurance Company;* demandant l'adoption d'une loi prolongeant la durée de sa charte constitutive.

Son Honneur le Président a informé le Sénat qu'il avait reçu la communication suivante du secrétaire du Gouverneur général:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

OTTAWA, 5 décembre 1911.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable Juge en chef du Canada, agissant comme député de Son Altesse Royale le Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat, cette après-midi à cinq heures, pour sanctionner certains

bills, qui ont été adoptés par le Sénat et la Chambre des Communes au cours de la présente session du Parlement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

H. C. LOWTHER, Lt.-colonel,

Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable

Président du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes avec un bill (18) intitulé: " Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argest pour le service public de l'exercice financier expirant le 31 mars 1912 ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Baird, il a été

Ordonné, que les règles 23*f*, 24 (*a*) et (*b*), et 63 du Sénat soient suspendues relativement au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Baird, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Baird, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Pope, secondé par l'honorable M. Taylor, il a été

Ordonné, que, de l'avis du Sénat, l'initiative de la législation privée et publique dvrait être plus également répartie entre les deux Chambres du Parlement, afin de diminuer la longueur des sessions et afin de prévenir la déplorable coutume connue, en langage parlementaire, sous le nom de " railroading " (l'expédition à toute vitesse) d'importantes mesures aux fins de sessions.

Que copie de cette résolution soit transmise aux Communes avec prière de se joindre au Sénat, au moyen d'un comité mixte des deux Chambres pour discuter des mesures à prendre pour arriver à ce résultat.

Ordonné, que la dite résolution soit communiquée à la Chambre des Communes par un des maîtres en chancellerie.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général relativement au bill (D) intitulé: " Loi concernant la vente du pain ", ayant été lu,

L'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Cloran, a proposé:

Que le Sénat se forme maintenant en comité général.

L'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Campbell, a proposé en amendement:

Que tous les mots après " Que " soient retranchés et remplacés par les suivants, le bill soit renvoyé au comité permanent des Bills Privés Divers.

Après débat,

La dite motion en amendement a été retirée.

Alors la question de concours ayant été posée sur la motion principale, elle a été remise au jeudi, vingt-cinquième jour de janvier prochain.

L'honorable M. Lougheed a présenté au Sénat un exposé de la manière dont a été employée la subvention pour aider au développement des pêches maritimes, année 1910-11, en vertu du chapitre 46 des Statuts Revisés du Canada, 1906, intitulé " Loi concernant les pêches maritimes et la construction des navires de pêche ".

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 58*).

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (C) intitulé: " Loi modifiant la Loi du Sénat et de la Chambre des Communes ", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. McMullen, il a été

Ordonné, qu'il soit remis au jeudi, vingt-cinquième jour de janvier prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (E) intitulé: " Loi concernant le paiement du salaire ou des gages des employés des compagnies de chemin de fer ", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, qu'il soit remis au jeudi, vingt-cinquième jour de janvier prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du deuxième rapport du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. McMullen, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (20) intitulé: ' Loi concernant la *Grand Trunk Pacific Railway Company* ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Bostock, il a été

Ordonné, que les règles 23 (*f*), 24 (*a*) et (*b*), 63, 107 (*b* 2) et (*c*), 111, 112, 113 et 117 du Sénat soient suspendues relativement au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Bostock, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Bostock, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.
Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affir
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (21) intitulé: "Loi concernant le chemin de fer National-Transcontinental", auquel elle demande le concours du Sénat.
Le dit bill a été lu la première fois.
Avec la permission du Sénat:
Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. David, il a été
Ordonné, que les règles 23 (*f*), 24 (*a*) et (*b*) et 63 du Sénat soient suspendues relativement au dit bill.
Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. David, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.
Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.
Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. David, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.
Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
MARDI, 5 décembre 1911.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre agira conjointement avec eux pour former un comité collectif des deux Chambres concernant les Impressions du Parlement, et que les membres du comité des Impressions, savoir: MM. Beattie, Bickerdike, Bowman, Brabazon, Brouillard, Cardin, Cash, Elliot, Lavallée, Lespérance, Low, Martin (Montréal, Sainte-Marie), Middlebro, Murphy, Nantel, Nicholson, Roche, Stevens, Verville, White (Victoria, Alta) et Wilson (Wentworth), agiront à titre de représentants de cette Chambre, comme membres du dit comité collectif des Impressions du Parlement.
Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.
Attesté,

THOS. B. FLINT,
Greffier des Communes.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
MARDI, 5 décembre 1911.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre a nommé MM. Béland, Blondin, Borden, Boyer, Broder, Clarke (Bruce), Crothers, Doherty, Emmerson, Foster (Toronto-Nord), Laurier (Sir Wilfrid), Lemieux, Lewis, Meighen, Pardee, Pelletier et Pugsley, comme comité aux fins d'assister Son Honneur l'Orateur dans la régie de la Bibliothèque du Parlement, en ce qui concerne les intérêts de la Chambre des Communes, et pour agir au nom de la Chambre des Communes comme membres d'un comité collectif des deux Chambres de la Bibliothèque.

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

THOS. B. FLINT,
Greffier des Communes.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
LUNDI, 4 décembre 1911.

Résolu, qu'un message soit porté au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre a nommé messieurs Boyce, Clarke (Essex), Chisholm (Inverness) et Sharpe (Lisga) pour assister M. l'Orateur dans la régie du restaurant, en ce qui concerne les intérêts des Communes, et pour agir en qualité de membres d'un comité mixte des deux Chambres pour prendre charge du restaurant.

Ordonné, que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

THOS. B. FLINT,
Greffier des Communes.

Le Sénat s'est ajourné à loisir.

L'honorable juge en chef le très honorable Sir Charles Fitzpatrick, agissant comme député de Son Altesse Royale le Gouverneur général, étant assis dans le fauteuil aux pieds du Trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre "*que c'est le* "*désir du député de Son Altesse Royale que les Communes se rendent immédiatement* "*auprès de Lui, dans la salle du Sénat*"

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur,

Le greffier de la Couronne en chancellerie a lu les titres des bills à être sanctionnés, comme suit:—

Loi concernant la compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company.*

Loi concernant le chemin de fer National-Transcontinental.

A ces bills la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:—

Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le Député Gouverneur géneral sanctionne ces bills.

Alors, l'honorable Orateur de la Chambre des Communes a adressé la parole à Son Honneur le Député de Son Altesse Royale le Gouverneur général, comme suit:—

"QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

"Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

"Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur le bill suivant:—

"Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir aux dépenses du service public de l'exercice expirant le 31 mars 1912", que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner."

Alors, après que le greffier de la Couronne en chancellerie eut lu le titre du bill,

Le greffier du Sénat, sur l'ordre de Son Honneur, a dit:—

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le Député Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Le Député Gouverneur s'est retiré et la Chambre des Communes s'est retirée.

Le Sénat a repris sa séance.

L'honorable Sir Richard Scott a présenté au Sénat un bill (F) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Révillon Frères Trading Company, Limited*".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois le jeudi, vingt-cinquième jour de janvier prochain.

Avec la permission du Sénat:

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Baird, a proposé:

Qu'à l'ajournement d'aujourd'hui, le Sénat reste ajourné jusqu'à mercredi, vingt-quatre janvier prochain.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Baird,

Le Sénat s'est ajourné jusqu'à mercredi, vingt-quatre janvier prochain, à trois heures de l'après-midi.

Mercredi, 24 janvier 1912.

Les membres présents étaient:—

L'honorable PHILIPPE LANDRY, Président.

Les honorables messieurs

Baird, Belcourt, Bell, Bostock, Boucherville, de (C.M.G.), Boyer, Campbell, Cartwright (Sir Richard), Casgrain, Costigan, Dandurand, David, Davis, Derbyshire, Dessaulles, De Veber, Edwards, Ellis, Forget, Frost, Gillmor, Godbout, Kerr, King, Kirchhoffer, La Rivière, Lavergne, Lougheed, Macdonald (Victoria), MacKay (Alma), MacKeen, McHugh, McMillan, McMullen, Mitchell, Montplaisir, Owens, Poirier, Pope, Power, Prince, Ratz, Riley, Roche, Ross (Halifax), Scott (Sir Richard), Talbot, Taylor, Tessier, Thibaudeau, Thompson, Watson, Wilson (Elgin), Yeo, Young.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Kerr:—
De la *British America Assurance Company.*

Par l'honorable M. Young, pour l'honorable M. Gibson:—
De la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada (deux pétitions), et
De la *Grand Trunk Pacific Railway Company.*

Par l'honorable M. Watson:—
De l'*Algoma Eastern Railway Company*, et
De la *Pacific and Atlantic Railway Company.*

Par l'honorable M. McHugh:—
De la *Mexican Interurban Electric Traction Company Limited*, et
De l'*Interprovincial and James Bay Railway Company.*

Par l'honorable Sir Richard Scott:—
De la *Dominion Trust Company Limited*, et
De la *Trust and Loan Company of Canada.*

Par l'honorable M. De Veber:—
De la *Alberta Railway and Irrigation Company.*

Par l'honorable M. Casgrain:—
De la *Dominion Guarantee Company, Limited.*

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues:—

De George Ernest Wood et autres, de Calgary, Alberta, directeurs provisoires de l'*Alberta Electric Railway Company;* demandant l'adoption d'une loi à l'effet de changer son nom en celui de *The Alberta Interurban Railway Company* et à d'autres fins.

De la Compagnie du chemin de fer Terminal de Montréal; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de ratifier et confirmer une convention faite avec la *Montreal Street Railway Company.*

De la *Canadian Northern Ontario Railway Company;* demandant l'adoption d'une loi autorisant la vente faite à elle d'une partie de la voie ferrée de la *Carillon and Grenville Railway Company.*

De la *Ontario and Ottawa Railway Company;* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour la construction de son chemin de fer, l'autorise à construire un nouvel embranchement et fixe la limite du chiffre des valeurs à émettre relativement à ses chemins de fer.

De la *Canadian Northern Ontario Railway Company;* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour la construction de certaines parties de sa voie ferrée, l'autorise à construire et à exploiter certaines voies ferrées et à d'autres fins.

De la *Canadian Northern Railway Company;* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de certaines lignes d'embranchement.

De la *Saskatchewan Central Railway Company;* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée.

De Georges A. Fraser et de Wm. G. Hown, directeurs provisoires de la *Calgary and Fernie Railway Company;* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée.

De la *Kootenay and Alberta Railway Company;* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de sa voie ferrée.

De la *Kettle Valley Railway Company;* demandant l'adoption d'une loi qui l'autorise à construire un embranchement à un point à ou près de Penticton, C.-B., prolonge le délai fixé pour la construction de sa ligne déjà autorisée, ou augmente son pouvoir d'émettre des débentures et à d'autres fins.

De J. O'Brien et autres, de la cité d'Ottawa; demandant d'être constitués en corporation sous le nom de la *Quinze River and Ottawa Railway Company.*

De G. W. Swaisland et autres, d'Edmonton; demandant d'être constitués en corporation sous le nom de *The Pacific Trans-Canada and Hudson Bay Railway Company.*

De la *Canadian Northern Quebec Railway Company;* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour la construction de certains embranchements autorisés et permette de conclure des traités suivant les dispositions de la *Loi des chemins de fer.*

De la *Canadian Northern Montreal Tunnel and Terminal Company, Limited,* compagnie constituée en corporation par l'article premier du chapitre 79 des S.R.C., 1906; demandant l'adoption d'une loi qui déclare que ses entreprises sont à l'intérêt général du Canada, l'autorise à construire et mettre en service un tunnel et un chemin de fer dans la cité de Montréal ainsi que d'autres lignes de chemins de fer et à d'autres fins.

De John E. Askwith et autres, de la cité d'Ottawa; demandant une charte sous le nom de *The Dominion Pacific Railway Company.*

De la *Protectorate Life Assurance Company of Canada;* demandant l'adoption d'une loi qui augmente ses pouvoirs et qui prolonge le délai requis pour obtenir une licence pour faire affaire.

De Edmund F. Piper, de Fargo, dans l'Etat de Dakota-Nord, un des Etats-Unis d'Amérique, demeurant actuellement à Dacotah, dans la province du Manitoba; demandant l'adoption d'une loi qui autorise le Commissaire des brevets à recevoir le

paiement de droits ultérieurs pour les brevets 93,673 et 94,353 et qui les remette en vigueur.

De l'*Union Bank of Canada;* demandant l'adoption d'une loi pour l'autoriser à transporter son siège social de Québec, dans la province de Québec, à Winnipeg, dans la province du Manitoba, et pour amender sa charte.

L'honorable Président a informé le Sénat que le greffier du Sénat a déposé sur la table ses comptes avec les pièces justificatives à l'appui, pour l'exercice expiré le 31 mars 1911.

L'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. King, a proposé:

Que les comptes du Sénat et les pièces justificatives de l'exercice expiré le 31 mars 1911, déposés sur la table par le greffier du Sénat aujourd'hui, soient renvoyés au comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable Président a présenté au Sénat un état du greffier du Sénat relatif à la qualification de propriété des sénateurs.

Ordonné, qu'il soit reçu, et il a été lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
BUREAU DE GREFFIER,
OTTAWA, 7 décembre 1911.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous communiquer, pour l'information du Sénat, une liste des noms des membres du Sénat qui ont signé et renouvelé leur déclaration de qualification de propriété pendant les vingt premiers jours de la présente session du Parlement, en conformité de la règle 105 de cette Chambre.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
SAM'L E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier du Sénat.

A l'honorable PHILIPPE LANDRY,
Président du Sénat.

Les honorables messieurs

1 Baird,
2 Béique,
3 Bolduc,
4 Bostock,
5 Bowell, Sir Mackenzie, C.C.M.G.,
6 Boyer,
7 Cartwright, Sir Richard, G.C.M.G.,
8 Casgrain,
9 Cloran,
10 Costigan,
11 Dandurand,
12 David,
13 Derbyshire,
14 De Veber,
15 Domville,
20 Kerr,
21 King,
22 Kirchhoffer,
23 McKay (Truro),
24 McMillan,
25 McSweeney,
26 Mitchell,
27 Power,
28 Prowse,
29 Scott, Sir Richard,
30 Shehyn,
31 Talbot,
32 Tessier,
33 Thibaudeau,
34 Thompson,
35 Watson,
36 Wilson (Elgin),

16 Douglas,
17 Ellis,
18 Forget,
19 Gillmor,
37 Wood,
38 Yeo,
39 Young.

SAM'L E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier du Sénat.

L'honorable Président a présenté au Sénat la recommandation suivante des bibliothécaires conjoints:—

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT,
OTTAWA, 22 janvier 1912.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur de demander que M. Allan Phillips Starr soit nommé commis à la bibliothèque du Parlement (pour remplir une vacance causée par une résignation), dans la subdivision B de la seconde division, au salaire de $1,200 par année et que M. Frank Tozer soit nommé messager sessionnel (pour remplir une vacance causée par une résignation), aux gages ordinaires de trois dollars par jour, pendant la session, cette nomination devant être datée du dix-neuf courant.

Vu que c'est la première fois que ce genre de nominations se fait à la bibliothèque, en conformité de la nouvelle loi, nous désirons déclarer que nous agissons en conformité de l'article quarante-cinq de la Loi du Service civil, 1908.

A. D. DECELLES,
Bibliothécaire général.

MARTIN J. GRIFFIN,
Bibliothécaire parlementaire.

A l'honorable Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table.

L'honorable Sir Richard Scott a présenté au Sénat un bill (G) intitulé: "Loi à l'effet d'enrayer la propagation de la fièvre typhoïde".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (31) intitulé: "Loi modifiant l'Acte des Commissaires du havre de Québec, 1899", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Owens, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (75) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Sénat et de la Chambre des Communes", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Owens, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (66) intitulé: "Loi concernant les archives publiques", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Owens, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (58) intitulé: "Loi concernant le Département des Affaires Extérieures", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Owens, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (10) intitulé: "Loi concernant la *British Colonial Fire Insurance Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Owens, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (26) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Saskatchewan Life Insurance Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (2) intitulé: "Loi modifiant la Loi des jeunes délinquants, 1908", auxquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Owens, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (65) intitulé: "Loi à l'effet de corriger certaines erreurs d'écritures dans la version française des Statuts revisés, 1906", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Owens, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

L'honorable M. Lougheed a présenté au Sénat les rapports, relevés et statistiques du Revenu de l'Intérieur de la Puissance du Canada, pour l'exercice expiré le 31 mars 1911. Partie III—Falsification des substances alimentaires.

Ordonné qu'ils soient déposés sur la table et ils sont comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 14, 1912*).

Aussi, le rapport du département du Commerce, pour l'exercice expiré le 31 mars 1911. Partie II—Commerce du Canada : 1. Avec la France. 2 Avec l'Allemagne. 3. Avec le Royaume-Uni. 4. Avec les Etats-Unis.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 10a, 1912*).

Aussi, le quarante-quatrième rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries, 1910-11. (Pêcheries). (Marine).

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, Nos 21, 22, 1912*).

Aussi, le rapport du Secrétaire d'Etat, Affaires Extérieures, pour l'exercice expiré le 31 mars 1911.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 29b, 1912*).

Aussi, les Ordonnances du Territoire du Yukon passées par le Conseil du Yukon en 1911.

Ordonné, qu'elles soient déposées sur la table, et elles sont comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 75*).

Aussi, le tableau indiquant la moyenne des hommes employés dans la police fédérale pendant chaque mois de l'année 1911, avec la liste des paiements et des dépenses de voyage, en vertu des Statuts Revisés du Canada, chap. 91, sec. 6, par. 2.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 60*).

Aussi, une copie de l'ordre en conseil No P.C. 2843, date du 16 décembre 1911,—Règlements concernant le pavillon et les pennons particuliers des navires de la marine royale canadienne.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 40a*).

Aussi, le rapport du maître général des Postes, pour l'exercice expiré le 31 mars 1911.

Ordonné qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 24, 1912*).

L'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Dandurand, a proposé:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, pour prier Son Altesse Royale qu'il lui plaise de faire déposer devant le Sénat copie des contrats entre le gouvernement du Canada et les différentes compagnies de steamers pour le transport de la malle entre l'Angleterre, la France et le Canada, ainsi que toute la correspondance y relative, depuis le 1er janvier 1909.

Aussi, les conventions, s'il en est, pour le transport de la malle *via* New-York.

De plus, tous contrats, conventions de subsides, etc., pour le transport de la malle entre le Canada et Terre-Neuve—ainsi que toute la correspondance y relative, depuis le 1er janvier 1909.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Alors sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Owens,
Le Sénat s'est ajourné.

qui échange son nom en celui de *The Barcelona Tramway, Light and Power Company,* l'autorise à acheter des lignes de chemins de fer et de tramway, etc., en dehors du Canada; à avoir tous les pouvoirs qu'elle a ou qu'elle pourra obtenir du Royaume d'Espagne et à d'autres fins;

De Jay Carroll McGrath et autres, de la cité de Vancouver, Colombie-Britannique; demandant une charte sous le nom de la *Vancouver Life Insurance Company.*

De la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne; demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement du dit canal;

De George Ernest Wood et autres, de Calgary, Alberta, directeurs provisoires de l'*Alberta Electric Railway Company;* demandant l'adoption d'une loi à l'effet de changer son nom en celui de *The Alberta Interurban Railway Company* et à d'autres fins;

De la Compagnie du chemin de fer Terminal de Montréal; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de ratifier et confirmer une convention faite avec la *Montreal Street Railway Company;*

De la *Kettle Valley Railway Company;* demandant l'adoption d'une loi qui l'autorise à construire un embranchement à un point à ou près de Penticton, C.-B., prolonge le délai fixé pour la construction de sa ligne déjà autorisée, augmente son pouvoir d'émettre des débentures et à d'autres fins;

De J. O'Brien et autres, de la cité d'Ottawa; demandant d'être constitués en corporation sous le nom de la *Quinze River and Ottawa Railway Company;*

De la Compagnie Canadienne de placement et d'épargne Birkbeck; demandant l'adoption d'une loi qui change son nom en celui de *Canadian Mortgage Investment Company;*

De la *Union Bank of Canada;* demandant l'adoption d'une loi pour l'autoriser à transporter son siège social de Québec, dans la province de Québec, à Winnipeg, dans la province du Manitoba, et pour amender sa charte;

De la *Canadian Northern Ontario Railway Company;* demandant l'adoption d'une loi autorisant la vente faite à elle d'une partie de la voie ferrée de la *Carillon and Grenville Railway Company;* et

De la *Canadian Northern Railway Company;* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de certaines lignes d'embranchement.

Le tout respectueusement soumis.

JULES TESSIER,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son deuxième rapport,

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 43,
JEUDI, 25 janvier 1912.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deuxième rapport:—

Votre comité recommande que le délai fixé pour la présentation de pétitions pour divorces qui est expiré, soit prolongé au mercredi, vingt-huitième jour de février 1912.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Lougheed, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

Sénat,
Chambre de comité No 43,
Jeudi, 25 janvier 1912.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Relativement à la pétition de Edna Wells, de la cité de London, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec William Edwin Wells, autrefois de la cité de London, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Lougheed, a proposé:

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat jeudi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ NO 43,
JEUDI, 25 janvier 1912.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quatrième rapport.

Relativement à la pétition de James Denny, de la cité de Brandon, dans la province du Manitoba, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Isabella Denny, résidant actuellement dans la cité d'Edmonton, dans la province de l'Alberta, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Lougheed, a proposé:

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat jeudi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Tessier, du comité permanent des Ordres permanents, a présenté son cinquième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ NO 8,
JEUDI, 25 janvier 1912.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son cinquième rapport.

Votre comité a examiné la pétition d'Ezra Butler Eddy Bessey; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de changer son nom de Bessey en celui d'Ezra Butler Eddy et a constaté que les règles ont été observées.

Votre comité néanmoins désire attirer l'attention du Sénat sur cette pétition parce qu'il a des doutes sur le droit du pétitionnaire, dans le cas actuel, de demander au gouvernement de la Puissance d'adopter une telle loi.

Le tout respectueusement soumis.

JULES TESSIER,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Tessier, secondé par l'honorable M. Forget, il a été
Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Thompson, il a été

Ordonné, que le rapport du comité mixte de la Bibliothèque du Parlement recommandant la nomination de M. Alfred Phillips Starr à la position de commis dans la bibliothèque soit renvoyé au comité permanent de l'Economie interne et de la Comptabilité du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (19) intitulé: " Loi modifiant la Loi des enquêtes ", auquel elle demande le concours du Sénat.
Le dit bill a été lu la première fois.
Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

L'honorable M. Lougheed a présenté au Sénat des suppléments au rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries pour l'exercice expiré le 31 mars 1911, savoir:—
Rapport de l'inspection des bateaux à vapeur.
Rapports des commissaires de havres.
Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, Nos 23, 23a, 1912*).

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général relativement au bill (D) intitulé: " Loi concernant la vente du pain ", ayant été lu,
L'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Legris, a proposé:
Que le Sénat se forme maintenant en comité général relativement au dit bill.
L'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Campbell, a proposé en amendement:
Que tous les mots après " Que " soient retranchés et remplacés par les suivants: " le bill soit renvoyé au comité permanent des Bills Privés Divers ".
Après débat,
Avec la permission du Sénat.
Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été
Ordonné, que la suite du débat soit remise au jeudi, huitième jour de février prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (C) intitulé: " Loi modifiant la Loi du Sénat et de la Chambre des Communes ", ayant été lu,
Sur motion de l'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Forget, il a été
Ordonné, qu'il soit remis au jeudi, huitième jour de février prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (E) intitulé: " Loi concernant le paiement du salaire ou des gages des employés des compagnies de chemin de fer ", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (F) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Révillon Frères Trading Company, Limited*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable Sir Richard Scott, secondé par l'honorable M. Power,

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Alors, sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Ellis,

Le Sénat s'est ajourné.

Vendredi, 26 janvier 1912.

Les membres présents étaient:—

L'honorable PHILIPPE LANDRY, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Beith,
Belcourt,
Bell,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.),
Boyer,
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Choquette,
Cloran,
Costigan,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Douglas,
Edwards,
Ellis,
Forget,
Frost,
Gillmor,
Godbout,
Jaffray,
Kerr,
King,
Kirchhoffer,
La Rivière,
Lavergne,
Legris,
Lougheed,
Macdonald (Victoria),
MacKeen,
McHugh,
McMullen,
McSweeney,
Montplaisir,
Owens,
Poirier,
Pope,
Power,
Prince,
Prowse,
Riley,
Roche,
Ross (Halifax),
Ross (Moosejaw),
Scott (Sir Richard),
Talbot,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Thompson,
Watson,
Wilson (Elgin),
Yeo,
Young.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. David:—
De la Compagnie du chemin de fer de Colonisation du Nord.

Par l'honorable M. Watson:—
De John Angus Kennedy, de la cité de Saskatoon, Saskatchewan; demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre son mariage avec sa femme Kathleen Kennedy, et
De Thomas D. Rambaut, de la cité de New-York.

Par l'honorable M. Roche:—
De Ethel May Stewart, du township de Binbrook, Ontario; demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre son mariage avec George Stewart.

Par l'honorable M. Kerr:—
De Frank William Meck, de la cité de Toronto; demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre son mariage avec Phoebe Mary Meek, et
De Norman Gladstone Heyd et autres, de Toronto. (*Loyal Order of Moose*).

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues:—
De la *British American Assurance Company;* demandant l'adoption d'une loi qui augmente et définisse ses pouvoirs et l'autorise à poursuivre l'industrie d'assurance dans d'autres branches.

De la Compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc du Canada; demandant l'adoption d'une loi pour ratifier et confirmer une convention avec la *Temiskaming and Northern Ontario Railway Commission.*

De la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada; demandant le pouvoir d'émettre de nouvelles débentures-actions consolidées.

De la *Grand Trunk Pacific Railway Company;* demandant l'adoption d'une loi qui l'autorise à émettre de temps à autre des débentures-actions perpétuelles ou à terme jusqu'à un montant n'excédant pas $25,000,000.

De l'*Algoma Eastern Railway Company;* demandant l'adoption d'une loi prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de certaines parties de ses voies ferrées autorisées.

De la *Pacific and Atlantic Railway;* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée.

De la *Mexican Electric Traction Company, Limited,* constituée en corporation par lettres patentes, chapitre 76, S.R.C., 1906; demandant l'adoption d'une loi qui change son nom en celui de *Mexican Interurban Electric Railway Company, Limited,* l'autorise à acquérir des chemins de fer en dehors du Canada, à avoir tous les pouvoirs qu'elle a ou pourra obtenir des Etats-Unis du Mexique, et à d'autres fins.

De l'*Interprovincial and James Bay Railway Company;* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée et augmente ses pouvoirs d'émettre des obligations.

De la *Dominion Trust Company, Limited;* demandant l'adoption d'une loi qui change son nom en celui de *Dominion Trust Company* et à d'autres fins.

De la *Trust and Loan Company of Canada;* demandant l'adoption d'une loi portant son capital-actions de £3,000,000 à £5,000,000.

De la *Alberta Railway and Irrigation Company;* demandant l'autorisation d'émettre des débentures ne dépassant pas $30,000 par mille; et

De la *Dominion Guarantee Company, Limited;* demandant l'adoption d'une loi pour faire revivre, consolider et amender la charte de la dite compagnie.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son cinquième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ NO 28,
VENDREDI, 26 janvier 1912.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cinquième rapport.

Relativement à la pétition de Kenneth Molson, de la cité de Québec, dans la province de Québec, marchand, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Mary Letitia Molson, actuellement de Harrogate, Angleterre, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Lougheed, a proposé:

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat jeudi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. McSweeney, secondé par l'honorable M. Jaffray, a proposé:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général pour prier Son Altesse Royale de faire produire au Sénat un état des subventions de terre ou d'argent accordées aux chemins de fer antérieurement à la confédération par le gouvernement du Canada-Uni ou par les gouvernements du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse ou de l'Ile-du-Prince-Edouard, et qui n'ont pas été acquises aux chemins de fer.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Consil privé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (31) intitulé: "Loi modifiant l'Acte des Commissaires du havre de Québec, 1899", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (66) intitulé: "Loi concernant les Archives publiques", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (75) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Sénat et de la Chambre des Communes", ayant été lu,

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Après débat,
Avec la permission du Sénat:
La dite motion a été retirée, et il a été
Ordonné, que la deuxième lecture soit remise à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (2) intitulé: "Loi modifiant la Loi des jeunes délinquants, 1908", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (10) intitulé: "Loi concernant la *British Colonial Fire Insurance Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Belcourt, secondé par l'honorable M. Tessier, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (26) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Saskatchewan Life Insurance Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. King, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (58) intitulé: "Loi concernant le Département des Affaires Extérieures", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (65) intitulé: "Loi à l'effet de corriger certaines erreurs d'écritures dans la version française des Statuts revisés, 1906", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du cinquième rapport du comité permanent des Ordres Permanents, ayant été lu,

L'honorable M. Tessier, secondé par l'honorable M. McSweeney, a proposé:
Que le dit rapport soit adopté.
Après débat,
L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Belcourt, a proposé en amendement:
Que le débat sur la dite motion soit ajourné.
Avec la permission du Sénat:
La dite motion en amendement a été retirée.

La question de concours ayant été posée de nouveau sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria),

Le Sénat s'est ajourné à mardi prochain à trois heures de l'après-midi.

Mardi, 30 janvier 1912.

Les membres présents étaient:—

L'honorable PHILIPPE LANDRY, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Beith,
Belcourt,
Bell,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Boyer,
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Cloran,
Coffey,
Costigan,
Dandurand,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Douglas,
Edwards,
Ellis,
Farrell,
Forget,
Gibson,
Gillmor,
Jaffray,
Kerr,
King,
Kirchhoffer,
La Rivière,
Lavergne,
Legris,
Lougheed,
Macdonald (Victoria),
MacKeen,
McHugh,
McLaren,
McMillan,
McMullen,
McSweeney,
Mitchell,
Owens,
Poirier,
Pope,
Power,
Prince,
Prowse,
Ratz,
Roche,
Ross (Halifax),
Ross (Moosejaw),
Scott (Sir Richard),
Talbot,
Taylor,
Thibaudeau,
Thompson,
Watson,
Wilson (Elgin),
Wilson (Sorel),
Wood,
Yeo,
Young.

Prières.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. McMullen:—
De Isabella Helen Horncastle, de la cité de Toronto; demandant d'être exemptée de payer les honoraires requis pour obtenir un bill de divorce avec son mari John Daniel Horncastle.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell:—
De Jesse Wilbert Hearns, du township de Sidney, Ontario; demandant que les procédures dans son affaire de divorce commencées au cours de la dernière session du Parlement, soient reprises au point où elles ont été interrompues par la dissolution des Chambres.

Par l'honorable M. Campbell:—
De la *Continental Can Company*.

Par l'honorable M. Watson:—
De Wm. Theophilus Stewart et autres, de la cité de Toronto et d'autres lieux. (*Northern Territorial Railway Company*).

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De la *Dominion Trust Company*, de la cité de Montréal; demandant d'être constituée en corporation sous le nom de *The British Empire Trust Company*, avec tout les pouvoirs qu'elle a déjà.

De la *Windsor, Chatham and London Railway Company;* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour la construction de sa voie ferrée et qui augmente le nombre de ses obligations.

De la Compagnie du Canal à navires de Saint-Clair et Erié; demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour la construction de son canal.

De la *Hamilton, Waterloo and Guelph Railway Company;* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour la construction et l'achèvement de sa voie ferrée et qui augmente son capital-actions.

Des directeurs provisoires de la *British Columbia and Dawson Railway Company;* demandant l'adoption d'une loi qui permette à la compagnie de construire certaines lignes d'embranchement et qui prolonge le délai fixé pour la construction de ses voies ferrées déjà autorisées.

De la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo; demandant une loi qui prolonge le délai fixé pour la construction de certaines lignes de chemin de fer déjà autorisées, permette la création d'un nouvel embranchement et augmente ses pouvoirs d'émettre des obligations.

De l'Eglise Méthodiste; demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte, chapitre 106, 47 Victoria.

De J. Edward Caldwell et autres, de la cité de Moosejaw; demandant d'être constitués en corporation sous le nom de *The Bank of Saskatchewan.*

De la *Saskatchewan Power Company;* demandant l'adoption d'une loi qui applique le mode de procédure employé pour l'expropriation des terrains, à d'autres terrains que ceux qui ont été déjà décrits, et qui définisse plus clairement les pouvoirs de la Compagnie.

De M. Malcolm E. Davis et autres, de la cité de Calgary, Alberta; demandant une charte sous le nom de *The Premier Life Insurance Company.*

De J. McOppen et autres, de la cité d'Edmonton, Alberta; demandant une charte sous le nom de *Universal Eyesight Insurance Company.*

De la *Ottawa, Montreal and Eastern Railway Company;* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée et de son pont ou tunnel sur le Saint-Laurent à Longueuil.

Des directeurs provisoires de la *Vancouver Island and Eastern Railway Company;* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée.

De la Compagnie du chemin de fer de Colonisation du Nord; demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour la construction de sa voie ferrée.

De Thomas D. Rambault, de la cité de New-York; demandant l'adoption d'une loi pour rendre valides les brevets canadiens 105096-7-8-9 et 105 100-1.

De Norman Gladstone Heyd et autres, de la cité de Toronto; demandant d'être constitués en corporation sous le nom de *Grand Lodge of the Loyal Order of Moose,* dans la Puissance du Canada.

L'honorable M. Ross (Moosejaw), a présenté au Sénat un bill (H) intitulé: "Loi constituant en corporation la *British Canadian Loan Company.*

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. Wilson, il a été

Ordonné, qu'il émane un ordre de cette Chambre pour la production de copie de toutes lettres et documents, entres les mains du gouvernement concernant le déplacement projeté de John Park, maître de poste à Orangeville, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (G) intitulé: "Loi à l'effet d'enrayer la propagation de la fièvre typhoïde", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable Sir Richard Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (19) intitulé: "Loi modifiant la Loi des enquêtes", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondée par l'honorable sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (E) intitulé: "Loi concernant le paiement du salaire ou des gages des employés des compagnies de chemin de fer", ayant été lu,

L'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Dandurand, a proposé que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. McSweeney, secondé par l'honorable M. McLaren, il a été

Ordonné, que le débat sur la dite motion soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé en comité général relativement au bill (31) intitulé: "Loi modifiant l'Acte des Commissaire du havre de Québec, 1899".

(*En comité*).

Quelque temps après, le Sénat a repris sa séance, et

L'honorable M. Macdonald (Victoria) a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (58) intitulé: "Loi concernant le Département des Affaires Extérieures", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé en comité général relativement au bill (65) intitulé: "Loi à l'effet de corriger certaines erreurs d'écritures dans la version française des Statuts revisés, 1906".

(*En comité*).

Quelque temps après, le Sénat a repris sa séance, et

L'honorable M. Dandurand a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (12) intitulé: "Loi concernant l'*Erie, London and Tillsonburg Railway Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. McLaren, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (22) intitulé: "Loi concernant la Compagnie dite *The Dominion Atlantic Railway Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. Cloran, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (25) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Cloran, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (28) intitulé: "Loi concernant la *West Ontario Pacific Railway Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. McLaren, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (33) intitulé: "Loi concernant l'*Alberta Electric Railway Company*, et à l'effet de changer son nom en celui de *The Alberta Interurban Railway Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Jaffray, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (34) intitulé: "Loi concernant l'*Algoma Eastern Railway Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.
Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Cloran, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (37) intitulé: "Loi concernant la *Calgary and Fernie Railway Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.
Le dit bill a été lu la première fois.
Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. McLaren, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (43) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin du Cap de la Madeleine", auquel elle demande le concours du Sénat.
Le dit bill a été lu la première fois.
Sur motion de l'honorable M. de Boucherville, secondé par l'honorable M. Watson, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (45) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Colonisation du Nord", auquel elle demande le concours du Sénat.
Le dit bill a été lu la première fois.
Sur motion de l'honorable M. Baird, secondé par l'honorable M. MacKeen, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (51) intitulé: "Loi concernant la Compagnie dite *The Pacific and Atlantic Railway Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.
Le dit bill a été lu la première fois.
Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Kerr, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Alors sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell,
Le Sénat s'est ajourné.

Mercredi, 31 janvier 1912.

Les membres présents étaient:—

L'honorable PHILIPPE LANDRY, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Béique,
Beith,
Belcourt,
Bell,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Boyer,
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Choquette,
Coffey,
Costigan,
Dandurand,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Douglas,
Edwards,
Ellis,
Farrell,
Forget,
Gibson,
Gillmor,
Jaffray,
Kerr,
King,
Kirchhoffer,
La Rivière,
Lavergne,
Legris,
Lougheed,
Macdonald (Victoria),
MacKay (Alma
MacKeen,
McHugh,
McLaren,
McMillan,
McMullen,
McSweeney,
Mitchell,
Montplaisir,
Owens,
Poirier,
Pope,
Power,
Prince,
Prowse,
Riley,
Roche,
Ross (Halifax),
Ross (Moosejaw),
Scott (Sir Richard),
Talbot,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Thompson,
Watson,
Wilson (Elgin),
Wilson (Sorel),
Yeo,
Young.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Farrell:—
De la *Spirella Company of Canada, Limited.*

Par l'honorable M. Talbot:—
De William Holloway Adams, de la cité d'Edmonton, Alberta; demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre son mariage avec Clara Emily Babê Adams; et
De Isobell Isaac, de la ville d'Innisfail, Alberta; demandant l'adoption d'un bill pour dissoudre son mariage avec Francis John Isaac.

Par l'honorable M. Belcourt:—
De la Compagnie de Prêt et de Placement Britannique-Canadienne (à responsabilité limitée).

L'honorable M. Gibson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (26) intitulé: " Loi constituant la *Saskatchewan Life Insurance Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Gibson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (10) intitulé: "Loi concernant la *British Colonial Insurance Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. De Veber, du comité permanent de l'Hygiène publique et de l'Inspection des substances alimentaires, auquel a été renvoyé le bill (A) intitulé: "Loi concernant la pollution des eaux navigables", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit:—

Page 3, ligne 32.—Après "Canada", insérez les mots "et par toute autre manière jugée convenable".

Sur motion de l'honorable M. De Veber, secondé par l'honorable M. Talbot, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit pris en considération par le Sénat demain.

Sur la motion de l'honorable M. Choquette, secondé par l'honorable M. Belcourt, il a été

Ordonné, qu'il émane un ordre de cette Chambre pour copie d'actes, documents, correspondance, etc., relativement à l'expropriation des propriétés de H. Turgeon et F. Gunn, de la cité de Québec, pour les fins d'une gare centrale.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (11) intitulé: "Loi concernant la Compagnie Canadienne de placement et d'épargne Birkbeck et à l'effet de changer son nom en celui de *Canadian Mortgage Investment Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Kerr, secondé par l'honorable M. Mackay (Alma), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (13) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Liverpool-Manitoba Assurance Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Mackay (Alma), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (15) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Vancouver Life Insurance Company of Vancouver, B.C.*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.
Sur motion de l'honorable M. Yeo, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (57) intitulé: " Loi concernant la *Union Bank of Canada* ", auquel elle demande le concours du Sénat.
Le dit bill a été lu la première fois.
Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. McLaren, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (31) intitulé: " Loi modifiant l'Acte des Commissaires du havre de Québec, 1899 ", a été lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (65) intitulé: " Loi à l'effet de corriger certaines erreurs d'écritures dans la version française des Statuts revisés, 1906 ", a été lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général relativement au bill (66) intitulé: " Loi concernant les Archives publiques ", ayant été lu,
Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (75) intitulé: " Loi modifiant la Loi du Sénat et de la Chambre des Communes ", a été lu la deuxième fois.
Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé en comité général relativement au bill (2) intitulé: " Loi modifiant la Loi des Jeunes délinquants, 1908 ".

(*En comité*).

Quelque temps après, le Sénat a repris sa séance, et
L'honorable M. Ellis a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.
Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé en comité général relativement au bill (58) intitulé: "Loi concernant le Département des Affaires Extérieures".

(*En comité*).

Quelque temps après, le Sénat a repris sa séance, et

L'honorable M. MacKeen a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell,

Le Sénat s'est ajourné.

Jeudi, 1er février 1912.

Les membres présents étaient:—

L'honorable PHILIPPE LANDRY, Président.

Les honorables messieurs

Baird, Beith, Belcourt, Bell, Boucherville, de (C.M.G.), Bowell (Sir Mackenzie), Campbell, Cartwright (Sir Richard), Choquette, Cloran, Coffey, Costigan, Dandurand, Davis, Derbyshire, Dessaulles, De Veber, Douglas, Ellis, Farrell, Forget, Frost, Gibson, Gillmor, Kerr, King, Kirchhoffer, La Rivière, Lavergne, Legris, Macdonald (Victoria), MacKay (Alma), MacKeen, McHugh, McLaren, McMillan, McMullen, McSweeney, Mitchell, Montplaisir, Owens, Poirier, Pope, Power, Prince, Prowse, Riley, Roche, Ross (Halifax), Ross (Moosejaw), Scott (Sir Richard), Talbot, Taylor, Tessier, Thompson, Watson, Wilson (Elgin), Yeo, Young.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Taylor:—
D'Albert Edward Munn, d'Orillia, et d'autres, d'autres lieux. (*The Sterling Life Assurance Company of Canada*).

Par l'honorable M. Watson:—
De la *Rainy River Radial Railway Company.*

Par l'honorable M. Belcourt:—
De Norman McKay Retallack et autres, d'Ottawa. (*Ottawa and Lake McGregor Railway Company*).

Par l'honorable M. Kerr:—
De la Haute Cour subsidiaire de l'Ancien Ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues:—

De la *Continental Can Company;* demandant l'adoption d'une loi qui autorise le Commissaire des brevets à qualifier les brevets 120,787, 121,640, 121,891, 122,997, 122,998, 126,470, 126,691, 124,943 en conformité des dispositions de l'article 44 de la Loi des brevets.

De William Theophilus Stuart et autres, de la cité de Toronto; demandant d'être constitués en corporation sous le nom de *The Northern Territorial Railway Company*

L'honorable M. Tessier, du comité permanent des Ordres permanents, a présenté son sixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,.

CHAMBRE DE COMITÉ No 8,

MERCREDI, 31 janvier 1912.

Le comité permanent des Ordres permanents a l'honneur de présenter son sixième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles:—

De la *Hamilton, Waterloo and Guelph Railway Company;* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour la construction et l'achèvement de sa voie ferrée et à d'autres fins;

De la *Dominion Atlantic Railway Company;* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de ses travaux et augmente ses pouvoirs d'émettre des obligations;

De la *South Ontario Pacific Railway Company;* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de ses travaux projetés, l'autorise à construire une ligne d'embranchement entre Hamilton et Niagara, qui augmente ses pouvoirs d'émettre des obligations et à d'autres fins;

De la *West Ontario Pacific Railway Company;* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de son embranchement projeté vers le nord et à d'autres objets;

De la *Dominion Guarantee Company, Limited;* demandant l'adoption d'une loi changeant son nom en celui de *The Dominion Gresham Guarantee and Casualty Company;*

De la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest; demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de certains embranchements dont la construction est autorisée.

De la *Security Life Insurance Company of Canada;* demandant l'adoption d'une loi qui permette de poursuivre l'industrie d'assurance dans toutes ses branches, amende sa charte pour l'autoriser à émettre des polices à participation et à faire affaire sous le nom de La Sécurité du Canada, Compagnie d'assurance sur la Vie;

De la *Saskatchewan Central Railway Company;* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée;

De George A. Fraser et de Wm. G. Hown, directeurs provisoires de la *Calgary and Fernie Railway Company;* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée;

De la *Kootenay and Alberta Railway Company;* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de sa voie ferrée;

De Edmund F. Piper, de Fargo, dans l'Etat de Dakota-Nord, un des Etats-Unis d'Amérique, demeurant actuellement à Dacotah, dans la province du Manitoba; demandant l'adoption d'une loi qui autorise le Commissaire des brevets à recevoir le paiement de droits ultérieurs pour les brevets 93,673 et 94,353 et qui les remette en vigueur;

De Thomas D. Rambault, de la cité de New-York; demandant l'adoption d'une loi pour rendre valides les brevets canadiens 105096-7-8-9 et 105100-1;

De la Compagnie d'assurance de l'Amérique Britannique; demandant l'adoption d'une loi qui augmente et définisse ses pouvoirs et l'autorise à poursuivre l'industrie d'assurance dans d'autres branches;

De l'*Algoma Eastern Railway Company;* demandant l'adoption d'une loi prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de certaines parties de ses voies ferrées autorisées;

De la *Pacific and Atlantic Railway Company;* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée;

De l'*Interprovincial and James Bay Railway Company;* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée;

De la *Dominion Trust Company, Limited;* demandant l'adoption d'une loi qui change son nom en celui de *Dominion Trust Company* et à d'autres fins;

De la *Trust and Loan Company of Canada;* demandant l'adoption d'une loi portant son capital-actions de £3,000,000 à £5,000,000;

De la compagnie dite *Alberta Railway and Irrigation Company;* demandant l'autorisation d'émettre des débentures ne dépassant pas $30,000 par mille;

De la *Dominion Trust Company,* de la cité de Montréal; demandant d'être constituée en corporation sous le nom de *The British Empire Trust Company*, avec tous les pouvoirs qu'elle a déjà;

De la *Windsor, Chatham and London Railway Company;* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour la construction de sa voie ferrée et qui augmente le nombre de ses obligations;

De la *Hamilton, Waterloo and Guelph Railway Company;* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour la construction et l'achèvement de sa voie ferrée et qui augmente son capital-actions;

De la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo; demandant une loi qui prolonge le délai fixé pour la construction de certaines lignes de chemin de fer déjà autorisées, permette la création d'un nouvel embranchement et augmente ses pouvoirs d'émettre des obligations;

De Malcolm E. Davis et autres, de la cité de Calgary, Alberta; demandant une charte sous le nom de *The Premier Life Insurance Company*;

Des directeurs provisoires de la *Vancouver Island and Eastern Railway Company;* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée; et

De la Compagnie du chemin de fer de Colonisation du Nord; demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour la construction de sa voie ferrée.

Le tout respectueusement soumis.

JULES TESSIER,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposée sur la table.

L'honorable M. Thompson, du comité permanent de l'Economie interne et de la Comptabilité du Sénat, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
JEUDI, 1er février 1912.

Le comité permanent de l'Economie interne et de la Comptabilité du Sénat a l'honneur de présenter son quatrième rapport.

Votre comité a été averti que les bibliothécaires du Parlement désirent retirer leur réquisition pour faire nommer un commis et un messager à la bibliothèque, en

conséquence des questions soulevées au sujet de la procédure suivie dans le cas actuel. En conséquence, il recommande de ne prendre pour le moment aucune décision à ce sujet.

Le tout respectueusement soumis.

F. P. THOMPSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

Sur motion de l'honorable M. De Veber, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné que les honoraires payés durant la session dernière sur le bill intitulé: "*The High River, Saskatchewan and Hudson Bay Railway*", soient remboursés, moins les frais de traduction et d'impression.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (26) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Saskatchewan Life Insurance Company*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (10) intitulé: "Loi concernant la *British Colonial Fire Insurance Company*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformémnt à l'ordre du jour, le bill (2) intitulé: "Loi modifiant la Loi des jeunes délinquants, 1908", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le troisième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Edna Wells, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Young, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le quatrième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de James Denny, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Young, a proposé:
Que le dit rapport soit adopté maintenant.
Objection ayant été faite à la dite motion, et
La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le cinquième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Kenneth Molson, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.
L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Young, a proposé:
Que le dit rapport soit adopté maintenant.
Objection ayant été faite à la dite motion, et
La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (H) intitulé: "Loi constituant en corporation la *British Canadian Loan Company*", a été lu la deuxième fois.
Sur motion de l'honorable M. Ross (Moosejaw), secondé par l'honorable M. Campbell, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (12) intitulé: "Loi concernant l'*Erie, London and Tillsonburg Railway Company*", a été lu la deuxième fois.
Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (43) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer du Cap de la Madeleine", a été lu la deuxième fois.
Sur motion de l'honorable M. Montplaisir, secondé par l'honorable M. De Boucherville, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (45) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Colonisation du Nord", a été lu la deuxième fois.
Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la prise en considération de l'amendement fait par le comité permanent de l'Hygiène publique et de l'Inspection des substances alimentaires auquel a été renvoyé le bill (A) intitulé: "Loi concernant la pollution des eaux navigables", ayant été lu,
Sur motion de l'honorable M. De Veber, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Sur motion de l'honorable M. De Veber, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mercredi prochain.

L'honorable Sir Richard Scott a présenté au Sénat un bill (I) intitulé: "Loi concernant *The Trust and Loan Company of Canada*".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Owens, '

Le Sénat s'est ajourné.

Vendredi, 2 février 1912.

Les membres présents étaient:—

L'honorable PHILIPPE LANDRY, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Beith,
Belcourt,
Bell,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Choquette,
Cloran,
Coffey,
Costigan,
Dandurand,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Douglas,
Ellis,
Farrell,
Forget,
Frost,
Gibson,
Gillmor,
King,
Kirchhoffer,
La Rivière,
Lavergne,
Legris,
Macdonald (Victoria),
MacKeen,
McLaren,
McMillan,
McMullen,
McSweeney,
Mitchell,
Montplaisir,
Owens,
Pope,
Power,
Prince,
Prowse,
Ratz,
Riley,
Roche,
Ross (Halifax),
Ross (Moosejaw),
Scott (Sir Richard),
Talbot,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Thompson,
Watson,
Wilson (Elgin),
Yeo,
Young.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Derbyshire:—

De Keitha Seeley, du township de Thurlow, Ontario; demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre son mariage avec Job Earl Seeley, antérieurement de la cité de Belleville.

De l'*Ottawa, Brockville and St. Lawrence Railway Company.*

De George Mackay Sutherland, de la cité de Toronto; demandant que les dépositions assermentées du pétitionnaire, prises lors de l'enquête sur sa pétition en obtention d'un bill pour dissoudre son mariage avec sa femme Annie Lee Snow, devant le comité des Divorces, au cours de la dernière session du Parlement, soient reçues par le Sénat et qu'un rapport sur les dits témoignages soit présenté en conséquence.

Par l'honorable M. De Veber:—

De Charles A. Hodgetts, M.D., et autres, de la cité d'Ottawa et d'autres lieux (*Canadian Public Health Association*).

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De la *Spirella Company of Canada, Limited;* demandant l'adoption d'une loi qui autorise le commissaire des brevets à recevoir des honoraires dus sur le brevet No 89,379.

De la Compagnie de Prêt et de Placement Britannique-Canadienne, à responsabilité limitée; demandant l'adoption d'une loi qui amende sa charte, chap. 57, 39 Vict., 1876.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, a présenté au Sénat un bill (J) intitulé: " Loi concernant l'Eglise Méthodiste ".
Le dit bill a été lu la première fois.
Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. McMillan, a proposé:
Qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, pour prier Son Altesse de vouloir bien faire déposer devant le Sénat copies de tous contrats, conventions, etc., qui sont en vigueur ou qui peuvent devenir effectifs dans le cours des prochains douze mois, entre le gouvernement et toute compagnie de chemin de fer électrique pour le transport des matières postales, les fonctionnaires et employés du gouvernement, y compris les facteurs.
La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général par ceux des membres le cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (58) intitulé: " Loi concernant le Département des Affaires Extérieures ", ayant été lu,
L'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), a proposé:
Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.
Avec la permission du Sénat:
La dite motion pour la troisième lecture du bill a été retirée, et
La troisième lecture remise à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (22) intitulé: " Loi concernant la compagnie dite *The Dominion Atlantic Railway Company* ", a été lu la deuxième fois.
Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (25) intitulé: " Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest ", a été lu la deuxième fois.
Sur motion de l'honorable M. Belcourt, secondé par l'honorable M. Talbot, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (28) intitulé: " Loi concernant la *West Ontario Pacific Railway Company* ", a été lu la deuxième fois.
Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. Thompson, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (33) intitulé: " Loi concernant l'*Alberta Electric Railway Company,* et à l'effet de changer son nom en celui de " *The Alberta Interurban Railway Company* ", a été lu la deuxième fois.
Sur motion de l'honorable M. Talbot, secondé par l'honorable M. Belcourt, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (34) intitulé: "Loi concernant l'*Algoma Eastern Railway Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (37) intitulé: "Loi concernant la *Calgary and Fernie Railway Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Yeo, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (51) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Pacific and Atlantic Railway Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (11) intitulé: "Loi concernant la Compagnie Canadienne de placement et d'épargne Birkbeck et à l'effet de changer son nom en celui de *Canadian Mortgage Investment Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Ross (Moosejaw), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (13) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Liverpool-Manitoba Assurance Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (15) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Vancouver Life Insurance Company of Vancouver, B.C.*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Yeo, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (57) intitulé: "Loi concernant la *Union Bank of Canada*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du quatrième rapport du comité permanent de l'Economie interne et de la Comptabilité du Sénat, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son sixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 43,

VENDREDI, 2 février 1912.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son sixième rapport.

Relativement à la pétition de Herbert Horsfall, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Rosannah Brammer, de la dite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé:

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat jeudi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (27) intitulé: "Loi concernant la *Security Life Insurance Company of Canada*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McSweeney, secondé par l'honorable M. Thibaudeau, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mercredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria),

Le Sénat s'est ajourné à mardi prochain à trois heures de l'après-midi.

Mardi, 6 février 1912.

Les membres présents étaient:—

L'honorable PHILIPPE LANDRY, Président.

Les honorables messieurs

Baird, Beith, Belcourt, Bell, Bostock, Boucherville, de C.M.G.), Bowell Sir Mackenzie), Boyer, Campbell, Cartwright (Sir Richard), Casgrain, Cloran, Coffey, Costigan, Dandurand, David, Davis, Derbyshire, Dessaulles, De Veber, Douglas, Edwards, Ellis, Forget, Frost, Gibson, Gillmor, Kerr, King, Kirchhoffer, La Rivière, Legris, Lougheed, Macdonald (Victoria), MacKeen, McLaren, McMillan, McMullen, McSweeney, Poirier, Power, Prince, Prowse, Ratz, Riley, Roche, Ross (Halifax), Scott (Sir Richard), Talbot, Taylor, Tessier, Thibaudeau, Thompson, Watson, Wilson (Elgin), Yeo, Young.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. McMullen:—
D'Isabella Helen Horncastle, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre son mariage avec John Daniel Horncastle.

Par l'honorable M. LaRivière:—
De la Corporation épiscopale catholique romaine de Keewatin.

Par l'honorable M. De Veber:—
De la compagnie dite *United Gold Fields of British Columbia (Limited).*

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell:—
De G. M. Farrington, de la ville de Pictou et d'autres, d'autres lieux. *(Prince Edward and Hastings Railway Company).*

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues:—

D'Albert Edward Munn, d'Orillia, et d'autres, d'autres lieux; demandant une charte sous le nom de *The Sterling Life Assurance Company.*

De la *Rainy River Radial Railway Company;* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée.

De Norman Mackay Rettalack et autres, d'Ottawa; demandant une charte sous le nom de *Ottawa and Lake McGregor Railway Company.*

De la Haute Cour subsidiaire de l'Ancien Ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada ; demandant l'adoption d'une loi qui amende ses lois corporatives, chapitre 91 de 1898 et chapitre 108 de 1908.

De l'*Ottawa, Brockville* et *St. Lawrence Railway Company;* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour la construction et l'achèvemnet de sa voie ferrée.

De Charles A. Hodgetts, M.D., et autres, de la cité d'Ottawa et d'autres lieux; demandant une charte sous le nom de *The Canadian Public Health Association.*

L'honorable M. Derbyshire du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux Impressions du Parlement, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ,

MARDI, 6 février 1912.

Le comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux Impressions du Parlement, a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité a examiné soigneusement les documents suivants, et il recommande qu'ils soient imprimés, savoir:—

50. Etat des recettes et dépenses de la Commission des champs de bataille nationaux, au 31 mars 1911. (*Documents de la session.*)

53. Règlements en vertu de la Loi des insectes destructeurs et autres fléaux. (*Pour distribution.*)

59. Une communication du Très Honorable Baron Strathcona and Mount Royal, G.C.M.G., etc., au sujet d'une diminution des taux de transmission des câblegrammes de presse, etc. (*Documents de la session.*)

61. Réponse à ordre du 27 février 1911,—Copie de toutes les lois, règlements, rapports et procédures dans les cours des Etats-Unis ou dans les cours de l'un ou l'autre des différents Etats, et de tous autres documents et renseignements de quelque nature que ce soit se rapportant aux méthodes et opérations de la concentration des vendeurs de viandes et des autres *trusts* et monopoles dans les Etats-Unis, et touchant les résultats, tant pour le producteur que pour le consommateur, provenant de telles méthodes et exploitations, y compris toutes les mesures départementales et les rapports et autres mesures prises et les rapports du gouvernement des Etats-Unis, ou de l'un de ses départements en ce qui se rapporte aux questions ci-dessus mentionnées, et en général tout renseignement qu'il est possible de se procurer au sujet des agissements de ces concentrations dans les Etats-Unis. (*Documents de la session.*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir:—

39. Relevé des mandats du Gouverneur général émis depuis la dernière session du Parlement pour l'exercice 1911-12.

40. Copies du décret du conseil du 7 août 1911, *re* Solde supplémentaire des officiers et des hommes servant dans le service naval du Canada.

Copie d'un décret du conseil, daté le 10 août 1911, *re* " Allocation aux ministres de religion des diverses croyances pour ministère religieux aux officiers et matelots appartenant aux forces navales du Canada ".

Copie d'un décret du conseil, daté le 18 octobre 1911, *re* " Règlements pour le recrutement des cadets de marine pour le service de la marine ".

Copie d'un décret du conseil, daté le 25 octobre 1911, *re* " Règlements pour la régie des cours martiales ".

40*a*. Copie du décret du conseil, du 7 août 1911, *re* Allocation générale au lieu de logement, provisions, combustible, éclairage, etc., pour le service de la marine du Canada.

40*b*. Copie du décret du conseil No P.C. 2843, daté le 16 décembre 1911,—Règlements concernant le pavillon et les pennons particuliers des navires de la marine royale canadienne.

41. Sommaire de l'administration des fonds de pensions et de retraite, dans le service civil, pour l'année terminée le 31 décembre 1911, indiquant les noms, le grade, le salaire, la durée de service, l'allocation et la cause de la retraite de chaque fonctionnaire mis à sa pension ou à sa retraite, et spécifiant si la vacance a été remplie par avancement, ou par une nouvelle nomination, ainsi que le salaire du nouveau fonctionnaire.

42. Relevé des dépenses au compte des " Dépenses diverses imprévues ", du 1er avril au 16 novembre 1911, conformément à la Loi des subsides de 1911.

43. Rapport du Surintendant des assurances du Canada pour l'année terminée le 31 mars 1911.

44. Etat conforme à l'article 16 de la Loi des rentes viagères, servies par l'Etat, 1908, contenant un relevé des transactions faites pendant l'exercice expiré le 31 mars 1909, avec copie des règlements faits en vertu de l'article 13 de la loi.

45. Minutes de la Commission d'économie interne de la Chambre des Communes, pour l'année précédente, conformément à la règle 9.

46. Ordres généraux de la milice émis entre le 1er février et le 1er novembre 1909, inclusivement.

47. Rapport de la Commission de conservation sur les pouvoirs hydrauliques en Canada.

48. Rapport annuel touchant les unions ouvrières, en vertu du chapitre 125, S.R.C., 1906.

49. Etat détaillé des obligations et effets enregistrés dans le département du Secrétaire d'Etat, depuis le dernier état du 25 novembre 1909, soumis au Parlement du Canada en vertu de l'article 32, chapitre 19, des Statuts Revisés du Canada, 1906.

51. Etat des recettes et dépenses de la Commission d'embellissement d'Ottawa, au 31 mars 1911.

52. Etat des affaires de la Société Royale du Canada, pour l'année terminée le 30 avril 1911.

54. Décrets du conseil passés, règlements et formules prescrites entre le 1er octobre 1910 et le 30 septembre 1911, en vertu des dispositions de l'article 57 de la Loi de l'irrigation, chapitre 61 des Statuts Revisés du Canada, 1906.

55. Décrets du conseil passés entre le 1er octobre 1910 et le 31 juillet 1911, conformément aux dispositions de l'article 5 de la Loi des arpentages fédéraux, chapitre 21, 7-8 Edouard VII.

55*a*. Décrets du conseil publiés dans la *Gazette du Canada* entre le 1er octobre 1910 et le 31 juillet 1911, conformément aux dispositions de l'article 77 de la Loi des terres fédérales, chapitre 20 des Statuts du Canada, 1908.

55*b*. Décrets du conseil publiés dans la *Gazette du Canada* et la *Gazette de la Colombie-Britannique,* entre le 1er octobre 1910 et le 31 juillet 1911, sous le régime

des dispositions du paragraphe (*d*) de l'article 38 des Règlements concernant l'arpentage, l'administration, la disposition et la gérance des terres publiques du Canada, dans la zone de 40 milles des chemins de fer dans la province de la Colombie-Britannique.

56. Décrets du conseil passés entre le 1er octobre 1910 et le 30 septembre 1911, conformément aux dispositions de la Loi des réserves forestières fédérales, article 9 du chapitre 10, 1-2 George V.

56*a*. Décrets du conseil passés entre le 1er octobre 1910 et le 30 septembre 1911, conformément aux dispositions de la Loi du parc des Montagnes-Rocheuses, article 5 du chapitre 60 des Statuts Revisés du Canada.

57. Copie de tous les arrêtés du conseil, plans, documents et correspondance qui doivent être présentés à la Chambre des Communes, en vertu d'une résolution passée le 20 février 1882,—depuis la date de la dernière production de documents, en vertu de la dite résolution. (En tant que le département de l'Intérieur est concerné.)

58. Exposé de la manière dont a été employée la subvention pour aider au développement des pêches maritimes, année 1910-11,—en vertu du chapitre 46 des Statuts Revisés du Canada, 1906, intitulé: "Loi concernant les pêches maritimes et la construction des navires de pêche".

60. Rapport du Commissaire de la police fédérale, année 1911.

62. Réponse à ordre du 29 novembre 1911,—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes et autres documents concernant l'acceptation d'une soumission de la *McDiarmid Company, Limited,* pour la construction de l'édifice public de Moosejaw, et de la cessation des travaux de construction de cet édifice.

62*a*. Réponse à ordre du 29 novembre 1911,—Copie de tous les télégrammes, rapports et autres documents en rapport avec le projet d'érection d'un édifice public dans la ville d'Aurora.

63. Réponse à ordre du 30 novembre 1911,—Etat détaillé des dépenses faites et payées à l'exposition de Paris en 1900 à titre de paiements du comité colonial à compte d'espace, etc., $87,000 (rapport de l'Auditeur général, 1899 (D-15).

64. Réponse à ordre du 6 décembre 1911,—Relevé faisant connaître quelle somme a été dépensée au cours des années de 1900 à 1911, inclusivement, pour l'impression de brochures, circulaires et littérature en vue de promouvoir l'immigration au Canada; aussi, quelle somme a été déboursée, pendant la même période, dans les intérêts de chaque province, pour impression de brochures, circulaires et littérature, spécialement destinées à faire connaître les avantages de chacune de ces provinces, et en vertu de quels arrangements et à quel taux.

64*a*. Réponse à adresse du 30 novembre 1911,—Copie de tous décrets du conseil et autres papiers concernant la nomination de Arthur Hawkes en qualité de commissaire spécial dans la division d'immigration du département de l'Intérieur.

65. Copie certifiée d'un rapport du comité du Conseil privé, approuvé par Son Altesse Royale le Gouverneur général le 21 décembre 1911, constituant messieurs Alfred Bishop Morine, Guillaume Narcisse Ducharme et Richard Stuart Lake, membres d'une commission royale aux fins de faire une enquête sur l'administration des différents départements du gouvernement, en vue d'amener une meilleure efficacité et une organisation et coordination plus parfaite des dits départements.

66. Réponse à ordre du 30 novembre 1911,—Copie de tous papiers, télégrammes, rapports et autres documents concernant l'interprétation et la mise en vigueur des droits sur le bois marchand, et de toutes instructions ou autres communications adressées aux percepteurs de douane par voie de circulaires ou autrement. Aussi, copie de toute minute ou minutes, ou de toutes décisions du bureau des douanes pendant l'année 1911.

67. Copie certifiée d'un rapport du comité du Conseil privé, approuvé par Son Altesse Royale le Gouverneur général le 21 novembre 1911, pourvoyant au transfert de la division des rentes viagères de l'Etat du département du Commerce au département des Postes.

68. Relevé des terres vendues par la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique au cours de l'année terminée le 1er octobre 1911.

69. Réponse à ordre du 4 décembre 1911,—Copie de toutes les conventions entre le ministre des Chemins de fer du Canada et l'une quelconque des fraternités, unions et organisations des employés de l'Intercolonial, depuis 1898.

70. Réponse à ordre du 29 novembre 1911,—Etat indiquant entre la date de la dissolution du dernier Parlement et le 21 septembre écoulé, quelles personnes ont été nommées à des emplois dans les divers départements; à la recommandation de qui elles ont été nommées, et quel est le salaire attribué à leurs postes respectifs.

72. Réponse à adresse du 29 novembre 1911,—Copie de toute correspondance, lettres ou télégrammes, échangés entre la Compagnie du chemin de fer de Salisbury et Harvey, ou aucun de ses officiers ou toute autre personne, et le ministre des Chemins de fer ou aucun autre membre du gouvernement ou tout autre officier du département des Chemins de fer et Canaux, au sujet de la réouverture de la partie du chemin de fer de la dite compagnie entre Hillsboro et Albert, et de la fourniture de rails et autres matériaux pour les fins de réparation et d'amélioration du dit chemin; et aussi, copie de tous décrets du conseil, arrangements et autres documents se rapportant à ce sujet.

72*a*. Réponse à ordre du 4 décembre 1911,—Copie de tous papiers, correspondance et décrets du conseil concernant l'adjudication du contrat pour la construction du chemin de fer de la Baie-d'Hudson, et de tous ordres suspendant les travaux sur cette ligne.

72*b*. Réponse à ordre du 20 novembre 1911,—Etat indiquant le montant d'argent payé à titre de subventions par le gouvernement fédéral à chacun des chemins de fer dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et des Territoires du Nord-Ouest, ainsi que la valeur des terres données en subventions sur le pied de une piastre par acre.

72*c*. Réponse à adresse du 30 novembre 1911,—Copie de tous les décrets du conseil, requêtes, télégrammes, lettres, conventions, correspondance et autres documents en général en rapport avec le tronçon ou les tronçons de voie ferrée destinés à relier Montréal avec le chemin de fer National-Transcontinental.

72*d*. Réponse à adresse du 4 décembre 1911,—Copie de tous papiers, correspondance et décrets du conseil concernant l'adjudication du contrat pour la construction de la gare du chemin de fer Transcontinental à Québec, et de tous décrets du conseil suspendant les travaux à la dite gare.

73. Réponse à ordre du 29 novembre 1911 (en autant que le département de l'Agriculture est concerné),—Copie de tous télégrammes, lettres, memoranda, résolutions, instructions départementales, rapports et autres documents entre les mains du gouvernement ou de l'un quelconque de ses départements en rapport avec le recensement de la cité de Régina, ainsi que de toutes les plaintes et protêts à cet égard.

74. Etat indiquant quel était le nombre des messagers à la Chambre des Communes, durant la dernière session du dernier Parlement; les noms des dits messagers, et la date de leur nomination respective; quel nombre de ces messagers ont été remerciés de leur service, quels sont leurs noms; à la demande de qui, pour quelles raisons, et à quelle date ils ont été remerciés; par qui ils ont été remplacés; quelles sont les résidences des nouveaux messagers et par qui ils ont été recommandés; combien de Canadiens-français ont reçu leur congé, et par qui ils ont été remplacés.

76. Réponse à adresse du 4 décembre 1911,—Copie de toute correspondance échangée depuis la Conférence impériale en juin dernier avec le Secrétaire d'Etat pour les colonies ou autre ministre du gouvernement impérial au sujet de l'adoption de mesures législatives pourvoyant à l'uniformité de la naturalisation dans l'étendue de l'empire, depuis les séances de la Conférence impériale en juin dernier.

77. Réponse à adresse du 7 décembre 1910,—Copie du rapport du comité impérial de défense du Conseil privé en Angleterre concernant la défense de l'Empire communiqué au gouvernement canadien, et de toutes dépêches et correspondance échangées entre les autorités impériales et canadiennes au sujet du dit rapport

78. Rapport demandé par l'article 88 du chapitre 62, S.R.C., requérant le ministre de l'Intérieur de soumettre au Parlement, chaque année, un relevé des liqueurs enivrantes importées de tout endroit situé au dehors du Canada dans les Territoires, sur permission spéciale du commissaire des Territoires du Nord-Ouest, donnée par écrit.

79. Réponse à ordre du 17 janvier 1912,—Copie de toutes lettres, résolutions, télégrammes et autres communications ou mémoires concernant la destitution de John Rutherford, agent des terres à Moosejaw, et la nomination (à titre temporaire ou permanent) d'un remplaçant.

80. Réponse à ordre du 17 janvier 1912,—Relevé faisant connaître,—

1. Combien de tonnes de poussière et de déchets d'anthracite ont été importées à Montréal en 1911.

2. Combien de tonnes ont été importées à d'autres ports de la province de Québec pendant la dite année.

3. Le droit, s'il en est, perçu sur ces produits d'après les règlements de la douane; le taux, et la somme perçue.

4. La valeur des dits produits importés et déclarés en douane à Montréal et aux autres ports.

5. Combien de tonnes de déchets de houille grasse ont été importées pendant la susdite période à Montréal et autres ports de la province de Québec respectivement, quelle en était la valeur et quel droit a été perçu sur le dit produit.

Votre comité recommande, de plus, qu'à l'avenir tous rapports présentés au Sénat ou à la Chambre des Communes qui demandent l'impression de preuve faite devant quelque comité quelconque,—rapports, brochures, livres, etc.,—soient d'abord soumis au comité des Impressions avant leur adoption.

Le tout respectueusement soumis.

D. DERBYSHIRE,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Douglas, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, du comité permanent des Divorces, a présenté son septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ NO 43,

MARDI, 6 février 1912.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son septième rapport,

Relativement à la pétition d'Ethel May Stewart, du township de Binbrooke, dans la province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec George Stewart, de la cité de Hamilton, dans la dite province, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Lougheed, a proposé:

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative et il a été

Ordonné en conséquence.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, qu'il émane un ordre du Sénat pour la production d'un rapport indiquant:—

1. Le nombre des porteurs d'annuités et des personnes qui ont affectué des paiements en acompte de l'achat de leur annuité jusqu'au 2 février 1912.

2. Le montant payé jusqu'à la même date.

3. Le nombre des contrats pour annuités conclus dans chaque mois, du 1er janvier 1911 au 1er février 1912.

4. Le nombre de lettres reçues par les fonctionnaires en charge de la division des annuités, durant la même période.

5. Le nombre total de lectures et de discours faits pendant la dite année 1911.

L'honorable M. Macdonald (Victoria) a attiré l'attention sur la coutume d'avoir des listes préférentielles dans les départements acheteurs pour favoriser des partisans;

Et il a demandé au gouvernement si l'intention est de ne pas adopter une semblable coutume, mais d'accorder les contrats au plus bas soumissionnaire responsable.

Débat.

L'honorable M. Macdonald (Victoria) a attiré l'attention sur l'emploi d'entremetteurs dans l'achat de fournitures pour le gouvernement,—

Et il a demandé au gouvernement s'il prendra en considération un pareil système inutile, et s'il demandera directement des soumissions aux marchands de gros ou de détail?

Débat.

L'honorable M. Lougheed, a présenté au Sénat le rapport du ministère du Service Naval pour l'année finissant le 31 mars 1911.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 38, 1912*).

Aussi, le cinquième rapport conjoint de la Commission de démarcation du 141e méridien ouest de longitude.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 86*).

Aussi une copie supplémentaire de certains ordres en conseil, en conformité des dispositions de l'article 77 de la Loi des Terres Fédérales, chapitre 20 des Statuts du Canada 1908.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 55c*).

L'honorable M. Edwards a présenté au Sénat un bill (K) intitulé: "Loi à l'effet de changer le nom de Ezra Butler Eddy Bessey".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (29) intitulé: "Loi concernant la *Dominion Guarantee Company, Limited*, et à l'effet de changer son nom en celui de *The Dominion Gresham Guarantee and Casualty Company*", auquelle elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Edwards, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (35) intitulé: "Loi concernant l'Institut d'Architecture du Canada et à l'effet de chan-

ger son nom en celui de l'Institut Royal d'Architecture du Canada ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M Campbell, secondé par l'honorable M. Bostock, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (36) intitulé: " Loi concernant la *Barcelona Traction, Light and Power Company, Limited* ", auquel elle demande le concours lu Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McSweeney, secondé par l'honorable M. Riley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (41) intitulé: " Loi concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company* ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Edwards, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (47) intitulé: " Loi concernant la *Hamilton Waterloo and Guelph Railway Company* ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Riley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (48) intitulé: " Loi concernant la *Kootenay and Alberta Railway Company* ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (49) intitulé: " Loi concernant la *Montreal Central Terminal Company* ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McSweeney, secondé par l'honorable M. Riley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (71) intitulé: " Loi concernant certain brevet de la *Spirella Company of Canada, Limited* ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Baird, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

L'honorable M. Ratz a présenté au Sénat un bill (L) intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Wells".

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. Ratz, secondé par l'honorable M. Prince, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (26) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Saskatchewan Life Insurance Company*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (58) intitulé: "Loi concernant le Département des Affaires Extérieures", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général relativement au bill (G) intitulé: "Loi à l'effet d'enrayer la propagation de la fièvre typhoïde", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable Sir Richard Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (19) intitulé: "Loi modifiant la Loi des enquêtes", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (E) intitulé: "Loi concernant le paiement du salaire ou des gages des employés des compagnies de chemin de fer", ayant été lu,

L'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. McSweeney, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, le Sénat s'est divisé et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

CONTENTS:

Les honorables messieurs

Belcourt,
Boyer,
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Cloran,
Costigan,
David,
Douglas,
Ellis,
Gillmor,
McSweeney,
Poirier,
Prince,
Riley,
Ross (Halifax),
Scott (Sir Richard)—16.

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Baird, Beith, Bell, Bostock, Boucherville, de Bowell (Sir Mackenzie), Campbell, Coffey, Derbyshire, Dessaulles, Edwards, Gibson, Kerr, King, Legris, Lougheed, Macdonald (Victoria), McLaren, McMillan, McMullen, Power, Prowse, Thompson, Watson, Wilson (Elgin), Young—26.

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (66) intitulé: " Loi concernant les Archives publiques ".

(*En comité*).

Titre lu et remis.
Préambule lu et remis.
Articles 1, 2 et 3 lus et agréés.
Article 4 lu et modifié comme il suit:—
Page 1, ligne 17.—Après " plaisir " insérer comme article A:—

" ARTICLE A.

" Les dispositions de la *Loi du Service civil* s'appliquent à l'archiviste fédéral et à tous fonctionnaires et commis nommés sous l'autorité de la présente loi."
Les articles 5, 6, 7, 8 et 9 ont été lus et agréés.
Le préambule a été lu de nouveau et agréé.
Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et
L'honorable M. Baird a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.
Ordonné, qu'il soit reçu maintenant, et
Le dit amendement a été lu par le greffier.
Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été
Ordonné, que le dit amendement soit agréé.
Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été
Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (I) intitulé: " Loi concernant *The Trust and Loan Company of Canada* ", a été lu la deuxième fois.
Sur motion de l'honorable Sir Richard Scott, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (J) intitulé: " Loi concernant l'Eglise Méthodiste ", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills Privés Divers.

Alors, sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell,

Le Sénat s'est ajourné.

Mercredi, 7 février 1912.

Les membres présents étaient:—

L'honorable PHILIPPE LANDRY, Président.

Les honorables messieurs

Baird, Béique, Beith, Belcourt, Bell, Bostock, Boucherville, de (C.M.G.), Bowell (Sir Mackenzie), Boyer, Campbell, Cartwright (Sir Richard), Casgrain, Choquette, Cloran, Coffey, Costigan, Dandurand, David, Davis, Derbyshire, Dessaulles, De Veber, Douglas, Edwards, Ellis, Farrell, Forget, Frost, Gibson, Gillmor, Kerr, King, La Rivière, Lavergne, Legris, Lougheed, Macdonald (Victoria), MacKay (Alma), McHugh, McLaren, McMillan, McMullen, McSweeney, Mitchell, Poirier, Power, Prince, Prowse, Ratz, Riley, Ross (Halifax), Scott (Sir Richard), Talbot, Taylor, Tessier, Thibaudeau, Thompson, Watson, Wilson (Elgin), Yeo, Young.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Davis:—
De l'*Alberta, Peace River and Eastern Railway Company.*

Par l'honorable M. Kerr:—
De la Compagnie de Prêt et de Placement du Canada, l'Impériale, à responsabilité limitée.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues:—

Du très révérend Ovide Charlebois, de Le Pas, Keewatin, Vicaire apostolique catholique romain, du Vicariat apostolique de Keewatin; demandant une charte sous le nom de *The Roman Catholic Episcopal Corporation of Keewatin.*

De la compagnie dite *United Gold Fields of British Columbia (Limited);* demandant l'adoption d'une loi qui amende sa charte.

De G. M. Farrington, de la ville de Picton, et d'autres, d'autres lieux; demandant une charte sous le nom de *The Prince Edward and Hastings Railway Company.*

L'honorable M. Tessier, du comité permanent des Ordres permanents, a présenté son septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.
Il a été alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MERCREDI, 7 février 1912.

Le comité permanent des Ordres permanents a l'honneur de présenter son septième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles:—

De la *Montreal Central Terminal Company;* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de ses travaux;

De la *Central Railway Company of Canada;* demandant l'adoption d'une loi qui ratifie et confirme certains arrangements et certaines fusions, augmente leur pouvoir d'émettre des obligations et prolonge le délai fixé pour la construction de leurs travaux;

De la *Kootenay Central Railway Company;* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de sa voie ferrée et qui augmente ses pouvoirs d'émettre des obligations;

De la *Ontario and Ottawa Railway Company;* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour la construction de son chemin de fer, l'autorise à construire un nouvel embranchement et fixe la limite du chiffre des valeurs à émettre relativement à ses chemins de fer;

De G. W. Swaisland et autres, d'Edmonton; demandant d'être constitués en corporation sous le nom de *The Pacific Trans-Canada and Hudson Bay Railway Company;*

De la *Canadian Northern Quebec Railway Company;* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour la construction de certains embranchements autorisés et lui permette de conclure des traités suivant les dispositions de la Loi des Chemins de fer;

De John E. Askwith et autres, de la cité d'Ottawa; demandant une charte sous le nom de *The Dominion Pacific Railway Company;*

De la *Protectorate Life Assurance Company of Canada;* demandant l'adoption d'une loi qui augmente ses pouvoirs et qui prolonge le délai requis pour obtenir une licence pour faire affaire;

De l'Eglise Métholiste; demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte, chapitre 106, 47 Victoria;

De J. Edward Caldwell et autres, de la cité de Moosejaw; demandant d'être constitués en corporation sous le nom de *The Bank of Saskatchewan;*

De la *Saskatchewan Power Company;* demandant l'adoption d'une loi qui applique le mode de procédure employé pour l'expropriation des terrains, à d'autres terrains que ceux qui ont été déjà décrits et qui définisse plus clairement les pouvoirs de la compagnie;

De William Theophilus Stuart et autres, de la cité de Toronto; demandant d'être constitués en corporation sous le nom de *The Northern Territorial Railway Company;*

De la *Continental Can Company;* demandant l'adoption d'une loi qui autorise le Commissaire des brevets à qualifier les brevets 123,787, 121,640, 121,691, 122,997, 122,998, 126,470, 122,691, 124,943 en conformité des dispositions de l'article 44 de la Loi des brevets;

De la *Spirella Company of Canada, Limited;* demandant l'adoption d'une loi qui autorise le Commissaire des brevets à recevoir des honoraires dus sur le brevet No 89,379;

D'Albert Edward Munn, d'Orillia, et d'autres, d'autres lieux; demandant une charte sous le nom de *The Sterling Life Assurance Company of Canada;* et

De la *Rainy River Radial Railway Company;* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée.
Le tout respectueusement soumis.

JULES TESSIER,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Lougheed a présenté au Sénat le rapport du ministère du Commerce pour l'année finissant le 31 mars 1911. Partie IV—Informations diverses.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 10c, 1912*).

Aussi une copie C.P. 19/168. Extrait certifié des procès-verbaux d'une réunion du conseil du Trésor tenue le 22 janvier 1912, approuvée par Son Altesse Royale le Gouverneur général en conseil le 27 janvier 1912.
Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 89*).

Aussi, réponse à un ordre du Sénat en date du 30 janvier 1912, demandant copie de toutes lettres et documents, entre les mains du gouvernement concernant le déplacement projeté de John Park, maître de poste à Orangeville, Ontario.
Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 79c*).

L'honorable M. Bell a présenté au Sénat un bill (M) intitulé: "Loi concernant certains brevets de *The Continental Can Company*".
Le dit bill a été lu la première fois.
Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

L'honorable M. Bell, du comité permanent des Divorces, a présenté son huitième rapport.
Ordonné, qu'il soit reçu, et
Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 43,
MARDI, 6 février 1912.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son huitième rapport.
Dans l'affaire de la pétition de Jesse Wilbert Hearns, du township de Sidney, comté de Hastings, dans la province d'Ontario; demandant au Sénat de vouloir bien lui permettre de continuer l'enquête commencée au cours de la dernière session pour dissoudre son mariage avec sa femme Helen Hearns, interrompue par la dissoulution du Parlement, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Le comité a soigneusement pris en considération la dite pétition et les documents qui l'accompagnaient.

2. Il recommande de ne pas accéder à la demande du pétitionnaire.

Le tout respectueusement soumis.

A. C. BELL,
Faisant fonction de président.

L'honorable M. Bell, secondé par l'honorable M. Ellis, a propose:—

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mercredi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Bell, du comité permanent des Divorces, a présenté son neuvième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 43,
MARDI, 6 février 1912.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son neuvième rapport.

Relativement à la pétition de George Mackay Sutherland, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant que les témoignages assermentés du pétitionnaire rendus devant le comité permanent des Divorces, au cours de la dernière session du Parlement, soient acceptés par le Sénat ainsi que le rapport que présentera le comité sur les dépositions des témoins; et que, aussi le Sénat adopte une loi pour la dissolution du mariage du pétitionnaire avec Annie Leo Snow, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité a examiné soigneusement la dite pétition ainsi que les documents qui lui ont été soumis.

2. Il recommande que la demande du pétitionnaire ne soit pas reçue.

Le tout respectueusement soumis.

A. C. BELL,
Faisant fonction de président.

L'honorable M. Bell, secondé par l'honorable M. Ellis, a proposé:—

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat vendredi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (40) intitulé: " Loi concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Douglas, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

L'honorable M. Davis, secondé par l'honorable M. Cloran, a proposé que le Sénat s'ajourne maintenant

Après débat.

La dite motion a été, sur division, résolue dans la négative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (66) intitulé: "Loi concernant les Archives publiques", a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé en comité général relativement au bill (75) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Sénat et de la Chambre des Communes".

(*En comité*).

Quelque temps après, le Sénat a repris sa séance, et

L'honorable M. Macdonald (Victoria) a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (A) intitulé: "Loi concernant la pullution des eaux navigables".

(*En comité*).

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Les articles 1 et 2 ont été lus séparément et agréés.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Watson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (27) intitulé: "Loi concernant la *Security Life Insurance Company of Canada*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Baird, secondé par l'honorable M. Béique, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du premier rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux Impressions du Parlement, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Coffey, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Lougheed a présenté au Sénat le rapport du conseil de la Milice de la Puissance du Canada pour l'année finissant le 31 mars 1911.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 35, 1912*).

Alors, sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Baird,

Le Sénat s'est ajourné.

Jeudi, 8 février 1912.

Les membres présents étaient:—

L'honorable PHILIPPE LANDRY, Président.

Les honorables messieurs

Baird, Béique, Beith, Belcourt, Bell, Bostock, Boucherville, de (C.M.G.), Bowell (Sir Mackenzie), Boyer, Campbell, Cartwright (Sir Richard), Choquette, Cloran, Coffey, Costigan, David, Davis, Derbyshire, Dessaulles, De Veber, Douglas, Ellis, Farrell, Fiset, Forget, Frost, Gibson, Gillmor, Kerr, King, Kirchhoffer, La Rivière, Lavergne, Legris, Lougheed, Macdonald (Victoria), McHugh, McLaren, McMillan, McSweeney, Mitchell, Poirier, Pope, Power, Prince, Prowse, Ratz, Riley, Ross (Halifax), Scott (Sir Richard), Talbot, Taylor, Tessier, Thompson, Watson, Wilson (Elgin), Wilson (Sorel), Yeo, Young.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Tessier:—
De l'honorable P. Auguste Choquette et autres, de Québec et Montréal. (*The Interprovincial Fire Assurance Company*).

Par l'honorable M. Pope:—
De William Robinson et autres, de la cité de Winnipeg. *(International Gurarantee Company)*.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (12) intitulé: "Loi concernant l'*Erie, London and Tillsonburg Railway Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (43) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer du Cap de la Madeleine", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (45) intitulé: "Loi concernant la Compagnie de chemin de fer de Colonisation du Nord", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Bell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (22) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Dominion Atlantic Railway Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Coffey, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (25) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Talbot, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (28) intitulé: "Loi concernant la *West Ontario Pacific Railway Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. King, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (33) intitulé: "Loi concernant l'*Alberta Electric Railway Company,* et à l'effet de changer son nom en celui de *The Alberta Interurban Railway Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. Talbot, secondé par l'honorable M. Baird, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (34) intitulé: "Loi concernant l'*Algoma Eastern Railway Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (37) intitulé: "Loi concernant la *Calgary and Fernie Railway Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (51) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Pacific and Atlantic Railway Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Gibson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (H) intitulé: "Loi constituant en corporation *The British Canadian Loan Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit—

Page 1, ligne 11.—Retrancher le mot "*Canadian*" et insérer le mot "*Western*".

Page 2, ligne 1.—Retrancher "cinq" et insérer "deux".

Page 2, ligne 11.—Remplacer le mot "nommés" par le mot "élus".

Page 12.—Laisser les chiffres "52", "134".

Dans le titre retrancher "*Canadian*" et insérer "*Western*".

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, il a été

Ordonné, que les règles 24*a* et 24*h* soient suspendues relativement au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Gibson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (13) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Liverpool-Manitoba Assurance Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Gibson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (15) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Vancouver Life Insurance Company of Vancouver, B.C.*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Watson, pour l'honorable M. Edwards, a présenté au Sénat un bill (N) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Dominion Pacific Railway Company*".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxème fois mardi prochain.

L'honorable M. Watson, pour l'honorable M. Edwards, a présenté au Sénat un bill (O) intitulé: "Loi concernant la *Protectorate Life Assurance Company of Canada*".

Le dit bill a été lu la première fois.
Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxème fois mardi prochain.

L'honorable M. Choquette a présenté au Sénat un bill (P) intitulé: "Loi à l'effet d'abroger la Loi du Service de la Marine" .
Le dit bill a été lu la première fois.
Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxème fois mardi prochain.

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Coffey, a proposé:
Qu'un comité spécial soit sans retard institué pour s'enquérir des raisons du désappointement qu'a produit le mouvement de la population du Canada, et plus particulièrement celle des districts ruraux des plus anciennes provinces, tel que l'a montré le recensement de 1911, et que ce comité fasse rapport quand il y aura lieu;
Que ce comité ait l'autorité de faire comparaître des personnes, de faire produire les documents et dossiers, d'examiner des témoins sous serment et d'employer des sténographes; et
Que ce comité soit autorisé, pour les fins susdites et autres objets nécessaires, à dépenser un montant ne dépassant pas cinq cents dollars en total.
Que ce comité soit composé des honorables messieurs Yeo, Beith, Derbyshire, Casgrain, Tessier, Baird, Taylor, Pope et du proposeur.
La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Bell, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), il a été
Ordonné, qu'il émane un ordre du Sénat demandant un rapport indiquant,—
1. Le nombre de personnes qui ont été nommées à la position de *Lectureurs* sur la question d'annuités sous l'autorité du chapitre 5, 7-8 Edouard VII, "Loi autorisant le gouvernement à constituer des rentes viagères pour le vieil âge";
2. Le nom de ceux qui ont fait des lectures, le montant qui leur a été payé pour dépenses de voyages, ou pour services rendus;
3. Le nombre de commis et d'autres employés nommés relativement à l'organisation et la mise en vigueur de la Loi des rentes viagères, les salaires et gages payés à chacun d'eux;
4. La dépense totale encourue pour l'organisation de la Division des rentes viagères du service public, jusqu'à la fin de décembre 1911.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (9) intitulé: "Loi modifiant le Code Criminel", auquel elle demande le concours du Sénat.
Le dit bill a été lu la première fois.
Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (53) intitulé: "Loi concernant certains brevets d'Edmund F. Piper", auquel elle demande le concours du Sénat.
Le dit bill a été lu la première fois.
Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Talbot, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (63) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Premier Life Insurance Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. De Veber, secondé par l'honorable M. Talbot, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (72) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Sterling Life Assurance Company of Canada*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Coffey, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (96) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Grains du Manitoba", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (26) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Saskatchewan Life Insurance Company*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Talbot, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (75) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Sénat et de la Chambre des Communes", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Casgrain pour un comité de toute la Chambre sur le bill (D) intitulé: "Loi concernant la vente du pain", et la motion, en amendement, de l'honorable M. David, que le dit bill ne soit pas renvoyé au comité de la Chambre entière, mais qu'il soit renvoyé au comité des Bills Privés, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable Sir Richard Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (C) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Sénat et de la Chambre des Communes", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Talbot, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le sixième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Herbert Horsfall, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Lougheed, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (L) intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Wells", ayant été lu,

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Yeo, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Yeo, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (29) intitulé: "Loi concernant la *Dominion Guarantee Company, Limited*, et à l'effet de changer son nom en celui de *The Dominion Gresham Guarantee and Casualty Company*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable Sir Richard Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (36) intitulé: "Loi concernant la *Barcelona Traction, Light and Power Company, Limited*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Beith, secondé par l'honorable M. McHugh, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (47) intitulé: "Loi concernant la *Hamilton, Waterloo and Guelph Railway Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Frost, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (48) intitulé: "Loi concernant la *Kootenay and Alberta Railway Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (49) intitulé: "Loi concernant la *Montreal Central Terminal Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Baird, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé en comité général relativement au bill (G) intitulé: "Loi à l'effet d'enrayer la propagation de la fièvre typhoïde".

(*En comité*).

Le titre a été lu et remis.
Le préambule a été lu et remis.
L'article premier a été lu et il a été proposé de le retrancher du bill.
Il a été proposé, en amendement que le président quitte le fauteuil maintenant.
La question de concours a été posée sur la motion en amendement.

Pour 12—Contre 9.

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée de nouveau en comité général relativement au bill (A) intitulé: "Loi concernant la pollution des eaux navigables".

(*En comité*).

Les articles 3, 4, 5, 6 et 7 ont été séparément lus et agréés.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et
L'honorable M. Watson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.
Ordonné, que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau demain.

Alors sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell,
Le Sénat s'est ajourné.

Vendredi, 9 février 1912.

Les membres présents étaient:—

L'honorable PHILIPPE LANDRY, **Président.**

Les honorables messieurs

Baird,
Béique,
Beith,
Belcourt,
Bell,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Boyer,
Campbell.
Cartwright (Sir Rchard),
Casgrain,
Choquette,
Cloran,
Coffey,
Costigan,
Dandurand,
David,
Davis,
Dessaulles,
De Veber,
Douglas,
Ellis,
Farrell,
Fiset,
Forget,
Frost,
Gibson,
Gillmor,
Kerr,
Kirchhoffer,
La Rivière,
Lavergne,
Legris,
Lougheed,
Macdonald (Victoria),
McHugh,
McLaren,
McSweeney,
Mitchell,
Poirier,
Pope,
Power,
Prince,
Ratz,
Riley,
Roche,
Ross (Halifax),
Scott (Sir Richard),
Talbot,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Thompson,
Watson,
Wilson (Elgin),
Wilson (Sorel),
Yeo,
Young.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Coffey:—
De J. C. McCarthy et autres, de la cité de Toronto. (*The Guarantee Life Insurance Company of Canada*).

L'honorable M. Young a présenté au Sénat un bill (Q) intitulé: " Loi constituant en corporation *The Universal Eyesight Insurance Company*".
Le dit bill a été lu la première fois.
Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mercredi prochain.

L'honorable M. De Veber a présenté au Sénat un bill (R) intitulé: " Loi pour faire droit à Herbert Horsfall ".
Le dit bill a été lu la première fois.
L'honorable M. De Veber, secondé par l'honorable M. Young, a proposé:
Que le dit bill soit lu la deuxième fois mercredi prochain.
Objection ayant été faite à la dite motion, et
La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Taylor a présenté au Sénat un bill (S) intitulé: "Loi pour faire droit à Kenneth Molson".

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. Taylor, secondé par l'honorable M. Beith, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois mercredi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Bostock, il a été

Ordonné, que les honoraires payés pour le bill de la dernière session (D 2) intitulé: "Loi concernant *The Canada Cement Company, Limited*" soient remboursés moins les frais d'impression et de traduction.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Bell, il a été

Ordonné, qu'il émane un ordre du Sénat demandant la production d'un rapport qui indique les termes du bail consenti à une ou des compagnies pour la pêche à la baleine sur la côte de la Colombie-Britannique, l'étendue sur laquelle des droits exclusifs sont donnés; le loyer payé; la restriction relative à la clôture de la saison, et tous autres détails relatifs à cette question.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Bell, il a été

Ordonné, qu'il émane un ordre du Sénat demandant la production d'un rapport indiquant les termes du bail consenti par le gouvernement à une compagnie, donnant un droit exclusif de pêche dans les lacs de la Puissance; les conditions quant à la durée du bail, la sous-location, la fermeture de la saison, et tous autres renseignements à ce sujet.

Sur motion de l'honorable M. Forget, secondé par l'honorable M. Lavergne, il a été

Ordonné, que le greffier du Sénat soit autorisé à préparer un état établissant les dates auxquelles les honorables messieurs A. E. Forget, J. M. Wilson et B. C. Prowse ont été respectivement nommés sénateurs et ont pris leurs sièges au Sénat durant la session dernière, avec la date du commencement de cette dernière session et celle de sa clôture; de plus, si quelque allocation a été faite à l'égard de ces membres du Sénat pour leur assistance aux séances de cette dernière session, et, dans la négative, quel montant leur aurait été alloué d'après les dispositions de la loi intitulée: "Loi modifiant la Loi du Sénat et de la Chambre des Communes", qui a été adoptée ce jour par les deux Chambres du Parlement.

L'honorable M. Tessier, du comité permanent des Ordres permanents, a présenté son huitième raport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit:—

Sénat,
Chambre de comité No 8,
Vendredi, 9 février 1912.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son huitième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles:—

De la *Manitoba and North Western Railway Company of Canada;* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour la construction de certains embranchements, l'autirise à construire un nouvel embranchement et augmente ses pouvoirs d'émettre des obligations;

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique; demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour la construction de certains embranchements autorisés, permette la construction d'un nouvel embranchement et change le terminus de l'embranchement Lauder; qui lui accorde certains pouvoirs pour la création de débentures-actions, l'autorise à louer de la province du Nouveau-Brunswick une certaine ligne de chemin de fer et aussi à louer la ligne de chemin de fer du *Quebec Central.*

De Thos. E. LeClaire et autres, de High-River, Alberta; demandant une charte sous le nom de *The High River, Saskatchewan and Hudson Bay Railway Company;*

De la *Canadian Northern Ontario Railway Company;* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour la construction de certaines parties de sa voie ferrée, l'autorise à construire et à exploiter d'autres voies ferrées et à d'autres fins;

De la *Canadian Northern Montreal Tunnel and Terminal Company, Limited,* compagnie constituée en corporation par l'article premier du chapitre 79 de S. R. C., 1906; demandant l'adoption d'une loi qui déclare que ses entreprises sont à l'intérêt général du Canada, l'autorise à construire et mettre en service un tunnel et un chemin de fer dans la cité de Montréal ainsi que d'autres lignes de chemins de fer et à d'autres fins.

De la Compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc du Canada; demandant l'adoption d'une loi pour ratifier et confirmer une convention conclue avec la *Temiskaming and Northern Ontario Railway Commission.*

De Charles A. Hodgetts, M.D., et autres, de la cité d'Ottawa et d'autres lieux; demandant une charte sous le nom de *The Canadian Public Health Association;* et

De l'*Ottawa, Montreal and Eastern Railway Company;* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée et de son pont ou tunnel sur le Saint-Laurent à Longueuil.

Le tout respectueusement soumis.

JULES TESSIER,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Tessier, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son neuvième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 9 février 1912.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son neuvième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de J. McAppen et autres, de la cité d'Edmonton, Alberta; demandant une charte sous le nom de "*Universal Eyesight Insurance Company*", et a constaté que les avis exigés par la règle 108 n'ont pas eu toute la durée voulue.

Néanmoins vu que la période de temps exigée pour ces avis sera complète dans quelques jours d'ici, votre comité recommande de suspendre la règle dans ce cas-ci.

Le tout respectueusement soumis.

JULES TESSIER,
Président.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Tessier, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*) et (*h*) soient suspendues relativement au dit rapport.

Sur motion de l'honorable M. Tessier, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Tessier, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son dixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 9 février 1912.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son dixième rapport.

Votre comité recommande que le délai fixé pour la présentation de pétitions pour bills privés soit prolongé au vendredi, premier jour de mars prochain.

Que le délai fixé pour la présentation de bills privés et de rapports des comités permanents ou spéciaux sur bills privés soit prolongé jusqu'à la fin de la session.

Le tout respectueusement soumis.

JULES TESSIER,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Tessier, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (12) intitulé: "Loi concernant l'*Erie, London and Tillsonburg Railway Company*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (43) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer du Cap de la Madeleine", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (45) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Colonisation du Nord", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (22) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Dominion Atlantic Railway Company*", a été lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement

Conformément à l'ordre du jour, le bill (25) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest", a été lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (28) intitulé: "Loi concernant la *West Ontario Pacific Railway Company*", a été lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre lu jour, le bill (33) intitulé: "Loi concernant l'*Alberta Electric Railway Company,* et à l'effet de changer son nom en celui de *The Alberta Interurban Railway Company*", a été lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour le bill (34) intitulé: "Loi concernant l'*Algoma Eastern Railway Company*", a été lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (37) intitulé: "Loi concernant la *Calgary and Fernie Railway Company*", a été lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (51) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Pacific and Atlantic Railway Company*", a été lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (H) intitulé: "Loi constituant en corporation *The British Canadian Loan Company*", a été lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il et son titre sera-t-il: "Loi constituant en corporation *The British Western Loan Company*"?

Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'orlre du jour, le bill (13) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Liverpool-Manitoba Assurance Company*", a été lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (15) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Vancouver Life Insurance Company of Vancouver, B.C.*", a été lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (L) intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Wells", ayant été lu,
L'honorable M. Talbot, secondé par l'honorable M. Baird, a proposé:
Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.
La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et
Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.
L'honorable M. Talbot, secondé par l'honorable M. Baird, a proposé:
Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Edna Wells, en obtention d'un bill de divorce, ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.
La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (35) intitulé: "Loi concernant l'Institut d'Architecture du Canada et à l'effet de changer son nom en celui de 'l'Institut Royal d'Architecture du Canada'", a été lu la deuxième fois.
Sur motion de l'honorable M. McSweeney, secondé par l'honorable M. Thibaudeau, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills Privés Divers.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (41) intitulé: "Loi concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company*", a été lu la deuxième fois.
Sur motion de l'honorable M. Belcourt, secondé par l'honorable M. De Veber, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (71) intitulé: "Loi concernant certain brevet de la *Spirella Company of Canada, Limited*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Farrell, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills Privés Divers.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le neuvième

rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de George Mackay Sutherland, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Lougheed, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (M) intitulé: "Loi concernant certains brevets de *The Continental Can Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Bell, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills Privés Divers.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former de nouveau en comité général relativement au bill (A) intitulé. "Loi concernant la pollution des eaux navigables", ayant été lu,

L'honorable M. Belcourt, secondé par l'honorable M. Watson, a proposé:

Que la Chambre se forme de nouveau en comité général relativement au dit bill.

L'honorable M. de Boucherville, secondé par l'honorable M. Kerr, a proposé en amendement:

Que les mots "ne" et "pas" soient insérés avant et après les mots "Chambre" et "forme" et que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la motion: "mais qu'elle se forme en comité général mardi prochain.

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, elle a été, sur division, résolue dans la négative.

Alors, conformément à l'ordre, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé en comité général relativement au dit bill.

(*En comité*).

Il a été proposé que les articles 8 et 9 soient biffés et que l'article suivant leur soit substitué:—

"8. Les articles 2 et 3 de la présente loi ne doivent pas avoir d'application, relativement à quelque étendue, à quelque district ou à quelque localité, avant une date à être fixée par le Gouverneur en conseil par proclamation publiée dans la *Gazette du Canada,* et de telle autre manière jugée convenable. Telle proclamation doit aussi décrire clairement cette étendue, ce district ou cette localité.

"(2) Le Gouverneur en conseil peut, à discrétion, selon qu'il le juge à propos, lancer des proclamations publiées de la manière susdite et appliquant les articles 2 et 3 à d'autres étendues, districts ou localités.

" (3) Toute proclamation lancée en vertu de la présente loi peut être révoquée ou amendée quand il y aura lieu, telle révocation ou tel amendement devant être rendu public par proclamation publique de la manière susdite."

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Watson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, qu'il soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Belcourt, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Sur motion de l'honorable M. Belcourt, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'honorable Président a présenté au Sénat une réponse à un ordre du Sénat en date du 9 février courant.

La dite réponse a alors été lue par le greffier, comme suit:—

Bureau du greffier,
Ottawa, 9 février 1912.

Conformément à l'ordre du Sénat du 9 courant, j'ai l'honneur de faire rapport que les archives de ce bureau indiquent que les honorables messieurs A. E. Forget, J. M. Wilson et B. C. Prowse ont été appelés au Sénat le 2, le 3 et le 5 mai 1911 respectivement, et ont pris leurs sièges dans la salle du Sénat le 11, le 10 et le 9 du même mois. Aussi, que la dernière session du Parlement a commencé le 17 novembre 1910 et s'est terminée le 29 juillet 1911.

Ces honorables messieurs n'ont reçu aucune allocation sur leur indemnité sessionnelle pour leur présence ici au cours de la dite session, parce que dans le premier paragraphe de l'article 37 du chapitre 10 des S.R.C., 1906, il est statué que lorsqu'un membre de l'une ou de l'autre Chambre aura été élu ou nommé pendant une session, on déduira de son indemnité sessionnelle une somme de quinze dollars pour chaque jour de session antérieur à son élection ou à sa nomination suivant le cas. Le Sénat avait été en session pendant 166, 167 et 169 jours respectivement lorsque ces honorables messieurs ont été appelés au Sénat. Il en résulte que les montants à être déduits de l'indemnité de deux mille cinq cents dollars dépassent ce chiffre, excepté dans le cas du premier des sénateurs nommés qui a droit à une allocation de dix dollars.

J'ajoute que, en conformité des dispositions de la loi ci-dessus, telle qu'amendée à la présente session du Parlement, les allocations à être payées à ces sénateurs pour leur présence ici au cours de la dernière session, sont comme suit:—

A l'honorable A. E. Forget, $1,630 au lieu de $10; à l'honorable J. W. Wilson, $1,615; et à l'honorable B. C. Prowse, $1,585.

Le tout respectueusement soumis.

SAMUEL E. St. O. CHAPLEAU,
Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table.

(*Voir Documents de la Session, No 92*).

Alors, sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell,

Le Sénat s'est ajourné à mardi prochain à trois heures de l'après-midi.

Mardi, 13 février 1912.

Les membres présents étaient:—

L'honorable PHILIPPE LANDRY, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Beith,
Belcourt,
Bell,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Boyer,
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Choquette,
Cloran
Coffey,
Costigan,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Douglas,
Edwards,
Ellis,
Farrell,
Fiset,
Forget,
Frost,
Gibson,
Gillmor,
Jaffray,
Kerr
King,
Kirchhoffer,
La Rivière,
Lavergne,
Legris,
Lougheed,
Macdonald (Victoria),
McHugh,
McLaren,
McSweeney,
Mitchell,
Owens,
Poirier,
Pope,
Power,
Prince,
Prowse,
Ratz,
Riley,
Roche,
Ross (Halifax),
Ross (Moosejaw),
Scott (Sir Richard),
Talbot,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Thompson,
Watson,
Wilson (Elgin),
Yeo,
Young.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Derbyshire:—
De Mary Susan Marlett, de la ville d'Aylmer, dans la province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre son mariage avec Arthur Pettit Marlett
De George Mackay Sutherland, de la cité de Toronto; demandant l'adoption d'une loi pour disoudre son mariage avec Annie Leo Sutherland.

Par l'honorable M. Bostock:—
De *The Vancouver, Fraser Valley and Southern Railway Company.*

Par l'honorable M. Jaffray:—
De Edith Harriet Duffy, de la cité de Toronto; demandant d'être dispensée pour cause de pauvreté de payer les honoraires exigés par la règle 140 pour sa pétition en obtention d'un bill de divorce.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—
De *The Alberta, Peace River and Eastern Railway Company;* demandant une loi qui prolonge le délai fixé pour la construction de sa voie ferrée.

De la Compagnie de Prêt et de Placement du Canada, l'Impériale (à responsabilité limitée); demandant l'adoption d'une loi qui augmente son capital-actions de un million à trois millions de dollars et l'autorise à diviser son capital-actions en différentes classes.

De l'honorable P. Auguste Choquette et autres, de la cité de Québec et de la cité de Montréal; demandant une charte sous le nom de Compagnie d'Assurance Interprovinciale contre l'Incendie.

De William Robinson et autres, de la cité de Winnipeg, Manitoba; demandant une charte sous le nom de *International Guarantee Company.*

De J. C. McCarthy et autres, de la cité de Toronto; demandant une charte sous le nom de *Guarantee Life Insurance Company of Canada.*

L'honorable M. Watson a présenté au Sénat un bill (T) intitulé: "Loi concernant *The Rainy River Radial Railway Company*".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

L'honorable M. Derbyshire a présenté au Sénat un bill (U) intitulé: "Loi pour faire droit à James Denny".

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Wilson (Elgin), a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Avec la permission du Sénat

L'honorable M. Edwards, secondé par l'honorable M. Casgrain, a proposé:

Qu'il soit nommé un comité de douze membres du Sénat pour étudier l'imposition et la demande d'une taxe dans les diverses provinces de la Puissance; aussi, les pertes encourues par le défaut d'assurer l'accès aux marchés des Etats-Unis et le cours du commerce interprovincial; avec pouvoir d'appeler toutes personnes, de faire produire toutes pièces, d'interroger tous témoins sous serment, et avec instruction de faire rapport de temps à autre;

Le dit comité devant se composer des honorables messieurs Bostock, Young, Casgrain, Talbot, Kerr, Thompson, Bell, Baird, Taylor, Pope, Gillmor et du proposant, avec le pouvoir de dépenser une somme de $1,000 pour les besoins de cette enquête.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (26) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Saskatchewan Life Insurance Company*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (A) intitulé: "Loi concernant la pollution des eaux navigables", ayant été lu,

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Coffey, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Cloran, secondé par l'honorable M. Wilson (Elgin), a proposé en amendement:

Que les mots " ne " et " pas " soient insérés l'un avant l'autre après le mot " soit " et que ce qui suit soit ajouté à la fin de la motion: " mais qu'il soit lu la troisième fois d'hui en six mois ".

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée de nouveau sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le septième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Ethel May Stewart, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (19) intitulé: " Loi modifiant la Loi des enquêtes ".

(*En comité*).

Le titre a été lu et remis.

L'article 1 a été lu et modifié comme suit:—

Page 1, ligne 28.—Après le mot " avocat ", insérer ce qui suit comme clause A:—

" Clause A.

" Et nul rapport ne peut être fait contre une personne avant qu'un avis raisonnable ne lui ait été donné de l'accusation de mauvaise conduite portée contre elle, et il doit lui être donné pleine occasion de se faire entendre personnellement ou par conseil ".

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Ellis a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que permission soit accordé au dit comité de siéger de nouveau jeudi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (K) intitulé: " Loi à l'effet de changer le nom d'Ezra Butler Eddy Bessey ", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Edwards, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (40) intitulé: " Loi concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company* ", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (N) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Dominion Pacific Railway Company"*, a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Edwards, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (O) intitulé: "Loi concernant la *Protectorate Life Insurance Company of Canada"*, a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Edwards, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (P) intitulé: "Loi à l'effet d'abroger la Loi du Service de la Marine", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Choquette, secondée par l'honorable M. Cloran, il a été

Ordonné, qu'il soit remis au jeudi vingt-deuxième jour de février courant.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Casgrain pour un comité de toute la Chambre sur le bill (D) intitulé: "Loi concernant la vente du pain", et la motion, en amendement, de l'honorable M. David, que le dit bill ne soit pas renvoyé au comité de la Chambre entière, mais qu'il soit renvoyé au comité des Bills Privés Divers, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondée par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, qu'il soit remis au jeudi vingt-deuxième jour de février courant.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (29) intitulé: "Loi concernant la *Dominion Guarantee Company, Limited,* et à l'effet de changer son nom en celui de *The Dominion-Gresham Guarantee and Casualty Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Edwards, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (9) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (53) intitulé: "Loi concernant certains brevets d'Edmund F. Piper", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Edwards, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills Privés Divers.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (63) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Premier Life Insurance Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Edwards, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (72) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Sterling Life Assurance Company of Canada*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Taylor secondé par l'honorable M. Owens, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (96) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Grains du Manitoba", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Poirier, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du dixième rapport du comité permanent des Ordres Permanents, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Tessier, secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable Président a présenté le rapport suivant:—

SÉNAT,

BUREAU DU GREFFIER,

OTTAWA, 9 février 1912.

A l'honorable P. LANDRY,

Président du Sénat.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire rapport que le chef des messagers m'a exposé qu'avec le personnel actuellement sous ses ordres, il ne peut plus répondre d'une manière satisfaisante aux nombreuses demandes du Sénat et il désirerait la nomination d'un messager sessionnel additionnel.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

SAM'L E. ST. O. CHAPLEAU,

Greffier du Sénat.

MÉMOIRE.

Le soussigné a l'honneur de recommander que M. R. W. Diel soit nommé messager sessionnel au salaire payé aux employés du même rang.

P. LANDRY,

Président du Sénat.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Watson, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Poirier, Le Sénat s'est ajourné.

Mercredi, 14 février 1912.

Les membres présents étaient:—

L'honorable PHILIPPE LANDRY, Président.

Les honorables messieurs

Baird, Béique, Beith, Belcourt, Bell, Bostock, Boucherville, de (C.M.G.), Bowell (Sir Mackenzie), Boyer, Cartwright (Sir Richard), Casgrain, Choquette, Cloran, Coffey, Costigan, Dandurand, David, Davis, Derbyshire, Dessaulles, De Veber, Douglas, Edwards, Ellis, Farrell, Fiset, Forget, Frost, Gibson, Gillmor, Jaffray, Kerr, King, Kirchhoffer, La Rivière, Lavergne, Legris, Lougheed, Macdonald (Victoria), McHugh, McLaren, McMullen, McSweeney, Owens, Poirier, Pope, Power, Prince, Prowse, Ratz, Riley, Roche, Ross (Halifax), Ross (Moosejaw), Scott (Sir Richard), Talbot, Taylor, Tessier, Thibaudeau, Thompson, Watson, Wilson (Elgin), Yeo, Young.

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table:—

Par l'honorable M. Béique:—
De J. A. Vaillancourt et autres, de la cité de Montréal et d'autres lieux. (Compagnie de chemin de fer Montréal-Transcontinental).

L'honorable M. Gibson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (11) intitulé: "Loi concernant la Compagnie Canadienne de placement et d'épargne Birkbeck et à l'effet de changer son nom en celui de '*Canadian Mortgage Investment Company*'", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.
Sur motion de l'honorable M. Kerr, secondé par l'honorable M. Edwards, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Gibson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (57) intitulé: "Loi concernant la *Union Bank of Canada*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Gibson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (I) intitulé: "Loi concernant *The Trust and Loan Company of Canada*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Tessier, du comité permanent des Ordres permanents, a présenté son onzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MERCREDI, 14 février 1912.

Le comité permanent des Ordres permanents a l'honneur de présenter son onzième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles:—

De la *Mexican Electric Traction Company, Limited,* constituée en corporation par lettres patentes, chapitre 76, S.R.C., 1906; demandant l'adoption d'une loi qui change son nom en celui de *Mexican Interurban Electric Railway Company, Limited,* l'autorise à acquérir des chemins de fer en dehors du Canada, à avoir tous les pouvoirs qu'elle a ou pourra obtenir des Etats-Unis du Mexique, et à d'autres fins;

De la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada; demandant le pouvoir d'émettre des débentures-actions consolidées, dont l'intérêt ne dépassera pas 4 pour 100 et pour un montant de pas plus de £250,000 sterling;

De la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada; demandant l'adoption d'une loi qui l'autorise à émettre de temps à autre des débentures-actions perpétuelles ou à terme jusqu'à un montant n'excédant pas £25,000,000;

De la compagnie dite *United Gold Fields of British Columbia* (*Limited*); demandant l'adoption d'une loi qui amende sa charte; et

De l'*Ottawa, Brockville* et *St. Lawrence Railway Company;* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour la construction et l'achèvement de sa voie ferrée.

Le tout respectueusement soumis.

JULES TESSIER,
Président.

Ordonné qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Gibson a présenté au Sénat un bill (V) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company*".

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, il a été

Ordonné, que les règles 23 f, 24 a, 30 et 119 du Sénat soient suspendues relativement au dit bill, et qu'il soit lu la deuxième fois maintenant.
Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.
Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'honorable M. Gibson a présenté au Sénat un bill (W) intitulé: "Loi à l'effet de ratifier et de confirmer certains contrats entre la compagnie dite *The Temiskaming and Northern Ontario Railway Commission,* et la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada".
Le dit bill a été lu la première fois.
Avec la permission du Sénat.
Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, il a été
Ordonné, que les règles 23*f*, 24*a*, 63 et 119 du Sénat soient suspendues relativement au dit bill et qu'il soit lu la deuxième fois maintenant.
Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.
Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'honorable M. Power, du comité spécial institué pour s'enquérir des raisons du désappointement qu'a produit le mouvement de la population du Canada, etc., a présenté son premier rapport.
Ordonné qu'il soit reçu et
Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 8,

MERCREDI, 14 février 1912.

Le comité spécial institué pour s'enquérir du mouvement de la dépopulation du Canada, a l'honneur de présenter son premier rapport.
Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.
Le tout respectueusement soumis.

L. G. POWER,

Président.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable Sir Richard Scott, il a été
Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (50) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Ontario and Ottawa Railway Company",* auquel elle demande le concours du Sénat.
Le dit bill a été lu la première fois.
Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (89) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Bank of Saskatchewan*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Thompson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que l'item des "Traitements et dépenses casuelles du Sénat", qui se trouve sous le titre "*Service législatif*", à la page 39 du Budget pour l'exercice finissant le 31 mars 1913, qui a été présenté au Parlement, soit référé au comité de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat.

L'honorable M. De Veber a présenté au Sénat un bill (X) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Canadian Public Health Association*".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le huitième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Jesse Wilbert Hearns.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Loughed, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (36) intitulé: "Loi concernant la *Barcelona Traction, Light and Power Company, Limited*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Beith, secondé par l'honorable M. Gibson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Q) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Universal Eyesight Insurance Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. McSweeney, secondé par l'honorable M. Jaffray, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (R) intitulé: "Loi pour faire droit à Herbert Horsfall", ayant été lu,

L'honorable M. Taylor, secondé par l'honorable M. Baird, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

L'honorable M. Taylor, secondé par l'honorable M. Baird, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (S) intitulé: "Loi pour faire droit à Kenneth Molson", ayant été lu,

L'honorable M. Baird, secondé par l'honorable M. Bell, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

L'honorable M. Baird, secondé par l'honorable M. Bell, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la prise en considération de la communication du greffier du Sénat et de la recommandation de Son Honneur le Président *re* la nomination d'un messager sessionnel additionnel, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Coffey, il a été

Ordonné, que la recommandation de Son Honneur le Président soit renvoyée au comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (K) intitulé: "Loi à l'effet de changer le nom d'Ezra Butler Eddy Bessey", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Edwards, secondé par l'honorable M. Kerr, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills Privés Divers.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé en comité général relativement au bill (96) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Grains du Manitoba".

(*En comité*).

Quelque temps après, le Sénat a repris sa séance, et

L'honorable M. Casgrain a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria),

Le Sénat s'est ajourné.

Jeudi, 15 février 1912.

Les membres présents étaient:—

L'honorable PHILIPPE LANDRY, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Béique,
Beith,
Bell,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Boyer,
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Cloran,
Coffey,
Costigan,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Douglas,
Edwards,
Ellis,
Farrell,
Fiset,
Forget,
Frost,
Gibson,
Gillmor,
Jaffray,
Kerr,
King,
Kirchhoffer,
La Rivière,
Lavergne,
Lougheed,
Macdonald (Victoria),
McHugh,
McLaren,
McMullen,
McSweeney,
Owens,
Poirier,
Pope,
Power,
Prince,
Prowse,
Ratz,
Riley,
Roche,
Ross (Halifax),
Ross (Moosejaw),
Scott (Sir Richard),
Talbot,
Taylor,
Tessier,
Thompson,
Watson,
Wilson (Elgin),
Wilson (Sorel),
Wood,
Yeo,
Young.

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue:—

De la *Vancouver, Fraser Valley and Southern Railway Company;* demandant l'adoption d'une loi qui l'autorise à construire certains embranchements, à conclure un contrat avec la *Vancouver Power Company* et *The British Columbia Electric Railway Company* ou avec l'une de ces compagnies, relativement à tout objet spécifié dans l'article 361 de la *Loi des chemins de fer,* et à d'autres fins.

L'honorable M. Gibson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (F) intitulé: " Loi constituant en corporation la *Révillon Frères Trading Company, Limited* ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 28.—Retrancher les mots depuis " limitée " jusqu'à " et ", ligne 30.

Page 2, ligne 18.—Retrancher les mots " de temps à autre ".

Page 4, ligne 16.—Retrancher les mots " en tout temps ".

Page 4, ligne 32.—Retrancher l'article 8 en son entier, et insérer ce qui suit comme article " 8 " et " 8A ", respectivement:—

" 8. La Compagnie peut acquérir les biens et propriétés, meubles et immeubles, droits, réclamations, privilèges et droits incorporels se trouvant en tout endroit en Canada appartenant à, ou étant la propriété de, ou censés appartenir à ou être la propriété de la maison *Revillon Brothers, Limited,* constituée en corporation par lettres patentes du Canada en date du 2 juin 1904.

" (2) Pour les fins de cette acquisition, Thierry Mallet, de la cité de Montréal, marchand, et Edmond Mathieu, de la dite cité, marchand, ou l'un ou l'autre des deux, peut, pour et au nom de la dite maison *Revillon Brothers, Limited,* exécuter et délivrer des contrats et des instruments de transfert, et faire toutes autres choses nécessaires.

" (3) Les actions de la Compagnie peuvent être émises au pair et réparties comme actions complètement acquittées à Révillon Frères, compagnie régulièrement constituée en corporation sous l'autorité des lois de la République Française, en considération et comme prix d'achat des dits biens, propriétés, meubles ou immeubles, droits, réclamations, privilèges ou droits incorporels;—mais nulle telle émission ou répartition ne doit être faite pour un montant excédant la valeur des dits biens, propriétés, meubles ou immeubles, droits, réclamations, privilèges ou droits incorporels, telle que déterminée par une évaluation régulièrement approuvée par les directeurs de la Compagnie.

" 8A. La Compagnie est par la présente loi déclarée être et elle est responsable des obligaitons, dettes et engagements de la dite maison *Revillon Brothers, Limited;* et toutes poursuites, actions et procédures pendantes instituées contre la dite maison *Revillon Brothers, Limited,* peuvent être menées à fin contre la Compagnie, et tous jugements existants soit en faveur ou contre la maison *Revillon Brothers, Limited,* peuvent être exécutés par ou contre la Compagnie."

Page 4, ligne 44.—Retrancher les mots depuis " Depuis " jusqu'à " et ", ligne 2, page 5, les deux mots inclusivement.

Page 5, ligne 36.—Retrancher les mots " à discrétion ".

Page 6, ligne 18.—Retrancher " a ", au commencement de la ligne, et insérer " 1 ".

Page 6, ligne 19.—Retrancher " b ", au commencement de la ligne, et insérer " 2 ".

Page 6, ligne 20.—Retrancher " c ", au commencement de la ligne, et insérer " 3 ".

Page 6, ligne 30.—Retrancher " d ", au commencement de la ligne, et insérer " 4 ".

Page 6, ligne 35.—Après " alinéa ", insérer " i ".

Pages 6 et 7.—Retrancher les articles " 10 " et " 11 ".

Pages 7 et 8.—Retrancher l' " annexe ".

Sur motion de l'honorable Sir Richard Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Bostock, du comité permanent des Bills Privés Divers, auquel a été renvoyé le bill (53) intitulé: " Loi concernant certains brevets d'Edmund F. Piper ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Bostock, du comité permanent des Bills Privés Divers, auquel a été renvoyé le bill (71) intitulé: " Loi concernant certain brevet de la *Spirella Company of Canada, Limited",* a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (47) intitulé: "Loi concernant la *Hamilton, Waterloo and Guelph Railway Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (48) intitulé: "Loi concernant la *Kootenay and Alberta Railway Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (41) intitulé: "Loi concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (40) intitulé: "Loi concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable Sir Richard Scott, il a été

Ordonné, qu'il émane un ordre du Sénat pour un état indiquant:—

1. Les noms des commissaires nommés en vertu de la *Loi des enquêtes,* ou autrement, pour des fins d'enquête.

2. Les objets de cette enquête, et copie des instructions données à ces commissaires.

3. Les émoluments ou allocations à être payés à chacun d'eux par jour ou autrement.

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Bell, il a été

Ordonné, qu'il émane un ordre du Sénat pour un état indiquant les noms, la position et le salaire de toutes personnes nommées au service du chemin de fer Intercolonial dans la cité de Saint-Jean, N.-B., depuis le premier jour de septembre 1907 au premier jour de mars 1911.

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé

Que lorsque le Sénat s'ajournera vendredi prochain, il reste ajourné jusqu'à jeudi, le 22 courant, à trois heures de l'après-midi

L'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Ross (Moosejaw), a proposé en amendement

Que tous les mots après "jusqu'à" soient retranchés et remplacés par les suivants: "mardi, le 27 courant, à trois heures de l'après-midi".

La question de concours ayant été posée sur la dite motion en amendement, elle a été, sur division, résolu dans la négative.

Pour 10.—Contre 34.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale,

L'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Casgrain, a proposé en amendement

Que tous les mots après le mot "jusqu'à" soient retranchés et remplacés par les mots: "lundi le 26 courant, à trois heures de l'après-midi".

La dite motion en amendement a été, sur division, résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée de nouveau sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (95) intitulé: "Loi concernant le chemin de fer National Transcontinental", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (66) intitulé: "Loi concernant les Archives publiques", et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat au dit bill, sans amendement.

L'honorable M. Derbyshire a présenté au Sénat un bill (Y) intitulé: "Loi à l'effet d'exiger l'emploi d'échappements submergés ou d'étouffoirs sur certains bateaux à moteurs",

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (26) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Saskatchewan Life Insurance Company*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (11) intitulé: "Loi concernant la Compagnie Canadienne de placement et d'épargne Birkbeck et à l'effet de changer son nom en celui de *Canadian Mortgage Investment Company*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (57) intitulé: "Loi concernant la *Union Bank of Canada*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (I) intitulé: "Loi concernant *The Trust and Loan Company of Canada*", a été lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (R) intitulé: "Loi pour faire droit à Herbert Horsfall", ayant été lu,
L'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Wilson (Elgin), a proposé:
Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.
La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et
Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son coucours.

L'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Wilson (Elgin), a proposé:
Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Herbert Horsfall, en obtention d'un bill de divorce, ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.
La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (S) intitulé: 'Loi pour faire droit à Kenneth Molson", ayant été lu,
L'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, a proposé:
Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.
La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et
Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son coucours.

L'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, a proposé:
Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Kenneth Molson, en

obtention d'un bill de divorce, ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (96) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Grains du Manitoba", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (C) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Sénat et de la Chambre des Communes", ayant été lu

Un point d'ordre a été soulevé par l'honorable M. Lougheed, à savoir: Que le dit bill étant un bill comportant la dépense de deniers publics, le Sénat ne peut pas procéder plus loin.

Son Honneur le Président ayant demandé de lui donner le temps de prendre ce point d'ordre en considération.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que la deuxième lecture de ce bill soit remise au vingt-deuxième jour de février courant.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (T) intitulé: "Loi concernant *The Rainy River Radial Railway Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (U) intitulé: "Loi pour faire droit à James Denny", ayant été lu,

L'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Wilson (Elgin), a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

L'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Wilson (Elgin), a proposé:

Que le dit biill soit lu la troisième fois demain.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général relativement au bill (19) intitulé: "Loi modifiant la Loi des enquêtes", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain et que ce soit le premier article de l'ordre du jour après les troisièmes lectures.

Alors, sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell,

Le Sénat s'est ajourné.

Vendredi, 16 février 1912.

Les membres présents étaient:—

L'honorable PHILIPPE LANDRY, Président.

Les honorables messieurs

Baird, Béique, Beith, Belcourt, Bell, Bostock, Boucherville, de (C.M.G.), Bowell (Sir Mackenzie), Boyer, Campbell, Cartwright (Sir Richard), Casgrain, Cloran, Coffey, Costigan, Dandurand, David, Davis, Derbyshire, Dessaulles, De Veber, Douglas, Edwards, Ellis, Farrell, Fiset, Forget, Frost, Gibson, Gillmor, Jaffray, Kerr, King, Kirchhoffer, La Rivière, Lavergne, Lougheed, Macdonald (Victoria), McHugh, McLaren, McMullen, Mitchell, Owens, Poirier, Pope, Power, Prince, Prowse, Ratz, Riley, Roche, Ross (Halifax), Ross (Moosejaw), Scott (Sir Richard), Talbot, Taylor, Thibaudeau, Thompson, Watson, Wilson (Elgin), Wood, Yeo, Young.

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table:—

Par l'honorable M. Kirchhoffer:—
De G. F. Courtland et autres, de Winnipeg et d'autres lieux.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue:—
De J. A. Vaillancourt et autres, de la cité de Montréal et d'ailleurs; demandant une charte sous le nom de Compagnie de chemin de fer Montréal-Transcontinental.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son onzième rapport.
Ordonné, qu'il soit reçu, et
Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ NO 43,
VENDREDI, 16 février 1912.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son onzième rapport.

Relativement à la pétition de William Holloway Adams, de la cité d'Edmonton, dans la province d'Alberta, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Clara Emily Babe Adams, antérieurement de la cité de Strathcona, dans la dite province, mais dont le domicile est inconnu actuellement et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Lougheed, a proposé:

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat jeudi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son dixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 43,
VENDREDI, 16 février 1912.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son dixième rapport.

Relativement à la pétition de George Mackay Sutherland, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre son mariage avec Annie Leo Sutherland;

Votre comité a constaté que le pétitionnaire a demandé, à la dernière session, un bill de divorce; que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants, principalement au sujet de la publication des avis et de la signification d'une copie de ces avis à la partie défenderesse en personne; qu'une copie de la pétition lui a été signifiée; qu'un bill de divorce fondé sur cette pétition a été passé par le Sénat

et envoyé à la Chambre des Communes pour obtenir son concours; et que le dit bill n'a pas passé à la Chambre des Communes, à cause de la dissolution du Parlement.

Ces faits se trouvent consignés dans les archives du Sénat.

Votre comité a constaté aussi que l'avis du pétitionnaire de demander de nouveau un bill de divorce, au cours de la présente session du Parlement, a été signifié à la partie défenderesse en personne et qu'une copie de la pétition lui a été signifiée le 12 février courant.

Votre comité recommande, dans le cas présent, que les règles du Sénat soient considérées comme ayant été observées dans tous leurs détails importants et que le comité soit autorisé à procéder, avec toute la diligence raisonnable, à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition, sans donner d'autres avis à la défenderesse, et à recevoir sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Lougheed, a proposé:

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat jeudi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Son Honneur le Président a informé le Sénat qu'il avait reçu la communication suivante du secrétaire du Gouverneur général:—

Bureau du secrétaire du Gouverneur général, Canada,
Ottawa, 16 février 1912.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable Juge en chef du Canada, agissant comme député de Son Altesse Royale le Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat, cette après-midi à trois heures et demie pour sanctionner certains bills, qui ont été adoptés par le Sénat et la Chambre des Communes au cours de la présente session du Parlement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

H. C. LOWTHER, Lt.-colonel,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable
Président du Sénat.

Avec la permission du Sénat:

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Lougheed, a proposé:

Que le comité permanent des Divorces reçoive l'autorisation de siéger pendant l'ajournement du Sénat d'aujourd'hui à jeudi prochain.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (53) intitulé: "Loi concernant certains brevets d'Edmund F. Piper", a été lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (71) intitulé: "Loi concernant certain brevet de la *Spirella Company of Canada, Limited*", a été lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (40) intitulé: "Loi concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company*", a été lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (41) intitulé: "Loi concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company*", a été lu le troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (47) intitulé: "Loi concernant la *Hamilton, Waterloo and Guelph Railway Company*", a été lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (48) intitulé: "Loi concernant la *Kootenay and Alberta Railway Company*", a été lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (U) intitulé: "Loi pour faire droit à James Denny", ayant été lu,
L'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Wilson (Elgin), a proposé:
Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.
La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et
Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Wilson (Elgin), a proposé:
Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de James Denny, en obtention d'un bill de divorce, ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (X) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Canadian Public Health Association*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. De Veber, secondé par l'honorable M. Frost, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (36) intitulé: "Loi concernant la *Barcelona Traction, Light and Power Company, Limited*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Beith, secondé par l'honorable M. Riley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (50) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Ontario and Ottawa Railway Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Davis, secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (89) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Bank of Saskatchewan*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelant la prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Banques et du Commerce au bill (F) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Révillon Frères Trading Company, Limited*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

Le Sénat s'est ajourné à loisir.

L'honorable juge en chef, le très honorable Sir Charles Fitzpatrick, agissant comme député de Son Altesse Royale le Gouverneur général, étant assis dans le fauteuil aux pieds du Trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rende à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre *"que c'est le "désir du député de Son Altesse Royale que les Communes se rendent immédiatement "auprès de Lui, dans la salle du Sénat"*.

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur,

Le greffier de la Couronne en chancellerie a lu le titre du bill à être sanctionné, comme suit:—

Loi modifiant la Loi des Grains du Manitoba.

A ce bill la sanction royale a été donné par le greffier du Sénat dans les termes suivants:—

Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le Député-gouverneur général sanctionne ce bill.

Le Député-gouverneur s'est retiré et la Chambre des Communes s'est retirée.

Le Sénat a repris sa séance.

Alors, sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell,

Le Sénat s'est ajourné jusqu'à jeudi, vingt-deux février courant à trois reures de relevée.

Jeudi, 22 février 1912.

Les membres présents étaient:—

L'honorable PHILIPPE LANDRY, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Béique,
Beith,
Belcourt,
Bell,
Bostock,
Bowell (Sir Mackenzie),
Boyer,
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Cloran,
Costigan,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
De Veber,
Douglas,
Edwards,
Ellis,
Farrell,
Fiset,
Forget,
Gillmor,
King,
Kirchhoffer,
Lavergne,
Legris,
Lougheed,
Macdonald (Victoria),
MacKeen,
McDonald (Cap-Breton),
McHugh,
McMullen,
Mitchell,
Owens,
Poirier,
Pope,
Power,
Prince,
Riley,
Roche,
Ross (Halifax),
Scott (Sir Richard),
Talbot,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Thompson,
Watson,
Wilson (Elgin),
Wilson (Sorel),
Wood,
Yeo,
Young.

Prières.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table:—

Par l'honorable M. Watson:—
De A. A. Muir et autres, de la cité de Winnipeg (*British American Trust Company*).

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son douzième rapport.
Ordonné, qu'il soit reçu, et
Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

Sénat,
Chambre de comité No 43,
Mardi, 20 février 1912.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son douzième rapport.
Relativement à la pétition de Isobell Isaac, de la ville de Gadsley, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Francis John Isaac, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—
1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signifi-

cation d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Lougheed, a proposé:

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Cloran, secondé par l'honorable M. Belcourt, il a été

Ordonné, qu'un ordre émane du Sénat pour la production de toute la correspondance se rapportant à l'inefficacité du service de livraison postale à Rothesay, dans le Nouveau-Brunswick.

Sur motion de l'honorable M. Talbot, secondé par l'honorable M. De Veber, il a été

Ordonné, qu'il émane un ordre du Sénat pour un état indiquant:—

1. Les quantités de grain, par classe, reçues aux divers élévateurs de tête de ligne à Fort-William et Port-Arthur, depuis la date du pesage en 1910 jusqu'à la date du pesage en 1911.

2. Les quantités, par classe, livrées par les dits élévateurs, durant la même période.

3. Le surplus ou le déficit, selon le cas, de chaque classe de grain, donné dans chacun des divers élévateurs de tête de ligne d'après les pesages.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général relativement au bill (19) intitulé: "Loi modifiant la Loi des enquêtes", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (P) intitulé: "Loi à l'effet d'abroger la Loi du Service de la Marine", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Cloran, secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Casgrain pour un comité de toute la Chambre sur le bill (D) intitulé: " Loi concernant la vente du pain ", et la motion, en amendement, de l'honorable M. David, que le dit bill ne soit pas renvoyé au comité de la Chambre entière, mais qu'il soit renvoyé au comité des Bills Privés, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Cloran, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (9) intitulé: " Loi modifiant le Code Criminel ", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Y) intitulé: " Loi à l'effet d'exiger l'emploi d'échappements submergés ou d'étouffoirs sur certains bateaux à moteur ", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Tessier, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (95) intitulé: " Loi concernant le chemin de fer National Transcontinental ", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour appelant de nouveau la deuxième lecture du bill (C) intitulé: " Loi modifiant la Loi du Sénat de la Chambre des Communes " ayant été lu,

L'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. King, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

L'honorable Président lit la décision suivante:—

Objection a été faite à la deuxième lecture du Bill (C) pour la raison que ce bill, étant un bill financier, ne peut émaner du Sénat.

Qu'est ce qu'un bill financier?

La meilleure définition se trouve dans une délibération prise, en août 1857, par le Conseil législatif électif de l'Australie du Sud, au cours de son fameux débat avec la Chambre d'assemblée au sujet des bills financiers, laquelle est insérée dans l'accord conclu en 1857 entre ces deux corps de représentation, et se lit comme suit:—

" III. Que ce Conseil déclare en outre son opinion que tous bills ayant pour objet soit de lever des crédits, soit par voie d'emprunt, soit autrement, ou de garantir la dépense d'une partie quelconque de ces crédits, doivent être tenus pour des bills financiers ". (Voir *Manual of Practice, Procedure and Usage of the Legislative Council of the Province of South Australia,* pages 137 et 182).

Cette définition a été acceptée par les autorités parlementaires sur le sujet.

A la page 815 de l'édition de *Parliamentary Government in England,* Todd dit: " Nous allons maintenant passer à l'étude du sujet des Bills Financiers, qui sont de trois sortes, savoir: Bills d'impôts, Bills de subsides, et Bills d'appropriation:—

" *Tax Bills,* for raising revenues to be applied towards the services of the current " year, are founded upon resolutions of the Committee of Ways and Means.

" In like manner, *Bills of supply,* or rather of ways and means, authorising an " advance out of the Consolidated Fund, or the issue of Exchequer Bills, towards " making good supplies which have been voted by the House of Commons for the service " of the year, emanate from the Committee of Ways and Means, in the way which has " been already described.

" When the Committees of Supply and Ways and Means have finished their sit- " tings, a Bill is introduced, which enumerates every grant that has been made during " the session, appropriates the several sums, as voted by the Committee of Supply, " which shall be issued and applied to each separate service, and directs that the said " supplies shall not be used for any other than the purposes mentioned in the said " Act. This is known as the Consolidated Fund Bill, or, more generally, as the *Appro- " priation Bill.* By this Act, which completes the financial proceeding of the session, " the supply votes, iriginally passed by the Commons only, receive full Legislative " sanction."

Dans un autre ouvrage, *Parliamentary Government in the Colonies,* 2me édition, page 709, Todd dit:—

' The relative right of both Houses in matters of aid and supply must be deter- " mined, in every British Colony, by the ascertained rules of British constitutional " practice. The local acts upon the subject must be construed in conformity with that " practice wherever the Imperial policy is the accepted guide. A claim on the part of " a Colonial upper chamber to the possession of equal rights with the Assembly to " amend a Money Bill would be inconsistent with the ancient and undeniable control " which is exercised by the Imperial House of Commons over all financial measures."

A la page 705 du même ouvrage, nous lisons:—

" The Victoria Constitution Act, 1855, sec. 56, and the British North American " Act, 1867, sec. 53, severally declares that ' Bills for appropriating any part of the " public revenue, or for imposing any tax or impost shall originate in the (assembly or) " House of Commons '. No further definition of the relative powers, of the two houses " is ordinarily made by any statute; but constitutional practice goes much farther than " this. It justifies the claim of the Imperial House of Commons (and by parity of " reasoning of all representative Chambers framed after the model of that House) to " a general control over public revenue and expenditure, a control which has been " authoritatively defined in the following words:—' All aids and supplies, and aids to " His Majesty in Praliament, are the sole gift of the Commons,and it is the undoubted " and sole right of the Commons to direct, limit and appoint in such Bills the ends, " purposes, consideration, conditions, limitations and qualifications of such grants, " *which ought not to be changed or altered by the House of Lords.*

" This Parliamentary principle, moreover, has been generally, if not universally, " admitted in all self-governing British Colonies by the adoption in both legislative " chambers of standing orders which refer to the rules, forms, usages, and practices of " the Imperial Parliament as the guide to each house in cases unprovided for by local " regulations.'

" Whenever, says Bourinot, in his Parliamentary procedure, 3rd edition, page " 626, Public Bills grant supplies of any kind, or involve directly or indirectly the levy- " ing or appropriation of any tax upon the people, they must be initiated in the popular " branch, in accordance with law and constitutional practice. Sec. 53 of the British " North American Act, 1867, expressly provides:—

" Bills for appropriating any part of the public revenue or for imposing any tax " or impost shall originate in the House of Commons."

Et un ordre permanent (Règle 78) de la Chambre des Communes, déclare explicitement:—

" A la Chambre des Communes seule appartient de donner les secours et subsides qu'accorde à Sa Majesté le parlement du Canada; et les bills ayant pour objet d'accorder ces secours et subsides doivent prendre naissance dans la Chambre—attendu que c'est le droit incontestable de la Chambre de diriger, limiter et déterminer dans ces bills, les fins, objets, équivalents, conditions, limitations et restrictions de ces secours et subsides, lesquels ne peuvent être modifiés par le Sénat."

Un bill accordant une pension est un bill " appropriant une partie du revenu public "; c'est également " un secours accordé à Sa Majesté par le Parlement ", et ce bill ne peut possiblement têre modifié par le Sénat.

May est explicite sur le sujet.

A la page 574 de la 3me édition de *Parliamentary Practice,* il dit:—

" By the practice, the Lords are excluded, not only from the power of initiating " or amending Bills dealing with public expenditure or revenue, but also from initia- " ting Public Bills which would create a charge upon the people by the imposition of " local and other rates, or which deal with the alministration or employment of those " charges.

" It follows accordingly that the Lords may not amend the provisions in Bills " which they receive from the Commons dealing with the above mentioned subjects, " so as to alter, whether by increase or reduction, the amount of a rate or charge,—its " duration, mode of assessment, levy, collection, appropriation or management; or the " persons who pay, receive, manage or control it; or the limits within which it is " leviable. Other forms of amendment by the Lords have also been held to infringe on " the privileges of the Commons, such as the addition of a clause providing that pay- " ments into and out of the Consolidated Fund should be made under the same regu- " lations as were applicable by law to ther similar payments; of provision for the " payment of salaries to officers of the Court of Chancery out of the suitor's fund; " and alterations in a clause prescribing the order in which charges on the revenue of " a colony should be paid."

En nous reportant maintenant au bill qui nous est soumis, cherchons, dans ses dispositions, quels sont les éléments qui en font un bill financier. Le bill se lit comme suit:—

" BILL C.

" Loi modifiant la loi du Sénat et de la Chambre des Communes.

" Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète:

" 1. Est modifié le paragraphe 2 de l'article 35 de la *Loi du Sénat et de la Chambre des Communes,* chapitre 10 des Statuts Revisés du Canada, par addition, après le mot ' session ', ligne 8, des mots suivants: ' ou dans le cas d'une maladie sérieuse l'empêchant d'être présent à Ottawa, ou d'une maladie sérieuse l'obligeant, d'après l'avis de son médecin, à retourner chez lui '."

Par l'addition, au paragraphe 2 de l'article 35 du chapitre 10 des Statuts Revisés, des mots suivants: 2" ou dans le cas d'une maladie sérieuse l'empêchant d'être présent à Ottawa, ou d'une maladie sérieuse l'obligeant, d'après l'avis de son médecin, à retour ner chez lui ". Le bill impose ainsi l'obligation de payer à un membre du Parlement, qui se trouve dans les conditions particulières déterminées par cette législation nouvelle, un montant d'argent auquel il n'a pas droit en vertu des lois en vigueur. Le bill tire conséquemment des fonds consolidés du Canada l'argent nécessaire au paie ment d'un certain nombre de jours d'assistance à une session durant laquelle un membre du Parlement est absent et pour laquelle absence il ne serait pas payé en vertu des dispositions de la loi actuelle. C'est alors en soi un bill appropriant les deniers publics, et, par le fait, un bill modifiant les *conditions, limitations et restrictions* de certaines clauses d'un bill financier antérieur, qui est devenu la loi du pays.

L'on ne doit pas oublier non plus que les règles du Sénat du Canada contiennent la clause 70 suivante:—

"Le Sénat ne peut procéder à la considération d'un bill comportant une dépense de deniers publics, que si, à sa connaissance, il a été recommandé par le représentant du Roi."

Cette seule clause de nos propres règlements devrait suffire à prévenir toute procédure ultérieure relativement au bill (C); mais, vu l'importance de la question telle qu'elle se présente relativement à l'attitude que le Sénat doit prendre au sujet des bills financiers, j'ai cru qu'il serait avantageux à cette Chambre de connaître la source des opinions des autorités sur la matière, et j'ai saisi l'occasion de soumettre toute la question devant le Sénat.

Considérant la nature de ce bill qui approprie des deniers publics d'une façon différente de celle qui est déterminée par la loi existant, et considérant aussi la doctrine bien connue qui a été établie par notre constitution, par les règles de cette Chambre et par les autorités reconnues sur la matière, je déclare le point d'ordre fondé.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. King, il a été

Ordonné, que le dit bill soit rayé de l'ordre du jour.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le onzième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétion de William Holloway Adams, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Lougheed, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le dixième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de George Mackay Sutherland, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Lougheed, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (X) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Canadian Public Health Association*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. De Veber, secondé par l'honorable M. Belcourt, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent de l'Hygiène publique et de l'Inspection des substances alimentaires.

L'ordre du jour appelant la prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Banques et du Commerce au bill (F) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Révillon Frères Trading Company, Limited*", ayant été lu,

L'honorable Sir Richard Scott, secondé par l'honorable M. Belcourt, a proposé:

Que les dits amendements soient agréés.
L'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Yeo, a proposé en amendement
Que les amendements faits par le comité permanent des Banques et du Commerce ne soient pas agréés maintenant mais que le bill soit amendé de nouveau par le retranchement des paragraphes 2 et 3 de l'article 12 et la substitution du paragraphe suivant: —
" 12*a* La compagnie peut, par règlement, classifier ses directeurs en deux groupes et limiter l'exercice des pouvoirs du Bureau des directeurs à ces deux groupes, représentés par quelques-uns de ses membres; et ce représentant ou ces représentants forment partie de la majorité de l'assemblée."
La question de concours étant posée sur la motion principale et sur la motion en amendement,
Toutes deux ont été agréées.
Sur motion de l'honorable Sir Richard Scott, appuyé par l'honorable M. Belcourt, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu une troisième fois demain.

L'honorable M. Roche a présenté au Sénat un bill (Z) intitulé: " Loi pour faire droit à Ethel May Stewart ".
Avec la permission du Sénat:
Le dit bill a été lu la première fois.
L'honorable M. Roche, secondé par l'honorable M. Derbyshire, a proposé:
Que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.
Objection ayant été faite à la dite motion, et
La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné en conséquence.

Avec la permission du Sénat:
Sur motion de l'honorable Sir Richard Scott, secondé par l'honorable M. Belcourt, il a été
Ordonné, que les honoraires payés pour le bill de Révillon Frères, à la dernière session, soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

L'honorable M. Derbyshire a présenté au Sénat un bill (A2) intitulé: " Loi concernant *The Ottawa, Brockville and St. Lawrence Railway Company* ".
Le dit bill a été lu la première fois.
Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (16) intitulé: " Loi concernant certains brevets de Thomas Wadge ", auquel elle demande le concours du Sénat.
Le dit bill a été lu la première fois.
Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Cloran, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (52) intitulé: " Loi constituant en corporation la *Pacific, Trans-Canada and Hudson Bay Railway Company* ", auquel elle demande le concours du Sénat.
Le dit bill a été lu la première fois.
Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (61) intitulé: "Loi concernant la *Gatineau and Ungava Railway Company* et à l'effet de changer son nom en celui de *The Ottawa and Ungava Railway Company"*, auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois et renvoyé au comité permanent des Ordres Permanents, en conformité de la règle 118 du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (56) intitulé: "Loi concernant la *South Ontario Pacific Railway Company"*, auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. Wilson (Elgin), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (62) intitulé: "Loi concernant la *Kettle Valley Railway Company"*, auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (67) intitulé: "Loi concernant l'*Interprovincial and James Bay Railway Company"*, auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Cloran, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (73) intitulé: "Loi concernant la *Vancouver Island and Eastern Railway Company"*, auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Cloran, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (79) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Alberta Railway and Irrigation Company"*, auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Cloran, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (81) intitulé: "Loi constituant en corporation la *High River, Saskatchewan and Hudson Bay Railway Company"*, auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Cloran, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (82) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Northern Territorial Railway Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Cloran, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (84) intitulé: "Loi concernant certains brevets de Thomas D. Rambaut", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Cloran, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (90) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (91) intitulé: "Loi concernant la *Kootenay Central Railway Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (92) intitulé: "Loi concernant la *Manitoba and North Western Railway Company of Canada*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Cloran, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (93) intitulé: "Loi concernant la compagnie *United Gold Fields of British Columbia (Limited)*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Cloran, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (105) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Postes", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

L'honorable Président a présenté au Sénat un état du greffier du Sénat relatif à la qualification de propriété des sénateurs.

Ordonné, qu'il soit reçu, et il a été lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
BUREAU DU GREFFIER,
OTTAWA, 15 février 1912.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous communiquer, pour l'information du Sénat, une liste des noms des membres du Sénat qui ont signé et renouvelé leur déclaration de qualification de propriété pendant la deuxième période de vingt jours de la présente session du Parlement, en conformité de la règle 105 de cette Chambre.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

SAM'L E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier du Sénat.

A l'honorable PHILIPPE LANDRY,

Président du Sénat.

Les honorables messieurs

40. Beith,
41. Belcourt,
42. Boucherville de, C.M.G.,
43. Campbell,
44. Choquette,
45. Davis,
46. Dessaulles,
47. Edwards,
48. Fiset,
49. Godbout,
50. Jaffray,
51. Landry,
52. Lavergne,
53. Legris,
54. Lougheed,
55. McHugh,
56. Macdcnald (Victoria),
57. MacKeen,
58. Montplaisir,
59. Owens,
60. Poirier,
61. Prince,
62. Riley,
63. Ross (Moosejaw),
64. Ross (Halifax).

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Lougheed a présenté au Sénat une copie de l'ordre en conseil, C.P. 16/168 en date du 27 janvier 1912, liste de paie des musiciens dans la Marine royale Canadienne.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 40e*).

Aussi, une copie d'un ordre en conseil, No C.P. 186, en date du 30 janvier 1912 *re* terres réservées par le Gouvernement impérial données au Gouvernement de la Puissance pour des fins militaires.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 40f*).

Aussi, une réponse à un odre du Sénat en date du 15 février 1912, demandant un état indiquant les noms, la position et le salaire de toutes personnes nommées au service du chemin de fer Intercolonial dans la cité de Saint-Jean, N.-B., depuis le premier jour de septembre 1907 au premier jour de mars 1911.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 107*).

Aussi, une réponse à un ordre du 15 février 1912 demandant un état indiquant:—

1. Les noms des commissaires nommés en vertu de la *Loi des enquêtes,* ou autrement, pour des fins d'enquête.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 155*).

Alors, sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell,

Le Sénat s'est ajourné.

Vendredi, 23 février 1912.

Les membres présents étaient:—

L'honorable PHILIPPE LANDRY, Président.

Les honorables messieurs

Baird, Béique, Beith, Belcourt, Bell, Bostock, Bowell (Sir Mackenzie), Boyer, Campbell, Cartwright (Sir Richard) Casgrain, Cloran, Costigan, Dandurand, David, Derbyshire, De Veber, Douglas, Edwards, Ellis, Farrell, Fiset, Forget, Gillmor, King, Kirchhoffer, Lavergne, Legris, Lougheed, Macdonald (Victoria), MacKeen, McDonald (Cap-Breton), McHugh, McMullen, Owens, Poirier, Pope, Power, Prince, Ratz, Riley, Roche, Scott (Sir Richard), Talbot, Taylor, Tessier, Thompson, Watson, Wilson (Elgin), Wilson (Sorel), Wood, Yeo, Young.

PRIÈRES.

L'honorable M. Tessier, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son douzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ NO 8,
VENDREDI, 23 février 1912.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son douzième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles:—

De la Compagnie de Prêt et de Placement Britannique-Canadienne, à responsabilité limitée; demandant l'adoption d'une loi qui amende sa charte, chap. 57, 39 Vict., 1876;

De l'*Alberta, Peace River and Eastern Railway Company;* demandant une loi qui prolonge le délai fixé pour la construction de sa voie ferrée;

De l'honorable P. Auguste Choquette et autres, de la cité de Québec et de la cité de Montréal; demandant une charte sous le nom de Compagnie d'Assurance Interprovinciale contre l'Incendie;

De William Robinson et autres, de la cité de Winnipeg, Manitoba; demandant une charte sous le nom de *International Guarantee Company;*

De J. A. Vaillancourt et autres, de la cité de Montréal et d'ailleurs; demandant une charte sous le nom de Compagnie de chemin de fer Montréal-Transcontinental; et

Des directeurs provisoires de la *British Columbia and Dawson Railway Company;* demandant l'adoption d'une loi qui permette à la compagnie de construire certaines lignes d'embranchement et qui prolonge le délai fixé pour la construction de ses voies ferrées déjà autorisées.

Le tout respectueusement soumis.

JULES TESSIER,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Tessier, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son treizième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ NO 8,
VENDREDI, 23 février 1912.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son treizième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes:—

De Norman Mackay Rettalack et autres, d'Ottawa; demandant une charte sous le nom de *Ottawa and Lake McGregor Railway Company;*

De la *Vancouver, Fraser Valley and Southern Railway Company;* demandant l'adoption d'une loi qui l'autorise à construire certaines lignes d'embranchement, à conclure un contrat avec la *Vancouver Power Company* et *The British Columbia Electric Railway Company,* ou avec l'une de ces compagnies en conformité avec l'article 361 de la *Loi des chemins de fer,* et à d'autres fins;

De J. C. McCarthy et autres, de la cité de Toronto; demandant une charte sous le nom de *Guarantee Life Insurance Company of Canada;* et

De G. M. Farrington, de la ville de Picton, et d'autres, d'autres lieux; demandant une charte sous le nom de *The Prince Edward and Hastings Railway Company.*

Votre comité a constaté que les avis exigés par la règle 108 du Sénat n'ont pas eu toute la durée voulue. Néanmoins, vu que le délai fixé pour la publication de ces avis expire dans quelques jours, il recommande de suspendre cette règle dans chacun de ces cas-ci.

Le tout respectueusement soumis.

JULES TESSIER,
Président.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Tessier, secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*) et 24 (*b*) soient suspendues relativement au dit rapport.

Sur motion de l'honorable M. Tessier, secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Tessier, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son quatorzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit:

Sénat,
Chambre de comité No 8,
Vendredi, 23 février 1912.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son quatorzième rapport.

Votre comité a examiné le bill (61) intitulé: "Loi concernant la *Gatineau and Ungava Railway Company* et à l'effet de changer son nom en celui de *The Ottawa and Ungava Railway Company*", qui lui a été renvoyé en conformité de la règle 118 du Sénat et a trouvé suffisants les avis donnés dans ce cas-ci.

Le tout respectueusement soumis,

JULES TESSIER
Président.

Orlonné qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. Tessier, secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été

Ordonné, que le dit bill (61) intitulé: "Loi concernant la *Gatineau and Ungava Railway Company* et à l'effet de changer son nom en celui de *The Ottawa and Ungava Railway Company*", soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. Béique a présenté au Sénat un bill (B2) intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer Montréal-Transcontinental".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mercredi prochain.

L'honorable M. Bostock, du comité permanent des Bills Privés Divers, auquel a été renvoyé le bill (M) intitulé: "Loi concernant certains brevets de *The Continental Can Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'honorable M. Bostock, du comité permanent des Bills Privés Divers, auquel a été renvoyé le bill (K) intitulé: "Loi à l'effet de changer le nom d'Ezra Butler Eddy Bessey", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), il a été

Ordonné, d'ajouter le nom de l'honorable M. Bell au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres; d'ajouter le nom de l'honorable M. Taylor au comité de l'Economie Interne et de la Comptabilité, afin de remplacer le nom de feu l'honora-

ble M. McKay; et d'ajouter le nom de l'honorable M. Bell au comité mixte du Restaurant, au lieu du nom de l'honorable M. Miller.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (F) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Révillon Frères Trading Company, Limited*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé en comité général relativement au bill (95) intitulé: "Loi concernant le chemin de fer National Transcontinental".

(*En comité*).

Quelque temps après, le Sénat a repris sa séance, et

L'honorable M. Poirier a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que règles 24 (*a*) et (*b*) et 63 soient suspendues relativement au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre les Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Lougheed a présenté au Sénat le rapport du ministère du Commerce pour l'année finissant le 31 mars 1911.

Partie I—Commerce du Canada. Importations et exportations.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit:

(*Voir Documents de la Session, No 10, 1912*).

Aussi, une réponse à une adresse du Sénat en date du 24 janvier 1912, demandant copie des contrats entre le gouvernement du Canada et les différentes compagnies de steamers pour le transport de la malle entre l'Angleterre, la France et le Canada, ainsi que toute la correspondance y relative, depuis le 1er janvier 1909.

Aussi, les conventions, s'il en est, pour le transport de la malle *via* New-York.

De plus, tous contrats, conventions de subsides, etc., pour le transport de la malle entre le Canada et Terre-Neuve—ainsi que toute la correspondance y relative, depuis le 1er janvier 1909.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 111*).

Aussi, une réponse à un ordre du Sénat en date du 8 février 1912, demandant un rapport indiquant,—

1. Le nombre de personnes qui ont été nommées à la position de *Lectureurs* sur la question d'annuités sous l'autorité du chapitre 5, 7-8 Edouard VII, " Loi autorisant le gouvernement à constituer des rentes viagères pour le vieil âge";

2. Le nom de ceux qui ont fait des lectures, le montant qui leur a été payé pour dépenses de voyages, ou pour services rendus;

3. Le nombre de commis et d'autres employés nommés relativement à l'organisation et la mise en vigueur de la Loi des rentes viagères, les salaires et gages payés à chacun d'eux;

4. La dépense totale encourue pour l'organisation de la Division des rentes viagères du service public, jusqu'à la fin de décembre 1911.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 44a*).

Aussi, une réponse à un ordre du Sénat en date du 6 février 1912, demandant la production d'un rapport indiquant:—

1. Le nombre des porteurs d'annuités et des personnes qui ont effectué des paiements en acompte de l'achat de leur annuité jusqu'au 2 février 1912.

2. Le montant payé jusqu'à la même date.

3. Le nombre des contrats pour annuités conclus dans chaque mois, du 1er janvier 1911 au 1er février 1912.

4. Le nombre de lettres reçues par les fonctionnaires en charge de la division des annuités, durant la même période.

5. Le nombre total de lectures et de discours faits pendant la dite année 1911.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 44b*).

Alors, sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell,

Le Sénat s'est ajourné à mardi prochain, à trois heures de relevée.

Mardi, 27 février 1912.

Les membres présents étaient:—

L'honorable PHILIPPE LANDRY, Président.

Les honorables messieurs

Baird, Béique, Beith, Belcourt, Bell, Bostock, Bowell (Sir Mackenzie), Boyer, Campbell, Cartwright (Sir Richard), Casgrain, Cloran, Costigan, Dandurand, David, Davis, Derbyshire, De Veber, Douglas, Edwards, Ellis, Farrell, Fiset, Frost, Gillmor, Godbout, Jaffray, Kerr, King, Kirchhoffer, La Rivière, Lavergne, Legris, Lougheed, Macdonald (Victoria), MacKeen, McDonald (Cap-Breton), McHugh, McLaren, McMullen, McSweeney, Owens, Poirier, Pope, Power, Prince, Riley, Roche, Ross (Halifax), Scott (Sir Richard), Shehyn, Talbot, Taylor, Tessier, Thibaudeau, Thompson, Watson, Wilson (Elgin), Yeo, Young.

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table:—

Par l'honorable M. Derbyshire:—
De D. Madeline Peterson, de la cité de Toronto, Ontario; demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre son mariage avec Francis John Peterson, de la cité de Toronto.

Conformément à l'ordre du jour la pétition suivante a été lue:—
De A. A. Muir et autres, de Winnipeg; demandant une charte sous le nom de *The British-American Trust Company*".

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son treizième rapport.
Ordonné qu'il soit reçu, et
Il a alors été lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 43,
MARDI, 27 février 1912.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son treizième rapport.
Relativement à la pétition d'Edith Harriet Duffy, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant d'être dispensée de payer l'honoraire de $210

exigé par la règle 140 du Sénat, votre comité a entendu les dépositions des témoins qu'il soumet avec le présent rapport et recommande d'acquiescer à la demande de la pétitionnaire.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

Avec la permission du Sénat:

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Lougheed, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Edwards, du comité spécial nommé pour étudier l'imposition et la demande d'une taxe dans les diverses provinces de la Puissance; aussi, les pertes encourues par le défaut d'assurer l'accès aux marchés des Etats-Unis et le cours du commerce interprovincial, a présenté son premier rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 23 février 1912.

Le comité spécial du Sénat nommé pour étudier l'imposition et la demande d'une taxe dans les diverses provinces de la Puissance; aussi, les pertes encourues par le défaut d'assurer l'accès aux marchés des Etats-Unis et le cours du commerce interprovincial, a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à cinq (5) membres.

Il recommande aussi d'être autorisé à siéger pendant les séances du Sénat et en tout autre temps qu'il jugera convenable dans l'intérêt du travail qu'il a entrepris.

Le tout respectueusement soumis.

WM. C. EDWARDS,
Président.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Edwards, secondé par l'honorable M. Kerr, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Belcourt a présenté au Sénat un bill (C 2) intitulé: « Loi concernant la Compagnie de Prêt et de Placement Britannique-Canadienne (à responsabilité limitée) ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

L'honorable M. Davis a présenté au Sénat un bill (D2) intitulé: « Loi concernant *The Alberta, Peace River and Eastern Railway Company* ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

L'honorable M. Belcourt a présenté au Sénat un bill (E2) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Ottawa and Lake McGregor Railway Company*".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

L'honorable M. Watson a présenté au Sénat un bill (F2) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada".

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que les règles 23*f*, 24*a*, 63 et 119 soient suspendues relativement au dit bill, et qu'il soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'honorable M. Young a présenté au Sénat un bill (G2) intitulé: "Loi pour faire droit à William Holloway Adams".

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, a proposé:

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Farrell a présenté au Sénat un bill (H2) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Guarantee Life Insurance Company of Canada*".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

L'honorable M. Bostock a présenté au Sénat un bill (I2) intitulé: "Loi concernant *The British Columbia and Dawson Railway Company*".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

L'honorable M Bostock a présenté au Sénat un bill (J2) intitulé: "Loi concernant la *Vancouver, Fraser Valley and Southern Railway Company*".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Le très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, a proposé:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, pour prier Son Altesse Royale de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie de tous arrêtés du conseil sous l'autorité desquels des personnes ont été nommées pour faire une enquête quelconque; aussi, copies de toutes lettres à elles adressées à cet égard et de tous rapports reçus d'elles, ainsi que les témoignages qu'elles ont pu recevoir.

L'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, a proposé en amendement

Que ce qui suit soit ajouté à la fin de l'adresse:

Aussi, les noms de tous les commissaires nommés,—

(1) Par le ministre de la Marine et des Pêcheries en vertu de l'ordre en conseil n° 2740, du 30 novembre 1911.

(2) Par le ministre des Travaux Publics, en vertu de l'ordre en conseil n° 2837, du 13 décembre 1911.

(3) Par le ministre de l'Agriculture, en vertu de l'ordre en conseil n° 2862, du 16 décembre 1911.

(4) Par le ministre de la Marine et des Pêcheries, en vertu de l'ordre en conseil n° 2915, du 20 décembre 1911.

(5) Par le ministre de la Marine et des Pêcheries, en vertu de l'ordre en conseil n° 2929, du 22 décembre 1911.

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (60) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Service civil", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (76) intitulé: "Loi modifiant l'Acte du chemin de fer National Transcontinental", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (103) intitulé: "Loi modifiant la Loi des droits de passage sur les constructions de l'Etat", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (104) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Service civil", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (97) intitulé: "Loi pourvoyant à de nouvelles avances aux Commissaires du havre de Montréal", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (111) intitulé: " Loi autorisant le paiement d'une subvention à la *Collingwood Shipbuilding Company, Limited*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (L) intitulé: " Loi pour faire droit à Edna Wells ", et pour informer le Sénat qu'elle a passé ce bill avec divers amendements, auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Préambule.—A la ligne 5, retrancher " 1903 " et insérer " 1904 ".

A la ligne 6, retrancher " Gould " et insérer " Gauld ".

Article 1.—A la ligne 1, retrancher " Gould " et insérer " Gauld ".

Article 2.—A la ligne 1, retrancher " Gould " et insérer " Gauld ".

Sur motion de l'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Wilson (Elgin), il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans aucun amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (M) intitulé: " Loi concernant certains brevets de *The Continental Can Company* ", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (K) intitulé: " Loi à l'effet de changer le nom d'Ezra Butler Eddy Bessey ", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (19) intitulé: " Loi modifiant la Loi des enquêtes ".

(*En comité*).

L'article 1 reconsidéré et amendé comme suit:—

Page 1, ligne 14.—Après " toute " insérer " autre ".

Page 1, ligne 15.—Retrancher les mots depuis " enquête " jusqu'à " sur ", ligne 16.

Page 1, ligne 23.—Après " l'enquête " insérer " et ces personnes devront faire rapport aux Commissaires des témoignages reçus par elles et de leur décision (s'il en est) sur la question ".

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Ellis a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, qu'il soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ayant été lus par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le douzième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Isobell Isaac, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Bell, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (16) intitulé: " Loi concernant certains brevets de Thomas Wadge ", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Talbot, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills Privés Divers.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (52) intitulé: " Loi constituant en corporation la *Pacific, Trans-Canada and Hudson Bay Railway Company* ", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (56) intitulé: " Loi concernant la *South Ontario Pacific Railway Company* ", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. Wilson (Elgin), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (62) intitulé: " Loi concernant la *Kettle Valley Railway Company* ", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (67) intitulé: "Loi concernant l'*Interprovincial and James Bay Railway Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Baird, secondé par l'honorable M. Bell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (73) intitulé: "Loi concernant la *Vancouver Island and Eastern Railway Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. McSweeney, secondé par l'honorable M. Thibaudeau, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du our, le bill (79) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Alberta Railway and Irrigation Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. De Veber, secondé par l'honorable M. Talbot, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (81) intitulé: "Loi constituant en corporation la *High River, Saskatchewan and Hudson Bay Railway Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. De Veber, secondé par l'honorable M. Talbot, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (82) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Northern Territorial Railway Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (84) intitulé: "Loi concernant certains brevets de Thomas D. Rambaut", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills Privés Divers.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (90) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (91) intitulé: "Loi concernant la *Kootenay Central Railway Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (92) intitulé: "Loi concernant la *Manitoba and North Western Railway Company of Canada*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (93) intitulé: "Loi concernant la Compagnie *United Gold Fields of British Columbia, Limited*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. De Veber, secondé par l'honorable M. Talbot, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (105) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Postes", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (Z) intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel May Stewart", ayant été lu,

L'honorable M. Roche, secondé par l'honorable M. Wilson (Elgin), a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

L'honorable M. Roche, secondé par l'honorable M. Wilson (Elgin), a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (A 2) intitulé: "Loi concernant *The Ottawa, Brockville and St. Lawrence Railway Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Wilson (Elgin), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
VENDREDI, 23 février 1912.

Résolu,—Qu'un message soit porté au Sénat pour remettre à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité permanent des Divorces du Sénat, auquel a été référé le bill L (No 102) intitulé: "Acte pour faire droit à Edna Wells".

Ordonné, que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

THOS. B. FLINT,
Greffier des Communes.

L'honorable M. Bostock a présenté au Sénat un bill (K 2) intitulé: "Loi pour faire droit à Isobell Isaac".

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Yeo, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell,

Le Sénat s'est ajourné.

Mercredi, 28 février 1912.

Les membres présents étaient:—

L'honorable PHILIPPE LANDRY, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Béique,
Beith,
Belcourt,
Bell,
Bostock,
Boyer,
Campbell,
Cartwright
(Sir Richard),
Casgrain,
Choquette,
Cloran,
Costigan,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Douglas,
Edwards,
Ellis,
Farrell,
Fiset,
Frost,
Gibson,
Gillmor,
Godbout,
Jaffray,
Kerr,
King,
Kirchhoffer,
La Rivière,
Lavergne,
Legris,
Lougheed,
Macdonald
(Victoria),
MacKeen,
McDonald
(Cap-Breton),
McHugh,
McLaren,
McMullen,
McSweeney,
Mitchell,
Owens,
Poirier,
Pope,
Power,
Prince,
Prowse,
Ratz,
Riley,
Roche,
Ross (Halifax),
Scott
(Sir Richard),
Shehyn,
Talbot,
Taylor,
Thibaudeau,
Thompson,
Watson,
Wilson (Elgin),
Yeo,
Young.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Derbyshire:—
De Daisy Madeleine Peterson, de la cité de Toronto; demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre son mariage avec Francis John Peterson, de la cité de Toronto.

Par l'honorable M. De Veber:—
De Henry Greek Wills, de la cité de Montréal; demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre son mariage avec Marion Frances Wills.

L'honorable M. McHugh a présenté au Sénat un bill (L 2) intitulé: "Loi concernant *The Mexican Interurban Electric Traction Company, Limited*, et à l'effet d'en changer le nom en celui de *Mexican Interurban Electric Railway Company, Limited*".
Le dit bill a été lu la première fois.
Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

L'honorable M. Bostock a présenté au Sénat un bill (M 2) intitulé: "Loi concernant *The Saskatchewan Central Railway Company*".
Le dit bill a été lu la première fois.
Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (23) intitulé: "Loi concernant le havre de Hamilton", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Bell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (70) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Roman Catholic Episcopal Corporation of Keewatin*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. LaRivière, secondé par l'honorable M. Beith, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (83) intitulé: "Loi concernant la *Saskatchewan Power Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

L'honorable M. Farrell, faisant fonction de président du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son quinzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ, No 8,

MERCREDI, 28 février 1912.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son quinzième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles:—

De Norman Gladstone Heyd et autres, de la cité de Toronto; demandant une charte sous le nom de *Grand Lodge of the Loyal Order of Moose*, dans la Puissance du Canada;

De la Haute Cour subsidiaire de l'Ancien Ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada; demandant l'adoption d'une loi qui amende ses lois corporatives, chapitre 91 de 1898 et chapitre 108 de 1908;

De A. A. Muir et autres, de Winnipeg; demandant une charte sous le nom de *The British-American Trust Company;*

De la *Dominion Guarantee Company, Limited;* demandant l'adoption d'une loi pour faire revivre, consolider et amender la charte de la dite compagnie; et

Du très révérend Ovide Charlebois, de Le-Pas, Keewatin, Vicaire apostolique catholique romain du Vicariat apostolique de Keewatin; demandant une charte sous le nom de *The Roman Catholic Episcopal Corporation of Keewatin.*

Le tout respectueusement soumis.

E. M. FARRELL,
Faisant fonction de président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Domville a présenté au Sénat un bill (N 2) intitulé: "Loi à l'effet de modifier la 'Loi de Milice' et de changer son nom en celui de Loi de l'Armée Canadienne".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (Z) intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel May Stewart", ayant été lu,

L'honorable M. Roche, secondé par l'honorable M. Derbyshire, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Roche, secondé par l'honorable M. Derbyshire, a proposé:

Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition Ethel May Stewart, en obtention d'un bill de divorce, ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat a pris en considération les amendements faits en comité général au bill (19) intitulé: "Loi modifiant la Loi des enquêtes".

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Alors sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (P) intitulé: "Loi à l'effet d'abroger la Loi du Service de la Marine", ayant été lu,

L'honorable M. Choquette, secondé par l'honorable M. Cloran, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Après débat.

L'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Béique, a proposé:

Que la question préalable soit posée maintenant.

Après débat,

L'honorable M. Roche, secondé par l'honorable M. Derbyshire, a proposé:

Que le débat sur la dite motion soit ajourné.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans la négative.

Après un nouveau débat,

Avec la permission du Sénat:

L'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Baird, a proposé:

Que le débat soit ajourné.

Six heures ayant sonné, Son Honneur le Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

Sept heures et demie du soir.

Le Sénat a repris sa séance.

La question de concours ayant été posée sur la motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Baird, elle a été résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée sur la motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Béique, à savoir: Que la question préalable soit posée maintenant, elle a été résolue dans la négative.

Alors la question de concours ayant été posée sur la motion de l'honorable M. Choquette, secondé par l'honorable M. Cloran, à savoir:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

La Chambre s'est divisée et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

CONTENTS:

Les honorables messieurs

Choquette, Cloran—2.

NON-CONTENTS:

Les honorables messieurs

Baird,	Derbyshire,	Kerr,	Prowse,
Béique,	Dessaulles,	King,	Ratz,
Beith,	De Veber,	LaRivière,	Riley,
Belcourt,	Domville,	Lavergne,	Roche,
Bell,	Edwards,	Legris,	Ross (Halifax),
Bostock,	Ellis,	Lougheed,	Scott (Sir Richard),
Boyer,	Farrell,	Macdonald (Victoria),	Talbot,
Campbell,	Fiset,	McLaren,	Taylor,
Casgrain,	Frost,	Mitchell,	Thompson,
Costigan,	Gibson,	Poirier,	Watson,
Dandurand,	Gillmor,	Power,	Wilson (Elgin),
David,	Godbout,	Prince,	Yeo,
Davis,	Jaffray,		Young—51.

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Casgrain pour un comité de toute la Chambre sur le bill (D) intitulé: "Loi concernant la vente du pain", et la motion, en amendement, de l'honorable M. David, que le dit bill ne soit pas renvoyé au comité de la Chambre entière, mais qu'il soit renvoyé au comité des Bills Privés, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Bell, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (61) intitulé: "Loi concernant la *Gatineau and Ungava Railway Company*, et à l'effet de changer son nom en celui de *The Ottawa and Ungava Railway Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Roche, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (B 2) intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer Montréal-Transcontinental", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général relativement au bill (105) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Postes", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Bell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Bell,

Le Sénat s'est ajourné.

Jeudi, 29 février 1912.

Les membres présents étaient:—

L'honorable PHILIPPE LANDRY, Président.

Les honorables messieurs

Baird, Bélque, Beith, Belcourt, Bell, Bostock, Bowell (Sir Mackenzie), Boyer, Campbell, Cartwright (Sir Richard), Casgrain, Choquette, Cloran, Costigan, Dandurand, David, Davis, Derbyshire, Dessaulles, De Veber, Domville, Douglas, Edwards, Ellis, Farrell, Fiset, Forget, Frost, Gibson, Gillmor, Godbout, Jaffray, Kerr, King, Kirchhoffer, La Rivière, Lavergne, Legris, Lougheed, Macdonald (Victoria), MacKeen, McDonald (Cap-Breton), McHugh, McLaren, McSweeney, Mitchell, Owens, Poirier, Pope, Power, Prince, Prowse, Ratz, Riley, Roche, Ross (Halifax), Scott (Sir Richard), Shehyn, Talbot, Taylor, Tessier, Thibaudeau, Thompson, Watson, Wilson (Elgin), Yeo, Young.

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table:—

Par l'honorable Sir Richard Scott:—

D'Arthur Bentley Broderick et autres, de la cité d'Ottawa (*The Dominion Trust Company*).

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son quatorzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 43,
MARDI, 27 février 1912.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quatorzième rapport.

Relativement à la pétition de Isabella Helen Horncastle, de la cité de Toronto, Ontario, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec John Daniel Horncastle, de la dite cité de Toronto, et pour tout redressement de griefs que

le Sénat jugera convenable, et à une autre pétition demandant d'être dispensée de payer l'honoraire de $210 exigé par la règle 140 du Sénat:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

6. Votre comité présente aussi les dépositions des témoins interrogés au sujet de la pauvreté de la pétitionnaire et recommande de lui remettre l'honoraire de $210, exigé par la règle 140 du Sénat, pour recevoir sa pétition.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

Avec la permission du Sénat:

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Lougheed, a proposé:

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son quinzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 43.
MERCREDI, 28 février 1912.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quinzième rapport.

Relativement à la pétition de Alvina Bell Leaitch, de la cité de Toronto, Ontario, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec James Leaitch, autrefois du village de Salem, dans la dite province, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Lougheed, a proposé:

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (49) intitulé: "Loi concernant la *Montreal Central Terminal Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Substituer l'article suivant à l'article 1:—

"1. La *Montreal Central Terminal Company* peut, dans les deux années qui suivront l'adoption de la présente loi, commencer la construction des travaux mentionnés à l'article 2 du chapitre 109 des Statuts de 1909, et y dépenser quinze pour cent du montant de son capital social, et elle peut, dans les cinq années qui suivront l'adoption de la présente loi, achever les ouvrages mentionnés aux articles 2 et 3 dudit chapitre; et si lesdits ouvrages n'ont pas été commencés et si ledit emploi d'argent n'a pas été effectué dans lesdits délais respectifs, ou si quelqu'un desdits ouvrages n'a pas été ainsi achevé et mis en service, les pouvoirs conférés à ladite Compagnie par le Parlement, relativement à la construction, s'éteindront et demeureront nuls et de nul effet pour ce qui desdits ouvrages restera alors inachevé."

Après l'article 1 ajouter les clauses A et B:—

"Clause A.

"2. La Compagnie ne doit ni construire, ni mettre en service ses lignes de chemin de fer, pont ou tunnel, le long de quelque voie publique, rue ou autre lieu public (soit au-dessous, soit au-dessus de la surface), sans avoir préalablement obtenu le consentement, exprimé par règlement, de la municipalité dont relève cette voie publique, cette rue ou cet autre lieu public, ni autrement qu'aux conditions à être arrêtées avec cette municipalité.

"Clause B.

"3. Aucune partie du pont ou du tunnel, ou des approches du pont ou du tunnel, située dans la cité de Montréal et que la Compagnie est autorisée à construire, ne

doit être employée par la Compagnie pour les fins d'un service urbain de voyageurs, ou pour la circulation des piétons, des véhicules, wagons ou voitures servant au service urbain, sans le consentement de ladite cité exprimé par règlement établissant aussi les conditions de ce consentement."

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Owens, secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat mardi prochain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (V) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—

Page 2.—Substituer l'article suivant à l'article 4.

"4. Les débentures-actions émises de temps à autre sous l'autorité de la présente loi sont consolidées avec les débentures-actions émises ou à être émises sous l'autorité du chapitre 100 des Statuts de 1906, et elles créent et constituent un lien ou une charge, prenant rang *pari passu* à tous égards avec les débentures-actions émises ou à être émises sous l'autorité de ladite loi, sur le chemin de fer, l'entreprise, le matériel, les propriétés, les droits et les concessions de la Compagnie, décrits dans les actes respectifs de *trust* par voie de mort-gage énoncés dans les annexes A, B et C du chapitre 98 des Statuts de 1905."

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*) et 24 (*h*) soient suspendues relativement au dit amendement et que le dit amendement soit agréé.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (T) intitulé: "Loi concernant *The Rainy River Radial Railway Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Gibson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (29) intitulé: "Loi concernant la *Dominion Guarantee Company, Limited*, et à l'effet de changer son nom en celui de *The Dominion Gresham Guarantee and Casualty Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Gibson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (63) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Premier Life Insurance Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Gibson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été envoyé le bill (72) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Sterling Life Assurance Company of Canada"*, a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Gibson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (89) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Bank of Saskatchewan"*, a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Legris, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Gibson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (27) intitulé: "Loi concernant la *Security Life Insurance Company of Canada"*, a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement dans le texte anglais, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit:—

Page 1, ligne 9 (texte anglais).—Retrancher "Assurance" et insérer "Insurance".

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Legris, il a été Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Legris, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Gibson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (Q) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Universal Eyesight Insurance Company"*, a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus pas le greffier comme suit:—

Page 1, ligne 18.—Après "cent" insérer "cinquante".

Page 1, ligne 20.—Après "cent" insérer "cinquante".

Page 2, ligne 2.—Après "que" insérer "deux".

Page 2, ligne 3.—Après "que", retrancher "vingt-cinq" et insérer "soixante et quinze".

Page 2, ligne 1.—Retrancher l'article 8 et le remplacer par le suivant:—

"8. Les dispositions de la *Loi des Assurances, 1910,* concernant le calcul de la réserve ne s'appliquent pas à la Compagnie."

Page 2.—Après l'article 8 insérer ce qui suit comme articles additionnels 9, 10 et 11:—

"9. Dans les états annuels que la Compagnie est tenue de fournir au Surintendant des Assurances en vertu de la dite loi, il peut être mis au compte de la Compagnie, à

titre d'engagement à l'égard de ses polices en cours à la date de ces états, telle somme que le dit Surintendant trouve nécessaire, estimée ou calculé sur la base des meilleures statistiques disponibles applicables aux opérations exercées par la Compagnie, en tenant compte dans ce calcul des stipulations des dites polices.

"10. La Compagnie ne peut émettre aucune police avant que la formule d'icelle, contenant la proposition d'assurance, n'ai été approuvée par le Surintendant des Assurances.

"11. Sauf qu'autrement stipulé en la présente loi, la Compagnie a tous les pouvoirs, privilèges et immunités, et elle est assujétie à toutes les obligations et dispositions de la *Loi des Assurances, 1910*, en autant qu'elles peuvent s'appliquer à la Compagnie."

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Legris, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Power a présenté au Sénat un bill (O 2) intitulé: "Loi concernant la Haute Cour subsidiaire de l'Ancien Ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

L'honorable M. Power a présenté au Sénat un bill (P 2) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Grand Lodge of the Loyal Order of Moose* dans la Puissance du Canada".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (19) intitulé: "Loi modifiant la Loi des enquêtes", a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (9) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (C 2) intitulé: "Loi concernant la Compagnie de Prêt et de Placement Britannique-Canadienne (à responsabilité limitée", a été lu la deuxième fois.

L'honorable M. Belcourt, secondé par l'honorable M. Choquette, a proposé:

Que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills Privés Divers.

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Derbyshire, a proposé en amendement:

Que les mots "Banques et du Commerce" soient substitués aux mots "Bills Privés Divers".

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, la Chambre s'est divisée.

Pour 25.—Contre 11.
Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.
La question de concours ayant été posée sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (D 2) intitulé: "Loi concernant *The Alberta, Peace River and Eastern Railway Company*", a été lu la deuxième fois.
Sur motion de l'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Douglas, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (E 2) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Ottawa and Lake McGregor Railway Company*", a été lu la deuxième fois.
Sur motion de l'honorable M. Belcourt, secondé par l'honorable M. Choquette, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer. Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (G 2) intitulé: "Loi pour faire droit à William Holloway Adams, ayant été lu,
L'honorable M. Talbot, secondé par l'honorable M. Watson, a proposé:
Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.
Objection ayant été faite à la dite motion,
La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et
Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.
L'honorable M. Talbot, secondé par l'honorable M. Watson, a proposé:
Que le dit bill soit lu la troisième fois demain.
La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (H 2) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Guarantee Life Insurance Company of Canada*", a été lu la deuxième fois.
Sur motion de l'honorable M. Farrell, secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (I 2) intitulé: "Loi concernant la *British Columbia and Dawson Railway Company*", a été lu la deuxième fois.
Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (J 2) intitulé: "Loi concernant *The Vancouver, Fraser Valley and Southern Railway Company*", a été lu la deuxième fois.
Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (60) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Service civil", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (76) intitulé: "Loi modifiant l'Acte du chemin de fer National-Transcontinental", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (103) intitulé: "Loi modifiant la Loi des droits de passage sur les constructions de l'Etat", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (104) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Service civil", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (97) intitulé: "Loi pourvoyant à de nouvelles avances aux Commissaires du havre de Montréal", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (111) intitulé: "Loi autorisant le paiement d'une subvention à la *Collingwood Shipbuilding Company, Limited*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Casgrain pour un comité de toute la Chambre sur le bill (D) intitulé: "Loi concernant la vente du pain", et la motion, en amendement, de l'honorable M. David, que le dit bill ne soit pas renvoyé au comité de la Chambre entière, mais qu'il soit renvoyé au comité des Bills Privés, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé en comité général relativement au bill (105) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Postes".

(*En comité*).

Quelque temps après, le Sénat a repris sa séance, et

L'honorable M. David a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Lougheed a présenté au Sénat copie du cinquième recensement du Canada, 1911. Superficie et Population.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No A*).

Aussi, une réponse à un ordre du Sénat en date du 31 janvier 1912 pour copie d'actes, documents, correspondance, etc., relativement à l'expropriation des propriétés de H. Turgeon et F. Gunn, de la cité de Québec, pour les fins d'une gare centrale.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 117*).

Alors, sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell,

Le Sénat s'est ajourné.

Vendredi, 1er mars 1911.

Les membres présents étaient:—

L'honorable PHILIPPE LANDRY, Président.

Les honorables messieurs

Baird, Beith, Belcourt, Bell, Bostock, Bowell (Sir Mackenzie), Boyer, Campbell, Cartwright (Sir Richard), Casgrain, Choquette, Cloran, Costigan, Dandurand, David, Davis, Derbyshire, Dessaulles, De Veber, Domville, Douglas, Edwards, Ellis, Farrell, Fiset, Forget, Frost, Gibson, Gillmor, Godbout, Jaffray, Kerr, King, Kirchhoffer, La Rivière, Lavergne, Legris, Lougheed, Macdonald (Victoria), MacKeen, McDonald (Cap-Breton), McLaren, McSweeney, Mitchell, Owens, Poirier, Power, Prince, Prowse, Riley, Roche, Ross (Halifax), Scott (Sir Richard), Shehyn, Taylor, Tessier, Thompson, Watson, Wilson (Elgin), Yeo, Young.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Derbyshire:—
D'Achille Bergevin et autres, de la cité de Québec et d'autres lieux. (*The Canadian Central and Labrador Railway Company*).

Par l'honorable M. McSweeeney:
De M. J. Haney et autres, de la cité de Toronto et d'autres lieux. (*Capital Trust Corporation, Limited*).

L'honorable M. Bostock, du comité permanent des Bills Privés Divers, auquel a été renvoyé le bill (16) intitulé: " Loi concernant certains brevets de Thomas Wadge ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'honorable M. Bostock, du comité permanent des Bills Privés Divers, auquel a été renvoyé le bill (84) intitulé: " Loi concernant certains brevets de Thomas D. Ram-

baut", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'honorable M. Bostock, du comité permanent des Bills Privés Divers, auquel a été renvoyé le bill (J) intitulé: "Loi concernant l'Eglise Méthodiste", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 24.—Après "corporation" insérer: "qui ne sont pas incompatibles à la présente loi, et subordonnément, quant aux propriétés immobilières, aux dites lois provisoires qui s'appliquent".

Page 2, ligne 9.—Retrancher "qui ne sont pas" et insérer "non".

Page 2, ligne 9.—Après "incompatibles" retrancher "avec" et insérer "ni contraire à".

Page 2, ligne 21.—Après "incompatibles" retrancher "avec" et insérer "ni contraires à".

Page 3.—Ajouter ce qui suit comme article 6:—

"6. La dite corporation ou tout corps politique créé sous l'autorité de la présente loi, ou tous fidéicommissaires nommés en vertu de l'annexe B de la dite loi peuvent, en la manière autorisée par les statuts, règles et règlements de la dite corporation, donner, accorder, transmettre ou autrement céder toutes propriétés, mobilières ou immobilières, posédées par eux respectivement dans toute église, corporation ou organisation de missions, ou les fidéicommissaires de ces corporations, en conformité de toute convention ou entente entre cette église, corporation ou organisation de missions pour la coopération dans le travail religieux."

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat mardi prochain.

L'honorable M. Choquette a présenté au Sénat un bill (Q 2) intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie d'Assurance Interprovinciale contre l'Incendie"

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (V) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Legris, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (T) intitulé: "Loi concernant *The Rainy River Radial Railway Company*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (29) intitulé: "Loi concernant la *Dominion Guarantee Company, Limited*, et à l'effet de changer son nom en celui de *The Dominion Gresham Guarantee and Casualty Company*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (63) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Premier Life Insurance Company*", a été lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (72) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Sterling Life Assurance Company of Canada*", a été lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (89) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Bank of Saskatchewan*", a été lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (27) intitulé: "Loi concernant la *Security Life Insurance Company of Canada*", a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (G 2) intitulé: "Loi pour faire droit à William Holloway Adams", ayant été lu,
L'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. De Veber, a proposé:
Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.
La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et
Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. De Veber, a proposé:
Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de William Holloway Adams, en obtention d'un bill de divorce, ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (105) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Postes", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (L 2) intitulé: "Loi concernant la *Mexican Electric Traction Company, Limited,* et à l'eet de changer son nom en celui de *Mexican Interurban Electric Railway Company, Limited*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. McSweeney, secondé par l'honorable M. Riley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (M 2) intitulé: "Loi concernant la *Saskatchewan Central Railway Company*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (23) intitulé: "Loi concernant le havre de Hamilton", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (70) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Roman Catholic Episcopal Corporation of Keewatin*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. LaRivière, secondé par l'honorable M. Beith, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills Privés Divers.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (83) intitulé: "Loi concernant la *Saskatchewan Power Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par le comité permanent des Banques et du Commerce au bill (Q) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Universal Eyesight Insurance Company*".

Sur motion de l'honorable M. McSweeney, secondé par l'honorable M. Riley, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. McSweeney, secondé par l'honorable M. Riley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell a présenté au Sénat un bill (R 2) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Prince Edward and Hastings Railway Company*".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mercredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell,

Le Sénat s'est ajourné à mardi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Mardi, 5 mars 1912.

Les membres présents étaient:—

L'honorable PHILIPPE LANDRY, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Beith,
Bell,
Bostock,
Bowell
(Sir Mackenzie),
Boyer,
Campbell,
Cartwright
(Sir Richard),
Casgrain,
Choquette,
Cloran,
Coffey,
Costigan,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Douglas,
Edwards,
Ellis,
Farrell,
Fiset,
Forget,
Frost,
Gillmor,
Godbout,
Jaffray,
Jones,
(Sir Lyman),
Kerr,
King,
La Rivière,
Lavergne,
Legris,
Lougheed,
Macdonald
(Victoria),
MacKeen,
McDonald
(Cap-Breton),
McLaren,
McMullen,
McSweeney,
Montplaisir,
Owens,
Poirier,
Pope,
Power,
Prowse,
Ratz,
Riley,
Roche,
Ross (Halifax),
Scott
(Sir Richard),
Talbot,
Tessier,
Thibaudeau,
Thompson,
Watson,
Wilson (Elgin),
Wilson (Sorel),
Yeo,
Young.

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

D'Achille Bergevin et autres, de la cité de Québec et d'autres lieux; demandant une charte sous le nom de *The Canadian Central and Labrador Railway Company.*

De M. J. Haney et autres, de la cité de Toronto et d'autres lieux; demandant une charte sous le nom de *Capital Trust Corporation, Limited.*

L'honorable M. Cloran, secondé par l'honorable M. Choquette, a proposé:

Que le Sénat s'ajourne maintenant, en conformité de la règle 25*g*.

Après débat,

Un point d'ordre a été soulevé par l'honorable M. Power, à savoir: Que la question discutée n'était pas une question d'urgence.

Son Honneur le Président a déclaré le point d'ordre bien motivé.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (77) intitulé: "Loi à l'effet d'encourager et de favoriser l'amélioration des Grandes routes", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (88) intitulé: "Loi pourvoyant à l'institution d'une Commission du Tarif", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (113) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Service civil", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (99) intitulé: "Loi concernant la *Ottawa, Montreal and Eastern Railway Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Davis, secondé par l'honorable M. Wilson (Elgin). il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (I) intitulé: "Loi concernant *The Trust and Loan Company of Canada*", et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Pope a présenté au Sénat un bill (S 2) intitulé: "Loi constituant en corporation la *International Guarantee Company*".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

L'honorable M. Watson a présenté au Sénat un bill (T 2) intitulé: "Loi constituant en compagnie *The British American Trust Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que les règles 23 *f*, 24 (*a*), 63 et 119 soient suspendues, et que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (16) intitulé: "Loi concernant certains brevets de Thomas Wadge", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (84) intitulé: "Loi concernant certains brevets de Thomas D. Rambaut", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (V) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Kerr, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Q) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Universal Eyesight Insurance Company*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (K 2) intitulé: "Loi pour faire droit à Isobell Isaac", ayant été lu,

L'honorable M. Talbot, secondé par l'honorable M. De Veber, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

L'honorable M. Talbot, secondé par l'honorable M. De Veber, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois vendredi prochain.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (N 2) intitulé: "Loi à l'effet de modifier la 'Loi de Milice' et d'en changer le titre en celui de Loi de l'armée Canadienne", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Bell, secondé par l'honorable M. Jaffray, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le quatorzième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Isabella Helen Horncastle, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, au bill (49) intitulé: "Loi concernant la *Montreal Central Terminal Company*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Alors, sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le quinzième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Alvena Bell Leaitch, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Bell, a proposé:

Que le dit raport soit adopté maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (O 2) intitulé: "Loi concernant la Haute Cour subsidiaire de l'Ancien Ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Coffey, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (P 2) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Grand Lodge of the Loyal Order of Moose* dans la Puissance du Canada", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Coffey, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé en comité général relativement au bill (9) intitulé: "Loi modifiant le Code Criminel".

(*En comité*).

Quelque temps après, le Sénat a repris sa séance, et

L'honorable M. Kerr a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois jeudi prochain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général relativement au bill (60) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Service civil", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordoné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé en comité général relativement au bill (76) intitulé: " Loi modifiant l'Acte du chemin de fer National Transcontinental ".

(*En comité*).

Quelque temps après, le Sénat a repris sa séance, et

L'honorable M. Bell a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Bell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé en comité général relativement au bill (103) intitulé: " Loi modifiant la Loi des droits de passage sur les constructions de l'Etat ".

(*En comité*).

Quelque temps après, le Sénat a repris sa séance, et

L'honorable M. Baird a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Bell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé en comité général relativement au bill (97) intitulé: " Loi pourvoyant à de nouvelles avances aux Commissaires du havre de Montréal ".

(*En comité*).

Quelque temps après, le Sénat a repris sa séance, et

L'honorable M. Choquette a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé en comité général relativement au bill (111) intitulé: " Loi autorisant le paiement d'une subvention à la *Collingwood Shipbuilding Company, Limited* ".

(*En comité*).

Quelque temps après, le Sénat a repris sa séance, et

L'honorable M. Campbell a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (M 2) intitulé: "Loi concernant *The Saskatchewan Central Railway Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Bills Privés Divers au bill (J) intitulé: "Loi concernant l'Eglise Méthodiste", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agrées.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Bostock, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell,

Le Sénat s'est ajourné.

Mercredi, 6 mars 1912.

Les membres présents étaient:—

L'honorable PHILIPPE LANDRY, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Béique,
Beith,
Bell,
Bostock,
Bowell (Sir Mackenzie),
Boyer,
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Choquette,
Coffey,
Costigan,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Douglas,
Edwards,
Ellis,
Farrell,
Fiset,
Forget,
Frost,
Gibson,
Gillmor,
Godbout,
Jaffray,
Jones (Sir Lyman),
Kerr,
King,
La Rivière,
Lavergne,
Legris,
Lougheed,
Macdonald (Victoria),
Mackay,
MacKeen,
McDonald (Cap-Breton),
McLaren,
McMullen,
Mitchell,
McSweeney,
Miller,
Montplaisir,
Owens,
Poirier,
Pope,
Power,
Prowse,
Ratz,
Riley,
Roche,
Ross (Halifax),
Scott (Sir Richard),
Talbot,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Thompson,
Watson,
Wilson (Elgin),
Wilson (Sorel),
Yeo,
Young.

PRIÈRES.

L'honorable M. Gibson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (C 2) intitulé: "Loi concernant la Compagnie de Prêt et de Placement Britannique-Canadienne (à responsabilité limitée)", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé de présenter le rapport suivant.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Il a été lu par le greffier comme suit:—

Le préambule du bill n'a pas été prouvé à sa satisfaction, et votre comité en est arrivé à cette conclusion parce que les dispositions du bill sont contraires à la pratique parlementaire dans les cas de cette nature et parce que son adoption ne serait pas dans l'intérêt public.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Bell, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. De Veber, du comité permanent de l'Hygiène Publique et de la Falsification des Substances Alimentaires, auquel a été renvoyé le bill (X) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Canadian Public Health Association*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport

à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:—

Dans le préambule.

Page 1, ligne 1.—Avant " Considérant ", insérer:

" Considérant que Duncan Mackenzie Anderson, M.D., et Lester McDonnell Coulter, M.D., éditeur de *The Public Health Journal,* et Charles J. C. O. Hastings, M.D., Andrew Jerome Harrington, M.D., et T. Aird Murray, I.C., ont été constitués en corporation, par lettres patentes émises par la province d'Ontario, portant nom *The Canadian Public Health Association;* et considérant qu'il est à propos d'étendre les objets de la dite association en constituant en corporation une nouvelle association avec le même nom mais avec des objets plus étendus à poursuivre dans toute la Puissance du Canada; et ".

Dans la 8e ligne de l'article 1, avant " John W. S. McCullough, M.D.," insérer: " Duncan Mackenzie Anderson, M.D., Lester McDonnell Coulter, M.D. ".

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. De Veber, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, les règles 24 (*a*) et 24 (*h*) soient suspendues et que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. De Veber, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Derbyshire, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux Impressions du Parlement, a présenté son deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit:—

CHAMBRE DE COMITÉ, 6 mars 1912.

Le comité mixte des deux Chambres relatif aux Impressions du Parlement, a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Le comité recommande d'imprimer 75,000 copies de la déposition du docteur Jas. W. Robertson, devant le comité de l'Agriculture, et 20,000 copies séparément des dépositions de M. J. H. Grisdale, M. L. H. Newman et de M. A. G. Gilbert, reçues au cours de la présente session.

Le comité recommande aussi d'imprimer sous forme de pamphlet 20,000 copies des lectures faites devant le somité de l'Agriculture et des Forêts, au cours de la session 1910-11, par messieurs Macoun, Blair, Grisdale et Fixter.

Le tout respectueusement soumis.

D. DERBYSHIRE,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Coffey, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Divorces, a présenté son seizième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ NO 43,
VENDREDI, 1er mars 1912.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son seizième rapport

Relativement à la pétition de William Alexander Hunt Jenkins, de la cité de London, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Isabella Jenkins, de la cité de Hamilton, dans la province d'Ontario, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Faisant fonction de président.

L'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, a proposé:

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motoin,

La question de concours a été posée, sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Divorces, a présenté son dix-septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ NO 43,
MERCREDI, 28 février 1912.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son dix-septième rapport.

Relativement à la pétition de D. Madeline Peterson, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant que la publication de l'avis de son intention de demander l'adoption d'un bill de divorce d'avec Francis John Peterson, alléguée dans la dite pétition et que la signification de cet avis au défendeur prouvée par la dé-

claration statutaire déposée avec la dite pétition soient considérées suffisantes pour la présente session, et qu'un bill de divorce pour dissoudre son mariage avec Francis John Peterson soit passé en conséquence;

Votre comité recommande de ne pas accorder la demande faite dans la dite pétition, parce que les documents et les papiers qui l'accompagnent ne prouvent pas que les règles du Sénat ont été observées, et parce que le défendeur, d'après les règles du Sénat a droit à deux mois de délai à partir du 26 février 1912, pour produire sa défense en opposition à cette demande.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,

Faisant fonction de président.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Divorces, a présenté son dix-huitième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ NO 43,

MARDI, 5 mars 1912.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son dix-huitième rapport.

Relativement à la pétition de George Mackay Sutherland, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Annie Leo Snow, antérieurement de la dite cité de Toronto, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Faisant fonction de président.

L'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, a proposé:
Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.
Objection ayant été faite à la dite motion,
La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné en conséquence.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été
Ordonné, que les règles 24 (*a*), 110 et 112 du Sénat soient suspendues.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table:—

Par l'honorable M. Watson:—
De *The Mexico North Western Transportation Company, Limited.*

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été
Ordonné, que les règles 24 (*a*), 110 et 112 du Sénat soient suspendues.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table:—

Par l'honorable M. Dandurand:—
De la *Alabama Traction, Light and Power Company.*

L'honorable M. Lougheed a présenté au Sénat une réponse à un ordre du Sénat en date du 9 février 1912, demandant la production d'un rapport qui indique les termes du bail consenti à une ou des compagnies pour la pêche à la baleine sur la côte de la Colombie-Britannique; l'étendue sur laquelle des droits exclusifs sont donnés; le loyer payé; la restriction relative à la clôture de la saison, et tous autres détails relatifs à cette question.
Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 123*).

Aussi, une réponse à un ordre du Sénat en date du 9 février 1912, demandant la production d'un rapport indiquant les termes du bail consenti par le gouvernement à une compagnie, donnant un droit exclusif de pêche dans les lacs de la Puissance; les conditions quant à la durée du bail, la sous-location, la fermeture de la saison, et tous autres renseignements à ce sujet.
Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 123a*).

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (54) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Quinze River and Ottawa Railway Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.
Le dit bill a été lu la première fois.
Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (94) intitulé: " Loi concernant la *Windsor, Chatham and London Railway Company* ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Taylor, secondé par l'honorable M. McLaren, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (27) intitulé: " Loi concernant la *Security Life Insurance Company of Canada* ", et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Choquette, secondé par l'honorable M. Talbot, il a été

Ordonné, qu'il émane un ordre de la Chambre pour la production de tous documents, contrats, correspondances en rapport avec la réclamation de MM. Elzéar Boulanger et fils, Montmagny.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Coffey, il a été

Ordonné, qu'un ordre émane du Sénat pour la production d'un rapport établissant le montant de la dépense effectuée sous l'autorité de la Loi des enquêtes dans le cours de l'année expirée le 1er juillet 1897.

(*a*) Comme salaires aux Commissaires, et

(*b*) Toutes autres dépenses encourues sous l'autorité de la dite loi.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (V) intitulé: " Loi concernant la compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company* ", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (76) intitulé: "Loi modifiant l'Acte du chemin de fer National-Transcontinental ", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (103) intitulé: " Loi modifiant la Loi des droits de passage sur les constructions de l'Etat ", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (97) intitulé: " Loi pourvoyant à de nouvelles avances aux Commissaires du Havre de Montréal ", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (111) intitulé: "Loi autorisant le paiement d'une subvention à la *Collingwood Shipbuilding Company, Limited*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (J) intitulé: "Loi concernant l'Eglise Méthodiste", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours .

Conformément à l'ordre du jour, le bill (104) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Service Civil", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général vendredi prochain.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajournée sur la motion de l'honorable M. Casgrain pour un comité de toute la Chambre sur le bill (D) intitulé: "Loi concernant la vente du pain", et la motion, en amendement, de l'honorable M. David, que le dit bill soit renvoyé au comité des Bills Privés Divers, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Coffey, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Q 2) intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie d'Assurance Interprovinciale contre l'Incendie", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Choquette, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (R 2) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Prince Edward and Hastings Railway Company*", a été lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné, que les règles 24 *a*, 63 et 119 soient suspendues relativement au dit bill.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'honorable M. Lougheed a présenté au Sénat une réponse à un ordre du Sénat en date du 22 février 1912 demandant la production de toute la correspondance se rapportant à l'inefficacité du service de livraison postale à Rothesay, dans le Nouveau-Brunswick.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit:

(*Voir Documents de la Session, No 124*).

Alors, sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell,

Le Sénat s'est ajourné.

Jeudi, 7 mars 1911.

Les membres présents étaient:—

L'honorable PHILIPPE LANDRY, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Béique,
Beith,
Belcourt,
Bell,
Bostock,
Bowell (Sir Mackenzie),
Boyer,
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Choquette,
Cloran,
Coffey,
Costigan,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Douglas,
Ellis,
Farrell,
Fiset,
Forget,
Frost,
Gibson,
Gillmor,
Godbout,
Jaffray,
Jones (Sir Lyman),
Kerr,
King,
La Rivière,
Lavergne,
Legris,
Lougheed,
Macdonald (Victoria),
MacKeen,
McDonald (Cap-Breton),
McLaren,
McMullen,
McSweeney,
Mitchell,
Montplaisir,
Owens,
Poirier,
Pope,
Power,
Prowse,
Ratz,
Riley,
Roche,
Ross (Halifax),
Scott (Sir Richard),
Talbot,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Thompson,
Watson,
Wilson (Elgin),
Yeo,
Young.

PRIÈRES.

L'honorable M. Baird a présenté au Sénat un bill (U 2) intitulé: "Loi pour faire droit à Alvena Bell Leaitch".

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. Baird, secondé par l'honorable M. Bell, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Son Honneur le Président a présenté au Sénat la communication suivante du greffier du Sénat.

SÉNAT,

BUREAU DU GREFFIER,

OTTAWA, 1er mars 1912.

A l'honorable P. LANDRY,

Président du Sénat

MONSIEUR,—On se rappelle qu'avant l'ajournement du Sénat, au mois de mai dernier, le sergent-d'armes a été promu de la subdivision A de la deuxième division, à la subdivision B de la première division. (Voir Journaux du Sénat, pp. 388 et 410). Son salaire est resté le même dans cette nouvelle classe bien qu'il eut droit comme les autres membres du personnel à l'augmentation annuel de salaire en conformité de l'article 37 de la Loi amendant la Loi du Service civil, 1908. Comme il n'a pas eu avec les autres employés d'augmentation annuelle pour les années fiscales 1909-10 et 1910-11, parce qu'il avait atteint le maximum de sa classe et que l'on s'attendait à obtenir à la reprise des séances de la Chambre, après l'ajournement, la recommandation du Président et l'approbation du Sénat en conformité du paragraphe 4 de l'article 37 de la Loi susdite, la dite augmentation lui a été payée cependant avant que cette recommandation et cette approbation, à cause de la dissolution des Chambres.

Afin de se conformer au statut ci-dessus mentionné, je soumets à votre recommandation et à l'approbation favorable du Sénat les paiements qui ont été faits et qui restent à faire sur l'augmentation annuelle du salaire de sergent-d'armes qui, cette année, se monte à la somme de $86.68.

J'ai l'honeur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

SAM'L E. ST. O. CHAPLEAU,

Greffier du Sénat.

Mémoire.

Le soussigné recommande que les paiements qui ont été faits au sergent-d'armes, en rapport avec son augmentation annuelle statutaire à laquelle il semble avoir droit avec les autres membres du personnel, comme il est dit ci-dessus, soient approuvés par le Sénat.

P. LANDRY,

Président.

Appartements du Président,

7 mars 1912.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Thompson, il a été

Ordonné, que ce document et ce mémoire soient pris en considération par le Sénat demain.

Son Honneur le Président a présenté au Sénat la communication suivante du greffier.

SÉNAT,

BUREAU DU GREFFIER,

OTTAWA, 1er mars 1912.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire rapport, pour l'information de l'honorable Sénat, que, à la suite de plaintes nombreuses portées au sujet de la disparition, pendant la nuit, d'objets publics ou privés, j'ai retenu pendant l'ajournement, l'été dernier, les services d'un gardien de nuit du nom de R. Mackay, du département des Travaux Publics, qui a été employé au Sénat pendant plusieurs années. Comme résultat, aucune autre plainte du même genre n'a encore été faite depuis. Ce gardien ne reçoit que cinquante dollars par mois, du département des Travaux Publics et vu que cette charge est plus onéreuse que celle qu'il remplissait auparavant et que les employés des Communes reçoivent pour le même travail jusqu'à huit cents dollars, je suggérerais que le dit Mackay reçoive du Sénat un bonus de dix dollars par mois à partir du premier juillet dernier et qu'il soit maintenu dans cet emploi avec la dite allocation.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

SAM'L E. ST. O. CHAPLEAU,

Greffier du Sénat.

A l'honorable P. LANDRY,

Président du Sénat.

Le soussigné recommande que R. Mackay soit maintenu dans son emploi de gardien de nuit des appartements du Sénat et qu'il reçoive pour ses services passés et à venir les sommes proposées par le greffier à même les fonds du Sénat.

P. LANDRY,

Président.

Appartements du Président,

7 mars 1912.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Thompson, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit renvoyé au comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat.

L'honorable M. Roche a présenté au Sénat un bill (V 2) intitulé: "Loi pour faire droit à Isabella Helen Horncastle".

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. Roche, secondé par l'honorable M. Farrell, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois mercredi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (R 2) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Prince Edward and Hastings Railway Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre vaudra le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—

Page 2, ligne 33.—Retrancher "est" et insérer "ouest".

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (52) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Pacific, Trans-Canada and Hudson Bay Railway Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 2, ligne 4.—Retrancher "deux tiers" et insérer "trois quarts".

Page 4, ligne 18.—Après le deuxième "la" insérer "*Western*".

Page 4, ligne 19.—Retrancher "*Pacific*".

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (W) intitulé: "Loi à l'effet de ratifier et confirmer certains contrats entre la compagnie dite *The Temiskaming and Northern Ontario Railway Company* et la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. De Veber, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (L 2) intitulé: "Loi concernant la *Mexican Electric Traction Company, Limited,* et à l'effet de changer son nom en celui de *Mexican Interurban Electric Railway Company, Limited*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. De Veber, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (56) intitulé: "Loi concernant la *South Ontario*

Pacific Railway Company ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. De Veber, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (X) intitulé: " Loi constituant en corporation *The Dominion Pacific Railway Company* ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 12.—Après " *The* " insérer " *Western* ".

Page 1, ligne 13.—Retrancher " *Pacific* ".

Dans le titre.—Après " *The* " insérer " *Western* " et retrancher " *Pacific* ".

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*) et 24 (*h*) soient suspendues relativement aux dits amendements et qu'ils soient agréés maintenant.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (82) intitulé: " Loi constituant en corporation la *Northern Territorial Railway Company* ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (67) intitulé: " Loi concernant l'*Interprovincial and James Bay Railway Company* ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (49) intitulé: " Loi concernant la *Montreal Central Terminal Company* ", tel qu'amendé, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Owens, secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (9) intitulé: "Loi modifiant le Code Criminel", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (X) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Canadian Public Health Association*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (V) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Legris, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (77) intitulé: "Loi à l'effet d'encourager et de favoriser l'amélioration des Grandes routes", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (88) intitulé: "Loi pourvoyant à l'institution d'une Commission du Tarif", ayant été lu,

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. Cloran, secondé par l'honorable M. Choquette, il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (99) intitulé: "Loi concernant la *Ottawa, Montreal and Eastern Railway Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Davis, secondé par l'honorable M. McSweeney, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (113) intitulé: "Loi modifiant la Loi du service civil", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (S 2) intitulé: "Loi constituant en corporation la *International Guarantee Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Taylor, secondé par l'honorable M. McLaren, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (N 2) intitulé: "Loi à l'effet de modifier la Loi de Milice, et d'en changer le nom en celui de 'Loi de l'armée Canadienne'", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Domville, secondé par l'honorable M. Taylor, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général relativement au bill (60) intitulé: "Loi modifiant la Loi du service civil", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du rapport du comité permanent des Banques et du Commerce, sur le bill (C 2) Loi concernant la Compagnie de Prêt et de Placement Britannique-Canadienne (à responsabilité limitée), ayant été lu,

L'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Bell, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Belcourt, secondé par l'honorable M. De Veber, a proposé en amendement:

Que tous les mots après "le" soient retranchés et remplacés par les suivants: "bill soit renvoyé de nouveau au comité des Banques et du Commerce pour plus ample considération".

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la prise en considération le dix-septième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Madeline Peterson, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité, ayant été lu,

L'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Kerr, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (46) intitulé: "Loi constituant en corporation la *British Trust Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Montplaisir, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (80) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Dominion Trust Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Montplaisir, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (F 2) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Montplaisir, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (E 2) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Ottawa and Lake McGregor Railway Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Montplaisir, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (D 2) intitulé: "Loi concernant *The Alberta, Peace River and Eastern Railway Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Montplaisir, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (B 2) intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer Montréal-Transcontinental", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Choquette, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*) et (*h*) soient suspendues relativement au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Choquette, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (I 2) intitulé: "Loi concernant *The British Columbia and Dawson Railway Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit

bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:—

Page 1, ligne 21.—Après " passables " insérer " ; à un point situé à ou près Peace-River-Landing, province d'Albert, et ".

Page 2, ligne 11.—Après " fer " insérer " ou de quelqu'une des dites voies d'embranchement ".

Page 2, ligne 13.—Après " fer " insérer " ou quelqu'une des dites voies d'embranchement ".

Page 2, ligne 15.—Après " fer " insérer " ou quelqu'une des dites voies d'embranchement ".

Page 2, ligne 16.—Après " fer " insérer " ou quelqu'une des dites voies d'embranchement ".

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Montplaisir, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Montplaisir, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (J 2) intitulé: " Loi concernant *The Vancouver, Fraser Valley and Southern Railway Company* ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Montplaisir, il a été

Ordonné, que le dit bill, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (36) intitulé: " Loi concernant la *Barcelona Traction, Light and Power Company, Limited* ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Montplaisir, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (50) intitulé: " Loi concernant la compagnie dite *The Ontario and Ottawa Railway Company* ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:—

Article 4, ligne 2.—Aux mots " de son " substituer " du ".

Article 4, ligne 2.—Après " social " insérer " de la compagnie ".

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Montplaisir, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Montplaisir, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (79) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Alberta Railway and Irrigation Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Montplaisir, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (81) intitulé: "Loi constituant en corporation la *High River, Saskatchewan and Hudson Bay Railway Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Montplaisir, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (73) intitulé: "Loi concernant la *Vancouver Island and Eastern Railway Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Montplaisir, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell,

Le Sénat s'est ajourné.

Vendredi, 8 mars 1911.

Les membres présents étaient:—

L'honorable PHILIPPE LANDRY, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Beith,
Belcourt,
Bell,
Bostock,
Bowell (Sir Mackenzie),
Boyer,
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Choquette,
Cloran,
Coffey,
Costigan,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Douglas,
Ellis,
Farrell,
Fiset,
Forget,
Frost,
Gibson,
Gillmor,
Godbout,
Jaffray,
Jones (Sir Lyman),
Kerr,
King,
La Rivière,
Lougheed,
MacKeen,
McDonald (Cap-Breton),
McLaren,
McMullen,
McSweeney,
Mitchell,
Montplaisir,
Owens,
Poirier,
Pope,
Power,
Prowse,
Ratz,
Riley,
Roche,
Ross (Halifax),
Scott (Sir Richard),
Talbot,
Taylor,
Tessier,
Thompson,
Watson,
Wilson (Elgin),
Yeo,
Young.

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues:—

De Arthur Bentley Broderick et autres, de la cité d'Ottawa; demandant une charte sous le nom de *The Dominion Trust Company.*

De *The Mexico North Western Transportation Company, Limited,* constituée en corporation par lettres patentes; demandant l'adoption d'une loi qui l'autorise à acheter et exploiter des chemins de fer, etc., en dehors de la Puissance du Canada, à utiliser les concessions, etc., obtenues des Etats-Unis du Mexique, à changer son nom en celui de *Mexico North Western Pacific Railway Company,* et à d'autres fins, et

De la *Alabama Traction, Light and Power Company, Limited,* constituée en corporation par lettres patentes; demandant l'adoption d'une loi qui l'autorise à acquérir et à mettre en service des chemins de fer, etc., en dehors de la Puissance du Canada, etc., à utiliser toutes les concessions, etc., obtenues aux Etats-Unis d'Amérique et à d'autres fins.

L'honorable M. Tessier, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son seizième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ, No 8,
VENDREDI, 8 mars 1912.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son seizième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles:—

De la Compagnie de prêt et de placement du Canada, l'Impériale; demandant l'adoption d'une loi qui augmente son capital-actions de un million à trois millions de dollars et l'autorise à diviser son capital-actions en différentes classes;

De M. J. Haney et autres, de la cité de Toronto et d'autres lieux; demandant une charte sous le nom de *Capital Trust Corporation, Limited;* et

De Arthur Bentley Broderick et autres, de la cité d'Ottawa; demandant une charte sous le nom de *The Dominion Trust Company.*

Le tout respectueusement soumis.

JULES TESSIER,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Taylor, du comité permanent des Divorces, a présenté son dix-neuvième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 43,
MARDI, 5 mars 1912.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son dix-neuvième rapport.

Relativement à la pétition de Edith Harriet Duffy, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Charles Rupert Duffy, de la dite cité de Toronto, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

GEO. TAYLOR,
Faisant fonction de président.

L'honorable M. Taylor, secondé par l'honorable M. McLaren, a proposé:
Que le dit rapport soit adopté.
Objection ayant été faite à la dite motion.
La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Davis, secondé par l'honorable M. Tessier, il a été
Ordonné, qu'il émane un ordre du Sénat pour la production de tous mémoires, pétitions, lettres, télégrammes et documents se rapportant de quelque manière à la réclamation de la province de Saskatchewan à certains territoires s'étendant des frontières actuelles de la province de Saskatchewan jusqu'à l'eau de marée sur la Baie d'Hudson.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (118) intitulé: "Loi créant le Conseil de Biologie du Canada", auquel elle demande le concours du Sénat.
Le dit bill a été lu la première fois.
Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (K 2) intitulé: "Loi pour faire droit à Isobell Isaac", ayant été lu,
L'honorable M. Talbot, secondé par l'honorable M. De Veber, a proposé:
Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.
La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et
Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Talbot, secondé par l'honorable M. De Veber, a proposé:
Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Isobell Isaac, en obtention d'un bill de divorce, ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.
La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (W) intitulé: "Loi à l'effet de ratifier et confirmer certains contrats entre la compagnie dite *The Temiskaming and Northern Ontario Railway Commission* et la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada", a été lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (L 2) intitulé: "Loi concernant la *Mexican Electric Traction Company, Limited*, et à l'effet d'en changer le nom en celui de *Mexican Interurban Electric Railway Company, Limited*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (56) intitulé: "Loi concernant la *South Ontario Pacific Railway Company*", a été lu la troisième fois.

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (N) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Dominion Pacific Railway Company*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il et son titre sera-t-il "Loi constituant en corporation *The Western Dominion Railway Company*"?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (82) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Northern Territorial Railway Company*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (67) intitulé: "Loi concernant l'*Interprovincial and James Bay Railway Company*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (R 2) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Prince Edward and Hastings Railway Company*" a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (F 2) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (E 2) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Ottawa and Lake McGregor Railway Company*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (D 2) intitulé: "Loi concernant *The Alberta, Peace River and Eastern Railway Company*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (I 2) intitulé: "Loi concernant la *British Columbia and Dawson Railway Company*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (J 2) intitulé: "Loi concernant *The Vancouver, Fraser Valley and Southern Railway Company*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (36) intitulé: "Loi concernant la *Barcelona Traction Light and Power Company, Limited*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (50) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Ontario and Ottawa Railway Company*", a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (79) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Alberta Railway and Irrigation Company*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (81) intitulé: "Loi constituant en corporation la *High River, Saskatchewan and Hudson Bay Railway Company*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (73) intitulé: "Loi concernant la *Vancouver Island and Eastern Railway Company*", a été lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (54) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Quinze River and Ottawa Railway Company*", a été lu la deuxième fois.
Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (94) intitulé: "Loi concernant la *Windsor, Chatham and London Railway Company*", a été lu la deuxième fois.
Sur motion de l'honorable M. Taylor, secondé par l'honorable M. McLaren, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé en comité général relativement au bill (104) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Service civil".

(*En comité*).

Quelque temps après, le Sénat a repris sa séance, et
L'honorable M. Power a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.
Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'ordre du jour, appelant la prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (52) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Pacific, Trans-Canada and Hudson Bay Railway Company*", ayant été lu,
Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. King, il a été
Ordonné, que les dits amendements soient agréés.
Alors, sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. King, il a été
Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du mémoire du greffier du Sénat et de la recommandation de Son Honneur le Président relativement à l'augmentation de salaire de M. J. de St. Denis Lemoine, etc., ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été

Ordonné, que la dite recommandation de Son Honneur le Président soit adoptée.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la deuxième lecture du bill (88) intitulé: "Loi pourvoyant à l'institution d'une Commission du Tarif", ayant été lu,

Sur proposition de l'honorable M. Cloran, secondé par l'honorable M. King, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain et que cet item soit le premier de l'ordre du jour après les troisièmes lectures des bills.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé en comité général relativement au bill (113) intitulé: "Loi modifiant la Loi du service civil".

(*En comité*).

Quelque temps après, le Sénat a repris sa séance, et

L'honorable M. Poirier a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'honorable M. McSweeney a présenté au Sénat un bill (W 2) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Capital Trust Corporation, Limited*".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mercredi prochain.

L'honorable M. Kerr a présenté au Sénat un bill (X 2) intitulé: "Loi concernant la Compagnie de prêt et de placement du Canada, l'Impériale".

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,

Sur motion de l'honorable M. Kerr, secondé par l'honorable M. Costigan, il a été

Ordonné, que les règles 23*f*, 24*a* et 63 soient suspendues relativement au dit bill et qu'il soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Kerr, secondé par l'honorable M. Costigan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Alors, sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell,

Le Sénat s'est ajourné à mardi prochain, à trois heures de relevée.

Mardi, 12 mars 1912.

Les membres présents étaient:—

L'honorable PHILIPPE LANDRY, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Béique,
Beith,
Belcourt,
Bell,
Bostock,
Bowell (Sir Mackenzie),
Boyer,
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Cloran,
Coffey,
Costigan,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
De Veber,
Domville,
Douglas,
Edwards,
Ellis,
Farrell,
Fiset,
Forget,
Frost,
Gibson,
Gillmor,
Jaffray,
Jones (Sir Lyman),
Kerr,
King,
La Rivière,
Legris,
Lougheed,
Macdonald (Victoria),
MacKeen,
McDonald (Cap-Breton),
McMullen,
McSweeney,
Mitchell,
Montplaisir,
Poirier,
Pope,
Power,
Ratz,
Riley,
Roche,
Ross (Halifax),
Scott (Sir Richard),
Shehyn,
Talbot,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Thompson,
Watson,
Wilson (Elgin),
Yeo,
Young.

PRIÈRES.

Avec la permission du Sénat:
Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été
Ordonné, que les règles 24 (*a*), 110 et 112 du Sénat soient suspendues.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table:—

Par l'honorable M. Watson:—
De David George Davidson, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre son mariage avec sa femme Jennie Davidson qui demeure actuellement dans la ville de Hamilton, dans la province d'Ontario.

Avec la permission du Sénat:
Sur motion de l'honorable M. Bell, secondé par l'honorable M. Baird, il a été
Ordonné, que les règles 24 (*a*) et 119 soient suspendues relativement au bill (S 2) intitulé: " Loi constituant en corporation la *International Guarantee Company* ".

L'honorable M. Young, du comité permanent des Divorces, a présenté son vingtième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ NO 43,

VENDREDI, 8 mars 1912.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son vingtième rapport.

Relativement à la pétition de John Angus Kennedy, de la cité de Saskatoon, dans la province de la Saskatchewan, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Kathleen Kennedy, de la cité de Winnipeg, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Président intérimaire.

L'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. De Veber, a proposé:

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat vendredi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Frost, a proposé:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, pour prier Son Altesse Royale de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie de toute correspondance entre le gouvernement et des personnes ou corporations, depuis le premier jour de novembre dernier, au sujet des écoles à établir ou entretenir dans le Territoire de Keewatin qui doit être annexé au Manitoba.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Sur motion de l'honorable M. Domville, secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, qu'il émane un ordre du Sénat pour la production de copie de toute correspondance échangée entre la *Anglo-Canadian Chemical Company* et le ministère du Revenu de l'Intérieur depuis le 1er janvier 1911 jusqu'à ce jour.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (116) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Service civil", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (124) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Service civil", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (30) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Shehyn, il a été

Ordonné, que les règles 23*f*, 24*a*, 63 et 119 de cette Chambre soient suspendues relativement au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Shehyn, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Shehyn, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (39) intitulé: "Loi concernant la *Canadian Northern Montreal Tunnel and Terminal Company, Limited*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que les règles 23*f*, 24*a*, 63 et 119 du Sénat soient suspendues relativement au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter les bills suivants:—

Bill (R) intitulé: "Loi pour faire droit à Herbert Horsfall";
Bill (S) intitulé: "Loi pour faire droit à Kenneth Molson";
Bill (U) intitulé: "Loi pour faire droit à James Denny";
Bill (K) intitulé: "Loi à l'effet de changer le nom d'Ezra Butler Eddy Bessey", et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ces bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
VENDREDI, 8 mars 1912.

Résolu,—Qu'un message soit porté au Sénat pour remettre à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité permanent des Divorces du Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles ont été basés les bills suivants, savoir:—

Bill R (No 109) intitulé: "Loi pour faire droit à Herbert Horsfall".
Bill S (No 110) intitulé: "Loi pour faire droit à Kenneth Molson".
Bill U (No 112) intitulé: "Loi pour faire droit à James Denny".
Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

THOS B. FILNT,
Greffier des Communes.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (19) intitulé: "Loi modifiant la Loi des enquêtes", et informe cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits au dit bill, sans amendement.

Son Honneur le Président a informé le Sénat qu'il avait reçu la communication suivante du secrétaire du Gouverneur général:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL, CANADA,
OTTAWA, 11 mars 1912.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable Juge en chef du Canada, agissant comme député de Son Altesse Royale le Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat, le 12 courant, à quatre heures, pour sanctionner certains bills, qui ont été adoptés par le Sénat et la Chambre des Communes au cours de la présente session du Parlement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

H. C. LOWTHER, Lt.-colonel,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable
Président du Sénat.

L'honorable Président a présenté au Sénat le rapport suivant du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif à la Bibliothèque du Parlement.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit:—

RÉUNION DU COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE,
7 mars 1912.

Au Sénat:

Le comité mixte de la Bibliothèque a l'honneur de présenter le rapport suivant:—

Le comité s'est réuni pour la première fois fois dans les appartements de l'Orateur de la Chambre des Communes le jeudi, sept mars, à onze heures du matin.

L'Orateur de la Chambre des Communes présidait.

Le rapport des bibliothécaires pour 1911 a été lu et adopté. Les plans pour l'agrandissement de la bibliothèque adoptés en 1905 et dont il a été question dans les rapports de 1910 et 1911, ont été déposés devant le comité.

Après discussion, il a été ordonné que les plans susdits soient renvoyés à un comité composé des présidents des deux Chambres, des honorables messieurs Jaffray, Costigan, Douglas, LaRivière, Emmerson et des bibliothécaires, avec instruction de communiquer avec les membres du gouvernement et de faire rapport au comité le plus tôt possible.

Les statistiques de la bibliothèque ont été lues et approuvés et sont comme suit:—

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT,
OTTAWA, 2 janvier 1912.

RELEVÉ—classé par sujets—des dépenses pour livres et reliure, du 1er janvier au 31 décembre 1912.

Religion, Philosophie et Education	$ 783 99
Histoire et Biographie	1,919 08
Géographie et Voyages	468 11
Sciences	635 60
Arts utiles	349 74
Beaux-Arts	172 53
Jeux et Amusements	31 91
Philologie, Histoire de la Littérature et Bibliographie, etc	320 72
Belles-Lettres	971 70
Encyclopédies et Revues, etc	1,443 24
Droit, Histoire constitutionnelle, Documents parlementaires, etc	2,812 55
Economie politique, Science sociale, Commerce, Statistique, etc	1,165 62
Indicateurs d'adresses	158 07
Reliure	2,109 73
Assurance, commission, frais de port, etc	539 78
Total	13,882 37

Le comité s'est ajourné.

Le tout respectueusement soumis,

T. S. SPROULE,
Orateur,

Appartements de l'Orateur,
De la Chambre des Communes,
7 mars 1912.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Aussi, l'état annuel des affaires de la Compagnie de Prêt et de Placement Britannique Canadienne pour l'année terminée le 31 décembre 1911, et

Aussi, la liste des actionnaires soumise en conformité de sa charte constitutive.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table et ils sont comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 131*).

L'honorable M. Lougheed a présenté au Sénat une copie des ordres en conseil publiés dans la Gazette du Canada entre le 1er octobre 1910 et le 31 juillet 1911 en conformité des dispositions de l'article 77 de la Loi des terres fédérales, chap. 20 des Statuts du Canada, 1908.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table et ils sont comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 55a*).

L'honorable M. Watson a présenté au Sénat un bill (Y 2) intitulé: "Loi à l'effet de refondre et modifier les actes relatifs à *The Dominion Guarantee Company, Limited,* et de changer le nom de cette compagnie en celui de *The Dominion-Gresham Guarantee and Casualty Company*".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (9) intitulé: "Loi modifiant le Code Criminel", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (V) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (104) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Service civil", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformémnt à l'ordre du jour, le bill (52) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Pacific, Trans-Canada and Hudson Bay Railway Company*", a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (113) intitulé: "Loi modifiant la Loi du service civil", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Le Sénat s'est ajourné à loisir.

L'honorable juge en chef, le très honorable Sir Charles Fitzpatrick, agissant comme député de Son Altesse Royale le Gouverneur général, étant assis dans le fauteuil aux pieds du trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre "*que c'est le* "*désir du député de Son Altesse Royale que les Communes se rendent immédiatement* "*auprès de Lui, dans la salle du Sénat*".

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur,

Le greffier de la Couronne en chancellerie a lu le titre des bills à être sanctionnés, comme suit:—

Loi modifiant l'Acte des Commissaires du havre de Québec, 1899.

Loi à l'effet de corriger certaines erreurs d'écritures dans la version française des Statuts revisés, 1906.

Loi concernant la *British Colonial Fire Insurance Company.*

Loi modifiant la Loi des jeunes délinquants, 1908.

Loi modifiant la Loi du Sénat et de la Chambre des Communes.

Loi concernant l'*Erie, London and Tillsonburg Railway Company.*

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer du Cap de la Madeleine.

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Colonisation du Nord.

Loi concernant la *Dominion Atlantic Railway Company*

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest.

Loi concernant la *West Ontario Pacific Railway Company.*

Loi concernant l'*Alberta Electric Railway Company,* et à l'effet de changer son nom en celui de *The Alberta Interurban Railway Company.*

Loi concernant l'*Algoma Eastern Railway Company.*

Loi concernant la *Calgary and Fernie Railway Company.*

Loi concernant la *Pacific and Atlantic Railway Company.*

Loi constituant en corporation la *Liverpool-Manitoba Assurance Company.*

Loi constituant en corporation la *Vancouver Life Insurance Company of Vancouver, B.C.*

Loi constituant en corporation la *Saskatchewan Life Insurance Company.*

Loi concernant la Compagnie Canadienne de placement et d'épargne Birkbeck et à l'effet de changer son nom en celui de *Canadian Mortgage Investment Company.*

Loi concernant la *Union Bank of Canada.*

Loi concernant les Archives publiques.

Loi concernant certains brevets d'Edmund F. Piper.

Loi concernant certain brevet de la *Spirella Company of Canada, Limited.*

Loi concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company.*

Loi concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company.*

Loi concernant la *Hamilton, Waterloo and Guelph Railway Company.*

Loi concernant la *Kootenay and Alberta Railway Company.*

Loi concernant le chemin de fer National-Transcontinental.

Loi pour faire droit à Edna Wells.

Loi concernant la *Dominion Guarantee Company, Limited,* et à l'effet de changer son nom en celui de *The Dominion Gresham Guarantee and Casualty Company.*

Loi constituant en corporation la *Premier Life Insurance Company.*

Loi constituant en corporation la *Sterling Life Assurance Company of Canada.*

Loi constituant en corporation *The Bank of Saskatchewan.*

Loi modifiant la Loi des Postes.

Loi concernant certains brevets de Thomas Wadge.

Loi concernant certains brevets de Thomas D. Rambaut.

Loi concernant *The Trust and Loan Company of Canada.*

Loi modifiant l'Acte du chemin de fer National-Transcontinental.

Loi modifiant la Loi des droits de passage sur les constructions de l'Etat.

Loi pourvoyant à de nouvelles avances aux Commissaires du Havre de Montréal.

Loi autorisant le paiement d'une subvention à la *Collingwood Shipbuilding Company, Limited.*
Loi concernant la *Security Life Insurance Company of Canada.*
Loi concernant la *South Ontario Pacific Railway Company.*
Loi constituant en corporation la *Northern Territorial Railway Company.*
Loi concernant l'*Interprovincial and James Bay Railway Company.*
Loi concernant la *Barcelona Traction, Light and Power Company, Limited.*
Loi concernant la compagnie dite *The Alberta Railway and Irrigation Company.*
Loi constituant en corporation la *High River, Saskatchewan and Hudson Bay Railway Company.*
Loi concernant la *Vancouver Island and Eastern Railway Company.*
Loi pour faire droit à Herbert Horsfall.
Loi pour faire droit à Kenneth Molson.
Loi pour faire droit à James Denny.
Loi à l'effet de changer le nom d'Ezra Butler Eddy Bessey.
Loi modifiant la Loi des enquêtes.

A ces bills la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le Député-gouverneur général sanctionne ces bills."

Le Député-gouverneur général s'est retiré et la Chambre des Communes s'est retirée.

Le Sénat a repris sa séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a repris le débat ajourné pour la deuxième lecture du bill (88) intitulé: "Loi pourvoyant à l'institution d'une Commission du Tarif".
Après débat,
Sur motion de l'honorable M. Douglas, secondé par l'honorable M. Wilson (Elgin), il a été
Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion soit ajournée à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le seizième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de William Alexander Hunt Jenkins, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.
L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé:
Que le dit rapport soit adopté maintenant.
Objection ayant été faite à la dite motion, et
La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le dix-huitième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de George Mackay Sutherland, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.

L'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Roche, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Derbyshire a présenté au Sénat un bill (Z 2) intitulé: "Loi pour faire droit à George Mackay Sutherland".

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Roche, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du deuxième rapport du comité mixte des deux Chambres relatif aux Impressions du Parlement, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Coffey, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Casgrain pour un comité de toute la Chambre sur le bill (D) intitulé: "Loi concernant la vente du pain", et la motion, en amendement, de l'honorable M. David, que le dit bill soit renvoyé au comité des Bills Privés Divers, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Coffey, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (U 2) intitulé: "Loi pour faire droit à Alvena Bell Leaitch", ayant été lu,

L'honorable M. Baird, secondé par l'honorable M. Derbyshire, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

L'honorable M. Baird, secondé par l'honorable M. Derbyshire, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (N 2) intitulé: "Loi à l'effet de modifier la 'Loi de Milice' et d'en changer le titre en celui de 'Loi de l'armée Canadienne'", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Frost, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général relativement au bill (60) intitulé: "Loi modifiant la Loi du service civil", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain et que cet article soit le premier de l'ordre du jour après les troisièmes lectures.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (46) intitulé: "Loi constituant en corporation la *British Trust Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable Sir Richard Scott, secondé par l'honirable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour le bill (80) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Dominion Trust Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable Sir Richard Scott. secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Alors, sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell,

Le Sénat s'est ajourné.

Mercredi, 13 mars 1911.

Les membres présents étaient:—

L'honorable PHILIPPE LANDRY, Président.

Les honorables messieurs

Baird, Béique, Beith, Belcourt, Bell, Bostock, Bowell (Sir Mackenzie), Boyer, Campbell, Cartwright (Sir Richard), Casgrain, Choquette, Coffey, Costigan, Dandurand, David, Davis, Derbyshire, Dessaulles, De Veber, Domville, Douglas, Edwards, Ellis, Farrell, Fiset, Forget, Frost, Gibson, Gillmor, Jones (Sir Lyman), King, La Rivière, Legris, Lougheed, Macdonald (Victoria), MacKeen, McDonald (Cap-Breton), McLaren, McMillan, McMullen, McSweeney, Mitchell, Montplaisir, Owens, Poirier, Pope, Power, Prowse, Ratz, Riley, Roche, Ross (Halifax), Scott (Sir Richard), Shehyn, Talbot, Taylor, Tessier, Thibaudeau, Thompson, Watson, Wilson (Elgin), Wilson (Sorel), Yeo, Young.

PRIÈRES.

L'honorable Président a présenté au Sénat un état du greffier du Sénat relatif à la qualification de propriété des sénateurs.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a alors été lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
BUREAU DU GREFFIER,
OTTAWA, 13 mars 1912.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous communiquer, pour l'information de l'honorable Sénat, une liste des noms des membres du Sénat qui ont signé et renouvelé leur déclaration de qualification de propriété pendant les derniers vingt jours de la présente session du Parlement, en conformité de la règle 105 de cette Chambre.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

SAM'L E. ST. O. CHAPLEAU,

Greffier du Sénat.

A l'honorable PHILIPPE LANDRY,

Président du Sénat.

Les honorables messieurs

65. Coffey,
66. Farrell,
67. Frost,
68. Gibson,
69. Jones, Sir L. Melvin, C.C.M.G.,
70. Macdonald, A. A.,
71. McDonald, Wm.,
72. McLaren,
73. McMullen,
74. Ratz,
75. Robertson,
76. Roche,
77. Wilson, J. M.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Divorces, a présenté son vingt et unième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 43,
MARDI, 12 mars 1912.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son vingt et unième rapport.

Relativement à la pétition de Henry Greek Wills, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Marion Frances Wills, antérieurement de la cité de Chicago, dans l'Etat de l'Illinois, un des Etats-Unis d'Amérique, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Président intérimaire.

L'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, a proposé:

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Gibson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (Q 2) intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie d'Assurance Interprovinciale contre l'Incendie", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*), (*b*) et 63 du Sénat soient suspendues relativement au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Gibson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (S 2) intitulé: "Loi constituant en corporation la *International Guarantee Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:—

Page 2, ligne 31.—Après "capital", retrancher l'article "8".

Page 2, ligne 41.—Après "9", retrancher tous les mots jusqu'à "la", page 43.

Page 2, ligne 43.—Après "1910", retrancher tous les mots jusqu'à "à", page 46, et insérer "s'applique".

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Gibson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (H 2) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Guarantee Life Insurance Company of Canada*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:—

Page 1, ligne 22.—Après "cent" insérer "cinquante".

Page 1, ligne 23.—Retrancher "cinquante" et insérer "cent".

Page 2.—Retrancher l'article 7 et y substituer le suivant:—

"7. La Compagnie peut faire avec qui que ce soit des contrats d'assurance sur la vie et peut consentir, vendre ou acheter des rentes viagères, et des assurances différées, mixtes ou à terme fixe (*endowments*) subordonnées à la contingence de la vie humaine et en termes généraux poursuivre l'industrie de l'assurance sur la vie dans toutes ses branches et sous toutes ses formes."

Page 2.—Retrancher l'article 8 et y substituer le suivant:—

"8. *La Loi des Assurances*, 1910, s'applique à la Compagnie, sauf le paragraphe six de l'article 145 de la dite loi, auquel, par la présente loi, est substitué ce qui suit: "Les actions souscrites au capital social s'acquittent en versement déterminés par les directeurs et aux époques et lieux qu'ils désignent; le premier et le deuxième

versements ne doivent pas excéder en somme cinquante pour cent, et nul versement ultérieur ne doit excéder dix pour cent, et tout appel de versement doit porter au moins trente jours d'avis ".

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Gibson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (O 2) intitulé: " Loi concernant la Haute Cour subsidiaire de l'Ancien Ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit:—

Page 1, ligne 7.—Retrancher l'article 1.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit pris en considération par le Sénat demain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (U 2) intitulé: " Loi pour faire droit à Alvena Bell Leaith ", ayant été lu,

L'honorable M. Baird, secondé par l'honorable M. Bell, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'offirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Baird, secondé par l'honorable M. Bell, a proposé:

Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition Alvena Bell Leaith, en obtention d'un bill de divorce, ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dons l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (60) intitulé: " Loi modifiant la Loi du Service civil ".

(*En comité*).

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Young a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau demain.

Ordonné, que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture du bill (88) intitulé: " Loi pourvoyant à l'institution d'une Commission du Tarif ", ayant été lu,

Après débat.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell,

Le dit bill a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général vendredi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (V 2) intitulé: " Loi pour faire droit à Isabella Helen Horncastle ", ayant été lu,

L'honorable M. Roche, secondé par l'honorable M. Derbyshire, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

L'honorable M. Roche, secondé par l'honorable M. Derbyshire, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (77) intitulé: " Loi à l'effet d'encourager et de favoriser l'amélioration des Grandes routes ", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (W 2) intitulé: " Loi constituant en corporation la *Capital Trust Corporation, Limited* ", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. McSweeney, secondé par l'honorable M. Gibson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (118) intitulé: " Loi créant le Conseil de Biologie du Canada ", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Baird, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général vendredi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (N 2) intitulé: " Loi à l'effet de modifier la ' Loi de milice ' et d'en changer le titre en celui de ' Loi de l'armée Canadienne ' ", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Taylor, secondé par l'honorable M. McLaren, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

L'honorable M. Derbyshire, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son dix-septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

Sénat,
Chambre de comité No 8,
Mercredi, 13 mars 1912.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son dix-septième rapport.

Votre comité a examiné la pétition suivante et a trouvé suffisant l'avis qui en a été donné:—

De la Compagnie du Canal à navires de St-Clair et Erié; demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour la construction de son canal.

Le tout respectueusement soumis.

JULES TESSIER,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Derbyshire, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son dix-huitième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

Sénat,
Chambre de comité No 8,
Mercredi, 13 mars 1912.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son dix-huitième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes:—

D'Achille Bergevin et autres, de la cité de Québec et d'autres lieux; demandant une charte sous le nom de *The Canadian Central and Labrador Railway Company;*

De *The Mexico North Western Transportation Company, Limited,* constituée en corporation par lettres patentes; demandant l'adoption d'une loi qui l'autorise à acheter et exploiter des chemins de fer, etc., en dehors de la Puissance du Canada, à utiliser les concessions, etc., obtenues des Etats-Unis du Mexique, à changer son nom en celui de *Mexico North Western Pacific Railway Company,* et à d'autres fins; et

De la *Alabama Traction, Light and Power Company,* constituée en corporation par lettres patentes; demandant l'adoption d'une loi qui l'autorise à acquérir et à mettre en service des chemins de fer, etc., en dehors de la Puissance du Canada, etc., à utiliser toutes les concessions, etc., obtenues aux Etats-Unis d'Amérique, et à d'autres fins.

Votre comité a constaté que les avis exigés par la règle 107 n'ont pas eu toute la durée voulue.

Néanmoins comme il a été donné dans chaque cas des raisons satisfaisantes pour expliquer ces retards, votre comité recommande de suspendre cette règle 107, parce que les comités auxquels les bills seront renvoyés pourront voir à ce que personne n'éprouve de préjudices par suite de cette insuffisance de publicité.

Le tout respectueusement soumis.

JULES TESSIER,
Président.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Derbyshire a présenté au Sénat un bill (A 3) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Canadian Central and Labrador Railway Company*".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

L'honorable M. Gibson a présenté au Sénat un bill (B 3) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du canal à navires de Saint-Clair et Erié".

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Bell, il a été

Ordonné, que les règles 23*f*, 24*a*, 63 et 119 du Sénat soient suspendues et que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Bell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Alors, sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell,

Le Sénat s'est ajourné.

Jeudi, 14 mars 1912.

Les membres présents étaient:—

L'honorable PHILIPPE LANDRY, Président.

Les honorables messieurs

Baird, Béique, Beith, Belcourt, Bell, Bostock, Bowell (Sir Mackenzie), Boyer, Campbell, Cartwright (Sir Richard), Casgrain, Choquette, Cloran, Coffey, Costigan, Dandurand, David, Davis, Derbyshire, Dessaulles, De Veber, Domville, Douglas, Edwards, Ellis, Farrell, Fiset, Forget, Frost, Gibson, Gillmor, Jaffray, Jones (Sir Lyman), Kerr, King, La Rivière, Lavergne, Legris, Lougheed, Macdonald (Victoria), MacKay (Alma), MacKeen, McDonald (Cap-Breton), McLaren, McMillan, McMullen, McSweeney, Mitchell, Montplaisir, Owens, Poirier, Pope, Power, Ratz, Riley, Roche, Ross (Halifax), Scott (Sir Richard), Shehyn, Talbot, Taylor, Tessier, Thibaudeau, Thompson, Watson, Wilson (Elgin), Wilson (Sorel), Yeo, Young.

PRIÈRES.

L'honorable Président a présenté au Sénat la communication suivante du greffier du Sénat.

SÉNAT,
BUREAU DU GREFFIER,
OTTAWA, 1er mars 1912.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire rapport que, en conséquence de l'augmentation du travail que cause depuis quelque temps les réunions plus fréquentes des comités permanents et spéciaux et aussi de l'encombrement de l'ouvrage pendant le dernier mois des sessions; le commis en chef des comités m'a informé qu'il était incapable de suffire à la besogne avec le personnel à sa disposition. Il sera nécessaire d'avoir un commis temporaire pour le reste de la session.

J'ajoute aussi que le messager en chef m'a prévenu qu'à cause de la promotion de T. B. Weston à la position d'assistant maître de poste, l'année dernière, il ne lui reste que trois messagers pendant l'ajournement, ce qui est insuffisant pour l'ouvrage qu'il y a à faire. Il demande de faire nommer un autre messager permanent.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Vorte obéissant serviteur,
SAM'L E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier du Sénat.

A l'honorable P. LANDRY,
Président du Sénat,
Ottawa.

Mémoire.

Le soussigné recommande que le greffier du Sénat soit autorisé à nommer un employé temporaire d'ici à la fin de la session, au salaire prévu à l'article 31 de la Loi amendant la Loi du Service Civil de 1908, telle qu'amendée par la Loi de 1910.

Le soussigné recommande aussi que W. D. Perkins soit promu de la position de messager sessionnel à celle de messager permanent; que son salaire par année soit calculé sur celui qu'il a reçu pendant la dernière session et la présente session du Parlement, et que sa promotion soit datée à partir du premier avril prochain.

P. LANDRY,

Président du Sénat.

Appartements du Président,

7 mars 1912.

Sur motion de l'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que la dite communication et la dite recommandation soient renvoyées au comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat.

L'honorable M. Dandurand a présenté au Sénat un bill (D 3) intitulé: "Loi concernant la *Alabama Traction, Light and Power Company, Limited*".

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que les règles 23*f*, 24*a*, 63 et 119 du Sénat soient suspendues et que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'honorable M. Watson a présenté au Sénat un bill (C 3) intitulé: "Loi concernant la *Mexico North Western Transportation Company, Limited,* et à l'effet d'en changer le nom en celui de *Mexico North Western Pacific Railway Company*".

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que les règles 23*f*, 24*a*, 63 et 119 du Sénat soient suspendues et que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été

Ordonné, que les règles 23*f*, 24*a*, 24*b*, 24*h*, 63, 119 et 129 soient suspendues en tant qu'elles s'appliquent au bill (Y 2) intitulé: "Loi à l'effet de refondre et modi-

fier les actes relatifs à *The Dominion Guarantee, Limited,* et de changer le nom de cette compagnie en celui de *The Dominion-Gresham Guarantee and Casualty Company*".

Sur motion de l'honorable M. Davis, secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été

Ordonné, que les règles 24*a*, 24*b*, 24*h*, 63, 119 et 129 soient suspendues relativement au bill (99) intitulé: "Loi concernant la *Ottawa Montreal and Eastern Railway Company*".

L'honorable M. Young, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (A 2) intitulé: "Loi concernant *The Ottawa, Brockville and St. Lawrence Railway Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*), (*b*) et 63 du Sénat soient suspendues relativement au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (M 2) intitulé: "Loi concernant la *Saskatchewan Central Railway Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*), (*b*) et 63 du Sénat soient suspendues relativement au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (62) intitulé: "Loi concernant la *Kettle Valley Railway Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (91) intitulé: "Loi concernant la *Kootenay Central Railway Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (92) intitulé: "Loi concernant la *Manitoba and North Western Railway Company of Canada*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (61) intitulé: "Loi concernant la *Gatineau and Ungava Railway Company*, et à l'effet de changer son nom en celui de *The Ottawa and Ungava Railway Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (93) intitulé: "Loi concernant la Compagnie *United Gold Fields of British Columbia* (*Limited*)", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (90) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (30) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Edwards, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*), (*b*) et 63 du Sénat soient suspendues relativement au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Edwards, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (94) intitulé: "Loi concernant la *Windsor, Chatham and London Railway Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Owens, secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (54) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Quinze River and Ottawa Railway Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (39) intitulé: "Loi concernant la *Canadian Northern Montreal Tunnel and Terminal Company, Limited*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (23) intitulé: "Loi concernant le havre de Hamilton", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—

Page 2, ligne 9.—Après "déterminant" insérer "*primâ facie*".

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (83) intitulé: "Loi concernant la *Saskatchewan Power Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 2, ligne 3.—Retrancher tous les mots depuis "loi" jusqu'à la fin de la ligne 4.

Page 2, ligne 3.—Retrancher tous les mots depuis "loi" jusqu'à la fin de la et insérez à leur place ce qui suit: "Il est par la présente loi décrété que si un barrage construit conformément aux dispositions de la dite loi, modifiée par la présente loi".

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (68) intitulé: "Loi concernant le *Queen's College* à Kingston, et le changement de son nom en celui de '*Queen's University, à Kingston*'", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois et renvoyé au comité permanent des Ordres Permanents, en conformité de la règle 118 du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (69) intitulé: "Loi constituant en corporation le *Queen's Theological College*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois et renvoyé au comité permanent des Ordres Permanents, en conformité de la règle 118 du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (115) intitulé: "Loi pourvoyant à l'extension des frontières de la province du Manitoba", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (50) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Ontario and Ottawa Railway Company*", et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

L'honorable M. Campbell, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (T 2) intitulé: "Loi constituant en compagnie *The British-American Trust Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1.—A l'article 2 substituer le suivant—

"2. Les personnes nommées à l'article premier de la présente loi sont les directeurs provisoires de la Compagnie; la majorité d'entre eux constitue quorum pour l'expédition des affaires. Les directeurs provisoires peuvent immédiatement ouvrir des livres d'actions, faire souscrire au capital social de l'entreprise, faire des appels de versements sur les actions souscrites et recevoir des versements sur ces actions, et ils doivent déposer dans une banque chartée en Canada toutes les sommes reçues par eux au compte du capital ainsi souscrit ou autrement pour le compte de la Compagnie; ils peuvent retirer l'argent ainsi déposé, mais seulement pour les fins de la Compagnie; et ils peuvent, en termes généraux, accomplir tout ce qui est nécessaire pour organiser la Compagnie."

Page 2.—A l'article 5 substituer ce qui suit comme articles 5, 6 et 7:—

"5. La Compagnie ne commencera ses opérations que lorsqu'il aura été souscrit de bonne foi au moins deux cent cinquante mille dollars du capital social et qu'il en aura été versé cent mille dollars en espèces dans la caisse de la Compagnie, lesquels ne peuvent être employés qu'aux objets de la Compagnie sous le régime de la présente loi.

"6. Les affaires de la Compagnie sont administrées par un conseil de direction composé d'au moins sept et d'au plus vingt et un directeurs, dont une majorité constitue quorum. Au moins cinq et à aucune époque moins des deux tiers de ces directeurs doivent résider dans la province du Manitoba.

"(2) Nul actionnaire n'est éligible aux fonctions de directeurs à moins qu'il ne possède en son nom et pour son propre compte au moins vingt actions du capital social sur lesquelles tous les versements échus ont été acquittés; et si un directeur fait une cession de ses biens pour le bénéfice de ses créanciers ou tombe sous le coup d'une loi de faillite alor en vigueur ou cesse de posséder vingt actions en son nom et pour son propre compte, il perd *ipso facto* sa qualité de directeur, et, à sa place, pour le reste de son terme, les directeurs nomment une personne parmi les actionnaires éligibles de la Compagnie.

'(3) La Compagnie peut par règlement décider qu'une délibération par écrit et signée par tous les directeurs est aussi valide que si elle avait été prise à une assemblée des directeurs.

"7. Des appels de versements sur le capital social peuvent être faits par les directeurs aux époques et en telles proportions qu'ils jugent à propos; mais nul appel de versement ne doit excéder dix pour cent, et nul appel ne doit être fait à un intervalle de moins de quatre mois du dernier appel."

Pages 2 et 3.—A l'article 6, substituer ce qui suit comme article 8:—

"8 La Compagnie peut:

"(*a*) recevoir des capitaux en fiducie pour les fins énoncées dans la présente loi, et placer et accumuler ces capitaux aux taux légaux d'intérêt qui peuvent en être obtenus;

"(*b*) accepter et exécuter les fiducies, de quelque genre et de quelque nature qu'elles soient, confiées à la Compagnie par un gouvrnement ou une personne, ou à elle déférées ou transférées par ordonnance, jugement ou arrêt d'un tribunal en Canada ou ailleurs; exercer les fonctions d'exécuteur testamentaire, administrateur, fiduciaire, comptable, arbitre, vérificateur, auditeur, receveur, syndic, liquidateur, sequestre, gardien officiel, gardien, tuteur ou curateur d'aliéné, et s'acquitter de ces charges ou de ces fiducies d'une manière aussi complète et entière que pourrait le faire une personne ainsi nommée; recevoir et administrer tout fonds d'amortissement aux conditions qui peuvent être convenues; recevoir, accepter et tenir en fiducie légale des biens mobiliers et immobiliers par voie d'octroi, cession, transfert, contrat, testament, legs, disposition, ou autrement, et exercer et exécuter ces actes selont leurs termes et pour les fins y énoncées, établies ou convenues; et elle peut accepter et exécuter des fiducies de la part ou pour le compte de femmes sous puissance de mari, au sujet de leurs biens personnels, meubles ou immeubles, et agir comme mandataire pour elles pour l'administration des dits biens personnels; garantir le remboursement du principal ou l'acquittement des intérêts, ou l'un et l'autre, de toutes sommes confiées à la Compagnie pour placement, à des termes et conditions convenus; agir comme mandataire pour la contre-signature, l'enregistrement ou la constatation sous d'autres formes et l'attestation de l'authenticité de l'émission d'actions, d'obligations, de débentures ou d'autres valeurs de tout gouvernement, de toute corporation municipale ou autre dûment autorisée à effectuer ces émissions, et les tenir comme agent ou fiduciaire; et elle peut, en termes généraux, agir comme agent financier ou autre pour tel gouvernement ou telle corporation.

"(*c*) agir comme agent ou procureur pour la liquidation de biens, pour la réception ou la perception de capitaux, intérêts, loyers, coupons, hypothèques ou mortsgages, créances, débentures ou autres valeurs ou titres re créances ou réclamations de toute nature, et pour l'achat ou la vente de biens tant fonciers que mobiliers et, en

termes généraux, pour toutes les opérations de la nature d'une fiducie ou d'une agence générale;

" (*d*) prendre la garde, à des conditions convenues, de bijoux, d'argenteries ou d'autres biens précieux, et d'actes, testaments, débentures, titres et preuves de créances;

" (*e*) agir comme agent de placement de capitaux et d'administration pour des successions et des biens pour le compte et de la part d'exécuteurs testamentaires, administrateurs et fiduciaires ou d'autres personnes;

" (*f*) recevoir et percevoir pour ses services telle rémunération convenue ou déterminée à différentes époques ou permise par la loi, et les rétributions, frais et débours usuels et ordinaires;

" (*g*) recevoir des fonds pour les placer et, pendant un temps raisonnable jusqu'à leur placement, payer intérêt sur ces fonds; et avancer des fonds pour protéger quelque succession, fiducie ou propriété à elle confiée comme susdit; et exiger l'intérêt légal sur ces avances; sauf que rien dans la présente loi ne doit être réputé restreindre ou étendre les pouvoirs de la Compagnie en sa qualité de fiduciaire ou d'agent aux conditions de quelque fiducie ou agence qui peut lui être confiée;

" (*h*) prendre des garanties de la nature qui sera jugée à propos pour les créances de la Compagnie;

" (*i*) obtenir de tout gouvernement les droits, privilèges et concessions que la Compagnie juge bon d'obtenir, et exercer ces droits, privilèges et concessions et se conformer aux conditions qu'ils comportent, sans déroger aux dispositions de la présente loi ou de toute autre loi rendue par le parlement du Canada;

" (*j*) posséder les immeubles dont elle a besoin pour ses opérations, dans les limites d'une valeur de un million de dollars et, en sus, tous immeubles de quelque valeur que ce soit qui, ayant été grevés ou hypothéqués en sa faveur, sont acquis par elle pour protéger ses placements, et elle peut à l'occasion les vendre, mort-gager ou hypothéquer ou louer, ou autrement les aliéner; mais la Compagnie doit vendre tout immeuble acquis en paiement de toute dette qui lui est due autrement qu'en qualité de fiduciaire ou autre qualité officielle, dans un délai de sept ans à compter de cette acquisition à moins que ce délai ne soit prorogé par ordre du Gouverneur en conseil; autrement ces immeubles feront retour à Sa Majesté pour l'usage du Canada."

Page 3, ligne 41.—Retrancher depuis " 7 " jusqu'à " Compagnie ", page 4, ligne 2, les deux inclusivement, et y substituer ce qui suit:—

" 9. Dans tous les cas où une enquête est présentée à un tribunal, un juge, un officier ou une personne ayant qualité pour faire une nomination à quelque emploi ou fiducie, la Compagnie, avec son consentement, peut être chargée de cet emploi ou de cette fiducie, et, au besoin, les obligations exigées d'un particulier commis à tel emploi ou à telle fiducie peuvent être remplacées par les obligations imposables aux corporations, moyennant la rémunération qui peut être fixée;"

Page 4.—Numéroter l'article 8 comme article 10.

Page 5.—Numéroter l'article 9 comme article 11.

Page 5, ligne 18.—A " 8 " substituer " 10 ".

Pages 5 à 10.—Retrancher les articles 10 à 24 tous deux inclusivement, et substituer ce qui suit comme articles 12, 13, 14 et 15:—

" 12. La Compagnie peut placer les capitaux faisant partie de son capital social, ou de sa réserve ou des profits accumulés sur ces capital social et réserve, en quelques-unes des valeurs mentionnées à l'article 10 de la présente loi, ou sur la garantie d'immeubles en Canada, ou de quelques droits sur tels immeubles ou sur la garantie de débentures, obligations, effets et autres valeurs de toute banque chartée ou compagnie constituée en corporation sous l'autorité d'une loi du parlement du Canada, ou de la législature de toute province du Canada, selon que les directeurs jugent à propos.

" 13. Au cas où la Compagnie est nommée à quelque fiducie ou charge par un tribunal en Canada, ou par un juge, officier ou personne légalement autorisée à cet effet, ce tribunal, ce juge, cet officier ou cette personne peut, quand il y a lieu, requérir la Compagnie de rendre compte de son administration de la fiducie ou de la charge en

particulier qui lui a été assignée; et nommer au besoin une personne compétente pour s'enquérir de la gérance de cette fiducie particulière par la Compagnie, et se renseigner au sujet des garanties offertes à ceux pour le compte ou à la demande de qui elle est engagée; et cette personne adressera au tribunal, juge, officier ou personne autorisée, un rapport sur son enquête, et les frais de cette enquête seront à la charge de celui que désignera le tribunal, le juge ou l'officier ayant ordonné l'enquête.

"14. La Partie II de la *Loi des compagnies,* à l'exception des articles 125, 141 et 165 de la dite loi, s'applique à la Compagnie.

"15. Subordonnément à l'approbation du Gouverneur en conseil, sur recommandation du Conseil de la Trésorerie, la Compagnie peut se fusionner avec toute autre compagnie ayant des objets en tout ou en partie semblables à ceux de la Compagnie ou à une partie de ses objets, si cette autre compagnie a l'autorisation de se fusionner avec la Compagnie; et cette fusion peut être effectuée au moyen d'un acte, lequel acte doit énoncer les détails qui peuvent être nécessaires pour compléter l'organisation de la compagnie fusionnée; mais il n'affecte cette fusion qu'après avoir été soumis aux actionnaires des deux compagnies et agréé par eux à des assemblées respectives de ces actionnaires régulièrement convoquées pour en délibérer, et qu'après avoir été approuvé par un vote d'au moins les deux tiers en valeur des actionnaires alors présents ou représentés par fondés de pouvoirs à chacune de ces assemblées; et cet acte doit régler la proportion des actions que chaque compagnie doit représenter et il doit aussi pourvoir à ce que les actionnaires de chacune des compagnies possèdent le nombre de voix auquel ils ont droit, et cet acte doit aussi établir le mode de nomination du prochain bureau de direction: il doit être donné avis de la demande d'approbation de la fusion par annonce publiée dans deux numéros consécutifs de la *Gazette du Canada*; et après que la fusion aura été approuvée par le Gouverneur en conseil la dite autre compagnie est censée être et est fusionnée avec la Compagnie, et les entreprises et tous les pouvoirs, droits, concessions, autorisations et privilèges, ainsi que tous les biens et l'actif de l'autre compagnie partie à cette fusion deviennent *ipso facto* la propriété et sont dévolus à la Compagnie de la même manière et dans la même mesure que si ces pouvoirs, droits, concessions, autorisations et privilèges, biens et actif avaient été originalement conférés ou accordés à la Compagnie ou acquis par elle; mais ils restent assujettis à tous les engagements, contrats, restrictions et devoirs des dites compagnies; et toutes dettes échues et dues par les compagnies ou aux compagnies parties à la fusion, deviennent payables et dues à ou par la Compagnie comme si ces dettes avaient été originalement contractées par elle. Un duplicata de cet acte ainsi approuvé doit être déposé au bureau du Secrétaire d'Etat (l'enregistrement ou le dépôt en tout autre bureau n'étant pas exigé), et il doit être publié sans retard un avis de cette approbation dans deux numéros consécutifs de la *Gazette du Canada.* Dans le cas où une compagnie, susceptible de se fusionner avec la Compagnie désirant la fusion, posséderait quelque pouvoir, droit, concession, autorisation ou privilège semblable à quelques-uns de ceux que possède la Compagnie, mais devant être exercés selon d'autres termes et conditions, la Compagnie peut exercer ces pouvoir, droit, concession, autorisation et privilège selon les termes et conditions imposés dans le cas de l'une ou l'autre des compagnies entrant dans la composition de la Compagnie.

"L'approbation donnée par le Gouverneur en conseil à une telle fusion est *prima facie* une preuve qu'ont été remplies toutes les conditions et formalités relatives à cette fusion."

Page 10.—Numéroter les articles 25, 26 et 27 comme 16, 17 et 18 respectivement.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Fiset, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Campbell, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (P 2) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Grand Lodge of the Loyal Order of Moose* dans la Puissance du Canada", a fait rap-

port qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 3, ligne 3.—Après " loi " insérer ce qui suit: " ; et sauf, de plus, qu'aucune de ces succursales n'a le pouvoir d'établir de fonds de bienfaisance en vertu de l'alinéa (*d*) de l'article 5 de la présente loi ".

Page 3, ligne 33.—Après " Société " insérer " ou chacune de ses succursales ".

Page 3, ligne 36.—Retrancher les mots depuis " pour " jusqu'à " et ", ligne 37, et les remplacer par les mots " pour son usage et son occupation seulement ".

Page 3, ligne 38.—Retrancher tous les mots depuis " propriétés ", jusqu'à la fin de la ligne.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Douglas, secondé par l'honorable M. Wilson (Elgin) a proposé:

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans la négative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (49) intitulé: " Loi concernant la *Montreal Central Terminal Company* ", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Owens, secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant mais qu'il soit renvoyé de nouveau au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, pour plus ample considération.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (9) intitulé: " Loi modifiant le Code Criminel ", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (V 2) intitulé: " Loi pour faire droit à Isabella Helen Horncastle ", ayant été lu,

L'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Wilson (Elgin), a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Wilson (Elgin), a proposé:

Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Isabella Helen Horncastle, en obtention d'un bill de divorce, ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Y 2) intitulé: " Loi à l'effet de refondre et de modifier les actes relatifs à *The Dominion Guarantee Company, Limited,* et de changer le nom en celui de *The Dominion-Gresham Guarantee and Casualty Company* ", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (116) intitulé: " Loi modifiant la Loi du Service civil ", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (124) intitulé: " Loi modifiant la Loi du Service civil ", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Casgrain pour un comité de toute la Chambre sur le bill (D) intitulé: " Loi concernant la vente du pain ", et la motion, en amendement, de l'honorable M. David, que le dit bill soit renvoyé au comité des Bills Privés Divers, ayant été lu,

Avec la permission du Sénat:

La motion en amendement de l'honorable M. David a été retirée.

L'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Dandurand, a proposé:

Que le débat sur la dite motion soit remis à jeudi prochain.

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. McMillan, a proposé en amendement:

Que les mots " d'hui en trois mois " soient substitués aux mots " jeudi prochain "

La question de concours ayant été posée sur la dite motion en amendement, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par le comité permanent des Banques et du Commerce au bill (S 2) intitulé: " Loi constituant en corporation la *International Guarantee Company* ".

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Fiset, il a été

Ordonné que les dits amendements soient agréés.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Fiset, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*), (*b*) et 63 du Sénat soient suspendues relativement au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Fiset, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la prise en considération de l'amendement fait par la Chambre des Communes au bill (O 2) intitulé: "Loi concernant la Haute Cour subsidiaire de l'Ancien Ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada", ayant été lu,
Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été
Ordonné que le dit amendement soit agréé.
Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Banques et du Commerce au bill (H 2) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Guarantee Life Insurance Company of Canada*", ayant été lu,
Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été
Ordonné, que les dits amendements soient agréés.
Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée de nouveau en comité général relativement au bill (60) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Service Civil".

(*En comité*).

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et
L'honorable M. Casgrain a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau demain.
Ordonné, que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau lundi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (77) intitulé: "Loi à l'effet d'encourager et de favoriser l'amélioration des Grandes routes", ayant été lu,
Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain et que cet item soit le premier article de l'ordre du jour après les troisièmes lectures.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (32) intitulé: "Loi concernant les grains", auquel elle demande le concours du Sénat.
Le dit bill a été lu la première fois.
Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell,
Le Sénat s'est ajourné.

Vendredi, 15 mars 1912.

Les membres présents étaient:—

L'honorable PHILIPPE LANDRY, Président.

Les honorables messieurs

Baird, Belcourt, Bell, Bostock, Bowell (Sir Mackenzie), Boyer, Campbell, Cartwright (Sir Richard), Casgrain, Choquette, Cloran, Coffey, Costigan, David, Davis, Derbyshire, Dessaulles, De Veber, Domville, Douglas, Edwards, Ellis, Farrell, Fiset, Forget, Frost, Jaffray, Jones (Sir Lyman), Kerr, King, La Rivière, Lavergne, Lougheed, Macdonald (Victoria), McDonald (Cap-Breton), McLaren, McMillan, McSweeney, Mitchell, Montplaisir, Owens, Poirier, Pope, Power, Prowse, Ratz, Riley, Roche, Ross (Halifax), Scott (Sir Richard), Shehyn, Talbot, Taylor, Thompson, Watson, Wilson (Elgin), Yeo, Young.

PRIÈRES.

L'honorable M. Derbyshire, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux Impressions du Parlement, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit:—

CHAMBRE DE COMITÉ NO 34,
13 mars 1912.

Le comité mixte des deux Chambres du Parlement relatif aux Impressions du Parlement, a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants, et il recommande qu'ils soient imprimés, savoir:—

40*d*. Réponse à adresse du 29 novembre 1911,—Copie de toute correspondance entre le gouvernement de Sa Majesté en Canada et le gouvernement de Sa Majesté en Angleterre, à la suite de la dernière conférence impériale, au sujet du service naval du Canada, ou s'y rapportant en quelque manière que ce soit. (*Documents sessionnels et distribution.*)

51*a*. Réponse à adresse du 10 janvier 1912,—Copie de toutes pétitions ou mémoires présentés au gouvernement concernant les travaux faits ou à faire pour l'amélioration et l'embellissement d'Ottawa. (*Doc. sess. et distribution.*)

71. Réponse à adresse du 30 novembre 1911,—Copie de tous documents, etc., nécessaires pour compléter jusqu'à date l'état relatif aux matières comprises dans le document de la session No 109, de la session 1910-11, au sujet du commerce entre le Canada et l'Australie. (*Doc. sess.*)

71*a*. Réponse à ordre du 10 janvier 1912,—Copie de tous papiers et correspondance concernant les négociations ouvertes par le gouvernement pour améliorer les arrangements commerciaux avec les Antilles et la Guyane anglaise. (*Doc. sess. et distribution.*)

82. Réponse à adresse du 24 janvier 1912,—Copie de toute correspondance entre le premier ministre du Canada ou l'un des membres du gouvernement et messieurs Fielding et Paterson, lors du séjour de ces derniers à Washington l'an dernier, au sujet des négociations pour un traité de réciprocité entre le Canada et les Etats-Unis. (*Doc. sess. et distribution.*)

82*a*. Réponse à adresse du 24 janvier 1912,—Copie de toute correspondance échangée depuis le 1er janvier 1910, et le 1er octobre 1911 entre le très honorable James Bryce, ambassadeur anglais à Washington, et le gouvernement du Canada ou l'un de ses membres, au sujet des négociations pour un traité de réciprocité entre le Canada et les Etats-Unis. (*Doc. sess. et distribution.*)

83. Réponse à adresse du 31 janvier 1912,—Copie des lettres patentes concernant la charge de gouverneur général du Canada, de la commission décernée au Gouverneur général actuel ainsi que des instructions qui l'accompagnent. (*Doc. sess.*)

84. Réponse à adresse du 22 janvier 1912,—Copie du traité entre la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, le Japon et la Russie pour la discontinuation de la chasse des phoques à fourrure, et de toute correspondance à ce sujet depuis le commencement des négociations jusqu'à présent. (*Doc. sess.*)

86. Copie du cinquième rapport de la Commission chargée de la démarcation du méridien du 141me degré de longitude ouest. (*Doc. sess.*)

94. Réponse à adresse du 22 janvier 1912,—Copie de toute correspondance entre le gouvernement du Canada et celui de la province de Québec, au sujet de l'extension des limites de la dite province. (*Doc. sess. et distribution.*)

101*a*. Réponse à ordre du 26 février 1912,—Copie de tous rapports, relevés topographiques, plans et cartes faits ou préparés, au cours de l'année 1911 ou cette année, relativement au chemin de fer de la Baie-d'Hudson, ou aux ports projetés à Nelson ou à Churchill, sur la dite baie, ou en rapport avec la navigation du détroit d'Hudson. (*Doc. sess. et distribution.*)

104. Réponse à ordre du 17 février 1912,—Copie du rapport de la commission d'ingénieurs chargée de la reconstruction du pont de Québec et des plans et devis préparés par la dite commission; de tous avis demandant des soumissions; de toutes les soumissions reçues; du rapport de la commission sur ces soumissions, collectivement ou séparément, au ministre des Chemins de fer; du rapport du dit ministre pour l'acceptation des soumissions, et de tous décrets du conseil accordant les contrats pour la construction du pont. (*Doc. sess.*)

108. Copie certifiée d'un rapport du comité du Conseil privé, approuvé par Son Altesse Royale le Gouverneur général le 22 février 1912, référant certaines questions à la Cour Suprême du Canada au sujet du Bill (No 3) de la première session du douzième Parlement du Canada, intitulé: "Loi modifiant la Loi du mariage". (*Doc. sess.*)

110*a*. Réponse à adresse du 4 décembre 1911,—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes, mémoires ou correspondance de toute espèce échangée entre le gouvernement fédéral et ceux du Manitoba et de Saskatchewan ou d'Ontario au sujet du règlement des limites des dites provinces respectives; aussi, de tout arrangement ou mémoire conte-

nant, en tout ou en partie, les termes du règlement de la question relative aux limites des provinces susdites; et aussi, copie de toutes lettres, documents ou représentations faites au gouvernement fédéral par qui que ce soit au sujet du dit règlement ou des questions s'y rattachant. (*Doc. sess.*)

110*b*. Réponse à adresse du 5 février 1912,—Copie de toute correspondance, mémoires ou communications de toute nature entre le gouvernement de la province de l'Ontario et les autorités fédérales depuis le 1er janvier 1908, au sujet de l'extension des limites de la province du Manitoba ou de la division du territoire de Kéwatin. (*Doc. sess.*)

111. Réponse à adresse du Sénat du 24 janvier 1912,—Copie des contrats entre le gouvernement du Canada et les différentes compagnies de steamers pour le transport de la malle entre l'Angleterre, la France et le Canada, ainsi que toute la correspondance y relative, depuis le 1er janvier 1909.

Aussi, les conventions, s'il en est, pour le transport de la malle *via* New-York.

De plus, tous contrats, conventions de subsides, etc., pour le transport de la malle entre le Canada et Terre-Neuve—ainsi que toute la correspondance y relative, depuis le 1er janvier 1909. (*Doc. sess.*)

119. Réponse à adresse du 10 janvier 1912,—Copie de tous décrets ou minutes du conseil concernant la nomination des commissaires choisis en vertu du traité avec les Etats-Unis, concernant les eaux limithrophes et les questions se rapportant à la frontière entre le Canada et les Etats-Unis, signé à Washington le 11 janvier 1909. Aussi, copie de toutes dépêches, lettres et télégrammes entre le Gouverneur général ou le gouvernement du Canada, ou quelqu'un de ses membres, et l'ambassadeur anglais à Washington ou le gouvernement britannique ou quelqu'un de ses membres sur ce même sujet. Aussi, copie de toutes lettres et télégrammes entre quelque département, ou quelque membre du gouvernement et Sir George Gibbons, M. Aimé Geoffrion, et M. Alexander Burnhill, ou l'un d'eux, au sujet de leur nomination à titre de commissaires comme susdit. (*Doc. sess.*)

120. Réponse à adresse du 29 novembre 1911,—Copie de toute correspondance, depuis le 1er juillet 1896 jusqu'à date, échangée entre le gouvernement du Canada et les autorités des diverses provinces au sujet de l'aide à accorder aux chemins de fer provinciaux et autres travaux publics des provinces. (*Doc. sess.*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir:—

40*c*. Copie de l'arrêté du conseil daté le 27 janvier 1912, *re* Compensations accordées aux veuves des marins tués dans l'exécution de leurs devoirs.

40*e*. Copie de l'ordre en conseil, C.P. 16/168 en date du 27 janvier 1912, liste de paie des musiciens dans la Marine royale Canadienne.

40*f*. Copie de l'arrêté en conseil No C.P. 186, daté le 30 janvier 1912, *re* Transfert de certaines terres de réserve navale par le gouvernement impérial au gouvernement canadien, et la réserve de ces terres pour des fins navales et militaires.

40*g*. Copie de l'arrêté en conseil C.P. 16/168, daté le 27 janvier 1912, *re* Solde quotidienne et allocations des musiciens de fanfare dans la Marine Royale Canadienne.

40*h*. Copie de l'arrêté en conseil No P.C. 196, daté le 30 janvier 1912, *re* Transfert de certaines terres de réserve navale par le gouvernement impérial au gouvernement canadien, et la réserve de ces terres pour des fins navales et militaires.

44*a*. Réponse à un ordre du Sénat du 8 février 1912,—Rapport indiquant,—

1. Le nombre de personnes qui ont été nommées à la position de *Lectureurs* sur la question d'annuités sous l'autorité du chapitre 5, 7-8 Edouard VII, "Loi autorisant le gouvernement à constituer des rentes viagères pour le vieil âge";

2. Le nom de ceux qui ont fait des lectures, le montant qui leur a été payé pour dépenses de voyages, ou pour services rendus;

3. Le nombre de commis et d'autres employés nommés relativement à l'organisation et la mise en vigueur de la Loi des rentes viagères, les salaires et gages payés à chacun d'eux;

4. La dépense totale encourue pour l'organisation de la Division des rentes viagères du service public, jusqu'à la fin de décembre 1911.

44*b*. Réponse à ordre du Sénat du 6 février 1912,—Rapport indiquant:—

1. Le nombre des porteurs d'annuités et des personnes qui ont effectué des paiements en acompte de l'achat de leur annuité jusqu'au 2 février 1912.

2. Le montant payé jusqu'à même date.

3. Le nombre des contrats pour annuité conclus dans chaque mois, du 1er janvier 1911 au 1er février 1912.

4. Le nombre de lettres reçues par les fonctionnaires en charge de la division des annuités, durant la même période.

5. Le nombre total de lectures et de discours faits pendant la dite année 1911.

55*c*. Copie des ordres en conseil en conformité de l'article 77 de la *Loi des terres fédérales,* chapitre 20 des Statuts de 1908.

55*d*. Décrets du conseil publiés dans la *Gazette du Canada* entre le 1er août 1911 et le 15 novembre 1911, conformément aux dispositions de l'article 77 de la Loi des terres fédérales, chapitre 20 des Statuts du Canada, 1908.

64*b*. Réponse à ordre du 15 janvier 1912,—Etat indiquant,—

1. La somme totale dépensée par le gouvernement fédéral, en chacune des dix dernières années, pour les fins de l'immigration.

2. La proportion de cette dépense affectée aux fins de la distribution des immigrants dans chaque province du Canada, et la dépense affectée à chaque province.

3. Le coût de la préparation et de la publication des brochures de propagande faisant connaître d'une manière générale le Canada, et plus spécialement les ressources, etc., des provinces suivantes: Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan et Manitoba, Ontario, y compris le Nouvel-Ontario, Québec, y compris les Cantons de l'Est, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick et Ile-du-Prince-Edouard.

4. Les quantités, en détail, de brochures, etc., préparées et distribuées, servant à faire connaître les groupes de provinces, tels qu'énumérés ci-dessus.

5. La somme dépensée par le gouvernement fédéral au cours de chacune des dix dernières années dans les Iles Britanniques.

6. Le nombre de conférenciers ou de délégués cultivateurs envoyés dans les Iles Britanniques par le gouvernement fédéral pour donner des conférences sur le Canada.

7. Le nombre de ces personnes choisies dans chaque province, chaque année de la susdite période, et les noms et le lieu de résidence en Canada de chacune d'elles.

8. Le nombre d'immigrants qui se sont établis, chacune des dix dernières années, dans chacune des provinces du Canada, leur pays d'origine, leur occupation et leur sexe.

9. Le nombre d'employés permanents du département de l'immigration, au cours de chacune des dix dernières années, dans les Iles Britanniques, et les adresses par provinces de ceux qui demeuraient en Canada lors de leur nomination.

65*a*. Copie certifiée d'un rapport du comité du Conseil privé, approuvé par Son Altesse Royale le Gouverneur général, le 29 janvier 1912, concernant la nomination de deux commissaires, savoir: M. F. C. Gutelius, I.C., de Montréal, et M. George Lynch Staunton, C.R., de Hamilton, aux fins de faire une enquête sur toutes les matières se rapportant à la construction même du chemin de fer National-Transcontinental entre Moncton et Winnipeg.

65*b*. Copie certifiée d'un rapport du comité du Conseil privé, approuvé par Son Altesse Royale le Gouverneur général le 12 février 1912, nommant l'honorable Sir William Ralph Meredith, juge en chef de la division des plaids-communs de la Haute Cour de Justice d'Ontario, commissaire aux fins de faire une enquête sur les circonstances qui ont accompagné l'organisation, l'administration, les opérations et la faillite de la *Farmer's Bank of Canada.*

65*c*. Correspondance, etc., au sujet de la *Farmer's Bank of Canada.*

70*a*. Réponse à ordre du 22 janvier 1912,—Etat indiquant, depuis le 7 octobre 1911, combien d'employés ont été nommés dans le département des Travaux Publics et celui des Postes dans le service intérieur et dans le service extérieur, respectivement.

72*e*. Relevé des travaux exécutés sur le chemin de fer National-Transcontinental —Division Est—jusqu'au 31 décembre 1911, ainsi que l'estimation du coût de l'achèvement de l'entreprise.

79*a*. Réponse à ordre du 15 janvier 1912,—Copie de toutes lettres, télégrammes, rapports, papiers et correspondance, pétitions ou mémoires présentés au gouvernement, ou au département des Travaux Publics ou à quelqu'un de ses officiers concernant le renvoi du capitaine Peter Decoste de la drague *Cap-Breton.*

79*b*. Réponse à ordre du 17 janvier 1912,—Copie de toutes pétitions, lettres, télégrammes et autres documents en la possession du département des Travaux Publics concernant la destitution de Roderick Sutherland, gardien de l'édifice public à Canso, N.-E.

79*c*. Réponse à ordre du 17 janvier 1912,—Copie de tous les rapports, lettres ou autres documents, se rapportant au renvoi du service de M. Eugène Baldwin, ex-employé du service des douanes à Coaticook, Qué.

79*d*. Réponse à ordre du 5 février 1912,—Copie de tous documents, lettres, requêtes, rapport, recommandations, déclarations solennelles, procédés de l'enquête et de tous autres documents se rapportant à la destitution de M. Médéric Picotte comme messager de la Chambre des Communes et à la nomination de son remplaçant, M. Henry Coffin.

79*e*. Réponse à adresse du 5 février 1912,—Copie de tous télégrammes, lettres, plaintes, accusations, requêtes, mémoires, arrêtés du conseil ou autres documents entre les mains ou sous le contrôle du gouvernement en rapport avec le congédiement de William A. Hattie, douanier à Mulgrave, N.-E., et la nomination d'un remplaçant.

79*f*. Réponse à ordre du 31 janvier 1912,—Copie de toutes lettres, plaintes, télégrammes, preuve, rapports ou autres papiers concernant les accusations portées contre Robert Dithead, James Blair, Duncan Gillis et Calvin McKenzie, tous employés du chemin de fer Intercolonial, dans le comté de Pictou, pour partisannerie politique, et l'enquête sur les dites accusations.

79*g*. Réponse à ordre du 24 janvier 1912,—Copie de toutes lettres, télégrammes et autres documents et de toutes plaintes ou accusations se rapportant en quelque manière à la suspension de Joseph Veniot, contrôleur des colis sur l'Intercolonial à Pictou, N.-E.

79*h*. Réponse à ordre du 7 février 1912,—Copie de toutes accusations, lettres et autres documents concernant des plaintes portées contre John Connolly, de New-Glasgow, inspecteur de charbon, pour partisannerie politique, de la preuve faite au cours de l'enquête tenue par H. P. Duchemin, et de tous autres papiers à ce sujet.

79*i*. Réponse à ordre du 5 février 1912,—Copie de toutes lettres, télégrammes, pétitions, plaintes, accusations et autres documents en la possession du département des Douanes, concernant la destitution de S. M. Ferguson, douanier à Oyster-Ponds, comté de Quysborough, N.-E., et la nomination de son successeur.

79*j*. Réponse à ordre du 22 janvier 1912,—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et autres documents se rapportant au renvoi du service de P. J. Veniot, percepteur des douanes à Bathurst, Nouveau-Brunswick, et à la nomination soit permanente, soit temporaire, de son successeur.

79*k*. Réponse à ordre du 15 février 1912,—Copie de tous télégrammes, lettres, requêtes, plaintes, accusations, rapports et autres documents se rapportant au congédiement de Luke Day, du département des Travaux Publics, à North-Sydney, C.-B.

79*l*. Réponse à ordre du 5 février 1912,—Copie de toute correspondance adressée au ministre des Travaux Publics concernant la destitution de George T. Harbour, surintendant des travaux du quai en eau profonde à Gaspé.

79*m*. Réponse à ordre du 12 février 1912,—Copie de tous télégrammes, lettres, requêtes, plaintes, accusations, rapports et autres documents se rapportant au congédiement de M. le docteur D. McDonald, de Baddeck, C.-B.

79*n*. Réponse à ordre du 19 février 1912,—Copie de tous documents, correspondance, requêtes, accusations, etc., en la possession du gouvernement, ou de l'un ou l'autre de ses départements, se rapportant à la destitution de George Cavanagh, l'un des attachés au service des douanes à New-Glasgow, N.-E.

79*o*. Réponse à ordre du 14 février 1912,—Copie de tous documents, accusations, lettres, etc., se rapportant à la destitution de John W. Bohan, douanier à Bath, dans le comté de Carleton, N.-B.;—aussi, copie de tous les documents relatifs à l'institution d'une enquête sur les accusations, s'il en est, et de toute la preuve faite à l'enquête, y compris la recommandation du fonctionnaire qui a conduit l'enquête.

79*p*. Réponse à ordre du 19 février 1912,—Copie de tous papiers, lettres, documents, etc., concernant la destitution de Hector Hamel, sous-évaluateur à la douane de Montréal, et sa nomination subséquente à titre d'officier douanier.

79*q*. Réponse à adresse du 12 février 1912,—Copie de tous télégrammes, lettres, requêtes, plaintes, accusations, arrêtés en conseil, rapports ou autres documents en la possession du département des Douanes, se rapportant à la destitution de Lyman C. Smith, percepteur des douanes à Oshawa, Ont.

79*r*. Réponse à ordre du 5 février 1912,—Copie de la pétition adressée au ministre des Travaux Publics demandant la destitution de Michel Campeau et la nomination de Honoré Paquette comme gardien du bureau de poste auxiliaire dans le quartier Laurier, Montréal.

79*s*. Réponse à ordre du 19 février 1912,—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes, requêtes, rapports, recommandations et correspondance concernant la révocation de Alexander R. McAdam, officier des pêcheries pour le comté d'Antigonish, et la nomination de son successeur.

79*t*. Réponse à ordre du 14 février 1912,—Copie de tous documents, lettres, correspondance, requêtes, recommandations, accusations, etc., entre les mains du département de la Marine et des Pêcheries, au sujet de la destitution des gardes-pêche dans le comté de Guysborough, N.-E.

79*u*. Réponse à ordre du 19 février 1912,—Copie de tous documents, correspondance, requêtes, accusations, etc., etc., en la possession du département de la Marine et des Pêcheries, se rapportant à la destitution d'Edward Kelly, mécanicien à l'usine de réduction du chien de mer à Canso, N.-E.

79*v*. Réponse à ordre du 19 février 1912,—Copie de tous documents, correspondance, requêtes, accusations, etc., etc., en la possession du département de la Marine et des Pêcheries, se rapportant à la destitution de David S. Hensbee, peseur à l'usine de réduction du chien de mer à Canso, N.-E.

79*w*. Réponse à ordre du 26 février 1912,—Copie de tous documents, lettres, requêtes, rapports, recommandations et preuve se rapportant à l'enquête faite par le docteur Shurtleff au sujet de la destitution de Anton Sheltus, officier douanier, de Saint-Armand-Station, comté de Missisquoi.

79*x*. Réponse à ordre du Sénat du 30 janvier 1912,—Copie de toutes lettres et documents, entre les mains du gouvernement concernant le déplacement projeté de John Park, maître de poste à Orangeville, Ontario.

81. Réponse à ordre du 15 janvier 1912,—Etat indiquant les quantités, espèces différentes, autant que faire se peut, et prix de toutes bottes et chaussures importées en Canada, chacune des années fiscales expirant le 31 mars de 1908, 1909 et 1910, ainsi que les divers pays d'exportation, de même que les quantités, etc., provenant de chacun de ces pays, au cours de chacune des années précitées.

85. Réponse à ordre du 22 janvier 1912,—Etat indiquant si le gouvernement ou la Commission du havre de Montréal a acheté du ciment pour ses différents travaux, du 1er janvier 1905 au 21 septembre 1911; de qui ce ciment a été acheté; le prix payé; et si on a demandé des soumissions avant d'en faire l'achat.

87. Réponse à ordre du 22 janvier 1912,—Etat indiquant au cours de chacune des années de la période de 1907 à 1911 inclusivement, et jusqu'à ce jour de janvier 1912, le nombre de journaliers de ferme et de domestiques placés dans le Canada oriental par chaque agent d'emploi à qui une commission a été payée; le chiffre total de la commission payée à chacun de ces agents au cours de chacune des années susmentionnées, et dans quels comtés et provinces ces immigrants ont été placés.

88. Réponse à ordre du 22 janvier 1912,—Etat indiquant combien d'inspecteurs de *homesteads* étaient employés dans la province de la Saskatchewan par le département de l'Intérieur au 1er octobre 1911, et leurs noms; les noms de ceux qui ont été renvoyés du service, et pour quelles raisons ils ont été congédiés; les noms de leurs remplaçants, et leurs occupations antérieures.

89. Réponse à ordre du 22 janvier 1912,—Copie de tous les papiers, lettres, télégrammes et autres documents en rapport avec les poursuites intentées sous le régime de la Loi des pêcheries, contre John McCabe, David Porter, Joseph Foster et Duncan Murray, dans le comté de Pictou; aussi avec une cause de Porter *vs* Murray dans la cour de comté du district No 5, Nouvelle-Ecosse, et la part d'intérêt du département affecté en cette cause.

90. Copie C.P. 19/168. Extrait certifié des procès-verbaux d'une réunion du conseil du Trésor tenue le 22 janvier 1912, approuvée par Son Altesse Royale le Gouverneur général en conseil le 27 janvier 1912.

91. Réponse à adresse du 5 février 1912,—Copie de tous papiers, lettres, décrets du conseil et autres documents concernant la mise à la retraite des honorables juges Sir Alexandre Lacoste, J. A. Ouimet et C. J. Doherty.

93. Réponse à ordre du 22 janvier 1912,—Copie de tous rapports, lettres, correspondance et autres documents se rapportant à la construction d'un arsenal dans la ville de Sarnia, Ont.

95. Réponse à ordre du 29 janvier 1912,—Copie de tous télégrammes, correspondance, représentations, estimations, lettres et autres documents reçus par le très honorable premier ministre, ou par tout autre membre de l'exécutif, se rapportant en quelque manière que ce soit à la question d'un service de bacs à véhicules de chemin de fer entre la province de l'Ile-du-Prince-Edouard et la terre ferme, à travers le détroit de Northumberland, et à l'élargissement de la voie du chemin de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard, ainsi qu'au coût estimatif de ces entreprises.

96. Réponse à ordre du 17 janvier 1912,—Copie de toute correspondance entre le département des Chemins de fer et Canaux, ou quelqu'un de ses officiers, et la Compagnie du chemin de fer de Saint-Jean ou la municipalité de la cité et du comté de Saint-Jean concernant la permission, à la dite compagnie, de poser ses rails à travers la voie de l'Intercolonial à ou près le Square Haymarket, dans la dite cité de Saint-Jean, N.-B.

96*a*. Réponse supplémentaire à ordre du 17 janvier 1912,—Copie de toute correspondance entre le département des Chemins de fer et Canaux, ou quelqu'un de ses officiers, et la Compagnie du chemin de fer de Saint-Jean ou la municipalité de la cité et du comté de Saint-Jean concernant la permission, à la dite compagnie, de poser ses rails à travers la voie de l'Intercolonial à ou près le Square Haymarket, dans la dite cité de Saint-Jean, N.-B.

97. Réponse à ordre du 17 janvier 1912,—Copie de tous papiers, rapports, correspondance, messages, concernant un rapport fait en 1904, par M. Boulay, de Sayabec, contre William Roy, cantonnier à Amqui, I.C.R., et de tout ce qui a été fait subséquemment pour donner suite à ce rapport.

97*a*. Réponse à ordre du 7 février 1912,—Copie de toutes lettres, papiers, accusations, affidavit et autres documents concernant une plainte portée contre W. W. Gray, inspecteur de charbon pour l'Intercolonial, Westville, N.-E., et de tous témoignages, documents, rapports et autres papiers au sujet de l'enquête faite sur la dite plainte par H. P. Duchemin.

98. Réponse à ordre du 17 janvier 1912,—Copie de tous papiers, lettres, recommandations, instructions départementales, et tout autre document, provenant du département des Douanes, au sujet d'une modification temporaire apportée au tarif douanier sur la ficelle employée dans la confection des extrémités supérieures du rets à homard.

99. Réponse à ordre du 5 février 1912,—Copie de tous papiers, mémoires, résolutions ou lettres reçues de Chambres de commerce, fonctionnaires ou particuliers, de 1908 à 1912 inclusivement, concernant l'établissement d'une station de quarantaine ou d'inspection sur l'île Lawlor, dans le port de Halifax, y compris une carte.

100. Réponse à adresse du 5 février 1912,—Copie de tous documents, correspondance et arrêtés en conseil, se rapportant en quelque manière que ce soit au relevé topographique, ou à la demande de soumissions concernant la construction d'une ligne de chemin de fer entre Estmere et Baddeck, comté de Victoria.

100*a*. Réponse à adresse du 22 janvier 1912,—Copie de tous papiers, correspondance et décrets du conseil concernant la demande de soumissions pour la construction de l'embranchement projeté du chemin de fer de Estmere à Baddeck, dans le comté de Victoria, ou se rapportant aux raisons pour lesquelles aucune des dites soumissions n'a été acceptée.

101. Réponse à adresse du 15 janvier 1912,—Copie des décrets du conseil et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la *Winnipeg and Hudson's Bay Railway Company* et son successeur le *Winnipeg Great Northern Railway*, maintenant le *Canadian Northern Railway*, concernant la route projetée du dit chemin de fer vers la Baie-d'Hudson, avec les plans et rapports s'y rapportant. Aussi, copie de toute correspondance relative à l'offre de *Milburn & Co.*, propriétaires de steamers en Angleterre, que l'on dit avoir été faite au gouvernement par l'entremise de la dite compagnie de chemin de fer, aux fins d'établir une ligne de leurs steamers sur la route entre la Baie-d'Hudson et l'Angleterre lors de l'achèvement du dit chemin de fer, et à l'offre subséquente de *Milburn & Co.* de mettre un de leurs steamers de la Baltique à la disposition du gouvernement dans le but de faire un essai pratique de la navigabilité de la route pour fins commerciales.

102. Réponse à ordre du 5 février 1912,—Copie de l'enquête tenue par le département des Chemins de fer sur l'accident arrivé à Geffrey Bourque, de Lac à Saumon, dans la cour de l'I.C.R. à Campbellton, dans le mois de novembre ou décembre 1911, ainsi que de tous autres papiers ou correspondance échangée depuis à ce sujet.

103. Réponse à ordre du 14 février 1912,—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, etc., entre l'imprimeur du Roi, le surintendant de l'imprimerie, et les représentants de l'imprimeur du Roi, à Winnipeg, au sujet de l'impression et de la distribution des listes électorales de la province du Manitoba lors des dernières élections générales.

105. Réponse à adresse du 12 février 1912,—Copie de tous les arrêtés en conseil édictés pendant les dix dernières années, touchant l'abolition ou la réglementation des taux sur les canaux.

106. Réponse à ordre du 12 février 1912,—Copie de tous *memoranda*, requêtes et lettres reçus par le ministre de la Marine et des Pêcheries, depuis le 1er octobre 1911, protestant contre l'octroi d'un permis de pêcher au moyen de rets à trappe au capitaine John H. Thorburn, de Sand-Point, comté de Shelburne, N.-E.

107. Réponse à ordre du Sénat du 15 février 1912,—Etat indiquant les noms, la position et le salaire de toutes personnes nommées au service du chemin de fer Intercolonial dans la cité de Saint-Jean, N.-B., depuis le premier jour de septembre 1907 au premier jour de mars 1911.

109. Réponse à ordre du 17 janvier 1912,—Copie de tous papiers, lettres, recommandations, requêtes, instructions départementales et autres documents en la possession du département de la Marine et des Pêcheries, au sujet du prix des déchets de réduction du chien de mer à compter du 31 mars 1911.

112. Mémorandum de l'architecte en chef au sous-ministre du département des Travaux Publics, au sujet des stérilisateurs de Forbes en usage dans la Chambre des Communes et dans plusieurs des départements.

113. Réponse à ordre du 14 février 1912,—Copie de tous rapports, correspondance et documents se rapportant à la construction du chemin de fer de la Vallée de Saint-Jean entre Saint-Jean et Grand-Falls, N.-B.

114. Réponse à ordre du 14 février 1912,—Copie de tous documents, papiers, correspondance, enquête, témoignages, rapports, etc., relatifs à un accident subi par Alphonse Madore, employé de l'Intercolonial à Sainte-Flavie, en 1888 ou 1889, et au règlement de la réclamation alors faite par le dit Alphonse Madore au département des Chemins de fer et Canaux.

115. Réponse à ordre du 31 janvier 1912,—Copie de tous papiers, exposés, lettres, télégrammes, brefs de réclamations, demandes, procès-verbaux de la preuve entendue devant toute enquête, et tous autres documents se rapportant, de quelque manière que ce soit, à une réclamation de Earl Ash pour dommages à lui causés ou résultant de la destruction de la propriété possédée, occupée et achetée par le réclamant, censée être causée par le feu et les étincelles provenant d'une locomotive de l'Intercolonial, et à l'usage de cette voie ferrée.

115*a*. Réponse à ordre du 26 février 1912,—Copie de toutes lettres, de la preuve faite lors de l'enquête par le surintendant Sharp, et des rapports et autres documents se rapportant à une demande d'indemnité pour dommages causés par le feu à la propriété de Angus J. Wanley, de Tracadie, I.-P.-E., le 16 juillet 1911.

116. Réponse à ordre du 26 février 1912,—Copie de tous papiers, documents, etc., concernant la constitution légale et les opérations de la *Fidelity Trust Company,* de Montréal.

117. Réponse à ordre du Sénat du 31 janvier 1912.—Copie d'actes, documents, correspondance, etc., relativement à l'expropriation des propriétés de H. Turgeon et F. Gunn, de la cité de Québec, pour les fins d'une gare centrale.

118. Réponse à ordre du 26 février 1912,—Copie de tous papiers, correspondance, etc., concernant la constitution légale et les opérations de la *Provident Trust Company,* de Montréal.

121. Réponse à ordre du 26 février 1912,—Copie de tous les documents, etc., dans l'affaire du Roi *vs* Sheldon et autres.

122. Réponse à ordre du 26 février 1912,—Copie de tous papiers, correspondance et documents concernant la cause de D. Raymond, pétitionnaire, *The Queen's Hotel Company, Limited,* intimée, et Guillaume Narcisse Ducharme *et al,* mis en cause.

Votre comité recommande, de plus, que vu que le département de l'Agriculture fera, au moyen des listes d'adresses de la ferme expérimentale, la distribution des brochures, et des témoignages donnés devant le comité d'Agriculture et de Colonisation, un nombre suffisant de ces brochures soit imprimé, ainsi que 3,000 exemplaires supplémentaires pour l'usage des membres du Parlement.

Le tout respectueusement soumis,

D. DERBYSHIRE,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Douglas, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en cosidération par le Sénat mardi prochain.

L'honorable M. Bostock, du comité permanent des Bills Privés Divers, auquel a été renvoyé le bill (35) intitulé: "Loi concernant l'Institut d'Architecture du Canada et à l'effet de changer son nom en celui de l'Institut Royal d'Architecture du Canada", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit:

Page 1, ligne 19.—Retrancher l'article "2".

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Bostock, du comité permanent des Bills Privés Divers, auquel a été renvoyé le bill (70) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Roman Catholic Episcopal Corporation of Keewatin*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. DeVeber a présenté au Sénat un bill (E 3) intitulé: "Loi pour faire droit à William Alexander Hunt Jenkins".

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat:

L'honorable M. DeVeber, secondé par l'honorable M. Young, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois lundi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. DeVeber a présenté au Sénat un bill (F 3) intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Harriet Duffy".

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat:

L'honorable M. DeVeber, secondé par l'honorable M. Young, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois lundi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, qu'à l'avenir et jusqu'à la fin de la session, lorsque le Sénat ajourne le vendredi, il reste ajourné jusqu'au lundi, à trois heures de l'après-midi.

Sur motion de l'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Wilson (Elgin), il a été

Ordonné, que les règles 24*a*, 24b, 63 et 129, soient suspendues, en tant qu'elles s'appliquent au bill (Z 2) intitulé: "Loi pour faire droit à George Mackay Sutherland.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (V) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Wilson (Elgin), il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (62) intitulé: "Loi concernant la *Kettle Valley Railway Company*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (91) intitulé: "Loi concernant la *Kootenay Central Railway Company*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (92) intitulé: "Loi concernant la *Manitoba and North Western Railway Company of Canada*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (61) intitulé: "Loi concernant la *Gatineau and Ungava Railway Company*, et à l'effet de changer son nom en celui de *The Ottawa and Ungava Railway Company*", a été lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (93) intitulé: "Loi concernant la compagnie *United Gold Fields of British Columbia (Limited)*", a été lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (90) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo", a été lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (94) intitulé: "Loi concernant la *Windsor, Chatham and London Railway Company*", a été lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (54) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Quinze River and Ottawa Railway Company*", a été lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (39) intitulé: "Loi concernant la *Canadian Northern Montreal Tunnel and Terminal Company, Limited*", a été lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le vingtième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de John Angus Kennedy, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.
L'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. DeVeber, a proposé:
Que le dit rapport soit adopté maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et
La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné en conséquence.

L'honorable M. DeVeber a présenté au Sénat un bill (G 3) intitulé: "Loi pour faire droit à John Angus Kennedy".
Le dit bill a été lu la première fois.
Avec la permission du Sénat:
L'honorable M. DeVeber, secondé par l'honorable M. Young, a proposé:
Que le dit bill soit lu la deuxième fois lundi prochain.
Objection ayant été faite à la dite motion, et
La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (Z 2) intitulé: "Loi pour faire droit à George Mackay Sutherland", ayant été lu,
L'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Wilson (Elgin), a proposé:
Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.
Objection ayant été faite à la dite motion,
La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et
Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.
L'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Wilson (Elgin), a proposé:
Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.
La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et
Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Wilson (Elgin), a proposé:
Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de George Mackay Sutherland, en obtention d'un bill de divorce, ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.
La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (A 3) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Canadian Central and Labrador Railway Company*", a été lu la deuxième fois.
Avec la permission du Sénat:
Sur motion de l'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Coffey, il a été
Ordonné, que les règles 24*a* et *b*, 63 et 119 du Sénat soient suspendues relativement au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Coffey, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (88) intitulé: " Loi pourvoyant à l'institution d'une Commission du Tarif ".

(*En comité*).

Le titre a été lu et remis.

La préambule a été lu et remis.

Le premier article a été lu et agréé.

Le deuxième article et les paragraphes (*a*), (*b*), (*c*) et (*d*) ont été séparément lus et agréés.

Le troisième article a été lu et remis.

Les sections 2, 3 et 4 du dit article ont été séparément lues et agréées.

Le quatrième article et les paragraphes (*a*), (*b*), (*c*), (*d*), (*e*), (*f*) et (*g*), ainsi que les sections 2, 3, 4 et 5 ont été séparément lus et agréés.

L'article 5 et les sections 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 ont été séparément lus et agréés.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Young a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (118) intitulé: " Loi créant le Conseil de Biologie du Canada ", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (N 2) intitulé: " Loi à l'effet de modifier la Loi de Milice et d'en changer le titre en celui de ' Loi de l'armée Canadienne ' ", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, qu'il soit rayé de l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelant la prise en considération de l'amendement fait par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (23) intitulé: " Loi concernant le havre de Hamilton ", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (83) intitulé: " Loi concernant la *Saskatchewan Power Company* ", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.
Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été
Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération des amendements faits par le comité des Banques et du Commerce au bill (T 2) intitulé: "Loi constituant en corporation *The British-American Trust Company*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Bostock, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Bostock, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération des amendements faits par le comité des Banques et du Commerce au bill (P 2) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Grand Lodge of the Loyal Order of Moose dans la Puissance du Canada*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Bostock, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Bostock, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell,

Le Sénat s'est ajourné à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 18 mars 1912.

Les membres présents étaient:—

L'honorable PHILIPPE LANDRY, Président.

Les honorables messieurs

Belcourt,
Bell,
Bostock,
Bowell (Sir Mackenzie),
Boyer,
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Choquette,
Cloran,
Coffey,
Costigan,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Douglas,
Edwards,
Ellis,
Farrell,
Fiset,
Forget,
Gillmor,
Jaffray,
Kerr,
King,
La Rivière,
Lavergne,
Lougheed,
Macdonald (Victoria),
MacKeen,
McDonald (Cap-Breton),
McHugh,
McLaren,
McMillan,
McSweeney,
Mitchell,
Montplaisir,
Owens,
Poirier,
Power,
Prowse,
Ratz,
Roche,
Scott (Sir Richard),
Talbot,
Tessier,
Thibaudeau,
Thompson,
Watson,
Wilson (Elgin),
Yeo,
Young.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:

Par son Honneur le Président:
De Napoléon Roy et autres, de Montréal;
De R. Dubois et autres, de Montréal (500);
De L. Martineau et autres, de Montréal (76);
D'Antoine Gozen et autres, de la Côte des Neiges (57);
De James Dery et autres, de Montréal (76);
De Léon Auclair et autres, de Saint-Ambroise de la Jeune Lorette (186);
De Geo. Bilodeau et autres, de Roberval (166);
De J. A. Bonier et autres, de Saint-Joseph de Sorel;
De J. Gasen et autres, de Grenville;
De J.-Bte Letendre et autres, de Sainte-Anne de Sorel;
De Alf. Perron et autres, de Saint-Alban, Portneuf,;
De L. Gagnon et autres, de Saint-Ferdinand (269);
Du très Révérend Archevêque de Saint-Boniface et autres, du Manitoba;
De Louis Lacroix et autres, du Manitoba;
De Paul Esquival et autres, de Jackfish Lake, Saskatchewan;
De J. H. Picard et autres, d'Edmonton, Alberta;
Du révérend O. Racette et autres, de Blisard-Valley;
Du révérend O. Corbeil et autres, du Manitoba;
Du révérend Aug. Dupray et autres, du Manitoba;
De Henri Cusson et autres, du Manitoba;

De J. L. Bastien et autres, d'Ontario;
De Narcisse Fournier et autres, du Manitoba;
D'Ovila Beaudry et autres, de Saint-Eustache, Manitoba;
De Thomas Dempsey et autres, de Calgary, Alberta;
De P. Meunier et autres, du Manitoba;
De G. Ducharme, C.S.V., et autres du Manitoba;
De Joseph Beaudry et autres, du Manitoba;
De E. Mercier et autres, du Manitoba;
De H. J. Kennedy et autres, de Strathcona, Alberta;
De L. A. Paradis et autres, de Saskatchewan, et
D'Alvis Tulkert et autres.

L'honorable M. Thompson, du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat, a présenté son cinquième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a alors été lu par le greffier comme suit:—

Sénat,
Chambre de comité, No 8,
Ottawa, 15 mars 1912.

Le comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat a l'honneur de présenter son cinquième rapport.

1. Votre comité a examiné les comptes et pièces justificatives du greffier du Sénat pour l'exercice expirant le 31 mars 1911 et les a trouvés exacts.

2. Le greffier a rendu compte à la satisfaction de votre comité, de la manière suivante:—

Recettes.

Lettres de crédit	$326,747 00
Honoraires pour bills privés	14,752 00
Honoraires pour copies certifiées de lois	566 65
Total	342,065 65

Dépenses.

Chèques émis	328,800 21
Moins chèques annulés	2,063 24
	326,736 97
Dépôt au crédit du Receveur général	15,318 65
Balance en banque	10 03
Total	342,065 65

Etat des dépenses.

Salaire du Président	4,000 00
Indemnités des sénateurs	213,388 89
Dépenses de voyage	4,134 15
Salaires	56,793 00
Dépenses diverses	48,104 68
Compte du Revenu, avis dans les journaux et honoraires remboursés pour bills non adoptés	316 25
	326,736 97

F. P. THOMPSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. Douglas, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Thompson, du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat, a présenté son sixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a alors été lu par le greffier comme suit:—

CHAMBRE DE COMITÉ, No 8,
VENDREDI, 15 mars 1912.

Le comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat a l'honneur de présenter son sixième rapport.

Sur le renvoi pour la prise en considération par le comité de la Loi des Subsides 1912-13 en tant qu'elle s'applique au Sénat pour dépenses comprises par la loi, votre comité a l'honneur de faire le rapport qui suit:—

(1) Relativement à la pratique et aux droits constitutionnels du Sénat, votre comité recommande respectueusement que des instructions définies soient données au greffier à l'effet que les salaires et autres émoluments ne soient payés aux fonctionnaires, commis, messagers et autres employés du Sénat, dont la nomination a été régulièrement faite et approuvée par le Sénat, et dont les salaires ont été fixés de la même manière, ou aux employés employés temporairement par votre comité de l'Economie Interne et de la Comptabilité, en tant que votre comité a été autorisé à agir, pendant la vacance, en cas de nécessité.

L'adoption de cette recommandation constituera ces instructions.

(2) A l'égard des dispositions relatives aux subsides pour le paiement d'un salaire de $600 par année comme secrétaire particulier de Son Honneur le président, votre comité ferait observer que le Président du Sénat n'a jamais eu un secrétaire particulier et que, en sa qualité de Président, il n'a pas besoin des services d'un secrétaire particulier. Votre comité recommande en conséquence que ce salaire ne soit pas payé à même les fonds du Sénat.

Le comité recommande de plus que M. Siméon Lelièvre consacre tout son temps au service du Sénat.

Comme, cependant, Son Honneur était sous l'impression que, en sa qualité de président du Sénat, il avait droit aux services d'un secrétaire particulier et que, sous cette impression, il a nommé M. Lelièvre à cette position, votre comité ne s'oppose pas au paiement de la somme mentionnée aux subsides supplémentaires pour ces services jusqu'au 31 mars courant.

(3) Relativement à un autre montant porté aux subsides pour semblables services, votre comité a été notifié que nulle telle somme ne serait portée dans le budget des dépenses encourues pour ou par le Sénat.

(4) Quant à la recommandation faite par le Président du Sénat, soumise à votre comité, relativement au paiement d'une somme de $10 par mois à M. R. Mackie, gardien de nuit, qui est employé au ministère des Travaux Publics, et qui a été nommé à cette charge, votre comité est d'avis que, en vertu de l'article 38 de la Loi portant modification de la Loi du Service Civil, 1908, le Sénat n'a pas le pouvoir d'augmenter le salaire de M. R. Mackie; mais il recommanderait fortement le cas de M. Mackie à la bienveillante considération du ministère des Travaux Publics, avec l'espoir que cette augmentation lui sera accordée. Et votre comité suggère que copie de cette résolution, régulièrement certifiée, soit transmise au ministère des Travaux Publics par le greffier du Sénat.

Le tout respectueusement soumis,

F. P. THOMPSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. Douglas, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

Sur motion de l'honorable M. De Veber, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que les règles 24*a*, 24*b* et 63 soient suspendues en tant qu'elles s'appliquent au bill de divorce de Henry Greek Wills d'avec son épouse Marion Frances Wills.

Sur motion de l'honorable M. De Veber, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que les règles 24*a*, 24*b* et 63 soient suspendues en tant qu'elles s'appliquent au bill (E 3) intitulé: "Loi pour faire droit à William Alexander Hunt Jenkins".

Sur motion de l'honorable M. De Veber, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que les règles 24*a*, 24*b* et 63 soient suspendues en tant qu'elles s'appliquent au bill (F 3) intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Harriet Duffy".

Sur motion de l'honorable M. De Veber, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que les règles 24*a*, 24*b* et 63 soient suspendues en tant qu'elles s'appliquent au bill (G 3) intitulé: "Loi pour faire droit à John Angus Kennedy".

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (F) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Révillon Frères Trading Company, Limited*", et pour informer le Sénat qu'elle a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:—

Article 5, ligne 10.—Après "mais" insérer "excepté pour les objets énoncés à l'alinéa de l'article 10 de la présente loi".

Article 5, ligne 12 (de la version anglaise).—Après "for" insérer "the".

Article 5, ligne 13 (de la version anglaise).—Retrancher "the" et insérer "of its".

Article 11, ligne 3.—Retrancher tous les mots qui suivent "règlement" jusqu'à la fin de l'article et substituer "diviser les directeurs en deux groupes, et peut édicter que certains ou tous les pouvoirs des directeurs ne seront exercés qu'à une assemblée à laquelle sont présents des représentants des deux groupes; et elle peut de plus édicter qu'une motion faite à une assemblée des directeurs doit, pour être déclarée adoptée, être appuyée par des représentants des deux groupes".

Sur motion de l'honorable Sir Richard Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (T) intitulé: "Loi concernant *The Rainy River Radial Railway Company*", et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (9) intitulé: "Loi modifiant le Code Criminel", ayant été lu,

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit renvoyé maintenant à un comité général pour y être pris de nouveau en considération.

Conformément à l'ordre, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé en comité général relativement au dit bill.

(*En comité.*)

L'article 2 a été reconsidéré et modifié comme suit:—

Page 2, ligne 24.—Après " du " retrancher " *Timber Mark* " et insérer " *Forest* ".

Page 2, ligne 26.—Après " *Act* ", retrancher " chapitre 184 " et après " Statuts ", ligne 26, retrancher " revisés ".

Page 2, ligne 27.—Retrancher " 1897 " et insérer " 1912 ".

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. MacKeen a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Les dits amendements ont été lus une seconde fois par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*), 24 (*h*) et 63 soient suspendues et que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (O 2) intitulé: " Loi concernant la Haute Cour Subsidiaire de l'Ancien Ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada ", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (H 2) intitulé: " Loi constituant en corporation *The Guarantee Life Insurance Company of Canada* ", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (23) intitulé: " Loi concernant le havre de Hamilton ", a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (83) intitulé: "Loi concernant la *Saskatchewan Power Company*", a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (T 2) intitulé: "Loi constituant en compagnie *The British-American Trust Company*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (P 2) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Grand Lodge of the Loyal Order of Moose,* dans la Puissance du Canada", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (35) intitulé: "Loi concernant l'Institut d'Architecture du Canada, et à l'effet de changer son nom en celui de 'l'Institut Royal d'Architecture du Canada", a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (70) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Roman Catholic Episcopal Corporation of Keewatin*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (77) intitulé: "Loi à l'effet d'encourager et de favoriser l'amélioration des Grandes routes", ayant été lu,

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Après débat.

Sur motion de l'honorable M. Kerr, secondé par l'honorable M. Edwards, il a été

Ordonné, que le débat sur la dite motion soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (115) intitulé: "Loi pourvoyant à l'extension des frontières de la province du Manitoba", ayant été lu,

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé:
Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Six heures ayant sonné Son Honneur le Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

Sept heures et demie du soir.

Le Sénat a repris sa séance.

Après débat.
Sur motion de l'honorable M. Choquette, secondé par l'honorable M. Cloran, il a été
Ordonné que le débat sur la dite motion soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (32) intitulé: "Loi concernant les grains", a été lu la deuxième fois.
Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé en comité général relativement au bill (116) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Service Civil".

(En comité).

Qeulque temps après, le Sénat a repris sa séance, et
L'honorable M. Young a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.
Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé en comité général relativement au bill (124) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Service Civil".

(En comité).

Qeulque temps après, le Sénat a repris sa séance, et
L'honorable M. Ellis a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.
Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général relativement au bill (60) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Service Civil", ayant été lu,
Avec la permission du Sénat:
L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé:
Que le dit article soit rayé de l'ordre du jour, et le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Un point d'ordre a été soulevé par l'honorable M. Dandurand contre cette manière de procéder, pour la raison que ce bill n'est pas un bill concernant les deniers publics et le Sénat ayant demandé au Président de décider, Son Honneur a déclaré le point d'ordre mal motivé.

La motion à l'effet que le bill soit lu la troisième fois demain a été agréée.

La Chambre conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (118) intitulé: "Loi créant le Conseil de Biologie du Canada".

(En comité).

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Les articles 1, 2 et 3 ont été lus et agréés.

L'article 4 a été lu et modifié comme suit:—

Retrancher l'article 4 et le remplacer par le suivant:—

"4. Le conseil se compose de deux membres nommés par le ministre et d'un membre additionnel nommé par les Universités (à être désignées par le ministre) qui peuvent se livrer à des travaux de recherches biologiques".

Les articles 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 ont été lus et agréés.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. David a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, qu'il soit reçu maintenant, et

Le dit amendement ayant été lu par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, qu'il soit agréé.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (E 3) intitulé: "Loi pour faire droit à William Alexander Hunt Jenkins", ayant été lu,

L'honorable M. De Veber, secondé par l'honorable M. Talbot, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

L'honorable M. De Veber, secondé par l'honorable M. Talbot, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très cher et Bien-aimé oncle et Très fidèle Conseiller le Feld-maréchal Son Altesse Royale le Prince ARTHUR WILLIAM PATRICK ALBERT, DUC DE CONNAUGHT ET STRATHEARN, comte de Sussex (dans la pairie du Royaume-Uni), Prince du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande; Duc de Saxe, Prince de Saxe-Cobourg et Gotha; Chevalier de Notre Ordre Très noble de la Jarretière; Chevalier de Notre Ordre Très ancien et Très Noble du Chardon; Chevalier de Notre Ordre Très illustre de St. Patrick; Membre de Notre Très honorable Conseil privé; Grand Maître et Principal Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très honorable du Bain; Chevalier Grand Commandeur de Notre Ordre Très élevé de l'Etoile de l'Inde; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très éminent de l'Empire de l'Inde; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Royal Victoria; Notre Aide-de-Camp personnel, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, ce dix-huitième jour de mars, en l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent douze, et de Notre Règne la deuxième.

Par ordre,

JAMES G. FOLEY,

Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

L'honorable M. Daniel s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Samuel Edmour St. Onge Chapleau, Ecuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du Commissaire énonçant que l'honorable M. Daniel, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.*

Sur motion de l'honorable M. De Veber, secondé par l'honorable M. Costigan, il a été

Ordonné, que les règles 23*f*, 24*a*, 24*b*, 24*h*, 63 et 119 soient suspendues relativement au bill (38) intitulé: "Loi concernant la *Canadian Northern Railway Company*".

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Bell, il a été

Ordonné, qu'à partir de maintenant jusqu'à la fin de la session, les règles 23*f*, 24*a*, *b*, *d*, *e* et *h*, 63 et 119 soient suspendues relativement aux bills publics ou privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (116) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Service Civil", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (124) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Service Civil", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (V) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company*" ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), il a été

Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général relativement au bill (32) intitulé: "Loi concernant les grains", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général relativement au bill (B) intitulé: "Loi pourvoyant à la constitution en corporation des compagnies de chemin de fer", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Davis, secondé par l'honorable M. Douglas, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (99) intitulé: "Loi concernant la *Ottawa, Montreal and Eastern Railway Company*".

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. De Veber, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. De Veber, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (49) intitulé: "Loi concernant la *Montreal Central Terminal Company*".

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été
Ordonné, que les dits amendements soient agréés.
Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.
Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.
La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (I) intitulé: "Loi pour faire droit à David George Davidson", ayant été lu,
L'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, a proposé:
Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.
Objection ayant été faite à la dite motion,
La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et
Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.
L'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, a proposé:
Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.
La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et
Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, a proposé:
Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de David George Davidson, en obtention d'un bill de divorce, ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.
La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (38) intitulé: "Loi concernant la *Canadian Northern Railway Company*", a été lu la deuxième fois.
Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. King, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former de nouveau en comité général relativement au bill (88) intitulé: "Loi pourvoyant à l'institution d'une Commission du Tarif" ayant été lu,
Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'honorable M. Gibson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (C 2) intitulé: "Loi concernant la Compagnie de Prêt et de Placement Britannique-Canadienne (à responsabilité limitée)", a présenté le rapport suivant.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a alors été lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 8,

MERCREDI, 20 mars 1912.

Le comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (C 2) intitulé: "Loi concernant la Compagnie de Prêt et de Placement Britannique-Canadienne (à responsabilité limitée)", a, conformément à l'ordre de renvoi du 7 mars, examiné le dit bill et a l'honneur de faire rapport que les promoteurs ont demandé la permission de le retirer.

Votre comité recommande d'acquiescer à leur demande et de leur rembourser les honoraires payés, moins les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

WM. GIBSON,

Président.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Baird, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Gibson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (O) intitulé: "Loi concernant la *Protectorate Life Assurance Company of Canada*", a présenté le rapport suivant.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a alors été lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 8,

MERCREDI, 20 mars 1912.

Le comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (O) intitulé: "Loi concernant la *Protectorate Life Assurance Company of Canada*", a, conformément à l'ordre de renvoi du 15 mars, examiné le dit bill et a l'honneur de faire rapport que les promoteurs ont demandé la permission de le retirer.

Votre comité recommande de le leur permettre et de leur rembourser les honoraires payés, moins les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

WM. GIBSON,

Président.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Baird, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Gibson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (Y 2) intitulé : " Loi à l'effet de refondre et de modifier les actes relatifs à *The Dominion Guarantee Company, Limited,* et de changer le nom de cette compagnie en celui de *The Dominion-Gresham Guarantee and Casualty Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, quil soumettrait aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit :—

Page 1, ligne 10.—Retrancher l'article 2 et le remplacer par le suivant :—

" 2. La *Dominion Gresham-Guarantee and Casualty Company,* ci-devant *The Dominion Guarantee Company, Limited,* est ci-après appelée 'la Compagnie' ".

Page 1, ligne21.—Retrancher l'alinéa (*b*).

Page 3, ligne 13.—Après " et " insérer ", lorsque les objets de la Compagnie ne l'exigeront plus.".

Page 3, ligne 19.—Retrancher les mots depuis " et " jusqu'à " la ", ligne 20, et insérer " versé ".

Page 3, ligne 24.—Retrancher les mots depuis " tiers " jusqu'à " à " et les remplacer par ce qui suit : " en valeur des actionnaires présents ou représentés par fondés de pouvoirs ".

Page 4, ligne 1.—Retrancher les mots depuis " Montréal " jusqu'à la fin de l'article.

Page 4.—Retrancher l'article 13.

Page 4.—Retrancrer l'article 14.

Page 4.—Retrancher les alinéas (*b*), (*c*) et (*d*) de l'article 15.

Dans le titre.—Retrancher les mots : " *The Dominion Guarantee Company, Limited,* et de changer le nom de cette compagnie en celui de ".

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Baird, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Gibson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (80) intitulé : " Loi constituant en corporation la *Dominion Trust Company* ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit :—

Page 3, ligne 29.—Retrancher les mots depuis " fiducie " jusqu'à " peut ", ligne 36, et insérer ce qui suit : " la compagnie, de son consentement, peut être nommée à cette fonction ou cette fiducie, avec substitution, si nécessaire, de toute obligation requise de toute personne nommée à cet emploi ou à cette fiducie, de toutes obligations applicables à des corporations, avec la rémunération qui peut être établie ".

Page 7, ligne 34.—Après " acquérir " insérer " le capital social et ".

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Baird, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Gibson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (W 2) intitulé : " Loi constituant en corporation la *Capital Trust Corporation, Limited* ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier,

et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 19.—Substituer le mot "Westmoreland" au mot "Northumberland".

Page 2, ligne 13.—Substituer le mot "deux" au mot "un".

Page 2, ligne 14.—Substituer le mot "vingt" au mot "dix".

Page 2.—Retrancher entièrement le paragraphe 2 de l'article 3.

Page 2, ligne 33.—Après le mot "cent", insérer le mot "cinquante".

Page 2, ligne 35.—Substituer le mot "cent" au mot "soixante et quinze".

Page 2, ligne 43.—Après le mot "délibérer", retrancher la fin de l'article.

Page 3.—Retrancher les paragraphes 2 et 3 de l'article 6.

Page 3.—Retrancher entièrement l'article 7.

Page 4, ligne 4 (version anglaise).—Pas d'amendement à faire dans la version française.

Page 4, ligne 17.—Après le mot "fonds", insérer les mots "pendant un temps raisonnable".

Page 4, ligne 30.—Après le mot "gouvernement", insérer le mot "ou"; et après le mot "corporation", retrancher les mots "ou individu".

Page 4, ligne 39.—Après le mot "agi", insérer les mots "aux conditions qui peuvent être convenues".

Page 5.—Retrancher l'alinéa (*g*).

Page 5, ligne 34.—Retrancher le mot "avec" et insérer les mots "de bonne valeur en Canada, dans l'Empire Britannique ou aux Etats-Unis, et elle peut accepter".

Page 5, ligne 41.—Retrancher les mots "de quelque autre pays" et insérer les mots "du Royaume-Uni ou de quelqu'une de ses colonies ou dépendances, ou des Etats-Unis".

Page 7.—Retrancher l'article 17.

Page 8, ligne 2.—Retrancher les nombres "128, 129".

Page 8, ligne 6.—Après le mot "adoption", insérer les mots "pour tous objets sauf pour la liquidation de la Compagnie".

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Baird, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Gibson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (46) intitulé: "Loi constituant en corporation la *British Trust Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:—

Page 1.—Retrancher tous les mots depuis "Considérant" jusqu'à "et" ligne 6, et insérer ce qui suit:—

"qu'une pétition a été présentée à l'effet que la *Empire Trust Company* a été constituée en corporation sous le même nom en vertu du chapitre 103 des lois de Québec de 1903, et que, en 1906, une loi a été adoptée par le Parlement du Canada, chapitre 87 des lois de 1906, à l'effet de changer le nom de la Compagnie en celui de *Dominion Trust Company*."

Page 1, ligne 14.—Retrancher les mots "*Dominion Trust Company*" et les remplacer par le mot "compagnie".

Page 3, ligne 12.—Retrancher les mots depuis ")fiducie" jusqu'à "et", ligne 19, et insérer ce qui suit:—

"la Compagnie, avec son consentement, peut être revêtue du pouvoir d'exercer ces fonctions ou cette fiducie avec substitution, si nécessaire de toutes obligations requises d'une personne en particulier nommée à cette fonction ou fiducie, ou toute obligation applicable à des corporations, avec la rémunération qui sera établie."

Page 7, ligne 1.—Après "acquérir" insérer "le capital, les droits, privilèges et".

Page 7, ligne 2.—Retrancher "Dominion" et insérer "Empire".

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Baird, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (106) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Service Civil", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (143) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Marine marchande au Canada", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (144) intitulé: "Loi à l'effet d'aider à la construction du *Canadian Northern Alberta Railway*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (II) intitulé: "Loi constituant en corporation *The British Western Loan Company*", et pour informer le Sénat qu'elle a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:—

Article 3, paragraphe 2, ligne 7.—Retrancher tous les mots après "bureau" et insérer "d'au moins dix et d'au plus vingt directeurs de la Compagnie et une majorité d'entre eux formera quorum et les dits directeurs".

Article 4, ligne 3.—Retrancher "déterminer" et insérer "détermine".

Article 4, lignes 3 et 4.—Après "règlement" insérer "ratifié à une assemblée générale spéciale de la Compagnie régulièrement convoquée pour en délibérer".

Article 4, ligne 4.—Retrancher "d'autres bureaux" et insérer "des succursales".

Article 4.—Ajouter à l'article le paragraphe suivant:—

"2. Avis de tout pareil changement du siège social doit être publié dans au moins un numéro de la *Gazette du Canada*".

Article 5, paragraphe 2, ligne 3.—Après "postes" insérer "par lettre recommandée".

Article 7, ligne 9 (de la version anglaise).—Retrancher "has" et insérer "have".

Article 8, alinéa *b*, ligne 3.—Après "chartrée" insérer "Au Canada".

Article 8, paragraphe 4, page 4.—Retrancher le paragraphe 4.

Article 11, ligne 8.—Retrancher depuis "intact" jusqu'à "sauf" à la ligne 11.

Article 11.—Retrancher les paragraphes 2 et 3.—Retrancher "ou à quelqu'un de ses bureaux enrégistrés".

Article 16, ligne 3.—Retrancher "ou ailleurs".

Article 21, ligne 7.—Retrancher depuis "Canada" jusqu'à la fin du paragraphe 1.

Article 22.—Retrancher l'article et insérer. "Tous les transferts de débentures-actions de la Compagnie doivent être enregistrés au siège social de la Compagnie et non ailleurs, mais les dits transferts peuvent être laissés entre les mains de tel agent ou de tels agents dans le Royaume-Uni ou ailleurs que la Compagnie nomme à cet effet, pour les transmettre au siège social de la Compagnie pour enregistrement".

Article 23, ligne 13.—Retrancher "avec toute telle autre compagnie".

Article 23.—Ajouter à l'article le paragraphe suivant: "2. Les obligations de toute Compagnie dont se charge la Compagnie doivent former partie de la totalité des obligations de la Compagnie envers le public pour les objets de l'article 11 de la présente loi".

Article 28, ligne 13 (de la version anglaise).—Après "Secretary" insérer une virgule.

Article 32, ligne 1.—Retrancher "134" et insérer "135".

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (23) intitulé: "Loi concernant le havre de Hamilton".

Aussi, le bill (35) intitulé: "Loi concernant l'Institut d'Architecture du Canada et à l'effet de changer son nom en celui de l'Institut Royal d'Architecture du Canada".

Aussi, le bill (52) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Pacific, Trans-Canada and Hudson Bay Railway Company*".

Aussi, le bill (83) intitulé: "Loi concernant la *Saskatchewan Power Company*", et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills, sans amendement.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture du bill (115) intitulé: "Loi pourvoyant à l'extension des frontières de la province du Manitoba", et sur la motion en amendement, à savoir: "Que les mots "ne" et "pas" soient insérés avant et après le mot "soit" et que ce qui suit soit ajouté à la fin, mais que la deuxième lecture en soit ajournée afin que les négociations par voie de conférences soient reprises avec le gouvernement du Manitoba dans le but de définir à l'amiable la situation que la minorité, soit catholique, soit protestante, occupe, aux yeux de la loi, relativement aux droits éducationnels dans le territoire dont l'annexion est proposée."

Après un nouveau débat,

L'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Fiset, a proposé en amendement à l'amendement:

"Que tous les mots du dit amendement après le mot "ajournée", à la deuxième ligne, soient biffés et qu'ils soient remplacés par les mots suivants: "jusqu'au 27 mars courant et que, dans l'intervalle, le gouvernement soit invité de se mettre en rapports avec le gouvernement du Manitoba et de s'assurer jusqu'à quel point le dit gouvernement serait disposé à garantir à la minorité un système d'écoles qui satisferait cette minorité."

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement à l'amendement, la Chambre s'est divisée et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

CONTENTS:

Les honorables messieurs

Béique,
Belcourt,
Boyer,
Choquette,
Cloran,
Costigan.
Dandurand,
David,
Davis,
Dessaulles,
Fiset,
Godbout,
Lavergne,
McSweeney,
Tessier,
Thibaudeau—16.

NON-CONTENTS:

Les honorables messieurs

Baird,
Beith,
Bell,
Bostock,
Bowell,
(Sir Mackenzie),
Campbell,
Daniel,
Derbyshire,
De Veber,
Ellis,
Forget,
Gibson,
Jaffray,
King,
Landry,
La Rivière,
Legris,
Lougheed,
Macdonald
(Victoria),
MacKeen,
McLaren,
McMillan,
McMullen,
Mitchell,
Montplaisir,
Owens,
Poirier,
Pope,
Prowse,
Ratz,
Taylor,
Thompson,
Watson,
Wilson (Elgin),
Yeo,
Young—36.

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement à la motion principale la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

CONTENTS:

Les honorables messieurs

Belcourt,
Boyer,
Choquette,
Cloran,
Costigan,
Dandurand,
David,
Davis,
Fiset,
Godbout,
Lavergne,
McSweeney,
Montplaisir,
Tessier,
Thibaudeau—15.

NON-CONTENTS:

Les honorables messieurs

Baird,
Béique,
Beith,
Bell,
Bostock,
Bowell
(Sir Mackenzie),
Campbell,
Daniel,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Ellis,
Forget.
Gibson,
Jaffray,
King,
Landry,
La Rivière,
Legris,
Lougheed,
Macdonald
(Victoria),
MacKeen,
McLaren,
McMillan,
McMullen,
Mitchell,
Owens,
Poirier,
Pope,
Prowse,
Ratz,
Taylor,
Thompson,
Watson,
Yeo,
Young—36.

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

Sur motion de l'honorable M. Montplaisir, secondé par l'honorable M. Dessaulles, il a été

Ordonné, que le débat soit remis à demain.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. De Veber, secondé par l'honorable M. Costigan, il a été

Ordonné, que les honoraires payés pour le bill (X) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Canadian Public Health Association*", soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

Alors, sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Ellis,

Le Sénat s'est ajourné.

Jeudi, 21 mars 1912.

Les membres présents étaient:—

L'honorable PHILIPPE LANDRY, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Béique,
Beith,
Belcourt,
Bell,
Bostock,
Bowell (Sir Mackenzie),
Boyer,
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Choquette,
Cloran,
Coffey,
Costigan,
Dandurand,
Daniel,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber
Domville,
Douglas,
Edwards,
Ellis,
Farrell,
Fiset,
Forget,
Gibson,
Godbout,
Jaffray,
Kerr,
King,
La Rivière,
Lavergne,
Legris,
Lougheed,
Macdonald (Victoria),
MacKay (Alma),
MacKeen,
McDonald (Cap-Breton),
McHugh,
McLaren,
McMillan,
McMullen,
McSweeney,
Montplaisir,
Owens,
Poirier,
Pope,
Power,
Prowse,
Ratz,
Roche,
Scott (Sir Richard),
Talbot,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Thompson,
Watson,
Wilson (Elgin),
Wilson (Sorel),
Yeo,
Young.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Choquette:—
De G. Charlebois et autres, d'Ottawa;
De J. A. Dufresne et autres, de Windsor-Mills;
De Henri Ménard et autres, de Rockland;
De Charles Grenier et autres, de Magog;
De Thomas Tremblay et autres, de Saint-Prime;
D'Alfred Laflamme et autres, de Sainte-Agathe;
De Charles Rochon et autres, de Longueuil;
De Joseph Turier et autres, de Saint-Michel de Rougemont;
De Louis Landry et autres, de Saint-Armand;
D'Antoine Paquette et autres, de Compton;
De Charles Proulx et autres, de Labelle; et
De J. A. Blanchard et autres, de Saint-Lambert.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De Napoléon Roy et autres, de Montréal; de R. Dubois et autres, de Montréal (500); de L. Martineau et autres, de Montréal (76); d'Antoine Gozen et autres, de la Côte des Neiges (57); de James Dery et autres, de Montréal (76); de Léon Auclair et autres, de Saint-Ambroise de la Jeune-Lorette (186); de Geo. Bilodeau et autres, de Roberval (166); de J. A. Bonier et autres, de Saint-Joseph de Sorel; de J. Garsen et autres, de Grenville; de J.-Bte Letendre et autres, de Sainte-Anne de Sorel; de Alf. Perron et autres, de Saint-Alban, Portneuf; de L. Gagnon et autres, de Saint-Ferdinand (269); du très révérend Archevêque de Saint-Boniface et autres, du Manitoba; de Louis Lacroix et autres, du Manitoba; de Paul Esquival et autres, de Jacktish-Lake, Saskatchewan; de J. H. Picard et autres, d'Edmonton, Alberta; du révérend O. Racette et autres, de Blizard-Valley; du révérend O. Corbeil et autres, du Manitoba; du révérend Aug. Dupray et autres, du Manitoba; de Henri Cusson et autres, du Manitoba; de J. L. Bastien et autres, d'Ontario; de Narcisse Fournier et autres, de Saint-Eustache, Manitoba; de Thomas Dempsey et autres, de Calgary, Alberta; de P. Meunier et autres, du Manitoba; de G. Ducharme, C.S.V., et autres, du Manitoba; de Joseph Beaudry et autres, du Manitoba; de E. Mercier et autres, du Manitoba; de H. J. Kennedy et autres, de Strathcona, Alberta; de L. A. Paradis et autres, de Saskatchewan; et d'Alvis Tulkert et autres, demandant que dans le bill actuellement soumis au Parlement aux fins d'annexer à la province du Manitoba une partie du territoire de Keewatin, l'on insère des dispositions qui sauvegardent les droits des écoles séparées.

Sur motion de l'honorable M. Boyer, secondé par l'honorable M. Choquette, il a été

Ordonné, que les honoraires payés relativement au bill (Y 2) intitulé: "Loi concernant *The Sault St. Louis Light and Power Company*", de la dernière session, soient remis aux promoteurs, moins les frais de traduction et d'impression, le dit bill n'ayant pas été adopté à cause de la dissolution du Parlement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (H 3) intitulé: "Loi pour faire droit à Keitha Seeley", ayant été lu,

L'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. McMullen, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

L'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. McMullen, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Ordonné, que le greffier se rende à la Chamble des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. McMullen, a proposé:

Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Keitha Seeley, en obtention d'un bill de divorce, ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (140) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Pêcheries", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du sixième rapport du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain et que ce soit le premier article de l'ordre du jour, après les troisièmes lectures.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (77) intitulé: "Loi à l'effet d'encourager et de favoriser l'amélioration des Grandes routes".

(*En comité*).

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Les articles 1 et 2 ont été lus séparement et agréés.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Ellis a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau demain.

Ordonné, que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Banques et du Commerce au bill (W 2) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Capital Trust Corporation, Limited*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Legris, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréées.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Legris, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par la Chambre des Communes au bill (46) intitulé: "Loi constituant en corporation la *British Trust Company*".

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Legris, il a été Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Legris, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par la Chambre des Communes au bill (H) intitulé: "Loi constituant en corporation *The British Western Loan Company*".

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Legris, il a été Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans aucun amendement.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat a pris en considération les amendements faits par le comité permanent des Banques et du Commerce au bill (80) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Dominion Trust Company.*"

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Legris, il a été Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Legris, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par la Chambre des Communes au bill (Y 2) intitulé: "Loi à l'effet de refondre et de modifier les actes relatifs à *The Dominion Guarantee Company, Limited* et de changer le nom de cette compagnie en celui de *The Dominion-Gresham Guarantee and Casualty Company*".

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Legris, il a été Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Legris, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (106) intitulé: " Loi modifiant la Loi du Service civil ", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (143) intitulé: " Loi modifiant la Loi de la Marine marchande au Canada ", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La Chambre conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(*En comité*).

Le titre a été lu et remis.

Le premier article a été lu et agréé.

Le deuxième article a été lu et amendé comme suit:—

Page 1, ligne 28.—Après le mot " officier ", insérer la clause suivante comme article 3:—

" CLAUSE 3.

" 3. L'article 630 dudit acte et abrogé, et le suivant lui est substitué:—

" 630. Lorsque quelque ingénieur établit à la satisfaction du ministre que, sans qu'il y ait eu faute de sa part, il a perdu ou a été dépossédé de quelque certificat exigé en vertu de la présente Partie, le ministre peut, aux termes et conditions qu'il juge à propos de déterminer, faire faire une copie ou un duplicata du certificat original, faire certifier comme susdit et faire livrer cette copie ou ce duplicata à cet ingénieur."

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Macdonald (Victoria), a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, qu'il soit reçu maintenant, et

Le dit amendement ayant été lu par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, qu'il soit agréé.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (144) intitulé: "Loi à l'effet d'aider à la construction du *Canadian Northern Alberta Railway*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général relativement au bill (B) intitulé: "Loi pourvoyant à la constitution en corporation des compagnies de chemin de fer", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Davis, secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (88) intitulé: "Loi pourvoyant à l'institution d'une Commission du Tarif".

(*En comité*).

Les paragraphes 3 et 4 de l'article 4 sont repris en considération et modifiés comme suit:—

Page 2, ligne 3.—Retrancher tous les mots après "fonctions", jusqu'à la fin du paragraphe 4, et, après "fonctions" ajouter "durant bon plaisir".

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Young a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau demain.

Ordonné, que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau demain.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture du bill (115) intitulé: "Loi pourvoyant à l'extension des frontières de la province du Manitoba", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain et que cet article soit le premier de l'ordre du jour après les troisièmes lectures.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général relativement au bill (32) intitulé: "Loi concernant les grains", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (98) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique", a fait raport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

L'honorable M. De Veber, secondé par l'honorable M. Talbot, a proposé:

Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de William Alexander Hunt Jenkins, en obtention d'un bill de divorce, ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (F 3) intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Harriet Duffy", ayant été lu,

L'honorable M. De Veber, secondé par l'honorable M. Talbot, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

L'honorable M. De Veber, secondé par l'honorable M. Talbot, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. De Veber, secondé par l'honorable M. Talbot, a proposé:

Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Edith Harriet Duffy, en obtention d'un bill de divorce, ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (G 3) intitulé: "Loi pour faire droit à John Angus Kennedy", ayant été lu,

L'honorable M. De Veber, secondé par l'honorable M. Talbot, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

L'honorable M. De Veber, secondé par l'honorable M. Talbot, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. De Veber, secondé par l'honorable M. Talbot, a proposé:

Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de John Angus Kennedy, en obtention d'un bill de divorce, ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell,

Le Sénat s'est ajourné.

Mardi, 19 mars 1812.

Les membres présents étaient:—

L'honorable PHILIPPE LANDRY, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Béique,
Beith,
Belcourt,
Bell,
Bostock,
Bowell
(Sir Mackenzie),
Boyer,
Campbell,
Cartwright
(Sir Richard),
Casgrain,
Choquette,
Cloran,
Coffey,
Costigan,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Douglas,
Edwards,
Ellis,
Farrell,
Fiset,
Forget,
Gibson,
Gillmor,
Godbout,
Jaffray,
Kerr,
King,
La Rivière,
Lavergne,
Legris,
Lougheed,
Macdonald
(Victoria),
MacKeen,
McDonald
(Cap-Breton),
McHugh,
McLaren,
McMillan,
McMullen,
McSweeney,
Mitchell,
Montplaisir,
Owens,
Poirier,
Pope,
Power,
Prowse,
Ratz,
Roche,
Scott
(Sir Richard),
Talbot,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Thompson,
Watson,
Wilson (Elgin),
Yeo,
Young.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées ete déposées sur la table:—

Par l'honorable Président:—
D'Edward Hains et autres, de Maisonneuve (480);
De H. Bélanger et autres, de Montréal;
De R. L. Guilbault et autres, de Plessisville (116);
D'Arthur Peilbury et autres, de la Côte de Champlain;
De G. A. Picotte et autres, de Lanoraie, Québec;
De J. M. Langevin et autres, de Saint-Casimir, Québec.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (140) intitulé: "Loi modifiant la loi des Pêcheries," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (38) intitulé: "Loi concernant la *Canadian Northern Railway Company*" auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Edwards, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (98) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Edwards, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Edwards, il a été

Ordonné, que les règles 24 (a) et (b), 63 et 119 soient suspendues relativement au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Edwards, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter les bills suivants:

(Z) intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel May Stewart."

(G) intitulé: "Loi pour faire droit à William Holloway Adams," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ces bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, dans les termes suivants:

CHAMBRE DES COMMUNES,

Lundi, 18 mars 1912.

Résolu,—Qu'un message soit porté au Sénat pour remettre à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité permanent des Divorces du Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles ont été basés les bills suivants, savoir:—

Bill No 120 (lettre Z, du Sénat) intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel May Stewart."

Bill No 122 (lettre G-2, du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Holloway Adams."

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

THOS. B. FLINT,

Greffier des Communes.

L'honorable M. Tessier, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son dix-neuvième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.
Il a été alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,
Mardi, 19 mars 1912.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son dix-neuvième rapport.

Votre comité, auquel ont été renvoyés en conformité de la règle 118 le bill (68) intitulé: "Loi concernant le Queen's College à Kingston et le changement de son nom en celui de *Queen's University* à Kingston" et le bill (69) intitulé: "Loi constituant en corporation le *Queen's Theological College*," a constaté que les pétitions requises pour chacun de ces bills ont été envoyées au greffier du Sénat le 23 février 1912, mais qu'aucun sénateur n'a été chargé de les présenter.

Votre comité recommande aujourd'hui que la règle 110 soit suspendue et que les dites pétitions soient maintenant reçues et lues au long, parce qu'il a trouvé suffisants les avis donnés de chacune d'elles en conformité de la règle 107.

Le tout respectueusement soumis,

JULES TESSIER,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Tessier, secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné, que les règles 23 (*f*), 24 (*a*), (*b*) et (*h*), 63 et 119 du Sénat soient suspendues relativement au bill (68) intitulé: "Loi concernant le *Queen's College* à Kingston et le changement de son nom en celui de *Queen's University* à Kingston".

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné, que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture présentement.

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills Privés Divers.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné, que les règles 23 (*f*), 24 (*a*), (*b*) et (*h*), 63 et 119 du Sénat soient suspendues relativement au bill (69) intitulé: "Loi constituant en corporation le *Queen's Theological College*".

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné, que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture présentement.

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills Privés Divers.

L'honorable M. Bostock, du comité permanent des Divorces, a présenté son vingt-deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ NO 43,

MARDI, 19 mars 1912.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son vingt-deuxième rapport.

Relativement à la pétition de David George Davidson, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Jennie Davidson, actuellement de la cité de Hamilton, dans la dite province, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyé au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'il bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

HEWETT H. BOSTOCK,
Faisant fonction de président.

Avec la permission du Sénat:

L'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Yeo, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté.

Objedtion ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Bostock, du comité permanent des Divorces, a présenté son vingt-troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 43,
MARDI, 19 mars 1912.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son vingt-troisième rapport.

Relativement à la pétition de Keitha Seeley, du township de Thurlow, dans le comté de Hastings, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Job Earl Seeley, antérieurement de la cité de Belleville, dans la dite province, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants à l'exception du paiement de l'honoraire de $210 exigé par la règle 140. Votre comité a pris en considération la pétition présentée à Votre Honorable Chambre demandant d'être exemptée de payer cet honoraire à cause de la pauvreté de la pétitionnaire, la preuve documentaire soumise avec la pétition et la preuve apportée devant le comité relativement à ses moyens. Il recommande d'accéder à la prière de la dite pétition.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyé au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

HEWETT H. BOSTOCK,
Faisant fonction de président.

Avec la permission du Sénat:

L'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Yeo, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion.

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (B) intitulé: "Loi pourvoyant à la constitution en corporation des compagnies de chemin de fer". a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (B 3) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du Canal à navires de Saint-Clair et Erié". a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (C 3) intitulé: "Loi concernant la *Mexico, North Western Transportation Company, Limited*, et à l'effet de changer son nom en celui de *Mexico, North Western Pacific Railway Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demanle son concours.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (D 3) intitulé: "Loi concernant la *Alabama, Traction, Light and Power Company, Limited*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demanle son concours.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (A 3) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Canadian Central and Labrador Railway Company*", a présenté le rapport suivant.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a alors été lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MARDI, 19 mars 1912.

Le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (A 3) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Canadian Central and Labrador Railway Company*", a, conformément à l'ordre de renvoi du 15 mars, examiné le dit bill et a l'honneur de faire rapport que les promoteurs ont demandé la permission de le retirer.

Votre comité recommande de le leur permettre et de leur rembourser les honoraires payés, moins les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG.
Président.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. De Veber, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (99) intitulé: " Loi concernant la *Ottawa, Montreal and Eastern Railway Company* ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 2, ligne 4.—Après le mot " inachevé ", insérer la clause suivante, comme article 3:—

" Le chapitre 141 des Statuts du Canada, 1910, est modifié par l'addition des articles suivants à la suite de l'article 11:—

" *A.*

" En sus des pouvoirs contenus dans la *Loi des chemins de fer* et qui, par la présente loi, sont déclarés s'appliquer au tunnel et autres ouvrages autorisés par l'article 2 de la présente loi, la Compagnie peut, pour les besoins de ces tunnel et ouvrages,—

" (*a*) acquérir par voie d'expropriation et prendre une servitude dans, sur, et à travers tous terrains ou au-dessous;

" (*b*) en déduction des dommages ou dégâts faits à quelques terrains pris par ces lignes ou ouvrages autorisés, ou auxquels ils portent atteinte, abandonner ou accorder au propriétaire ou à la partie y intéressée, toute partie de ces terrains ou toute servitude ou intérêt sur ces terrains ou faire toutes constructions, tous ouvrages ou changements dans ou sur ses ouvrages pour ces besoins.

" (2.) Si la Compagnie, par son avis d'expropriation ou par un avis subséquent mais antérieur à la première réunion des arbitres, signifie sa décision de ne prendre que cette servitude ou entreprend d'abandonner ou d'accorder ces terrains ou servitude ou intérêts dans ces terrains, ou de faire ces constructions ou ouvrages ou changements, les dommages (y compris les dommages, s'il en est, résultant du changement dans l'avis d'expropriation) seront déterminés par l'arbitre ou les arbitres nommés conformément aux dispositions de la *Loi des chemins de fer,* étant donnée cette décision ou entreprise ainsi signifiée, et l'arbitre ou les arbitres doivent exposer en conséquence la base de leur sentence arbitrale, et cette sentence arbitrale, ainsi que cette décision ou entreprise ainsi signifiée par la Compagnie, peuvent être mises en vigueur par la Commission des chemins de fer pour le Canada."

" B."

" 8. La Compagnie peut, avant et après le commencement de quelqu'un de ses ouvrages autorisés,—

" (*a*) pénétrer dans ou sur tous terrains, bâtiments ou constructions contigus à ces ouvrages, afin de s'assurer de leur état et afin de trouver les meilleurs moyens de prévenir tous dommages possibles que pourrait y occasionner l'exécution des ouvrages;

" (*b*) faire dans, ou relativement à ces terrains, bâtiments ou constructions, quelques ouvrages, réparations ou réfections, dans le but de prévenir ou d'amoindrir tous pareils dommages.

" (2.) La Compagnie peut, en la manière visée dans la *Loi des chemins de fer* indemniser toutes les personnes intéressées, des dommages subis par elles (s'il en est) à raison de l'exercice des pouvoirs contenus dans le présent article.

" (3.) L'article 216 de la *Loi des chemins de fer* doit s'appliquer à l'exercice des pouvoirs qui précèdent, en tant qu'il est nécessaire pour permettre à Compagnie de leur donner effet."

" (*c*) Dans le cas de quelque désaccord entre la Compagnie et quelque municipalité dont le consentement est exigé en vertu des articles 10 et 11 de ladite loi relativement aux termes et conditions auxquels la Compagnie doit construire, mettre en service et utiliser quelques-uns de ses ouvrages autorisés les questions en litique sont réglées par la Commission des chemins de fer pour le Canada."

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été
Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (49) intitulé: " Loi concernant la *Montreal Central Terminal Company* ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

1. Substituer l'article suivant à l'article 1:—

" 1. La *Montreal Central Terminal Company* peut, dans les deux années qui suivront l'adoption de la présente loi, commencer la construction des travaux mentionnés à l'article 2 du chapitre 109 des Statuts de 1909, et y dépenser quinze pour cent du montant de son capital social, et elle peut, dans les cinq années qui suivent l'adoption de la présente loi, achever les ouvrages mentionnés aux articles 2 et 3 du dit chapitre; et si les dits ouvrages n'ont pas été commencés et si le dit emploi d'argent n'a pas été effectué dans les dits délais respectifs, ou si quelqu'un des dits ouvrages n'a pas été ainsi achevé et mis en service, les pouvoirs conférés à la dite Compagnie par le Parlement, relativement à la construction, s'éteindront et demeureront nul et de nul effet pour ce qui des dits ouvrages restera alors inachevé."

2. Après l'article 2, insérer ce qui suit:—

" CLAUSE A.

" 2. La Compagnie ne doit ni construire, ni mettre en service ses lignes de chemin de fer, pont ou tunnel, le long de quelque voie publique, rue ou autre lieu public (soit au-dessous, soit au-dessus de la surface), sans avoir préalablement obtenu le consentement, exprimé par règlement, de la municipalité dont relève cette voie publique, cette rue ou cet autre lieu public, ni autrment qu'aux conditions à être arrêtées avec cette municipalité.

" CLAUSE B.

" 3. Aucun partie du pont ou du tunnel, ou des approches du pont ou du tunnel, située dans la cité de Montréal et que la Compagnie est autorisée à construire, ne doit être employée par la Compagnie pour les fins d'un service urbain de voyageurs, ou pour la circulation des piétons, des véhicules, wagons ou voitures servant au service urbain, sans le consentement de la dite cité exprimé par règlement établissant aussi les conditions de ce consentement."

" CLAUSE C.

" 7. En sus des pouvoirs contenus dans la *Loi des chemins de fer* et qui, par la présente loi, sont déclarés s'appliquer au tunnel et autres ouvrages autorisés par l'article 2 de la présente loi, la Compagnie peut, pour les besoins de ces tunnels et ouvrages,—

" (*a*) acquérir par voie d'expropriation et prendre une servitude dans, sur, et à travers tous terrains ou au-dessous;

" (*b*) en déduction des dommages ou dégâts faits à quelques terrains pris par ces lignes ou ouvrages autorisés, ou auxquels ils portent ateinte, abandonner ou accorder au propriétaire ou à la partie y intéressée, toute partie de ces terrains ou toute servitude ou intérêt sur ces terrains ou faire toutes constructions, tous ouvrages ou changements dans ou sur ses ouvrages pour ces besoins.

" (2) Si la Compagnie, par son avis d'expropriation ou par un avis subséquent mais antérieur à la première réunion des arbitres, signifie sa décision de ne prendre que cette servitude ou entreprend d'abandonner ou d'accorder ces terrains ou servitude

ou intérêts dans ces terrains, ou de faire ces constructions ou ouvrages ou changements, les dommages (y compris les dommages, s'il en est, résultant du changement dans l'avis d'expropriation) seront déterminés par l'arbitre ou les arbitres nommés conformément aux dispositions de la *Loi des chemins de fer,* étant donnée cette décision ou entreprise ainsi signifiée, et l'arbitre ou les arbitres doivent exposer en conséquence la base de leur sentence arbitrale, et cette sentence arbitrale, ainsi que cette décision ou entrepris ainsi signifié par la Compagnie, peuvent être mises en vigueur par la Commission des chemins de fer pour le Canada."

"CLAUSE D.

"8. La Compagnie peut, avant et après le commencement de quelqu'un de ses ouvrages,—

"(*a*) pénétrer dans ou sur tous terrains, bâtiments ou constructions contigus à ces ouvrages, afin de s'assurer de leur état et afin de trouver les meilleurs moyens de prévenir tous dommages possibles que pourrait y occasionner l'exécution de tels ouvrages;

"(*b*) faire dans, ou relativement à ces terrains, bâtiments ou constructions, quelques ouvrages, réparations ou réfections, dans le but de prévenir ou d'amoindrir tous pareils dommages.

"(2) La Compagnie peut, en la manière visée dans la *Loi des chemins de fer* indemniser toutes les personnes intéressées, des dommages subis par elles (s'il en est) à raison de l'exercice des pouvoirs contenus dans le présent article.

"(3) L'article 216 de la *Loi des chemins de fer* doit s'appliquer à l'exercice des pouvoirs qui précèdent, en tant qu'il est nécessaire pour permettre à la Compagnie de leur donner effet."

"CLAUSE E.

"9. Dans le cas de quelque désaccord entre la Compagnie et quelque municipalité dont le consentement est exigé en vertu des articles 10 et 11 de la dite loi relativement aux termes et conditions auxquels la Compagnie doit construire, mettre en service et utiliser quelques-uns de ses ouvrages autorisés, les questions en litige sont réglées par la Commission des chemins de fer pour le Canada; mais cet article ne s'applique pas à la clause B de la présente loi."

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Derbyshire a présenté au Sénat un bill (H 3) intitulé: "Loi pour faire droit à Keitha Seeley".

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Wilson (Elgin), a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Watson a présenté au Sénat un bill (I 3) intitulé: "Loi pour faire droit à David George Davidson".

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois demain.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Edwards, a proposé:

Que de l'avis de cette Chambre, les taux sur le chemin de fer Intercolonial devraient, comme ceux des autres chemins de fer, être soumis au contrôle de la Commission des chemins de fer.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été sur la division suivante: Pour, 22. Contre, 25, résolue dans la négative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (V) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Legris, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (118) intitulé: "Loi créant le Conseil de Biologie du Canada", a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (60) intitulé: "Loi modifiant la Loi du service civil", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former de nouveau en comité général relativement au bill (88) intitulé: "Loi pourvoyant à l'institution d'une Commission du Tarif", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le vingt et unième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Henry Greek Wills, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.

L'honorable M. De Veber, secondé par l'honorable M. Watson, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. De Veber a présenté au Sénat un bill (J 3) intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Greek Wills".

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat:

L'honorable M. De Veber, secondé par l'honorable M. Watson, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

L'honorable M. De Veber, secondé par l'honorable M. Watson, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. De Veber, secondé par l'honorable M. Watson, a proposé:

Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Henry Greek Wills, en obtention d'un bill de divorce, ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération le troisième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux Impressions du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Davis, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du cinquième rapport du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. King, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat a pris en considération les amendements faits par la Chambre des Communes au bill (F) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Révillon Frères Trading Company, Limited*".

Sur motion de l'honorable Sir Richard Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiessé aux amendements faits au dit bill sans aucun amendement.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du sixième rapport du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. King, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la deuxième lecture du bill (77) intitulé: "Loi à l'effet d'encourager et de favoriser l'amélioration des Grandes routes", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell,

Le dit bill a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture du bill (115) intitulé: "Loi pourvoyant à l'extension des frontières de la province du Manitoba".

Après débat,

L'honorable M. Choquette, secondé par l'honorable M. Belcourt, a proposé en amendement:

Que les mots "ne" et "pas" soient insérés l'un avant, l'autre après le mot "soit" et que ce qui suit soit ajouté à la fin de la motion: "mais que la deuxième lecture en soit suspendue pour que les négociations par voie de conférences soient reprises avec le gouvernement du Manitoba dans le but de définir à l'amiable, à la lumière des lois existantes, la situation des minorités, protestante ou catholique, en rapport avec l'éducation dans le territoire annexé.

Après un nouveau débat,

Sur motion de l'honorable M. Belcourt, secondé par l'honorable M. Cloran, il a été

Ordonné, que la suite du débat soit ajournée.

L'honorable M. Lougheed a présenté au Sénat une réponse à un ordre du Sénat en date du 12 mars 1912 pour la production de copie de toute correspondance échangée entre la *Anglo-Canadian Chemical Company* et le ministère du Revenu de l'Intérieur depuis le 1er janvier 1911 jusqu'à ce jour.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 139*).

Alors, sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell,

Le Sénat s'est ajourné.

Mercredi, 20 mars 1912.

Les membres présents étaient:—

L'honorable PHILIPPE LANDRY, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Béique
Beith,
Belcourt,
Bell,
Bostock,
Bowell (Sir Mackenzie),
Boyer,
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Choquette,
Cloran,
Coffey,
Costigan,
Dandurand,
Daniel,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Douglas,
Edwards,
Ellis,
Farrell,
Fiset,
Forget,
Gibson,
Gillmor,
Godbout,
Jaffray,
Kerr,
King,
La Rivière,
Lavergne,
Legris,
Lougheed,
Macdonald (Victoria),
MacKeen,
McDonald (Cap-Breton),
McHugh,
McLaren,
McMillan,
McMullen,
McSweeney,
Mitchell,
Montplaisir,
Owens,
Poirier,
Pope,
Power,
Prowse,
Ratz,
Robertson,
Roche,
Scott (Sir Richard),
Talbot,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Thompson,
Watson,
Wilson (Elgin),
Yeo,
Young.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable Président:—
De J. H. Raymond et autres, de Sainte-Anastasie, Lyster;
De Joseph Béland et autres, de Saint-Damase (80);
De J. E. Gingras et autres, de L'Ange Gardien;
D'Emile Roussel et autres, de Amqui;
De A. Fortin et autres, de Montréal;
De Lionel Dupuis et autres, de Saint-Isidore;
De Pierre Barill et autres, de Sainte-Ursule;
De Pierre Verret et autres, de Notre-Dame des Laurentides;
De François Corriveau et autres, de Saint-Théré;
De Patrick Ryan et autres, de Sillery;
De Josaphat L'Heureux et autres, de Québec-Est;
De Geo. A. Mercier et autres, de Bellechasse;
De Gédéon Poulin et autres, de Saint-Tite;
De Joseph Bédard et autres, de Québec-Centre;
De Télesphore Gagnier et autres, de Sainte-Famille d'Orléans; et
De J. L. K. Laflamme et autres, de Pierreville.

L'honorable Président a informé le Sénat que le greffier avait reçu un certificat du greffier de la Couronne en chancellerie pour faire connaître que un honorable monsieur Daniel avait été appelé au Sénat.

G  R

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,

OTTAWA, 20 mars 1912.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Altesse Royale le Gouverneur général d'appeler au Sénat, par lettres patentes, sous le Grand Sceau, en date du dix-huitième jours de mars, A.D., mil neuf cent douze, John Waterhouse Daniel, M.D., de la cité de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, pour la province du Nouveau-Brunswick, *vice* Son Honneur Josiah Wood, nommé lieutenant-gouverneur de la dite province.

JAMES G. FOLEY,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour le Canada.

A SAMUEL E. ST. ONGE CHAPLEAU, Ecuyer,
Greffier du Sénat.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un sénateur qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable John Waterhouse Daniel, M.D., a été introduit entre l'honorable M. Lougheed et l'honorable M. Baird.

L'honorable M. Daniel a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit:—



CANADA.

ARTHUR,

[L.S.]

GEORGE CINQ, *par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé John Waterhouse Daniel, M.D., de Notre province du Nouveau-Brunswick, dans Notre Puissance du *Canada:*

SALUT :—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du *Canada;* Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous

La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (38) intitulé: "Loi concernant la *Canadian Northern Railway Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.
Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.
Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (100) intitulé: "Loi à l'effet d'aider et d'encourager l'Agriculture", auquel elle demande le concours du Sénat.
Le dit bill a été lu la première fois.
Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Baird, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (118) intitulé: "Loi créant le Conseil de Biologie du Canada", et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat au dit bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell,
Le Sénat s'est ajourné.

Vendredi, 22 mars 1912.

Les membres présents étaient:—

L'honorable PHILIPPE LANDRY, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Beith,
Belcourt,
Bell,
Bostock,
Bowell (Sir Mackenzie),
Boyer,
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Choquette,
Cloran,
Coffey,
Costigan,
Daniel,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Douglas,
Edwards,
Ellis,
Farrell,
Fiset,
Forget,
Gibson,
Gillmor,
Godbout,
Jaffray,
Kerr,
King,
La Rivière,
Lavergne,
Legris,
Lougheed,
Macdonald (Victoria),
McDonald (Cap-Breton),
McHugh,
McLaren,
McMillan,
McMullen,
McSweeney,
Montplaisir,
Owens,
Poirier,
Pope,
Power,
Prowse,
Ratz,
Scott (Sir Richard),
Talbot,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Thompson,
Watson,
Wilson (Elgin),
Yeo,
Young.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable Président:
De X. Ovide, O.M.I., vicaire général de Keewatin, et d'autres;
De Charles J. Dubord et autres, d'Alberta;
De R. LeBlanc et autres, de Saint-Isidore de Bellevue, Saskatchewan;
De Moses Dolton et autres, de Villeneuve, Alberta;
De Joseph Lapointe et autres, de la Saskatchewan;
De B. T. Tucker et autres, du Manitoba;
De X. Emile J. Legal, évêque de Saint-Albert, et d'autres;
De Philippe Desrosiers et autres, de Sainte-Flavie, Québec;
D'Alphonse Côté et autres, de Saint-Félicien, Lac-Saint-Jean, Québec (212);
De Lionel Lemieux et autres, de Notre-Dame de Lévis, Québec (122);
De D. Garon et autres, de Saint-Victor de Tring, Québec;
D'Octave King et autres, de Saint-Jacques, Nouveau-Brunswick (59);
De F. Michaud et autres, de Byng-Inlet-North;
De F. X. Lussier et autres, de East-Angus, Québec (495);
De Philippe Ricard et autres, de Saint-Barnabé;
De H. Lafrance et autres, d'Asbestos, Québec (152);
De Jos. Auger et autres, de Saint-Barnabé, Québec;
De Nazaire Péloquin et autres, de Saint-Robert, Québec; et
De Raphaël Dubé et autres, de Notre-Dame du Lac, Québec.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De J. H. Raymond et autres, de Sainte-Anastasie, Lyster; de Joseph Béland et autres, de Saint-Damase (80); de J. E. Gingras et autres, de L'Ange-Gardien; d'Emile Roussel et autre, de Amqui; de A. Fortin et autres, de Montréal; de Lionel Dupuis et autres, de Saint-Isidore; de Pierre Baril et autres, de Sainte-Ursule; de Pierre Verret et autres, de Notre-Dame des Laurentides; de François Corriveau et autres, de Saint-Théré; de Patrick Ryan et autres de Sillery; de Josaphat L'Heureux et autres, de Québec-est; de Gedeon Poulin et autres, de Saint-Tite; de Joseph Bédard et autres, de Québec-centre; de Télesphore Gagnier et autres, de Sainte-Famille d'Orléans; et de J. L. K. Laflamme et autres, de Pierreville; demandant que dans le bill actuellement soumis au Parlement aux fins d'annexer à la province du Manitoba une partie du territoire de Keewatin, l'on insère des dispositions qui sauvegardent les droits des écoles séparées.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, qu'à l'ajournement du Sénat, vendredi prochain, le Sénat reste ajourné jusqu'à samedi, et que le Sénat ait une séance chaque samedi suivant durant le reste de la session.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que à partir de lundi prochain, jusqu'à ce qu'il en soit ordonné autrement, le Sénat ait deux séances distinctes chaque jour, y compris le samedi, la première séance commençant à 11 heures a.m. jusqu'à 1 heure p.m., et la seconde commençant à 3 heures p.m., et que les comités permanents ou spéciaux du Sénat soient autorisés à siéger pendant les séances du Sénat, nonobstant les dispositions de la règle 86.

Sur motion de l'honorable M. Farrell, secondé par l'honorable M. Tessier, il a été

Ordonné, qu'il émane un ordre du Sénat pour la production de toutes pétitions et correspondance se rapportant au déplacement d'une trappe à poissons exploitée à ou près l'île McNutt, dans le havre de Shelburne.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le greffier soit autorisé à faire un chèque pour un montant requis pour défrayer les dépenses des funérailles et du transport des restes de feu le sénateur A. A. Macdonald; le dit montant devant être déduit de la balance de l'indemnité sessionnelle au crédit du défunt sénateur lors de son décès.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (123) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Yukon", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois lundi prochain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (V) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Baird, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture du bill (115) intitulé: "Loi pourvoyant à l'extension des frontières du Manitoba", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain et que cet article soit le premier de l'ordre du jour de la seconde séance, après les troisième lectures.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (100) intitulé: "Loi à l'effet d'aider et d'encourager l'Agriculture", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à la seconde séance du Sénat lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé en comité général relativement au bill (140) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Pêcheries".

(*En comité*).

Quelque temps après, le Sénat a repris sa séance, et

L'honorable M. Bell a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (77) intitulé: "Loi à l'effet d'encourager et de favoriser l'amélioration des Grandes routes".

(*En comité*).

Page 1, ligne 17.—Aux mots "à toute province" substituer les mots "aux diverses provinces de la Puissance".

Page 1, ligne 20.—Retrancher les mots "dans cette province".

Page 1, ligne 21.—Aux mots "une subvention", substituer les mots "des subventions", et après "pas", insérer "en somme".

Page 1, ligne 23.—Après "effet", insérer ce qui suit comme paragraphe 2:—

" 2. La somme d'argent votée en toute année pour être dépensée sous l'autorité de la présente loi doit être répartie entre les diverses provinces de la Puissance et à elles payée en proportion des populations respectives de ces provinces, indiquées par le précédent recensement".

Ceux en faveur de l'amendement et ceux contre. ont voté comme suit:—

Pour 35. Contre 11.

Les amendements ci-dessus ont été adoptés.

Page 1, ligne 24.—Après " route " insérer " ou tout pont ".

Page 2, ligne 6.—Après " route " insérer " ou pont ".

Page .—Retrancher l'article 6.

Six heures ayant sonné, le président a quitté le fauteuil pour le reprendre à huit heures du soir.

Huit heures du soir.

Quelque temps après, le Sénat a repris sa séance, et

L'honorable M. Ellis a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé en comité général relativement au bill (106) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Service civil".

(*En comité*).

Quelque temps après, le Sénat a repris sa séance, et

L'honorable M. Coffey a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général relativement au bill (144) intitulé: "Loi à l'effet d'aider à la construction du *Canadian Northern Alberta Railway*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed. secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé en comité général relativement au bill (B) intitulé: "Loi pourvoyant à la constitution en corporation des compagnies de chemin de fer".

(*En comité*).

Quelque temps après, le Sénat a repris sa séance, et

L'honorable M. Derbyshire a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Davis, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (88) intitulé: "Loi pourvoyant à l'institution d'une Commission du Tarif".

(*En comité*).

L'article 4 a été pris de nouveau en considération et amendé comme suit:—

Page 2, ligne 19.—Après "d'œuvre" insérer "y compris la santé des employés".

Page 2, ligne 25.—Après le mot "Ministre" insérer "et l'enquête sur cette matière peut comprendre celle sur l'effet qu'une augmentation ou une diminution du taux actuel des droits sur un produit donné pourrait avoir sur une industrie ou un commerce quelconque".

Les articles 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 ont été séparément lu et agrées.

L'alinéa (*g*) de l'article 4 été remis.

Quelque temps après, le Sénat a repris sa séance, et

L'honorable M. Young a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau lundi prochain.

Ordonné, que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau lundi prochain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général relativement au bill (32) intitulé: "Loi concernant les grains", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain, à la première séance du Sénat.

L'honorable M. Ellis, du comité du compte rendu des Débats, a présenté le rapport suivant.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a alors été lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT.
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
JEUDI, 21 mars 1912.

Le comité permanent du Compte rendu des Débats a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Votre comité recommande de faire un contrat avec M. Geo. Holland, pour la somme de dix mille dollars ($10,000), pour sténographier et éditer les débats de la session, comme d'habitude, ce dernier devant avoir un personnel de sténographes experts et expérimentés pour faire le travail exigé et qu'un avis d'une année lui soit donné quand on voudra mettre fin à ce contrat.

La sténographie des dépositions des témoins devant le comité des Divorces, après la présente session, ne sera plus comprise dans le contrat et votre comité est d'opinion,

d'après les informations qu'il a, que ce travail ne coûtera pas plus de $800, à moins d'une augmentation considérable de l'ouvrage sur celui de cette session et des sessions précédentes.

Votre comité recommande aussi que, pour la prochaine session du Parlement, M. A. B. Hannay soit ajouté au personnel des sténographes du Sénat aux appointements de quarante piastres ($40) par semaine; mais il est entendu que l'on pourra cesser en tout temps de l'employer pendant la session en lui donnant avis d'une semaine.

Ses devoirs consisteront à rédiger un compte rendu analytique concis des débats et délibérations des comités permanents et spéciaux du Sénat, aux séances desquelles il assistera, et à livrer ce compte rendu aux correspondants de la presse pour y être publié à bref délai.

Aussi, à préparer un compte rendu analytique concis des débats du Sénat, au cours des débats, et à remettre le compte rendu des séances de l'après-midi aux correspondants de la presse une heure au plus tard après l'ajournement du Sénat. Si la séance se continue dans la soirée, le compte rendu devra aussi être remis aux correspondants de la presse une heure au plus tard après l'ajournement du Sénat, et aussi qu'il ait un siège à la table suivant l'arrangement dont conviendront Son Honneur le Président du Sénat et le président du comité.

Votre comité recommande aussi que, pour la prochaine session, M. E. E. Cinq-Mars soit ajouté au personnel des sténographes du Sénat, à titre de traducteur. Il devra livrer aux correspondants de tous les journaux publiés en langue française un compte rendu analytique précis des débats du Sénat semblable à celui qui est rédigé pour les journaux anglais.

Votre comité recommande de plus que ses appointements soient de quinze ($15) dollars par semaine, mais il est entendu que l'on pourra en tout temps cesser de l'employer pendant la session, en lui donnant une semaine d'avis.

Votre comité recommande aussi de faire imprimer deux cents copies non corrigées des débats.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN V. ELLIS,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Baird, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat lundi prochain à la première séance.

Alors, sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell,

Le Sénat s'est ajourné à lundi prochain à onze heures du matin.

Lundi, 25 mars 1912.

PREMIERE SEANCE DISTINCTE.

Le Sénat s'est réuni à onze heures du matin.

Les membres présents étaient:—

L'honorable PHILIPPE LANDRY, Président.

Les honorables messieurs

Baird, Bostock, Bowell (Sir Mackenzie), Cartwright (Sir Richard), Cloran, Coffey, Costigan, Daniel, David, Davis, Derbyshire, Dessaulles, De Veber, Douglas, Ellis, Farrell, Fiset, Forget, Godbout, Jones (Sir Lyman), King, Lavergne, Legris, Lougheed, Macdonald (Victoria), McHugh, McMillan, Mitchell, Poirier, Power, Prowse, Ratz, Roche, Talbot, Tessier, Thompson, Yeo, Young.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable Président:
De Halkirk Union No 140, des *United Farmers of Alberta;*
De Calixte LeBrun et autres, de Oldfield, Québec (39);
De Louis Séguin et autres, de Sainte-Sophie, Pontiac, Québec;
De John Shirley et autres, de Brudenell;
De J. Levine Bourque et autres, de Sluice-Point, Nouvelle-Ecosse (29);
De Albi LeBlanc, de Buttes Saint-Ameurault, Nouvelle-Ecosse (66) (31);
D'Oscar Dougan et autres, de Saint-Pierrot; et
D'Emile Simard et autres, de Saint-Wilbrod, Québec.

L'honorable M. Daniel, secondé par l'honorable M. Poirier, a proposé:
Qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général pour prier Son Altesse Royale de faire déposer devant le Sénat un relevé détaillé des auxiliaires à la navigation qui ont été établis sur la côte canadienne de l'Atlantique et des cours d'eau de cette côte, y compris le fleuve et le golfe Saint-Laurent et la baie de Fundy, durant les dix années dernières; aussi un état des taux d'assurance maritime entre les ports canadiens de l'Atlantique (y compris ceux du golfe Saint-Laurent et de la baie de Fundy) et les ports du Royaume-Uni; aussi les taux d'assurance maritime entre les ports de Boston et de New-York et les ports du Royaume-Uni; aussi les modifications, s'il en est, qui ont été effectuées dans les taux d'assurance maritime entre les ports canadiens de l'Atlantique et les ports du Royaume-Uni, par le fait de l'établissement d'auxiliaires à la navigation durant les dix années dernières.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (123) intitulé: " Loi modifiant la Loi du Yukon ", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Prowse, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

Conformément à l'ordre, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé en comité général relativement au dit bill.

(*En comité*).

Quelque temps après, le Sénat a repris sa séance, et

L'honorable M. Forget a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (100) intitulé: " Loi à l'effet d'aider et d'encourager l'Agriculture ", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à la première séance du Sénat demain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former de nouveau en comité général relativement au bill (77) intitulé: " Loi à l'effet d'encourager et de favoriser l'amélioration des Grandes routes ", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à la première séance du Sénat demain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général relativement au bill (144) intitulé: " Loi à l'effet d'aider à la construction du *Canadian Northern Alberta Railway* ", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Legris, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à la première séance du Sénat demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le rapport du comité général sur le bill (B) intitulé: " Loi pourvoyant à la constitution en corporation des compagnies de chemin de fer.

Sur motion de l'honorable M. Davis, secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. Davis, secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la seconde séance du Sénat aujourd'hui.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (88) intitulé: "Loi pourvoyant à l'institution d'une Commission du Tarif"

(*En comité*).

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. De Veber a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau à la première séance du Sénat demain.

Ordonné, que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau à la première séance du Sénat demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité relativement au bill (32) intitulé: "Loi concernant les Grains".

(*En comité*).

Titre lu et remis.

Préambule lu et remis.

Article premier lu et agréé.

Articles 3 et les sections 2, 3, 4, 5' 6 et 7, lus séparément et agréés.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Coffey a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau à la prochaine séance et que ce soit le premier article sur l'ordre du jour, après les troisièmes lectures.

Alors, sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell,

Le Sénat s'est ajourné à trois heures de l'après-midi.

DEUXIEME SEANCE DISTINCTE.

Le Sénat s'est réuni à trois heures de l'après-midi.

Les membres présents étaient:—

L'honorable PHILIPPE LANDRY, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Belcourt,
Bell,
Bostock,
Bowell
(Sir Mackenzie,
Campbell,
Cartwright,
(Sir Richard),
Choquette,
Cloran,
Coffey,
Costigan,
Dandurand,
Daniel,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Douglas,
Edwards,
Ellis,
Farrell,
Fiset,
Forget,
Godbout,
Jones
(Sir Lyman),
King,
La Rivière,
Lavergne,
Legris,
Lougheed,
Macdonald
(Victoria),
MacKay
(Alma,)
McDonald
(Cap Breton),
McHugh,
McLaren,
McMillan,
McMullen,
Mitchell,
Montplaisir,
Pope,
Power,
Prowse,
Ratz,
Roche,
Scott
(Sir Richard),
Talbot,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Thompson,
Watson,
Yeo,
Young.

L'honorable M. Lougheed a présenté au Sénat le rapport du Ministère du Commerce pour l'exercice financier expiré le 31 mars 1911. Partie III—Commerce du Canada avec les autres pays (excepté la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et les Etats-Unis).

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(Voir Documents de la Session, No 10B, 1912).

Aussi, le rapport de la Commission du chemin de fer Transcontinental pour les neuf mois expirés le 31 décembre 1911.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(Voir Documents de la Session, No 72h).

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De G. Charlebois et autres, d'Ottawa; de J. A. Dufresne et autres, de Windsor-Mills; de de Henri Ménard et autres, de Rockland; de Chs Grenier et autres, de Magog; de Ths Tremblay et autres, de Saint-Pierre; d'Alfred Laflamme et autres, de Sainte-Agathe; de Charles Rochon et autres, de Longueuil; de Joseph Tessier et autres, de Saint-Michel de Rougemont; de Louis Landry et autres, de Saint-Armand; d'Antoine Paquette et autres, de Compton; de Charles Proulx et autres, de Labelle; de J. A. Blanchard et autres, de Saint-Lambert; de X. Ovide, O.M.I., vicaire général de Keewatin, et d'autres; de Charles J. Dubord et autres, d'Alberta; de R. LeBlanc et autres, de Saint-Isidore de Bellevue, Saskatchewan; de Moses Dolton et autres, de Villeneuve, Alberta; de Joseph Lapointe et autres, de la Saskatchewan; de B. T. Tucker et autres, du Manitoba; de X. Emile J. Legal, évêque de Saint-Albert, et d'autres; de Philippe Desrosiers et autres, de Sainte-Flavie, Québec; d'Alphonse Côté et autres, de Saint-Félicien, Lac Saint-Jean, Québec (212);

de Lionel Lemieux et autres, de Notre-Dame de Lévis, Québec (122); de D. Garon et autres, de Saint-Victor de Tring, Québec; d'Octave King et autres, de Saint-Jacques, Nouveau-Brunswick; de F. Michaud et autres, de Byng-Lnlet-North (59); de F. X. Lussier et autres, de East-Angus, Québec (495); de Philippe Ricard et autres, de Saint-Barnabé; de H. Lafrance et autres, d'Asbestos, Québec (152); de Jos. Auger et autres, de Saint-Barnabé, Québec; de Nazaire Péloquin et autres, de Saint-Robert, Québec; et de Raphaël Dubé et autres, de Notre-Dame du Lac, Québec; demandant que dans le bill actuellement soumis au Parlement aux fins d'annexer à la province du Manitoba une partie du territoire de Keewatin, l'on insère des dispositions qui sauvegardent les droits des écoles séparées.

L'honorable M. Thompson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (X 2) intitulé: " Loi concernant la Compagnie de prêt et de placement du Canada l'Impériale, à responsabilité limitée ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:—

Page 1, ligne 8.—Retrancher l'article 1.

Page 1, ligne 11.—Retrancher l'article 2.

Insérer ce qui suit:—

1. Est abrogé l'article 2 du chapitre 116 des lois de 1899, et remplacé par le suivant:—

2. Le capital social de la nouvelle compagnie est de trois millions de dollars, divisé en trente mille actions de cent dollars chacune.

2. La présente loi n'entrera en vigueur qu'après une proclamation du Gouverneur en conseil.

Sur motion de l'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. King, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. King, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (B) intitulé: " Loi pourvoyant à la constitution en corporation des compagnies de chemins de fer ", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajounée à loisir, et s'est formée de nouveau en comité général relativement au bill (32) intitulé: " Loi concernant les grains ".

(*En comité*).

L'article 6 a été de nouveau pris en considération et amendé comme suit:—

Page 4, ligne 7.—Après " Secrétaire " insérer " ou tout autre employé ".

Les articles 8 à 56 inclusivement ont été séparément lus et agréés.

L'article 57 ayant été lu, il a été proposé de l'amender comme suit:—

Page 14, ligne 39.—Après le mot " établis ", insérer le paragraphe 4:—

" Paragraphe 4.

" 4. Les paragraphes 2 et 3 du présent article ne deviendront en vigueur que par proclamation du Gouverneur en conseil publiée dans la *Gazette du Canada;* mais cette proclamation ne sera pas lancée tant qu'il n'aura pas été établi à la satisfaction du Gouverneur en conseil qu'existent les conditions requises pour que les dits paragraphes soient mis en vigueur."

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, ceux en faveur de la motion et ceux contre ont donné leurs noms comme suit:—

Pour 17.—Contre 16.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Les articles 58 à 74, inclus ont été séparément lus et agréés.

L'article 75 a été lu et amendé comme suit:—

Page 18, lignes 17 et 18.—Retrancher " inspecteur ou sous-inspecteur " et insérer " employé ".

Page 18, lignes 20 et 21.—Retrancher " inspecteur ou sous-inspecteur " et insérer " employé ".

Page 18. ligne 24.—Retrancher " inspecteur ou sous-inspecteur " et insérer " employé ".

Les articles 76 à 104 inclusivement ont été lus et agréés.

L'article 105 ayant été lu, il a été amendé comme suit:—

Page 30, ligne 12.—Retrancher " égale au No 3 ".

Page 30, ligne 13.—Retrancher " 44 " et insérer " 45 ".

L'article 106 a été lu et agréé.

L'article 107 a été lu et amendé comme suit:—

Page 33, ligne 36.—Retrancher " égale au No 3 " et sur la même ligne, retrancher " 44 " et insérer " 45 ".

Les articles 108 à 123 ont été séparément lus et agréés.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Coffey a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau à la première séance du Sénat demain.

Ordonné, que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau à la première séance du Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (166) intitulé: " Loi modifiant la Loi des Prisons publiques et de Réforme ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois à la première séance du Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (168) intitulé: " Loi modifiant la Loi de la Cour de l'Echiquier ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois à la première séance du Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (169) intitulé: " Loi modifiant la Loi des Banques ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois à la première séance du Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (170) intitulé: " Loi modifiant la Loi des Caisses d'Epargnes de Québec ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois à la première séance du Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (N) intitulé: " Loi constituant en corporation *The Western Dominion Railway Company* ", et pour informer le Sénat qu'elle a passé ce bill avec divers amendements, auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Article 3, ligne 1.—Retrancher " deux " et insérer " cinq ".

Article 8, ligne 4.—Retrancher " sur ou près " et insérer " dans ".

Article 8, ligne 17.—Après " Pincher-Creek " insérer " dans le township six, rang un, à l'ouest du cinquième méridien ".

Article 11.—Retrancher tout l'article.

Article 13.—Retrancher tout l'article.

Article 14.—Retrancher tout l'article.

Article 15.—Retrancher tout l'article.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. King, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient gréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendemnts faits au dit bill sans aucun amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (E 2) intitulé: " Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Ottawa and Lake McGregor Railway Company* ", et pour informer le Sénat qu'elle a passé ce bill avec divers amendements, auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Article 6, ligne 2.—Retrancher " janvier " et insérer " septembre ".

Article 10.—Retrancher tout l'article.

Article 11.—Retrancher tout l'article.

Article 13.—Retrancher tout l'article.

Article 15.—Retrancher tout l'article.

Article 16, ligne 7.—Après " Canada" insérer " la *Canadian Northern Ontario Railway Company,* la *Canadian Northern Quebec Railway Company* ".

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Coffey, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (R 2) intitulé: " Loi constituant en corporation *The Prince Edward and Hastings*

Railway Company", et pour informer le Sénat qu'elle a passé ce bill avec divers amendements, auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Article 4.—Retrancher "cinq cent mille" et insérer "un million de".

Article 17, ligne 7.—Entre "Pacifique et "et" insérer "la *Canadian Northern Ontario Railway Company*".

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Coffey, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendemnts faits au dit bill sans aucun amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (I 2) intitulé: "Loi concernant la *British Columbia and Dawson Railway Company*";

Aussi, le bill (J 2) intitulé: "Loi concernant *The Vancouver, Fraser Valley and Southern Railway Company*";

Aussi, le bill (Q 2) intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie d'Assurance Interprovinciale contre l'Incendie", et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ces bills sans amendement.

Six heures ayant sonné, Son Honneur le Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

Sept heures et demie du soir.

Le Sénat a repris sa séance.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture du bill (115) intitulé: "Loi pourvoyant à l'extension des frontières de la province du Manitoba".

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Après débat,

L'honorable M. Costigan, secondé par l'honorable M. Choquette, a proposé en amendement:

Que, après les mots "deuxième fois maintenant" soit ajouté ce qui suit:—

"Avec l'entente que, dans le délai convenable, il soit ajouté un article affirmant le principe que doivent être sauvegardés les droits éducationnels auxquels peut avoir droit la population du territoire dont l'annexion est proposée, en vertu de toute loi impériale, fédérale, constitutionnelle ou provinciale, ou découlant de quelque traité ou contrat."

La question de concours ayant été posée sur la dite motion en amendement, la Chambre s'est divisée et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

CONTENTS:

Les honorables messieurs

Bélcourt,
Choquette,
Cloran,
Coffey,
Costigan,
David,
Godbout,
Landry (Président),
Lavergne,
McHugh,
Montplaisir,
Tessier,
Thibaudeau—13.

NON-CONTENTS:

Les honorables messieurs

Baird, Bell, Bostock, Bowell (Sir Mackenzie), Campbell, Dandurand, Daniel, Derbyshire, De Veber, Domville, Ellis, Farrell, Forget, Jones (Sir Lyman), King, La Rivière, Lougheed, Macdonald (Victoria), McLaren, McMillan, Pope, Power, Ratz, Roche, Talbot, Taylor, Thompson, Watson, Yeo, Young—30.

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale, elle a été, sur division, mais exprimée en sens inverse, résolue dans l'affirmative.

Le dit bill a alors été lu la deuxième fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la première séance du Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (B 2) intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer Montréal-Transcontinental", et pour informer le Sénat qu'elle a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:—

Article 1, ligne 12.—Retrancher "Transcontinental" et insérer "et lac Victoria".

Article 3, ligne 1.—Retrancher "trois" et insérer "quatre".

Article 7, ligne 6 de la version anglaise.—Retrancher "and".

Article 7.—Retrancher tous les mots entre "Transcontinental" à la 9e ligne et "et" à la 12e ligne et insérer "au ou près le mille 840, à l'ouest de Moncton".

Dans le titre.

Retrancher "Transcontinental" et insérer "et lac Victoria".

Sur motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Baird, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et l'informe que le Sénat à acquiescé à ses amendements sans amendements.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (T 2) intiutlé: "Loi constituant en corporation *The British-American Trust Company*", et pour informer le Sénat qu'elle a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:—

Article 8, alinéa (*g*).—Après "fonds", à la première ligne, insérer "en fiducie".

Article 15.—Retrancher tout l'article et insérer:—

"La Compagnie peut acquérir la totalité ou une partie des opérations, droits et biens de toute autre compagnie ou de toutes autres compagnies, relevant de l'autorité législatives du Canada ou de quelqu'une des provinces du Canada, faisant quelques opérations que la Compagnie est autorisée à faire, à condition que la Compagnie se charge des droits, obligations et engagements relatifs aux opérations, droits et biens ainsi acquis que cette compagnie n'exerce pas ou ne remplit pas. Cependant, nulle pareille convention n'aura d'effet tant qu'elle n'aura pas été soumise au Conseil de la Trésorerie et agréée par lui."

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été
Ordonné, que les dits amendements soient agréés.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans aucun amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell,
Le Sénat s'est ajourné.

Mardi, 26 mars 1912.

PREMIERE SEANCE DISTINCTE.

Le Sénat s'est réuni à onze heures du matin.

Les membres présents étaient:—

L'honorable PHILIPPE LANDRY, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Beique,
Beith,
Bell,
Bostock,
Bowell (Sir Mackenzie),
Boyer,
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Choquette,
Cloran,
Coffey,
Costigan,
Dandurand,
Daniel,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Edwards,
Ellis,
Farrell,
Fiset,
Forget,
Gibson,
Godbout,
Jaffray,
Kerr,
King,
La Rivière,
Lavergne,
Legris,
Lougheed,
Macdonald (Victoria),
MacKay (Alma),
McHugh,
McLaren,
McMillan,
McMullen,
Montplaisir,
Pope,
Power,
Prowse,
Ratz
Roche,
Scott (Sir Richard),
Talbot,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Thompson,
Watson,
Yeo,
Young.

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table:—
Par l'honorable Président:—
D'Alfred Paradis et autres, de Sainte-Agnès du Lac Mégantic.

L'honorable M. Bostock, du comité permanent des Bills Privés Divers, auquel a été renvoyé le bill (68) intitulé: " Loi concernant le *Queen's College* à Kingston, et le changement de son nom en celui de *Queen's University* à Kingston ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra le recevoir.
Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et
Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—
Page 4, ligne 10.—Retrancher l'article 19 et le remplacer par le suivant:—
" 19. L'Université reste distinctement chrétienne et les syndics de l'Université doivent se convaincre du caractère chrétien de ceux qui sont nommés dans le personnel enseignant. Les laïques peuvent être nommés à toutes les positions dans l'Université."
Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été
Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Bostock, du comité permanent des Bills Privés Divers, auquel a été renvoyé le bill (69) intitulé: "Loi constituant en corporation le *Queen's Theological College*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Coffey, a proposé:

Que, de l'avis du Sénat, le Parlement devrait pourvoir à indemniser les sénateurs Forget, Wilson et Prowse pour leur assistance à la dernière session du Parlement, et qu'à cette fin le greffier soit autorisé à envoyer une copie de cette résolution au ministre des Finances avec un mémoire indiquant le montant auquel chacun des dits sénateurs aurait droit, pour son assistance à cette session, en vertu de la Loi concernant le Sénat et la Chambre des Communes telle qu'amendée durant la présente session.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (V) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company*", ayant été lu,

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Yeo, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Après débat.

Avec la permission du Sénat, la dite motion a été retirée.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit rayé de l'ordre du jour et que les honoraires payés soient remis aux promoteurs, moins les frais d'impression et de traduction.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (115) intitulé: "Loi pourvoyant à l'extension des frontières de la province du Manitoba", ayant été lu,

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Choquette, secondé par l'honorable M. Cloran, a proposé en amendement:

Que les mots " ne " et " pas " soient insérés l'un avant l'autre après le mot " soit " et que ce qui suit soit ajouté à la fin de la motion: mais qu'il soit amendé en insérant après le mot " que " dans la ligne 4 de l'article 8:—" lorsque les droits et privilèges de la minorité catholique ou protestante relatifs à l'éducation, dans le territoire de Keewatin annexé à la province du Manitoba, auront été définis par un appel à la Cour Suprême du Canada, et que la législature du Manitoba aura consenti à sauvegarder ces droits ".

La question de concours ayant été posée sur la dite motion en amendement, la Chambre s'est divisée et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

CONTENTS:

Les honorables messieurs

Choquette, Cloran, Coffey, Costigan, David, Dessaulles, Fiset, Godbout, Landry (Président), Lavergne, Mackay (Alma), McHugh, Montplaisir, Scott (Sir Richard), Tessier, Thibaudeau—16.

NON-CONTENTS:

Les honorables messieurs

Baird, Béique, Beith, Bell, Bostock, Bowell (Sir Mackenzie), Campbell, Cartwright (Sir Richard), Dandurand, Daniel, Derbyshire, De Veber, Domville, Ellis, Farrell, Forget, Gibson, Jaffray, Kerr, King, La Rivière, Legris, Lougheed, Macdonald (Victoria), McLaren, McMillan, McMullen, Pope, Power, Ratz, Roche, Talbot, Taylor, Thompson, Watson, Yeo, Young—37.

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

La question de concours ayant été de nouveau posée sur la motion principale, à savoir:—

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Fiset, a proposé en amendement:

Que les mots " ne " et " pas " soient insérés l'un avant l'autre après le mot " soit " et que ce qui suit soit ajouté à la fin de la motion; mais qu'il soit amendé en ajoutant ce qui suit à l'article 8.

"et reconnu les droits éducationnels des minorités catholiques et protestantes que la cour Suprême du Canada aura déclarés dans le territoire à être annexé par cette loi, à la province du Manitoba ".

La question de concours ayant été posée sur la dite motion elle a été, sur la même division, résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée de nouveau sur la motion principale.

L'honorable M. Choquette, secondé par l'honorable M. Cloran, a proposé en amendement.

Que les mots " ne " et " pas " soient insérés avant et après le mot " soit " et que ce qui suit soit ajouté à la fin de la motion, mais que le dit bill soit amendé en ajoutant ce qui suit comme article 9:—

9. "Rien dans cette loi ne portera préjudice aux droits éducationnels que la minorité catholique ou protestante peut posséder en vertu de toute loi impériale, fédérale, constitutionnelle ou provinciale ou découlant de quelque traité ou contrat."

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement elle a été, sur la même division, résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée de nouveau sur la motion principale,

L'honorable M. Choquette, secondé par l'honorable M. Cloran, a proposé:

Que les mots "ne" et "pas" soient insérés l'un avant l'autre après le mot "soit" et que ce qui suit soit ajouter à la fin de la motion: "mais que le dit bill soit lu la troisième fois d'hui en six mois.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion elle a été, sur la même division, résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée de nouveau sur la motion principale,

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Fiset, il a été Ordonné, que le débat sur la dite motion soit ajourné à la seconde séance.

Alors, sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell,

Le Sénat s'est ajourné.

DEUXIEME SEANCE DISTINCTE.

Les membres présents étaient:—

L'honorable PHILIPPE LANDRY, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Beique,
Beith,
Belcourt,
Bell,
Bostock,
Bowell (Sir Mackenzie),
Boyer,
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Choquette,
Cloran,
Coffey,
Costigan,
Dandurand,
Daniel,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Edwards,
Ellis,
Farrell,
Fiset,
Forget,
Gibson,
Godbout,
Jaffray,
Jones (Sir Lyman),
Kerr,
King,
La Rivière,
Lavergne,
Legris,
Lougheed,
Macdonald (Victoria),
MacKay (Alma),
McDonald (Cap-Breton),
McHugh,
McLaren,
McMillan,
McMullen,
Montplaisir,
Owens,
Poirier,
Pope,
Power,
Prowse,
Ratz,
Roche,
Ross (Moosejaw),
Scott (Sir Richard),
Talbot,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Thompson,
Watson,
Yeo,
Young.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par Son Honneur le Président:
D'Isaac H. LeBlanc et autres, de Church-Point, Nouvelle-Ecosse;
D'Antoine LePage et autres, de Rimouski;
De J. B. Adams et autres, du Sault-Sainte-Marie, Ontario;
De Michel Lavine et autres, d'Escuminac, Nouveau-Brunswick; et
De J. H. Forget et autres, d'Embrun, Ontario.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (M) intitulé: "Loi concernant certains brevets de *The Continental Can Company*";

Aussi, le bill (D 2) intitulé: "Loi concernant *The Alberta, Peace River and Eastern Railway Company*".

Aussi, le bill (X) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Canadian Public Health Association*";

Aussi, le bill (L 2) intitulé: "Loi concernant la *Mexican Electric Traction Company, Limited*", et à l'effet d'en changer le nom en celui de *Mexican Interurban Electric Railway Company, Limited*";

Aussi, le bill (M 2) intitulé: "Loi concernant la *Saskatchewan Central Railway Company*";

Aussi, le bill (C 3) intitulé: "Loi concernant la *Mexico North Western Transportation Company, Limited*, et à l'effet d'en changer le nom en celui de *Mexico North Western Pacific Railway Company*";

Aussi, le bill (D 3) intitulé: "Loi concernant la *Alabama Traction, Light and Power Company, Limited*";

Aussi, le bill (U 2) intitulé: "Loi pour faire droit à Alvena Bell Leaitch";

Aussi, le bill (V 2) intitulé: "Loi pour faire droit à Isabella Helen Horncastle"; et

Aussi, le bill (Z 2) intitulé: "Loi pour faire droit à George Mackay Sutherland", et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ces bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (9) intitulé: "Loi modifiant le Code Criminel";

Aussi, le bill (80) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Dominion Trust Company*";

Aussi, le bill (143) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Marine marchande au Canada", et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (K 2) intitulé: "Loi pour faire droit à Isobell Isaac", et pour informer le Sénat qu'elle a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:—

Dans le préambule, ligne 2.—Retrancher "Ontario" et insérer "Alberta".

Dans le préambule, ligne 12.—Retrancher "Bemmer" et insérer "Benner".

Sur motion de l'honorable M. Talbot, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux dits amendements faits par la Chambre des Communes sans aucun amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (Q) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Universal Eyesight Insurance Company*", et pour informer le Sénat qu'elle a passé ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit:—

Article 5, ligne 3.—Retrancher "soixante et quinze" et insérer "cent".

Sur motion de l'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Tessier, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé à l'amendement fait au dit bill sans aucun amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (H 2) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Guarantee Life Insurance Company of Canada*", et pour informer le Sénat qu'elle a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Article 4, ligne 1.—Retrancher "cent" et insérer "deux cent cinquante".

Article 5, ligne 2.—Retrancher "cent" et insérer "deux cents".

Sur motion de l'honorable M. Farrell, secondé par l'honorable M. Tessier, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans aucun amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (S 2) intitulé: "Loi constituant en corporation la *International Guarantee Company*", et pour informer le Sénat qu'elle a passé ce bill avec divers amendements, auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Article 7, ligne 5.—Retrancher "soixante" et insérer "soixante et quinze".

Article 7, paragraphe 2.—Retrancher "vingt", à la ligne 5, et insérer "cinquante".

Article 7, paragraphe 2.—Retrancher "cent" et insérer "soixante et quinze".

Article 7, paragraphe 3.—Retrancher "cent soixante", à la ligne 4, et insérer "deux cent".

Article 7, paragraphe 3.—Après "cent", à la ligne 11, insérer "vingt-cinq".

Sur motion de l'honorable M. Taylor, secondé par l'honorable M. McLaren, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (J) intitulé: "Loi concernant l'Eglise Méthodiste", et pour informer le Sénat qu'elle a passé ce bill avec divers amendements, auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Article 1, ligne 18 (dans la version anglaise).—Retrancher "*as are*".

Article 2.—Après le paragraphe 3, insérer ce qui suit à titre d'article 2A:—

"2A. Est modifié par la présente loi l'article 11 de la loi par l'addition au dit article du paragraphe suivant:—

"Article 2.—Le paragraphe 4 devient le paragraphe 2 de l'article 11 ci-dessus mentionné."

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,

LUNDI, 25 mars 1912.

Résolu,—Qu'un message soit porté au Sénat pour remetre à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité permanent des Divorces du Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles ont été basés les bills suivants, savoir:—

Bill No 142 (Lettre U 2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alvena Bell Leaitch".

Bill No 147 (Lettre V 2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabella Helen Horncastle".

Bill No 153 (Lettre Z 2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George MacKay Sutherland".

Bill No 131 (Lettre K 2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isobell Isaac".

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

THOS. B. FLINT,

Greffier des Communes.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que les arrêtés en conseil rendus par Son Altesse Royale le Gouverneur général en conseil, en vertu des dispositions de la *Loi des terres fédérales,* chapitre 20 des Statuts de 1908, numérotés C.P. 1793, 1790, 1792, 1786, 1791, 1787, 1789, 1796, 1797, 1788, 1795 et 1798, dont copies ont été déposées devant le Sénat le 6 février 1912, ainsi que ceux numérotés C.P. 1951, 2102, 62, 152, 440, 417, 1038, 1319 et 1343, dont copies ont été déposées devant le Sénat le 24 janvier 1912.

Que les arrêtés en conseil rendus en vertu des dispositions de la *Loi du Parc des Montagnes-Rocheuses,* chapitre 60 de S.R. du Canada, numérotés C.P. 1869, 246,730, dont copies ont été déposées devant le Sénat le 24 janvier 1912.

Que les arrêtés en conseil rendus en vertu des dispositions de la *Loi des Réserves forestières et des Parcs fédéraux,* chapitre 10, 1-2 George V, numérotés C.P.

1330, 1331, 1332, 1333, 1334, 1335, 1336, 1337, 1338 et 1361, dons copies ont été déposées devant le Sénat le 24 janvier 1912.

Et que les arrêtés en conseil rendus en vertu des dispositions de l'*Acte du Yukon,* chapitre 24, 2 Edouard VII, numérotés C.P. 1036, 2170, dont copies ont été déposées devant le Sénat le 24 janvier 1912, soient maintenant approuvés.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la troisième lecture du bill (115) intitulé: "Loi pourvoyant à l'extension des frontières de la province du Manitoba".

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, a proposé en amendement:

Que ce qui suit soit ajouté à la fin de la motion: "avec l'entente que le gouvernement exercera toute son influence pour amener la législature du Manitoba à amender ses lois scolaires de manière à satisfaire les minorités catholique et protestante et à faire disparaître toutes les causes d'agitation".

Un point d'ordre ayant été soulevé par l'honorable M. Lougheed, à savoir:

Que l'amendement proposé ne se rattache pas au bill.

Son Honneur le Président a déclaré le point d'ordre bien motivé.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale,

L'honorable M. Coffey, secondé par l'honorable M. Tessier, a proposé en amendement:

Que les mots "ne" et "pas" soient insérés l'un avant l'autre après le mot "soit" et que ce qui suit soit ajouté à la fin de la motion: "mais que le dit bill soit amendé de nouveau en insérant après le paragraphe "b" de l'article 2, le paragraphe suivant:—

"(*c*) L'expression 'à l'Union employée dans le paragraphe 22 de l'Acte du Manitoba', 1870, (33 Victoria, chapitre 3) signifiera, quand elle s'appliquera au territoire ajouté à la province par la présente loi, la date à laquelle elle deviendra loi."

Un point d'ordre a été soulevé par l'honorable M. Lougheed, à savoir:

Que cet amendement ne peut pas être inséré dans la motion parce qu'il amenderait l'Acte du Manitoba", ce qui serait insconstitutionnel.

Son Honneur le Président a soumis le point d'ordre au Sénat et la question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, elle a été, sur division, résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée de nouveau sur la motion principale, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du sixième rapport du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat ayant été lu,

L'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. Power, a proposé:

Que le premier paragraphe du rapport soit adopté.

Un point d'ordre a été soulevé par l'honorable M. Casgrain, à savoir: que ce paragraphe se rapportant à une question d'argent qui présumablement se trouve dans les estimés, le Sénat n'a pas de juridiction dans cette affaire.

Son Honneur le Président a demandé de remettre sa décision à demain.

Après débat.

Avec la permission du Sénat:

La dite motion pour l'adoption du premier paragraphe a été retirée.

Sur motion de l'honorable M. Thompson secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné que la prise en considération du dit rapport soit remise à demain et que cet article soit le premier sur l'ordre du jour après les troisièmes lectures.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération le second rapport du comité permanent du Compte rendu des Débats du Sénat.

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Baird, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (100) intitulé: "Loi à l'effet d'aider et d'encourager l'Agriculture", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable sir Mackenzie Bowell, il a été,

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, à la première séance du Sénat demain.

Six heures ayant sonné, Son Honneur le Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

Sept heures et demie du soir.

Le Sénat a repris sa séance.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajourné à loisir, et s'est formé de nouveau en comité général relativement au bill (77) intitulé: "Loi à l'effet d'encourager et de favoriser l'améioration des Grandes routes".

(*En comité*).

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. David a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Les dits amendements ayant été lus par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. King, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. King, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rendre à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendement, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé en comité général relativement au bill (144) intitulé: "Loi à l'effet d'aider à la construction du *Canadian Northern Alberta Railway.*"

(*En comité*).

Quelque temps après, le Sénat a repris sa séance, et

L'honorable M. Thompson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former de nouveau en comité général relativement au bill (88) intitulé: "Loi pourvoyant à l'institution d'une Commission du Tarif," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à la seconde séance du Sénat demain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général relativement au bill (32) intitulé: "Loi concernant les grains," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à la première séance du Sénat demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (166) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Prisons publiques et de Réforme," a été lu la deuxième fois,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

Conformément à l'ordre, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé en comité général relativement au dit bill.

(*En comité*).

Quelque temps après, le Sénat a repris sa séance, et

L'honorable M. Daniel a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (168) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Cour de l'Echiquier", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (169) intitulé: "Loi modifiant la Loi des banques", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (170) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Caisses d'Epargnes de Québec", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général à la prochaine séance du Sénat demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par la Chambre des Communes au bill (E 2) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Ottawa and Lake McGregor Railway Company*".

Sur motion de l'honorable M. Belcourt, secondé par l'honorable M. Boyer, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans aucun amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (150) intitulé: "Loi concernant les Commissaires du havre de Montréal", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois à la première séance du Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (165) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois à la première séance du Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (171) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Milice", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois à la première séance du Sénat demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell,

Le Sénat s'est ajourné.

Mercredi, 27 mars 1912.

PREMIERE SEANCE DISTINCTE.

Les membres présents étaient:—

L'honorable PHILIPPE LANDRY, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Béique,
Beith,
Belcourt,
Bell,
Bowell
(Sir Mackenzie),
Boyer,
Campbell,
Cartwright
(Sir Richard),
Casgrain,
Choquette,
Coffey,
Costigan,
Dandurand,
Daniel,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Ellis,
Farrell,
Fiset,
Forget,
Gibson,
Godbout,
Jaffray,
Jones
(Sir Lyman),
King,
La Rivière,
Lavergne,
Legris,
Lougheed,
Macdonald
(Victoria),
MacKay (Alma),
McHugh,
McLaren,
McMullen,
Montplaisir,
Owens,
Poirier,
Pope,
Power,
Prowse,
Ratz,
Roche,
Ross
(Moosejaw),
Scott
(Sir Richard),
Talbot,
Taylor,
Tessier,
Thompson,
Watson,
Yeo,
Young.

PRIÈRES.

Sur motion de l'honorable M. Domville, secondé par l'honorable M. Daniel, il a été

Ordonné, qu'il émane du Sénat un ordre pour la production de tous rapports relatifs aux marées et courant du détroit de Northumberland, ainsi que tout état dans le genre de cartes ou de tableaux indiquant le mouvement des courants et la hauteur de la marée, aussi tous rapports qui peuvent avoir été préparés relativement à l'état de la glace durant l'hiver, ou à l'enregistrement de la circulation des bateaux entre Pictou et Georgetown, ou au service des bateaux du gouvernement entre quelques autres endroits du détroit durant l'hiver—le rapport le plus complet possible, tant au point de vue hydrographique qu'au point de vue de la navigation.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du sixième rapport du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à la prochaine séance et que ce soit le premier article de l'ordre du jour.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé en comité général relativement au bill (100) intitulé: "Loi à l'effet d'aider et d'encourager l'Agriculture".

(*En comité*).

Quelque temps après, le Sénat a repris sa séance, et

L'honorable M. Watson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Legris, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général relativement au bill (32) intitulé: "Loi concernant les grains", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à la seconde séance du Sénat aujourd'hui.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé en comité général relativement au bill (169) intitulé: "Loi modifiant la Loi des banques".

(*En comité*).

Quelque temps après, le Sénat a repris sa séance, et

L'honorable M. Kerr a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (138) intitulé: "Loi constituant en corporation les Commissaires du havre de Winnipeg et Saint-Boniface", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois à la seconde séance du Sénat aujourd'hui.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (156) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Juges", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois à la seconde séance du Sénat aujourd'hui.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (167) intitulé: "Loi concernant la constitution d'associations de livres de généalogie du bétail", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois à la seconde séance du Sénat aujourd'hui.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (178) intitulé: "Loi à l'effet d'accorder une subvention additionnelle à la Province de l'Ile-du-Prince-Edouard", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois à la seconde séance du Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (Y 2) intitulé: "Loi à l'effet de refondre et de modifier les actes relatifs à *The Dominion-Gresham Guarantee and Casualty Company*", et pour informer le Sénat qu'elle a passé ce bill avec un amendement, auquel elle demande son concours.

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—

Article 14.—Retrancher tout l'article.

L'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable Sir Richard Scott, a proposé:

Que le Sénat n'acquiesce pas au dit amendement et que le message suivant soit envoyé à la Chambre des Communes:—

Que le Sénat refuse d'acquiescer à l'amendement fait par la Chambre des Communes au dit bill parce que l'article 14 du dit bill n'est que la reproduction de l'article 5 de la Loi, ch. 95, 1 Edouard VII, une des lois consolidées par ce bill et de plus parce que les pouvoirs conférés à la dite compagnie ont toujours été accordés par le Parlement chaque fois que la demande en a été faite.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (E 3) intitulé: "Loi pour faire droit à William Alexander Hunt Jenkins;

Aussi, le bill (F 3) intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Harriet Duffy";

Aussi, le bill (G 3) intitulé: "Loi pour faire droit à John Angus Kennedy";

Aussi, le bill (J 3) intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Greek Wills";

Aussi, le bill (H 3) intitulé: "Loi pour faire droit à Keitha Seeley";

Aussi, le bill (I 3) intitulé: "Loi pour faire droit à David George Davidson";

Aussi, le bill (A 2) intitulé: Loi concernant *The Ottawa, Brockville and St. Lawrence Railway Company*";

Aussi, le bill (B 3) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du Canal à navires de Saint-Clair et Erié"; et

Aussi, le bill (P 2) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Grand Lodge of the Order of Moose,* dans la Puissance du Canada", et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ces bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (49) intitulé: "Loi concernant la *Montreal Central Terminal Company*": et

Le bill (99) intitulé: "Loi concernant la *Ottawa, Montreal and Eastern Railway Company*", et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (W 2) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Capital Trust Corporation, Limited*", et pour informer le Sénat qu'elle a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:—

Article 6, paragraphe 1.—Après "délibérer", à la sixième ligne, insérer: "Une majorité des membres du conseil de direction constitue un quorum pour l'expédition des affaires".

Article 6, paragraphe 2.—Retrancher tout le paragraphe et insérer les paragraphes suivants:—

"2. Nul actionnaire ne peut être directeur à moins qu'il ne possède en son nom et pour son propre compte au moins vingt actions du capital social de la Compagnie et qu'il n'ait effectué tous les versements demandés et échus sur ces actions; et si quelque directeur fait une cession de ses biens pour le bénéfice des créanciers ou tombe sous le coup d'une loi de faillite alors en vigueur ou cesse de posséder vingt actions en son propre nom, il doit cesser *ipso facto* d'être directeur, et sa place peut être remplie, pour le reste du terme, par les directeurs, parmi les actionnaires de la compagnie possédant les qualités requises."

"2*a*. Si les règlements de la Compagnie y pourvoient, un tiers des directeurs peut être élu en premier lieu pour un an, un tiers pour deux ans et un tiers pour trois ans, et les directeurs qui seront ensuite nommés à quelque assemblée annuelle pour remplacer quelqu'un des directeurs qui se retire, peuvent, s'il y est pourvu comme susdit, rester en office pendant trois ans."

Article 18, ligne 3 (version anglaise).—Après "thereof" insérer "except for the purpose of winding up the Company".

Ordonné, que le dit rapport soit déposé sur la table.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (179) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Service civil", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois à la seconde séance du Sénat aujourd'hui.

Alors, sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell,

Le Sénat s'est ajourné à trois heures de l'après-midi.

SECONDE SEANCE DISTINCTE.

Les membres présents étaient:—

L'honorable PHILIPPE LANDRY, Président.

Les honorables messieurs

Baird, Béique, Beith, Belcourt, Bell, Bostock, Bowell (Sir Mackenzie), Boyer, Campbell, Cartwright (Sir Richard), Casgrain, Choquette, Cloran, Coffey, Costigan, Dandurand, Daniel, David, Davis, Derbyshire, Dessaulles, De Veber, Domville, Edwards, Ellis, Fiset, Forget, Gibson, Godbout, Jaffray, Jones (Sir Lyman), Kerr, King, La Rivière, Lavergne, Legris, Lougheed, Macdonald (Victoria), MacKay (Alma), McDonald, (Cap-Breton), McHugh, McLaren, McMillan, McMullen, Montplaisir, Owens, Poirier, Pope, Power, Prowse, Ratz, Robertson, Roche, Ross (Moosejaw), Scott (Sir Richard), Talbot, Taylor, Tessier, Thibaudeau, Thompson, Watson, Wilson (Sorel), Yeo, Young.

L'honorable M. Thompson, du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat, a présenté son septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a alors été lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ NO 8,
MERCREDI, 27 mars 1912.

Le comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat a l'honneur de présenter son septième rapport.

(1) Votre comité recommande que la papeterie et les autres articles qui ont été choisis par votre comité en tenant dûment compte de l'utilité et de l'économie, soient commandés d'après la liste approuvée par votre comité et déposée entre les mains du commis de la papeterie, et que la distribution en soit faite de la même manière qu'en la session dernière.

(2) Votre comité recommande que les petits coffres ordinaires de papeterie soient fournis aux sénateurs à la prochaine session du Parlement.

(3) Votre comité recommande la nomination d'un commis supplémentaire d'ici à la fin de la session, suivant la recommandation de Son Honneur le Président du 7 mars courant, au salaire fixé par l'article 31 de la Loi amendant la Loi du Service civil 1909; "et amendée en 1910".

4. Votre comité recommande que madame St. Jacques, femme de chambre, soit nommée permanente.

Le tout respectueusement soumis.

F. P. THOMPSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat à la première séance demain.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Coffey, secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été

Ordonné, que le bill (W 2) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Capital Trust Corporation, Limited*", soit placé sur l'ordre du jour pour que les amendements faits par la Chambre des Communes soient pris en considération demain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former de nouveau en comité général relativement au bill (88) intitulé: "Loi pourvoyant à l'institution d'une Commission du Tarif", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain, à la première séance.

L'ordre lu jour appelant la prise en considération du sixième rapport du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat, ayant été lu,

Son Honneur le Président, avant de procéder a donné sa décision sur le point d'ordre soulevé par l'honorable M. Casgrain, à savoir: que le paragraphe du dit rapport se rapportant à une question d'argent qui présumablement se trouve dans les estimés, le Sénat n'a pas de juridiction dans cette affaire:—

Le rapport du comité semble contenir quatre recommandations soumises à l'approbation du Sénat.

Première recommandation:—Donner instruction au greffier du Sénat de payer les employés que le comité de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat a nommés ou a l'intention de nommer pendant la vacance, dans les cas d'urgence.

Deuxième recommandation:—Suspendre le salaire du secrétaire privé du Président du Sénat après le 31 courant parce que le Président n'a pas besoin de secrétaire.

Troisième recommandation:—Ce n'est pas une recommandation, mais une assertion faite que le comité a été averti qu'un item auquel il est fait allusion mais qui n'est pas spécifié dans les estimés de 1913, ne doit pas paraître sur la liste des dépenses imputables au Sénat.

Quatrième recommandation:—Dans l'opinion du comité, le Sénat agirait illégalement et en contravention avec l'article 38 de la Loi du Service civil, 1908, s'il adopte la proposition du président de payer une somme additionnelle de $10 par mois ($120 par année) à un certain M. Mackay, gardien de nuit.

La première recommandation est directement contraire à la loi et plus particulièrement aux articles 22 et 23 de la Loi amendant la Loi du Service civil, 1908, qui réserve au Sénat lui-même, mais sur la recommandation nécessaire et expresse de Son Président, la nomination des employés auxquels le rapport fait allusion.

La substitution de l'action du comité à celle du Sénat avisé par son Président est illégale et la recommandation faite par comité de commettre cette illégalité est par elle-même illégale aux yeux de la loi.

De plus le comité n'a aucun droit de faire une telle recommandation, parce qu'il n'a ni la liberté ni le pouvoir de dépasser les limites définies par un ordre de cette Chambre et cet ordre est celui qui constitue son existence et lui donne son autorité.

Cet ordre adopté le 23 novembre 1911 se lit comme suit:—

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé:

Que les sénateurs désignés dans le rapport du comité de Sélection, pour former les différents comités permanents au cours de la présente session, soient et sont par la présente motion, nommés pour former et constituer les différents comités dont ils sont nommés membres dans le dit rapport, pour prendre en considération les *différents sujets qui leur seront renvoyés* de temps à autre et pour faire rapport; et le comité des Ordres Permanents est autorisé à envoyer quérir personnes, papiers et documents lorsque requis.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Les comités en général ont le droit de faire rapport seulement sur les sujets qui sont spécialement soumis à leurs délibérations.

Or, rien dans les questions soumises au comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité n'a de rapport avec ce qui fait l'objet de la recommandation qu'il demande de soumettre à l'approbation de cette Chambre.

Pour cette seconde raison, la première recommandation du comité de l'Economie Interne et de la Comptabilité est hors d'ordre.

La seconde recommandation concernant la nomination par le Président du Sénat d'un secrétaire privé est également illégale, parce que par là le comité usurpe un pouvoir qu'il ne peut avoir.

Le Sénat et encore moins le comité de l'Economie Interne et de la Comptabilité n'a aucune juridiction en la matière.

Le droit d'avoir un secrétaire privé et le choix de ce secrétaire appartient seulement au ministre.

Ainsi dit la loi, et je la cite: 7-8 Edouard VII, chapitre 15, article 39, dit:—

"Quiconque est choisi par un ministre à titre de secrétaire particulier peut, sans examen et indépendamment de la question d'âge, être nommé pour une période d'une année au plus et appointé comme un commis de la subdivision B de la seconde division, et après un an de service en cette qualité de secrétaire, il est tenu pour nommé à ce rang."

Si nous consultons maintenant les Statuts Revisés du Canada, chapitre 16, article 81, nous trouvons:—

"81. Tout membre du service civil peut être nommé secrétaire particulier du chef d'un ministère et recevoir, en sus de ses appointements, une somme n'excédant pas six cents dollars par année, pendant qu'il remplit cette charge.

"(2) Il ne peut être payé d'appointements à aucun secrétaire particulier, à moins que le montant n'en ait été voté par le Parlement."

Que signifie cette expression *chef d'un ministère*? La loi donne la réponse.

Les Statuts Revisés du Canada, chapitre 16, article 2, alinéa (*a*) disent:—

"Chef d'un ministère" signifie le ministre de la Couronne qui au moment préside au ministère."

Lorsque la Loi portant modification de la Loi du Service civil, 1908, fut sanctionnée le 20 juillet 1908 et devint la loi du pays, elle contenait le paragraphe suivant: 7-8 Edouard VII, chapitre 15, article 2, alinéa (*c*):—

"(*c*) 'chef de département', en outre des ministres mentionnés à l'alinéa (*a*) de l'article 2 de la Loi du Service civil, comprend les Orateurs des deux Chambres."

Il n'y a pas d'ambiguité possible dans l'interprétation de la loi telle qu'elle existe, et le comité n'a pas le droit de se substituer, dans l'application de la loi, à la personne que la loi elle-même désigne et à qui elle donne le droit de l'exécuter.

La recommandation du comité est en conséquence hors d'ordre parce qu'elle est contraire à la loi; elle est de plus hors d'ordre parce que le sujet qui fait la base de cette recommandation n'a jamais été soumis par cette Chambre à la délibération du comité.

La troisième qui démontre clairement que cette recommandation est hors d'ordre est qu'elle prétend empêcher, contrairement à la loi et à la pratique parlementaire, le paiement d'une somme de deniers soumis par la Couronne à l'approbation de la Chambre des Communes.

La loi dit. (Statuts Revisés du Canada, chapitre 16, article 81, paragraphe 2):—

"Il ne peut être payé d'appointements à aucun secrétaire particulier, à moins que le montant n'en ait été voté par le Parlement."

Toutes les autorités parlementaires refusent au Sénat le droit de choisir parmi les crédits votés par la Chambre des Communes un item en particulier, et en faire l'objet d'un rejet par la Chambre Haute. Ce que le Sénat ne peut faire, son comité n'a pas le droit de recommander que cela soit fait.

Pour ces raisons, la deuxième recommandation faite par le comité est hors d'ordre.

La troisième recommandation n'en est pas une, en aucune manière. C'est simplement une affirmation que le comité a été avisé au sujet d'un crédit à l'égard duquel le comité n'a aucun droit, pour la triple raison que telle question n'a jamais été référée au comité, que la loi ne peut être mise de côté par aucune de ses déclarations, et qu'aucun comité n'a le droit de recommander l'élimination d'un seul item des crédits.

Pour toutes les raisons données ci-dessus, je déclare le rapport hors d'ordre et je refuse de demander à cette Chambre de l'adopter.

L'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. Power, a proposé:

Que la décision de l'honorable Président ne soit pas accepté par le Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, la Chambre s'est divisée et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

CONTENTS:

Les honorables messieurs

Baird,	Daniel,	King,	Roche,
Béique,	Davis,	McHugh,	Ross (Moosejaw),
Beith,	Derbyshire,	McLaren,	Talbot,
Bostock,	Dessaulles,	McMullen,	Taylor,
Campbell,	De Veber,	Owens,	Thompson,
Cartwright,	Gibson,	Power,	Watson,
(Sir Richard),	Jaffray,	Prowse,	Yeo,
Coffey,	Kerr,	Ratz,	Young—31.

NON-CONTENTS:

Les honorables messieurs

Bowell (Sir Mackenzie), Domville, Godbout, La Rivière, Lavergne, Legris, Lougheed, Macdonald (Victoria), McDonald (Cap-Breton), McMillan, Montplaisir, Poirier, Scott (Sir Richard), Thibaudeau—14.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question de concours ayant été posée sur l'adoption des paragraphes 1, 2 et 3 du rapport, elle a été agréée.

La question de concours ayant été posée sur la motion suivante, à savoir:—

Que le paragraphe 4 soit adopté maintenant.

L'honorable M. Choquette, secondé par l'honorable M. Cloran, a proposé en amendement:

Que les mots "ne" et "pas" soient insérés avant et après le mot "soit" et que ce qui suit soit ajouté à la fin de la motion: "mais que tous les mots après le mot "comité", dans la quatrième ligne du dit paragraphe, soient retranchés et remplacés par les suivants: "suggère que la recommandation du Président soit adoptée".

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question de concours ayant été posée sur la motion pour l'adoption du rapport, tel qu'amendé, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Divorces, a présenté son vingt-quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ NO 43,

MERCREDI, 27 mars 1912.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son vingt-quatrième rapport.

Relativement à la pétition de Herbert Alexander Mock, de la cité de Trois-Rivières, dans la province de Québec, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Alice Gertrude Mock, de la cité de Montréal, dans la dite province, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Le conseil du pétitionnaire ayant demandé la permission de retirer la pétition votre comité recommande de lui accorder cette permission, de ne pas procéder plus loin et de rembourser les honoraires de $210 à MM. Orde, Powell and Lyle, les agents du pétitionnaire.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Faisant fonction de président.

L'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, a proposé:

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain à la première séance.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle,elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Divorces, a présenté son vingt-cinquième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 43,

MERCREDI, 27 mars 1912.

Le comité des Divorces a l'honneur de présenter son vingt-cinquième rapport.

Relativement à la pétition de David George Davidson, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'un bill de divorce avec Jennie Davidson:—

Votre comité, après avoir entendu la demande du conseil du pétitionnaire et les dépositions au sujet de la situation financière du pétitionnaire recommande de lui rembourser l'honoraire de $210 qu'il a payé. La dite somme devra être remise au conseil du pétitionnaire ou à ses agents à Ottawa.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Faisant fonction de président.

L'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, a proposé:

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat à la première séance demain.

Objection ayant été faite à la dite motion et la question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Divorces, a présenté son vingt-sixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

Sénat,

Chambre de comité No 43,

Mercredi, 27 mars 1912.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son vingt-sixième rapport.

Relativement à la pétition de Jessie Wilbert Hearns, du township de Sidney, comté de Hastings, province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre son mariage avec Helen Hearns.

Votre comité considérant la demande faite par l'avocat du pétitionnaire et l'adoption par votre honorable Chambre, le 14 février dernier, de son rapport du 7 février, demandant la permission de ne pas procéder plus loin dans cette affaire au cours de la présente session, fait la recommandation suivante:—

Rembourser l'honoraire de $210 payé le 26 janvier 1911, pour la dite pétition, à W. C. Mickel, Esq., C.R., de Belleville, Ontario, avocat du pétitionnaire, ou à G. F. Macdonnell, Esq., agent du pétitionnaire à Ottawa.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Faisant fonction de Président.

L'honorable M. Young, secondé par l'honorable M Watson, a proposé:

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat à la première séance demain.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Divorces, a présenté son vingt-septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

Sénat,

Chambre de comité No 43.

Mercredi, 27 mars 1912.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son vingt-septième rapport:—

Relativement à la pétition de Joseph Daoust, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre son mariage avec Addie Alvetta Daoust, votre comité a présenté à la dernière session du Parlement un rapport pour recommander d'accéder à cette demande. Mais par un ordre de votre honorable Chambre, en date du 2 mai 1911, la pétition et le bill proposé ont été renvoyés au comité pour plus ample considération, et rien n'a été fait depuis.

Votre comité considérant que d'après les ordres de votre honorable Chambre dans des cas semblables, donnés au cours de la présente session, il ne peut pas procéder plus loin dans ce cas-ci, il recommande de rembourser à O. E. Culbert, agent du pétition-

naire à Ottawa, l'honoraire de $210 payé le 20 mars 1911, moins les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Faisant fonction de Président.

L'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, a proposé:

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat à la première séance demain.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative et il a été

Ordonné en conséquence.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée de nouveau en comité général relativement au bill (32) intitulé: "Loi concernant les grains."

(*En comité*).

Les articles 124 à 206, tous deux inclusivement, ont été lus séparément et agréés.

L'article 207 et les alinéas (*a*), (*b*) et (*c*) ont été lus séparément et agréés.

L'alinéa (*e*) a été remis.

Six heures ayant sonné, le président du comité a quitté le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Les articles 208 à 248, tous deux inclusivement, ont été lus séparément et agréés.

Les annexes A, B, C et D ont été lues séparément et agréées.

Le paragraphe 2 de l'article 133 a été reconsidéré et modifié comme suit:—

Page 32, ligne 40.—Retrancher les mots depuis "cependant" jusqu'à "l'entrepreneur", ligne 41.

Pages 45 et 46.—Retrancher les mots "le propriétaire ou", et après "l'entrepreneur", ligne 46, retrancher "peut" et insérer "doit".

L'article 16 a été reconsidéré, retranché et remplacé par ce qui suit comme clause A:—

"Clause A.

"Tout serment, dont la prestation est ci-après autorisée ou prescrite, peut être administré par un des commissaires nommés sur le régime de la présente loi, par le secrétaire de la Commission, par un notaire public, un juge de paix ou tout fonctionnaire public autorisé par la loi à faire prêter serment.

"(2) Tout serment doit être signé par la personne qui le prête, doit être transmis à la Commission et déposé dans son bureau; et celui qui administre le serment doit en garder soigneusement une copie certifiée par lui comme tel.

"(3) Une copie de tout serment, certifiée par le secrétaire comme tel, est *primâ facie* une preuve de ce serment."

L'article 42 a été reconsidéré et retranché du bill

L'article 29 a été reconsidéré et modifié comme suit:—

Page 9, ligne 5.—Retrancher tous les mots depuis "Tout" jusqu'à "est", ligne 6, et insérer "fonctionnaire".

Page 9, ligne 11.—Retrancher tous les mots depuis "fonctions" jusqu'à "et", ligne 13, et insérer "(Donner le titre du fonctionnaire)".

Page 9, ligne 17.—Retrancher tous les mots depuis " restera " jusqu'à " A ", ligne 18, et insérer à leur place " (Donner le titre du fonctionnaire) ".

L'article 105 a été reconsidéré et modifié comme suit:—

Page 28.—Remplacer les paragraphes portant comme titre " maïs " par ce qui suit:—

" *Maïs* ".

" Le maïs blanc No 1 est blanc, sain, sec, net et sous tous autres rapports du maïs No 1, et ne doit pas contenir plus que 16 pour 100 d'humidité.

" Le maïs blanc No 2 est blanc, sain, sec et raisonnablement net, et ne doit pas contenir plus que 16 pour 100 d'humidité.

" Le maïs blanc No 3 est blanc, sain, sec et raisonnablement net, tout en n'étant pas autrement susceptible d'être classé comme No 2, et ne doit pas contenir plus que 19 pour 100 d'humidité.

" Le maïs jaune No 1 est jaune, sain, sec, net et est à tous autres égards du maïs No 1, et ne doit pas contenir plus que 16 pour 100 d'humidité.

" Le maïs jaune No 2 est jaune, sain, sec et raisonnablement net, et ne doit pas contenir plus que 16 pour 100 d'humidité.

" Le maïs jaune No 3 est jaune, sain, sec et raisonnablement net, tout en n'étant pas autrement susceptible d'être classé comme No 2, et ne doit pas contenir plus que 19 pour 100 d'humidité.

" Le maïs No 2 est du maïs mêlé, sain, sec et raisonnablement net, et ne doit pas contenir plus que 16 pour 100 d'humidité.

" Le maïs No 3 est du maïs mêlé, sec et raisonnablement net, tout en n'étant pas autrement susceptible d'être classé comme No 2, et ne doit pas contenir plus que 19 pour 100 d'humidité.

" Tout maïs humide, sale, en état d'échauffement ou à d'autres égards impropre à trouver place dans le classement ci-dessus est classé comme ' rejeté '."

Tout maïs qui a été inspecté pour l'humidité doit être porté aux livres du fonctionnaire inspecteur, avec notes de ce dernier quant à la qualité et à la condition.

L'article 63 a été reconsidéré et modifié comme suit:—

Page 16, ligne 5.—Retrancher les mots " prêter un serment d'office et ".

Le préambule a été lu de nouveau et agréée.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, le Sénat a repris sa séance, et

L'honorable M. Coffey a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Les dits amendements ayant été lus par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'hinorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain à la première séance.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre s'est ajournée à loisir et s'est formée en comité général relativement au bill (170) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Caisses d'Epargnes de Québec".

(*En comité*).

Quelque temps après, le Sénat a repris sa séance, et

L'honorable M. Pope a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé en comité général relativement au bill (171) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Milice".

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé:

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Conformément à l'ordre, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé en comité général relativement au dit bill.

(*En comité*).

Quelque temps après, le Sénat a repris sa séance, et

L'honorable M. McMillan a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la première séance du Sénat demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (165) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

Conformément à l'ordre, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé en comité général relativement au dit bill.

(*En comité*).

Quelque temps après, le Sénat a repris sa séance, et

L'honorable M. Power a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (150) intitulé: "Loi concernant les Commissaires du havre de Montréal", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (138) intitulé: "Loi constituant en corporation les Commissaires du havre de Winnipeg et Saint-Boniface", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général à la première séance du Sénat demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (156) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Juges", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la première séance du Sénat demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (167) intitulé: "Loi concernant la constitution d'associations de livres de généalogie du bétail", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

Conformément à l'ordre, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé en comité général relativement au dit bill.

(*En comité*).

Quelque temps après, le Sénat a repris sa séance, et

L'honorable M. Domville a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la première séance du Sénat demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (179) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Service civil", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (180) intitulé: " Loi modifiant la Loi des subventions aux bassins de radoub, 1910 ", auquel elle demande le concours du Sénat.
Le dit bill a été lu la première fois.
Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Daniel, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois à la première séance du Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (181) intitulé: " Loi modifiant la Loi minière du Yukon ", auquel elle demande le concours du Sénat.
Le dit bill a été lu la première fois.
Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Daniel, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois demain, à la première séance.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (182) intitulé: " Loi concernant le terrain de l'Hôtel du gouvernement, Toronto ", auquel elle demande le concours du Sénat.
Le dit bill a été lu la première fois.
Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Daniel, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois demain, à la première séance.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (185) intitulé: " Loi à l'effet d'autoriser la vente à la province du Manitoba de certaines réserves militaires dans la cité de Winnipeg ", auquel elle demande le concours du Sénat.
Le dit bill a été lu la première fois.
Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Daniel, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois demain à la première séance du Sénat.

Alors, sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Daniel,
Le Sénat s'est ajourné.

Jeudi, 28 mars 1912.

PREMIERE SEANCE DISTINCTE.

Les membres présents étaient:—

L'honorable PHILIPPE LANDRY, Président.

Les honorables messieurs

Baird, Béique, Belcourt, Bel, Bostock, Bowell (Sir Mackenzie), Boyer, Campbell, Cartwright (Sir Richard), Choquette, Coffey, Dandurand, Daniel, David, Davis, Derbyshire, Dessaulles, De Veber, Domville, Ellis, Farrell, Fiset, Forget, Gibson, Godbout, Jaffray, Jones (Sir Lyman), Kerr, King, La Rivière, Legris, Lougheed, Macdonald (Victoria), McHugh, McLaren, McMillan, McMullen, Montplaisir, Owens, Poirier, Power, Prowse, Ratz, Roche, Talbot, Taylor, Tessier, Thibaudeau, Thompson, Watson, Wilson (Sorel), Yeo, Young.

PRIÈRES

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

De Rod. Ducharme et autres, de Rawdon, Québec;
De James S. Kelley et autres, de Rawdon, Québec;
De J. F. Meagher et autres, d'Alberta;
De Charles Barrie et autres, de Katevale, Québec;
D'Oscar Gagné et autres, de Saint-Louis Nazaire, Québec;
De Bias Boudreau et autres;
De Jos. Raymond et autres, d'Hintonburgh, Ontario; et
De David Quesnel et autres, du Sault-Sainte-Marie, Ontario.

Son Honneur le Président a présenté au Sénat la communication suivante du greffier du Sénat:—

SÉNAT,
BUREAU DU GREFFIER,
OTTAWA, 27 mars 1912.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire rapport que le concierge m'a averti qu'une des femmes de journée permanente, à l'emploi du Sénat (Mme Watson), a donné sa démission volontairement et a demandé de se faire remplacer.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

SAM'L E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier du Sénat.

A l'honorable Philippe LANDRY,
Président du Sénat,
Ottawa,

Le soussigné a l'honneur de recommander que Madame Vitaline Saint-Jacques, qui a été à l'emploi du Sénat depuis vingt et un ans, soit nommée à la place de madame Watson à partir du premier avril prochain.

PH. LANDRY,
Président du Sénat.

Appartements du Président,
Ottawa, 28 mars 1912.

Sur motion de l'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. King, il a été
Ordonné, que la dite recommandation du Président soit prise en considération par le Sénat, à la prochaine séance, et que ce soit le premier article de l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (32) intitulé: "Loi concernant les grains", ayant été lu,

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé:

Que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Davis, secondé par l'honorable M. Talbot, a proposé en amendement:

Que les mots "ne" et "pas" soient insérés l'un avant, l'autre après le mot "soit" et que les suivants soient ajoutés à la fin de la motion "mais qu'il soit amendé de nouveau en retranchant les paragraphes 2 et 3 de la section 57.

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement et les noms ayant été demandés ils ont été pris comme suit:—

CONTENTS:

Les honorables messieurs

Bostock,
Boyer,
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Choquette,
Coffey,
Davis,
Derbyshire,
De Veber,
Farrell,
Forget,
Godbout,
Jaffray,
Jones (Sir Lyman),
Kerr,
McHugh,
McMullen,
Power,
Prowse,
Ratz,
Roche,
Talbot,
Wilson (Sorel),
Yeo—24.

Non-contents :

Les honorables messieurs

Baird,
Béique,
Bell,
Bowell (Sir Mackenzie),
Dandurand,
Daniel,
David,
Dessaulles,
Ellis,
Fiset,
Gibson,
King,
Landry (Président),
Legris,
Lougheed,
Macdonald (Victoria),
McLaren,
McMillan,
Montplaisir,
Poirier,
Taylor,
Thompson,
Watson,
Young—24.

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée de nouveau sur la motion principale, à savoir :

Que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Coffey, a proposé en amendement :

Que les mots "ne" et "pas" soient placés l'un avant, l'autre après le mot "soit" et que ce qui suit soit ajouté à la fin de la motion : "mais qu'il soit amendé de nouveau en en retranchant l'alinéa (*e*) du paragraphe 207".

Après débat.

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que le débat soit ajourné et que ce soit le premier article de l'ordre du jour après les troisièmes lectures à la prochaine séance.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, dans les termes suivants :—

Chambre des Communes,
Mardi, 26 mars 1912.

Résolu,—Qu'un message soit porté au Sénat pour remettre à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité permanent des Divorces du Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles ont ét[illegible] Bills suivants, savoir :—

Bill No 162 (Lettre E 3 du Sénat), intitulé : "Loi pour faire droit à William Alexander Hunt Jenkins".

Bill No 163 (Lettre F 3 du Sénat), intitulé : "Loi pour faire droit à Edith Harriet Duffy".

Bill No 164 (Lettres G 3 du Sénat), intitulé : "Loi pour faire droit à John Angus Kennedy".

Bill No 173 (Lettre J 3 du Sénat), intitulé : "Loi pour faire droit à Henry Greek Wills".

Bill No 174 (Lettre H 3 du Sénat), intitulé : "Loi pour faire droit à Keitha Seeley".

Bill No 175 (Lettre I 3 du Sénat), intitulé : "Loi pour faire droit à David George Davidson".

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté.

THOS B. FLINT,
Greffier des Communes.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (152) intitulé : "Loi à l'effet d'étendre les frontières de la province de l'Ontario", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois à la prochaine séance du Sénat.

Alors, sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell,

Le Sénat s'est ajourné.

SECONDE SEANCE DISTINCTE.

Le Sénat s'est réuni à trois heures de l'après-midi.

Les membres présents étaient:—

L'honorable PHILIPPE LANDRY, Président.

Les honorables messieurs

Baird, Béique, Belcourt, Bell, Bostock, Bowell (Sir Mackenzie), Boyer, Campbell, Cartwright (Sir Richard), Choquette, Coffey, Costigan, Dandurand, Daniel, David, Davis, Derbyshire, Dessaulles, De Veber, Domville, Edwards, Ellis, Farrell, Fiset, Forget, Gibson, Godbout, Jaffray, Jones (Sir Lyman), Kerr, King, Kirchhoffer, La Rivière, Lavergne, Legis, Lougheed, Macdonald (Victoria), MacKay (Alma), McDonald (Cap-Breton), McHugh, McLaren, McMillan, McMullen, Montplaisir, Owens, Poirier, Pope, Power, Prowse, Roche, Ross (Moosejaw), Scott (Sir Richard), Talbot, Taylor, Tessier, Thibaudeau, Thompson, Watson, Wilson (Sorel), Yeo, Young.

L'ordre du jour appelant la prise en considération de la recommandation de Son Honneur le Président nommant permanente, madame Vitaline Saint-Jacques, femme de journée ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. King, il a été

Ordonné, que la dite recommandation ainsi que le septième rapport du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat soient tous les deux adoptés.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (32) intitulé: "Loi concernant les grains", et sur la motion en amendement de l'honorable M. Derbyshire: Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit amendé de nouveau en retranchant l'alinéa (*e*) du paragraphe 207, ayant été lu, et

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Avec la permission du Sénat:

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé:

Que le dit bill, tel qu'amendé, ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit amendé de nouveau comme suit:—

Page 11, article 41.—Retrancher tous les mots depuis "plaisir" jusqu'à la fin du paragraphe.

Page 11.—L'article 42 doit comprendre tous les mots retranchés de l'article 41, après substitution aux mots "et chacun d'eux" des mots "chaque membre de ce bureau".

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale, telle qu'amendée de nouveau, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (156) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Juges", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (167) intitulé: "Loi concernant la constitution d'association de livres de généalogie du bétail", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (171) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Milice", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée de nouveau en comité général relativement au bill (88) intitulé: "Loi pourvoyant à l'institution d'une Commission du Tarif".

(*En comité*).

L'alinéa (*g*) a été reconsidéré et modifié comme suit:—

Page 2, ligne 28.—Après le mot "ministre", insérer ce qui suit:—

"Mais, dans tous les cas où une demande d'augmentation est faite au gouvernement, la Commission, en outre de son rapport sur les matières ci-dessus, doit faire un rapport spécial qui, dans le cas d'une industrie déjà établie, doit indiquer.—

"(*a*) le nombre de fabriques actuellement en opération, le nombre des employés, et donner dans chaque cas le nombre des hommes, femmes et enfants respectivement;

"(*b*) une liste des actionnaires, ainsi que le nombre et le montant des actions détenues par chaque actionnaire;

"(*c*) les dividendes payés pendant chacune des dix années précédentes;

"(*d*) les gages des employés et le nombre d'heures de travail par jour;

"(*e*) le montant total d'articles de l'espèce sur laquelle est demandée cette augmentation de droits, consommés au Canada, qu'ils soient produits indigènes ou importés."

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Ellis a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Les dits amendements ayant été lus par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé en comité général relativement au bill (138) intitulé: "Loi constituant en corporation les Commissaires du havre de Winnipeg et Saint-Boniface".

(*En comité*).

Quelque temps après, le Sénat a repris sa séance, et

L'honorable M. Legris a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (178) intitulé: "Loi à l'effet d'accorder une subvention additionnelle à la Province de l'Ile-du-Prince-Edouard", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain à la première séance.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le vingt-quatrième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Herbert A. Mock, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.

Aussi le vingt-cinquième rapport du comité permanent des Divorces.

Aussi le vingt-sixième rapport du comité permanent des Divorces.

Aussi le vingt-septième rapport du comité permanent des Divorces.

L'honorable M. Baird, secondé par l'honorable M. Gibson, a proposé:

Que les dits rapports soient adoptés maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par la Chambre des Communes au bill (W 2) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Capital Trust Corporation, Limited*".

Sur motion de l'honorable M. Coffey, secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans aucun amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (180) intitulé: "Loi modifiant la Loi des subventions aux bassins de radoub, 1910", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain à la première séance.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (181) intitulé: "Loi modifiant la Loi minière du Yukon", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

Conformément à l'ordre, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé en comité général relativement au dit bill.

(*En comité*).

Quelque temps après, le Sénat a repris sa séance, et

L'honorable M. Taylor a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (182) intitulé: "Loi concernant le terrain de l'Hôtel du gouvernement, Toronto", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (185) intitulé: "Loi à l'effet d'autoriser la vente à la province du Manitoba de certaines réserves militaires dans la cité de Winnipeg", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à la première séance du Sénat demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (152) intitulé: "Loi à l'effet d'étendre les frontières de la province de l'Ontario", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à la première séance du Sénat demain.

L'honorable M. Belcourt a présenté au Sénat un bill (K 3) intitulé: "Loi à l'effet de modifier une loi de la présente session intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Ottawa and Lake McGregor Railway Company*".

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Belcourt, secondé par l'honorable M. Edwards, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Belcourt, secondé par l'honorable M. Edwards, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Alors, sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell,

Le Sénat s'est ajourné.

Vendredi, 29 mars 1912.

PREMIERE SEANCE DISTINCTE.

Les membres présents étaient:—

L'honorable PHILIPPE LANDRY, Président.

Les honorables messieurs

Baird, Bell, Bostock, Bowell (Sir Mackenzie), Boyer, Campbell, Cartwright (Sir Richard), Coffey, Costigan, Dandurand, Daniel, David, Davis, Derbyshire, Dessaulles, De Veber, Domville, Edwards, Ellis, Farrell, Fiset, Forget, Gibson, Godbout, Jaffray, Kerr, King, La Rivière, Lavergne, Lougheed, Macdonald (Victoria), McHugh, McLaren, McMillan, McMullen, Montplaisir, Pope, Power, Prowse, Ratz, Roche, Talbot, Taylor, Thompson, Watson, Yeo, Young.

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table:—

Par Son Honneur le Président:
De F. X. Fafard, O.M.I., et autres, de Le-Pas, Manitoba.

L'honorable M. Power a attiré l'attention du Sénat sur l'état peu satisfaisant du chemin de fer Intercolonial, à l'est de Moncton, sous le rapport des pentes et autrement; et il a demandé si le gouvernement a l'intention d'améliorer cet état et de relever prochainement le service de ce chemin de fer.
Débat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (180) intitulé: "Loi modifiant la Loi des subventions aux bassins de radoub, 1910", a été lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (178) intitulé: "Loi à l'effet d'accorder une subvention additionnelle à la Province de l'Ile-du-Prince-Edouard", ayant été lu,

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. Kerr, secondé par l'honorable M. Jaffray, il a été Ordonné, qu'il soit remis à la prochaine séance du Sénat.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (185) intitulé: " Loi à l'effet d'autoriser la vente à la province du Manitoba de certaines réserves militaires dans la cité de Winnipeg ", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à la prochaine séance du Sénat aujourd'hui.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (152) intitulé: " Loi à l'effet d'étendre les frontières de la province d'Ontario ", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (137) intitulé: " Loi modifiant la Loi récompensant certains volontaires, 1908 ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois à la prochaine séance du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (151) intitulé: " Loi à l'effet d'étendre les frontières de la province de Québec ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois à la prochaine séance du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (190) intitulé: " Loi autorisant une gratification aux volontaires qui ont servi la Couronne lors des invasions féniennes ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois à la prochaine séance du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
JEUDI, 28 mars 1912.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre agrée les premier, deuxième, troisième, cinquième et sixième de leurs amendements au Bill (No 77) Loi à l'effet d'encourager et de favoriser l'amélioration des Grandes routes.

Que cette Chambre désapprouve le quatrième amendement pour les raisons suivantes:—

"1. Parce que le même amendement en substance a déjà été pris en considération et rejeté par cette Chambre.

"2. Parce qu'il sera pourvu dans le bill des subsides à la répartition des subventions projetées entre les provinces respectives pour l'exercice financier prochain.

"3. Parce que cette répartition peut être plus convenablement déterminée dans le budget annuel.

"4. Parce que l'amendement proposé n'est ni nécessaire ni désirable."

Et qu'elle désapprouve le septième amendement pour les raisons suivantes:—

"1. Parce que l'article 6 du dit bill contient une disposition judicieuse aux fins de favoriser la construction et l'amélioration des grandes routes.

"2. Parce qu'il est à propos de pourvoir au cas où une province peut désirer que le ministre entreprenne la construction d'une nouvelle route, ou l'amélioration d'une route déjà en existence.

"3. Parce que l'article pourvoit à une méthode pratique de coopération entre le gouvernement fédéral et celui des provinces en vue de la construction ou de l'amélioration des grandes routes.

"4. Parce que, en vertu de cet article, aucune mesure ne peut être prise par le gouvernement fédéral sans l'autorisation et l'approbation de la législature provinciale et du gouvernement de la province.

"5. Parce qu'il est à désirer de pourvoir à tout moyen raisonnable de coopération entre le gouvernement fédéral, et celui des provinces, en vue de favoriser la construction et l'amélioration des grandes routes, sans enfreindre les droits des provinces, lesquels sont parfaitement sauvegardés par le dit article."

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

THOS B. FLINT,

Greffier des Communes.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit message soit pris en considération par le Sénat, à sa prochaine séance aujourd'hui.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (183) intitulé: "Loi autorisant des subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer et des ponts qui y sont mentionnés", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois à la prochaine séance du Sénat aujourd'hui.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (187) intitulé: "Loi à l'effet d'autoriser l'octroi d'une subvention à la *Canadian Northern Pacific Railway Company* pour aider à la construction du chemin de fer y mentionné", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois à la prochaine séance du Sénat.

Alors, sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell,

Le Sénat s'est ajourné.

SECONDE SEANCE DISTINCTE.

Les membres présents étaient:—

L'honorable PHILIPPE LANDRY, Président.

Les honorables messieurs

Belcourt, Bell, Bostock, Bowell (Sir Mackenzie), Boyer, Campbell, Cartwright (Sir Richard), Cloran, Coffey, Costigan, Dandurand, Daniel, David, Davis, Derbyshire, Dessaulles, De Veber, Domville, Edwards, Ellis, Farrell, Fiset, Forget, Gibson, Godbout, Jaffray, Jones (Sir Lyman), Kerr, King, Kirchhoffer, La Rivière, Lavergne, Lougheed, Macdonald (Victoria), McDonald (Cap-Breton), McHugh, McLaren, McMillan, McMullen, Montplaisir, Owens, Pope, Power, Prowse, Ratz, Roche, Scott (Sir Richard), Talbot, Taylor, Thibaudeau, Thompson, Watson, Yeo, Young.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par Son Honneur le Président:

De Pierre Lafrennière et autres, de Saint-Maurice, Québec (126).

D'Antoine Morleau et autres, de Westmeable, Ontario;

De G. Ducharme et autres, du Manitoba;

De P. A. Moret et autres, de Fort-Saskatchewan, Alberta;

De James Hague et autres, de North-Edmonton, Alberta;

De H. LaVarien et autres, de Saskatchewan;

De F. X. Benoît et autres, du Manitoba;

De E. Côté et autres, de Cap-Chat; et

De P. Lafrance et autres, de Maurice, Québec.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

D'Alfred Paradis et autres, de Sainte-Agnès du Lac Mégantic; d'Isaac H. LeBlanc et autres, de Church-Point, Nouvelle-Ecosse; d'Antoine LePage et autres, de Rimouski; de J. B. Adams et autres, du Sault-Sainte-Marie, Ontario; de Michel Lavine et autres, d'Escuminac, Nouveau-Brunswick; de J. H. Forget et autres, d'Embrun, Ontario; de Rod. Ducharme et autres, de Rawdon, Québec; de James S. Kelley et autres, de Rawdon, Québec; de J. F. Meagher et autres, d'Alberta; de

Charles Barrie et autres, de Katevale, Québec; d'Oscar Gagné et autres, de Saint-Louis Nazaire, Québec; de Bias Boudreau. et autres; de Jos. Raymond et autres, d'Hintonburgh, Ontario; et de David Quesnel et autres, du Sault-Sainte-Marie, Ontario; demandant que dans le bill actuellement soumis au Parlement aux fins d'annexer à la province du Manitoba une partie du territoire de Keewatin, l'on insère des dispositions qui sauvegardent les droits des écoles séparées.

L'honorable Power, du comité spécial nommé pour s'enquérir des raisons du désappointement qu'a produit le mouvement de la population du Canada, et plus particulièrement celle des districts ruraux des plus anciennes provinces, tel que l'a montré le recensement de 1911, et que ce comité fasse rapport quand il y aura lieu, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a alors été lu par le greffier, comme suit:—

Sénat,
Chambre de comité No 8,
29 mars 1912.

Le comité spécial nommé pour s'enquérir des raisons du désappointement qu'a produit le mouvement de la population du Canada et plus particulièrement dans les vieilles province de la Puissance, tel que l'a montré le dernier recensement, a décidé de présenter le rapport suivant.

Votre comité a adopté, pour servir de base à son enquête, le témoignage de M. Blue, le surintendant du recensement, qui se résume dans le tableau suivant:—

—	Population, 1911.		Population, 1901.		Augmentation.	
	Rurale.	Urbaine.	Rurale.	Urbaine.	Rurale.	Urbaine.
Canada	3,923,454	3,280,333	3,369,018	2,002,277	554,436	1,276,086
Alberta	232,726	141,937	83,476	19,546	179,250	122,391
Colombie-Britannique	188,796	203,684	116,832	61,825	71,964	141,859
Manitoba	255,249	200,365	180,162	75,049	75,087	125,316
Saskatchewan	361,067	131,365	76,866	14,413	284,201	116,952
	1,037,838	677,351	427,336	170,833	610,501	506,518
Nouveau-Brunswick	252,342	94,547	252,927	78,393	— 385	21,154
Nouvelle-Ecosse	306,210	186,128	320,298	139,276	— 14,088	46,852
Ontario	1,194,719	1,328,428	1,245,679	937,258	— 50,960	391,160
Ile du Prince-Edouard	78,758	14,970	88,304	14,955	— 9,546	15
Québec	1,032,618	970,094	966,468	652,430	36,150	317,664
	2,864,647	2,599,167	2,903,676	1,822,312	- 38,829	776,846
Yukon	4,647	3,865	18,977	9,142	— 13,430	— 5,277
Territoires	16,322	....	20,129	....	3,807	....

Le simple fait que, dans une contrée où l'étendue de terre fertile est presque illimitée, la population urbaine a augmenté dans une telle mesure que maintenant elle égale presque la population rurale entière, y compris les mineurs, les pêcheurs et la plupart des personnes employées au transport, est lui-même suffisamment suggestif;

mais lorsqu'il est de plus constaté que plus que la totalité de l'augmentation de la population rurale a eu lieu dans les nouvelles provinces à l'ouest du lac Supérieur, et que la population urbaine dans les deux grandes provinces de Québec et d'Ontario dépasse maintenant considérablement la population rurale entière dans ces districts, la situation demande la plus sérieuse considération.

Votre comité a constaté que dans les quatre provinces d'Ontario, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile-du-Prince-Edouard, la population rurale a diminué non seulement relativement mais absolument, tandis que dans la province de Québec, bien qu'il s'y soit produit une faible augmentation absolue cette dernière est tout à fait insignifiante comparativement à l'augmentation de la population urbaine; et par contre, les districts urbains indiquent une augmentation très considérable.

Les chiffres actuels, en nombre rond, pour la population totale des cinq provinces, sont les suivants: dans les dix ans de 1901 à 1911, la population rurale a diminué de 2,903,470 en 1901, à 2,864,647 en 1911, soit une diminution absolue de 38,823 dans le cours de 10 années, tandis que la population urbaine, pendant la même période, a augmenté de 1,822,322 en 1901, à 2,599,157 en 1911, soit une augmentation absolue de 776,845.

Si ce fait s'était produit dans une contrée ancienne et densement peuplée où il était difficile de se procurer des terres et où, règle générale, les hommes de main-d'œuvre étaient abondants, il aurait encore pu en donner l'explication. Mais cela se produisant dans une contrée où l'on peut facilement se procurer des terres et où pas une ferme sur dix, règle générale, n'a un nombre suffisant d'hommes de main-d'œuvre pour qu'elle puisse être cultivée le plus avantageusement possible, votre comité se rend compte que des raisons d'inquiétudes ont dû amener un état de choses nullement de nature, à son avis, à servir les vrais intérêts de la population du Canada et qui, s'il se continue, amènera probablement la détérioration physique et morale d'une grande partie de la population.

Votre comité a entendu plusieurs témoins dont les témoignages sont soumis avec les présentes. Ces témoignages sont intéressants et instructifs et méritent d'être lus. Vu la période avancée de la session à laquelle votre comité a pu commencer son travail et la difficulté de trouver du temps libre pour ses séances, il ne peut maintenant faire un rapport final et définitif. Pour qu'il puisse le faire, il serait nécessaire d'avoir les dépositions de plusieurs autres témoins, soit de vive voix ou par correspondance.

Vu l'importance de la question et la gravité des points soulevés, votre comité est d'avis qu'il est désirable d'obtenir d'autres renseignements; et il recommanderait que, le plus tôt possible durant la session prochaine, un comité semblable soit nommé pour poursuivre l'enquête.

Votre comité soumet une liste des questions à poser aux témoins qui ne peuvent comparaître.

Votre comité recommande aussi que 2,000 exemplaires de ce rapport et des témoignages rendus devant lui soient imprimés pour la distribution.

L. G. POWER,
Président.

QUESTIONS PROPOSÉES.

1. A quelles causes attribuez-vous l'augmentation (ou la diminution) de la population dans votre comté (ou vos comtés)?
2. Cette augmentation (ou diminution) s'est-elle produite dans les districts ruraux ou dans les cités et villes?
3. Si dans les districts ruraux, quelles sont, à votre avis, les causes principales de la diminution de la population agricole?
4. Comment et jusqu'à quel point peut-on y remédier?
5. Est-il difficile de trouver des mains pour le travail de la ferme?

6. Les enfants de cultivateurs, règle générale, restent-ils sur la ferme? Dans la négative, pourquoi?

7. S'est-il établi un nombre quelque peu considérable d'immigrants dans votre district, autant que vous le savez ou pouvez vous en assurer? Dans l'affirmative, de quelle classe étaient ces immigrants, règle générale, et quel est votre avis sur leurs chances de succès?

8. Jusqu'où le système actuel d'éducation convient-il pour rendre les enfants habiles au travail de la ferme ou au travail manuel?

9. Quels sont les avantages comparatifs, au point de vue domestique et social, de la vie des cultivateurs sur les prairies et de ceux des vieilles provinces?

10. Lorsque des industries sont établies dans un village ou une paroisse, quelle tendance est la plus forte: développer la culture et le jardinage en vue d'approvisionner le marché local créé, ou induire les cultivateurs et les journaliers à abandonner leur travail à la campagne pour aller travailler dans les fabriques?

11. Pouvez-vous donner une estimation approximative de la quantité d'articles manufacturés usuellement consommés sur une ferme de qualité moyenne de 100 acres avec une famille composée des parents et de trois enfants?

12. Quel serait le montant des taxes municipales sur cette ferme?

13. Le déplacement de la population des vielles provinces, à votre avis, est-il affecté par le tarif actuel des douanes? Dans l'affirmative, comment?

Les réponses doivent être adressées à M. Byron Nicholson, Sénat, Ottawa, Ontario.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat à la première séance du Sénat demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (178) intitulé: "Loi à l'effet d'accorder une subvention additionnelle à la Province de l'Ile-du-Prince-Edouard", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la première séance du Sénat demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (185) intitulé: "Loi à l'effet d'autoriser la vente à la province du Manitoba de certaines réserves militaires dans la cité de Winnipeg", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la première séance du Sénat demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (137) intitulé: "Loi modifiant la Loi récompensant certains volontaires, 1908", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

Conformément à l'ordre, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé en comité général relativement au dit bill.

(*En comité*).

Quelque temps après, le Sénat a repris sa séance, et

L'honorable M. McMillan a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la première séance du Sénat demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (151) intitulé: " Loi à l'effet d'étendre les frontières de la province de Québec ", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (190) intitulé: " Loi autorisant une gratification aux volontaires qui ont servi la Couronne lors des invasions féniennes ", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

Conformément à l'ordre, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé en comité général relativement au dit bill.

(*En comité*).

Quelque temps après, le Sénat a repris sa séance, et

L'honorable M. Campbell a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la première séance demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération des amendements quatre et sept faits par le Sénat au bill (77) intitulé: " Loi à l'effet d'encourager et de favoriser l'amélioration des Grandes routes ", ayant été lu,

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Watson, a proposé:

Que le Sénat insiste sur ses amendements au dit bill et que l'honorable M. Dandurand, le proposant de la motion et celui qui l'a secondé soient chargés de rédiger les raisons de cette insistance et qu'ils présentent leur rapport à la première séance du Sénat demain.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (183) intitulé: "Loi autorisant des subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer et des ponts qui y sont mentionnés", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la première séance du Sénat demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (187) intitulé: "Loi à l'effet d'autoriser l'octroi d'une subvention à la *Canadian Northern Pacific Railway Company* pour aider à la construction du chemin de fer y mentionné", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (149) intitulé: "Loi concernant les eaux dans la zone du chemin de fer et dans l'étendue de terres de la rivière à La Paix", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois à la première séance du Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (186) intitulé: "Loi à l'effet d'autoriser l'octroi de subventions au gouvernement de la province d'Ontario pour aider à la construction du *Temiskaming and Northern Ontario Railway*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois à la première séance du Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (189) intitulé: "Loi à l'effet d'aider à la construction du *Canadian Northern Alberta Railway*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois à la première séance du Sénat demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell,

Le Sénat s'est ajourné.

Samedi, 30 mars 1912.

PREMIERE SEANCE DISTINCTE.

Les membres présents étaient:—

L'honorable PHILIPPE LANDRY, Président.

Les honorables messieurs

Béique,
Beith,
Belcourt,
Bell,
Bostock,
Bowell (Sir Mackenzie),
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Cloran,
Costigan,
Dandurand,
Daniel,
Davis,
Derbyshire,
Domville,
Ellis,
Farrell,
Fiset,
Forget,
Jaffray,
Kerr,
King,
La Rivière,
Lavergne,
Lougheed,
Macdonald (Victoria),
MacKay (Alma),
McHugh,
McMillan,
McMullen,
Montplaisir,
Owens,
Pope,
Power,
Prowse,
Ratz,
Roche,
Talbot,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Thompson,
Watson,
Yeo,
Young.

PRIÈRES.

L'honorable M. Power, du comité nommé pour préparer les raisons pour lesquelles le Sénat insiste sur ses amendements au bill (77) intitulé: "Loi à l'effet d'encourager et de favoriser l'amélioration des Grandes routes", a présenté le rapport suivant:—

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a alors été lu par le greffier comme suit:—

Que le Sénat insiste sur son quatrième amendement fait au bill reçu de la Chambre des Communes, intitulé: "Loi à l'effet d'encourager et de favoriser l'amélioration des Grandes routes", pour, entre autres raisons, les suivantes:—

1. Parce que le droit du Sénat de modifier une loi n'est pas diminué par les procédures qui peuvent avoir été faites pendant la prise en considération du bill par la Chambre des Communes.

2. Parce que l'amendement fait par le Sénat au troisième article du bill et accepté par la Chambre des Communes stipule que la subvention accordée à titre d'aide pour l'amélioration des grandes routes soit payée aux différentes provinces de la Puissance, et non pas à chaque province, comme le décrète l'article en sa forme première; et le paragraphe 2 proposé par le Sénat indique le principe raisonnable d'après lequel ce paiement devrait être fait.

3. Parce que le mode de distribution prescrit par le dit quatrième amendement est celui que les membres de l'administration au Sénat et à la Chambre des Communes ont déclaré avoir en vue et qui, de fait, a été adopté dans le budget supplémentaire pour l'exercice expirant.

4. Parce que le bill entreprend d'établir certaincs dispositions permanentes quant à l'aide à donner pour la construction et l'amélioration des grandes routes dans les différentes provinces; et il n'est que raisonnable que le principe d'une distribution égale en proportion du chiffre de la population reconnu par l'administration actuelle soit permanemment assuré par un article de la loi car, autrement, si ce principe était abandonné pour l'avenir, le Sénat n'aurait pas d'autre recours que celui de rejeter le bill des subsides.

5. Parce que, si le principe d'après lequel la répartition de cette subvention doit se faire est fixé par une disposition permanente, la tâche de décider quels item doivent être portés au bill des subsides sera simplifiée; et

6. Parce que l'administration du jour, en adoptant le principe du dit quatrième amendement pour l'exercice expirant, ont indiqué qu'il n'est pas sans nécessité et même non désirable.

Que le Sénat insiste sur son septième amendement pour, entre-autres raisons, les suivantes:—

1. Parce que l'article 6 du bill autorise le ministre à entreprendre la construction ou l'amélioration des grandes routes dans toute province, ce qui serait une contravention à la lettre et à l'esprit de l'"Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867" et à la pratique uniforme en vertu de cette loi, pour laquelle contravention il n'a pas été donné de motif suffisant.

2. Parce que le dit amendement affirme en effet qu'il ne serait pas désirable que le ministre ou le gouvernement fédéral usurpât les droits et les fonctions des administrations provinciales en construisant et entretenant des grandes routes et des ponts.

3. Parce que le dit amendement n'embarrassera en aucune manière l'administration dans la direction des affaires et dans l'application des fonds portés au budget à cette fin, car il est suffisamment pourvu, dans un autre article, à la coopération entre les gouvernements fédéral et provincial.

L. G. POWER,
Président.

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Derbyshire, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, la Chambre s'est divisée et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

CONTENTS:

Les honorables messieurs

Beique, Beith, Belcourt, Bostock, Campbell, Casgrain, Cloran, Costigan, Dandurand, Davis, Derbyshire, Ellis, Farrell, Fiset, Forget, Jaffray, Kerr, Lavergne, Mackay, McHugh, McMullen, Power, Ratz, Roche, Talbot, Thibaudeau, Watson, Yeo, Young—29.

NON-CONTENTS:

Les honorables messieurs

Bell, Bowell (Sir Mackenzie), Daniel, Landry (Président), La Rivière, Lougheed, Macdonald (Victoria), McMillan, Taylor—9.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné qu'un message qui reproduise les raisons données dans le rapport soit porté à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat insiste sur ses amendements quatre et sept au dit bill.

L'honorable M. Kerr, du comité spécial nommé pour étudier l'imposition et la demande d'une taxe dans les diverses provinces de la Puissance; aussi, les pertes encourues par le défaut d'assurer l'accès aux marchés des Etats-Unis et le cours du commerce interprovincial, a présenté son deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier, et il est comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 43,
VENDREDI, 29 mars 1912.

Le comité spécial de la Taxation et des Relations commerciales a l'honneur de présenter son deuxième rapport, comme suit:—

Votre comité a été institué à une date avancée de la session, et n'a conséquemment pas pu poursuivre très loin les objets de son enquête. Néanmoins il a tenu diverses assemblées. Plusieurs témoins ont été interrogés, principalement des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, et une bonne quantité de précieux renseignements ont été recueillis.

Avec le peu de temps à sa disposition le comité n'a pas eu le loisir de mettre en ordre les renseignements ainsi obtenus; et il serait prématuré d'en tirer quelques conclusions finales.

Le comité présente la preuve qu'il a rcueillie jusqu'à présent, et il recommande que ce même comité ou un autre semblable soit institué aussi tôt que possible à la prochaine session du Parlement pour poursuivre les recherches ainsi commencées, lesquelles, de l'avis de votre comité, promettent de bons résultats.

Comme, à cette date tardive de la session, il sera impossible d'obtenir l'autorisation, par le comité des deux Chambres sur les Impressions du Parlement, de faire imprimer et distribuer de la manière ordinaire le présent rapport avec les témoignages recueillis jusqu'à présent, votre comité recommande que 3,200 exemplaires de ce rapport soient publiés en appendice au Journal du Sénat, et soient distribués comme suit:—

1° Dix exemplaires à chaque sénateur et député;

2° Deux cents exemplaires au ministère du Commerce.

Le tout respectueusement soumis.

WM. C. EDWARDS,
Président.

L'honorable M. Kerr, secondé par l'honorable M. MacKay, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté maintenant.

L'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. Belcourt, a proposé en amendement:

Que les mots "ne" et "pas" soient insérés l'un avant, l'autre après le mot "soit" et que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la motion: "mais qu'il soit amendé en retranchant tous les mots depuis '3,200' jusqu'à la fin du dit rapport et en y substituant le mots 'l'on fasse imprimer et mettre en brochure un nombre suffisant pour qu'il en soit fourni un exemplaire à chacun des membres de chaque Chambre'".

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, la Chambre s'est divisée.

Pour, 12.—Contre, 16.

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell,

Le Sénat s'est ajourné.

SECONDE SEANCE DISTINCTE.

Les membres présents étaient :—

L'honorable PHILIPPE LANDRY, Président.

Les honorables messieurs

Béique,
Beith,
Belcourt,
Bell,
Bostock,
Bowell (Sir Mackenzie),
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Cloran,
Costigan,
Dandurand,
Daniel,
Derbyshire,
Domville,
Edwards,
Ellis,
Farrell,
Fiset,
Forget,
Jaffray,
Jones (Sir Lyman),
Kerr,
King,
Kirchhoffer,
La Rivière,
Lougheed,
Macdonald (Victoria),
MacKay (Alma),
McDonald (Cap-Breton),
McHugh,
McMullen,
Montplaisir,
Owens,
Pope,
Power,
Prowse,
Ratz,
Roche,
Scott (Sir Richard),
Talbot,
Taylor,
Tessier,
Thompson,
Watson,
Yeo,
Young.

Prières.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable Président :

De Joseph Denis et autres, d'Ottawa ; et

De Herman Neuser et autres, de Saskatoon.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (188) intitulé : " Loi à l'effet d'aider à la construction de certains ponts de chemins de fer de la *Saint John and Quebec Railway Company*, et de ratifier une convention faite entre la Compagnie et les gouvernements du Canada et du Nouveau-Brunswick ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la première séance lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
SAMEDI, 30 mars 1912.

Résolu,—Qu'il soit envoyé un message au Sénat, pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce aux premiers, deuxième et quatrième de leurs amendements au bill (No 88) Loi à l'effet d'instituer une Commission du Tarif; et qu'elle désapprouve le troisième de leurs amendements au dit bill pour la raison suivante:—

"Parce que l'enquête spéciale demandée par le dit amendement ne s'accorde pas avec les fins du bill, en tant qu'il y est déjà pourvu par les autres dispositions du dit bill, et qu'il n'est pas nécessaire."

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

THS B. FLINT,
Greffier des Communes.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit message soit pris en considération par le Sénat à sa première séance lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Belcourt, secondé par l'honorable M. Costigan, il a été

Ordonné, qu'il émane un ordre de cette Chambre pour la production de copie de l'ordre en conseil transférant la division des Archives du département de l'Agriculture au département du secrétaire d'Etat.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (178) intitulé: "Loi à l'effet d'accorder une subvention additionnelle à la Province de l'Ile-du-Prince-Edouard", ayant été lu,

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Kerr, a proposé:

Que les mots "ne" et "pas" soient insérés l'un avant l'autre après le mot "soit" et que ce qui suit soit ajouté à la fin de la motion, à savoir: "parce qu'il n'est pas donné de raison pour l'octroi de la subvention y mentionnée et que par conséquent le dit bill semble avoir été fait en violation des termes de l'adresse présentée par le Sénat et la Chambre des Communes du Canada à Sa Majesté dans l'annexe de la loi Impériale, 7 Edouard VII, ch. 11, et qui déclare que les subsides, tels que réajustés et accordés par la dite Loi seront un règlement final et inaltérable des sommes à être payées annuellement aux différentes provinces de la Puissance pour leurs besoins locaux et pour l'appui des gouvernements et des législatures; et parce qu'il est en violation de la dite Loi Impériale, les différentes provinces du Canada n'ayant pas été consultées.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion en amendement, la Chambre s'est divisée et les noms ayant été demandés ils ont été pris comme suit:—

CONTENTS:

Les honorables messieurs

Beith, Belcourt, Bostock, Cartwright (Sir Richard), Cloran, Costigan, Dandurand, Derbyshire, Jaffray, Kerr, Power, Watson—12.

NON-CONTENTS:

Les honorables messieurs

Bell, Bowell (Sir Mackenzie), Daniel, Edwards, Farrell, Fiset, King, Landry (Président), Lougheed, Macdonald (Victoria), Montplaisir, Pope, Prowse, Ratz, Thompson, Yeo—16.

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (185) intitulé: "Loi à l'effet d'autoriser la vente à la province du Manitoba de certaines réserves militaires dans la cité de Winnipeg", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (137) intitulé: "Loi modifiant la Loi récompensant certains volontaires, 1908", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (190) intitulé: "Loi autorisant une gratification aux volontaires qui ont servi la Couronne lors des invasions féniennes", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (183) intitulé: "Loi autorisant des subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer et des ponts qui y sont mentionnés", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération le deuxième rapport du comité spécial nommé pour prendre en considération le caractère peu satisfaisant du mouvement de la population, spécialement dans les vieilles provinces de la Puissance.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Taylor, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (149) intitulé: "Loi concernant les eaux dans la zone du chemin de fer et dans l'étendue des terres de la rivière La Paix", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

Conformément à l'ordre, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(*En comité*).

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Les articles 1 et 2 ont été lus séparément et agréés.

L'article 3 a été lu et remis.

Les articles 4 à 9 ont été lus séparément et agréés.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Edwards a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau lundi prochain à la première séance du Sénat.

Ordonné, que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau lundi prochain, à la première séance du Sénat.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (186) intitulé: "Loi à l'effet d'autoriser l'octroi de subventions au gouvernement de la province d'Ontario pour aider à la construction du *Temiskaming and Northern Ontario Railway*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain à la première séance du Sénat.

L'honorable Président a informé le Sénat qu'il avait reçu le rapport suivant du greffier du Sénat:—

SÉNAT,
BUREAU DU GREFFIER,
OTTAWA, 29 mars 1912.

A l'honorable P. LANDRY,
Président du Sénat.

MONSIEUR,—Relativement à l'augmentation annuelle de salaire qui peut être accordée aux membres du service civil en conformité de l'article 37 de la Loi amendant la Loi du service civil, 1908, j'ai l'honneur de soumettre au Sénat, s'il désire

accorder la dite augmentation à ses employés, une liste de ceux qui pourraient la recevoir, en conformité de la classification faite par les sénateurs, rien dans leur conduite ne pouvant les priver de ce privilège.

Stephen, Robert William..	$100 00
Creighton, J. G. Aylwin..	50 00
Chambers, Ernest..	100 00
Lelièvre, Siméon..	100 00
LeMoine J. de St. D., I. S. O..	100 00
Nicholson, Byron..	100 00
Garneau, Alfred L..	50 00
O'Neil, William J..	50 00
Hinds, Arthur..	50 00
Gibbs, Chas T..	100 00
Caron, Adolphe D..	50 00
Choquette, John..	50 00
Weston, Thos B..	50 00
DeMontigny, Louvigny..	50 00
Pelletier, Joseph H..	50 00
Bérubé, Ernest..	50 00
	$1,100 00

Je pourrais aussi ajouter que les prévisions du paragraphe 3 de l'article 37 de la loi ci-dessus pourraient être appliquées à M. Arthur Hinds.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

SAM'L E. St. O. CHAPLEAU,

Greffier du Sénat.

En vous soumettant le rapport ci-dessus, je recommande que les augmentations ci-dessus soient accordées. De plus je recommande l'augmentation du salaire de M. Hinds, en conformité du paragraphe 3 de l'article 37 de la Loi amendant la Loi du service civil, 1908.

P. LANDRY,

Président du Sénat.

Appartements du Président,
Ottawa, 29 mars 1912.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat à sa première séance lundi prochain.

Son Honneur le Président a présenté au Sénat le message et la mémoire qui suivent:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
SAMEDI, 30 mars 1912.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que cette Chambre a approuvé la recommandation de l'honorable Orateur de la Chambre des Communes pour le paiement aux commis du bureau conjoint de distribution de

la Chambre des Communes et du Sénat l'augmentation annuelle de leur salaire, conformément à l'article 37 de la Loi de 1908 modifiant la Loi du service civil.

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

THOS. B. FLINT,
Greffier des Communes.

Mémoire.

Relativement au message reçu aujourd'hui de la Chambre des Communes pour informer le Sénat que cette Chambre a approuvé la recommandation de l'Orateur à l'effet de payer aux commis du bureau conjoint de la distribution du Parlement l'augmentation annuelle de salaire en conformité de l'article 37 de la Loi du service civil de 1908, le soussigné a l'honneur d'acquiescer à la dite recommandation et de demander le concours du Sénat.

P. LANDRY,
Président du Sénat.

Appartements du Président.
Mars 1912.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit message et la dite recommandation soient pris en considération par le Sénat à sa première séance lundi prochain.

L'honorable Président a présenté au Sénat la liste du Service civil du Canada, 1911.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 30, 1912*).

Conformément à l'ordre du jour, le bill (189) intitulé: " Loi à l'effet d'aider à la construction du *Canadian Northern Alberta Railway* ", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell,

Le Sénat s'est ajourné à lundi prochain à onze heures du matin.

Lundi, 1er avril 1912.

PREMIERE SEANCE DISTINCTE.

Les membres présents étaient:—

L'honorable PHILIPPE LANDRY, Président.

Les honorables messieurs

Béique, Beith, Belcourt, Bell, Bostock, Bowell (Sir Mackenzie), Campbell, Cartwright (Sir Richard), Cloran, Costigan, Daniel, Derbyshire, Dessaulles, Edwards, Ellis, Farrell, Fiset, Jaffray, Kerr, King, La Rivière, Lougheed, Macdonald (Victoria), McHugh, Montplaisir, Pope, Power, Prowse, Ratz, Roche, Scott (Sir Richard), Talbot, Taylor, Tessier, Thibaudeau, Thompson, Watson, Yeo, Young.

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De F. X. Fafard, O.M.I., et autres, de Le Pas, Manitoba; de Joseph Denis et autres, d'Ottawa (40); de Herman Neuser et autres, de la Saskatchewan; d'Antoine Morleau et autres, de Westmeable, Ontario; de G. Ducharme et autres, du Manitoba; de P. A. Moret et autres, de Fort-Saskatchewan, Alberta; de James Hague et autres, de North-Edmonton, Manitoba; de H. LeVarieu et autres, de Saskatchewan; de F. X. Benoît et autres, du Manitoba; de E. Côté et autres, du Cap-Chat, et de P. Lafrance et autres, de Maurice, Québec; demandant que dans le bill actuellement soumis au Parlement aux fins d'annexer à la province du Manitoba une partie du territoire du Keewatin, l'on insère des dispositions qui sauvegardent les droits des écoles séparées.

L'honorable Président a informé le Sénat qu'il avait reçu la communication suivante du secrétaire du Gouverneur général.

Bureau du secrètaire du Gouverneur général,
Ottawa, 1er avril 1912.

Monsieur,—J'ai reçu l'ordre du Gouverneur général de vous informer que Son Altesse Royale se rendra à la salle du Sénat, cette après-midi, à quatre heures, pour proroger la présente session du Parlement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

H. C. LOWTHER, Lieut.-Colonel,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable
Président du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (78) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Inspections et de la Vente", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général à la prochaine séance du Sénat aujourd'hui.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (32) intitulé: "Loi concernant les grains", et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

Son Honneur le Président a présenté la recommandation suivante au sujet de la classification du personnel du Sénat:—

Samedi, 3 mars 1912.

Le soussigné a l'honneur de représenter que lorsque l'organisation et la classification du personnel du Sénat a été faite en conformité du chapitre 15 des Statuts de 1908:—

1. Le traducteur français en chef, qui à la Chambre des Communes est placé dans la première division, subdivision "A" et qui au Sénat est placé actuellement dans la première division, subdivision "B", a été par erreur, placé dans une classe qui n'est pas la même que celle des employés correspondants aux Communes.

2. Que le commis de la Routine et de la Procédure et de la Papeterie, qui à la Chambre des Communes est placé dans la première division, subdivision "A", et qui au Sénat est actuellement dans la première division, subdivision "B", a été par erreur, placé dans une classe qui n'est pas la même que celle des officiers qui ont le même emploi à la Chambre des Communes.

3. Que les trois traducteurs français ont été placés dans la seconde division, subdivision "A", et se trouvent dans une classe qui n'est pas celle du personnel des traducteurs de la Chambre des Communes.

4. Que le commis du bureau du greffier en loi qui est en même temps sténographe a été placé dans la seconde division, subdivision "B", a été placé par erreur dans une classe qui n'est pas celle des employés dans ce service à la Chambre des Communes.

5. Que le maître de poste a été placé dans la seconde division, subdivision "B", et a été placé par erreur dans une classe qui n'est pas celle des employés du même service à la Chambre des Communes.

Le soussigné est d'opinion que ces employés appartiennent réellement:—

1. Le traducteur en chef (J. Boutillier Trudel), à la première division, subdivision "A".

2. Le greffier de la Routine et de la Procédure et commis de la Papeterie (J. C. Young), à la première division, subdivision "A".

3. Les trois traducteurs français, J. Bouchard, W. Chapman et L. De Montigny, à la première division, subdivision "B".

4. Le greffier du bureau en loi et sténographe (Arthur Hinds), et le maître de poste (J. Chòquette), à la deuxième division, subdivision "A".

Il recommande donc que ces employés soient classifiés comme ci-dessus et que l'organisation et la classification du personnel du Sénat soient corrigées en conséquence.

P. LANDRY.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Taylor, il a été

Ordonné, que la dite recommandation soit prise en considération à la seconde séance du Sénat aujourd'hui.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (188) intitulé: "Loi à l'effet d'aider à la construction de certains ponts de chemins de fer de la *Saint-John and Quebec Railway Company*, et de ratifier une convention faite entre la Compagnie et les gouvernements du Canada et du Nouveau-Brunswick", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du message de la Chambre des Communes *re* les commis du bureau de la distribution de la Chambre des Communes et du Sénat, ainsi que la recommandation de Son Honneur le Président du Sénat à ce sujet, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que la dite recommandation de Son Honneur le Président soit agréée et qu'un message soit porté à la Chambre des Communes, pour informer cette Chambre que le Sénat a acquiescé à la dite recommandation.

L'ordre du jour appelant la prise en considération de la lettre du greffier du Sénat recommandant l'augmentation annuelle aux membres du personnel du Sénat, et du concours de Son Honneur le Président à ce sujet, ayant été lu,

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé:

Que la recommandation de Son Honneur le Président soit adoptée.

Pendant le débat,

Son Honneur le Président a décidé un point d'ordre, à savoir: Que, au cours d'un débat sur un ordre du jour, un autre article de l'ordre du jour qui doit être pris plus tard en considération ne peut être traité simultanément avec celui qui fait le sujet du débat.

La question de concours ayant été posée sur la motion que la décision de Son Honneur le Président ne peut être acceptée, la Chambre s'est divisée.

POUR, 12.—CONTRE, 8.

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

Après débat,

La question de concours ayant été posée sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du message de la Chambre des Communes n'acquiesçant pas au troisième amendement fait par le Sénat au bill (88) intitulé: "Loi pourvoyant à l'institution d'un Commission du Tarif, ayant été lu,

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé:

Que le Sénat n'insiste pas sur son troisième amendement au dit bill.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, la Chambre s'est divisée et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

CONTENTS:

Les honorables messieurs

Bell, Bowell (Sir Mackenzie), Daniel, Ellis, Fiset, Landry (Président), Lougheed, Macdonald (Victoria), Montplaisir, Pope, Taylor—11.

NON-CONTENTS:

Les honorables messieurs

Beith, Belcourt, Bostock, Boyer, Campbell, Cartwright, (Sir Richard), Cloran, Costigan, Derbyshire, Dessaulles, Edwards, Farrell, Jaffray, Kerr, King, McHugh, Power, Ratz, Roche, Talbot, Watson, Yeo—22.

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

Le très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Kerr, a proposé:

Que le Sénat insiste sur son amendement et que les honorables MM. Kerr, Power et le proposant forment un comité pour rédiger les raisons pour lesquelles il insiste sur son amendement au dit bill.

La question de concours ayant été posée sur la motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé en comité général relativement au bill (149) intitulé: "Loi concernant les eaux dans la zone du chemin de fer et dans l'étendue de terres de la rivière La-Paix".

(En comité).

L'article 3 a été pris de nouveau en considération et a été agréé.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, le Sénat a repris sa séance, et

L'honorable M. Edwards a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (186) intitulé: "Loi à l'effet d'autoriser l'octroi de subventions au gouvernement de la province d'Ontario pour aider à la construction du *Temiskaming and Northern Ontario Railway*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à la prochaine séance du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (194) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la présente session, intitulée: 'Loi concernant la *Montreal Central Terminal Company*'", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (195) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la présente session, intitulée: 'Loi concernant l'*Ottawa, Montreal and Eastern Railway Company*'", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Belcourt, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois à la prochaine séance du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (W) intitulé: Loi à l'effet de ratifier et de confirmer certains contrats entre la compagnie dite *The Temiskaming and Northern Ontario Railway Commission* et la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada";

Aussi, le bill (X 2) intitulé: "Loi concernant la Compagnie de prêt et de placement du Canada l'Impériale";

Aussi, le bill (K 3) intitulé: "Loi à l'effet de modifier une loi de la présente session, intitulée: 'Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Ottawa and Lake McGregor Railway Company*'"; et pour informer le Sénat qu'elle a passé les dits bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (O 2) intitulé: "Loi concernant la Haute Cour subsidiaire de l'Ancien Ordre des

Forestiers dans la Puissance du Canada, et pour informer le Sénat qu'elle a passé ce bill avec divers amendements, auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Article 1, ligne 2 (de la version anglaise).—Après "Subsidiary" insérer "High".

Article 2, ligne 1.—Après "Est" retrancher tous les mots jusqu'à la fin de l'article et insérer "modifié l'article 4 du dit chapitre 91, par le retranchement des mots "vingt mille" à la troisième ligne du dit article et l'insertion en leur lieu et place des mots "cent mille".

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Belcourt, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux dits amendements sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (68) intitulé: "Loi concernant le Queen's College à Kingston et le changement de son nom en celui de 'Queen's University, à Kingston'"; et

Aussi, le bill (46) intitulé: "Loi constituant en corporation la *British Trust Company*", et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
SAMEDI, 30 mars 1912.

Résolu,—Qu'il soit envoyé un message au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre n'insiste pas sur son amendement au Bill Y 2 (No 176) du Sénat, intitulé: "Loi à l'effet de refondre et de modifier les actes relatifs à *The Dominion-Gresham Guarantee and Casualty Company*".

Ordonné, que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

THOS. B. FLINT,
Greffier des Communes.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (F 2) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada", et pour informer le Sénat qu'elle a passé ce bill avec divers amendements, auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Article 3, lignes 7 et 8.—Après "Compagnie" retrancher "est dès maintenant ou pourra par la suite être" et insérer "a été ou est par la présente loi".

Article 4, ligne 1.—Après "discrétion" retrancher "chaque fois qu'ils le jugent à propos".

Article 4, ligne 4.—Après "assistance" retrancher tous les mots jusqu'à la fin de l'article et insérer "à la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines*, à la Compagnie de télégraphe du chemin de fer Canadien du Pacifique, à la *Grand Trunk Pacific Development Company, Limited*, à la *Grand Trunk Pacific Elevator Company, Limited*, et à la *Grand Trunk Pacific Steamships Company, Limited*, et à cet effet, elle peut faire des avances, garantir, acquérir, posséder, donner en nantissement, vendre ou autrement aliéner des obligations, débentures ou autres valeurs de l'une quelconque des dites compagnies".

Article 7, ligne 8.—Après "généraux" insérer "des entreprises".

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Yeo, a proposé en amendement:

Que les mots "ne" et "pas" soient insérés l'un avant l'autre après le mot "soit" et que ce qui suit soit ajouté à la fin de la motion: mais qu'il soit lu la troisième fois d'hui en trois mois.

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, elle a été, sur division, résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale, elle a été, sur la même division, mais exprimée en sens inverse, résolue dans l'affirmative.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du rapport du Président du Sénat sur l'organisation et la classification du personnel du Sénat, ayant été lu,

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé:

Que cet ordre du jour soit rayé et qu'il soit placé sur les ordres du jour, à la prochaine session du Parlement, et en soit le premier article.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (186) intitulé: "Loi à l'effet d'autoriser l'octroi de subventions au gouvernement de la province d'Ontario pour aider à la construction du *Temiskaming and Northern Ontario Railway*", a été lu la deuxième fois.

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

CONTENTS:

Les honorables messieurs

Bell, Bowell (Sir Mackenzie), Daniel, La Rivière, Lougheed, Macdonald (Victoria), Pope, Taylor.—8.

NON-CONTENTS:

Les honorables messieurs

Beith, Bostock, Boyer, Cartwright, (Sir Richard), Cloran, Costigan, Derbyshire, Dessaulles, Edwards, Ellis, Farrell, Fiset, Gillmor, Jaffray, Kerr, King, Power, Talbot, Thibaudeau, Thompson, Yeo—21.

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général relativement au bill (78) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Inspections et de la Vente", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits par la Chambre des Communes sans amendement.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell il a été

Ordonné, que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il soit ajourné à deux heures et demie de l'après-midi.

Alors, sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell,

Le Sénat s'est ajourné à deux heures et demie de l'après-midi.

SECONDE SEANCE DISTINCTE.

Le Sénat s'est réuni à deux heures et demie de l'après-midi.

Les membres pré-ents étaient:—

L'honorable PHILIPPE LANDRY, Président.

Les honorables messieurs

Beith,	Cloran,	Gillmor,	Pope,
Belcourt,	Costigan,	Jaffray,	Power,
Bell,	Daniel,	Kerr,	Talbot,
Bostock,	Derbyshire,	King,	Taylor,
Bowell (Sir Mackenzie),	Dessaulles,	La Rivière,	Thibaudeau,
Boyer,	Edwards,	Lougheed,	Thompson,
Campbell,	Ellis,	Macdonald (Victoria),	Watson,
Cartwright (Sir Richard),	Farrell,	McHugh,	Yeo,
	Fiset,		Young.

L'honorable M. Lougheed a présenté au Sénat une réponse à un ordre en date du 22 mars 1912, pour la production de toutes pétitions et correspondance se rapportant au déplacement d'une trappe à poissons exploitée à ou près l'île McNutt, dans le havre de Shelburne.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 106a*).

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (194) intitulé: "Loi modifiant la loi de la présente session, intitulée: 'Loi concernant la *Montreal Central Terminal Company*'", ayant été lu,

L'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Ordonné, que le dit ordre soit rayé et que le bill soit retiré.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (193) intitulé: " Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes pour le service public des exercices expirant respectivement le 31 mars 1912 et le 31 mars 1913 ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (195) intitulé: " Loi modifiant la Loi de la présente session, intitulée: 'Loi concernant l'*Ottawa, Montreal and Eastern Railway Company*' ", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Belcourt, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Le très honorable Sir Richard Cartwright a présenté au Sénat le rapport du comité chargé de la rédaction des raisons pour lesquelles le Sénat insiste sur ses amendements au bill (88) intitulé: " Loi pourvoyant à l'institution d'une Commission du Tarif ".

Que le Sénat insiste sur son troisième amendement ainsi que sur les autres amendements faits au bill (88) intitulé: " Loi pourvoyant à l'institution d'une Commission du Tarif ", pour, entre autres raisons les suivantes:—

1. Parce que le renseignement que l'on désire obtenir est très pertinent et s'applique aux objets pour lesquels seulement la formation d'une Commission du Tarif est justifiable.

2. Parce que ce renseignement peut aisément s'obtenir en même temps que l'on se procurera le renseignement exigé par l'article précédent.

3. Parce qu'il est très important, dans l'intérêt public, que les détails mentionnés dans le dit troisième amendement soient fournis dans le cas de personnes qui s'efforcent d'assurer l'imposition de droits additionnels sur toute la population.

4. Parce que, au jugement du Sénat, la dite enquête spéciale s'applique aux objets de ce bill.

5. Parce que la dite enquête et le renseignement demandé sont désirables et ne gêneront ni ne retarderont indûment l'enquête ordonnée par ce bill.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté et qu'un message exposant les raisons contenues dans le dit rapport soit porté à la Chambre des Communes, par un des maîtres en chancellerie, pour le lui communiquer.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
LUNDI, 1er avril 1912.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre ayant de nouveau pris en considération le deuxième message de Leurs Honneurs au sujet du bill (88) intitulé: "Loi pourvoyant à l'institution d'une Commission du Tarif", insiste sur le message déjà envoyé à Leurs Honneurs le 30 mars dernier au sujet du dit bill.

Ordonné, que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

THOS. B. FLINT,
Greffier des Communes.

Le Sénat s'est ajourné à loisir.

Quelque temps après, le Sénat a repris sa séance.

Son Altesse Royale le Gouverneur général est arrivé et étant assis dans le fauteuil sur le Trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre "*que c'est le* "*plaisir de Son Altesse Royale que les Communes se rendent immédiatement auprès* "*d'Elle, dans la salle du Sénat*".

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur.

Le greffier de la Couronne en chancellerie a lu les titres des bills à être sanctionnés, comme suit:—

Loi concernant le Département des Affaires Extérieures.

Loi modifiant la Loi du Service civil.

Loi modifiant la Loi du Service civil.

Loi concernant la compagnie dite *The Ontario and Ottawa Railway Company.*

Loi concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne.

Loi concernant la *Kettle Valley Railway Company.*

Loi concernant la *Kootenay Central Railway Company.*

Loi concernant la *Manitoba and North Western Railway Company of Canada.*

Loi concernant la *Gatineau and Ungava Railway Company* et à l'effet de changer son nom en celui de *The Ottawa and Ungava Railway Company.*

Loi concernant la compagnie *United Gold Fields of British Columbia, (Limited).*

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo.

Loi concernant la *Windsor, Chatham and London Railway Company.*

Loi constituant en corporation la *Quinze River and Ottawa Railway Company.*

Loi concernant la *Canadian Northern Montreal Tunnel and Terminal Company, Limited.*

Loi constituant en corporation la *Roman Catholic Episcopal Corporation of Keewatin.*

Loi concernant *The Rainy River Radial Railway Company.*

Loi constituant en corporation la *Révillon Frères Trading Company, Limited.*

Loi pour faire droit à Ethel May Stewart.

Loi pour faire droit à William Holloway Adams.

Loi modifiant la Loi du Service civil.
Loi modifiant la Loi du Service civil.
Loi constituant en corporation *The British Western Loan Company.*
Loi créant le Conseil de Biologie du Canada.
Loi concernant le havre de Hamilton.
Loi concernant l'Institut d'Architecture du Canada et à l'effet de changer son nom en celui de l'Institut Royal d'Architecture du Canada.
Loi constituant en corporation la *Pacific, Trans-Canada and Hudson Bay Railway Company.*
Loi concernant la *Saskatchewan Power Company.*
Loi concernant la *Canadian Northern Railway Company.*
Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.
Loi modifiant la Loi du Service civil.
Loi modifiant la Loi du Service civil.
Loi modifiant la Loi des Pêcheries.
Loi concernant la *British Columbia and Dawson Railway Company.*
Loi concernant *The Vancouver, Fraser Valley and Southern Railway Company.*
Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Interprovincial Fire Insurance Company.*
Loi modifiant la Loi du Yukon.
Loi constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer Montréal-Transcontinental.
Loi constituant en corporation *The Western Dominion Railway Company.*
Loi constituant en corporation *The Prince Edward and Hastings Railway Company.*
Loi constituant en corporation *The British-American Trust Company.*
Loi constituant en corporation le *Queen's Theological College.*
Loi concernant certains brevets de *The Continental Can Company.*
Loi concernant *The Alberta, Peace River and Eastern Railway Company.*
Loi constituant en corporation *The Canadian Public Health Association.*
Loi pour faire droit à Alvena Bell Leaitch.
Loi pour faire droit à Isabella Helen Horncastle.
Loi pour faire droit à George MacKay Sutherland.
Loi concernant la *Mexican Interurban-Electric Traction Company, Limited,* et à l'effet d'en changer le nom en celui de *Mexican Interurban Electric Railway Company, Limited.*
Loi concernant la *Saskatchewan Central Railway Company.*
Loi concernant la *Mexico North Western Transportation Company, Limited,* et à l'effet d'en changer le nom en celui de *Mexico North Western Pacific Railway Company.*
Loi concernant la *Alabama Traction, Light and Power Company, Limited.*
Loi constituant en corporation la *Dominion Trust Company.*
Loi modifiant le Code Criminel.
Loi modifiant la Loi de la Marine marchande au Canada.
Loi constituant en corporation *The Guarantee Life Insurance Company of Canada.*
Loi concernant l'Eglise Méthodiste.
Loi pour faire droit à Isobell Isaac.
Loi constituant en corporation *The Universal Eyesight Insurance Company.*
Loi constituant en corporation la *International Guarantee Company.*
Loi pourvoyant à l'extension des frontières de la province du Manitoba.
Loi à l'effet d'aider à la construction du *Canadian Northern Alberta Railway.*
Loi modifiant la Loi des Prisons publiques et de Réforme.
Loi modifiant la Loi de la Cour de l'Echiquier.

Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Ottawa and Lake McGregor Railway Company.*

Loi pour faire droit à William Alexander Hunt Jenkins.

Loi pour faire droit à Edith Harriet Duffey.

Loi pour faire droit à John Angus Kennedy.

Loi pour faire droit à Henry Greek Wills.

Loi pour faire droit à Keitha Seeley.

Loi pour faire droit à David George Davidson.

Loi concernant la *Montreal Central Terminal Company.*

Loi concernant la *Ottawa, Montreal and Eastern Railway Company.*

Loi concernant *The Ottawa, Brockville and St. Lawrence Railway Company.*

Loi concernant la Compagnie du Canal à navires le Saint-Clair et Erié.

Loi constituant en corporation *The Grand Lodge of the Loyal Order of Moose* dans la Puissance du Canada.

Loi à l'effet d'aider et d'encourager l'Agriculture.

Loi modifiant la Loi des banques.

Loi modifiant la Loi des Caisses d'Epargnes de Québec.

Loi modifiant la Loi de la Milice.

Loi modifiant le Code criminel.

Loi concernant les Commissaires du havre de Montréal.

Loi modifiant la Loi du Service civil.

Loi constituant en corporation la *Capital Trust Corporation, Limited.*

Loi concernant la constitution d'associations de livres de généalogie du bétail.

Loi modifiant la Loi des Juges.

Loi constituant en corporation les Commissaires du havre de Winnipeg et Saint-Boniface.

Loi modifiant la Loi minière du Yukon.

Loi concernant le terrain de l'Hôtel du gouvernement, Toronto.

Loi modifiant la Loi des subventions aux bassins de radoub, 1910.

Loi à l'effet d'étendre les frontières de la province de l'Ontario.

Loi à l'effet d'accorder une subvention additionnelle à la Province de l'Ile-du-Prince-Edouard.

Loi à l'effet d'étendre les frontières de la province de Québec.

Loi à l'effet d'autoriser l'octroi d'une subvention à la *Canadian Northern Pacific Railway Company,* pour aider à la construction du chemin de fer y mentionné.

Loi à l'effet d'autoriser la vente à la province du Manitoba de certaines réserves militaires dans la cité de Winnipeg.

Loi modifiant la Loi récompensant certains volontaires, 1908.

Loi autorisant une gratification aux volontaires qui ont servi la Couronne lors des invasions féniennes.

Loi autorisant des subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer et des ponts qui y sont mentionnés.

Loi à l'effet d'aider à la construction du *Canadian Northern Alberta Railway.*

Loi concernant les grains.

Loi concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada.

Loi à l'effet de ratifier et confirmer certains contrats entre la compagnie dite *The Temiskaming and Northern Ontario Railway Commission* et la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada.

Loi concernant la haute cour subsidiaire de l'Ordre ancien des Forestiers dans la Puissance du Canada.

Loi concernant la Compagnie de prêt et de placement du Canada l'Impériale.

Loi modifiant une loi de la présente session, intitulée: " Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Ottawa and Lake McGregor Railway Company.*

Loi modifiant la loi de la présente session, intitulée " Loi concernant la Montreal *Central Terminal Company* ".

Loi modifiant la loi de la présente session, intitulée: " Loi concernant l'*Ottawa, Montreal and Eastern Railway Company* ".

Loi concernant le *Queen's College* à Kingston, et le changement de son nom en celui de *Queen's University,* à Kingston.

Loi à l'effet d'aider à la construction de certains ponts de chemins de fer de la *Saint John and Quebec Railway Company,* et de ratifier une convention faite entre la Compagnie et les gouvernements du Canada et du Nouveau-Brunswick.

Loi à l'effet de refondre et de modifier les actes relatifs à *The Dominion-Gresham Guarantee and Casualty Company.*

Loi constituant en corporation la compagnie dite *The British Trust Company, Limited.*

Loi concernant les eaux dans la zone des chemins de fer et dans l'étendue de terres de la rivière La-Paix.

A ces bills la sanction royale est donnée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:—

" Au nom de Sa Majesté, Son Altesse Royale le Gouverneur général sanctionne ces bills."

Alors, l'honorable Orateur de la Chambre des Communes a adressé la parole à Son Altesse Royale le Gouverneur général comme suit:—

" Qu'il plaise à Votre Altesse Royale:

" Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

" Au nom des Communes je présente à Votre Altesse Royale le bill suivant—

" Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes pour le service public des exercices expirant respectivement le 31 mars 1912 et le 31 mars 1913 ", que je prie humblement Votre Altesse Royale de sanctionner."

Alors, après que le greffier de la Couronne en chancellerie eut lu le titre du bill, le greffier du Sénat, sur l'ordre de Son Altesse Royale, a dit:—

" Au nom de Sa Majesté, Son Altesse Royale le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Après quoi il a plu à Son Altesse Royale le Gouverneur général de clore la Première Session du Douzième Parlement par le discours suivant:—

Honorable Messieurs du Sénat:

Messieurs de la Chambre des Communes:

Je suis heureux de pouvoir, à cette heure comparativement peu avancée de la saison, mettre un terme à vos labeurs parlementaires.

Le soin que vous avez apporté à vous acquitter de vos devoirs publics mérite mes vives félicitations.

La loi à l'effet d'étendre les frontières du Manitoba et d'établir des arrangements financiers en rapport avec les besoins de son domaine agrandi sera, j'en suis certain, bien accueillie par les habitants actuels de cette province et par ceux qui appartiennent au territoire maintenant admis à participer aux avantages attachés à l'état de province.

L'extension des provinces d'Ontario et de Québec contribuera, sans doute, au progrès et au développement de ces territoires septentrionaux peu connus jusqu'à ce jour et qui feront partie, à l'avenir, de ces grandes provinces.

Des avantages d'une haute importance et d'une très grande portée devraient résulter de la loi à l'effet de promouvoir et d'encourager l'agriculture de concert avec les différents gouvernements provinciaux, qui, je n'en doute pas, contribuera au développement et au progrès de cette grande industrie, base de la prospérité.

La loi concernant les grains—mesure d'une très grande étendue—aidera le cultivateur à vendre ses produits et à lui procurer des prix plus rémunérateurs, et fera aussi disparaître les désavantages dont il a souffert dans le passé.

Messieurs de la Chambre des Communes:

Au nom de Sa Majesté, je vous remercie des généreux subsides que vous avez votés pour les besoins des services publics.

Honorable Messieurs du Sénat:

Messieurs de la Chambre des Communes:

Je suis heureux de vous féliciter des nombreux signes de la prospérité immense de ce pays et je souhaite de tout cœur, que les bénédictions de la Providence ne cessent de se répandre sur cette terre favorisée de ses dons.

L'Orateur du Sénat a alors dit:—

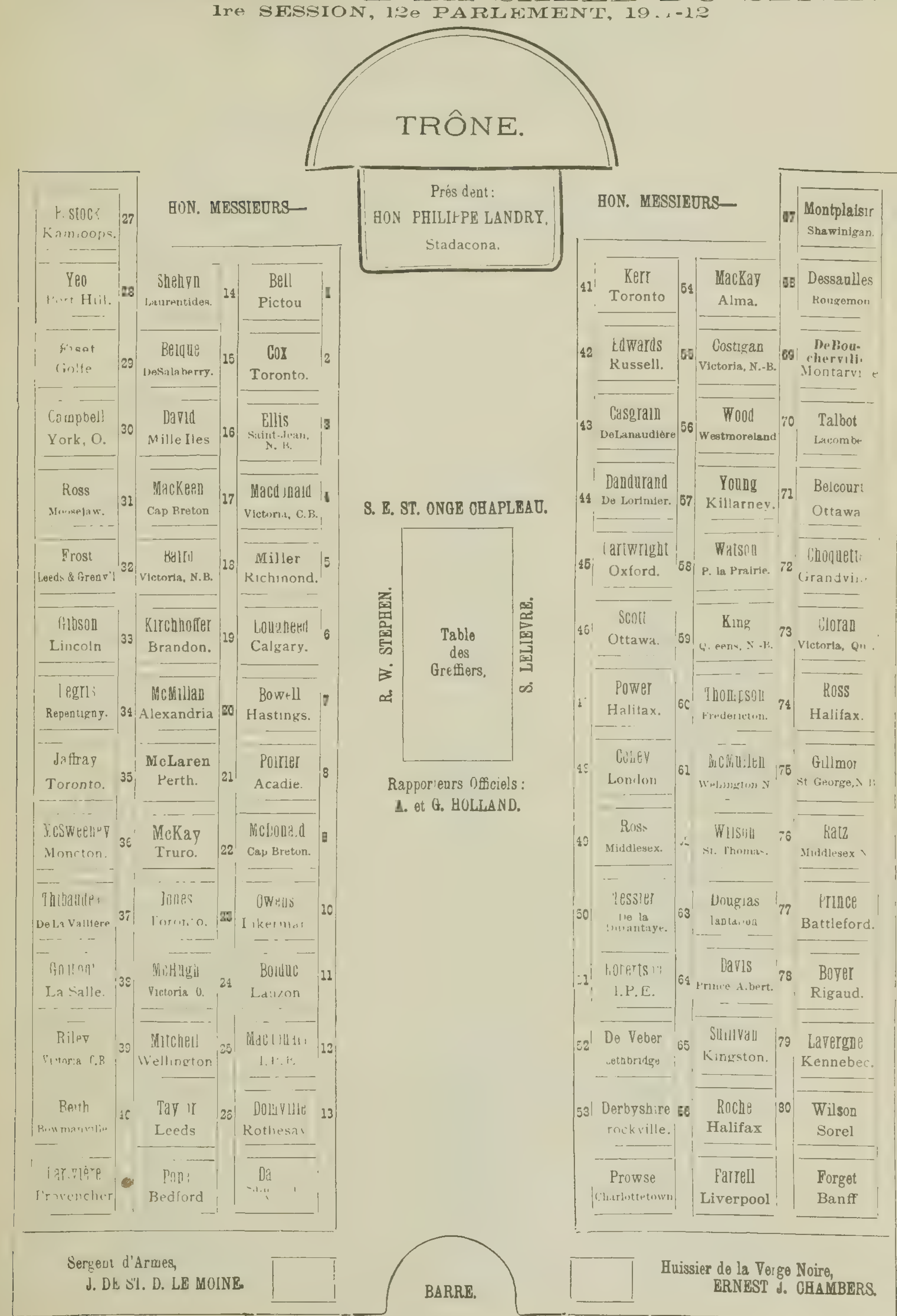
Honorable Messieurs du Sénat:

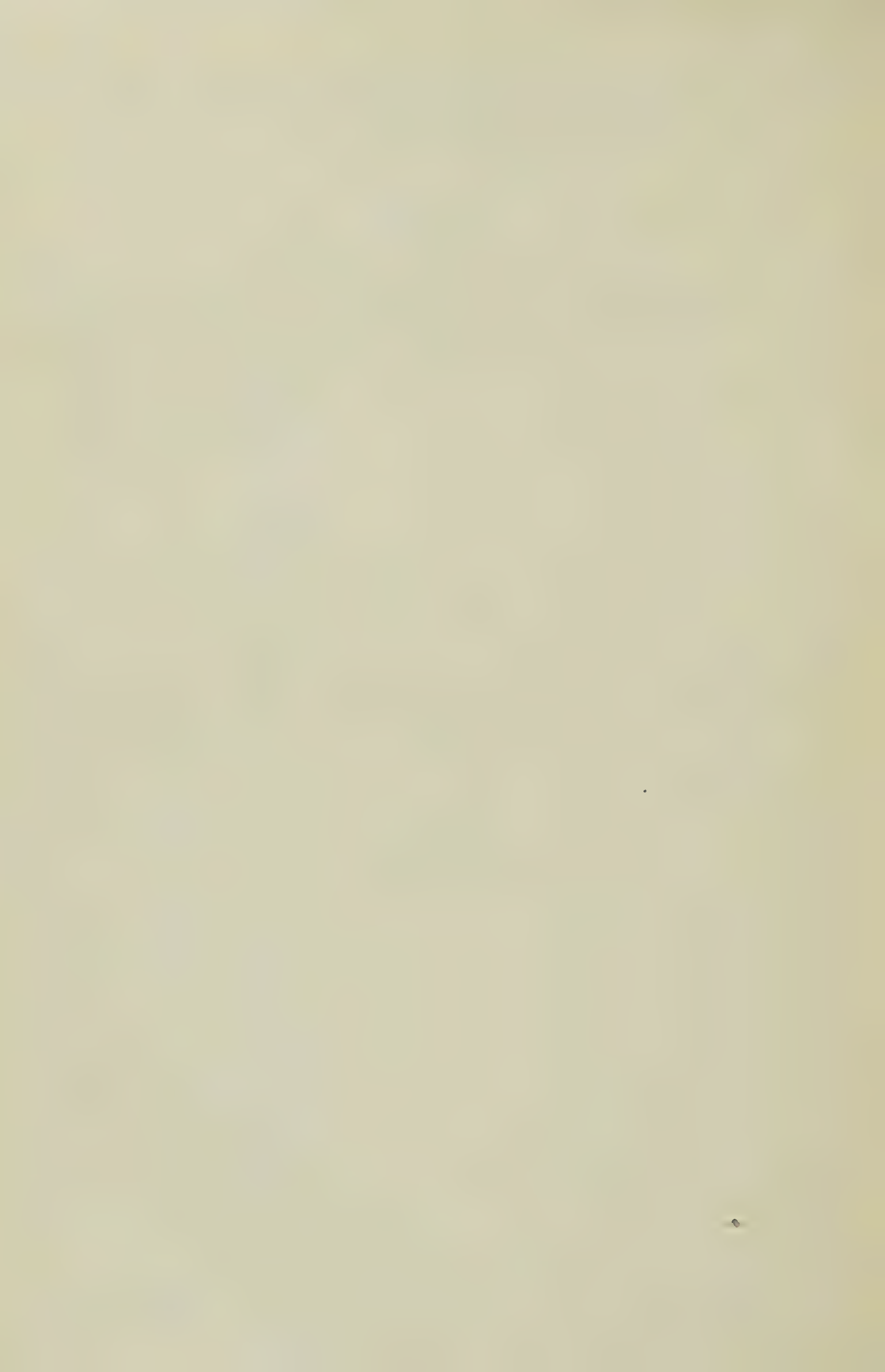
Messieurs de la Chambre des Communes:

C'est la volonté et le plaisir de SON ALTESSE ROYALE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL, que ce Parlement soit prorogé jusqu'à mardi, le 9me jour de mai prochain pour être tenu en ce lieu, et ce Parlement est, en conséquence, prorogé jusqu'au 9me jour de mai prochain.

DIAGRAMME DE LA SALLE DU SÉNAT

1re SESSION, 12e PARLEMENT, 19..-12





SÉNATEURS DU CANADA

PAR ORDRE D'ANCIENNETE.

1re SESSION, 12e PARLEMENT, 2 GEORGE V.

1911-12

L'HONORABLE PHILIPPE LANDRY, PRESIDENT.

SÉNATEURS.	DIVISIONS ÉLECTORALES.	RÉSIDENCES.
Les honorables		
William Miller	Richmond	Arichat, N.-E
William John Macdonald	Victoria, C.-B.	Victoria, C.-B.
Sir Richard William Scott, Chevalier	Ottawa	Ottawa, Ont.
Lawrence Geoffrey Power	M. Sr. Halifax	Halifax, N.-E.
C. E. Boucher de Boucherville, C.M.G.	Montarville	Montréal, P.Q.
Thomas McKay	Truro	Truro, N.-E.
Donald McMillan	Alexandria	Alexandria, Ont.
William McDonald	Cap-Breton	Glace Bay, N.-E.
Joseph Bolduc	Lauzon	Saint-Victor de Tring, P.Q.
Michael Sullivan	Kingston	Kingston, Ont.
Pascal Poirier	Acadie	Shédiac, N.-B.
James Alexander Lougheed	Calgary	Calgary, Alberta.
Peter McLaren	Perth	Perth, Ont.
Hippolyte Montplaisir	Shawinegan	Trois-Rivières, P.Q.
Andrew A. Macdonald	Charlottetown	Charlottetown, I.P.-E.
Philippe Landry (Président)	Stadacona	Candiac, Québec, P.Q.
Sir Mackenzie Bowell, C. C. M. G.	Hastings	Belleville, Ont.
John Nesbitt Kirchhoffer	Selkirk	Brandon, Manitoba.
George T. Baird	Victoria	Perth, N.-B.
Josiah Wood	Westmoreland	Sackville, N.-B.
William Owens	Inkerman	Montréal, Qué.
David Mackeen	Cap-Breton	Halifax, N.-E.
Alfred A. Thibaudeau	De la Vallière	Montréal, Qué.
George A. Cox	Toronto	Toronto, Ont.
George Gerald King	Queen's	Chipman, N.-B.
Jean Baptiste Romuald Fiset	Golfe	Rimouski, Qué.
Raoul Dandurand	De Lorimier	Montréal, Qué.
John Yeo	Prince-Est	Port Hill, I.P.-E.
Peter McSweeney	Northumberland	Moncton, N.-B.
Joseph P. B. Casgrain	DeLanaudière	Montréal, Qué.
Robert Watson	Portage-la-Prairie	Portage-la-Prairie, Man.
Finlay M. Young	Killarney	Killarney, Man.
Joseph Shehyn	Laurentides	Québec, Qué.
Sir Lyman Melvin Jones, Chevalier	Toronto	Toronto, Ont.
George McHugh	Victoria, O.	Lindsay, Ont.
Robert Mackay	Alma	Montréal, Qué.
John V. Ellis	Saint-Jean	Saint-Jean, N.-B.
Joseph Godbout	La Salle	Beauceville, Ouest, Qué.

SÉNATEURS.	DIVISIONS ÉLECTORALES.	RÉSIDENCES.
Les honorables		
James E. Robertson	Ile du P.-E.	Montague, I.P.-E.
Frederic P. Thompson	Fredericton	Fredericton, N.-B.
Frederic L. Béique	De Salaberry	Montréal, Qué.
William Gibson	Lincoln	Beamsville, Ont.
James McMullen	Wellington-Nord	Mount Forest, Ont.
Joseph H. Legris	Repentigny	Louiseville, Qué.
Francis T. Frost	Leeds et Grenville	Smith's Falls, Ont.
James K. Kerr	Toronto	Toronto, Ont.
Thomas Coffey	London	London, Ont.
Jules Tessier	De la Durantaye	Québec, Qué.
William C. Edwards	Rideau	Rockland, Ont.
James Domville	Rothesay	Rothesay, N.-B.
L. O. David	Mille Iles	Montréal, Qué.
Henry J. Cloran	Victoria	Ottawa, Ont
William Mitchell	Wellington	Drummondville, Qué.
John H. Wilson	Elgin	Saint-Thomas, Ont.
Hewitt Bostock	Kamloops	Monte Creek, C.-B.
Sir Richard J. Cartwright, G.C.M.G.	Oxford	Ottawa, Ont.
Philippe A. Choquette	Grandville	Québec, Qué.
James H. Ross	Regina	Moosejaw, Saskatchewan.
Thomas O. Davis	Prince-Albert	Prince-Albert, Sask.
William Ross	Victoria, N.-E.	Halifax, N.-E.
Robert Jaffray	Toronto	Toronto, Ont.
L. George De Veber	Lethbridge	Lethbridge, Alberta.
James M. Douglas	Tantallon	Tantallon. Saskatchewan.
Peter Talbot	Lacombe	Lacombe, Alberta.
George Riley	Victoria	Victoria, C.-B.
John Costigan	Victoria, N.-B.	Edmundston, N.-B.
Sir George W. Ross, Chevalier	Middlesex	Toronto, Ont.
Robert Beith	Bowmanville	Bowmanville, Ont.
Daniel Gillmor	Saint-George	Saint-George, N.-B.
Goerge C. Dessaulles	Rougemont	Saint-Hyacinthe, Qué.
Napoleon A. Belcourt	Ottawa	Ottawa, Ont.
Archibald Campbell	York, O.	Toronto O., Ont.
Daniel Derbyshire	Brockville	Brockville, Ont.
Valentine Ratz	Middlesex-Nord	New Hamburg, Ont.
Arthur Boyer	Rigaud	Montréal, Qué.
Benjamin Prince	Saskatchewan	Battleford, Saskatchewan.
Edward Mathew Farrell	Liverpool	Liverpool, N.-E.
William Roche	Halifax	Halifax, N.-E.
Louis Lavergne	Kennébec	Arthabaska, Qué.
Amédée E. Forget	Banff	Banff, Alberta.
Joseph M. Wilson	Sorel	Montréal, Qué.
Benjamin C. Prowse	Charlottetown	Charlottetown, I.P.-E.
Adam C. Bell	Pictou	New Glasgow, N.-E.
Alphonse C. A. LaRiviere	Provencher	Saint-Boniface, Man.
Rufus Henry Pope	Bedford	Cookshire, Qué.
George Taylor	Leeds	Gananoque, Ont.
John W. Daniel	Saint-Jean	Saint-Jean, N.-B.

SÉNATEURS DU CANADA

LISTE ALPHABÉTIQUE

1re SESSION, 12e PARLEMENT, 2 GEORGE V.

1911-12.

SÉNATEURS.	DIVISIONS ÉLECTORALES.	RÉSIDENCES.
Les honorables		
BAIRD, G. T.	Victoria	Perth, N.-B.
BÉIQUE, F. L.	De Salaberry	Montréal, Qué.
BEITH, R.	Bowmanville	Bowmanville, Ont.
BELCOURT, N. A.	Ottawa	Ottawa, Ont.
BELL, A. C.	Pictou	New Glasgow, N.-E.
BOLDUC, J.	Lauzon	St.-Victor de Tring, Qué.
BOSTOCK, H.	Kamloops	Monte Creek, C.-Brit.
BOUCHERVILLE, DE, C. E., C.M.G.	Montarville	Boucherville, Qué.
BOWELL, (Sir Mackenzie), C.C.M.G.	Hastings	Belleville, Ont.
BOYER, A.	Rigaud	Montréal, Qué.
CAMPBELL, A.	York, O.	Toronto ouest, Ont.
CARTWRIGHT (Sir Richard), G.C.M.G.	Oxford	Ottawa, Ont.
CASGRAIN, J. P. B.	De Lanaudière	Montréal, Qué.
CHOQUETTE, P. A.	Grandville	Québec, Qué.
CLORAN, H. J.	Victoria	Montréal, Qué.
COFFEY, T.	London	London, Ont.
COSTIGAN, J.	Victoria, N.-B.	Edmundston, N.-B.
COX, G. A.	Toronto	Toronto, Ont.
DANDURAND, R.	De Lorimier	Montréal, Qué.
DANIEL, J. W.	Saint-Jean	Saint-Jean, N.-B.
DAVID, L. O.	Mille Iles	Montréal, Qué.
DAVIS, T. O.	Prince Albert	Prince Albert, Sas.
DERBYSHIRE, D.	Brockville	Brockville, Ont.
DESSAULLES, G. C.	Rougemont	Saint-Hyacinthe, Qué.
DE VEBER, L. G.	Lethbridge	Lethbridge, Alberta.
DOMVILLE, J.	Rothesay	Rothesay, N.-B.
DOUGLAS, J. M.	Tantallon	Tantallon, Saskatchewan.
EDWARDS, W. C.	Rideau	Rockland, Ont.
ELLIS, J. V.	Saint-Jean	Saint-Jean, N.-B.
FARRELL, E. M.	Liverpool	Liverpool, N.-E.
FISET, J. B. R.	Golfe	Rimouski, Qué.
FORGET, A. E.	Banff	Banff, Alberta.
FROST, F. T.	Leeds et Grenville	Smith's Falls, Ont.
GIBSON, W.	Lincoln	Beamsville, Ont.
GILLMOR, D.	Saint-George	Saint-George, N.-B.
GODBOUT, J.	La Salle	Beauceville, ouest, Qué.
JAFFRAY, R.	Toronto	Toronto, Ont.
JONES, Ch. SIR LYMAN MELVIN	Toronto	Toronto, Ont.

SÉNATEURS.	DIVISIONS ÉLECTORALES.	RÉSIDENCES.
Les honorables		
KERR, J. K.	Toronto	Toronto, Ont.
KING, G. G.	Queen's	Chipman, N.-B.
KIRCHHOFFER, J. N.	Selkirk	Brandon, Man.
LANDRY, P. (Président)	Stadacona	Candiac, Québec.
LARIVIERE, A. A. C.	Provencher	Saint-Boniface, Man.
LAVERGNE, L.	Kennébec	Arthabaska, Qué.
LEGRIS, J. H.	Repentigny	Louiseville, Qué.
LOUGHEED, J. A.	Calgary	Calgary, Alberta.
MACDONALD, A. A.	Charlottetown	Charlottetown, I.-P.-E.
MACDONALD, W. J.	Victoria	Victoria, C.-B.
MACKAY, R.	Alma	Montréal, Qué.
MACKEEN, D.	Cap-Breton	Halifax, N.-E.
McDONALD, W.	Cap-Breton	Glace Bay, N.-E.
McHUGH, G.	Victoria, O.	Lindsay, Ont.
McKAY, T.	Truro	Truro, N.-E.
McLAREN, P.	Perth	Perth, Ont.
McMILLAN, D.	Alexandria	Alexandria, Ont.
McMULLEN, J.	Wellington, nord	Mount Forest, Ont.
McSWEENEY, P.	Northumberland	Moncton, N.-B.
MILLER, W.	Richmond	Arichat, N.-E.
MITCHELL, W.	Wellington	Drummondville, Qué.
MONTPLAISIR, H.	Shawinigan	Trois-Rivières, Qué.
OWENS, W.	Inkerman	Montréal, Qué.
POIRIER, P.	Acadie	Shédiac, N.-B.
POPE, R. H.	Bedford	Cookshire, Qué.
POWER, L. G.	Halifax	Halifax, N.-E.
PRINCE, B.	Saskatchewan	Battleford, Sas.
PROWSE, B. C.	Charlottetown	Charlottetown, I.-P.-E.
RATZ, V.	Middlesex Nord	New Hambourg, Ont.
RILEY, V.	Victoria, C.-B	Victoria, C.-B.
ROBERTSON, J. E.	Ile du Prince-Edou....	Montague, I.-P.-E.
ROCHE, W.	Halifax	Halifax, N.-E.
ROSS, J. H.	Régina	Moosejaw, Saskatchewan.
ROSS, W.	Victoria, N.-E.	Halifax, N.-E.
ROSS, Sir George, W., Chevalier	Middlesex	Toronto, Ont.
SCOTT, Sir Richard W., Chevalier	Ottawa	Ottawa, Ont.
SHEHYN, J.	Laurentides	Québec, Qué.
SULLIVAN, M.	Kingston,	Kingston, Ont.
TALBOT, P.	Lacombe	Lacombe, Alberta.
TAYLOR, G.	Leeds	Gananoque, Ont.
TESSIER, JULES	De la Durantaye	Québec, Qué.
THIBAUDEAU, A. A.	De la Vallière	Montréal, Qué.
THOMPSON, F. P.	Fredericton	Fredericton, N.-B.
WATSON, R.	Portage-la-Prairie	Portage-la-Prairie, Man.
WILSON, J. H.	Elgin	Saint-Thomas, Ont.
WILSON, J. M.	Sorel	Montréal, Qué.
WOOD, J.	Westmoreland	Sackville, N.-B.
YEO, J.	Prince Est	Port Hill, I.-P.-E.
YOUNG, F. M.	Killarney	Killarney, Man.

LISTE DES SÉNATEURS

PAR PROVINCES

ONTARIO—24.

	SÉNATEURS.	RÉSIDENCES.
	Les honorables	
1	Sir Richard William Scott, Chevalier	Ottawa.
2	Donald McMillan	Alexandria.
3	Michael Sullivan	Kingston.
4	Peter McLaren	Perth.
5	Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G.	Belleville.
6	George A. Cox	Toronto.
7	George McHugh	Lindsay.
8	Sir Lyman Melvin Jones, Chevalier	Toronto.
9	William Gibson	Beamsville.
10	James McMullen	Mount Forest.
11	Francis T. Frost	Smith's Falls.
12	James K. Kerr	Toronto.
13	Thomas Coffey	London.
14	William C. Edwards	Rockland.
15	John H. Wilson	St. Thomas.
16	Sir Richard J. Cartwright, G.C.M.G.	Ottawa.
17	Robert Jaffray	Toronto.
18	Sir George W. Ross, Chevalier	Toronto.
19	Robert Beith	Bowmanville.
20	Napoleon A. Belcourt	Ottawa.
21	Archibald Campbell	Toronto Ouest.
22	Daniel Derbyshire	Brockville.
23	Valentine Ratz	New Hamburg.
24	George Taylor	Gananoque.

QUEBEC—24.

Sénateurs.	Divisions électorales.	Résidences.
Les honorables		
1 C.E. Boucher de Boucherville, C.M.G.	Montarville	Boucherville.
2 Joseph Bolduc	Lauzon	Saint-Victor de Tring.
3 Hippolyte Montplaiser	Shawinigan	Trois-Rivières.
4 Philippe Landry (Président)	Stadacona	Candiac, Québec.
5 William Owens	Inkerman	Montréal.
6 Alfred A. Thibaudeau	De la Vallière	Montréal.
7 Raoul Dandurand	De Lorimier	Montréal.
8 Jean Baptiste Romuald Fiset	Golfe	Rimouski.
9 Joseph P. B. Casgrain	DeLanaudière	Montréal.
10 Joseph Shehyn	Laurentides	Québec.
11 Robert Mackay	Alma	Montréal.
12 Joseph Godbout	La Salle	Beauceville Ouest.
13 Frederic L. Béique	DeSalaberry	Montréal.
14 Joseph H. Legris	Repentigny	Louiseville.
15 Jules Tessier	De la Durantaye	Québec.
16 L. O. David	Mille Iles	Montréal.
17 Henry J. Cloran	Victoria	Montréal.
18 William Mitchell	Wellington	Drummondville.
19 Philippe A. Choquette	Grandville	Québec.
20 George C. Dessaulles	Rougemont	Saint-Hyacinthe.
21 Arthur Boyer	Rigaud	Montréal.
22 Louis Lavergne	Kennébec	Arthabaska.
23 Joseph M. Wilson	Sorel	Montréal.
24 Rufus H. Pope	Bedford	Cookshire.

NOUVELLE-ECOSSE—10.

Sénateurs.	Résidences.
Les honorables	
1 William Miller	Arichat.
2 Lawrence Geoffrey Power	Halifax.
3 Thomas McKay	Truro.
4 William McDonald	Glace Bay.
5 David MacKeen	Halifax.
6 William Ross	Halifax.
7 Edward M. Farrell	Liverpool.
8 William Roche	Halifax.
9 Adam C. Bell	New Glasgow.
10	

NOUVEAU-BRUNSWICK—10.

	SÉNATEURS.	RÉSIDENCES.
	Les honorables	
1	Pascal Poirier	Shédiac.
2	George T. Baird	Perth.
3	Josiah Wood	Sackville.
4	George Gerald King	Chipman.
5	Peter McSweeney	Moncton.
6	John V. Ellis	Saint-Jean.
7	Frederick P. Thompson	Fredericton.
8	James Domville	Rothesay.
9	John Costigan	Edmundston.
10	Daniel Gillmor	Saint-George.
11	John W. Daniels	Saint-Jean.

ILE DU PRINCE-EDOUARD—4.

	SÉNATEURS.	RÉSIDENCES.
	Les honorables	
1	Andrew A. Macdonald	Charlottetown.
2	John Yeo	Port Hill.
3	James E. Robertson	Montague.
4	Benjamin C. Prowse	Charlottetown.

COLOMBIE-BRITANNIQUE—3.

	SÉNATEURS.	RÉSIDENCES.
	Les honorables	
1	William John Macdonald	Victoria.
2	Hewitt Bostock	Monte Creek.
3	George Riley	Victoria.

MANITOBA—4.

	SÉNATEURS.	RÉSIDENCE.
	Les honorables	
1	John Nesbitt Kirchhoffer	Brandon.
2	Robert Watson	Portage-la-Prairie.
3	Finlay M. Young	Killarney.
4	Alphonse A. C. LaRivière	Saint-Boniface.

SASKATCHEWAN—4.

	Les honorables	
1	James H. Ross	Régina.
2	Thomas O. Davis	Prince Albert.
3	James M. Douglas	Tantallon.
4	Benjamin Prince	Battleford.

ALBERTA—4.

	Les honorables	
1	James Alexander Lougheed	Calgary.
2	Peter Talbot	Lacombe.
3	L. George DeVeber	Lethbridge.
4	Amédée E. Forget	Banff.

COMITÉS PERMANENTS DU SÉNAT

1re SESSION, 12e PARLEMENT, 2 GEORGE V.

1911-12

COMITE MIXTE DE LA BIBLIOTHEQUE.

L'honorable Orateur de la Chambre des Communes, Président.

SENAT.

Son Honneur le Président,
Les hon. Messieurs. BOUCHERVILLE, DE, C.M.G.
BOYER,
CARTWRIGHT, Sir RICHARD G.C.M.G.
COSTIGAN,
DAVIS,
DERBYSHIRE,
DOUGLAS,
GILLMOR,
JAFFRAY,
LARIVIÈRE,
MCHUGH,
MILLER,
POIRIER.
ROSS, Sir George W., Chev.
WILSON (Elgin),-16.

CHAMBRE DES COMMUNES.

L'honorable M. L'Orateur,
Le très honorable SIR WILFRID LAURIER, G.C.M.G.
Messieurs. BELAND,
BLONDIN,
BORDEN,
BOYER,
BRODER,
CLARK (*Bruce*),
CROTHERS,
DOHERTY,
EMMERSON,
FOSTER (*Toronto N.*)
LEMIEUX,
LEWIS,
MEIGHEN,
PARDEE,
PELLETIER,
PUGSLEY—17.

COMITE MIXTE DES IMPRESSIONS.

L'honorable M. Derbyshire, Sénat, Président.

SENAT.

Les hon. Messieurs. Choquette,
Cloran,
Coffey,
Derbyshire,
De Veber,
Domville,
Ellis,
Forget,
Frost,
Gillmor,
LaRiviere,
Legris,
Mackay (*Alma*),
MacKeen,
Pope,
Prince,

Ratz,
Riley,
Ross (*Halifax*),
Talbot,
Taylor.—21.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Les hon. Messieurs. Beattie,
Bickerdike,
Bowman,
Brabazon,
Broullard,
Cardin,
Cash,
Chabot,
Clark (*Bruce*),
Clarke (*Wellington*)
Currie,
Douglas,
Elliot,
Lavallée,
Lesperance,
Low,
Martin (*Montreal, Sainte-M.*)
Murphy,
Nantel,
Nicholson,
Roche,
Stevens,
Verville,
White (*Victoria, Alta.*)
Wilson (*Wentworth*)—25.

(Quorum 9.)

COMITE DES ORDRES PERMANENTS.

L'honorable M. Tessier, Président.

Les honorables Messieurs

Belcourt,
Bell,
Farrell,
Lavergne,
McKay (*Truro*),
Power,
Tessier,
Yeo,
Young.—9.

(Quorum 3).

COMITE DES BANQUES ET DU COMMERCE.

L'honorable M. GIBSON, Président.

Les honorables Messieurs.

BÉIQUE,
BOYER,
BOWELL, SIR MACKENZIE, C.C.M.G.
CAMPBELL,
CARTWRIGHT, SIR RICHARD, G.C.M.G.
CASGRAIN,
COX,
DANDURAND,
DESSAULLES,
EDWARDS,
GIBSON,
JAFFRAY,
KERR,
JONES, SIR LYMAN, Chevalier,
LOUGHEED,
MACKAY (*Alma*),
MACKEEN,
MCDONALD (*Cap-Breton*),
MCMILLAN,
MCMULLEN,
MCSWEENEY,
MITCHELL,
ROCHE,
ROSS, SIR GEORGE W., Chevalier.
ROSS (*Moosejaw*),
ROSS (*Halifax*),
SCOTT, SIR RICHARD, Chevalier,
SHEHYN,
THIBAUDEAU,
THOMPSON,
WOOD,
YEO.—32.

(Quorum 9.)

COMITE DES CHEMINS DE FER, TELEGRAPHES ET HAVRES.

L'honorable M. YOUNG, Président.

Les honorables Messieurs.

BAIRD,
BÉIQUE,
BEITH,
BELCOURT,
BOLDUC,
BOSTOCK,
BOWELL, SIR MACKENZIE, C.C.M.G.
CARTWRIGHT, SIR RICHARD, G.C.M.G.
CASGRAIN,
CHOQUETTE,
COX,
DANDURAND,
DAVID,
DAVIS,
DERBYSHIRE,
DE VEBER,
DOMVILLE,
DOUGLAS,
EDWARDS,
ELLIS,
FISET,
FROST,
GIBSON,
GODBOUT,
JONES, SIR LYMAN, Chevalier,
KERR,
KING,
KIRCHHOFFER,
LOUGHEED,
MACDONALD (*Victoria*),
MCDONALD (*Cap-Breton*),
MCHUGH,
MCKAY (*Truro*),
MCLAREN,
MCMILLAN,
MCMULLEN,
MITCHELL,
OWENS,
POIRIER,
POPE,
POWER,
RILEY,
ROSS (*Moasejaw*),
SCOTT, SIR RICHARD, Chevalier,
TALBOT,
TESSIER,
THOMPSON,
WATSON,
WILSON (*Elgin*),
YOUNG—50.

(Quorum 9).

COMITE DES BILLS PRIVES DIVERS.

L'honorable M. Bostock, Président.

Les honorables Messieurs

Baird,
Béique,
Beith,
Belcourt,
Bostock,
Boucherville, De, C.M.G.
Boyer,
Campbell,
Cloran,
Coffey,
Dandurand,
David,
Domville,
Douglas,
Edwards,
Farrell,
Godbout,
King,
Legris,
McHugh,
Montplaisir,
Ratz,
Ross (*Halifax*),
Shehyn,
Wilson (*Sorel*).—25.

(Quorum 7.)

COMITE DE L'ECONOMIE INTERNE ET DE LA COMPTABILITE DU SENAT.

L'honorable M. Thompson, Président.

Les honorables Messieurs.

Beith,
Bolduc,
Dandurand,
Fiset,
Frost,
Gibson,
Lougheed,
Mackeen,
McDonald (*Cap-Breton*),
McKay, (*Truro*),
McLaren,
McSweeney,
Miller,
Montplaisir,
Owens,
Power,
Prince,
Prowse,
Riley,
Ross (*Moosejaw*),
Thompson,
Watson,
Wilson (*Elgin*),
Wood,
Yeo.—25.

(Quorum 9.)

COMITE DU COM᷊E RENDU DES DEBATS.

L'honorable M. Ellis, Président.

Les honorables Messieurs

Coffey,
Costigan,
Dandurand,
Ellis,
Forget,
Lavergnè,
Poirier,
Power,
Ross, Sir George W., Chevalier.—9.

(Quorum 3.)

COMITE PERMANENT DES DIVORCES.

L'honorable M. Kirchhoffer, Président.

Les honorables Messieurs

Bell,
Bostock,
DeVeber,
Jones, Sir Lyman,
Kirchhoffer,
Lougheed,
Talbot,
Taylor,
Young.—9.

(Quorum 3.)

COMITE DE L'AGRICULTURE ET DES FORESTS.

L'honorable M. Edwards, Président.

Les honorables Messieurs

Baird,
Béique,
Boyer,
Derbyshire,
Edwards,
King,
Pope,
Prince,
Young.—9.

(Quorum 3.)

COMITE DE L'IMMIGRATION ET DU TRAVAIL.

L'honorable M. Davis, Président.

Les honorables Messieurs

Beith,
Bolduc,
Dandurand,
Davis,
Frost,
Jaffray,
McMullen,
Riley,
Watson.—9.

(Quorum 3.)

COMITE DES RELATIONS COMMERCIALES DU CANADA.

L'honorable Sir George W. Ross, Président.

Les honorables Messieurs

Bowell, Sir Mackenzie, C.C.M.G.
Campbell,
Domville,
Jones, Sir Lyman,
MacKeen.
McSweeney,
Owens,
Ross, Sir George W.,
Tessier.—9.

(Quorum 3.)

COMITE DE L'HYGIENE PUBLIC ET DE L'INSPECTION DES SUBSTANCES ALIMENTAIRES.

L'honorable M. DeVeber, Président.

Les honorables Messieurs

Belcourt,
David,
DeVeber,
Douglas,
Fiset,
McMillan,
Robertson,
Wilson (*Elgin*),
Wilson (*Sorel*).—9.

(Quorum 3.)

COMITE DE L'ADMINISTRATION DU SERVICE CIVIL.

L'honorable M. Power, Président.

Les honorables Messieurs

Belcourt,
Boucherville, de, C.M.G.
Bostock,
Ellis,
LaRivière,
Lougheed,
Power,
Roche,
Yeo.—9.

(Quorum 3.)

COMITE DES EDIFICES ET DES TERRAINS PUBLICS.

L'honorable M. Casgrain, Président.

Les honorables Messieurs

Casgrain,
Choquette,
Cloran,
Costigan,
Cox,
Forget,
McLaren,
McSweeney,
Ross (*Halifax*).—9.

(Quorum 3.)

COMITE MIXTE DU RESTAURANT.

L'honorable Président du Senat, Président.

Les honorables Messieurs

SENAT.	CHAMBRE DES COMMUNES.
Son Honneur le Président,	L'honorable M. l'Orateur,
Campbell,	Boyce,
Miller,	Clarke (*Essex*),
Watson,	Chisholm (*Inverness*),
Young.—5.	Sharpe (*Lisgar*).—5.

SÉNATEURS DES COMITÉS PERMANENTS

1re SESSION, 12e PARLEMENT, 2 GEORGE V.

LISTE DE REPARTITION DES SENATEURS DANS LES COMITES PERMANENTS.

BAIRD, L'honorable G. T.—Chemins de fer, Bills Privés, Agriculture.
BÉIQUE, L'honorable F. L.—Chemins de fer, Bills Privés, Banques, Agriculture.
BEITH, L'honorable R.—Bills Privés, Economie Interne, Immigration, Chemins de fer.
BELCOURT, L'honorable N. A., C.P.—Ordres Permanents, Chemins de fer, Bills Privés, Service Civil, Hygiène publique.
BELL, L'honorable A. C.—Divorces, Ordres Permanents.
BOLDUC, L'honorable J.—Chemins de fer, Economie Interne, Immigration.
BOSTOCK, L'honorable H.—Chemins de fer, Bills Privés, Divorces, Service Civil.
BOUCHERVILLE, DE, L'honorable C. E., C.M.G.—Bibliothèque, Bills Privés, Service Civil
BOWELL, L'honorable Sir Mackenzie, C.C.M.G.—Banques, Chemins de fer, Commerce.
BOYER, L'honorable A.—Bibliothèque, Bills Privés, Agriculture, Banques.
CAMPBELL, L'honorable A.—Banques, Restaurant, Commerce, Bills Privés.
CARTWRIGHT, L'honorable Sir Richard, G.C.M.G.—Bibliothèque, Banques, Chemins de fer.
CASGRAIN, L'honorable J. P. B.—Chemins de fer, Banques, Edifices publics.
CHOQUETTE, L'honorable P. A.—Impressions, Ordres Permanents, Chemins de fer, Edifices publics.
CLORAN, L'honorable H. J.—Impressions, Bills Privés, Chemins de fer, Edifices publics.
COFFEY, L'honorable T.—Impressions, Bills Privés, Débats.
COSTIGAN, L'honorable J.—Bibliothèque, Débats, Edifices publics.
COX, L'honorable G. A.—Banques, Chemins de fer, Edifices publics.
DANDURAND, L'honorable R., C.P.—Banques, Chemins de fer, Débats, Immigration, Bills Privés, Economie Interne.
DAVID, L'honorable L. O.—Chemins de fer, Bills Privés, Hygiène publique.
DAVIS, L'honorable T. O.—Bibliothèque, Chemins de fer, Hygiène publique.
DERBYSHIRE, L'honorable D.—Bibliothèque, Impressions, Agriculture, Chemins de fer.
DESSAULLES, L'honorable G. C.—Banques, Restaurant.
DE VEBER, L'honorable L. G.—Impressions, Chemins de fer, Hygiène publique, Divorce.
DOMVILLE, L'honorable J.—Impressions, Chemins de fer, Bills Privés, Commerce.
DOUGLAS, L'honorable J. M.—Bibliothèque, Bills Privés, Chemins de fer, Hygiène publique.
EDWARDS, L'honorable W. C.—Banques, Chemins de fer, Bills Privés, Agriculture.
ELLIS, L'honorable J. V.—Impressions, Chemins de fer, Débats, Service Civil.
FARRELL, L'honorable M.—Ordres Permanents, Bills Privés.
FISET, L'honorable J. B. R.—Chemins de fer, Economie Interne, Hygiène publique.
FORGET, L'honorable A. E.—Débats, Edifices publics, Impressions.
FROST, L'honorable F. T.—Impressions, Chemins de fer, Economie Interne, Immigration.
GIBSON, L'honorable W.—Banques, Chemins de fer, Economie Interne.

GILLMOR, L'honorable D.—Bibliothèque, Impressions.
GODBOUT, L'honorable J.—Chemins de fer, Bills Privés.
JAFFRAY, L'honorable R.—Bibliothèque, Banques, Immigration.
JONES, L'honorable Sir Lyman.—Chemins de fer, Banques, Commerce, Divorces.
KERR, L'honorable J. H.—Chemins de fer, Banques.
KING, L'honorable G. G.—Chemins de fer, Bills Privés, Agriculture.
KIRCHHOFFER, L'honorable J. N.—Chemins de fer, Divorces.
LARIVIÈRE, L'honorable A. A. G.—Service Civil, Impressions, Bibliothèque.
LAVERGNE, L'honorable L.—Débats, Ordres Permanents.
LEGRIS, L'honorable J. A.—Impressions, Bills Privés.
LOUGHEED, L'honorable J. A.—Banques, Chemins de fer, Divorces, Service Civil, Economie Interne.
MACDONALD, L'honorable W. J. (Victoria).—Chemins de fer.
MACDONALD, L'honorable A. A. (I.-P.-E.).—Ordres Permanents, Banques.
MACKAY, L'honorable R. (Alma).—Impressions, Banques.
MACKEEN, L'honorable D.—Impressions, Banques, Economie Interne, Commerce.
MCDONALD, L'honorable W. (Cap-Breton).—Banques, Chemins de fer, Economie Interne.
MCHUGH, L'honorable G.—Bibliothèque, Chemins de fer, Bills Privés.
MCKAY, L'honorable T. (Truro).—Ordres Permanents, Chemins de fer, Economie Interne.
MCLAREN, L'honorable P.—Chemins de fer, Economie Interne, Edifices publics.
MCMILLAN, L'honorable D.—Banques, Chemins de fer, Restaurant, Hygiène publique.
MCMULLEN, L'honorable James.—Banques, Chemins de fer, Immigration.
MCSWEENEY, L'honorable P.—Banques, Economie Interne, Restaurant, Commerce, Edifices publics.
MILLER, L'honorable W., C.P.—Bibliothèque, Economie Interne, Restaurant.
MITCHELL, L'honorable W.—Chemins de fer, Débats, Banques.
MONTPLAISIR, L'honorable H.—Bills Privés, Economie Interne.
OWENS, L'honorable W.—Chemins de fer, Economie Interne, Commerce.
POIRIER, L'honorable P.—Bibliothèque, Chemins de fer, Débats.
POPE, L'honorable R. H.—Agriculture, Chemins de fer, Impressions.
POWER, L'honorable L. G., C.P.—Bibliothèque, Chemins de fer, Economie Interne, Débats, Service Civil, Ordres Permanents.
PRINCE, L'honorable B. C.—Impressions, Economie Interne, Agriculture.
RATZ, L'honorable V.—Impressions, Bills Privés.
RILEY, L'honorable G.—Impressions, Economie Interne, Chemins de fer, Immigration.
ROBERTSON, L'honorable J. E.—Hygiène publique.
ROCHE, L'honorable W.—Banques, Service Civil.
ROSS, L'honorable J. H. (Moosejaw).—Banques, Chemins de fer, Economie Interne.
ROSS, L'honorable W. (Halifax).—Impressions, Bills Privés, Banques, Edifices publics.
ROSS, L'honorable Sir George W.—Bibliothèque, Banques, Bills Privés, Commerce, Débats.
SCOTT, L'honorable Sir Richard, chevalier.—Banques, Chemins de fer.
SHEHYN, L'honorable J.—Banques, Bills Privés.
TALBOT, L'honorable P.—Impressions, Chemins de fer, Divorces.
TAYLOR, L'honorable G.—Divorces, Impressions.
TESSIER, L'honorable J.—Ordres Permanents, Chemins de fer, Restaurant, Commerce.
THIBAUDEAU, L'honorable A. A.—Banques.
THOMPSON, L'honorable F. P.—Banques, Chemins de fer, Economie Interne.
WATSON, L'honorable R.—Chemins de fer, Economie Interne, Immigration, Restaurant.
WILSON, L'honorable J. H.—Bibliothèque, Economie Interne, Hygiène publique, Chemins de fer.

WILSON, L'honorable J. N.—Hygiène publique, Bills Privés.
WOOD, L'honorable J.—Banques, Economie Interne.
YEO, L'honorable J.—Ordres Permanents, Chemins de fer, Economie Interne, Service Civil.
YOUNG, L'honorable F. M.—Ordres Permanents, Chemins de fer, Divorces, Agriculture, Restaurant.

INDEX

DU

QUARANTE-SIXIÈME VOLUME

DES

JOURNAUX DU SÉNAT

1911-12

A

B

Bills de la Session:—

Bills de la Session—*Suite.*

Bills de la Session—*Suite.*

Bills de la Session—*Suite.*

Bills de la Session—*Suite.*

No 68.—*Guarantee Life Insurance Company of Canada:*—

Pétition présentée, 130. Lue: demande d'une charte, 140. Rapportée, 175.

Bill présenté et lu la 1re fois, 181. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques, 199. Rapporté avec des amendements,, 249. Amendements agréés, 265. Lu 3e fois et passé, 285. Passé par les Communes avec des amendements, 343. Amendements agréés, 343. S.R., 402. Chap. 97.

No 69.—Hamilton. Commission du havre de:—

Pétition présentée, 27. Lue: constitution en corporation, 40. Rapportée, 73.

Bill reçu et lu 1re fois, 189. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, 205. Rapporté avec un amendement, 258. Amendement agréé, 279. Lu 3e fois et passé, 285. Amendement agréé par les Communes, 312. S.R., 402. Chap. 98.

No 70.—*Hamilton, Waterloo and Guelph Railway Company:*—

Pétition présentée, 31. Lue: délai pour l'exécution de ses travaux, 40. Rapportée, 94.

Pétition présentée, 72. Lue: construction de sa voie et capital-actions, 85. Rapportée, 95.

Bill reçu et lu 1re fosi, 112. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 128. Rapport, 152. Lu 3e fois et passé, 160. S.R., 243. Chap. 99.

No 71.—*High River, Saskatchewan and Hudson Bay Railway Company:*—

Pétition présentée, 47. Lue: demande d'une charte, 54. Rapportée, 132.

Bill reçu et lu 1re fois, 170. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 185. Rapporté, 229. Lu 3e fois et passé, 234-5. S.R., 244. Chap. 100.

No 72.—Horncastle. Loi pour faire droit à Isabella Helen:—

Pétition: *in formâ pauperis*, 84. Deuxième pétition: divorce, 104. Rapport 14, sur les deux pétitions, 193-4. Adopté, 209.

Bill présenté et lu 1re fois, 222. Lu 2e fois, 251. Lu 3e fois et passé, 263. Message aux Communes, 263. Bill passé par les Communes, 342. Message aux Communes, 344. S.R., 402. Chap. 101.

No 73.—Horsfall. Loi pour faire droit à Herbert:—

Pétition: divorce, 72. Rapport, 6, 102. Adopté, 128.

Bill présenté et lu 1re fois, 130. Lu 2e fois, 148. Lu 3e fois et passé, 154. Message aux Communes, 154. Bill passé par les Communes, 240. Message des Communes, 240. S.R., 244. Chap. 102.

Hôtel du Gouvernement à Toronto:—(*Voir* No 168).

No 74.—Impériale. Compagnie de prêt et de placement du Canada, l':—

Pétition, 116. Lue: augmentation de son capital-actions, 140. Rapportée, 231.

Bill présenté et lu 1re fois, 236. Règles suspendues, 236. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques, 236. Rapporté avec des amendements, 332. Amendements agréés, 332. Lu 3e fois et passé, 332. Passé par les Communes, 396. S.R., 403. Chap. 103.

Bills de la Session—*Suite.*

Bills de la Session—*Suite.*

Bills de la Session—*Suite.*

Bills de la Session—*Suite.*

No 152.—Service civil. Loi modifiant la Loi du—. Bill 104, Commission du service civil:—

Bill reçu et lu 1re fois, 182. 2e lecture remise, 200. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 219. En comité, 235. Lu 3e fois et passé, 242. S.R., 401. Chap. 10.

No 153.—Service civil.—Loi modifiant la Loi du—. Bill 113, Aide pendant les Elections:—

Bill reçu et lu 1re fois, 208. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 225. En comité, 236. Lu 3e fois et passé, 242. S.R., 401. Chap. 13.

No 154.—Service civil. Loi modifiant la loi du—. Bill 116, Employés des douanes:—

Bill reçu et lu 1re fois, 239. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 264. En comité, 287. Lu 3e fois et passé, 306. S.R., 402. Chap. 11.

No 155.—Service civil. Loi modifiant la Loi du—. Bill 124, Sous-directeurs des postes:—

Bill reçu et lu 1re fois, 239. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 264. En comité, 287. Lu 3e fois et passé, 306. S.R., 402. Chap. 13.

No 156.—Service civil. Loi modifiant la Loi du—. Bill 106, Employés des postes:—

Bill reçu et lu 1re fois, 311. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 319. En comité, 325. Lu 3e fois et passé, 325. S.R., 402. Chap. 14.

No 157.—Service civil. Loi modifiant la Loi du—. Bill 179, Livraison rurale:—

Bill reçu et lu 1re fois, 353. Lu 2e et 3e fois et passé, 364. S.R., 403. Chap. 16.

No 158.—*South Ontario Pacific Railway Company:*—

Pétition présentée, 47. Lue: modification de sa charte, 54. Rapportée, 94.

Bill reçu et lu 1re fois, 170. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 184. Rapporté, 224. Lu 3e fois et passé, 233. S.R., 244. Chap. 151.

No 159.—*Spirella Company of Canada, Limited:*—

Pétition présentée, 89. Lue: brevet, 99. Rapportée, 117.

Bill reçu et lu 1re fois, 112. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Bills priés, 136. Rapport, 151. Lu 3e fois et passé, 160. S.R., 243. Chap. 152.

No 160.—*Sterling Life Assurance Company of Canada:*—

Pétition présentée, 93. Lue: constitution en corporation, 104. Rapportée, 117.

Bill reçu et lu 1re fois, 127. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques, 143. Rapporté, 197. Lu 3e fois et passé, 204. S.R., 243. Chap. 154.

No 161.—Stewart. Loi pour faire droit à Ethel May:—

Pétition: divorce, 79. Rapport, 110. Adopté, 141.

Bill présenté et lu 1re fois ,169. Lu 2e fois, 186. Lu 3e fois et passé, 190. Passé par les Communes, 292. Message des Communes, 292. S.R., 401. Chap. 155.

Bills de la Session—*Suite.*

C

D

E

F

I

N

O

P

Q

R

S

T

U

V



ANNEXES

AU

QUARANTE-SEPTIÈME VOLUME

DES

JOURNAUX DU SÉNAT DU CANADA

PREMIÈRE SESSION DU DOUZIÈME PARLEMENT

1911-12

IMPRIME PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA

IMPRIMÉ PAR C. H. PARMELEE, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENT MAJESTE LE ROI

1912

VOLUME XLVII



LISTE DES ANNEXES.

N° 1.—Un comité spécial a été institué pour s'enquérir des raisons du désappointement qu'a produit le mouvement de la population du Canada, et plus particulièrement celle des districts ruraux des plus anciennes provinces, tel que l'a montré le recensement de 1911 et faire rapport quand il y aura lieu. Les membres nommés pour constituer le dit comité étaient les honorables messieurs Yeo, Beith, Derbyshire, Casgrain, Tessier, Baird, Taylor, Pope et Power.

N° 2.—Un comité de douze membres a été institué pour étudier l'imposition et la demande d'une taxe dans les diverses provinces de la Puissance; aussi, les pertes encourues par le défaut d'assurer l'accès aux marchés des Etats-Unis et le cours du commerce interprovincial; avec pouvoir d'appeler toutes personnes, de faire produire toutes pièces, d'interroger tous témoins sous serment, et avec instruction de faire rapport de temps à autre. Les membres du dit comité étaient les honorables messieurs Bostock, Young, Casgrain, Talbot, Kerr, Thompson, Bell, Baird, Taylor, Pope, Gilmor et Edwards.

N° 3.—Témoignages et documents produits devant le comité permanent des Divorces, sur la requête de William Halloway Adams pour divorce. *(Imprimé pour l'usage exclusif des sénateurs et membres de la Chambre des Communes, conformément au règlement 135 du Sénat).*

N° 4.—Témoignages et documents produits devant le comité permanent des Divorces, sur la requête de James Denny pour divorce. *(Imprimé pour l'usage exclusif des sénateurs et membres de la Chambre des Communes, conformément au règlement 135 du Sénat).*

N° 5.—Témoignages et documents produits devant le comité permanent des Divorces, sur la requête de Edith Harriet Duffy pour divorce. *(Imprimé pour l'usage exclusif des sénateurs et membres de la Chambre des Communes, conformément au règlement 135 du Sénat).*

N° 6.—Témoignages et documents produits devant le comité permanent des Divorces, sur la requête de David George Davidson pour divorce. *(Imprimé pour l'usage exclusif des sénateurs et membres de la Chambre des Communes, conformément au règlement 135 du Sénat).*

N° 7.—Témoignages et documents produits devant le comité permanent des Divorces, sur la requête de Herbert Horsfall pour divorce. *(Imprimé pour l'usage exclusif des sénateurs et membres de la Chambre des Communes, conformément au règlement 135 du Sénat).*

N° 8.—Témoignages et documents produits devant le comité permanent des Divorces, sur la requête de Isabella Helen Horncastle pour divorce. *(Imprimé pour l'usage exclusif des sénateurs et membres de la Chambre des Communes, conformément au règlement 135 du Sénat).*

N° 9.—Témoignages et documents produits devant le comité permanent des Divorces, sur la requête de Isobell Isaac pour divorce. *(Imprimé pour l'usage exclusif des sénateurs et membres de la Chambre des Communes, conformément au règlement 135 du Sénat).*

N° 10.—Témoignages et documents produits devant le comité permanent des Divorces, sur la requête de William Alexander Hunt Jenkins pour divorce. *(Imprimé pour l'usage exclusif des sénateurs et membres de la Chambre des Communes, conformément au règlement 135 du Sénat).*

N° 11.—Témoignages et documents produits devant le comité permanent des Divorces, sur la requête de John Angus Kennedy pour divorce. *(Imprimé pour l'usage exclusif des sénateurs et membres de la Chambre des Communes, conformément au règlement 135 du Sénat).*

N° 12.—Témoignages et documents produits devant le comité permanent des Divorces, sur la requête de Alvena Bell Leaith pour divorce. *(Imprimé pour l'usage exclusif des sénateurs et membres de la Chambre des Communes, conformément au règlement 135 du Sénat).*

N° 13.—Témoignages et documents produits devant le comité permanent des Divorces, sur la requête de Kenneth Molson pour divorce. *(Imprimé pour l'usage exclusif des sénateurs et membres de la Chambre des Communes, conformément au règlement 135 du Sénat).*

N° 14.—Témoignages et documents produits devant le comité permanent des Divorces, sur la requête de Ethel May Stewart pour divorce. *(Imprimé pour l'usage exclusif des sénateurs et membres de la Chambre des Communese, conformément au règlement 135 du Sénat).*

N° 15.—Témoignages et documents produits devant le comité permanent des Divorces, sur la requête de Keitha Seeley pour divorce. *(Imprimé pour l'usage exclusif des sénateurs et membres de la Chambre des Communese, conformément au règlement 135 du Sénat).*

N° 16.—Témoignages et documents produits devant le comité permanent des Divorces, sur la requête de George Mackay Sutherland pour divorce. *(Imprimé pour l'usage exclusif des sénateurs et membres de la Chambre des Communees, conformément au règlement 135 du Sénat).*

N° 17.—Témoignages et documents produits devant le comité permanent des Divorces, sur la requête de Edna Wells pour divorce. *(Imprimé pour l'usage exclusif des sénateurs et membres de la Chambre des Communes, conformément au règlement 135 du Sénat).*

Les requêtes suivantes pour divorce ont été rejetées:—

Joseph Daoust. (Voir rapport 27, page 360).
Jesse Wilbert Hearns. (Voir rapport 8, page 118).
William Alexander Mock. (Voir rapport 24, page 358).
Frank William Meek. (Pas de rapport).
Mary Susan Marlatt. (Pas de rapport).
D. Madeline Peterson. (Voir rapport 17, page 215).



PROCÈS-VERBAUX ET RAPPORT

DU

COMITÉ SPÉCIAL NOMMÉ PAR LE SÉNAT

POUR S'ENQUÉRIR DU

CARACTÈRE PEU SATISFAISANT DU MOUVEMENT DE LA POPULATION

SPECIALEMENT DANS LES PLUS ANCIENNES PROVINCES, TEL QUE L'A MONTRE LE DERNIER RECENSEMENT



OTTAWA
IMPRIMÉ PAR C. H. PARMELEE, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1913

[Annexe N° 1—1912]



PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU SENAT DU CANADA, DU 8 FEVRIER 1912.

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Coffey, a proposé:

Qu'un comité spécial soit sans retard institué pour s'enquérir des raisons du désappointement qu'a produit le mouvement de la population du Canada, et plus particulièrement celle des districts ruraux des plus anciennes provinces, tel que l'a montré le recensement de 1911, et que ce comité fasse rapport quand il y aura lieu;

Que ce comité ait l'autorité de faire comparaître des personnes, de faire produire les documents et dossiers, d'examiner des témoins sous serment et d'employer des sténographes; et

Que ce comité soit autorisé, pour les fins susdites et autres objets nécessaires, à dépenser un montant ne dépassant pas cinq cents dollars en total.

Que ce comité soit composé des honorables messieurs Yeo, Beith, Derbyshire, Casgrain, Tessier, Baird, Taylor, Pope et du proposeur.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.



MOUVEMENT DE LA POPULATION EN CANADA

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,

29 mars 1912.

Le comité spécial nommé pour s'enquérir des raisons du désappointement qu'a produit le mouvement de la population du Canada et plus particulièrement dans les vieilles provinces de la Puissance, tel que l'a montré le dernier recensement, a décidé de présenter le rapport suivant.

Votre comité a adopté, pour servir de base à son enquête, le témoignage de M. Blue, le surintendant du recensement, qui se résume dans le tableau suivant:—

—	Population, 1911.		Population, 1901.		Augmentation.	
	Rurale.	Urbaine.	Rurale.	Urbaine.	Rurale.	Urbaine.
Canada	3,923,454	3,280,353	3,369,018	2,002,277	554,436	1,278,086
Alberta	232,726	141,937	83,476	19,546	179,250	122,391
Colombie-Britannique	188,796	203,684	116,832	61,825	71,964	141,859
Manitoba	255,249	200,365	180,162	75,049	75,087	125,316
Saskatchewan	361,067	131,365	76,866	14,413	284,201	116,952
	1,037,838	677,351	427,336	170,833	610,501	506,518
Nouveau-Brunswick	252,342	94,547	252,957	78,393	— 385	21,154
Nouvelle-Ecosse	306,210	186,128	320,298	139,276	— 14,088	46,852
Ontario	1,194,719	1,328,428	1,245,679	937,258	— 50,960	391,160
Ile du Prince-Edouard	78,758	14,970	88,304	14.955	— 9,546	15
Québec	1,032,618	970,094	996,438	652,430	36,150	317,664
	2,864,647	2,599,167	2,903,676	1,822,312	— 38,829	776,846
Yukon	4,647	3,865	18,077	9,142	— 13,430	— 5,277
Territoires	16,322	....	20,129	....	3,807	....

Le simple fait que, dans une contrée où l'étendue de terre fertile est presque illimitée, la population urbaine a augmenté dans une telle mesure que maintenant elle égale presque la population rurale entière, y compris les mineurs, les pêcheurs et la plupart des personnes employées au transport, est lui-même suffisamment suggestif; mais lorsqu'il est de plus constaté que au delà de la totalité de l'augmentation de la population rurale a eu lieu dans les nouvelles provinces à l'ouest du lac Supérieur, et que la population urbaine dans les deux grandes provinces de Québec et d'Ontario dépasse maintenant considérablement la population rurale entière dans ces districts, la situation demande la plus sérieuse considération.

Votre comité a constaté que, dans les quatre provinces d'Ontario, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile-du-Prince-Edouard, la population rurale a

diminué non seulement relativement mais absolument, tandis que dans la province de Québec, bien qu'il s'y soit produit une faible augmentation absolue, cette dernière est tout à fait insignifiante comparativement à l'augmentation de la population urbaine; et par contre, les districts urbains indiquent une augmentation très considérable.

Les chiffres actuels, en nombre rond, pour la population totale des cinq provinces, sont les suivants: dans les dix ans de 1901 à 1911, la population rurale a diminué de 2,903,470 en 1901, à 2,864,647 en 1911, soit une diminution absolue de 38,823 dans le cours de 10 années, tandis que la population urbaine, pendant la même période, a augmenté de 1,822,322 en 1901, à 2,599,157 en 1911, soit une augmentation absolue de 776,845.

Si ce fait s'était produit dans une contrée ancienne et densement peuplée où il était difficile de se procurer des terres et où, règle générale, les hommes de main-d'œuvre étaient abondants, il aurait encore pu en donner l'explication. Mais cela se produisant dans une contrée où l'on peut facilement se procurer des terres et où pas une ferme sur dix, règle générale, n'a un nombre suffisant d'hommes de main-d'œuvre pour qu'elle puisse être cultivée le plus avantageusement possible, votre comité se rend compte que des raisons d'inquiétudes ont dû amener un état de choses nullement de nature, à son avis, à servir les vrais intérêts de la population du Canada et qui, s'il se continue, amènera probablement la détérioration physique et morale d'une grande partie de la population.

Votre comité a entendu plusieurs témoins dont les témoignages sont soumis avec les présentes. Ces témoignages sont intéressants et instructifs et méritent d'être lus. Vu la période avancée de la session à laquelle votre comité a pu commencer son travail et la difficulté de trouver du temps libre pour ses séances, il ne peut maintenant faire un rapport final et définitif. Pour qu'il puisse le faire, il serait nécessaire d'avoir les dépositions de plusieurs autres témoins, soit de vive voix ou par correspondance.

Vu l'importance de la question et la gravité des points soulevés, votre comité est d'avis qu'il est désirable d'obtenir d'autres renseignements; et il recommanderait que, le plus tôt possible durant la session prochaine, un comité semblable soit nommé pour poursuivre l'enquête.

Votre comité soumet une liste des questions à poser aux témoins qui ne peuvent comparaître.

Votre comité recommande aussi que 2,000 exemplaires de ce rapport et des témoignages rendus devant lui soient imprimés pour la distribution.

L. G. POWER,
Président.

COMITE DU SENAT SUR LE MOUVEMENT DE LA POPULATION INDIQUE PAR LES RAPPORTS DU RECENSEMENT.

1. A quelles causes attribuez-vous l'augmentation (ou la diminution) de la population dans votre comté (ou vos comtés)?

2. Cette augmentation (ou diminution) s'est-elle produite dans les districts ruraux ou dans les cités et villes?

3. Si dans les districts ruraux, quelles sont, à votre avis, les causes principales de la diminution de la population agricole?

4. Comment et jusqu'à quel point peut-on y remédier?

5. Est-il difficile de trouver des mains pour le travail de la ferme?

6. Les enfants de cultivateurs, règle générale, restent-ils sur la ferme? Dans la négative, pourquoi?

7. S'est-il établi un nombre quelque peu considérable d'immigrants dans votre district, autant que vous le savez ou pouvez vous en assurer? Dans l'affirmative, de quelle classe étaient ces immigrants, règle générale, et quel est votre avis sur leurs chances de succès?

8. Jusqu'où le système actuel d'éducation convient-il pour rendre les enfants habiles au travail de la ferme ou au travail manuel?

9. Quels sont les avantages comparatifs, au point de vue domestique et social, de la vie des cultivateurs sur les prairies et de ceux des vieilles provinces?

10. Lorsque des industries sont établies dans un village ou une paroisse, quelle tendance est la plus forte: développer la culture et le jardinage en vue d'approvisionner le marché local créé, ou induire les cultivateurs et les journaliers à abandonner leur travail à la campagne pour aller travailler dans les fabriques?

11. Pouvez-vous donner une estimation approximative de la quantité d'articles manufacturés usuellement consommés sur une ferme de qualité moyenne de 100 acres avec une famille composée des parents et de trois enfants?

12. Quel serait le montant des taxes municipales sur cette ferme?

13. Le déplacement de la population des vieilles provinces, à votre avis, est-il affecté par le tarif actuel des douanes? Dans l'affirmative, comment?

Les réponses doivent être adressées à M. Nicholson Byron, Sénat, Ottawa, Ontario.



PROCES VERBAUX DE L'ENQUETE

SÉNAT.

OTTAWA, MARDI, 20 février 1912.

Le comité s'est réuni à 11 hrs a.m.

Président: l'honorable sénateur POWER; présents les honorables sénateurs Yeo, Pope, Tessier et Thompson.

Le PRÉSIDENT.—Honorables messieurs, je suppose que la chose la meilleure à faire est de tenter d'en arriver aux faits. Nous devons commencer sur cette base et les faits devraient être consignés aux procès-verbaux et au rapport. A mon avis, la meilleure ligne à suivre serait de demander à M. Blue de nous fournir des renseignements relatifs aux rapports du recensement.

M. ARCHIBALD BLUE est appelé et comparaît devant le comité.

Par le président:

Q. Quel est votre titre officiel?—R. Fonctionnaire en chef du recensement.

Q. Veuillez avoir l'obligeance de nous dire quelle était la population de l'Ile-du-Prince-Edouard en 1901, et quelle était la population en 1911, d'après les rapports du recensement?—R. En 1901, la population était de 103,259; en 1911, elle était de 93,728.

Q. Une différence de combien?—R. De 9,531.

Q. Les deux recensements ont-ils été faits sur le même principe?—R. Oui.

Q. Il n'y a pas eu dans le mode de faire les recensements un changement pour expliquer cette diminution, n'est-ce pas?—R. Non. Le recensement du Canada a été fait, dès le commencement, en 1871, d'après le système *de jure*.

Par l'honorable M. Pope:

Q. Je croyais que le système avait été quelque peu changé lors du premier recensement?—R. Non, pas sous ce rapport. Je puis vous donner la population classifiée pour les villes et les campagnes pour ces deux périodes.

Le PRÉSIDENT.—La question est de savoir si nous ne pourrions simplement prendre la population totale des quatre provinces de l'est et étudier ensuite les subdivisions de la population. C'est au comité à décider. Nous savons quelle est la population de l'Ile-du-Prince-Edouard.

L'honorable M. POPE.—Vous demanderez quelle est la population des divisions, n'est-ce pas?

Le PRÉSIDENT.—Oui, plus tard.

L'honorable M. POPE.—Quel est l'objet de remettre à plus tard cette question.

Le PRÉSIDENT.—La seule raison est que nous désirons avoir un état sommaire indiquant la diminution de la population dans les anciennes provinces. Veuillez nous donner, M. Blue, les chiffres pour la Nouvelle-Ecosse pour les années 1901 et 1911?—R. En 1901, la population était de 459,574, et de 492,338 en 1911, une augmentation de 32,764.

Q. Et le Nouveau-Brunswick?—R. La population du Nouveau-Brunswick était de 331,120 en 1901. Elle était de 351,889 en 1911, une augmentation de 20,769.

Q. Et Québec?—R. En 1901, Québec avait une population de 1,648,898; en 1911, la population était de 2,002,712, une augmentation de 353,812.

Q. Et Ontario?—R. En 1901 la population était de 2,182,947; en 1911 elle était de 2,523,147, une augmentation de 340,200.

Le PRÉSIDENT.—D'après les termes de la question qui nous est soumise, il n'est pas nécessaire de s'occuper des provinces de l'ouest; mais si le comité le juge à propos, nous pouvons avoir aussi les chiffres pour ces provinces.

L'honorable M. POPE.—Je crois que nous devrions avoir tous ces chiffres.

Par le président:

Q. Donnez les chiffres pour Manitoba?—R. J'ai préparé un état alphabétique, c'est-à-dire par noms de provinces:

	Population.		Aug-
	1901.	1911.	mentation.
Alberta	73,022	374,663	301,641
Colombie-Britannique	178,657	392,480	213,823
Manitoba	255,211	455,614	200,403
Saskatchewan	91,279	492,432	401,153
			Diminution.
Yukon	27,219	8,512	18,707
Territoire du Nord-Ouest	20,129	16,322	3,807

Q. Vous avez voulu nous donner la population des anciennes provinces par occupations?—R. Non, l'état n'est pas fait d'après les occupations; l'état d'après cette dernière forme est en préparation, mais il n'est pas encore terminé.

Q. Quand pensez-vous pouvoir donner ce dernier état?—R. Pas avant le mois de juillet. Nous préparons les détails du recensement par procédé mécanique, et toutes les opérations sont faites simultanément.

Q. Vous avez les rapports de population des divers comtés, n'est-ce pas?—R. Oui, les rapports classifiés comme "de ville" et "de campagne".

Q. Commençons par l'Ile-du-Prince-Edouard; veuillez nous donner la population "de ville" et "des campagnes", ainsi que l'augmentation et diminution pour chacune?—R. La population rurale de l'Ile-du-Prince-Edouard était de 88,304 en 1901, et la population urbaine de 14,955. En 1911, la population rurale était de 78,758 et la population urbaine de 14,970; soit une diminution de 9,546 dans la population rurale, et une augmentation de 15 dans la population urbaine. La population rurale de la Nouvelle-Ecosse était de 320,298 en 1901, et la population urbaine était de 139,276. En 1911, la population rurale était de 306,210, et la population urbaine de 186,128, soit une diminution de 14,088 dans la population rurale et une augmentation de 46,852 dans la population urbaine. Dans le Nouveau-Brunswick, en 1901, la population rurale était de 252,727, et de 252,342 en 1911, soit une diminution de 385. En 1901, le Nouveau-Brunswick avait une poulation urbaine de 73,393 et de 99,547 en 1911, soit une augmentation de 21,154. La population rurale de Québec en 1901 était de 996,468 et de 1,032,618 en 1911, soit une augmentation de 36,150; tandis que la population urbaine était de 652,430 en 1901, et de 970,094 en 1911, soit une augmentation de 317,664. Ontario avait une population rurale de 1,245,679 en 1901, et de 1,194,719 en 1911, soit une diminution de 50,960 en dix ans. La population urbaine d'Ontario, en 1901, était de 937,268, et de 1,328,428 en 1911, soit une augmentation de 391,160. La population rurale du Manitoba en 1901 était de 180,162 et de 255,240 en 1911, soit une augmentation de 75,087. La population urbaine du Manitoba en 1901 était de 75,049, et de 200,365 en 1911, soit une augmentation de 125,326. La Saskatchewan avait, en 1901, une population rurale de 76,866 et de 361,067 en 1911, une augmentation de 284,201. Sa population urbaine était de 14,413 en 1901, et de 131,365 en 1911, soit

une augmentation de 116,952. La population rurale de l'Alberta en 1901 était de 53,476 et de 232,726 en 1911, une augmentation de 179,250. La population urbaine était de 19,546 en 1901, et de 141,937 en 1911, soit une augmentation de 122,391. La Colombie-Britannique avait une population rurale de 116,832 en 1901 et de 188,796 en 1911, une augmentation de 71,964. En 1901, la population urbaine de la Colombie-Britannique était de 61,825 et de 203,684 en 1911, soit une augmentation de 141,859. La population rurale du Yukon, en 1901, était de 18,077, et de 4,647 en 1911, indiquant une diminution de 13,430 en dix ans. En 1901, la population urbaine du Yukon était de 9,142 et de 3,863 en 1911, soit une diminution de 5,277. Les Territoires du Nord-Ouest, en 1901, avaient une population de 20,129, et de 16,322 en 1911, soit une diminution de 3,807 dans la population totale, qui est naturellement une population entièrement rurale.

L'honorable M. POPE.—Nous avons beaucoup de ces chiffres en forme de tableau; quelle est l'idée de les donner tous ici?

Le PRÉSIDENT.—Nous avons établi la base de notre enquête. Nous avons les faits. Il y a une question que je voudrais voir régler par le comité; où tirez-vous la ligne, M. Blue, entre la population rurale et la population urbaine?—R. Le terme urbain s'applique à tous les endroits constitués en corporation comme cités, villes ou villages. Le terme rural s'applique au reste du pays.

Q. Il n'est pas alors question d'un certain nombre d'habitants dans un certain endroit?—R. Non.

Q. Le fait est que l'endroit soit constitué en corporation?—R. Oui.

Le PRÉSIDENT.—Relativement à l'Ile-du-Prince-Edouard, toute l'île a souffert de cet état de choses. Y a-t-il quelque objet, M. Yeo, d'y considérer les comtés séparément?

L'honorable M. YEO.—Je ne vois pas que l'objet soit important. Je pense que nous avons cela déjà.

M. BLUE.—La diminution dans l'Ile-du-Prince-Edouard s'est produite entièrement dans les districts ruraux.

Le PRÉSIDENT.—Prenons la Nouvelle-Ecosse; il y a un ou deux comtés que, à mon avis, nous devrions étudier. Il y a le comté d'Antigonish; veuillez nous donner les chiffres pour ce comté.

L'honorable M. POPE.—Si nous devons prendre les chiffres des comtés, nous devrions prendre ceux de tous les comtés.

Le PRÉSIDENT.—Non, je ne le pense pas.

L'honorable M. POPE.—Il y a une différence d'opinions.

Le PRÉSIDENT.—Je ne vois pas pourquoi nous devrions le faire. Nous constatons qu'il y a eu une très grande diminution, dans trois ou quatre comtés de la Nouvelle-Ecosse, par exemple. Mais l'institution d'une enquête au sujet des comtés où il y a eu augmentation n'aidera pas le comité à expliquer comment et pourquoi la diminution s'est produite.

L'honorable M. POPE.—C'est possible.

Le PRÉSIDENT.—Naturellement, si le comité désire instituer une enquête sur tous les comtés, le président ne s'y oppose pas; mais je désirerais simplement prendre deux ou trois comtés types dans la province d'où je viens.

L'honorable M. POPE.—Vous voyez que vous connaissez ces comtés.

Le PRÉSIDENT.—Non, je ne les connais pas beaucoup.

L'honorable M. POPE.—Nous sommes absolument des étrangers et nous allons étudier tous les comtés d'une extrémité à l'autre du Canada. Je crois qu'il serait bon d'obtenir les renseignements les plus complets possible.

Le PRÉSIDENT.—M. Blue soumettra les statistiques concernant tous les comtés; mais je suis anxieux d'apprendre pourquoi la population a diminué dans le comté d'Antigonish, par exemple. Ce comté a éprouvé la diminution la plus phénoménale, peut-être, dans toute la province.

L'honorable M. TESSIER.—Je ne pense pas que nous puissions établir par M. Blue la raison de la diminution. Vous désireriez faire voir pourquoi il y a eu diminution, je suppose?

Le PRÉSIDENT.—Oui. Naturellement, si nous devons étudier tous les comtés, le travail sera interminable.

L'honorabe M. POPE.—Votre idée est de choisir quelques comtés qui ont subi une diminution et de juger par ceux-là?

Le PRÉSIDENT.—Substantiellement; c'est à peu près cela; trouver la raison.

L'honorable M. POPE.—Ce ne serait qu'une question d'information locale; cela ne s'appliquerait pas au Canada. Tout dépend de ce que nous allons faire. Je ne sais quelle est votre idée. Vous avez proposé la résolution. Si nous désirons faire l'application au Canada comme tout, nous devons prendre tous les comtés. Si nous cherchons la cause d'une perte locale, la question est différente.

Le PRÉSIDENT.—Les termes de la motion demandant la constitution d'un comité portent que les rapports fournis à l'égard des districts ruraux sont insuffisants; je pense que c'est le point que nous devrions examiner et que, naturellement, nous devrions en chercher la raison. M. Blue n'est pas ici pour nous donner les raisons exactement, car je ne suppose pas qu'il en ait fait une étude, mais pourra nous fournir les renseignements. Comme je le dis, il y a en Nouvelle-Ecosse deux ou trois comtés où la diminution a été marquée et je désire avoir les chiffres afin que nous puissions plus tard faire une enquête. Naturellement, si quelque membbre du comité désire avoir des renseignements au sujet de quelque autre comté, il n'y a pas de raison pour qu'il ne les obtienne pas.

L'honorable M. POPE.—La résolution parle de la population de comté ou de la population rurale. Cela s'applique à tout le Canada. Je désirerais simplement savoir quelle position nous allons prendre. Si nous ne devons étudier que certains comtés, très bien; si nous devons embrasser la situation pour tout le pays, nous devons avoir tous les chiffres.

Le PRÉSIDENT.—La motion et les quelques observations auxquelles elle a donné lieu n'indiquent pas qu'il s'agissait d'une enquête pour tout le Canada, mais d'une enquête sur les raisons du désappointement produit par l'état de choses, particulièrement dans les districts ruraux des vieilles provinces. C'est la portée de la motion. Quant à Antigonish, nous pouvons prendre ce comté ainsi qu'un ou deux autres, et si un membre du comité désire aller plus loin, il peut le faire.

M. BLUE.—La population rurale d'Antigonish était de 11,779 en 1901, et de 10,175 en 1911, soit une diminution de 1,600. La population urbaine en 1901 était de 1,838, et de 1,787 en 1911, soit une diminution de 51.

Par le Président:

Q. Maintenant, prenez le comté de Colchester?—R. La population rurale de Colchester en 1901 était de 18,907 et de 16,924 en 1911, une diminution de 1,983. La population urbaine en 1901 était de 5,993 et de 6,740 en 1911, soit une augmentation de 747.

Q. Prenez Richmond?—R. La population rurale en 1901 était de 13,515 et de 13,273 en 1911, soit une diminution de 242. Il n'y avait pas de population urbaine ces deux années.

Q. Il y a une ville dans Richmond, je suppose qu'elle n'est pas incorporée. Veuillez nous donner les chiffres pour Cap-Breton; c'est un endroit où il y a eu beaucoup de développement?—R. Cap-Breton-nord et Victoria avaient en 1901 une population rurale de 16,813 et de 17,000 en 1911, soit une augmentation de 187. La population urbaine en 1901 était de 7,837 et de 12,888 en 1911, une augmentation de 5,051. Cap-Breton-sud avait une population rurale de 18,233 en 1901 et de 15,472 en 1911, soit une diminution de 2,761. En 1901, la population urbaine était de 16,845, et de 37,880 en 1911, une augmentation de 21,026.

Q. Avez-vous les chiffres pour Victoria séparément?—R. Oui, ils sont donnés en détail dans le rapport qui sera publié quelque jour cette semaine.

Q. Prenez le comté de Cumberland?—R. La population rurale était de 21,969 en 1901, et de 21,609 en 1911, une diminution de 360. La population urbaine était de 14,199 en 1901, et de 18,934 en 1911, soit une augmentation de 4,735.

Q. Prenez Annapolis et King?—R. Annapolis, en 1901, avait une population rurale de 16,428 et de 15,739 en 1911, soit une diminution de 689. En 1901, la population urbaine était de 2,414 et de 2,842 en 1911, une augmentation de 428. Le comté de King, Nouvelle-Ecosse, avait en 1901 une population rurale de 18,749 et de 18,018 en 1911, une diminution de 776. En 1901, la population urbaine était de 3,143 et, en 1911, elle était de 3,762, soit une augmentation de 619.

Q. Quoi du comté d'Halifax?—R. Halifax, cité et comté, avait en 1901 une population rurale de 29,024, et de 28,580 en 1911, soit une diminution de 444. La population urbaine était de 45,638 en 1901 et de 51,677 en 1911, une augmentation de 6,039.

L'honorable M. YEO.—Nous ferions peut-être aussi bien d'avoir la population des différents comtés de l'Ile-du-Prince-Edouard; il n'y en a que trois.

Le PRÉSIDENT.—Très-bien. Donnez les chiffres de la population des trois comtés de l'Ile-du-Prince-Edouard?—R. King, en 1901, avait une population rurale de 24,725 et de 21,547 en 1911, soit une diminution de 3,178. En 1901, King n'avait pas de population urbaine. En 1911, cette population était de 1,089. Le comté de Prince avait en 1901 une population rurale de 32,525 et de 30,101 en 1911, une diminution de 2,424. La population urbaine était de 2,875 en 1901 et de 2,678 en 1911, soit une diminution de 197. Le comté de Queen avait en 1901 une population rurale de 31,054 et de 27,110 en 1911, une diminution de 3,944. En 1901, la population urbaine était de 12,080 et de 11,203 en 1911, une diminution de 877.

Par l'honorable M. Thompson:

Q. Il y a eu diminution dans les trois comtés de l'Ile-du-Prince-Edouard?—R. Oui, dans les trois. Je pense que la diminution la moins considérable a été dans le comté de King.

Q. Veuillez me donner le comté de York, Nouveau-Brunswick?—R. York avait en 1901 une population rurale de 22,611, et de 22,516 en 1911, une diminution de 95. La population urbaine était de 9,009 en 1901 et de 9,045 en 1911, soit une augmentation de 36.

Q. Essayez Sunbury et Queen?—R. Sunbury et Queen avaient une population rurale de 16,676 en 1901, et de 16,883 en 1911, une augmentation de 207. La population urbaine était de 230 en 1901 et de 233 en 1911, une augmentation de 3.

Par le Président:

Q. Saint-Jean, Nouveau-Brunswick?—R. La cité et le comté de Saint-Jean sont mis ensemble. En 1901, la population rurale était de 11,048 et de 11,061 en 1911, une augmentation de 13. La population urbaine était de 40,711 en 1901, et de 42,577 en 1911, soit une augmentation de 1,800.

Par l'honorable M. Thompson:

Q. Prenez maintenant Gloucester?—R. En 1901, Gloucester avait une population rurale de 27,936 et de 31,702 en 1911, une augmentation de 3,766. Il n'avait pas de population urbaine en 1901, mais cette population était de 960 en 1911. Cela veut dire que la ville de Dalhousie était constituée en corporation.

Q. Prenez le comté de Kent?—R. En 1901, Kent avait une population rurale de 23,958, et de 23,505 en 1911, une diminution de 453. En 1901, il n'avait pas de population urbaine, mais en 1911 cette population était de 871.

Q. Donnez-nous maintenant Westmorland?—R. En 1901, Westmorland avait une population rurale de 33,034, et de 28,715 en 1911, soit une diminution de 4,319. En 1901, la population urbaine était de 9,026; elle était de 15,906 en 1911, une augmentation de 6,880.

Q. Prenez maintenant Victoria et Madawaska?—R. La population rurale était de 21,136 en 1901 et de 25,121 en 1911, soit une augmentation de 3,985. En 1901, il n'y avait pas de population urbaine, mais elle était de 3,101 en 1911.

L'honorable M. THOMPSON.—Venez à Carleton?—R. En 1901, Carleton avait une population rurale de 17,977, et de 17,590 en 1911, une diminution de 387. La population urbaine était de 3,644 en 1901 et de 3,856 en 1911, une augmentation de 212.

Le PRÉSIDENT.—Prenez maintenant Québec. Supposons que nous commencions par la cité et le comté de Québec. Est-ce ainsi que vous procédez?—R. Non, nous avons la cité par elle-même et le comté par lui-même. Nous avons Québec-centre, Québec-est et Québec-ouest, et le comté de Québec. En prenant d'abord le comté de Québec, la population rurale était de 20,546 en 1901, et de 22,569 en 1911, soit une augmentation de 1,993. La population urbaine était de 1,555 en 1901 et de 3,305 en 1911, une augmentation de 1,750. Québec-ouest avait une population urbaine de 9,149 en 1901, et de 9,618 en 1911, une augmentation de 469. Québec-est avait une population urbaine de 39,325 en 1901, et de 47,429 en 1911, une augmentation de 8,104. Québec-centre avait une population de 20,366 en 1901, et de 21,143 en 1911, une augmentation de 777.

Le PRÉSIDENT.—Prenez quelque comté typique du bas de la partie est de la province. Que considéreriez--vous comme comté typique en bas de Québec, sur la rive sud, dans la partie française, M. Pope?

L'honorable M. POPE.—Je ne suis pas assez renseigné pour le dire.

Le PRÉSIDENT.—Supposons que vous preniez le comté de Rimouski.

L'honorable M. POPE.—C'est un comté assez grand.

M. BLUE.—Rimouski avait une population rurale de 36,061 en 1901, et de 41,033 en 1911, soit une augmentation de 4,672. La population urbaine était de 4,096 en 1901, et de 10,457 en 1911, une augmentation de 6,361.

L'honorable M. POPE.—Allez un peu plus loin; prenez Compton et comparez les deux; prenez ensuite un autre comté en decendant la vallée?—R. Compton avait une population rurale de 21,521 en 1901, et de 23,030 en 1911, soit une augmentation de 1,509. La population urbaine était de 4,939 en 1901, et de 6,600 en 1911, une augmentation de 1,661.

Q. Rimouski et Compton sont tous deux de grands comtés, seulement, Rimouski est beaucoup plus ancien? Beauce est un autre vieux comté?—R. En 1901, Beauce avait une population rurale de 41,344; cette population était de 44,950 en 1911, soit une augmentation de 3,666. La population urbaine était de 1,785 en 1901 et de 6,449 en 1911, une augmentation de 4,664.

L'honorable M. POPE.—Le pays aux alentours est colonisé par l'émigration de Beauce dans les comtés voisins. La population augmente très vite.

M. BLUE.—Je pense que, d'après le dernier recensement, le taux des naissances était plus élevé dans la Beauce que dans toute autre partie du Dominion.

L'honorable M. POPE.—Prenez mon comté. La moitié de la population vient de Beauce. Vous croiriez qu'il ne reste personne dans la Beauce si vous alliez dans certaines parties de Compton, où on a acheté les propriétés des anglais pour s'y établir à leur place.

Par le Président:

Q. Supposons que vous preniez Brome?—R. En 1901, Brome avait une population rurale de 11,316, et de 10,758 en 1911, soit une diminution de 558. La population urbaine était de 2,081, et de 2,458 en 1911, une augmentation de 377.

Q. Prenez l'Ile de Montréal?—R. Laval avait une population rurale de 11,520 en 1901, et de 11,084 en 1911, une diminution de 436. La population urbaine en 1901 était de 8,223, et de 18,893 en 1911, soit une augmentation de 10,670.

L'honorable M. Pope.—C'est réellement une partie de Montréal—industriellement.

M. Blue.—Maisonneuve? Est-ce sur l'île?

L'honorable M. Pope.—Oui.

M. Blue.—En 1901, Maisonneuve avait une population de 65,178; en 1911, elle était de 170,978, soit une augmentation de 105,800. Montréal, Sainte-Anne, avait 23,-368 en 1901, et 21,676 en 1911, une diminution de 1,692. Montréal, Saint-Antoine, avait 47,653 en 1901, et 48,638 en 1911, une augmentation de 985. Saint-Jacques avait 42,618 en 1901, et 44,057 en 1911, une augmentation de 1,439. Saint-Laurent, avait 48,808 en 1901, et 55,860 en 1911, une augmentation de 7,052. Sainte-Marie avait 40,631 en 1901, en 54,910 en 1911, une augmentation de 14,279. Jacques-Cartier avait une population rurale de 7,030 en 1901, et de 6,875 en 1911, une diminution de 155. La population urbaine était de 19,138 en 1901, et de 58,148 en 1911, une augmentation de 39,010. Hochelaga, en 1901, avait une population de 56,919, et de 75,049 en 1911, soit une augmentation de 18,130.

L'honorable M. Pope.—Essayez Stanstead?—R. En 1901, Stanstead avait une population rurale de 10,201, et de 9,898 en 1911, une diminution de 303. La population urbaine était de 8,797 en 1901 et de 10,867 en 1911, une augmentation de 2,070. Trois-Rivières et Saint-Maurice avaient une augmentation de population urbaine de 8,864 et une diminution de population rurale de 2,222.

L'honorable M. Pope.—Il est difficile de se former un jugement par le comté de Compton et ces endroits, parce que le nombre des corporations a beaucoup augmenté depuis vingt ans. Je sais que dans le comté de Compton, pratiquement toutes les villes et tous les villages qui ont été constitués en corporation l'ont été depuis ce temps. Avant cela nous n'avions pas de population urbaine.

M. Blue.—C'est un centre manufacturier.

L'honorable M. Pope.—Du moment qu'un endroit acquiert quelque importance, il faut le séparer du comté à cause de l'entretien de ses trottoirs, son aqueduc, son éclairage, etc., ce qui signifie qu'il passe d'un ordre de chiffres à un autre.

Le Président.—S'il n'y a plus rien à dire à propos de Québec, occupons-nous d'Ontario. Prenez le co&mté de Dundas?—R. La population rurale de Dundas était de 14,934 en 1901 et de 13,594 en 1911, une diminution de 1,340. La population urbaine était de 4,823 en 1901 et de 4,571 en 1911, une diminution de 252. Le comté Haldon, en 1901, avait une population rurale de 12,614, et de 13,048 en 1911, une augmentation de 434. La population u&rbaine était de 6,921 en 1901 et de 9,160 en 1911, soit une augmentation de 2,229. Huron-Est avait une population rurale de 14,404 en 1901 et de 12,079 en 1911, une diminution de 2,325. La population urbaine était de 4,823 en 1901 et de 4,210 en 1911, une diminution de 613. Huron-Sud avait une population rurale de 17,466 en 1901 et de 14,701 en 1911, une diminution de 2,765. La population urbaine était de 5,415 en 1901 et de 4,807 en 1911, une diminution de 608. Huron-Ouest avait une population rurale de 13,007 en 1901 et de 10,410 en 1911, une diminution de 2,597. La population urbaine était de 6,705 en 1901 et de 6,776 en 1911, une augmentation de 71. En Lennox et Addington, il y avait une population rurale de 19,182 en 1901 et de 16,767 en 1911, une diminution de 2,415. La population urbaine était de 4,164 en 1901 et de 3,619 en 1911, une diminution de 545. Le comté de Norfolk avait une population rurale de 22,741 en 1901 et de 20,116 en 1911, une diminution de 2,625. La population urbaine était de 6,406 en 1901 et de 6,994 en 1911, une augmentation de 588. Northumberland-Ouest avait une population rurale de 8,816 en 1901 et de 7,891 en 1911, une diminution de 925. La population urbaine était de 4,329 en 1901 et de 5,074 en 1911, une augmentation de 835.

Q. Vous n'avez pas les villes séparément?—R. Pas sur cette feuille.

L'honorable M. POPE.—Quoi de York, Toronto—afin de faire une comparaison avec Montréal?—R. J'ai York-centre, nord et sud. Il y a Toronto-ouest, Toronto-sud et Toronto-est. Les détails par villes, cités, villages et townships seront donnés dans un rapport qui paraîtra cette semaine.

Par le Président:

Q. Vous pouvez aussi bien nous donner York maintenant?—R. York-centre avait une population rurale de 18,222 en 1901 et de 20,632 en 1911, une augmentation de 2,410. La population urbaine était de 3,283 en 1901 et de 5,416 en 1911, une augmentation de 2,133. York-nord avait une population rurale de 16,389 en 1901 et de 15,229 en 1911, une diminution de 1,160. La population urbaine était de 6,030 en 1901 et de 7,186 en 1911, une augmentation de 1,156. York-sud avait une population rurale de 11,192 en 1901 et 13,871 en 1911, soit une augmentation de 2,679. La population urbaine était de 9,507 en 1901 et de 54,147 en 1911, une augmentation de 44,640. Naturellement, une grande proportion de la population urbaine est dans la cité de Toronto.

L'honorable M. POPE.—Avez-vous pris quelque division dans le territoire nouveau dans Ontario?—R. Oui. Algoma, je pense, donnerait une idée raisonnable. Algoma-est avait une population rurale de 22,555 en 1901 et de 36,143 en 1911, soit une augmentation de 13,588. En 1901, la population urbaine était de 2,656 et, en 1911, de 8,485, une augmentation de 5,829. Algoma-ouest avait une population rurale de 10,725 en 1901 et de 13,095 en 1911, une augmentation de 2,370. La population urbaine était de 7,169 en 1901 et de 15,609 en 1911, une augmentation de 8,440. Nipissing avait une population rurale de 20,934 en 1901 et de 39,632 en 1911, une augmentation de 18,698. La population urbaine était de 7,375 en 1901 et de 34,498 en 1911, une augmentation de 27,123.

Q. Et Owen-Sound?—R. C'est dans Grey-nord qui, en 1901, avait une population rurale de 14,182 et de 11,113 en 1911, une diminution de 3,069. La population urbaine était de 10,692 en 1901 et de 15,878 en 1911, une augmentation de 5,186. La population d'Owen-Sound était de 8,776 en 1901 et de 12,558 en 1911.

L'honorable M. POPE.—Il y a eu des constitutions en corporation dans cette division. Il ne peut y avoir une perte de trois mille dans la partie rurale du comté?

L'honorable M. YEO.—Non, la perte peut s'expliquer de cette façon.

M. BLUE.—Pendant la décade, Owen-Sound a augmenté de 3,782, et la ville de Meaford de 895. Shallow-Lake, un nouveau village, a 509. Grey-est montre une perte de quatre mille—3,978.

L'honorable M. POPE.—Il y a quelque raison pour cela. 4,000 sont pris de la population rurale.

M. BLUE.—Ils sont allés au Nord-Ouest, probablement.

L'honorable M. POPE.—Quelle proportion ces 4,000 représentent-ils dans le tout?

M. BLUE.—Quatre mille de vingt et un mille. Grey-est avait une population rurale de 21,223 en 1901, et de 17,245 en 1911, une diminution de 3,378. La population urbaine était de 2,440 en 1901 et de 2,405 en 1911, une diminution de 35. Bruce-nord indique une diminution d'environ la même proportion.

Q. Avez-vous Belleville et Hastings?—R. Hastings-est avait une population rurale de 22,091 en 1901 et de 20,539 en 1911, une diminution de 1,552. La population urbaine était de 5,852 en 1901 et de 4,439 en 1911, une diminution de 1,413. Hastings-ouest avait une population rurale de 16,208 en 1901 et de 14,622 en 1911, une diminution de 1,586. La population urbaine était de 15,140 en 1901 et de 16,203 en 1911, une augmentation de 1,063.

Q. Dois-je comprendre, M. Blue, que les chiffres pour tous ces comtés seront publiés d'ici à une semaine?—R. Je compte qu'ils seront publiés cette semaine, en détail, par townships, paroisses, cités, villes et villages incorporés, avec l'étendue et la population par mille carré, comparativement au recensement de 1901

Q. J'aimerais voir cette comparaison?—R. Elle est donnée dans le plus grand détail, la plupart du temps par townships, villes et cités.

L'honorable M. POPE.—Si nous devons avoir ces chiffres dans une semaine, il me semble, M. le président, que nous aurons tous les détails que nous désirons.

L'honorable M. TESSIER.—Si je comprends bien, M. le président, vous voulez connaître la cause de la diminution de la population. M. Blue doit recevoir à son bureau beaucoup de rapports qui expliquent peut-être ce que vous désirez savoir, M. le président.

Le PRÉSIDENT.—M. Blue, je n'ai aucun doute que votre attention a été attirée sur la décroissance de la population dans plusieurs portions rurales du pays et que vous avez recherché la cause de cet état de choses, que nous considérons bien lamentable. Quelle est votre impression au sujet des causes de la diminution de la population dans les districts ruraux?

M. BLUE.—Je n'ai pas de doute qu'elle est due presque entièrement à l'émigration.

L'honorable M. TESSIER.—L'émigration où?

* M. BLUE.—L'émigration des districts ruraux. Dans bien des cas la diminution de la population rurale est due à la migration vers les villes et cités.

L'honorable M. TESSIER.—L'émigration de l'Ontario au Nord-Ouest?

M. BLUE.—Oui, je crois qu'elle est due en grande partie à l'émigration au Nord-Ouest.

L'honorable M. POPE.—L'émigration de Grey et Huron au Nord-Ouest?

M. BLUE.—Oui, elle est due aussi à la migration vers les cités—Toronto, Montréal, Hamilton, et tous les centres industriels.

L'honorable M. TESSIER.—Y a-t-il beaucoup de fermes abandonnées? Ces gens sont partis, qu'est-il advenu des fermes?

M. BLUE.—Elles ne sont pas abandonnées. Dans bien des cas, elles ont été achetées par des cultivateurs voisins. Souvent aussi, m'a-t-on dit, des herbagers d'une comté voisin achètent trois, quatre ou cinq fermes et les emploient à l'élevage de leurs bestiaux; mais je crois que la cause principale du mouvement de la population est l'émigration à l'Ouest.

L'honorable M. POPE.—Notre population dans Compton n'a pas diminué, mais a augmenté; mais le changement de population dans ce comté a été considérable. D'anglaise elle est devenue française. J'y connais des vieux townships anglais qui ont changé dans la proportion de soixante et quinze pour cent en quinze ans.

L'honorable M. TESSIER.—Je suppose que plusieurs de vos gens vont dans l'Ouest aussi.

L'honorable M. POPE.—Les uns vont au Nord-Ouest, d'autres aux Etats-Unis, quelques-uns aux villes; ces endroits les attirent.

L'honorable M. TESSIER.—Un bon nombre de fils de cultivateurs s'instruisent et ne veulent pas retourner à la culture.

L'honorable M. POPE.—Il y a plusieurs raisons. Les uns laissent pour un motif, les autres pour un autre; mais sans être particulièrement renseigné, j'imagine qu'ils vont en égale proportion aux Etats-Unis, aux villes et à l'Ouest. Je parle sans avoir les statistiques.

L'honorable M. TESSIER.—Vous êtes tout près de la frontière?

L'honorable M. POPE.—Oui, près de Boston, New-York, Manchester, etc.

Le PRÉSIDENT.—M. Blue, je ne sais si l'on a attiré votre attention sur le fait indiqué dans un rapport produit l'autre jour—que l'immigration dans la province d'Ontario, venue surtout d'Angleterre, je pense, pendant les dix dernières années, s'est élevée à quatre cent mille à peu près. Où ces immigrants anglais s'établissent-ils dans la province d'Ontario, généralement?

M. Blue.—Ils s'établissent généralement dans les villes et grandes cités. Peu s'établissent sur les fermes. Un nombre considérable d'entre eux va dans la région du nord, où ils trouvent de l'emploi dans les mines.

Le Président.—Règle générale, ils ne s'établissent pas sur les fermes?

M. Blue.—Il y en a un nombre considérable. Il y a eu tout un mouvement de population des régions agricoles de l'Ontario jusque dans l'Ontario-nord, où les gens ont pris des terres neuves.

L'honorable M. Pope.—Cela serait l'explication de l'augmentation considérable en Algoma et Nipissing. Cette population a beaucoup augmenté à cause des mines.

Le Président.—Comment désignez-vous ces immigrants venus s'établir dans les cités et les villes d'Ontario, disons? Je présume que vous connaissez mieux Ontario que toute autre province?

M. Blue.—Ce sont en grande partie des manœuvres. Il y a peu de cultivateurs parmi eux.

L'honorable M. Pope.—N'est-il pas reconnu qu'un grand nombre d'entre eux retournent après être venus?

M. Blue.—Je ne crois pas qu'il y en ait beaucoup. Ils se dirigent de différents côtés—quelques-uns vont aux Etats-Unis, plusieurs au Nord-Ouest. La grande demande pour des hommes de ferme, spécialement au temps de la récolte, en attire beaucoup au Nord-Ouest, où ils restent.

L'honorable M. Pope.—Quelques-uns restent parce qu'ils ne peuvent retourner?

M. Blue.—Oui.

L'honorable M. Pope.—Si l'on examine le tableau des prix réduits à l'époque de Noël, on voit que dix, quinze et vingt trains se suivent, chargés de personnes qui vont prendre les steamers à Saint-Jean et Halifax.

Le Président.—Je suppose que ces gens vont revoir leur pays.

L'honorable M. Pope.—Quelques-uns le font, et d'autres ne reviennent jamais. Il n'y en a qu'une petite proportion. Je me suis souvent trouvé à bord de ces trains, j'ai parcouru les wagons, et j'ai trouvé qu'une petite proportion de ces gens est formée de voyageurs. Peut-être, une fois rendus dans leur pays, reviendront-ils, quoiqu'ils ne pensent pas le faire.

Le Président.—Vous dites, M. Blue, que les immigrants sont pour la plupart des manœuvres. N'y en a-t-il pas parmi eux un grand nombre qui ne sont pas des ouvriers constants, mais qui ne cherchent qu'un emploi en passant pour ensuite "paresser"?

M. Blue.—Oh, non, je ne crois pas. Je pense que c'est une bonne classe de gens.

Le Président.—Vous pensez que ces autres statistiques seront publiées dans une semaine ou à peu près?

M. Blue.—On me les a promises.

Le Président.—Nous ne pouvons que remercier M. Blue d'être venu et de nous avoir consacré une heure et demie de son temps précieux. Les renseignements qu'il nous a donnés sont très satisfaisants.

Le comité s'est ajourné à midi et demi à la demande du président, avec l'entente que la séance serait reprise jeudi prochain, le 22 courant, à 11 heures du matin.

SÉNAT.

OTTAWA, JEUDI, 22 février 1912.

Le comité s'est réuni à 11 heures a. m.

PRÉSENTS—L'honorable M. Power, président; les honorables messieurs Debershyre, Baird, Yeo, Tessier et Taylor.

Le PRÉSIDENT.—L'honorable M. Fisher est présent ce matin et il soumettra au comité ses manières de voir.

D'après le témoignage de M. Blue, je vois que la population rurale dans votre comté a diminué de 558 pendant la décade expirée en 1911, et que la population urbaine a augmenté de 377; de sorte que, en somme, il y a eu une diminution de près de 200. Je voudrais vous demander d'abord, M. Fisher, à quoi vous attribuez la diminution de la population du comté?

M. FISHER.—Je suppose que vous parlez du comté de Brome?

Le PRÉSIDENT.—Oui. Il y a une perte d'environ 200.

M. FISHER.—L'expression "population urbaine" appliquée à Brome est un peu de nature à induire en erreur, bien que, par les rapports du recensement, les villages constitués en corporation sont compris dans la papulation urbaine. Il n'y a pas de village dans le comté de Brome qui ait plus de 700 ou 800 de population, et tous les villages sont purement ruraux. Il n'y a pas un établissement industriel d'aucune sorte dans le comté. La population est pratiquement purement rurale, soit celle des villages, soit celle des fermes. Je puis dire que la diminution pendant la dernière décade n'est que d'environ un huitième de la diminution pendant la décade précédente. La diminution dans le comté de Brome, pendant la décade de 1891 à 1901, parlant de mémoire, a été d'environ 1,000 sur une population d'environ 16,000 en chiffres ronds. La diminution pendant la dernière décade, comme vous le voyez, était d'environ 200 sur une population de quelques 14,000. Si je me rappelle bien, je crois que la population actuelle est d'une peu moins de 14,000—13,000 et quelque chose—et qu'elle était d'un peu plus que 14,000 pendant la décade de 1891 à 1901; de sorte que pendant la dernière décade, la diminution e population a été quelque peu arrêtée, bien qu'elle ait continué.

Par l'honorable M. Taylor:

Q. Combien de ces villages ont été constitués en corporation durant la dernière décade?—R. Un, je crois. Il y a maintenant dans le comté les villages de Knowlton, Sutton, Eastman et Massonville, constitués en corporation. Massonville est constitué pour les écoles, mais non pour les fins municipales, je crois. Les trois autres villages sont constitués en corporation pour les fins municipales. Ils sont tirés des townships avoisinants.

Q. L'une des incorporations a eu lieu pendant la dernière décade?—R. Je crois que oui.

Q. Quelle est la population de ce village?—R. Environ 700.

Q. Cela indiquerait que la population urbaine a diminué plutôt qu'augmenté, parce que ce village était auparavant compris dans la population rurale?—R. Il n'y avait pas de division en 1901, je pense.

Q. Alors, notre comparaison serait inutile?—R. En tant que ce village est concerné, oui. Je ne crois pas que, en 1901, les villages de Knowlton et Eastman, alors construits en corporation, étaient appelés urbains.

Par l'honorable M. Tessier:

Q. Mais ils le sont maintenant?—R. Oui.

Par l'honorable M. Taylor:

Q. Comment arrivez-vous aux chiffres?—R. Les chiffres que j'ai donnés donnent la diminution par tout le comté—environ 1,600 de diminution dans la population urbaine ou rurale.

Q. Quelle a été la diminution de 1901 à 1911?—R. Environ 200 dans tout le comté.

Q. Nous ne pouvons dire si les chiffres que vous avez donnés s'appliquent à la population urbaine ou à la population rurale?—R. A mon avis, je dirais que les chiffres s'appliquent à la population rurale parce que les villages, bien qu'on les appelle urbains, dépendent réellement sur la population rurale et non pas sur la population industrielle.

Q. Le témoignage de M. Blue indique qu'il y a eu diminution de la population urbaine?—R. Non, augmentation de la population urbaine.

Q. Et une diminution de la population rurale?—R. Oui.

Q. Comment arrive-t-on à ces chiffres?—R. Je ne sais, je n'ai pas examiné les chiffres du recensement.

Le PRÉSIDENT.—M. Blue a dit: "Brome, en 1901, avait une population rurale de 11,316, et de 10,758 en 1911, une diminution de 558. La population urbaine était de 2,081 en 1901 et de 2,458 en 1911, une augmentation de 377". Nous ne nous sommes pas enquis des détails parce que l'état donné par M. Blue ne faisait pas mention du côté industriel de la question. Nous aurons ces chiffres dans une semaine.

M. FISHER.—Je puis faire erreur, mais je crois que l'une de celles de ces municipalités urbaines, qui ont été comprises dans les chiffres de 1901, aurait été comptée dans la population rurale pendant la décade précédente.

Par le président:

Q. Je suppose que la position est celle-ci: dans ce comté, il n'y a pratiquement pas de population urbaine, et la population totale a diminué d'environ 200, ce qui est moins que le résultat de la décade précédente. A quelles causes attribuez-vous la diminution de la population dans ce comté?—R. Les causes ont diminué pendant la décade dernière, comparativement aux dix années précédentes.

Q. Vous avez mal compris ma question: j'ai demandé à quelle causes vous attribuez la diminution de la population?—R. Je crois que la diminution pendant les dix dernières années est due à la migration vers les cités.

Q. La migration vers les cités?—R. Et à l'arrêt du travail dans les petits ateliers locaux. Il y a dix ou quinze ans, il y avait une carrosserie dans presque chaque village du comté. Je n'en connais plus qu'une seule. Je sais une carrosserie dans Knowlton qui employait sept, huit ou dix hommes. En 1901, cet atelier était disparu. Les scieries locales n'existent pratiquement plus; la raison en est que le bois est maintenant exporté sous forme de bois à pulpe, lorsque, auparavant, il était scié dans le comté. Il y a encore des scieries locales, mais elles ne font pas autant de besogne et n'emploient plus autant de mains. Quelques-unes ont cessé d'opérer. Il y avait plus de fabriques de portes et châssis en 1901 qu'il n'y en a aujourd'hui. Celles qui existent ne sont guères considérables. Elles ne font que des opérations locales; mais ces opérations ont diminué récemment. Cette diminution était plus apparente dans la décade précédente que pendant la dernière. J'ai pensé que c'est la raison principale pour laquelle la diminution a été beaucoup plus forte pendant la décade de 1891 à 1901 que pendant les dix dernières années. Je ne pense pas que la diminution moindre soit due à un changement de conditions, mais au fait que presque toutes les fabriques ont été fermées pendant la décade précédente. Lorsque je parle fabriques, je veux dire petits ateliers de campagne.

Par l'honorable M. Taylor:

Q. C'est le cas par tout le pays?—R. Oui.

Par l'honorable M. Baird:

Q. Je suppose qu'il n'y a pas beaucoup de terres de la Couronne dans votre comté?—R. Non.

Par l'honorable M. Taylor:

Q. La diminution de la population dans les districts ruraux n'est-elle pas aussi due à l'introduction des machines pour faire les travaux de ferme—la faucheuse et la moissonneuse?—R. Non, je ne le pense pas.

Q. C'est le cas dans Ontario?—R. Nos fermes sont généralement très petites; je ne pense pas qu'on y emploie plus de machines maintenant qu'il y a vingt ans. Il ne s'y cultive pas beaucoup de grain.

Q. Il y a vingt ans, presque tout le fauchage se faisait à la main?—R. Non, pas chez nous. Il y vingt ans, presque chaque cultivateur avait une faucheuse, et il en a une encore. Il avait un râteau à cheval et il en a encore. Mais il ne se fait pas de culture de grain sur une grande échelle et, en conséquence, il y a peu de moissonneuses.

Par l'honorable M. Derbyshire:

Q. L'une des difficultés ne réside-t-elle pas dans le fait que les jeunes gens quittent parce qu'ils ont peu d'espoir de faire beaucoup d'argent sur la ferme? N'est-ce pas l'une des causes de leur départ?—R. Sans aucun doute. Dans ce pays, aujourd'hui, le travail sur la ferme est moins rémunératif qu'ailleurs, si l'on prend l'idée acceptée sur la main-d'œuvre.

Q. Et pendant que le cultivateur doit tout vendre sur la base des prix sur le marché libre, il doit payer tout ce qu'il achète sur la base des prix sur le marché de tarif élevé? N'en est-il pas ainsi?—R. C'est vrai.

L'honorable M. BAIRD.—Il y a un tarif sur les produits de la ferme comme sur les produits manufacturés.

L'honorable M. DERBYSHIRE.—Le prix du blé est fixé à Liverpool, ou il est absolument libre. Quiconque veut vendre un boisseau de blé peut l'envoyer là, et nous devons vendre sur cette base.

L'honorable M. BAIRD.—Notre attention est actuellement dirigée sur le comté de Brome.

L'honorable M. DERBYSHIRE.—Je pensais à la raison qui porte le cultivateur à abandonner la ferme.

L'honorable M. FISHER.—Permettez-moi de dire quelques mots à ce sujet. Il y a eu une grande augmentation dans le coût de production sur la ferme à cause du prix plus élevé que doit payer le cultivateur pour tout ce qu'il achète, sans égard à la vente de ses produits. Il y a eu augmentation pour lui. En premier lieu, le coût de la main-d'œuvre est considérablement plus élevé et elle est devenue si rare que nos laitiers se demandent s'ils n'abandonneront pas leurs négoce vu qu'il ne peuvent trouver d'aides pour traire leurs vaches. Le coût est augmenté de tout ce qui rentre dans les travaux de la ferme: comme le bois, par exemple. Le cultivateur s'en sert beaucoup chaque année, même s'il n'a pas à faire de construction. Le bois, aujourd'hui, dans Brome, se vent trois fois plus cher qu'il y a vingt ans, et plus que deux fois plus cher qu'il y a douze ou quinze ans. Le prix des clous est plus élevé qu'autrefois.

Par l'honorable M. Taylor:

Q. Il y a une fabrique de clous dans votre ville?—R. Oui, je sais; mais je pense que le cultivateur doit les payer plus cher. Il y a aujourd'hui une différence plus grande dans le coût de production de l'article fabriqué et dans celui à payer par le consommateur.

Q. Le cultivateur paye maintenant ses voitures et wagons moins cher que lorsque vous aviez des ateliers locaux?—R. Oui, mais il doit en acheter deux aujourd'hui lors-

qu'il ne lui en fallait qu'un autrefois. Les voitures ne durent que cinq ans maintenant contre dix ans autrefois.

Q. Les clous coûtaient cinq dollars les cent livres, et on peut aujourd'hui les acheter pour trois dollars?—R. Je ne pense pas que l'on puisse acheter les clous pour trois dollars. La différence entre les prix du gros et du détail pour le clou est plus forte qu'autrefois, et il en est de même pour les autres obejts que nous devons acheter.

Par l'honorable M. Derbyshire:

Q. Il faut payer d'avantage pour les commis?—R. Oui, le marchand détailleur doit payer plus pour vivre et il lui faut faire plus d'argent.

Q. Se transporte-t-il du lait de Brome à Montréal?—R. Oui.

Q. Combien se vend-il?—R. Seize cents le gallon, je crois, à la gare pendant l'été et dix-huit cents pendant l'hiver. Je ne suis pas très positif au sujet de ces chiffres. Je n'envoie pas de lait moi-même.

Q. Quel prix paye l'acheteur à Montréal?—R. Je ne puis vous dire quel est le taux du fret.

Q. Mais quel prix l'acheteur à Montréal paye-t-il?—R. Je crois qu'il paye dix ou onze cents la pinte en hiver, et neuf ou dix cents en été. Je ne suis pas bien certain des prix à Montréal. Il y a eu quelque agitation à ce sujet et je pense qu'on a élevé les prix.

L'honorable M. DERBYSHIRE.—Je pensais justement à un de mes amis qui vend trois cents sur sa ferme, le lait qui est détaillé à neuf cents au consommateur dans la cité de Toronto, et je me demande où vont les six cents. Prenez la moyenne de la vente du lait au Canada pendant les cinq ou six dernières années, et dites deux cents. Cet automne, le prix du lait a été augmenté de deux cents et demi, et quelque fois d'avantage.

L'honorable M. TAYLOR.—A la campagne.

L'honorable M. DERBYSHIRE.—A la laiterie. Lorsque le lait arrive à Toronto, où se trouvent l'officier de santé ainsi que celui qui gère les opérations,—Celui-ci est en très bon termes, avec l'officier de santé—il est mélangé, de sorte qu'il rapporte environ six cents après paiement du fret.

L'honorable M. TAYLOR.—Ainsi que de la livraison et de la perte.

L'honorable M. DERBYSHIRE.—Il n'y a pas beaucoup de perte. En somme, le cultivateur à fort à faire.

L'honorable M. BAIRD.—Il peut y faire face. Il murmure beaucoup et cela l'aide.

L'honorable M. FISHER.—J'aimerais voir combien de consommateurs iraient sur la ferme et produiraient du lait et des pommes de terre au prix que le cultivateur en reçoit.

L'honorable M. DERBYSHIRE.—La raison pour laquelle on abandonne Brome, c'est que le lait n'y rapporte que trois cents et qu'on le paye neuf cents à la ville.

L'honorable M. TAYLOR.—On s'en va à la ville où l'on paie neuf cents pour le lait.

L'honorable M. FISHER.—Au sujet du prix des patates, quelqu'un m'a dit qu'il devait les payer deux dollars le sac. Je lui ai demandé: Voulez-vous aller sur une ferme, produire des pommes de terre et accepter deux dollars le sac? Il m'a répondu: Non, qu'il aime mieux demeurer en ville et payer deux dollars le sac.

L'honorable M. BAIRD.—Il peut gagner sa vie en vllle.

L'honorable M. FISHER.—Combien voudront aller sur une ferme et accepter le prix qu'ils payent en ville, pour ne rien dire de ce que le cultivateur reçoit pour ses produits?

Par le Président:

Q. S'est-il établi dans votre district un grand nombre d'immigrants pendant les derniers dix ans?—R. Un petit nombre de journaliers de ferme. Lorsque je dis un petit nombre, j'entends comparativement à la population qui vient dans le pays. Nous n'avons pas pu en avoir un grand nombre.

Q. D'où viennent-ils, généralement?—R. Presque entièrement de la Grande-Bretagne—quelques irlandais et écossais et quelques anglais.

Q. Ces immigrants donnent-ils satisfaction?—R. Assez. Ils n'ont pas d'expérience dans notre manière de faire, mais la plupart réussissent assez bien.

Q. Vous pensez que leurs chances de succès sont assez bonnes?—R. Oui; seulement, ils sont tentés de se porter vers la ville. Sous ce rapport, nos cultivateurs éprouvent une difficulté—c'est un peu de leur propre faute;—il n'y a pas beaucoup d'ouvrage sur nos fermes pendant l'hiver, et le cultivateur qui peut employer plusieurs hommes pendant toute l'année doit être très habile et conduire très bien son affaire; mais trois de nos cultivateurs sur quatre, probablement, ne réussissent pas à ce faire. Comme conséquence quelques-uns des immigrants travaillent pendant une saison, et les cultivateurs leur disent alors qu'ils n'ont pas d'ouvrage pour eux pendant l'hiver; naturellement ces étrangers s'en vont à la ville. Quelques-uns s'y rendent aussi parce qu'ils savent qu'ils peuvent y gagner de meilleures gages; ils travaillent comme journaliers dans les rues, comme gardiens d'édifices, etc., et obtiennent deux ou trois fois autant qu'ils pourraient gagner sur la ferme.

Par l'honorable M. Baird:

Q. Pendant qu'ils travaillent?—R. Pendant qu'ils travaillent, mais ils ne se rendent pas compte combien il leur faut travailler. Ils entendent parler des gages, et cela les attire.

Par le Président:

Q. Y a-t-il de la difficulté à se procurer assez de main-d'œuvre pour le travail de ferme dans Brome?—R. Oh oui, c'est une des raisons pour lesquelles les cultivateurs n'augmentent ni la production ni l'étendue des fermes.

Q. Les enfants, règle générale, demeurent-ils sur la ferme?—R. Non, s'ils peus'en empêcher. Les pères et mères, tous deux, conseillent aux enfants de quitter la ferme—spécialement les mères.

Q. C'est là une déclaration très importante à l'égard des pères et mères; vous pouvez peut-être expliquer au comité pourquoi les parents donnent ce conseil?—R. Parce qu'ils savent qu'ils ont eu un temps très dur sur la ferme, travaillant tôt et tard, gagnant peu; parce qu'ils voient les autres gagner beaucoup plus et réussissant beaucoup mieux dans les villes en faisant un travail moins onéreux, et veulent procurer cet avantage à leurs enfants. Ils ne voient pas grand'chose des insuccès dans les villes et n'en savent rien. Ils ne se rendent pas compte de la différence dans les conditions, la salubrité des environs, etc., entre la ville et la campagne, non plus que de la valeur de leurs propriétés à la campagne; mais ils croient que leurs enfants réussiraient mieux à la ville qu'à la campagne. J'ai entendu plusieurs des épouses de cultivateurs dire qu'elles ne voudraient jamais que leurs filles eussent à faire le travail pénible qu'elles ont dû faire elles-mêmes; que, si elles pouvaient leur donner un peu d'instruction et les habiller convenablement, elles les enverraient à la ville. Les femmes de cultivateurs ont une existence dure à la campagne.

Q. Vous dites que les cultivateurs prétendent que les gens ont une vie meilleure dans les villes, etc.; quelle est la règle générale? Prenons le comté de Brome, quelles sont les circonstances des cultivateurs? Dans quelles conditions sont les fermes? Les cultivateurs ne sont-ils pas à l'aise depuis ces dernières années?—R. Oui, à force de travail et par une stricte économie ils ont bien réussi—mieux que jamais auparavant,

je crois, en somme—mais, à leur point de vue, pas encore aussi bien que les habitants des villes. Dans les premiers temps, ils ne se rendaient pas autant compte qu'aujourd'hui de l'existence dans les villes; les connaissances sont plus répandues et l'échange des idées est plus général; on connaît mieux ce qui se passe dans les cités. Les jeunes gens y sont attirés de deux manières: d'abord par l'éclat, le bruit et les amusements, etc., qui invitent la jeunesse, ensuite par le fait que les gages sont plus élevés dans les villes et le travail moindre pour le même salaire. La réponse à cela est que, naturellement, les conditions de la vie sont moins favorables dans les villes qu'à la campagne pour la santé et l'éducation des enfants; mais ce point est ignoré et guère pris en considération.

Q. Les jeunes gens abandonnent les fermes, non pace qu'ils s'y trouvent mal ni parce que leurs parents ne sont pas à l'aise, mais plutôt parce que les villes les attirent et que la vie sur la ferme est monotone et que le travail y est dur?—R. Le travail est plus dur.

Q. Où vont les jeunes gens généralement, ceux de votre partie du pays?—R. Ils se dirigent à Montréal et Sherbrooke, quelques-uns, en petit nombre, vers l'Ouest.

Q. Votre comté est presque sur la frontière; beaucoup de vos gens vont-ils aux Etats-Unis?—R. Non, pas un grand nombre; quelques-uns par temps; pas autant maintenant qu'autrefois. Il existe dans le Massachusetts une forte colonie des habitants de Brome. Il arrive que quelques-uns s'y rendent, pour aller trouver leurs parents. Mais depuis quelques années, la plupart vont à Montréal et dans les autres cités canadiennes, je crois.

Par l'honorable M. Baird:

Q. Beaucoup de gens viennent-ils des Etats-Unis?—R. Non. Le pays à ce point est tellement le même de chaque côté de la frontière qu'il y a continuellement un changement de population. Un cultivateur va de Brome dans le Vermont, tandis qu'un autre vient de Vermont dans Brome; mais il n'y a pas de migration générale du comté de Brome aux Etats-Unis.

Par l'honorable M. Taylor:

Q. De quel côté de la frontière les cultivateurs sont-ils plus prospères?—R. Cela est difficile à dire. Je crois que, en somme, les établissements ont meilleure apparence au Vermont que dans Brome, mais pas beaucoup.

Par l'honorable M. Baird:

Q. La même population, je suppose?—R. Oui, la même population.

Par l'honorable M. Derbyshire:

Q. Y a-t-il là, quelque part, un magasin comprenant environ dix-huit pieds en Canada et vingt-deux pieds aux Etats-Unis, où l'on fait des affaires aux deux extrémités?—R. Oui, il y en a plusieurs.

L'honorable M. BAIRD.—C'est de même partout le long de la frontière.

Le TÉMOIN.—Il y a des fermes qui sont partie d'un côté de la frontière et partie de l'autre. Je connais un individu qui possède un terrain situé partie au Canada et partie au Vermont.

Par le Président:

Q. Vous êtes bien familier avec toute cette contrée, l'ayant parcourue sur tout sens, et je suis convaincu que vous avez fait des observations partout où vous êtes allé; que pensez-vous du confortable comparatif de la vie du cultivateur dans le comté de Brome, ou le Nouveau-Brunswick, ou la Nouvelle-Ecosse, ou l'Ile-du-Prince-Edouard et la vie du cultivateur sur la prairie, disons dans la Saskatchewan ou le

Manitoba?—R. Eh bien, c'est naturellement une question de goût, tellement qu'il est difficile de faire une comparaison; mais d'un côté le pays est comparativement ancien, avec bon nombre des avantages des vieux pays, de l'autre, le pays est très neuf. Pour moi, je préférerais de beaucoup vivre dans l'Est que dans l'Ouest du Canada. J'ai connu des gens qui sont allés dans l'Ouest, sont revenus chez eux et ont déclaré que pour rien au monde ils ne voudraient vivre dans l'Est; je suis allé moi-même dans l'Ouest, je suis revenu dans l'Est et pour aucune raison je n'irais vivre dans l'Ouest. C'est une question de goût. Mon goût est pour l'Est, d'autres personnes préfèrent l'Ouest.

Q. Je ne parle pas des attractions relatives de l'Est et de l'Ouest, mais bien plutôt des faits; prenons le logement du cultivateur dans l'Est, est-il aussi confortable que le logement du cultivateur dans l'Ouest, les conditions matérielles sont-elles généralement aussi bonnes?—R. Oui, je crois que le logement du cultivateur dans Brome est supérieur à tout ce que j'ai vu dans l'Ouest. Je pense que vous rencontrerez occasionnellement un cultivateur de l'Ouest qui a acquis une grande étendue de terrain et qui a fait plusieurs milliers de dollars pendant quelques années avec son blé, qui s'est construit une très bonne maison; mais, à mon avis, si vous prenez tout l'établissement et ses environs, il est plus confortable dans l'Est que dans l'Ouest.

L'honorable M. Derbyshire.—Il n'y a pas de doute.

Q. On a parlé de la solitude sur la ferme. Un colon qui prend un quart de section, cent soixante acres, y construit un logement, etc., n'est-il pas plus seul, règle générale, que le cultivateur ordinaire établi dans les anciennes provinces?—R. Oh, oui; dans l'Est, les maisons sont bâties plus près l'une de l'autre que dans l'Ouest, règle générale. Mais le cultivateur de l'Ouest, lorsqu'il réussit quelque peu, a maintenant moins de difficultés à rencontrer dans la culture de la terre. Il enlève au sol et vend son capital, mais en même temps il fait beaucoup d'argent. Je connais là un grand nombre de cultivateurs qui vendent sur un quart de section, dans une année, plus que nos cultivateurs ne vendent en deux ou trois ans, et il leur en coûte moins.

Par l'honorable M. Derbyshire:

Q. Et ils résident en ville pendant la plus grande partie de l'année?—R. Eh bien, le cultivateur peut s'éloigner de sa ferme partie du temps s'il le désire. Ce n'est pas à son avantage, mais c'est ce qu'il fait. C'est-à-dire que si le cultivateur garde des animaux, des vaches spécialement, il doit y voir deux fois chaque jour de l'année; il ne peut s'éloigner. C'est là un des embarras. Je me rappelle une conversation avec un cultivateur très à l'aise de l'Ouest, établi dans la province de la Saskatchewan. Il avait auparavant habité Ontario et avait été habitué à tenir une laiterie, des bêtes à cornes, etc. Lui parlant de la bonne culture dans Ontario, je lui dis: "Pourquoi ne le faites-vous pas ici"? Il me répondit: "Je ne puis réussir à garder mes garçons pour nourrir les bestiaux deux fois par jour. Ils veulent partir quand ils le veulent. Ils peuvent le faire lorsque nous produisons du blé, mais non pas quand nous gardons des animaux. La conséquence est que nous cultivons tout le blé que nous pouvons, nous le vendons, et nous sommes libres de faire ce qu'il nous plait le reste du temps". C'est sans doute une condition de choses qui ne durera qu'aussi longtemps que la première fertilité du sol.

Par l'honorable M. Baird:

Q. Lorsque le sol deviendra plus pauvre, ils devront changer de méthode?—R. Oh, oui.

Par l'honorable M. Taylor:

Q. Savez-vous si les chiffres donnés par M. Blue couvrent le même territoire en 1911 qu'en 1901?—R. Dans Brome?

Q. Non, généralement?—R. De quels chiffres parlez-vous?

Q. M. Blue a dit: " Dans Lennox et Addington, il y avait une population rurale de 19,182 en 1901 et de 16,767 en 1911, une diminution de 2,415. Est-ce la même circonscription Lennox et Addington en 1911?—R. C'est la division électorale.

Q. Mais la division électorale a été changée dans le recensement de 1901?—R. Je ne puis dire si M. Blue a tenu compte de cela ou non. Je ne puis rien vous dire des détails du recensement. Je ne puis dire si ces chiffres sont ceux de l'ancienne division ou de la nouvelle; mais, d'une manière générale, les chiffres du recensement tels que publiés sont ceux de la division électorale.

Q. Mais là où les districts électoraux ont changé?—R. Je ne sais si l'on alloue ou non quelque chose pour cela. Dans Brome, par exemple, rien n'a été changé.

Le PRÉSIDENT.—Nous appellerons M. Blue de nouveau.

Par le Président:

Q. Jusqu'à quel point le système actuel d'éducation prépare-t-il les élèves sur les fermes pour le travail manuel?—R. En vertu du système actuel d'éducation chez nous, les enfants des cultivateurs les plus à l'aise, règle générale, fréquentent les écoles élémentaires rurales; je crois que, en somme, probablement cinquante pour cent des enfants passent de l'école élémentaire à l'école modèle ou académique du village, qui donne le cours ordinaire des écoles dans Québec; la lecture, l'écriture et l'arithmétique, la géographie et l'histoire, etc. On y reçoit une instruction générale, sans aucune information technique.

Par l'honorable M. Baird:

Q. Non dans les *High Schools?*—R. Pas d'instruction technique, non. Ce que nous appelons académies, qui correspondent assez aux *high schools* dans Ontario, préparent les enfants pour l'université, et il n'y a pas d'instruction technique.

Par le Président:

Q. Outre le mouvement de la population des districts ruraux dans les villes, n'y a-t-il pas eu dans votre partie du pays considérablement de ce que l'on peut appeler une transfusion de population—les Canadiens-français prenant en grande partie la place des Canadiens-anglais dans Brome?—R. Pas beaucoup. Je n'ai pas les chiffres pour démontrer quelle est la proportion des Canadiens-français et des Canadiens-anglais d'après le dernier recensement; mais, d'après ce que j'en connais, cette proportion est la même qu'il y a dix ans.

Q. Cela ne s'appliquerait pas à nombre d'autres comtés où il y a ce qu'on appelle " des townships "?—R. Non.

Q. Dans une très grande mesure, les Canadiens-français remplacent les Canadiens-anglais?—R. Dans une certaine mesure.

Q. Les Canadiens-français sont-ils, règle générale, aussi bons cultivateurs que ceux qu'ils remplacent?—R. Bon nombre d'entre eux le sont. J'ai remarqué le fait que, s'il y a une ferme à vendre, elle est achetée par un Français plutôt que par un Anglais; il donne d'avantage et il réussit mieux sur sa terre, quoiqu'il paie plus cher, parce qu'il est meilleur administrateur, plus économe et plus vigoureux au travail. La conférence est que nombre des meilleures fermes dans les townships de l'est, qui se vendent à un prix que le cultivateur anglais ne paierait pas, sont achetées par le cultivateur Canadien qui donne la somme demandée—ou s'engage à la payer—et réussit lorsque le cultivateur anglais ne tenterait pas l'entreprise. Le cultivateur canadien est plus disposé à épargner et économiser; par son énergie et son travail il réussit, lorsque le cultivateur angais ne peut le faire.

Q. Le cultivateur canadien-français est plus industrieux et plus dur pour lui-même?—R. Assurément.

Par l'honorable M. Baird:

Q. Je suppose que la population anglaise s'en va de là graduellement à cause de l'entourage—à cause des églises, écoles, etc.?—R. Non, pas dans mon comté, ni dans bon nombre d'autres. La population anglaise a ses écoles, églises, etc.

Q. Mais comme la population anglaise diminue graduellement, l'entretien des églises et écoles devient plus dispendieux?—R. Cela n'a pas été perceptible dans la partie du pays où je demeure.

Q. Je remarque cela dans Waterloo et dans cette partie?—R. Cela se produit quelquefois dans le comté de Shefford lorsqu'il faut fermer les écoles anglaises, mais très rarement.

Par l'honorable M. Tessier:

Q. Il n'y a pas grand changement?—R. Non. S'il vient une population française qui doit établir une église catholique, il y en a alors deux là où il n'y en avait qu'une.

Q. Outre cela, le Canadien-français a plus d'enfants que le Canadien-anglais?—R. Dans mon comté, quelquefois les enfants ne sont pas séparés, ils vont tous à la même école. Naturellement, lorsque les Canadiens-français sont en majorité, il y a séparation, règle générale. Je ne pense pas que cela ait induit beaucoup d'Anglais à quitter ma partie du pays. Je crois que cela s'est produit dans une certaine mesure dans les comtés de Huntingdon et de Chateauguay; mais pas dans mon comté ni dans celui de Stanstead.

Par l'honorable M. Taylor:

Q. Y a-t-il des fermes abandonnées dans le comté de Brome?—R. Pratiquement non. Parfois, quelqu'un s'en va et laisse sa ferme à un voisin qui en prend soin; mais cela est très rare. Il y a peu de fermes inoccupées dans le comté.

Par l'honorable M. Tessier:

Q. Beaucoup de vos cultivateurs travaillent-ils aux Etats-Unis?—R. Il y a dans le comté plus de travail à faire qu'il n'y a de travailleurs.

Q. Dans ma paroisse, plusieurs vont aux Etats-Unis, y restent deux ou trois ans et reviennent?—R. Je crois que cela s'applique davantage à votre paroisse.

Le PRÉSIDENT.—Je crois que cela se pratique à Rimouski. Il y a là huit mois d'hiver.

L'honorable M. TESSIER.—Cela se pratique beaucoup en bas.

Par l'honorable M. Baird:

Q. Le comté de Brome a une grande population?—R. C'est un comté très brisé, avec beaucoup de terrains pierreux. Nous avons deux des pics les plus élevés du Canada-Est, et il y a beaucoup de collines rocheuses qui ont été défrichées, règle générale; mais on laisse le bois repousser, et pour cette raison le problème de la culture dans Brome devient plus difficile. Les gens ont tenté de défricher le terrain boisé pour faire argent du bois; ils l'ont ensuite ensemencé d'herbe et l'ont d'abord affecté au pâturage, qui a été très bon pendant quelques années. C'est un sol vierge, les broussailles ont été brûlées; les cendres contiennent beaucoup de potasse et l'herbe est très bonne. Les mauvaises herbes sont venues graduellement et dans vingt ou vingt-cinq ans la terre ne nourrira pas autant d'animaux qu'il y a vingt ans. La terre devient si mauvaise qu'elle ne nourrira pas la moitié autant d'animaux, et il y a beaucoup de ces terrains dans Brome. La terre a été négligée; il est impossible de la cultiver; elle est pleine de roche, tellement qu'on ne peut labourer, car le labourage serait trop dispendieux. Il vaudrait mieux en laisser une grande portion en bois.

Par le président:

Q. Pourriez-vous donner une estimation approximative des articles manufacturés ordinairement consommés sur une ferme de qualité moyenne d'environ cent acres, par une famille moyenne?—R. Je ne pourrais le faire sur le moment, mais j'aimerais et pourrais le faire.

Q. Serait-ce trop vous demander?—R. Je le ferai. Je suis venu ici sous l'inspiration du moment, et je vous ai déclaré hier que je ne pouvais donner que des généralités, pas de détails; mais j'aurai dans peu de temps des chiffres que je présenterai et qui seront peut-être intéresants à propos de quelques-uns de ces problèmes.

Q. Il y a deux points généraux sur lesquels j'aimerais avoir votre impression; à votre avis, quelles sont les premières causes de la diminution de la popultaion agricole dans tout le pays?—R. Je crois que les conditions actuelles en Canada sont telles que chacun peut gagner plus à tout autre travail que sur la ferme et, conséquemment, il est tenté de quitter. La seconde chose est que l'instruction n'est pas véritablement en rapport avec la vie rurale, ou, en tout cas, ne l'a pas été dans le passé, et les perspectives brillantes, les amusements, les amis et tous les soi-disant avantages de la vie des villes attirent beaucoup les jeunes gens qui, pour cette raison, quittent leurs foyers en dépit de tout. Cela est dû au faux système d'ideals présenté à la population.

Par l'honorable M. Baird:

Q. Ne pensez-vous que ce serait un bon mouvement d'organiser plus d'amusements dans les districts ruraux pour les fils de cultivateurs—quelques attractions des villes?—R. Je crois que les gens vont créer leurs propres amusements; vous ne pouvez pas les forcer à s'amuser s'ils ne le veulent pas.

Q. Le cultivateur à la campagne se couche de bonne heure?—R. Il a travaillé si fort toute la journée qu'il veut se reposer. Il doit se lever à cinq heures du matin pour traire les vaches. Il ne peut veiller toute la nuit. J'en ai fait l'expérience moi-même. Les premiers dix ou douze ans que j'ai passés sur ma ferme je me levais à quatre ou cinq heures du matin, temps clair ou sombre, et j'étais content de me coucher à neuf heures, très fatigué. Le cultivateur doit faire aujourd'hui la même chose, généralement. Il ne peut sortir et s'amuser le soir comme l'habitant des villes.

Par l'honorable M. Derbyshire:

Q. Quel remède suggèreriez-vous pour avoir plus de monde sur la ferme? Il y a quinze ans, soixante et quinze pour cent, je suppose, de la population des Etats-Unis étaient sur des fermes, tandis que, aujourd'hui, il n'y en a que trente pour cent, et le nombre diminue chaque année; que va-t-il advenir des Etats-Unis et du Canada?—R. Nous aurons à changer tout notre syst'me d'éducaation et à former la population, à mettre fin à la distinction établie contre les cultivateurs par nos lois.

Par le président:

Q. A quel sujet?—R. Lorsqu'un manufacturier veut faire enlever les droits imposés sur la matière première qu'il emploie dans sa fabrique, il peut les faire enlever de suite, parce qu'il y a un article de nos lois qui permet au Gouverneur en conseil de le faire. Si le cultivateur veut faire réduire le prix d'un article qu'il emploie au cours de ses travaux et s'il veut faire enlever les droits, il ne peut le faire; la loi ne contient aucune disposition à cet effet. Il faut que ce soit une matière entrant dans la fabrication de ses effets, et si un cultivateur veut du fourrage à bon marché ou des choses servant dans ses opérations, ces effets ne font pas partie de ses produits et il ne peut les faire mettre sur la liste dss marchandises admises en franchise. Le manufacturier peut le faire.

Par l'honorable M. Taylor:

Q. Dans le cas du manufacturier, la franchise n'est-elle pas accordée parce que nous n'avons pas l'article dans le pays?—R. Ce serait le cas à l'égard du cultivateur; ce n'est pas toujours le cas.

Q. Mais dans le cas du manufacturier?—R. Quelquefois c'est le cas, quelquefois non. Quelquefois l'article est produit dans le pays; néanmoins, on l'admet en franchise, de sorte qu'il peut l'obtenir à meilleur marché.

Q. S'il l'obtient à meilleur marché le cultivateur, d'une manière correspondante, ne l'achete-t-il pas aussi à meilleur marché? Si le manufacturier avait à payer les droits, il aurait à charger d'autant plus au cultivateur?—R. Oui, mais le cultivateur ne peut pas charger d'autant plus au consommateur.

Q. C'est là une protection pour le producteur canadien; si le cultivateur veut importer quelque chose qu'il ne produit pas sur sa ferme, mais que son voisin a produit?—R. Je vais vous donner un exemple de ce que je veux dire. Les cultivateurs ont demandé que les désinfectants soient admis en franchise; des députations viennent ici pour demander que les matières pour arroser les arbres et les pommes de terre, ainsi que les autres choses qu'ils doivent employer soient admises en franchise. Ce sont des articles qui n'entrent pas dans leurs produits, et le Gouverneur en conseil ne peut pas les entrer sur la liste des objets admis en franchise. Mais si un manufacturier voulait demander que l'une de ces matières chimiques soit importée en franchise afin de pouvoir l'employer dans sa fabrique, le Gouverneur en conseil pourrait immédiatement la mettre sur la liste.

Q. Et pourquoi pas dans l'autre cas?—R. Parce que la loi n'y pourvoit pas.

Q. Pourquoi une loi à cet effet n'a-t-elle pas été adoptée?—R. C'est une autre question. Je dis ce que le parlement du Canada a fait. Je dis que le parlement du Canada a fait une différence à cet égard pour e cultivateur.

Q. Alors il faudrait y remédier?—R. Il faudrait y remédier dès maintenant.

Q. Mais si l'article n'est pas produit dans le pays?—R. Je me soucie guère qu'il soit ou non produit dans le pays.

Q. Si vous avez eu quinze ans pour porter remède à l'état de choses, pourquoi ne l'avez-vous pas fait?—R. Cela peut être. Vous avez l'occasion de le faire, faites-le maintenant. Je ne dis pas que nous avons fait tout ce que nous devrions faire dans le cours de quinze ans. Cela peut prendre trente ans pour le faire.

Q. Le cultivateur est plus protégé que le manufacturier?—R. Je nie la chose absolument.

L'honorable M. DERBYSHIRE.—Je ne vois pas que le cultivateur ait la perspective de jamais s'enrichir, ayant à vendre sa récolte sur la base d'un marché en franchise.

L'honorable M. TAYLOR.—Il n'y est pas obligé.

L'honorable M. DERBYSHIRE.—Oui, je vous dis que Liverpool aujourd'hui...

L'honorable M. TAYLOR.—Il a la grosse consommation de son pays.

L'honorable M. DERBYSHIRE.—Je sais, mais le prix domestique est réglé par le prix étranger.

L'honorable M. TAYLOR.—Pas toujours. Ils n'exportent pas toujours le blé.

L'honorable M. DERBYSHIRE.—Mais, d'un autre côté, lorsqu'il vient à acheter une faucheuse fabriquée dans le pays, il doit payer non seulement le coût de la fabrication, mais le droit en plus, de sorte qu'il a à payer aux deux bouts, parce qu'on lui demande autant que possible.

L'honorable M. TAYLOR.—Il est satisfait du marché.

L'honorable M. DERBYSHIRE.—Il paraît l'être. Il paraît être heureux.

Par le président:

Q. Prenez les cultivateurs par tout le Canada, de l'Ile-du-Prince-Edouard jusqu'à la Colombie-Britannique, j'aimerais savoir si vous croyez ou non qu'ils sont, en somme, assez à l'aise?—R. Je pense que, comparativement au reste de la population, ils ne

sont pas à l'aise. C'est une matière de comparaison. Ils ont de quoi boire et manger, ils ont d'assez bonnes maisons, ils ont amplement les moyens de s'habiller, ils ont assez pour faire instruire leurs enfants; mais comme rémunération du travail, comparativement au reste de la population, les cultivateurs sont les plus mal partagés.

Q. Vous admettez qu'ils vivent confortablement?—R. Oh, oui.

Q. Quelle est leur condition aujourd'hui, comparée à celle de 1900 ou 1890?—R. Elle est meilleure.

Par l'honorable M. Taylor:

Q. Quelle est leur condition comparativement aux cultivateurs des autres pays—les Etats-Unis et l'Angleterre?—R. Il est très difficile de faire une comparaison. Il y a des parties des Etats-Unis où les cultivateurs sont plus à l'aise que chez nous. Il y a d'autres parties des Etats-Unis où ils ne le sont pas; mais les conditions locales sont telles qu'il est difficile de faire la comparaison.

L'honorable M. DERBYSHIRE.—Permettez-moi de citer un fait. Je suis allé en Ecosse cette année, et j'ai circulé parmi les cultivateurs. J'ai rencontré un journalier de ferme qui travaillait toute l'année pour $120, pensionné et blanchi. Vous ne pourriez pas avoir les services de cet homme dans le pays pour $350 et, en outre, à ce prix vous pouvez être à peu près sûr de ne pas trouver un bon travailleur. Il y avait là une femme,—une personne grande, en santé, forte, pouvant faire tout travail, porter un seau d'eau, traire les vaches, etc.—à qui on donnait $50 par année. C'est dans la campagne, près de Glasgow. J'ai fait mon voyage pour voir les cultivateurs et étudier leur condition, constater la valeur de leur terre, ce qu'ils obtiennent pour leur beurre, le coût de leur travail; j'ai pu voir de suite qu'ils sont beaucoup mieux que les nôtres, les gages moins élevés considérés; la question du travail fait la différence dans le problème.

Le TÉMOIN.—Il y a au Canada une chose très remarquable qui m'occupe depuis plusieurs années—l'augmentation dans les rapports de la ferme, sauf la production du blé, est très légère, même presque rien, et cela est dû à l'impossibilité de trouver la main-d'œuvre. Nos cultivateurs n'augmentent pas leurs travaux de culture, n'étendent pas leurs terres ni leurs opérations, parce qu'ils ne peuvent pas trouver d'hommes, et le manque de main-d'œuvre est dû au fait que les travailleurs sont attirés vers les villes parce qu'ils y obtiennent de meilleurs gages qu'à la campagne; et si le cultivateur donnait les gages payés dans les villes, il ne pourrait rencontrer ses dépenses. Je sais que, depuis cinq ans, la production agricole, sauf celle du blé, a augmenté très peu au Canada. Je parle de l'augmentation de production sans égard à ce qu'elle devient après.

Par l'honorable M. Taylor:

Q. Il est assez difficile d'y arriver par les statistiques?—R. C'est assez difficile, mais j'ai étudié cette question avec beaucoup de soin depuis cinq ans, et j'en suis venu à la conclusion délibérée que tel est le fait; et je ne vois pas de perspective d'augmentation de la production de ces articles moins importants—ce que l'on peut appeler l'article fini.

Par le président:

Q. M. Derbyshire vous a demandé comment, à votre avis, la condition actuelle des choses pourrait être améliorée et, si je me rappelle bien, vous avez donné une réponse très sommaire.

L'honorable M. TAYLOR.—Il ne semble suggérer aucun moyen; il ne paraît pas savoir.

Le TÉMOIN.—C'est un problème très difficile. On ne peut remédier sur le coup à une condition qui s'est produite pendant vingt ans ou plus de développement.

ANNEXE No 1

Q. Le fait est que la condition se produit depuis trente ans?—R. Oui, depuis trente ans. On ne peut trouver un remède sur le moment. Je pense que nous devons essayer et apprendre à la population à mieux apprécier les avantages de la vie rurale. Il a été fait quelque chose dans ce sens, mais très peu encore. Nous devons aussi adopter des lois à l'effet que le cultivateur ne soit pas mis à part et que l'on fasse disparaître, autant que possible, des charges qui obèrent ses opérations. J'ai une idée de quelques-unes de ces charges, mais il me faudra réfléchir avant de pouvoir les donner.

Q. En somme, ne pensez-vous pas que les provinces de l'est soutiennent favorablement la comparaison avec les Etats de la Nouvelle-Angleterre—je parle maintenant de la population agricole?—R. Je pense qu'elles soutiennent très bien la comparaison. J'ai parcouru l'Etat de New-York et quelques parties du Massachusetts et du Connecticut, et je pense que, règle générale, les cultivateurs de ces Etats sont beaucoup plus à l'aise que ceux des provinces de l'est du Canada; mais je ne pense pas qu'il en soit ainsi des cultivateurs des Etats du New-Hampshire, du Vermont et du Maine. Les cultivateurs de l'Ontario sont sans doute infiniment plus à l'aise que ceux de toute autre province de l'est, et probablement autant ou plus à l'aise que ceux des Etats de l'est, sauf ceux de l'Etat de New-York. Mes voyages dans l'Etat de New-York m'indiqueraient que les cultivateurs de cet Etat sont plus à l'aise, sinon plus, que ceux de l'Ontario. Nos provinces de l'est, à part l'Ontario, ont beaucoup de terrain inculte, et, par ce fait, la culture se fait sur une petite échelle.

L'honorable M. TAYLOR.—Le meilleur moyen d'établir une comparaison entre le Canada et les Etats-Unis est de prendre le trolley allant de Buffalo à Saint-Catherine. Traversant le Canada, c'est tout un jardin, tout est joli, les champs sont florissants; mais de l'autre côté de la rivière, avec le même terrain et le même climat, on dirait que le père est seul sur la ferme, que les garçons l'ont laissé seul au travail, et les mauvaises herbes abondent.

L'honorable M. DERBYSHIRE.—C'est justement ce qui arrive, et c'est la raisan pour laquelle les Etats-Unis souffrent tant qu'aujourd'hui. Vous voyez une petite vieille maison en bois dans le jardin, une extrémité est tombée; il n'y a pas une bonne grange. Traversez notre partie du pays et vous y trouvez des maisons solides en brique, des granges améliorées, une population pleine de santé. De l'autre côté, bien que le terrain soit meilleur, on sent la misère; c'est que la ville a attiré les garçons, qui ont abandonné leurs vieux parents à leur misérable sort.

Le TÉMOIN.—Je crois qu'il y a aussi une autre raison. Toute l'étendue de terrain entre Niagara et Buffalo n'est qu'une grande cour de chemins de fer. Les confins de Buffalo sont occupés par les chemins de fer et les voies de transport. J'ai remarqué qu'il y a une certaine étendue autour de chaque grande ville américaine qui est employée pour la construction et les usines de chemin de fer, ce qui est absolument ruineux pour tout ce qui regarde la culture.

L'honorable M. TAYLOR.—Allez de notre ville (Cananoque) jusqu'à Clayton, puis de Clayton jusqu'à Ogdensburg, par la campagne dix ou quinze milles au-dehors, et vous trouverez le même état de choses; les fermes ne soutiennent pas la comparaison avec celles de notre côté, les bâtiments, etc.

L'honorable M. BAIRD seconde la motion.

La motion est adoptée à l'unanimité.

Le comité s'ajourne à 12.15, pour se réunir à 11 heures demain.

LE SÉNAT,

OTTAWA, VENDREDI, 23 février 1912.

Le comité se réunit à 11 hrs a.m.

Le PRÉSIDENT (l'honorable M. POWER).—Le professeur Robertson, qui devait comparaître devant le comité aujourd'hui, n'est pas ici. Le comité s'ajourne.

LE SÉNAT,

OTTAWA, 27 février 1913.

PRÉSENTS—L'honorable M. Power au fauteuil; les honorables MM. Derbyshire, Yeo, Baird, Thompson, Taylor et Beith.

Le Dr J. W. ROBERTSON est interrogé:

Par le Président:

Q. Vous êtes bien familier, Dr Robertson, avec les données généralees du recensement, relativement à la diminution de la population dans quelques-unes des sections rurales, plus particulièrement dans les provinces plus anciennes, et a l'augmentation de la population urbaine. C'est la question dont s'occupe ce comité.

Le Dr J. W. ROBERTSON.—Je regrette de ne pas connaître assez pour rendre compte à ma satisfaction du mouvement de la population des districts ruraux aux villes et cités. En autant que je le sais, ce mouvement a été continu, depuis la fondation de tout état vivilisé. En Canada, récemment, le mouvement de la population des districts ruraux aux villes et cités a augmenté; et il y a eu un mouvement constant de l'est à l'ouest. Ces deux mouvements s'étudient par l'observation autant que par les résultats généraux du rencensement.

Celui qui cherche à en comprendre la cause ou les causes doit, je pense, regarder au delà du Canada, regarder même au delà des dernières dix années, la période du recensement. Il doit s'assurer si les causes sont inhérentes à notre forme de civilisation ou si elles peuvent être des causes temporairees ou incidentes qui stimulent ou retardent ce mouvement. Il doit aussi chercher à connaître si et comment ces causes peuvent être modifiées de manière à changer la proportion ou la direction du mouvement.

L'une des principales raisons, je crois, de la grande augmentation du mouvement de la population rurale vers les cités et les villes pendant ces dernières années a été l'augmentation des facilités de transport et de communication. Il est plus facile de voyager et la population sait mieux ce qu'elle peut attendre, que son attente puisse se réaliser ou non. La tendance de la population rurale vers les cités, quelque forte qu'elle ait pu être jusqu'ici, s'en est augmentée. En sus de cette tendance, activée par ces progrès, il y a le désir de changement, qui est le motif premier de l'individu. En étudiant ce qu'il en est au Canada, on pourrait trouver le moyen de traiter la cause et de remédier en quelque mesure aux résultats que nous déplorons tous.

Le motif de la part de l'individu même. On pense d'abord au mouvement de l'immigration des pays étrangers au Canada. Si l'on demande aux immigrants, ce que j'ai fait souvent, pourquoi ils ont changé de pays, la principale raison qu'ils donnent est qu'ils voulaient améliorer les conditions pour eux-mêmes et leurs familles. Les conditions signifient différentes choses pour différentes personnes. Si l'on pousse l'en-

quête plus loin, même si vous demandez au cultivateur canadien pourquoi il s'est transporté de la campagne dans la ville, vous trouverez que le motif est d'améliorer les conditions pour lui-même, ou, en d'autres termes, d'obtenir plus de satisfaction pour lui-même et ses enfants. Les occasions apparentes de satisfaction dans un endroit plus que dans un autre attire la population dans cette direction. Je me demande si la nature de ce motif est nouvelle et si ce désir a beaucoup changé dans ces dernières années. Je commence par chercher la raison pour laquelle les populations sont venues de l'Europe au Canada. Certainement, pendant longtemps, le mouvement de l'Europe aux Etats-Unis et de l'Europe au Canada avait pour objet d'obtenir satisfaction dans des conditions politiques qui paraissaient plus désirables. C'est là certainement le motif qui a donné lieu au mouvement de la population vers ce continent et qui l'a maintenu pendant longtemps. Si vous acceptez l'époque où la population a quitté l'Irlande à cause de la famine de pommes de terre, le grand premier mouvement de la population d'Europe est dû au désir d'améliorer sa condition politique et ce désir exerce encore son influence. Je pense que le mouvement de la population allemande est presque entièrement dû au désir de cette population d'améliorer sa condition politique, d'après son idée d'amélioration. Je pense la même chose du mouvement de la population russe. Je pense que le mouvement de la population du sud de l'Italie, que nous déplorons plutôt, sauf pour la construction de chemins de fer et travaux publics semblables, a un autre motif; elle veut obtenir plus d'argent pour son travail, sans égard pour la condition politique. Et spécialement dans le cas de ceux qui émigrent pour améliorer leur condition politique, le motif principal est le désir d'un meilleur avenir pour leur enfants. Ces grands aperçus jettent quelque lumière sur les raisons du mouvement.

Dans le cas des cultivateurs canadiens qui, avec leurs fils et leurs filles, quittent les campagnes et vont vivre dans les villes et cités, le désir et l'espoir d'obtenir une meilleure position pour les enfants est le plus important motif de ce mouvement.

Par l'honorable M. Thompson:

Q. Presque tous ces garçons et filles n'avaient-ils pas dépassé l'âge d'écoliers?—R. Regardez le mouvement de la classe aisée, et vous verrez qu'un grand nombre de cultivateurs quittent la campagne pour la ville afin de faire instruire leurs enfants et de leur faire prendre une carrière.

Par l'honorable M. Derbyshire:

Q. Ce serait des gens ayant acquis de l'aisance et qui sont allés demeurer à la ville. Ne croyez-vous pas que la famille y trouverait mieux son avantage si ces parents demeuraient sur la ferme et y tenaient occupés leurs filles et leurs garçons?—R. Oui, je le crois, et c'est pourquoi je voudrais discerner les raisons qui les font à présent s'en aller. Si vous considérez l'objet de la vie, l'idéal de la vie que la jeunesse de la campagne a sous les yeux, elle raisonne qu'en très grande partie on se procure toutes les satisfactions en faisant de l'argent. Je ne me plains pas de cela, c'est simplement un fait dont je reconnais l'existence au Canada. Les jeunes gens, avec leur vision plutôt courte, parce qu'ils sont jeunes, s'imaginent que la ville leur donnera immédiatement, en espèces sonnantes, plus que la ferme ne leur donnerait en une année. Ils se laissent aller à leur désir d'acquérir ce qui est estimé le plus grand bien, et c'est dans ce but qu'ils vont à la ville. Si nous admettons que cet état de choses et que ces causes sont réelles et véritables, peut-être pouvons-nous trouver un remède efficace. En tant que déplacements dans les limites du Canada, c'est surtout une question de chance pour les enfants, de chance d'acquérir des biens. J'ai besoin de me rappeler ces deux choses en étudiant les remèdes applicables à cet état de choses, en tant qu'il n'est point désirable. Pour les enfants, la chance est un motif pressant, et la chance d'acquérir des biens est un autre motif pressant. Il en est d'autres dont je parlerai plus tard.

Votre comité étudie les causes du mouvement. Certains peuvent immédiatement éliminer la question des conditions et des occasions politiques dans la fluctuation de la population dans les limites du Canada. C'est avec ces questions que les "loyalistes" des Etats-Unis ont colonisé l'Ontario et certaines parties des Provinces maritimes en venant des Etats-Unis; mais ces questions ne se rapportent point au mouvement de la population depuis les provinces de l'Est jusqu'aux provinces de l'Ouest, parce que cette population ne jouit plus de liberté politique en de pareilles circonstances. Les premières conditions qui doivent être étudiées sont celles qui affectent les salaires, ou, en d'autres termes, qui affectent le produit en argent du travail. Le cultivateur n'a pas de gages; il a ce que l'on peut appeler un équivalent. Le rendement matériel du travail agricole est déterminé par ce qui, à un moment donné, pourrait être appelé l'équilibre provenant de la concurrence des produits. Le pays a besoin d'autres choses que la nourriture et les autres produits de la ferme. L'industrie de la ferme comporte, comme la philosophie, plusieurs choses justifiant l'axiome qu'un homme ne doit pas subsister seulement de pain; plus que jamais au Canada on ne vit uniquement de pain, même au point de vue de la nourriture. Je me suis arrêté à ma propre manière de vivre, et je me suis rendu compte que l'argent que j'emploie à l'achat du pain est une mince partie de ma dépense pour l'alimentation. Plusieurs personnes qui vivent le plus simplement du monde dépensent moins pour leur pain que pour d'autres choses. Dans la vie primitive au Canada, les matières principales de l'alimentation étaient du blé et des pommes de terre; mais, de nos jours, au Canada, la proportion du revenu affectée à ces aliments est mince, même pour le journalier. Dans la lutte pour établir des équivalences en faveur du travail employé à la production, l'on rencontre la difficulté de savoir quelle somme de travail exige la production d'un article. Si l'on peut résoudre assez clairement cette question, l'on arrive à comprendre l'un des motifs qui font quitter les champs à un grand nombre. J'ai parlé de ces choses d'une façon générale afin d'exprimer clairement ma propre pensée plutôt que de vous fournir beaucoup de renseignements; parce que l'on ne peut guère être rempli d'un sujet et en traiter un autre jusqu'à ce qu'il se soit fait comprendre.

Mon premier point de vue est celui-ci: que l'unité de travail humain employé dans une ferme à la production d'une certaine quantité de nourriture est moindre que quand il n'y avait pas de déplacements de la ferme vers la ville, au Canada.

Par le Président:

Q. Moins de travail sur la ferme?—R. Oui, la production d'une quantité de nourriture exige moins de travail humain dans les campagnes. Prenons un boisseau de grain comme unité. Reportons-nous à cinquante ou soixante années en arrière, alors qu'il n'était pas question de quitter la campagne pour la ville. A partir de ce moment, nous pouvons retracer des changements graduels dans les méthodes de produire la nourriture. M. Holmes, du département de l'Agriculture des Etats-Unis, dans l'annuaire de ce département pour l'exercice 1899, donne les résultats d'une étude faite pour déterminer la somme de travail humain, pour ce que je considère être le travail humain nécessaire aux semailles et à la récolte, pour produire un boisseau de maïs, entre les années 1855 et 1894. En 1855, aux Etats-Unis, le travail humain nécessaire à la production d'un boisseau de maïs représentait quatre heures et trente-quatre minutes.

Q. Il y aurait combien de temps de cela?—R. Il y a soixante ans. En calculant que la main-d'œuvre agricole valait alors huit cents l'heure, le travail nécessaire à la production d'un boisseau de maïs coûtait environ trente-six cents. Par l'usage de machines perfectionnées et la capacité pour un homme de faire davantage avec l'aide des machines qu'il ne pouvait faire annuellement, le temps nécessaire à la production d'un boisseau de maïs se réduisait, en 1894, à quarante et une minutes dans les fermes de maïs des Etats-Unis. Si le travail d'un homme produit en quarante et une minutes autant de maïs qu'en produisait auparavant un homme en quatre heures et demie,

vous vous rendez compte facilement que si l'on peut appliquer une égale réduction de main-d'œuvre aux autres matières premières, une différence énorme se produira dans la somme de travail nécessaire au maintien de la production. On estimait qu'en 1894, il en coûtait dix cents et demi de travail de semaille et de récolte pour produire un boisseau de maïs, alors qu'il en coûtait trente-six cents en 1855. Cela donne au travail manuel une valeur de huit cents l'heure en 1855 et de seize cents l'heure en 1894. En allouant au cultivateur en 1894 deux fois plus par heure qu'en 1855, la valeur du travail représenté par un boisseau de maïs était alors de dix cents et demi en 1894, alors qu'elle était de trente-six cents en 1855. Si vous étendez ces calculs aux autres genres de production, vous commencez à voir qu'il est inévitable qu'un nombre relativement plus restreint de personnes peut vivre de la production des fruits de la terre et obtenir une équivalence satisfaisante pour ces produits.

Prenez ensuite le cas du blé. L'étude de M. Holmes se reporte à l'époque où le blé se produisait entièrement par le travail manuel, seulement le labourage, le hersage et la fauchaison. Cette période commençait à 1820. La production d'un boisseau de blé coûtait trois heures et trois minutes du travail d'un homme pour les semailles et la moisson. Cela se passait il ya quatre-vingt ans.

L'honorable M. Derbyshire:

Q. Lorsqu'on labourait avec un vieux soc de bois, qu'on coupait le blé à la faucille et qu'on le battait au fléau?—R. Oui. On s'efforçait d'arriver à un calcul répondant aux exigences de la vie à la campagne comme à la somme de main-d'œuvre nécessaire à ces deux parties du travail de la production d'un boisseau de blé.

Par l'honorable M. Beith:

Q. C'était en 1890?—R. En 1830. Durant les années plus récentes, en 1896, la somme de travail requis était abaissée à dix minutes par boisseau de blé, d'après l'article de M. Holmes.

Par l'honorable M. Thompson:

Q. Dix minutes au lieu de trois heures?—R. Dix minutes au lieu de trois heures.

Q. Et moins d'hommes pour le produire?—R. Un plus petit nombre d'hommes peut produire tout ce que la population peut acheter.

Par le Président:

Q. Combien coûtait la production d'un boisseau de blé en 1830?—R. Dix-huit cents, en trois heures de travail à six cents l'heure en 1830, au lieu de trois cents et un tiers par boisseau ou dix minutes de travail à vingt cents l'heure en 1896. Je cite ces chiffres afin de jeter de la lumière sur la question de savoir pourquoi les gens quittent la terre si leurs occupations produisent de quoi vivre. Si un plus petit nombre de bras peuvent produire une aussi grande quantité de produits alimentaires, alors il est besoin de moins de bras. Si une égale proportion de toutes gens s'applique à la production des produits nécessaires à la consommation, il se produira une surabondance de ces produits, comme la chose est arrivée il y a quelque temps lorsque le blé a baissé, à Londres, Angleterre, à cinquante cents le boisseau. C'était parce que l'on avait de la main-d'œuvre effective avec des machines perfectionnées sur des terres peu dispendieuses de l'ouest, et cette main-d'œuvre travaillait à tirer des produits d'un sol depuis longtemps fertilisé. Cela a fort embarrassé les opérations agricoles des vieux pays, et a failli amener à la banqueroute l'agriculteur européen. Quand le blé était à cinquante cents le boisseau, ces cultivateurs d'Europe ne pouvaient pas produire de blé et retirer de leur travail autant de rendement qu'ils en avaient besoin pour vivre de leurs fermes. Ils ne purent obtenir d'équivalent satisfaisant. Le déve-

loppement du transport des produits avec des facilités moins coûteuses de voiturage a rétabli cette équivalence.

Par l'honorable M. Thompson:

Q. Supposons qu'il en coûte seulement trois cents pour la production d'un boisseau?—R. Ce représente le travail de semaille et de moisson.

Q. Mais il faut les grains?—R. Oui, et il faut aussi faire face à d'autres choses. Le cultivateur doit encore payer l'intért sur ses placements, pourvoir à la dépréciation de son outillage, etc. Ce que j'ai essayé de faire comprendre, c'est la quantité relative d'unités de travail humain nécessaires, sur une ferme, à la production, en deux important parties de l'entreprise, de deux espèces de produits.

Par l'honorable M. Beith:

Q. Le travail seulement?—R. Le travail humain seulement, parce que c'est de cela que dépend le mouvement de la population—des unités de travail humain exigées pour accomplir le travail dans les conditions modernes de la production et de la demande. L'emploi des machines dans les autres parties de l'industrie agricole n'a pas tout à fait autant réduit le besoin de main-d'œuvre. Par exemple, dans le cas de produits en viande, du bœuf, du lard, du mouton, de la laiterie, les machines n'ont pas écarté la main-d'œuvre dans une aussi grande proportion. Dans cette production, la même quantité de produits requiert presque autant de travail manuel qu'autrefois. Un homme ne peut guère nourrir plus de vaches aujourd'hui, même avec les étables modernes; un peu plus; la traite des vaches se fait presque entièrement à la main; et le traitement du lait et la fabrication du beurre, même dans une crèmerie, ne déplace pas beaucoup d'unités de travail. Il déplace du travail, mais non un très grand nombre d'unités de travail dans toute la population rurale. Il ne semble pas probable que le nombre d'hommes nécessaires sur les fermes à la production du blé et du maïs sera encore réduit; il semble qu'il doit y avoir une augmentation très considérable dans la somme de travail nécessaire à la production d'un boisseau de grain. Le genre de culture qui a rendu possible la production du maïs et du blé avec cette petite quantité de travail n'était possible que quand vous aviez un grand nombre de terres fertiles peu coûteuses; et les cultivateurs ne se sont pas gênés pour employer des procédés qui enlevaient sa fertilité à la terre. Lorsque ce genre de culture aura épuisé le sol, et avec l'invasion des mauvaises herbes, il sera alors besoin de conserver et de rétablir la fertilité et de combattre les herbes nuisibles. Ce genre de culture exige peu de travail. Aussi pensé-je que nous n'en sommes plus à l'unité de travail par boisseau de 1890 et de 1900; nous avons passé l'époque où le blé, le maïs et autres produits venaient à si bon compte. Pour ces produits au moins, depuis cette époque, nous pouvons nous attendre à ce qu'ils exigent plus de travail par boisseau. Comme la population augmente, le nombre de boisseaux consommés augmentera; et comme la population devient plus à son aise, il y aura plus de boisseaux de déchet. Ces produits exigeront un plus grand nombre d'unités de travail en comparaison d'une époque reculée de dix années environ. En constatant que cette production exigera un plus grand nombre d'unités de travail, vous commencerez à vous demander: "Chaque unité de travail obtiendra-t-elle un rendement satisfaisant en argent ou en équivalent"? Si elle ne l'obtient pas, le travailleur se transportera ailleurs et changera d'occupation pour obtenir ce qui lui paraît être un rendement plus satisfaisant. Avant d'abandonner cette question, je tiens à faire remarquer que, au Canada, nous serons assujettis, dans les déplacements de notre population, aux conditions qui existent dans d'autres pays, à part ce que nous pouvons faire dans notre propre pays. Comme exemple extrême, voyez l'affaiblissement de la Chine. Si la population chinoise, qui vit de très peu, avec des habitudes et des ambitions primitives, produisant le riz à bien meilleur marché qu'elle n'a fait jusqu'à présent, quel serait l'effet sur le prix du froment dans le monde entier? Ou

si une instruction moderne, avec des stations expérimentales entretenues par les états indigènes de l'Inde, permettaient à ce pays (dont la fertilité n'est pas épuisée) de produire du blé à très bon marché—et ces populations qui produisent le blé exigent peu de rendement pour les tenir à leur besogne—quel serait l'effet sur le prix du blé dur n° 1 du Canada? Et, si dans la République Argentine où se trouvent d'immenses étendues de sol fertile avec un climat tout à fait favorable à la production du blé, l'on se servait de machines perfectionnées et si l'on exploitait les richesses du sol sous forme de blé, quels prix nos exportateurs obtiendraient-ils? Si ces pays, pendant vingt, trente ou quarante ans, produisent des unités de nourriture en céréales à un prix excessivement bas parce qu'ils ont comparativement besoin de peu pour vivre, le développement des facilités de transport et de marché ne nous en ferait-il pas de sérieux concurrents, pour nous, Canadiens?

Par l'honorable M. Baird:

Q. Notre sauvegarde vient de ce que les besoins de ces peuples augmentent à mesure qu'augmente leur développement intellectuel?—R. Oui, mais cela prend du temps à se faire. Je parle des prochaines vingt-cinq ou trente années. Le soulèvement de toute une population vers de nouveaux besoins ne se produit pas soudainement; il se produit lentement. Nous rencontrons toujours cette difficulté. Et, en outre, il y a la Sibérie qui ressemble beaucoup à notre Nord-Ouest. Ce sont là quatre grands pays qui auront beaucoup d'influence dans la détermination du prix définitif que nous obtiendrons pour les matières premières produites par nos cultivateurs. Nous ne pouvons nous garer de leur concurrence; et si ces pays produisent à un prix excessivement bas, notre population cherchera à se protéger contre l'abaissement des prix et conséquemment contre la médiocreté du rendement en cherchant d'autres occupations sur les fermes ou dans les villes. C'est ce qui est arrivé lorsque la production du blé dans les états du Nord-Ouest et dans notre Nord-Ouest a fait réduire au plus bas prix le blé. Avant d'aller pus loin, rappelez-vous qu'à mon avis on ne verra jamais produire un boisseau de blé à aussi bon compte qu'on l'a vue il y a une dizaine d'années—en aucun pays.

Par l'honorable M. Thompson:

Q. Parlez-vous de notre pays, de l'Inde ou de la Chine?—R. Partout.

Q. Dans ces conditions, vivant de rien, ces populations ne peuvent-elles pas produire du blé à aussi bon marché qu'il a été produit sur les terres fertiles?—R. Elles le peuvent eu égard à ce qu'elles veulent accepter pour leur travail, mais toujours pas à moins de dix minutes du travail d'un homme pour les semailles et la moison. Je veux dire que l'unité de travail ne sera jamais aussi basse qu'elle l'était lorsque l'on employait les meilleures machines possibles à des terres fertiles en grandes étendues, où travaillait une population industrieuse et désireuse de ravager la terre et de la ruiner afin de produire du blé à expédier. Je crois que nous avons dépassé cette période, en sorte que notre espoir sera que ces populations qui produisent à bon marché les choses nécessaires à l'alimentation augmenteront leurs désirs de satisfaction, comme nous le faisons. Et si leurs nouveaux besoins, résultant de l'éducation et du développement intellectuel, ne créent pas une nouvelle demande, les prochaines vingt-cinq années seront l'époque d'une plus grande tension qui se soit vue dans la concurrence.

J'ai signalé les mouvements de population provoqués par la recherche de conditions politiques satisfaisantes; ces mouvements comprennent la venue des " U. E. Loyalists " des Etats-Unis, et d'autres immigrations européennes en notre pays. La recherche d'équalités économiques, l'exigence de gages plus forts et d'un meilleur rendement du travail dirige l'homme de la campagne vers la ville. Et cela nous fera prendre en considération d'autres questions. Avec la connaissance que j'ai du Canada et ma science politique des raisons qui font quitter les champs à un grand nombre, j'en

viens à cette distinction qu'il y a trois éléments d'ambition en dehors du travail, en dehors de l'emploi de chacun; et chacun de ces éléments influe à faire prendre à l'homme une détermination sur la direction de ses efforts. Si un homme n'a pas très claire à l'esprit la conception des trois éléments constituant ce qu'il doit rechercher sous forme de satisfactions, il manquera de voir la possibilité de satisfaire son ambition. D'abord (et je n'ai pas à en faire la mention pour exposer clairement ma pensée et pour faire bien comprendre mon argument), il y a l'élément de satisfaction provenant de la possession de choses matérielles, qu'on les appelle richesses ou d'autres noms que l'on voudra. A mon avis, c'est le principal moteur de la vie moderne. Pour une nation, pour des citoyens, il n'est pas prudent de faire résider l'objet de toute activité dans la possession de choses matérielles. Et si l'on me permet de faire ici une parenthèse, j'oserai dire qu'à cet égard l'Allemagne grandit avec immensément plus de force que la Grande-Bretagne, avec plus de force et avec un esprit de domination qui s'exprimera en quelque bataille susceptible de s'engager d'ici à dix ou vingt ans. Et cette espèce de force pourrait nous mettre en pièces ou nous étouffer si nous ne redressons pas la tendance et l'inclinaison de nos idéals sociaux et des motifs qui nous font agir. Après avoir visité ces deux pays, je suis resté de l'opinion que le système d'éducation allemand, la force du sentiment allemand et la manière de vivre allemande révèlent que l'idée dominatrice suivie par les individus est d'être un homme de pouvoir aussi bien qu'un citoyen. La chose est remarquée par toute personne voyant clair et qui traverse l'Allemagne. Cette constatation vous frappe dans le village de trois cents habitants, dans la petite école de campagne et dans les moindres centres industriels. Vous trouvez en Allemagne des centaines d'hommes travaillant pour un millier de dollars par année, lorsque des gens de même calibre, ici, ne voudraient pas s'arrêter à songer faire la même besogne pour $5,000 et n'auraient pas besoin de s'arrêter à cette pensée. Pourquoi l'Allemand fait-il cela? Parce qu'il a la satisfaction de pouvoir—de pouvoir connaître les choses, de pouvoir agir, de pouvoir exercer de l'influence sur ses concitoyens, de pouvoir faire l'Allemagne puissante par sa propre personnalité et par son apport.

Par le Président:

Q. Est-ce le premier chapitre? Vous avez dit qu'il en existe trois: le premier comprend l'ambition d'acquérir des biens matériels?—R. Je ne parle maintenant que de cela comme étant la préoccupation prédominante au Canada; et j'ai incidemment donné pour exemple l'Allemagne où je me suis rendu compte que telle n'était pas la préoccupation dominante. J'ai fait remarquer que, non seulement dans l'attirance que la ville exerce sur les gens de la campagne, et dans la concurrence des produits pour la vente, mais dans la concurrence que se livrent entre elles les civilisations pour arriver à la survivance, les résultats dépendront de ce que les peuples auront, comme principale raison de travailler, l'ambition d'acquérir des biens matériels ou d'acquérir la puissance comme citoyens et comme hommes; et j'ajoute qu'à mon avis l'Allemagne nous dépasse tous en ayant ces motifs plus élevés. Je ne suppose pas que ces motifs sont établis sur un altruisme généreux tendant au bien-être de l'humanité; mais ces motifs existent parce qu'un Allemand éprouve plus de satisfaction à être considéré parmi les siens comme un homme puissant et servant sa patrie à son heure, que comme ayant réussi à acquérir beaucoup d'argent. La conception générale du contentement que procure le travail se repand davantage en Allemagne qu'en Angleterre; et cela doit fournir un immense avantage, même dans la concurrence du commerce.

Par l'honorable M. Taylor:

Q. Je m'aperçois que les Allemands dans notre pays s'efforcent à acquérir des bénéfices matériels, et qu'ils y réussissent?—R. Oui, ils ont la puissance. Le deuxième élément qui se distinque dans la satisfaction à obtenir dans le travail est de trouver

des agréments sociaux. Demandez-vous pourquoi un homme vit et travaille là où il vit et travaille. C'est d'abord pour avoir un salaire et acquérir des biens, et ensuite pour avoir les moyens et l'occasion de se procurer des agréments sociaux. Ces agréments peuvent consister en amusements ou en relations ou en camaraderie ou en d'autres satisfactions sociales. Les cités et les villes présentent plus d'agréments sociaux que la campagne; et la campagne canadienne est plus dépourvue de ces agréments sociaux, considérablement plus dépourvue maintenant, à ma connaissance, qu'il y a vingt-cinq ou trente ans—plus dépourvue et plus pauvre. J'ai connu la vie de campagne, il y a trente-cinq ans, dans l'Ontario, alors que j'ai vécu cinq ou six ans dans une localité absolument rurale, et ensuite parmi une population à demi rurale, pendant autant de temps. Je connais la façon dont vivait la population de dix localités au moins, parce que je connaissais très bien ces localités. Je me rappelle parfois les amusements que les jeunes gens de mon temps, de dix-sept ans à vingt-sept ans, trouvaient dans les districts ruraux; et quand je m'informe, auprès des instituteurs, des cultivateurs, et d'autres, des amusements qu'ils ont et ce qu'il faut aujourd'hui, je me rends compte qu'en fait de satisfactions sociales, ils n'ont pas tout à fait autant que nous avions. Si cet état de choses ne s'améliore pas dans les campagnes, l'attrait de la ville subsistera à cause des satisfactions sociales. Je crois que cet attrait ne devrait pas subsister. Je crois que l'avantage de la ville n'est qu'apparent, mais si nous ne pouvons faire voir aux gens de la campagne que les conditions des agréments sociaux sont d'un avantage égal, ils iront ailleurs; je ne voudrais rien faire pour faire paraître une chose autrement qu'elle n'est; et je pense que l'on peut se créer des satisfactions sociales et que l'on peut en jouir à la campagne, autant qu'à la ville, et pour la grande masse de la population.

Je désire parler un moment du troisième élément de satisfaction, le plaisir que le travailleur, homme ou femme, éprouve à faire sa besogne même indépendamment du bénéfice pécuniaire en provenant. Notre façon de cultiver, dans les conditions modernes qui existent au Canada, ne procure pas autant de véritable satisfaction du travail que l'on en tirait dans l'ancien temps. Prenons un exemple. L'abattage du bois et toutes les industries qui en dépendent, qui se font aujourd'hui à la machine à vapeur sont loin de procurer autant de contentement qu'autrefois, quand l'homme de la campagne partait pour le bois avec sa cognée. Je ne dis pas qu'il recommencerait son travail de bûcheron, mais je tiens à faire remarquer une chose qui n'est pas du tout étrangère à notre enquête. Je puis rappeler la joie intense que j'ai éprouvée, durant deux ou trois ans, à partir pour le bois pour y couper le bois d'hiver; je n'oublierai jamais le vrai contentement que j'avais de pouvoir manier une hache et de bucher adroitement, le vrai contentement provenant de l'accomplissement du travail. Je n'oublierai jamais le véritable contentement que j'éprouvais à bien labourer, bien que je n'aie jamais été un très bon laboureur. Je n'oublierai jamais le contentement qu'éprouvaient les Ecossais de notre ferme à soigner des chevaux de belle apparence, non pas pour le plaisir de les montrer, mais pour leur propre satisfaction. Ils s'en faisaient un point d'orgueil, comme aussi de tenir les harnais bien astiqués. Ces choses importent énormément dans la satisfaction que l'on doit retirer de ses occupations, beaucoup plus qu'elles ne pourraient paraître au premier abord, parce que l'on éprouve une immense satisfaction à faire des choses qui plaisent, et même dans l'action de ce travail. L'humeur que donne un travail quelconque est tout aussi importante à considérer que le gain produit par ce travail. La façon prétentieuse et à la fois négligente dont nous nous occupons de la culture au Canada est, à mon sens, l'une des principales raisons qui font déserter les fermes. L'accomplissement des besognes particulières de la ferme offre peu d'occasions de s'énorgueillir ou de se contenter. Ces occasions se trouvent un peu dans certaines maisons. Vous remarquez l'ambition qu'a la femme à bien tenir sa maison, à avoir un beau jardin et à donner une belle apparence aux choses; mais il est rare de trouver au Canada une ferme que son propriétaire s'empres-

sera de vous faire visiter pour vous faire admirer ses champs comme attestant de la perfection de son travail. Si nous trouvons que la joie que procurera le travail parfaitement accompli tient l'homme à la terre et contrebalance ce qui l'invite à s'en éloigner, nous aurons là un sujet d'étude et d'action. Je ne pense pas que l'on puisse gagner beaucoup d'une campagne tendant à convaincre, en leur faisant partager une opinion différente, ceux qui se sentent enclins à quitter la terre, à y demeurer. Mais si nous pouvons à un certain degré aider ceux qui réussissent aujourd'hui sur la ferme, en leur procurant des matériaux et d'autres satisfactions, à mieux se trouver encore, et si nuos leur aidons à multiplier ces satisfactions ,nous trouverions là une réelle influence. Cela me paraît être la manière qui nous incite à agir maintenant.

Afin de faire comprendre clairement ce qu'il est possible et désirable de faire, je voudrais vous donner un ou deux exemples. Un fermier, propriétaire de cent acres situés à une distance de trois milles et demi environ, a comparu devant notre Commission royale de l'entraînement industriel et de l'éducation technique, à Saint-Thomas, Ont. Je l'ai interrogé minutieusement sur plusieurs choses, parce qu'il avait obtenu le premier prix pour la meilleure ferme laitière en Ontario, dans un concours organisé par le journal *Farm and Dairy* de Peterborough. Un homme ayant pu obtenir ce résultat devait trouver sur sa ferme une bonne source de contentement. Ces questions tendaient à un même but, quoique portant de fait sur deux ou trois sujets, comme suit: " Combien de temps êtes-vous demeuré sur votre ferme "? Il était demeuré sur la ferme environ vingt-trois ans, et cette ferme avait été exploitée depuis environ soixante-quinze ans à la suite de l'établissement du vieux colonel Talbot. " Combien votre ferme rapporte-t-elle maintenant, en comparaison de ce qu'elle produisait il y a vingt ans, à vos débuts "? " J'ai tiré deux fois plus de revenu, et je puis vendre cette ferme plus de deux fois le prix aujourd'hui ". " Avez-vous atteint la limite de votre production "? " Non; je pourrais doubler ma production en dix ans, si je pouvais me procurer la main-d'œuvre nécessaire ". Et il était à la fois capable et désireux de payer cette main-d'œuvre. Voici donc un exemple d'un homme qui demeure sur sa ferme; qui a doublé le revenu de sa terre en vingt ans; qui a doublé en vingt ans la valeur marchande de cette terre, et qui dit qu'il peut encore en doubler le rendement en dix ans s'il peut trouver la main-d'œuvre, et il peut et il veut la payer. Voici un homme qui donnera à des gens les moyens de rester sur la ferme. Vous voyez qu'il emploie aujourd'hui plus de main-d'œuvre qu'autrefois, qu'il pourrait en employer davantage et la payer, et ce sans épuiser la fertilité de sa ferme et sans en réduire la valeur. J'ai demandé: " Faites-vous quelques spécialités en culture, comme la production des framboises ou du céleri "? " Non, je fais de la culture générale variée. Je suis situé à trois milles et demi de la ville, en sorte que mes produits n'ont pas l'augmentation de prix que donne le voisinage d'une ville ". Je vous laisse à penser à ce cas, parce qu'il comporte de nombreux enseignements et fait voir pourquoi d'autres gens n'ont pas été capables de suivre de semblables méthodes. Nous étudions cette situation au moyen des relevés agricoles effectués sous l'autorité du comité des Terres de la Commission. Je vais vous citer un autre cas. C'est celui d'un homme qui a comparu devant nous dans l'Ile-du-Prince-Edouard. Je lui ai demandé comment allaient ses affaires. " Très bien ". Et il a rapporté ceci. Il y a quelque vingt ans, près de Summerside, dans la région, il s'est établi sur une ferme de 97 acres, valant $1,100. Pendant plusieurs années, il a fait juste assez pour vivre. Il dit qu'il a négligé de profiter des avantages qui lui procurait le département de l'Agriculture relativement à la laiterie, ainsi que l'on fait pendant un certain temps d'autres fermiers de la région. Alors il s'est dit " Voilà le genre de culture que je dois adopter ". Et il s'est mis à produire du trèfle, à élever des vaches et à fabriquer du beurre. " Comment vont vos affaires, maintenant "? " Je n'ai plus d'hypothèques " répondit-il. Durant l'année qui précéda notre passage à cet endroit, il avait vendu pour $600 de beurre de sa ferme, en outre de $300 de lard. Il vendait un cheval à tous les deux ans, faisait de

bonnes affaires et se trouvait parfaitement satisfait de son état. Durant une matinée, avant notre séance, je me rendis à cette ferme, conduit par le député local. C'est un avocat qui occupe à la fois les fonctions d'agent d'une compagnie de prêt. Je connaissais les conditions du pays, mais il me les a rappelées. Il y a vingt ans, me dit-il, les quatre cinquième de cette région étaient couverts d'hypothèques; aujourd'hui, il n'y a que cinq pour cent des fermes qui sont grevées, et les hypothèques sont pour la plupart détenues par d'autres fermiers. Voilà tout un district, autour de Summerside, où les conditions se sont améliorées.

Quantité de gens ont quitté l'Ile-du-Prince-Edouard, mais les cultivateurs n'ont pas laissé ces fermes. Je vais vous citer un autre exemple. Cet homme avait deux fils; tous deux travaillent sur des fermes. J'ai demandé comment la chose s'était faite. Il répondit: " Il y a quatre ans, mon fils était décidé à quitter la province pour aller s'établir dans l'Ouest, et il se décida alors à suivre un cours élémentaire à Truro, au collège agricole de la Nouvelle-Ecosse. Il fit son cours, et à son retour il décida de rester dans l'Ile-du-Prince-Edouard ". Il est établi sur sa ferme, près de celle de son père. Un fils plus jeune suivit aussi un cours élémentaire à Truro et travaillait chez ses parents. Voilà un homme qui avait deux fils, qui possédait une ferme pauvre, et n'était pas à l'aise à ses débuts. Aujourd'hui, il est bien, il élève des animaux, il est complètement installé, il se procure du contentement et il garde ses deux fils sur la ferme.

Prenez les deux autres exemples; les premiers portent sur la culture générale dans la campagne; les autres portent sur des occupations spéciales. Il y a un homme qui habite près de Simcoe. Ontario. Il avait sur sa ferme un verger qui, jusqu'en 1906, ne lui avait jamais rapporté plus de $75, et jusqu'à 1906, il n'en avait jamais tiré davantage. Cette année-là, il entra dans une association coopérative nouvellement constituée de producteurs de fruits, et de ce même verger et de cette même étendue de terrain il tira $350 en 1910, et en 1911 il réalisa $432.20. Il dit que cette culture lui demande beaucoup plus de travail, mais exige plus d'intelligence. Comme membre de la coopérative, il doit faire dans et pour son verger certaines choses sans quoi l'association n'achèterait pas ses fruits. L'adhésion à la coopérative ne comporte pas seulement le privilège de faire expédier ses fruits, mais elle oblige à cultiver un verger de telle sorte que ses produits atteignent une qualité qui les puisse faire expédier avec les fruits des producteurs voisins. Cela nécessite de la taille, du sarclage et de la culture qui rende la terre apte à produire des fruits de qualité. L'exemple démontre que, par la coopération avec ses voisins, un producteur trouve tant de satisfaction qu'il trouve aussi son profit à rester sur sa ferme. Et en outre, il se procure des satisfactions sociales en demeurant membre actif de cette association de cultivateurs. C'est un autre lien qui attache à la terre, et qui comporte un réel avantage. Voici encore un autre exemple. Je cite ces exemples parce qu'ils sont typiques, et non pas exceptionnels, de ce qui peut être fait en d'autres endroits et par d'autres personnes; et cela démontre le travail des représentants divisionnaires de la coopération dans la province d'Ontario. Ces hommes agissent comme des aviseurs locaux, et deviennent un moyen de communication entre les fermiers et le département de l'Agriculture; et ils enseignent aussi dans les écoles supérieures. M. Metcalf, l'un de ces représentants divisionnaires établis à Collingwood, a demandé à un fermier de l'endroit, qui possédait un verger mal tenu d'environ un acre de pommiers et qui ne rapportait à peu près rien, s'il consentirait à lui laisser conduire la culture de ce verger. Le fermier consentit. Ce fermier n'avait jamais tiré plus de $50 de son verger mal tenu, avant 1909. M. Metcalf dépensa d'abord $50 pour mettre ce verger en état. La première année de cette culture améliorée, sous la direction de ce représentant divisionnaire, le revenu net de ce verger fut de $250.

J'ai reçu l'autre jour un état des dépenses et des recettes, pour 1911, effectuées sur un verger de trois acres et demi conduit suivant la direction et les suggestions de ce représentant divisionnaire. Ce verger comprenait 195 pommiers, 1 pommettier et 2

poiriers. Les recettes totales provenant de la vente des fruits s'élevèrent à $1,355.28. Les dépenses de main-d'œuvre, de sarclage, d'empaquetage et de transport à la station du chemin de fer s'élèvent à $436.37. Ce travail s'est accompli sous la direction du représentant divisionnaire et ouvertement, en tant que toute la population de l'endroit a pu s'en rendre compte. L'état donne des détails précis sur la vente et sur ce qu'il a été dépensé pour la taille le sarclage, la culture, la cueillette, l'empaquetage et le transport au marché. Les recettes totales furent de $1,355.28, laissant, défalcation faite des dépenses, un solde net de $918.91 pour payer l'exploitation, l'intérêt sur le montant engagé et le profit.

Par le Président :

Q. La saison dernière a été exceptionnellement favorable pour les fruits?—R. Oui, dans la Nouvelle-Ecosse; mais passable dans l'Ontario. La question est celle-ci: C'est qu'un homme retire un montant net de $918 d'une culture de trois acres et demi de terre après avoir payé $436 du revenu brut en provenant. Voyez combien cet homme aide à la population rurale. Cette population aura d'autant plus à dépenser. J'ai cité ces quatre exemples, parce que, à mon avis, si nous pouvions faire que de pareils exemples se multiplient par tout le Canada, nous donnerions à la population agricole des raisons valables de demeurer sur la terre. Elle consentirait à rester sur la terre, parce qu'elle y trouverait des satisfactions matérielles et des agréments sociaux. Ces cultivateurs qui ont accru le rendement de leurs vergers retirent aussi beaucoup de satisfaction de ces vergers en accomplissant un travail qui révèle une bonne administration et de l'habileté.

Le comité des terres de la Commission de Conservation a fait un pas en avant pour reconnaître comme fermes exemplaires environ une quarantaine de fermes qui se font remarquer dans notre contrôle agricole, comme étant meilleures que les autres. Du contrôle de 1,212 fermes, et de chaque groupe de 23 fermes, une ou deux fermes se distinguent pour être évidemment mieux que les autres. Nous nous efforçons de les faire reconnaître comme des fermes exemplaires, par le comité des Terres. Nous voudrions que les fermiers avoisinant se rassemblent sur les fermes particulières et discutent des moyens à prendre pour améliorer leurs propres fermes en adoptant des méthodes similaires ou meilleures. Alors devrait s'établir un contact plus facile entre les produits de ces fermes et la caisse des gens qui achètent, à la ville. Le producteur reçoit une trop faible proportion de ce que paie le consommateur. Mais à ce point de vue le Canada n'est pas aussi mal partagé que les Etats-Unis. De tous les pays que je connais, les Etats-Unis sont celui où le cultivateur obtient pour lui la plus faible proportion de ce que paie le consommateur. Le Canada vient probablement sous ce rapport à la suite des Etats-Unis. Le cultivateur canadien obtient une proportion du prix payé par le consommateur inférieure à celle qui revient au cultivateur anglais, écossais ou des autres pays d'Europe. Cela me paraît être un préjudice et un obstacle considérable à la classe agricole. Je ne dis pas une injustice. Je ne cherche pas sur qui ou sur quoi reporter la responsabilité de cet état de choses. Cet état de choses porte cependant préjudice à ceux qui vivent de la terre, et il devrait y être porté remède. D'abord l'on doit arrêter notre attention sur notre système d'assemblage et de distribution des produits de la ferme, qui donne lieu à du gaspillage. Il y a au Canada beaucoup trop de monde occupé aux opérations de distribution par rapport au nombre de personnes servies. Il y a beaucoup plus de monde employé, par unité de produit manutentionné, qu'il y en a dans les vieux pays; sans compter que la distribution finale est faite au consommateur d'une façon dispendieuse, par des chevaux et des voitures, pour de très petites quantités. Ces défauts ne peuvent être corrigés promptement.

La tendance qui se manifeste en Canada, l'ambition qui caractérise les efforts qui s'y font pour faire monter les prix de la propriété dans les villes et dans les cités, cause

aux affaires de l'agriculture un grave préjudice. Et tout indique que ce préjudice doit durer. Je ne connais rien de plus nuisible à l'Ouest que les manœuvres de la spéculation en vue d'augmenter la valeur de la propriété dans les villes et dans les cités. Cette question peut être étrangère à votre enquête; mais je vais citer un exemple précisément ici, à Ottawa. Un particulier possédait un lopin de terre qui valait moins de mille dollars quand je suis venu à Ottawa, il y a vingt et quelques années. Et je connais plusieurs exemples semblables. Ce morceau de terre a été vendu onze mille dollars. Ce terrain est assez grand pour y construire deux maisons. La possession de ce terrain coûtait très peu à son propriétaire; il n'avait pas d'intérêts à payer, et presque pas de taxes, parce que sa propriété était cotisée à un chiffre très bas. Ce terrain est vendu aujourd'hui dix mille dollars de plus que la valeur d'il y a vingt ans, et deux maisons s'y construisent. Pour toujours, non seulement pour prochainement, pour l'année prochaine, mais pour toujours, le revenu des occupants de ces maisons est grevé jusqu'à concurrence de près de quatre cents dollars par année, c'est-à-dire quatre pour cent sur dix mille dollars. Le propriétaire du terrain n'a rien fait pour donner de la valeur, par des améliorations ou autrement; mais il a fait que deux citoyens, quelles que soient dans les années à venir les personnes qui occupent sa propriété, seront ses débiteurs perpétuels. Le nom des débiteurs peut changer; mais le dernier possesseur a établi la permanence de cette entaille sur les revenus d'Ottawa au chiffre de $400 par année. C'est ce qui se fait aujourd'hui par tout le Canada. Qu'un homme travaille dans une manufacture, dans un entrepôt, dans un atelier ou dans un bureau, le montant de son revenu qu'il peut dépenser à acquérir les produits de la main-d'œuvre est de beaucoup moindre qu'il ne le serait s'il n'était pas astreint à payer tribut à ceux qui ne fournissent aucun équivalent en travail ou en autres services. Pour nous, jeune pays, cela n'est pas une bonne chose, et que nous devrions encourager. Et cela n'est pas de la théorie en isme ou en iste. Et la preuve en est que, dans le cas que nous venons de voir, le propriétaire et ses héritiers toucheront à perpétuité quatre cents dollars par année. L'affaire par elle-même, quel que soit le nom ou la nature des documents par lesquels cette affaire s'est effectuée, a créé une hypothèque sur le travail de la population d'Ottawa, en retour de laquelle le détenteur de cette hypothèque n'a donné aucune valeur. Si vous multipliez ce cas-là par 400 ou 500, et sur une plus petite échelle par plusieurs mille, vous commencerez à savoir pourquoi les conditions à Ottawa sont telles qu'elles empêcheront le consommateur de pouvoir payer au cultivateur et autres ouvriers une part aussi large de ses recettes pour leurs produits qu'il pourrait le faire à d'autres égards. C'est là comment l'augmentation excessive de la valeur des terrains pour des fins de construction dans les villes exerce une influence si considérable et si dommageable pour le cultivateur.

Le Président.—Je ne vois pas exactement comment cela peut nuire aux relations entre le cultivateur et le consommateur. Est-ce que celui qui paie $400 de plus qu'il ne devrait n'essaierait pas d'obtenir ses produits agricoles à aussi bon marché que s'il ne payait pas ces $400?

L'honorable M. Derbyshire.—Il n'aurait pas à le faire s'il ne payait pas ces $400.

Le Président.—La difficulté est qu'il y a des intermédiaires. Est-ce que vous ne croyez pas que celui qui est plutôt dans la gêne serait d'autant plus désireux de se rapprocher du producteur?

Dr Robertson.—Il y a les concurrences entre les deux classes. Ceux qui habitent la ville et qui y travaillent ont certaines choses à échanger, et il en est de même de ceux qui habitent la campagne. Quand il arrive que certaines conditions enlèvent au citadin une part considérable de ses recettes sans rien lui donner en échange, alors il se trouve avoir moins d'argent à donner pour ce qu'il désire échanger.

Le Président.—Parfaitement, mais il en donne trop à celui auquel il ne devrait pas en donner autant, c'est-à-dire à l'intermédiaire.

Dr Robertson.—Oui, c'est là ce qui arrive, en même temps qu'il souffre des exactions de cette autre condition. Les prix élevés payés pour les immeubles, et les profits

qu'on dit être réalisés là-dessus, constituent une source d'attraction considérable pour la population rurale. Dans l'Ouest, l'argent qu'ils retirent du blé s'engouffre souvent dans les spéculations d'immeubles dans les villes.

Q. L'offre et la demande règlent les prix des produits. Si la production est considérable les prix tombent et quand un article est rare les prix augmentent—R. On peut faire augmenter considérablement la demande quand il y a beaucoup d'argent à dépenser. Je connais quelqu'un à Montréal qui gagne un bon salaire, et il a supprimé le beurre parce qu'il ne pouvait pas payer 50c la livre. Il élève une petite famille, et comme il ne pouvait pas payer le beurre 50c. il a supprimé cet article. S'il n'avait pas à payer un loyer si exorbitant, il pourrait acheter du beurre, même à 60c. la livre. La première chose qu'il lui faut payer est son loyer, et c'est là une somme considérable, par suite de la haute valeur des terrains. Je connais des endroits aux environs de Londres, en Angleterre, où l'on peut avoir de bien meilleures maisons pour $200 de moins par année. Ces loyers exorbitants payés par les ouvriers ont une influence directe sur les prix des produits agricoles. On ne saurait traiter ces choses en quelques mots; mais je crois que nos hommes publics devraient prêter attention à tout cela et s'entremettre auprès des autorités municipales afin d'essayer d'empêcher que cet état de choses continue à empirer, parce que les suites en seront très graves.

Q. Vous venez de nous parler de quelqu'un qui avait supprimé le beurre dans sa famille. Comment expliquez-vous qu'en un pays comme le nôtre, si propre à l'industrie laitière, nous importions du beurre de la Nouvelle-Zélande?—R. Il y a quelques années, nous avions le beurre à 18c la livre. Ce prix n'était pas suffisant pour permettre d'élever plus de génisses et garder plus de vaches, et aussi pour engager les enfants à rester sur les fermes. Ils quittèrent les fermes, et la conséquence fut qu'il n'y eut plus assez de main-d'œuvre pour suffire à l'augmentation de la demande. Si le beurre se maintient trois ou quatre ans à 50c. la livre, un grand nombre se livreront avant longtemps à cette industrie. L'été dernier, on a exporté beaucoup de beurre, ce qui ne serait pas arrivé si les marchands avaient pensé que le prix devait augmenter en de telles proportions.

L'honorable M. Derbyshire.—Oui, nous avons exporté cent mille caisses de beurre que nous aurions dû garder. Dans la suite, nous nous aperçûmes qu'il ne nous en restait pas assez pour suffire à la demande locale, et nous dûmes acheter du beurre de ceux-là mêmes à qui nous l'avions vendu.

Dr Robertson.—Je reviens pour un instant à l'élément de satisfaction que j'appellerai les jouissances sociales. Aux Etats-Unis, au Danemark et en Allemagne, bien plus qu'au Canada, les populations rurales contribuent à édifier la vie sociale. En faisant en sorte que les gens de la campagne aient des satisfactions sociales, on les engage à rester sur leurs fermes. Ce mouvement se voit surtout dans l'Illinois et l'Indiana, où l'on a fait de l'école un centre social. Dans nos écoles du Canada, nous avons déjà eu des concours d'épellation et de chant, souvent agrémentés de leçons de tempérance. Cela a continué durant assez longtemps. Maintenant, aux Etats-Unis, on a fait de l'école un centre social de toutes sortes de clubs, de réunions hebdomadaires de parents et de satisfactions sociales de diverses sortes. Il y a là toutes sortes d'occasions pour que les gens des environs puissent se réunir. Je me rappelle être allé, il y a vingt ans, en un certain endroit de la Colombie-Britannique, habité par des colons anglais qui consacraient leurs dimanches après-midi à la récréation. Ils avaient un club, un lawn-tennis et divers autres jeux. Leurs voisins canadiens se moquèrent d'eux, en alléguant que ces sortes de choses ne convenaient pas en un pays comme le Canada. Les pantalons de flanelle du samedi après-midi eurent le don de les mettre en gaieté, en tournant les récréations sociales en ridicule; et c'est ainsi que nous avons pu fait de notre pays si fertile un désert des plus ternes sous le rapport des saines récréations et des jouissance sociales.

Ce que je conseillerais sous ce rapport, c'est que nous ferions bien d'essayer de faire de l'école un centre social. Il s'agirait de permettre aux gens des environs de

se réunir une fois par semaine, de préférence le samedi après-midi, afin de prendre en considération les moyens d'améliorer leurs affaires agricoles et de s'amuser ensemble, les femmes apportant leurs paniers de lunch. Il devrait y avoir une salle, et en été une grange assez grande pour qu'en cas de pluie les jeunes gens puissent s'y amuser. Je suis convaincu que nous perdons beaucoup en ne donnant pas à nos populations rurales la chance de faire du vrai sport. Nous prenons notre sport tout fait, et nous ne le considérons qu'au point de vue des recettes qu'il peut rapporter. Notre sport consiste à regarder les autres faire du sport. Cela nous donne toute l'excitation mentale et morale nécessaire sans les avantages physiques. Il faut la combinaison des trois pour le développement et la satisfaction qu'on en veut retirer. A la campagne, il faut au moins consacrer les samedis après-midi aux satisfactions sociales. En outre, il faut rattacher les activités des enfants dans les écoles aux activités des adultes.

A part les réunions et les repas et les jeux, il pourrait y avoir des concours de diverses sortes pour des ouvrages exigeant de l'habileté. Cela pourrait être sous forme d'un effort personnel chez les hommes et les femmes pour quelque ouvrage domestique ou de ménage. Voilà depuis plusieurs années que je pense à cela, et que je regarde ce qui se fait en d'autres pays. Je ne vois pas grande chance de renaissance ou de survivance au Canada, de stisfactions dans la vie rurale à moins qu'hommes et femmes n'acquièrent plus d'habileté de main en tout ce qui concerne les industries domestiques. Tout est fait à la machine et dans les fabriques. Je ne crois pas que personne veuille demeurer longtemps à la campagne, à moins qu'il ne puisse s'occuper à quelque chose pouvant lui donner des satisfactions et des plaisirs réels. En Suisse, au Danemark, en Allemagne, et depuis quelque temps en Irlande, vous pouvez voir qu'on y considère l'industrie domestique comme étant nécessaire à la récréation, sinon même comme une source de profit. L'industrie domestique, permettant le développement du tour de main et du pouvoir créateur pour faire de jolies choses et des choses utiles, est une grande source de satisfaction. Ceux qui, durant une ou deux générations, négligent l'entrainement à faire de jolies choses, ne peuvent que tendre à la grossièreté.

Par l'honorable M. Baird:

Q. Il nous faut plus d'instruction manuelle dans nos écoles?—R. Oui, plus d'éducation de l'esprit à l'aide de la main. Prenez l'homme qui peut faire lui-même à la main un manche de hache. Il prend un orgueil spécial à le faire, en outre de la valeur de la chose même. En Suisse, il y a des écoles de sculpture sur bois pour la population rurale, et ces gens-là font de très belles choses avec le bois. Il n'y a pas seulement à prendre en considération qu'ils vendent ces choses-là, mais ils éprouvent un certain contentement et un certain orgueil à la pensée qu'ils font ces choses et en leur habileté pour les faire. Une assemblée doit avoir lieu à la Chambre des Communes cette semaine au sujet de la fondation d'une succursale à Ottawa du "Canadian Handicraft Guild." Nous savons tous quel orgueil prend une femme à faire de la jolie couture et de la broderie. Il y a maintes occupations dans les ménages qui donnent de la satisfaction et aident à tenir les gens à la campagne. Une chose a une tendance en un sens opposé; quand des gens riches ou des gens intelligents ayant des loisirs essaient de convertir leurs récréations en occupations sérieuses, c'est plutôt à leur détriment On peut convertir des occupations utiles de diverses sortes en des récréations satisfaisantes et ne courir aucun risque; mais dès qu'on convertit des récréations amusantes en des occupations qui demandent du temps et l'exercice des facultés de l'esprit, on n'échappe pas au mauvais sort. Les métiers et les arts domestiques aident à réaliser les moyens d'obtenir de la joie par son travail.

Il y a beaucoup de choses qui peuvent contribuer à procurer des satisfactions sociales sur les fermes. De bonnes routes, permettent aux gens de se faire visite fréquemment et aisément, et non seulement considérées au point de vue économique pour les transports, fournissent un autre élément de satisfaction. Le plaisir de faire du

travail pour soi-même et le plaisir de le bien faire s'associent de près. Il nous faut concilier le goût du bel ouvrage avec l'habileté de tour de main et l'habileté dans l'industrie. Cet orgueil qu'on prend à son travail, et qui est une source de tant de satisfactions, se fera voir en une infinité de choses, comme par exemple dans le maniement d'instruments, dans les diverses opérations de l'engrangement, de l'emballage et de la moisson, et dans l'envoi sur le marché de produits irréprochables. Remontons en arrière et voyons comment nos aieuls envoyaient leurs choses sur le marché. Je me rappelle le temps ou le beurre était mis en des paniers, de la plus jolie façon qui puisse s'imaginer. Cela avait de l'effet, non seulement sur les prix, mais en outre sur le producteur par l'orgueil qui l'inspirait à donner à ses produits une si jolie apparence. Nous travaillons pour vivre, mais il me semble que le travail signifie autre chose que gagner sa vie. Cela signifie la faculté de tirer de l'existence une vie heureuse. Celui qui a une ferme trop considérable pour ses forces et qui n'a pas le temps de détruire les mauvaises herbes et de tenir tout en ordre, ne peut pas avoir cette sorte d'orgueil et de satisfaction Je prévois qu'il se produira de grandes améliorations dans les conditions rurales au Canada, et que les cultivateurs en retireront un surcroît de satisfaction et de contentement

Notre Commission a entendu beaucoup de doléances au sujet de la pénurie de la main-d'œuvre sur les fermes. Les seuls cultivateurs qui n'éprouvent aucune difficulté à cet égard sont ceux qui emploient des ouvriers agricoles toute l'année, et qui leur fournissent des habitations. Nos cultivateurs ne peuvent pas faire cela à moins qu'ils n'adoptent le système du cultivateur de Saint-Thomas ou de l'Ile-du-Prince-Edouard et n adoptent aussi des méthodes de culture mixte pouvant donner un emploi rémunérateur toute l'année. En procédant de la sorte, ils se mettront à même de ne plus redouter la concurrence de pays comme la Sibérie, ou l'Inde ou la Chine. Ils s'élèvent pour ainsi dire dans une autre classe. Par ce moyen et par d'autres encore il leur sera possible de donner plus de satisfaction à ceux qui sont maintenant sur les terres; et dans la suite ils attireront des villes un bien plus grand nombre d'ouvriers agricoles. Cela commence déjà à se faire, en deux ou trois façons dont j'ai déjà parlé. Il y a l'organisation de petites communautés rurales en des unités coopératives pour diverses fins, telles que la production et l'envoi sur les marchés, et aussi les satisfactions sociales. En ce sens l'école est le centre tout indiqué. Qu'on y laisse venir les gens de la campagne une fois par semaine, été comme hiver, et qu'ils puissent y avoir toutes les occasions de s'y amuser et d'y trouver des satisfactions sociales.

Si nous n'agissons pas ainsi, et si nous ne donnons pas aux populations rurales les satisfactions auxquelles elles ont droit, il ne saurait y avoir aucun doute que les villes vont continuer à épuiser les campagnes de façon encore plus désastreuse, et que le mécontentement ira toujours en augmentant. Nos institutions centrales pourraient faire plus qu'elles ne font actuellement. Je crois que chaque collège agricole du Canada, dans chaque province, devrait ouvrir des cours de correspondance pour les cultivateurs, et fournir des listes de livres pour lecture supplémentaire. Si un expert du collège ou de l'administration faisait une visite mensuelle et assistait à ces réunions du samedi après-midi, il en coûterait évidemment de l'argent; mais les facilités accordées aux gens de faire de l'argent seraient tellement augmentées que ce serait là l'une des meilleures dépenses qu'on pourrait faire. Par ces cours de correspondance, par des leçons, par des lettres, et par ces visites d'experts, même si ce n'était qu'une fois par mois, on se tiendrait en contact avec l'administration. Un visiteur venant en sa qualité officielle apporterait de nouvelles idées, et soulèverait un nouvel intérêt et de nouveaux enthousiasmes. Cela serait très avantageux. Il en résulterait pour les gens de la campagne plus de jouissance et de satisfactions et ils retireraient aussi plus de profits de leurs terres. Il faudrait cependant un peu de temps avant qu'on pût recruter le nombre d'experts agricoles qui serait nécessaire.

Par l'honorable M. Baird:

Q. Ce mouvement de migration de la campagne vers la ville se voit partout, non seulement par tout le Canada, particulièrement dans les provinces de l'Est; il n'y a pas beaucoup de différence; c'est à peu près partout la même chose, de la campagne à la ville. Croyez-vous que si les fils et les filles des cultivateurs avaient plus d'amusements, cela les engagerait davantage à rester à la campagne? Ne croyez-vous pas qu'il nous faudrait adopter un système différent d'éducation? Ne croyez-vous pas que les méthodes actuelles poussent beaucoup de jeunes gens à émigrer dans les villes, et que l'éducation qu'ils reçoivent les porte à se diriger vers les villes plutôt qu'à rester à la campagne?—R. Je n'en sais pas assez long là-dessus pour dire que les écoles rurales envoient les enfants dans les villes; mais, selon moi, le système d'éducation de nos écoles rurales ne prépare pas nos jeunes gens à habiter la campagne à leur avantage. Je ne veux pas dire qu'il les pousse à la ville et qu'il les prépare d'avantage à la vie des villes, car je crois que l'éducation dans nos écoles des villes ne s'adapte pas beaucoup mieux à la vie qu'on est appelé à y mener. J'en reviens à l'opinion que l'école, dont l'objet primitif était d'enseigner à lire, à écrire et à chiffrer, alors que la principale partie de l'éducation, celle consistant en la formation d'habitudes de travail, de pensée, de sentiment, de conduite, était laissée aux parents et à la société en général, l'école, dis-je, a absorbé tout le champ de l'éducation, et a pris tout le temps, toute l'attention et tout l'argent pour l'éducation formelle sans faire beaucoup plus qu'enseigner les sujets qui étaient et sont de simples suppléments de l'éducation. Je crois que l'école devrait certainement, avant tout, être dirigée vers la formation des habitudes, pouvant mettre à même et réussir dans la localité où elle est établie . En outre, je crois qu'il y a une perte énorme de temps à enseigner des sujets pour guère autre chose que le contentement qu'on en peut retirer. Prenez, par exemple, l'écriture. Je vais en parler un instant. Cela absorbe maintenant beaucoup de temps dans les écoles, et les résultats ne sont pas satisfaisants. L'écriture, considérée comme un art, peut être apprise par un enfant qui n'a pas six ans dans environ six semaines; et on peut lui apprendre à écrire réellement bien en moins de trois mois. Cela se fait ailleurs. S'il en est ainsi, et si l'on peut enseigner aux enfants à lire de façon intelligible et intelligente en moins de huit mois, et à faire les règles de soustraction et d'addition en moins d'un an, est-ce que nous ne faisons pas erreur en supposant que l'éducation élémentaire devrait se borner à la lecture, à l'écriture, à l'arithmétique durant cinq ou six ans, et négliger la formation des habitudes? Je pourrais vous montrer, dans notre bureau, des exemples d'écriture apportés d'une de ces écoles par M. Bengough, modèles écrits en sa présence par plusieurs jeunes enfants de pas plus de six ans, et dont l'écriture est de beaucoup supérieure à l'écriture ordinaire des enfants de nos écoles de huit, neuf et dix ans.

Par le Président:

Q. Où cela était-il?—R. A Rome, en Italie, et il y a maintenant des écoles de ce genre en Suisse, en Angleterre et en France.

Par l'honorable M. Baird:

Q. La majorité des enfants écrivent mieux à dix ans qu'à vingt ans?—R. Parfaitement; mais voici l'important, ils ne perdraient pas l'habitude de bien écrire si on leur appliquait cette méthode logique au lieu de la méthode analytique. En commençant par la méthode analytique, pour enseigner aux enfants l'écriture, la lecture et l'arithmétique, nous perdons du temps. Nous ferions mieux de laisser l'habileté de l'enfant se développer par l'éducation des sens et la formation des impressions des sens sur l'esprit. L'écriture s'ensuiva naturellement, absolument comme la parole arrive. Tout en discernant des défauts et des défectuosités dans les écoles rurales, je ne pourrais pas dire non plus que ces écoles donnent la sorte d'éducation qui pourrait convenir aux villes.

Q. Et elle ne convient pas non plus à la vie agricole?—R. Non.

Q. Elle ne pourrait pas enseigner à un enfant comment cultiver, de manière à lui faire prendre intérêt à la chose?—R. Non.

Par l'honorable M. Yeo:

Q. Vous avez parlé de l'attachement des Allemands pour leur patrie; est-ce que cela est dû à leur éducation?—R. Je crois que cela doit être, dans une grande mesure. Ils ont certainement pu en arriver à pouvoir réduire l'émigration partant d'Allemagne; je crois que cette émigration n'est plus que le dixième de ce qu'elle était il y a quelques années; et ils attribuent cela surtout à leur système d'éducation. Quand j'ai fait observer en commençant que l'émigration d'Allemagne était presque entièrement un mouvement pour diverses conditions politiques, je voulais parler de l'émigration par une petite partie de la population qui cherche à échapper au service militaire obligatoire.

Q. Ainsi donc, en matière d'éducation, nous sommes en arrière au Canada?—R. Je crois que nous avons beaucoup à apprendre des Allemands pour améliorer nos écoles.

Par le Président:

Q. Je parlais à un sénateur, qui habite la province d'Ontario, et qui a l'occasion de voir ce qui se passe, et il m'a dit que l'augmentation de population des villes dans la partie du pays qu'il habite n'a pas été due, dans la dernière décade, à la migration des campagnes, mais que les jeunes gens sur les terres avaient gagné l'Ouest, et que l'augmentation de population des villes était en grande partie due à l'afflux des immigrants venus d'Europe. Que pensez-vous de cela?—R. Je crois que cela est le cas pour beaucoup de villes comme Hamilton et Brantford, bien qu'il y ait plusieurs villes du Canada où la population s'accroît continuellement par la migration des districts ruraux.

Q. Mais ce que raconte ce sénateur se passe réellement ainsi qu'il le dit?—R. Il en doit être ainsi en beaucoup d'endroits.

L'honorable M. BEITH.—Beaucoup de jeunes gens se rendent dans l'Ouest. Cependant, j'imagine que les grands centres exercent une attraction de plus en plus puissante sur les districts ruraux. Les jours de fête, je vois que les trains sont pleins de gens qui revienent à la ville après avoir été visiter leurs parents et amis à la campagne. Je sais qu'il en est ainsi près de Toronto.

Par le Président:

Q. Le comité aimerait à savoir ce que vous pensez des avantages comparatifs, aux points de vue domestique et social, de l'existence des cultivateurs sur les prairies et dans les provinces de l'Est? Qu'avez-vous à nous dire du confort et des conditions sociales du cultivateur sur la prairie, et du cultivateur de l'Est?—R. Je crois que cela dépend entièrement du point de vue de l'intéressé, en ce qui concerne les satisfactions de la vie, de l'importance qu'il attache à la satisfaction tirée des choses matérielles, ou de la satisfaction qu'il attache aux jouissances sociales et à l'orgueil qu'il prend à son travail. Pour celui qui attache de l'importance aux possessions matérielles, évidemment l'Ouest présente plus d'avantages. Il fera plus d'argent, et plus rapidement, en allant dans un nouveau district où il y a du sol vierge pouvant être immédiatement converti en richesses utilisables.

Par l'honorable M. Derbyshire:

Q. Et il n'aura pas l'occasion d'y dépenser un seul sou?—R. Il y a quelque chose dans cet argument.

Par le Président:

Q. Je reconnais qu'en règle générale il y a plus de chances de faire de l'argent rapidement dans l'Ouest que dans l'Est. Mais cela se paie, et la question est de savoir si les conditions sociales, le confort du chez soi, et autres choses de ce genre ne se trouvent pas plus dans l'Est que dans l'Ouest?—R. Il est presque impossible de comparer l'Est et l'Ouest d'une manière générale. Vous pouvez comparer une localité avec une autre; par exemple, prenez un district aux environs de Portage-la-Prairie, de Brandon, de Indian-Head, au nord de Moose-Jaw, ou beaucoup d'autres endroits, où des colons se sont établis et réussissent très bien. Ces gens-là ont de jolies maisons, et ils se font souvent des visites, même plus fréquemment que s'ils vivaient plus près les uns des autres dans l'Est. Si vous comparez certaines localités avec d'autres, vous trouverez souvent dans chacune des avantages et des inconvénients. Pour ma part, j'inclinerais à croire qu'il doit y avoir, d'une manière générale, plus d'occasions de satisfactions sociales dans les parties du pays où les conditions climatériques et sociales, les marchés et les routes sont les mêmes qu'à l'est des Grands lacs. Pour ma part, c'est ainsi que je vois les choses. D'autres vous disent: " Non, nous préférons les conditions dans la région des prairies, c'est-à-dire beaucoup d'ouvrage en été et un long hiver de loisirs ". C'est là leur point de vue. Je crois qu'une bonne manière de s'y prendre est de considérer chaque partie du Canada suivant ses besoins, et d'essayer de créer des conditions qui engageront les gens à rester dans cette localité; et je ne crois pas qu'il soit possible, d'ici quelques années, d'empêcher que nos gens de l'Est ne soient irrésistiblement attirés par l'attrait de l'Ouest. Il y a aussi l'esprit d'aventure et le désir de voyager, et chez des jeunes gens de 20 ou 25 ans cela suffit à le pousser vers l'Ouest. Si on pouvait décider un bon nombre des immigrants venant des districts ruraux de l'Europe—d'Angleterre, d'Ecosse, d'Irlande et du nord de l'Europe—à se fixer dans les provinces de l'Est, cela serait mieux pour le Canada. et les immigrants s'en trouveraient aussi souvent mieux. Je crois qu'en beaucoup de cas ils se trouveraient beaucoup mieux durant les premiers dix ou quinze ans de venir dans l'est du Canada plutôt que dans l'ouest.

Q. Je crois qu'il se fait quelque chose dans les provinces de l'Est, actuellement, pour diriger une partie de l'immigration de ce côté. J'ajouterai que j'ai conversé avec un autre sénateur à propos de ceux qui quittent nos provinces de l'Est pour aller dans l'Ouest, et il m'a dit qu'une très grande partie de ces gens-là n'allaient pas là pour y faire de la culture, mais qu'ils étaient attirés par les chances de faire de l'argent rapidement, en spéculant sur les terrains dans les villes et autres choses de ce genre. C'est bien la vérité, n'est-ce pas?—R. Je n'en sais rien. Je connais des gens qui sont allés là-bas pour spéculer, et d'autres qui y sont allés pour se fixer sur des terres.

Q. Un sénateur qui habite l'Ouest et qui est en mesure de savoir ce qui en est, me dit qu'un individu prendra 160 acres de terre et fera ses semences au printemps, puis après cela ira à la ville où il passera son temps à boire de la bière et à jouer au billard jusqu'à ce qu'il soit temps de récolter son grain. Il viendra ensuite à la ville et c'est ainsi qu'en réalité il ne vit pas du tout sur sa terre. Evidemment, en hiver, un bon nombre quittent l'Ouest, et même plusieurs vont en Europe. Avez-vous eu occasion de remarquer si cela était le cas ou non?—R. Je dois dire que cela se voit beaucoup moins fréquemment qu'autrefois, proportionnellement à la population, parce qu'en parcourant le pays on voit qu'il y a là beaucoup d'habitations. Ce sont surtout ceux qui viennent d'Europe qui établissent des foyers et vivent chez eux.

Q. Ce sénateur me parlait, je crois, surtout de ceux qui viennent des anciennes provinces?—R. Le jeune homme qui s'établit là-bas avant de se marier, ou qui a une femme de ménage, n'a pas grand contentement à vivre seul; il ne peut pas se nourrir comme il le voudrait ni tenir son habitation en bon état. Mais, d'après ce que j'ai pu voir dans l'Ouest, je crois que cette partie du pays est développée par des gens qui en

grande partie vivent sur leurs terres, et que ces autres dont on parle sont des exceptions.

Q. Quel est l'effet habituel, sur un district agricole avoisinant, de l'établissement de fabriques dans un village ou une petite ville de campagne? Quelle tendance est la plus forte, de développer l'agriculture pour alimenter le marché local, ou bien d'engager les cultivateurs ou les ouvriers de fer à laisser là leur besogne à la campagne pour aller travailler dans les fabriques?—R. Je crois que la tendance est également forte dans les deux sens, et je crois aussi que cela est très désirable. Les endroits que j'ai le mieux aimés sont ceux où le développement de la petite ville industrielle avait absorbé le surplus des ouvriers agricoles. Ces ouvriers épousaient des filles de campagnes et resserraient ainsi plus étroitement les liens entre la population rurale et celle des villes. Je citerai comme exemple Berlin, Ont., et Victoriaville, Qué. Si on pouvait avoir ce développement plutôt que celui des grandes villes, il me semble que nous aurions ainsi une population rurale industrielle, car la population d'une petite ville de deux à trois mille âmes est en grande partie une population rurale. Mon opinion est que les influences dans les deux directions sont on ne peut plus désirables.

Q. C'est là, à votre point de vue, un côté de la question. Mais prenez Cap-Breton. Pour ma part, j'ai été désappointé que des endroits comme Glace-Bay et Sydney aient été édifiés par des industries très considérables, au détriment de l'agriculture dans les environs?—R. Mais il n'en est pas ainsi pour des villes comme Brantford, ou Galt, ou Berlin, ou Victoriaville, ou même Truro. Dans les environs de la plupart des villes industrielles, à l'exception des centres miniers, l'agriculture s'est améliorée, en ce sens, je crois, qu'il a fallu aviser à alimenter la ville de produits agricoles.

Par l'honorable M. Taylor:

Q. Les cultivateurs font plus d'argent parce ce que centre industriel leur fournit un marché local?—R. Oui.

Le Président.—J'ignore s'il serait possible d'engager les gens de Cap-Breton à se livrer à l'agriculture. Il y a là de bonnes terres arables et les meilleurs marchés qu'on pourrait désirer, et cependant on ne veut pas faire de culture.

Le sénateur Derbyshire proposa que les remerciements du comité fussent présentés au Dr Robertson pour sa très intéressante communication.

Le sénateur Baird seconda la motion, qui fut adoptée à l'unanimité.

Le Comité s'ajourne à 1 heure, sujet à l'appel du président.

Le Sénat,

Salle 8,

Mardi, 5 mars 1912.

Le Comité se réunit à 11 heures.

Présents—MM. Power, président; Derbyshire, Baird, Yeo, Tessier et Pope.

Gardon Waldron, de Toronto.

Par le Président:

Q. Les chiffres du recensement, M. Waldron, à un certain point de vue, n'ont pas donné satisfaction, surtout ceux des anciennes provinces; ils ont accusé une diminution de la population dans les districts ruraux, accompagnée d'une augmentation considérable de la population urbaine. Notre comité a été constitué pour s'enquérir des

causes de tout cela, et peut-être pourriez-vous suggérer quelque remède à cette situation, d'autant plus que vous avez déjà beaucoup étudié cette question. Peut-être serait-il préférable de vous laisser exposer vos vues, et ensuite ce comité pourrait vous poser des questions?—R. J'ai parcouru, monsieur le président, le procès-verbal de vos délibérations précédentes, et je crois comprendre la question à l'étude. Voilà déjà longtemps que je m'intéresse à la question du mouvement de la population au Canada, et il y a un peu plus d'un an je faisais une conférence sur ce sujet devant le Canadian Club. A cette époque, j'ai attiré avec énergie l'attention publique sur les statistiques révélées, surtout par le département d'Agriculture de la province d'Ontario dans son rapport au *Bureau of Industries.* Ces chiffres, je suppose, sont assez exacts, surtout en ce qui concerne la population rurale. Dans le rapport de 1909 il y a un exposé fort intéressant, couvrant un intervalle de 20 ans, de tous les townships en détail, et d'après ces chiffres j'ai pu conclure qu'apparemment dix mille personnes quittaient chaque année les fermes de l'ancienne partie d'Ontario. Je veux dire la partie au sud de la baie Georgienne. Ces statistiques révèlent des faits très intéressants. Par exemple, le comté de Huron, de 1890 à 1909, a perdu 19 pour 100 de sa population totale. Le comté de Grey a perdu 19¼ pour 100.

Par l'honorable M. Berbyshire:

Q. Les villages et tout le reste?—R. Oui, tout.

Par l'honorable M. Baird:

Q. En quelle année était-ce?—R. De 1890 à 1909, ainsi qu'en témoignent les rapports des recenseurs, Bruce a perdu 16 pour 100; Dufferin plus de 16 pour 100; Durham, 24 pour 100; Elgin, 17 pour 100; Lambton, 16 pour 100; Lennox et Addington, 12 pour 100; Middlesex, 15 pour 100; Norfolk, 16 pour 100; Northumberland, 16 pour 100; Ontario, 17 pour 100; Peel, 12 pour 100; Perth, 13 pour 100; Prince-Edouard, 20 pour 100; Victoria, 16 pour 100; Waterloo, 16 pour 100; Wellington, 18 pour 100, et ainsi de suite. Durant les années 1908, 1909 et 1910, j'apprends de la même source que dans trente-six des anciens comtés au sud du Nouvel Ontario il y a eu une perte de population rurale de plus de 28,000. C'est-à-dire, dans les municipalités rurales des townships dans 35 des comtés au sud de la baie: c'est cela que j'appelle l'Ancien Ontario.

Les chiffres du recensement sont présentement à être publiés Nous avons eu un relevé de la population d'environ 5,000 villes; nous avons eu d'autres détails, mais nous n'avons encore eu aucun relevé détaillé de la population des townships, et faute de cela, ou tant que nous n'aurons pas eu, ainsi que je l'ai dit l'autre jour, une classification détaillée des occupations de ces populations, il nous est impossible de rien préciser au sujet du mouvement de la population rurale. J'ai examiné avec le plus grand soin tout ce qui a été révélé et le résultat auquel j'en suis arrivé est le suivant: mes conclusions sont que le rapport de M. Blue, annonçant l'autre jour que la population rurale avait diminué de 56,000, est très inexact, pour les raisons que je vais énoncer.

D'après les chiffres de ce recensement qu'il a publiés, nous voyons que la population des circonscriptions au nord de la baie Georgienne et du lac Supérieur, c'est-à-dire celles de Parry-Sound, Algoma, Nipissing, Thunder-Bay et Rainy-River, est de 241,251. C'est là la population au nord de ce que j'ai appelé l'Ancien Ontario. Il y a eu dans ce district, durant la période décennale, une augmentation de 116,000. Comme toute l'augmentation de la province durant la période décennale a été de 340,000, et que l'augmentation de 44 villes de l'Ancien Ontario de plus de 5,000 âmes chacune a été de 325,000, la conclusion s'impose que les campagnes, les villages et les petites villes ayant moins de 5,000 âmes ont subi une perte nette de 101,000 Cela, j'en suis sûr, est très exact, en se basant sur les chiffres du recensement déjà publiés. Et

comme les petites villes ayant moins de 4,000 âmes, et les villages et les townships dépendent réellement de l'agriculture, vous pouvez considérer cela comme étant la perte de la population rurale dans l'Ancien Ontario.

Par l'honorable M. Baird:

Q. En comptant tout ce qui a été gagné dans le Nouvel Ontario?—R. Non pas, dans l'Ancien Ontario. La diminution exacte de la population rurale ne sera connue que quand les chiffres des townships auront été publiés, et vous feriez peut-être bien de demander à M. Blue de vous communiquer ces chiffres. Vous pourrez constater alors le mouvement le plus extraordinaire de population qu'on ait jamais vu, je crois, sur ce continent. Pour en revenir à quelques comtés, en plus de ceux déjà mentionnés: Le comté de Huron, à part une augmentation dans la ville de Goderich, augmentation due à un léger développement de chemin de fer provenant du mouvement du blé, et qui représente un millier d'habitants depuis dix ans, le comté de Huron, dis-je, a diminué de 9,593, le comté de Bruce 9,985, soit plus de 19 pour 100, et le comté de Grenville, 16 pour 100.

Prenez Wellington, où il y a le collège agricole avec un personnel de professeurs donnant continuellement des conférences, et exposant les résultats de la culture scientifique; en dix ans, il s'est produit là une diminution de 4,806, à part la ville de Guelph, et cette diminution a eu lieu en présence d'un collège et de l'exposition de l'agriculture scientifique.

Par l'honorable M. Derbyshire:

Q. Là où les meilleures influences devraient militer pour retenir les gens sur leurs terres?—R. Parfaitement; dans le comté de Grey, à l'exclusion de Owen-Sound, dans cette période décennale, il y a eu apparemment une perte de 9,593, soit 14 pour 100.

Par le président:

Ces renseignements sont intéressants et précieux, car ils confirment pleinement ceux que nous avons déjà obtenus. Le comité aimerait à savoir à quelle cause vous attribuez cela; il ne saurait y avoir aucun doute sur les faits.

M. WALDRON.—Depuis dix ans, l'augmentation de la population a été de 1,710,000. Il est important de savoir où ces gens sont allés, et à quelles industries ils se sont appliqués, et je citerai les faits mêmes là-dessus. Le rapport de M. Blue, publié jusqu'à présent, démontre que 103 villes ont absorbé 1,016,000 de cette augmentation totale. Il reste donc 700,000 pour les townships et les centaines de bourgs et villages ayant moins de 4,000 âmes. C'est mon opinion que quand tous les rapports seront publiés, on pourra constater que notre population strictement agricole par tout le pays ne s'est pas augmentée en dix ans beaucoup plus de 300,000. En d'autres termes, la proportion de notre augmentation à la terre n'est que de 1 à 5, ce qui laisse une proportion absorbée par les industries que je considère comme absolument dangereuses et imprudentes.

Les causes de ce mouvement de population ont été très discutées, et il a déjà été dit à ce sujet, selon moi, beaucoup de choses futiles. On a invoqué d'abord pour cela ce qu'on a appelé la théorie du "flamboiement du gaz" (gaz light theory), c'est-à-dire que les jeunes gens sont attirés vers la ville comme les phalènes vers la lumière d'une bougie. Cela est dû au manque de bonnes routes; au développement des instruments agricoles, qui restreint de plus en plus l'effort de la main-d'œuvre; à l'exploitation de personnages sociaux dans les villes par les journaux du soir; et enfin à l'éducation. La machine lieuse nous est arrivée vers 1880, et il n'y a pas eu depuis d'autres perfectionnements suffisamment importants pour causer un mouvement de population. Les routes d'Ontario sont suffisantes pour toutes fins pratiques. J'ignore de quel pays démocratique l'honorable M. Fisher a voulu parler l'autre jour. Si nos écoles publiques sont conduites de telle façon que les enfants puissent y developper des aptitudes

pour toutes sortes d'industries, je ne crois pas qu'il serait possible, et je ne crois pas non plus qu'il serait sage pour aucune législature d'arrêter ce mouvement. Ce ne sont pas là les causes; les causes, selon moi, sont économiques. Il suffit de lire l'histoire du Canada, et de remonter un peu en arrière dans l'étude de ces statistiques, pour se convaincre que les difficultés économiques de la province d'Ontario étaient manifestes dès 1870. Nous ne pouvions pas alors retenir notre propre population; nos jeunes gens s'en allaient pour améliorer leur condition. Plusieurs de ces comtés ont atteint leur apogée de population en 1870. Huron, je crois, avait plus de 50,000 en 1872; il n'en a maintenent qu'environ 36,000. Middlesex a atteint son plus haut point, je crois, vers 1860, et c'est la même chose dans les autres comtés d'après la date de leur fondation. La difficulté est que l'agriculture a cessé d'être profitable depuis quelques années, surtout depuis 1878, parce que nous avons accru les charges du cultivateur par des taxes, par une politique nationale—j'espère bien ne heurter ici aucun sentiment politique.

L'honorable M. DERBYSHIRE.—Non, vous ne faites qu'exprimer votre opinion.

M. WALDRON.—Nous avons accru les charges du cultivateur. M. Drury, devant la Commission du Tarif, en 1905, a évalué, avec l'aide de sir Richard Cartwright et de M. Fielding, comme étant de $130 à $200 par année, le coût du tarif au cultivateur de cent acres. Mais ce n'est pas là le côté le plus sérieux des difficultés économiques de la province d'Ontario. En fermant les marchés des Etats-Unis aux produits agricoles, et en ne nous offrant que le marché anglais avec ses restrictions, nos cultivateurs se trouvent limités et restreints quant aux choses qu'ils peuvent produire profitablement. Quiconque connaît l'Ontario rural ne peut s'empêcher d'admettre que cela est un fait. La province d'Ontario, et je sais ce dont je parle, ne saurait trouver aucun profit à la culture du blé. Je doute même qu'aux prix actuels on y puisse faire de l'élevage.

Par l'honorable M. Pope:

Q. A 7c. la livre?—R. Oui.

Q. Je ne partage pas votre avis.—R. Je vous donne mon opinion. J'ai entendu l'autre jour une conférence par un professeur, dont j'ai oublié le nom, à l'exposition de bestiaux de Guelph, où l'on mettait en doute l'habileté du cultivateur à faire de l'élevage profitable aux prix actuels. Il parlait aux éleveurs. C'est là un problème pour des experts. Je dis seulement que j'en doute. Ontario ne peut pas produire du blé, et cette province ne peut pas envoyer ce qu'elle produit aux Etats-Unis. Elle ne peut pas non plus tirer avantage du marché anglais. Toutes nos lois reposent sur la supposition que le marché anglais peut donner satisfaction à toute la population rurale du Canada. Ce marché n'a pas accompli cela; il a contribué au développement de l'Ouest, et nos lois n'ont contribué qu'à transférer notre population d'Ontario à l'Ouest, afin qu'elle pût se livrer à la seule chose qui soit possible, d'une manière générale, dans nos conditions économiques, c'est-à-dire à la culture du blé dans le Nord-Ouest. Ainsi donc, nos gens ont été forcés par leurs difficultés économiques à se jeter du côté de la situation que nous avons créée dans l'Ouest. Nous avons été forcés de dépenser près de quatre cent millions pour favoriser les transports, et il en est résulté que nos gens se sont déversés vers l'Ouest, parce que c'est là la seule partie du pays où nos grands réseaux de voies de transport avantagent l'agriculture. Je crois que cette politique était peut-être inévitable, ou du moins elle l'a été longtemps. Mais je doute beaucoup de son succès. Je suis convaincu que les difficultés du Nord-Ouest ne feront qu'augmenter considérablement, parce que, en raison même du système suivi, on est lié là à une seule culture avec tous les dangers qui l'accompagnent.

Par l'honorable M. Baird:

Q. Etes-vous un libre-échangiste ou bien un protectionniste? Dans ce dernier cas, préférez-vous un tarif élevé ou peu élevé?—R. En principe, je suis un libre-échan-

giste. Bien entendu, je ne viens pas affirmer ici que nous devrions avoir le libre-échange au Canada. Je reconnais qu'il y a des difficultés à cela.

L'honorable M. DERBYSHIRE.—Il a été invité à venir ici, parce que nous avons cru que certains discours qu'il avait prononcés devant le Canadian Club avaient trait précisément à ce que nous voulions savoir, c'est-à-dire la raison qui pouvait porter notre population à émigrer de la campagne à la ville; en d'autres termes, la raison pour laquelle le cultivateur doit acheter tout ce qu'il achète grevé d'un tarif élevé, et vendre tout ce qu'il a à vendre sur la base du libre-échange.

M. WALDRON.—Et il ne peut vendre que peu de chose à l'étranger.

L'honorable M. DERBYSHIRE.—Ce que nous cherchons à savoir, c'est si cela est bien vrai. C'est là ce qui nous préoccupe.

L'honorable M. BAIRD.—Je comprends parfaitement cela, et je me rends compte de ce que vous voulez démontrer.

Le PRÉSIDENT.—Je crois que nous ferons bien de laisser M. Waldron continuer, si vous n'y voyez aucune objection.

M. WALDRON.—Une seule sorte de culture, je le répète, sera, je crois, l'axe dont dépendra le succès de l'Ouest, l'axe sur lequel évoluera le système économique de notre population. Je suis convaincu que nous nous livrons ici à une opération de pur hasard. J'affirme cela sans manquer de déférence à qui que ce soit. Nous nous livrons ici à un véritable jeu de hasard en dirigeant une population considérable vers cette partie du pays, et en transférant les cultivateurs de cette province à cette région pour n'y faire qu'une seule sorte de culture. Voilà que la situation dans Ontario est devenue très grave. Vous avez fait en sorte que les chemins de fer ont encore précipité ces conditions économiques en aidant à transférer cette population. En stimulant l'industrie, vous avez encore activé la colonisation de l'Ouest, car il fallait bien trouver des débouchés pour les produits industriels, et ainsi de suite. Puis les unions ouvrières ont joué leur rôle en saisissant l'avantage de faire élever les salaires, et c'est ainsi que vous avez contribué à créer une situation qui a littéralement enlevé la main-d'œuvre à la terre. Elle a enlevé du sol le simple ouvrier agricole, celui qui n'avait pas là d'autres attaches que son travail. Elle a d'abord enlevé celui-là, qui faisait autrefois tant de travail. Puis ensuite elle a pris les fils, les oncles et les beaux-frères du cultivateur, et maintenant elle lui prend ses filles. Et c'est ainsi que, si vous allez à Toronto, vous pouvez voir un état de choses extraordinaire, et aussi, je crois, des plus alarmants; vous pourrez voir ces fabricants, que vous aidez ainsi avec ce tarif et une politique très extravagante de transports, inviter de 40,000 à 50,000 Juifs et Macédoniens à s'établir dans cette ville, et cela au point que tout le centre de Toronto est maintenant transformé en véritable Ghetto. Comme avocat, je sais ce qu'il en est, car je les vois transférer leurs propriétés. Trois ou quatre familles habitent la même maison. La construction est très active; la ville s'étend jusque par delà les hauteurs avoisinantes, et les maisons se construisent en briques à $14 le mille, avec la main-d'œuvre à 55c. de l'heure pour huit ou neuf heures de travail par jour, et avec l'argent à 6 pour 100. Il n'y a plus d'argent à 5 pour 100, et il ne se construit plus de maison à Toronto à moins de 6 pour 100 pour l'argent. C'est le cultivateur qui supporte ce supplément de frais. Naturellement, à la longue, tout cela s'en va au producteur, j'en suis certain.

Par l'honorable M. Derbyshire:

Q. Et l'argent de l'assurance, l'assurance sur la vie et tout le reste va à Toronto?—R. Oui.

Q. Et cet argent est utilisé contre nous pour tout ce que nous pouvons produire sur nos terres?—R. Oui.

Par la politique d'immigration, par la politique du "boom", par la politique de construction de chemin de fer, par la politique du blé ou la politique du marché anglais—de quelque nom qu'il vous plaise de la désigner—vous avez développé un mou-

vement considérable d'immigration en ce pays, suivi immédiatement par un grand mouvement de capital, surtout pour tirer avantage des spéculations sur les terres. Quand une de vos compagnies de chemin de fer construit un embranchement dans le Nord-Ouest, comme cela se fait depuis dix ans, surtout, je crois, pour des fins de spéculation et sans se préoccuper du problème du mouvement extérieur du blé, immédiatement le prix des terres fait un bond de un à deux dollars l'acre à vingt ou trente dollars, et les profits sont énormes. Ces profits se distribuent parmi les gens du Nord-Ouest et parmi les populations des villes, et c'est pure illusion que de s'imaginer que le cultivateur d'Ontario en retire le moindre avantage. Il est complètement en dehors de toute cette spéculation et de toute cette distribution d'argent. On a dit, et vous l'avez tous entendu dire, qu'il avait le marché domestique. Laissez-moi attirer votre attention sur le comté d'York, où se trouve la ville de Toronto. Vous verrez que chaque township de ce comté a continuellement perdu en population, excepté ceux qui touchent de près à Toronto, comme York, Tobikoke et Marham.

Q. Ces townships sont pour ainsi dire dans les limites de la municipalité de Toronto, en ce qui concerne le service des tramways et tout le reste?—R. Oui.

Prenez Georgina, Gwillimbury, King, Vaughan, Whitechurch, tous ceux qui ont perdu de la population; il suffit de parcourir ces townships en voiture, comme je l'ai fait, pour y constater la même désillusion qu'on voit partout dans ce que vous pouvez appeler les districts de culture générale d'Ontario. Si vous suivez la grande route, vous pourrez voir ceci: l'habitation de l'ancien fermier est vide, avec ses fenêtres brisées; dans une autre on y aura mis du foin, ou bien on en a fait une remise à voitures, ou bien encore elle tombe en ruine.

Q. Allez ensuite au village, qui autrefois était la scène de tant d'activité, et vous y verrez la maison du conseil en ruine, les fenêtres de la boutique du charron brisées, ou bien encore on y aura remisé quelque vieille charrette, et partout vous verrez les chardons et les bardanes poussés à profusion?—R. Parfaitement. Evidemment, je le répète, le cultivateur d'Ontario retire peu d'avantage de tout cela. Son soi-disant marché domestique est une petite affaire pour lui.

Q. Vous habitez la ville de Toronto?—R. Oui.

Q. Vous payez le lait 9 cents la pinte?—R. Je le paie 10 cents.

Q. Disons 9 cents; le cultivateur en obtient 3 cents?—R. Je puis vous dire exactement; il en obtient près de 4 cents livrable en gare Union, c'est-à-dire un peu plus de 4 cents la pinte.

Q. Mais je veux dire chez lui?—R. Oui.

Q. J'ai cherché par tous moyens à m'enquérir du montant net que retire le cultivateur, et pour quel prix le produit était par la suite vendu dans la ville, et j'ai constaté que c'était à peu près 3 cents et 9 cents la pinte; ce n'est pas le prix maximum, mais c'est la moyenne?—R. Il en coûte plus de 100 pour 100 pour distribuer le produit du cultivateur. Je parlerai de cela dans un moment.

En ce qui concerne la question du marché domestique, nous n'avons aucune méthode de déterminer réellement cela. Nous savons qu'en 1910 nous avons exporté dans tous les pays pour $144,000,000 de produits agricoles et d'animaux et leurs produits. Nous savons que ces renseignements ont été obtenus de diverses sources par un bureau de renseignements de ce gouvernement, je crois que c'est le Bureau de Recensement, et on a évalué à $582,000,000 le total des produits agricoles pour cette année-là. Si vous examinez ce rapport, vous verrez que certains articles ont été portés deux fois. Par exemple, on a fait figurer tout le foin et on a évalué tout le maïs en silo, et puis il y a les produits, alors qu'évidemment il y a répétition pour une bonne partie de tout cela.

Q. Il faut faire figurer le maïs et le foin, pour en arriver à un total de 500 millions de dollars de produits agricoles dans le Dominion?—R. Oui. Si vous prenez les 144 millions, c'est 26 pour 100 des 582 millions; en admettant que les chiffres du département représentent toute la production agricole du Canada, 144 millions est

26 pour 100. C'est-à-dire que nous exportons à l'étranger 26 pour 100. Mais que deviennent les 74 pour 100? On a dit par tout le pays, et les cultivateurs ont été engagés à croire, et ça été là partie d'un programme politique—je ne viens pas ici parler politique.

L'honorable M. Pope.—Vous serrez la chose de très près, cependant.

M. Waldron.—On a fait entendre au public que 85 pour 100 des produits agricoles avaient été vendus sur le marché domestique. Il n'y a jamais eu plus absurde, je ne dirai pas fausseté, mais illusion. Ces 74 pour 100 sont employés à quoi? D'abord, à nourrir la population agricole même; en second lieu, à nourrir les animaux de ferme; en troisième lieu, aux semences du printemps suivant; et en quatrième lieu, à la vente dans ces superbes villes et centres manufacturiers qui jouent un rôle si important dans notre économie politique. Mon opinion est qu'il n'y a pas plus de 25 ou 26 pour 100 qui vont au marché domestique dans le sens où le marché est produit par la stimulation des manufactures. J'espère que ce n'est pas là parler politique. Je crois que c'est là faire acte de bon sens.

Par l'honorable M. Pope:

Q. Cela dépend de ce vous appelez la consommation sur la ferme. Cela comprend, comme vous pouvez voir, la confection de tous les produits, le bœuf et le porc, le beurre et le fromage, et le reste; il vous faut faire cette distinction?—R. Il y a certaines distinctions qu'il m'est difficile de voir.

Cependant, si on veut me permettre de continuer comme je l'entends, je dois dire que la province d'Ontario est dans une condition alarmante. Par exemple, je vois que les valeurs des terres ont baissé énormément. Je crois connaître le comté de Huron; j'ai vu de quelles hypothèques certaines terres de ce comté avaient été grevées depuis deux ou trois ans. Les terres valaient de $70 à $80 l'acre vers 1880. L'autre jour, dans le township de Darlington, à trois milles en arrière du lac, où les maisons sont construites comme des palais, et doivent coûter de $3,000 à $5,000, on m'a dit que la terre était évaluée à $40 ou $45 l'acre. Eh bien, $45 l'acre ne suffisent pas à rembourser les améliorations qui ont été faites. Je connais une ferme dans le township de Sunderland, dans le Nouvel Ontario, pour laquelles l'exécuteur essaie d'avoir $12,000. Le testateur avait tenu un compte du coût de la propriété et des améliorations qu'il y avait faites, et le total s'élevait à $23,000. Je connais un arboriculteur dans le comté de Norfolk, qui avait l'habitude, m'a-t-il dit, de récolter quelque chose comme huit ou neuf mille barils de pommes par année, et maintenant ses affaires sont ruinées à cause des ravages d'un kermès sur les pommiers contre lesquels il ne peut pas lutter, parce qu'il ne peut pas se procurer la main-d'œuvre pour cela. Il m'a dit que les cultivateurs s'étaient jetés dans l'industrie laitière, et que le manque de main-d'œuvre les avait aussi forcés d'abandonner cela. Ils se mirent à la culture des haricots, avec rotations de haricots et blé. Tout d'abord le rendement des haricots s'est élevé jusqu'à 25 minots à l'acre. Ils continuent présentement cette rotation, et bien qu'ils voient que cela est ruineux, c'est le mieux qu'ils puissent faire. Je connais le comté de Frontenac, car j'y suis né. Mon père, de concert avec le colonel Hamilton, y a inauguré la première fromagerie. Le fils du colonel Hamilton cultive présentement une grande terre de 500 à 600 acres, et il est obligé d'abandonner l'élevage du bétail parce que cela lui est impossible. Il ne peut pas obtenir la main-d'œuvre. Toute la main-d'œuvre est prise par les villes, et ce qu'il en reste n'est que du rebut sans aucune valeur. Son frère habite Leeds, ou près de là, où il y a une grande terre en culture, et il dit la même chose. Le père était dans la législature et les fils sont tous deux d'un parti politique auquel n'appartient pas la majorité de ce comité.

La province d'Ontario fournit l'exemple le plus étonnant et le plus frappant. Nous dépensons beaucoup d'argent pour l'éducation agricole. Evidemment, vous voyez les intérêts économiques que nous avons développés dans Ontario. Instinctivement, on s'est aperçu de ce que je viens de parler, et on a cherché à trouver une

antidote au mal. L'antidote est, d'un côté, que le cultivateur doit recevoir une éducation appropriée à ses besoins seulement, et de façon qu'il ne puisse pas sortir de cela. L'autre antidote, ainsi que l'a fait remarquer M. James, de Toronto, consiste à faire pousser deux brins d'herbe là où il n'en poussait qu'un seul auparavant. Tout cela est bel et bon, mais vous ne pouvez pas faire pousser deux brins d'herbe là où il n'en poussait qu'un seul à moins de conditions économiques appropriées. Vous ne pourrez pas décider un cultivateur à retirer ses petites épargnes de la banque pour les consacrer à des améliorations, à moins qu'il n'espère en recevoir un bénéfice. Somme toute, le cultivateur est aussi un homme d'affaires. Vous en avez la preuve à Guelph; les quatre cinquièmes de gradués du collège agricole désertent immédiatement la ferme. Nous les voyons demander de l'ouvrage durant tout l'hiver. Je suis l'un des propriétaires du *Weekly Sun*, et ces gradués nous demandent de l'ouvrage au journal. Ils obtiennent en général des salaires allant de mille à douze cents dollars. Ceux qui possèdent leurs propres terres, et qui sortent du collège agricole, abandonnent la culture et s'en vont. Ces faits, selon moi, sont concluants. Ce sont les forces économiques qui sont ici au travail, et ces jeunes gens ne font que leur obéir. Les jeunes gens de cette province et de toutes les autres provinces obéissent aux forces économiques, et ils vont là où ils peuvent améliorer leur état, et pendant ce temps-là leurs terres se morcellent et s'appauvrisent et ne peuvent pas garder leurs populations. Il y a encore autre chose; notre population rurale est si claisemée qu'elle en est devenue incompétente, et elle se répand par tout le pays où elle continue à rester incompétente. J'ai passé près de dix ans dans l'Amérique Centrale, où j'avais été attiré par les profits que j'espérais réaliser par la culture tropicale. J'ai dépensé là près d'un million de dollars, et j'ai dû en définitive abandonner la partie parce qu'il n'y avait là ni boutique de forgerons, ni fabriques, ni aucune organisation industreille. Je m'aperçus que pour mener à bien une grande entreprise, il m'aurait fallu créer un pays industriel, et cela était au-dessus de mes moyens. C'est là la condition économique qui ne fait que s'accentuer par tout le Canada, et le poids de cette condition, selon moi, se fait maintenant sentir. Par exemple, vous éprouvez maintenant des difficultés dans le Canada rural à maintenir des agences civilisatrices, des églises et des écoles. Vous savez quelle clameur s'est élevée dans la province d'Ontario à propos d'instituteurs. Une certaine organisation de l'église baptiste s'est réunie l'autre jour, et a voté le traitement magnifique dans Ontario, la province d'Ontario soi-disant si riche, de $625 par année, comme étant le mieux qu'elle pouvait faire pour un pasteur, la plupart du temps sans cheval ni presbytère. Voyez les journaux de campagne dans Ontario; ces journaux périclitent de façon continue à cause des influences mêmes dont je viens de parler. Je le répète, je n'ai foi qu'en des causes économiques pour expliquer le mouvement de la population. Je dis que nous avons engagé nos gens à s'en aller dans l'Ouest en créant des conditions économiques d'une seule récolte et d'un seul marché.

Par l'honorable M. Tessier:

Q. Quel est le remède?—R. Le remède est très difficile, et je serais très embarrassé d'en trouver un qui fût complet. Nous devrions avoir un tarif de revenu, et nous devrions avoir la réciprocité. Il nous faut élargir nos marchés. Ce n'est pas là parler politique et nous ne pouvons pas vivre comme nous le faisons maintenant.

Par l'honorable M. Derbyshire:

Q. Alors sir Wilfrid était bien inspiré de dire qu'il fallait mettre les gens sur les terres, puis ensuite trouver des marchés pour le surplus de produits?—R. Je ne voulais pas serrer la politique de si près, mais je n'ai jamais douté de cela. Je ne vois pas comment tous ceux qui ont à cœur les intérêts du Canada peuvent mettre en doute la nécessité présente d'élargir nos marchés.

Le Président.—Je crois avoir touché ce point.

Par l'honorable M. Owens:

Q. Apparemment, il y a diminution de la population rurale?—R. J'en suis venu à la conclusion qu'au moins dix mille personnes ont quitté les anciens comtés d'Ontario depuis dix ans.

Q. Les conditions de l'agriculture aujourd'hui dans Ontario sont plus attrayantes que quand vous faisiez vous-même de la culture?—R. Que voulez-vous dire?

Q. Je veux dire que les méthodes se sont améliorées, et qu'il y a de meilleures machines et de meilleures maisons?—R. Non, je ne crois pas. Les maisons, dans le sud de l'Ancien Ontario, ont été construites de 1800 à 1870, alors qu'il se récoltait de l'orge et que le blé valait $1.25 le minot. Ces maisons sont toujours là. Ce sont des maisons spacieuses, bien différentes des maisons actuelles, si mesquines et si étriquées.

Q. Dans ces temps-là, on ne se servait pas de charrues à siège?—R. Elles peuvent être très confortables pour s'y asseoir, mais je ne crois pas qu'elles soient généralement en usage.

Q. On était loin aussi, alors, de penser à la lieuse automatique?—R. La lieuse automatique est arrivée en 1883, et cela me reporte aux jours de mon enfance.

Q. En dépit de tout cela, les jeunes gens continuent à déserter les fermes?—R. Je répète que cela est dû aux circonstances économiques présentes.

Par l'honorable M. Derbyshire:

Q. J'ai entendu le professeur James faire une conférence il y a quelque temps, et il paraissait beaucoup insister sur la nécessité de faire pousser deux brins d'herbe là où il n'en poussait qu'un seul auparavant; en d'autres termes qu'une vache qui donne trois mille livres de lait aujourd'hui devrait pouvoir en donner six mille livres?—R. Parfaitement.

Q. Cela voudrait dire aussi qu'une terre donnant aujourd'hui pour mille dollars de produits, devrait pouvoir en donner deux mille, cultivée comme il le faudrait. Nous avons des exemples de cela dans notre pays, où des jeunes gens actifs ont pu faire produire $2,400 et $2,500 à cent acres de terre. Ils ont sélectionné leurs vaches, et ils en obtiennent neuf mille livres de lait, alors que la moyenne de la province n'est que de trois mille. Ce que veut le professeur James c'est amener les 90 pour 100 des cultivateurs ordinaires au niveau de ces jeunes gens modèles?—R. Il se repose sur les conférence et l'éducation pour réaliser ce desiratum, alors qu'il faudrait plutôt pousser aux profits économiques, car c'est cela qui porte les hommes à donner leur maximum d'efforts.

Q. La difficulté qu'il nous faut résoudre est que le bon vieux cultivateur, qui par son industrie, la bonne conduite de ses affaires et son bon jugement, avait réussi à vivre et à élever sa famille et l'instruire, déménage à la ville afin de pouvoir encore mieux élever sa famille, et il laisse sur sa terre un homme ordinaire qui partagera avec lui les profits. Immédiatement, les produits de la ferme baissent de moitié, par suite de mauvaise gestion et faute de tout le soin voulu aux vaches laitières, à la volaille et aux autres animaux de ferme. Cee cultivateur qui s'en va ainsi à la ville devient pour la ville un fardeau inutile, parce qu'il ne veut pas consentir à aucune amélioration. Il votera contre les égouts, ou la lumière électrique, ou quoi que ce soit qu'on puisse demander pour embellir la ville?—R. Naturellement. Le fardeau des taxes, par tête, a beaucoup augmenté pour la population rurale. Les frais d'entretien des écoles ont augmenté de plus de 30 pour 100. Les taxes municipales ont aussi augmenté de plus de 60 pour 100.

Il y a aussi autre chose, sur laquelle je désire attirer votre attention. Prenez toute la région à partir de Parry-Sound jusqu'à celle que nous avions l'habitude d'appelerr le Nouvel Ontario, le Muskoka et tout le reste. Il y a là un état de choses pitoyable. L'année dernière, j'ai parcouru en voiture les 22 milles allant de Parry-Sound à Rosseau. C'était en hiver, et toutes les fermes, la plupart le long de la route

construite il y a quelques années par le gouvernement, ont été abandonnées. Mon conducteur était un de ces gais jeunes gens qui cumulent les fonctions d'agent de machines, d'agent d'assurance et d'agent d'immeubles, et il avait beaucoup de ces terres à vendre, et il les offrait à moins d'un dollar l'acre, bâtiments compris. Je me rappelle une terre où les bâtiments avaient dû coûter au moins $1,500, et il offrait cela à des prix allant de 75 cents à $1 l'acre. A Trout-Lake, qui est à deux ou trois milles de Port-Carling sur ce chemin de Parry-Sound, il y a une jolie maison avec un bureau de poste; il doit y avoir au moins un mille de clôture en fil de fer sur le devant, et la terre comprend 200 acres; cependant l'année dernière tout cela s'est vendu pour $250.

L'honorable M. YEO.—Quelle est la qualité de la terre?—R. En certaines parties, elle est très bonne. Naturellement, elle est inégale, et il peut y avoir des roches. Les valeurs diminuent dès que la population s'éclaircit.

Par le Président:

Q. Vous avez parlé de main-d'œuvre qu'on pouvait se procurer autrefois à la campagne, et qui est maintenant enlevée par les villes. Je ne doute pas que cela soit exact jusqu'à un certain point, mais un membre du Sénat m'a dit que dans la partie du pays qu'il habite la main-d'œuvre utilisable dans les villes ne venait pas en règle générale de la campagne; que les fils des cultivateurs prenaient le chemin de l'Ouest, et que ceux qui affluaient dans les villes étaient en général des immigrants venus d'Europe. En nombre de cas, cela est vrai?—R. Je n'aurais pas dû peut-être dire qu'ils étaient gagnés par les villes; ils sont attirés par de meilleurs emplois; s'ils s'arrêtent dans les villes, ils iront plus tard là où de meilleures occasions se présenteront; mais je crois que ce que vous dites est parfaitement exact. Les villes se remplissent avec des artisans venus de Glasgow, avec des Juifs venus d'Europe orientale, avec des Macédoniens pour les travaux grossiers dans les tanneries, etc., avec des Italiens, pour les travaux de la voirie, et le reste.

Q. Vous avez fait un tableau lamentable de la condition des cultivateurs, mais je crois cependant que dans la plupart des provinces les cultivateurs sont aujourd'hui bien mieux qu'il y a dix, quinze ou vingt ans. Par exemple, il n'y a pas aujourd'hui autant d'hypothèques qu'il y en avait il y a vingt ans.—R. Je ne suis pas prêt à admettre cela, car je doute que la chose soit exacte. Il est difficile de s'en assurer, et la seule manière d'y arriver serait d'aller dans deux ou trois bureaux d'enregistrement de comté et d'y comparer les concessions d'aujourd'hui avec celles de ces années passées. C'est ce que je vais essayer de faire ,et je serais heureux de vous communiquer là-dessus tous les renseignements qu j'aurai pu obtenir. Je ne vois pas comment il soit possible que les hypothèques aient beaucoup diminué, parce que les pères dans la province d'Ontario ont dû fournir le capital nécessaire pour établir leurs fils dans l'Ouest, et ont dû avoir recours pour cela à leurs épargnes; et je ne pourrais pas assurer—en réalité, je ne crois pas—que les cultivateurs soient aussi à l'aise aujourd'hui qu'ils l'étaient quand j'étais enfant.

Q. Voulez-vous dire que les cultivateurs ne sont pas aussi à l'aise aujourd'hui que quand vous étiez enfant?—R. Je vais vous expliquer tout cela en détail. En premier lieu, ils travaillent beaucoup plus fort, c'est une corvée très pénible. Si vous allez dans le comté de Huron, et allant de Clinton vers London, vous verrez sur chaque ferme de 100 acres ces mêmes conditions, c'est-à-dire qu'il y a là un homme et une femme. Ils ont attendu tard pour se marier, vu la pression des conditions dont je viens de parler. Ils n'ont pas d'enfants, et c'est sur eux que retombe tout le travail pressant de la ferme; ils sont exténués de travail et ils n'en peuvent plus; et quand l'automne arrive, leur seule chance de faire le travail d'automne, qui consiste à éplucher et à couper le maïs de silo, à moissonner leurs racines, et ainsi de suite, c'est de se mettre en commun avec les voisins et de faire ce qu'on appelle des corvées en commun (bee work). La femme doit aller puiser l'eau pour le bétail, et faire toutes les menues

besognes, quand l'homme est allé travailler chez le voisin, et à la fin c'est toujours la même chose, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent faire leurs labeurs d'automne. Les terres sont cultivées à la diable et sont infestées de mauvaises herbes. Il n'y a pas de temps pour l'église, pour les recréations ou pour les satisfactions d'aucune sorte. Que pourrait-il bien y avoir qui pourrait compenser ce cultivateur et le mettre plus à l'aise qu'il n'était il y a vingt-cinq ans? Il faudrait de grands profits économiques. Mais il est impossible, quand on les voit ainsi abandonner leurs fermes, qu'il puisse y avoir de plus grands profits économiques. Je suis sûr qu'ils ne les ont pas. Je suis sûr que la situation des cultivateurs n'a jamais été pire en cette province. Je suis sûr de cela, et je crois pouvoir établir la chose.

Par l'honorable M. Yeo:

Q. Avez-vous une idée des gages payés en général à l'ouvrier des champs dans Ontario?—R. Je sais qu'on les paie $35 par mois, avec pension et blanchissage, et en outre peut-être l'usage d'un cheval et d'une voiture—ou peut-être se sert-il du cheval et de la voiture comme un droit—le soir et le dimanche. Pensez donc à quel point les conditions sociales sont changées sur les fermes d'Ontario. Vous, M. Derbyshire, vous aimeriez voir le cultivateur faire de la laiterie; mais comment un homme et une femme peuvent-ils faire cela? Qui traira les vaches le dimanche? Il ne peut pas avoir personne pour traire les vaches le dimanche. La pratique générale, maintenant, dans Ontario, pour les ouvriers de ferme est celle-ci: Vu le développement des unions ouvrières, et dans les conditions économiques dont je parle, quand arrive six heures l'homme met ses chevaux à l'écurie, et il ne va ni traire les vaches ni faire d'autres menues besognes; il ne veut pas; il quittera sa place plutôt; et quand arrive le dimanche, ou un jour de pique-nique, ou le 24 mai, ou autre chose de ce genre, le pauvre cultivateur et sa malheureuse femme doivent rester et faire toute la besogne, tandis que son valet de ferme se promène avec son cheval et sa voiture. C'est une situation impossible, et les cultivateurs ne sont plus aux beaux jours d'autrefois. Il est inutile de venir me dire que les cultivateurs de la totalité du Canada sont aussi à l'aise qu'ils l'étaient autrefois. Je ne crois pas que M. Walker sache ce qu'il en est. Je ne le crois pas, quand il vient nous dire que les dépôts affluent dans les banques. Je crois qu'il y a d'autres explications. Evidemment, il serait possible de se renseigner assez au juste. Voilà depuis un bon nombre d'années que la province est au travail; il y a tendance naturelle à épargner, et les épargnes se sont accumulées; les succursales des banques d'épargne sont maintenant répandues partout, et dans chaque village de la province les gens ont maintenant l'habitude d'aller porter leurs petites épargnes à la banque et de payer par chèque. A ma propre connaissance, plusieurs cultivateurs lourdement grevés d'hypothèques ont des comptes en banque. C'est-à-dire qu'ils tiennent en banque leur compte de frais d'exploitation, qu'ils portaient autrefois dans leur poche; et ils paient maintenant comptant pour tout ce qu'ils achetaient autrefois dans les magasins, mais ils portent leur argent en banque, et ces fonds contribuent à accroître les épargnes considérables et les dépôts de nos banques au Canada.

Par l'honorable M. Derbyshire:

Q. Les banques s'enrichissent avec les 800 millions de dollars qu'elles détiennent.

Par le Président:

Q. Vous attribuez à des causes économiques les conditions dont nous souffrons? —R. Oui.

Q. J'ignore si vous avez raison ou non, mais je puis dire qu'en Angleterre, où le libre-échange existe, la tendance à quitter la terre et à aller dans les villes, ou à émigrer, est au moins aussi prononcée qu'ici; comment pouvez-vous expliquer cela?—R.

Evidemment, je ne puis parler qu'avez une grande réserve des conditions en Angleterre. L'Angleterre est un pays manufacturier, et non pas apparemment un pays agricole. Les Anglais se trouvent mieux, semble-t-il, de fabriquer des marchandises que de cultiver la terre, et pour cela ils s'amassent dans les villes.

Q. Mais les ouvriers ici sont mieux payés. M. Fisher a beaucoup appuyé là-dessus et il a dit que les salaires sont bien plus considérables à la ville qu'à la campagne et que sous ce rapport les mêmes conditions qu'en Angleterre existent ici.

L'honorable M. KERR.—Vous voulez dire les provinces d'Ontario et de Québec.

Le PRÉSIDENT.—Oui, naturellement, je parle des anciennes provinces.

M. WALDRON.—Vous dites que les salaires sont plus élevés dans les villes qu'à la campagne?

Le PRÉSIDENT.—Parfaitement, et ce doit être la même chose en Angleterre.

Par l'honorable sir M. Jones:

Q. Naturellement, il faut plus d'argent à la ville, où les dépenses sont plus fortes?—R. Oui. Vous voyez ce qui se passe dans nos villes. Vous avez les unions ouvrières agissant de concert avec la protection, avec la politique des transports, et avec la politique d'exclusion. Ce sont les unions ouvrières qui font monter les salaires.

L'honorable M. DERBYSHIRE.—Afin de prendre le dessus sur les faiseurs de tarifs.

M. WALDRON.—Tout cela fait hausser les terrains, fait hausser le prix des vêtements, et enfin tout; et il arrivera un moment où on ne pourra pas monter plus haut. haut.

Par l'honorable sir M. Jones:

Q. Cela fait hausser le prix du beurre, des œufs, de la viande et de tout ce que produit la terre?—R. Les frais de distribution augmentent à la ville en des proportions énormes. Le cultivateur s'étonne toujours qu'il ne retire que 3 cents par pinte de lait, alors qu'il le voit vendre à la ville pour 9 cents.

Par l'honorable M. Kerr:

Q. Je n'étais pas ici plus tôt, mais en ce qui concerne le coût de ces produits mêmes de la ferme, et considérant les conditions qui existent ici, il est certain que les jeunes gens des campagnes désertent leurs familles, et au lieu d'aider à tenir les terre en culture laissant cette tâche à des hommes à gages?—R. J'ai tiré cette conclusion, des chiffres du recensement déjà publiés, que la population rurale de l'Ancien Ontario avait pour ainsi dire diminué de cent milles en dix ans. C'est là ce que j'ai dit, et je ne crois pas me tromper. On le verra plus tard. Et je dis qu'on abandonne la terre pour des raisons économiques, et que la théorie "gas-light" et la théorie d'éducation et tout le reste ne sont que des causes secondaires. Quant au remède, j'en ai déjà dit quelque chose. Vous abordez là la question même de toutes les destinées du Canada. Je ne crois pas que vous puissiez continuer à laisser aller les choses comme elles vont. Je le répète, la tentative de développement de l'Ouest en en faisant un pays d'une seule culture est une pure opération de hasard. Je ne crois pas que cela réussisse. Je crois que des difficultés se produiront, qui causeront beaucoup d'ennuis et d'inquiétudes à nos hommes d'Etat; mais, laissant de côté des questions plus considérables, la seule chose que je puis voir est une politique de tarif de revenu et la réciprocité pour les produits agricoles. C'est là mon opinion. Plusieurs hommes plus experts que moi en ces matières ont à ce sujet la même opinion, et un homme très éminent est mort l'autre jour qui partageait là-dessus le même avis que moi. Cependant, je me suis toujours étonné que les conditions sociales et économiques du Canada n'étaient pas l'objet d'une considération plus sérieuse parmi nos hommes politiques canadiens.

Par le Président:

Q. La situation commence maintenant à attirer l'attention?—R. Vous allez voir et les Canadiens verront les anciens habitants de cette province dispersés à tous les coins de l'horizon, et remplacés par qui?—par ceux dont a parlé le sénateur Derbyshire—par l'ouvrier agricole de basse extraction qui va devenir le détenteur de la terre. Prenez mon expérience de l'autre jour. Je suis allé dans une très belle et très spacieuse maison de ferme qui avait été construite vers 1860 ou 1870 avec de l'argent tiré de récoltes d'orge, et j'ai trouvé un homme d'environ 35 ans, maigre et exténué de travail. Il me conduisit en voiture à sa maison à 11 heures du soir, et me recommanda de prendre toutes mes aises, alors qu'il avait à se rendre à un mille de là pour soigner ses bêtes, n'ayant personne pour l'aider; et il m'a juré qu'il ne pourrait pas résister bien longtemps, et il m'a montré sa mère, que j'ai vue le lendemain matin—la seule femme de sa famille laissée à la maison, car il ne s'était jamais marié—et j'ai aussi vu là deux petites filles, amenées d'un orphelinat, dont l'une est une naine. Voilà qu'en cet endroit les rebuts de la charité se mêlent à la population. Les anciennes familles se sont éparpillées jusqu'à Athabaska-Landing, même jusqu'à la Baie d'Hudson, et vous croyez que nous allons rester avec le même idéal de civilisation, et que nous allons garder la même efficacité économique? C'est une absurdité. La chose est une monstruosité, en ce qui concerne le gouvernement ou la colonisation de ce pays. Comment cette population ainsi éparpillée peut-elle faire de la bonne besogne ou rester excellente?

Par l'honorable sir M. Jones:

Q. La densité de la population rend-elle le peuple meilleur?—R. Mais, parfaitement. Dans tous les cas, la densité relative dans les districts ruraux. Comment vont-ils garder leurs écoles? Comment vont-ils garder leurs églises, en étant ainsi éparpillés de cette manière? Comment allez-vous conserver et rendre efficace vos agences civilisatrices, vos journaux de campagne?

Par l'honorable M. Derbyshire:

Q. Dans une séance précédente du comité, j'ai raconté que j'avais vu sur une ferme près de Glasgow un ouvrier agricole d'expérience qui gagnait $120 par année et qui restait là toute l'année, et aussi une femme vigoureuse qui pouvait traire les vaches et faire toutes les menues besognes et qui gagnait $50 par année. Vous ne pourriez pas voir cela ici?—R. On ne peut pas avoir de femmes dans Ontario pour travailler sur les fermes.

Par l'honorable sir M. Jones:

Q. Non, parce qu'il y a tant d'occasions pour les deux sexes de mieux faire à son propre compte, et l'on préfère aborder de plus grandes entreprises.—R. En disant cela, que pensez-vous avouer? Vous avouez, par là même, l'incapacité économique de l'Ontario rural.

Q. Eh bien, il s'ensuit ici une plus grande égalité qu'en Europe; nos gens peuvent aller hardiment de l'avant avec peu de capitaux, et c'est là une chose qu'on ne saurait voir en Europe?—R. Je l'ignore; je n'ai pu voir jusqu'ici de près que la population de l'Ecosse.

Q. Dans l'intérêt de toute la population, ne sont-ce pas là les conditions les plus désirables, celles dont la pratique est possible?—R. Non, ce sont là, je crois, des généralités que je ne peux pas admettre.

Par l'honorable M. Kerr:

Q. Considérant la chose au point de vue pratique, l'attrait ne suffit-il pas à expliquer la diminution de notre population agricole?—R. Ne voyez-vous pas que cet attrait

est une conséquence de nos lois et d'erreurs économiques? C'est-à-dire qu'il y a le tarif des Etats-Unis et le fait que nous n'avons pas de voisins. Nous n'avons pas l'accès de ce marché, et ils ne veulent pas nous laisser faire des affaires avec eux. Nous ne pouvons faire du commerce qu'avec l'Angleterre, et alors pour y arriver nous dépensons 400 millions de dollars pour le développement de chemins de fer qui, naturellement, sont dans l'impossibilité de fonctionner quand nous en avons le plus grand besoin, c'est-à-dire quand il faut transporter la récolte. Mais le résultat de tout cela est d'avoir créé des conditions telles que la seule région où l'on puisse faire de la culture avec bénéfice est l'Ouest, et c'est pourquoi nos gens continuent à se diriger de ce côté. Vous appelez cela un attrait. Cet attrait est augmenté par le fait que de grandes spéculations sur les terrains se produisent immédiatement; des embranchements de chemins de fer sont projetés un peu partout.

Q. Je ne considère ici que ceux qui gagnent de l'argent, abstraction faite des spéculateurs. Un jeune homme de 21 ans, fils d'un cultivateur du comté de Vaughan, s'est présenté à mon bureau et m'a acheté une terre près de Portage-la-Prairie à $23 l'acre. Comme je connaissais ce jeune homme et sa famille je n'exigeai pas de paiement comptant, mais il m'a payé en trois ans avec les récoltes qu'il a tirées de cette terre?—R. Il y a plusieurs cas comme cela, mais il ne faut pas faire trop de fond là-dessus, car j'ai pu m'assurer, en consultant les chiffres du recensement, que malgré tous ces beaux résultats dans l'Ouest notre population agricole n'a probablement pas augmenté beaucoup plus que de 300,000 en dix ans par tout le Canada.

Par le Président:

Q. Vous avez déjà parlé dans la première partie de votre déposition de certaines statistiques. Pourriez-vous nous dire approximativement quelle quantité de produits manufacturés est consommée sur une ferme moyenne de 100 acres de qualité moyenne avec une famille composée des parents et de trois enfants?—R. J'ai lu ce qui s'est passé à la Commission du tarif en 1905, quand sir Richard Cartwright et M. Fielding, et M. Drury, qui est un jeune homme très intelligent, ont discuté la question. M. Drury était d'avis que les instruments agricoles, les lainages et autres articles manufacturés pour une famille établie sur 100 acres de terre reviendraient à $459. Je crois que ce chiffre est très bas. Je crois qu'il n'a tenu aucun compte de diverses choses où les articles manufacturés jouent un certain rôle. M. Fielding croyait aussi que cela était trop bas. Sir Richard Cartwright a dit que le tarif sur ces articles serait de 30 à 35 pour 100, et ainsi, d'après les chiffres de Drury, ils calculaient que la taxe annuelle payée par le cultivateur de 100 acres serait de $130 à $200. Ces chiffres sont, je crois, assez exacts; cependant, je les crois encore plutôt bas. Il faudrait une longue étude pour savoir à quoi s'en tenir sur tout cela.

Par l'honorable sir M. Jones:

Q. Voulez-vous dire que la moyenne des droits payés par le cultivateur équivaudrait, somme toute, à 30 ou 35 pour 100?—R. Trente ou trente-cinq pour cent, c'est bien, je crois, ce que sir Richard Cartwright a dit.

Q. J'hésite à croire que sir Richard Cartwright ait dit cela.—R. J'en ai lu, hier, le rapport officiel, et je crois pouvoir faire, pour cela, bon fond sur ma mémoire.

Par le Président:

Q. Quel effet exerce habituellement sur les cultivateurs le voisinage de fabriques dans un village ou une petite ville. Quelle tendance est la plus prononcée, de développer l'agriculture afin de pouvoir alimenter les marchés locaux, ou d'engager les gens de la campagne à laisser là leur ouvrage pour aller travailler dans les manufactures? —R. Je ne pourrais, je crois, me prononcer que théoriquement là-dessus. Je ne crois pas que mon expérience soit fort étendue. Je connais une petite ville de 2,500 âmes, où

il y a une fabrique de tricots et une fabrique de vêtements—vous savez que la grande industrie du Canada est la confection de vêtements—et ces fabriques ont certainement exercé de l'attraction sur les femmes, au point qu'il devient impossible de se procurer des femmes domestiques, et cela n'a porté personne à chercher à s'enrichir en alimentant le marché local.

Par l'honorable M. Kerr:

Quel effet peut exercer, sur une population rurale, surtout parmi les femmes, un grand magasin comparable par exemple à celui de Eaton où l'on emploie probablement de 4,000 à 6,000 femmes entre le magasin et la fabrique; il est probable qu'un tiers de ces ouvrières sont importées, mais je crois qu'une grande partie des autres vient de la campagne?—R. Ces ouvrières viennent des petites villes, des campagnes et des villages, et jusqu'à un certain point se recrutent dans les fermes mêmes. Vous constaterez que généralement la fille du cultivateur a une meilleure éducation; c'est-à-dire, qu'à l'école publique, si cette jeune fille est tant soit peu douée, elle a pris ses diplômes, et elle devient alors institutrice, sténographe, ou comptable ou autre chose de ce genre et elle gaspille sa vie. Oui, il y a des milliers de nos meilleures Canadiennes qui gaspillent leur vie en passant par la superbe expérience de contribuer au développement des manufactures. C'est une honte. Mais les conditions économiques sont toujours en travail; ce sont les conditions économiques. Plusieurs choses se présentent à mon esprit dont j'aimerais parler. Je connais deux ou trois localités dans cette province depuis l'âge de mon enfance. Je suis né dans le comté de Frontenac, et en 1866 mes parents m'amenèrent dans le comté de Huron. Ma mémoire peut remonter à beaucoup d'années en arrière, et j'ai vu la disparition de toutes les maisons de tous les petits cultivateurs, ainsi que des cultivateurs eux-mêmes, et la pression graduelle, ou l'exercice graduel de l'attrait, si vous le préférez, en ce qui concerne le développement des conditions économiques de cette province. Les habitations de ces petits cultivateurs sont toutes disparues, ainsi que le petit hameau, l'auberge de mi-chemin, et à leur place il n'y a plus qu'une maison isolée avec un homme et une femme représentant l'unité sociale typique de l'Ontario rural. Le ministre de l'Education dans Ontario a fait rapport que l'année dernière la fréquentation des écoles rurales est diminuée de près de 3,000, et cela comprend la nouvelle population du Nouvel Ontario, qui est en grande partie rurale, de sorte que, dans l'Ancien Ontario, cette diminution a dû être très considérable, peut-être 4,000 ou 5,000 en une seule année.

Par l'honorable sir M. Jones:

Q. A quoi attribuez-vous cette diminution de maisons et de population de cultivateurs?—R. La raison en est, évidemment, que le cultivateur s'en va; puis la maison reste vacante, et enfin tombe en ruine, ou bien est convertie à un autre usage.

Par l'honorable M. Derbyshire:

Q. Par exemple, dans le comté de Frontenac, parmi les 900 ouvriers des usines *Kingston Locomotive Work*, il se trouve un bon nombre d'anciens cultivateurs, tous des hommes forts et vigoureux. Vous dites que le cultivateur est attiré hors de chez lui, mais on ne l'en chasse pas?—R. Non, je veux dire que par suite du développement économique du pays, là où le cultivateur, il y a 25 ans, avait deux maisons et deux ouvriers pour l'aider aux travaux de sa ferme, il peut maintenant, grâce au développement des machines économiques, faire lui-même tout ce qu'il faisait autrefois avec deux hommes, et il n'a plus besoin de ceux-ci. S'il fabrique du beurre, il n'a pas besoin d'une baratte comme autrefois; il fait sa besogne en cinq minutes avec un séparateur; s'il laboure, il peut passer sur autant de terre en un seul jour que pouvaient le faire trois hommes il y a vingt ans; quand il récolte son grain, il moissonnera et liera en gerbes, et fera à lui seul la besogne que faisaient dix hommes il y a 25 ans; et il en est ainsi pour toutes les autres opérations de la ferme.

Q. Le développement des machines agricoles, pour toutes les diverses besognes, a fait diminuer la nécessité d'avoir recours à des mercenaires, et les gens s'en vont parce que leurs services ne sont plus autant requis qu'autrefois?—R. C'est là une des causes très secondaires. Ma mémoire remonte jusqu'à 1870. En 1881, mon père a acheté la première lieuse sortie de votre fabrique. C'était une grosse machine très fruste, mais c'était la meilleure qu'il y avait alors, et elle coûtait $300 ou $325. Qu'avez- vous pu fabriquer depuis lors, excepté le séparateur, pour économiser la main-d'œuvre?

L'honorable M. Beith (au sénateur Jones).—Comment avez-vous réduit les travaux de labourage?

L'honorable sir M. Jones.—Par la charrue polysoc à siège ressort, permettant de labourer autant en une heure que vous pouviez labourer en trois heures il y a vingt ans.

L'honorable M. Beith.—Mais l'ouvrage n'est pas aussi bien fait.

L'honorable sir M. Jones.—C'est tout aussi bien fait, et sur les plus grandes terres vous verrez qu'un seul homme peut labourer 25 acres par jour et fait l'ouvrage tout aussi bien qu'autrefois. Vous me demandez ce qui s'est fait depuis 1881. Pour toutes les machines agricoles, le développement a été, sous le rapport d'utilité de l'emploi, amélioré énormément. Aujourd'hui, la lieuse vaut deux ou trois fois plus que celle que votre père a achetée en 1881, et il peut l'acheter aujourd'hui pour la moitié du prix de ce que l'autre coûtait.

Par l'honorable M. Kerr:

Q. En ce qui concerne l'immigrant qui vient ici comme ouvrier agricole et qui est employé durant quelques mois par un cultivateur, qui le renvoie en hiver, nous avons à faire face à un véritable problème, car ces gens-là ne resteront pas sur les fermes en hiver à $5 par mois, quand ils gagnaient avant cela $25 ou $30?—R. Vous touchez là un sujet très difficile. En ce pays, quelles sont les industries qui peuvent continuer en hiver sur les terres? Voyons donc. Dans le district de Muskoka, on fait du bois en hiver. Dans le nord de l'Ontario, vous avez des conditions moins avantageuses; il y a là pleinement de quoi s'occuper en été; les femmes font un peu de culture, et les hommes gagnent la partie la plus substantielle des revenus en allant travailler dans les chantiers en hiver, ce qui est un état de choses très regrettable. Mais par tout le pays, que voulez-vous faire en hiver? C'est là l'un des mauvais côtés de l'existence en ce pays. Autrefois, quand les unions ouvrières et les autres conditions dont j'ai parlé n'avaient pas encore fait sentir leur influence, l'ouvrier qui venait d'Angleterre ou d'ailleurs se construisait à l'angle d'un lot, ou bien le cultivateur lui construisait une petite habitation avec un acre de terre, et le privilège de garder un porc et une vache; ses enfants allaient à l'école soutenue par le cultivateur, et à mesure qu'ils grandissaient ils donnaient du travail; on leur faisait faire de menues besognes, qui allégeaient la tâche fastidieuse du cultivateur, et ils étaient extrêmement utiles en tant que la famille travaillant dans la communauté. Aussitôt que les conditions économiques dont je viens de parler eurent commencé à faire sentir leur influence, l'homme et ses enfants allèrent où?—à la ville, ou dans l'Ouest ou au Sault, ou tout autre endroit où il y avait du capital.

Par l'honorable M. Casgrain:

Q. Pour améliorer sa condition, ainsi qu'il le pensait, et peut-être réussissait-il.—R. Je l'ignore.

Q. Nous avions des gens comme ceux-là, sur les terres que je connaissais; il y avait une famille qui vivait là, et nous lui donnions de l'emploi. Ces gens-là tiraient naturellement leur existence de celui qui avait la ferme, et il ne pouvait pas leur donner beaucoup, mais ils étaient là pour être employés quand nous aurions besoin d'eux, et à très bas prix.—R. Après cela, quand le père de famille s'en allait, le cultivateur

cherchait à se procurer les services d'un homme non marié, qui travaillait dans les chantiers du Michigan en hiver, ou allait ailleurs, mais il apparaissait toujours en été, comme une sorte de chemineau, et on l'engageait pour la saison. Mais ses gages augmentèrent, et il se montra de moins en moins. Enfin, il disparut. Il est maintenant parti pour de bon, et les chemins de fer sont venus.

Par l'honorable M. Kerr:

Q. Est-ce que le cultivateur ne pourrait pas utiliser la main-d'œuvre en hiver pour l'amélioration de sa ferme?—R. Je vais vous dire, j'ai quelque connaissance de cela. Il n'y a pas très longtemps, j'ai eu l'occasion de considérer ce qu'il pourrait y avoir à faire avec une ferme de 300 acres, où le cultivateur avait pu garder deux de ses fils, et dont l'actif pouvait représenter environ $6,000 en argent, à part les 300 acres de terre; et comme je passais pour avoir de l'expérience, je leur conseillai de réunir leurs efforts et de se mettre à la tâche sérieusement. Je leur dis: " Il vous faut avoir une industrie pour tenir votre main-d'œuvre occupée en hiver, de telle sorte que vous puissiez l'avoir en été. " Nous calculâmes qu'il en coûterait comme placement de capital au moins $6,000 en placement permanent, ce que vous appelez placement de capital. Il fallait construire des maisons, une laiterie, un poulailler, disposer d'autres silos, et ainsi de suite. Tout cela devait coûter au moins $6,000, et personne ne voulut se lancer dans l'entreprise. La conclusion fut que ce ne serait pas là un bon placement, et après y avoir réfléchi derechef, ce fut aussi mon avis.

Q. C'était de la culture mixte?—R. Oui, de la culture mixte. Il fallait au moins $6,000 de capital pour commencer.

Q. N'y aurait-il pas, dans la laiterie, dans l'élevage de la volaille, et autres choses de ce genre, la solution d'une grande partie de la question de la cherté de la vie dont on se préoccupe tant depuis quelque temps?—R. Cette famille que je conseillais ainsi ne se préoccupait pas du problème qui concerne les villes; tout ce qu'elle voulait c'était de faire de l'argent, et elle ne jugeait pas, et moi non plus, qu'il pût être sage de risquer $6,000 avec leur terre.

Par l'honorable sir M. Jones:

Q. Est-ce que $6,000 n'était pas un peu extravagant pour mettre dans une entreprise d'industrie laitière?—R. Je serais heureux de vous soumettre les chiffres. En premier lieu, je crus moi-même que ce serait trop, mais il fallait se munir de bétail.

Q. La terre n'est aucunement grevée, et les $6,000 représentent le revenu de la propriété en outre de l'augmentation de la propriété et de l'éducation de la famille, etc.; ils avaient $6,000 à leur nom, provenant de l'industrie même agricole?—R. Non, ce n'est pas tout à fait ainsi.

Q. Vous avez dit que c'était la ferme qui avait produit cela?—R. Non, je n'ai pas dit cela; en réalité, ce n'est pas la ferme qui a produit cet argent. L'un des membres de la famille avait gagné $3,000 au dehors.

Par l'honorable M. Young:

Q. Alors, votre conclusion serait que la culture mixte, même pratiquée en des conditions qui pourraient en assurer le succès, n'est pas justifié dans les conditions actuelles?—R. J'en suis persuadé. Comment une ferme où l'on fait de la culture mixte peut-elle garder sa main-d'œuvre toute l'année? Les cultivateurs ne veulent pas se lancer là-dedans, c'est la réponse qu'ils nous donnent. S'il y avait de l'argent à faire là-dedans ils s'y mettraient.

Q. Alors, vous ne pouvez pas blâmer ceux qui, dans l'Ouest, ont adopté le système d'une seule culture?—R. C'est la seule chose qu'ils puissent faire.

Q. Il y a moins d'engagements à l'année, dans Ontario, pour les ouvriers agricoles, qu'il y a 25 ans?—R. Oh, beaucoup moins. On faisait autrefois beaucoup de bois.

dans les anciennes parties d'Ontario. Il fallait transporter le bois, et le débiter, et ainsi de suite, mais maintenant tout cela a cessé, et le bois est disparu.

Par l'honorable M. Kerr:

Q. Autrefois, les jeunes gens de la campagne étaient retenus à la maison par le travail de la laiterie, ou l'élevage du bétail, ou autres choses de ce genre; mais maintenant ils s'en vont, et leur place est prise par l'ouvrier agricole?—R. Si toutefois elle est prise.

Q. Mais quel que soit le travail fait en été, le cultivateur ne veut pas payer de gages en hiver pour garder ses hommes?—R. Il ne peut pas le faire. Ceux qui critiquent le cultivateur doivent envisager sa condition comme ils le feraient pour tout homme d'affaires. Quand vous voyez qu'il n'engage personne en hiver, qu'il ne paie pas de hauts salaires et qu'il n'offre aucune maison, c'est pour des raisons économiques. S'il pouvait payer la main-d'œuvre $100 par mois, il n'y a aucun doute qu'il le ferait; cela est économiquement indiscutable.

Q. Prenez comme exemple un cultivateur aux environs de Toronto; il pourrait vendre deux fois autant de lait qu'aujourd'hui, parce que le lait est rare, et par cela même se vend cher; il pourrait vendre à la ville la quantité d'œufs qu'il vend aujourd'hui, car les œufs sont maintenant importés, et ainsi de suite pour diverses autres choses. Tous ces produits pourraient aussi être vendus en hiver, car je suppose que les poules pondent tous les mois, excepté en novembre?—R. Oui, quand l'élevage est pratiqué en temps voulu.

Par l'honorable sir M. Jones:

Q. Quelle est votre opinion au sujet de la culture mixte dans l'Ancien Ontario?—R. Cette culture est économiquement impossible.

Q. La culture mixte a-t-elle diminué depuis quinze ans?—R. Mais, certainement, la disparition de la main-d'œuvre signifie qu'il y a eu diminution.

Q. Alors, comment expliquez-vous l'augmentation considérable de produits provenant naturellement de la culture mixte, comme les porcs, les moutons, les bœufs, les viandes de toute sorte, le beurre et les œufs, etc.; ces produits sont sur le marché, et nous en consommons deux ou trois fois plus dans les villes aujourd'hui qu'il y a 25 ans; il y a aussi trois fois plus de consommateurs dans les villes et villages?—R. Non, peut-être pas autant que cela.

Q. Eh bien, disons deux fois plus?—R. Je ne pourrais rien préciser à ce sujet.

Q. Voyez les villes; Hamilton a plus que doublé sa population depuis 25 ans; Toronto a triplé sa population durant le même temps, et il en est ainsi de Bantford; les autres villes ont aussi plus que doublé leur chiffre. Je désirerais savoir comment nous nous procurons les nécessités de la vie qui sont sur toutes les tables, dans toutes ces villes qui ont doublé ou triplé leur population depuis 25 ans, si la culture mixte a diminué comme vous dites. Nous n'importons pas ces produits?—R. Je ne peux pas admettre les prémisses que vous posez, c'est-à-dire que l'augmentation a doublé et triplé.

Q. Les statistiques démontrent cela.—R. En général, l'augmentation provinciale a été de 340,000 depuis dix ans, et l'augmentation de 44 villes dans l'Ancien Ontario ayant plus de 5,000 habitants a été de 325,000 depuis dix ans. La population urbaine comprend maintenant bien près de 60 p.c. de la population totale de la province. Il y a dix ans, elle était de 40 p. c. Telle a été la marche de l'augmentation.

Q. Je n'ai voulu parler que des villes importantes.—R. Eh bien, l'augmentation a été de 325,000 en dix ans dans ces villes.

Q. Les villes d'Ontario ont plus que doublé; je crois qu'elles ont plutôt triplé leur chiffre.—R. Non pas, j'ai les chiffres exacts, que je vous ai communiqués. Nous importons maintenant des viandes de l'Australie et des Etats-Unis. Si j'avais le temps, je pourrais vous donner ces chiffres.

Par l'honorable M. Young:

Q. Sans faire de la culture mixte, un cultivateur peut s'adonner à quelques spécialités, comme l'élevage de la volaille, et c'est ainsi que bien qu'il y ait diminution de la culture mixte, il faut toujours compter avec les spécialités?—R. Je puis vous citer un exemple très intéressant de l'habileté du cultivateur d'Ontario pour se trouver des débouchés. C'est ainsi que dans le comté d'Essex on cultive le tabac avec beaucoup de succès, et vous constatez là immédiatement une augmentation de population. L'augmentation est canadienne-française, mais ce n'est pas là la raison. C'est parce que la chose était profitable; le profit a attiré la population. Cette culture a prospéré dans Essex et Lambton, et maintenant dans le comté de Huron vous avez la culture des haricots blancs. Dans les comtés de Norfolk et d'Elgin, cette culture aide le cultivateur à sortir de bien des difficultés. Vous avez ainsi un développement très intéressant, non pas tant sous le rapport de l'augmentation des vergers que sous celui du perfectionnement et de l'expédition des produits de ces vergers. Il n'y a aucun doute qu'il s'est fait beaucoup de choses sous ce rapport. Les cutivateurs n'ont pas été lents à saisir toutes les occasions qui ont pu se présenter pour améliorer leur condition. Dans le comté du sénateur Beith, dans Darlington, et dans le comté d'Ontario, les cultivateurs éprouvent des retards à rendre leurs vergers profitables par les difficultés de se procurer la main-d'œuvre. Vous avez un autre exemple de ce qui peut être tenté, dans un des discours de sir Edmund Walker, où il montrait ce qui pouvait être fait en faisant une spécialité de glaïeul. Il a ajouté que cette année on pouvait s'enrichir en élevant des renards. Le cultivateur a saisi tout ce qui s'est présenté. Ce n'est pas l'habileté qui lui fait défaut, et il peut nous en remontrer sous ce rapport à nous tous.

L'honorable M. Derbyshire.—Sir Edmund Walker peut employer un million de dollars sans payer aucun intérêt, et sans faire aucun profit.

L'honorable sir M. Jones.—Ne citez donc pa ssir Edmund Walker pour établir votre point de vue, car il y a quelque temps vous n'approuviez pas son opinion.

M. Waldron.—Je n'approuve pas son opinion.

L'honorable M. Derbyshire.—Il est l'un des illustres dix-huit.

M. Waldron.—Je vais prendre des renseignements au bureau d'enregistrement, afin d'être fixé au sujet des hypothèques dues par les cultivateurs, et je vous ferai part de ce que j'aurai trouvé.

Le président.—Oui, vous pourriez faire cela.

Sur motion de l'honorable M. Derbyshire, secondé pas l'honorable M. Yeo, des remerciements furent votés à M. Waldron pour la peine qu'il s'est donnée en communiquant au comité tout ce qu'il savait.

Le comité s'ajourne à une heure, pour se réunir de nouveau à l'appel du président.

Chambre N° 8.

Ottawa, 12 mars 1912.

Le comité s'est réuni à 11 a.m.

Présents:—Honorables messieurs Power, (président), Derbyshire, Baird, Yeo, Taylor, King, Beith—7.

Le président lit un projet de circulaire contenant les questions que l'on se propose de poser au public; et, après discussion, il a été décidé que des noms seraient choisis et soumis par des membres du comité, afin que l'on puisse se mettre en correspondance

avec des personnages influents dans différents parties du pays et connaître leur avis.

Le président lit une lettre de C. B. St. George, de Tramore, comté de Renfrew, en date du 27 février, donnant les raisons pour lesquelles des cultivateurs sont portés à quitter cette partie du pays, et une lettre en date du 8 mars, accusant réception d'une lettre de la part du président et donnant des raisons additionnelles.

Il fut décidé de faire imprimer la lettre en son entier.

Après discussion, il fut décidé de recevoir les réponses écrites du sénateur King aux questions qui lui ont été soumises. Le sénateur Yeo a déclaré qu'il était prêt à donner son témoignage, et il a été appelé.

Le sénateur Yeo:

Par l'honorable M. Derbyshire:

Q. Veuillez dire ce que vous constatez au sujet de la population et des industries dans votre province, Ile-du-Prince-Edouard, et à quelles causes vous attribuez la diminution de la population?—R. Il est presque impossible de le dire. Depuis vingt-cinq ans nos gens ont émigré, la plupart aux Etats-Unis, durant ces années dernières. Depuis peu, bon nombre vont dans l'ouest du Canada. A mesure que nos jeunes gens grandissent, hommes et femmes, ils nous quittent.

Par l'honorable M. Baird:

Q. Je suppose que les mauvaises communications avec les autres parties du monde les affectent?—R. C'est peut-être une raison; cependant, nos gens sont très attachés à leur petite province; plusieurs d'entre eux partent, mais ils reviennent y finir leurs jours.

Par l'honorable M. Derbyshire:

Q. N'est-ce pas le plus bel endroit du Dominion?—R. Nous le croyons, je le crois moi-même.

Q. Et c'est vraiment le jardin du Canada pour ce qui regarde l'agriculture?—R. C'est une terre très fertile. Nos principales industries sont l'agriculture et la pêche. Pendant l'hiver il n'y a pas beaucoup à faire. Bon nombre de nos jeunes gens s'en vont chercher de l'emploi dans les bois des Etats-Unis. Ils s'en vont probablement sans l'intention de partir pour toujours. Ils partent pour quelques années et finissent par s'établir à l'étranger. Je crois que les récentes excursions pour aller travailler aux moissons dans l'Ouest ont fait beaucorp pour nous enlever nos gens; ils partent pour ces excursions, vont partout, plusieurs à la Colombie-Britannique et à d'autres endroits dans l'Ouest du Canada et des Etats de l'Ouest.

Le PRÉSIDENT.—Au sujet de ces excursions pour les moissons, j'ai reçu une lettre de quelqu'un de Halifax faisant remarquer que la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique a transporté les moissonneurs dans l'Ouest à des taux très réduits et qu'elle leur chargeait un prix très élevé lorsqu'ils voulaient revenir.

Le sénateur KING.—Elle les transporte pour $12, et elles les ramène de Winnipeg pour $18.

Le PRÉSIDENT.—C'est la même circonstance, je suppose. Y a-t-il rien d'inexact à ce sujet?

L'honorable M. DERBYSHIRE.—Le fait est que si la compagnie peut amener là 50,000 à $12 on peut voir l'argent qu'elle peut encaisser, car elle doit faire le service quand même; il y a aussi le fait qu'elle possède dans l'Ouest des terres à vendre aux hommes qu'elle amène. Il y a aussi la concession sans frais d'établissements, et, si un jeune homme y travaille, y gagne quelque chose et voit l'occasion de s'établir et de prendre 160 acres de terre qui seront sa propriété en trois ans, pourvu qu'il remplisse les droits d'établissement, il peut en prendre avantage.

Par le Président:

Q. M. Yeo, apparemment, vous n'avez pas une idée bien définie des causes de cette migration de la population de l'Ile du Prince-Edouard; a-t-ele toujours eu lieu?—R. Oui, depuis un grand nombre d'années.

Q. Jusqu'à 1891, la population a augmenté, n'est-ce pas?—R. Jusqu'à 1891, la diminution a été très faible.

Q. Jusqu'à 1881, la population a augmenté?—R. Oui, il y a eu augmentation. La diminution dans la construction des navires en bois peut sans doute y avoir été pour quelque chose. Lorsque cette industrie existait, un grand nombre des habitants y étaient employés.

Par l'honorable M. Taylor:

Q. Y a-t-il eu diminution parmi les pêcheurs?—R. Je crois que beaucoup de pêcheurs s'en vont l'hiver, reviennent l'été pour la pêche et s'en retournent encore. Je pense que, en somme, les pêcheurs n'ont pas perdu de terrain.

Q. Alors, la diminution a eu lieu parmi les cultivateurs?—R. Oui, en grande partie, je pense.

Q. Cette diminution n'est-elle pas due, en grande partie, aux méthodes nouvelles de culture au moyen de machines améliorées?—R. Je ne pense pas. Je crois qu'il y a très peu de fermes qui pourraient profitablement employer plus de travail s'il y avait des hommes. Dans bien des cas, la famille entière est partie et il ne reste que les vieux parents. Naturellement, lorsqu'ils ont besoin d'aide, les gages sont trop élevés, et les hommes ne peuvent avoir ceux qu'ils obtiennent à l'étranger.

Q. Avez-vous plusieurs fermes vacantes?—R. Pas dans mon comté. Les fermes sont en bonne demande et ont été achetées lorsqu'elles ont été offertes en vente. Je crois qu'il y a quelques fermes vacantes dans l'Est de l'Ile, mais je n'en suis pas positif. Je sais que les terres ne s'y vendent pas le même prix que dans le comté de Prince.

Par l'honorable M. Baird:

Q. Alors, il ne reste pas beaucoup d'endroits dans votre comté où les jeunes gens peut s'établir comme cultivateurs; il doivent chercher des fermes ailleurs?—R. Non, il y a encore des fermes disponibles, il n'y a pas pénurie de ce côté. Les prix sont meilleurs, mais les jeunes gens réussissent mieux loin de chez eux. Plusieurs s'en vont et gagnent l'argent pour payer leurs fermes.

Par l'honorable M. Derbyshire:

Q. Avec un terrain si fertile et un climat si beau, ces gens ne pouraient-ils réaliser plus d'argent sur leurs fermes en pratiquant de l'agriculture plus intensive?—R. Eh bien, avec les prix qui ont été payés dernièrement, les cultivateurs réussissent très bien. Mais si nous prenons les pommes de terre, par exemple, nous en avons produit en grande quantité ces années dernières dans notre petite province, mais nous n'avons pas de marché. Le marché des Etats-Unis nous est fermé, et je sais en fait que, pendant plusieurs années, on a laissé pourrir les pommes de terre parce qu'on n'en pouvait en faire, on les a jetées.

Q. Cette année?—R. Cette année la demande a été assez bonne pour les pommes de terre.

Q. A Brockville, la semaine dernière, nous avions des pommes de terre d'Irlande. —R. Oui.

Q. Pensez-vous qu'on cultive la pomme de terre aussi bien que dans les vieux pays?—R. Eh bien, non, je ne crois pas. Tant que l'on n'obtient pas un bon prix, il n'y a pas d'encouragement pour cette culture, et il a été assez dispendieux de combattre le fléau de la mouche à patate. Tout cela a détourné la population de cultiver la pomme de terre autant qu'elle le ferait dans d'autres circonstances.

Je suis d'avis qu'il y aura beaucoup de pommes de terre l'année prochaine.

Par le Président:

Q. Si je vous ai bien compris, vous avez dit qu'on avait de la difficulté à trouver un nombre d'hommes suffisant pour l'exploitation des fermes?—R. Oui, les hommes de ferme sont toujours rares.

Q. Le Dr Robertson nous a cité l'exemple de cultivateurs de l'Ile qui ont très bien réussi?—R. D'autres personnes m'ont parlé d'un cas semblable à l'Ile-du-Prince-Edouard, celui d'un cultivateur qui a réussi à réaliser beaucoup d'argent. Je connais plusieurs cultivateurs qui ont beaucoup travaillé, ont fait de l'argent et qui en font encore. Ils doivent travailler beaucoup, eux et leurs familles, du point du jour jusqu'au soir. Je connais beaucoup de cas semblables à celui rapporté par le Dr Robertson.

Q. Actuellement, je suppose que l'industrie la plus lucrative dans l'Ile-du-Prince-Edouard est l'élevage du renard?—R. Oui, on en retire de bons bénéfices.

Par l'honorable M. Derbyshire:

Q. Vos fermiers intéressent-ils leurs garçons sur la ferme? Leur donnent-ils quelque chose pour indiquer qu'ils ont un intérêt sur la ferme, leur donnent-ils un poulain ou un jeune bœuf?—R. Je sais qu'ils le font dans bien des cas. Règle générale, lorsque les jeunes gens sont d'âge à faire quelque travail de genre, ils s'en vont. J'ai vu des garçons quitter la ferme à l'âge de 17 ans. Ils partent d'abord pour trouver de l'ouvrage pendant l'hiver et ils finissent par rester à l'étranger.

Par le Président:

Q. Vous avez déjà répondu à la question. "Les enfants de cultivateurs restent-ils sur la ferme? Si non, pourquoi"?—R. Oui.

Q. Comme question de fait, les filles font-elles comme les garçons?—R. Oui; les filles s'en vont; presqu'en même nombre que les garçons.

Q. Que font les filles à l'étranger?—R. Plusieurs vont chercher une position d'infirmière, d'autres, celle de servante, quelques-unes vont travailler dans les fabriques, d'autres se placent comme commis dans les magasins.

Q. Les filles qui ont quitté la ferme reviennent-elles en grand nombre; dans quelle condition physique sont celles qui reviennent?—R. Un grand nombre de celles qui reviennent ne sont pas en aussi bonne santé que lorsqu'elles sont parties.

Q. Et quelle est leur condition financière? Ont-elles plus d'argent à leur retour qu'elles n'en avaient à leur départ?—R. Quelques-unes d'entre elles gagnent beaucoup d'argent. J'en connais qui sont soigneuses et font des épargnes, tandis que d'autres ne rapportent rien. Quelques-unes s'en vont et se marient.

Q. Règle générale, reviennent-elles à l'aise et en bonne santé?—R. La majorité ne revient pas; elles s'établissent ailleurs. Quelques-unes reviennent en santé et brisées; d'autres réussissent bien et sont à l'aise lorsqu'elles reviennent chez leurs parents. Je ne sais ce qu'elles font pour la plupart.

Q. S'est-il établi un grand nombre d'immigrants dans votre district depuis 1891?—R Non, pas un grand nombre. Depuis deux ou trois ans, dix ou quinze familles anglaises, peut-être, se sont établies dans le district, et aussi quelques Ecossais.

Q. Sont-ce des cultivateurs ou des hommes de ferme?—R. Des cultivateurs, très peu d'hommes de ferme. Un bon nombre réussissent très bien, mais quelques-uns sont retournés en Angleterre. Quelques-uns des hommes de ferme qui sont venus ont travaillé pendant un an ou deux et sont retournés dans leur pays.

Q. En somme, les cultivateurs et les hommes de ferme ont-ils réussi?—R. Oui. S'ils se décident à rester un an ou deux ils viennent à aimer le pays.

Q. Si le travail de ce comité a un effet quelconque, la chose importante sera d'indiquer quel remède effectif on pourrait offrir pour prévenir cette diminution de la population dans l'Ile-du-Prince-Edouard?—R. C'est difficile à dire. Si quelques-unes des

suggestions faites par le Dr Robertson étaient suivies elles pourraient aider dans cette direction: mais, en tant que je le sais, d'un manière générale, les jeunes gens ont des amusements de différentes sortes et les colons se tiennent ensemble. Je pense que si nous avions la réciprocité avec les Etats-Unis, nous aurions un marché plus vaste. Nous pourrions produire d'avantage, ce qui nous serait plus profitable que toute autre chose que l'on pourrait faire. Nous n'avons pas, dans l'Ile-du-Prince-Edouard, d'objets manufacturés pour qu'il vaille la peine d'en parler—rien qui demande la protection—et nous voulons le marché des Etats-Unis. Certaines années, il ne serait d'aucun profit, mais, règle générale, il serait d'un grand avantage.

L'honorable M. BAIRD.—La protection pour les produits de la ferme et le bois favoriserait-elle les manufacturiers?—R. Je ne le pense pas. Notre province est trop petite pour cela.

L'honorable M. DERBYSHIRE.—Mais ce grand marché vous fournirait un endroit pour vendre vos produits en tout temps, à un prix plus élevé?—R. Il nous serait ainsi permis d'y envoyer nos produits en tout temps, nous avons réellement grand besoin de ce marché. Nous avons beaucoup de produits de la ferme, de moutons et agneaux et, règle générale, ils vont aux Etats-Unis; ce serait un grand avantage pour nous d'avoir un marché ouvert pour les moutons, les agneaux et les pommes de terre.

Q. Et pour tout ce que vous produisez?—R. Oui, pour tout ce que nous avons à vendre.

Le PRÉSIDENT.—Les principaux produits sont l'avoine et les pommes de terre?—R. Nous avons plus de ces articles à vendre que tous les autres.

Q. Vous pensez que la réciprocité avec les Etats-Unis aiderait à prévenir l'émigration de population? Vous rappelez-vous l'opération du traité de 1854?—R. Oui, je m'en rappelle parfaitement bien.

Q. Votre impression est qu'un nouveau traité fait sur les mêmes lignes aurait substantiellement le même effet?—R. Je le crois; peut-être pas au même point chaque année, parce que nous avons maintenant un marché domestique qui nous aide considérablement, mais ce marché n'est pas assez grand pour tous nos produits.

Par l'honorable M. Baird:

Q. Le plus grand bénéfice que nous ayons retiré de la réciprocité était pendant la la guerre américaine, lorsqu'il y avait grande demande de ces produits?—R. Oh, la demande a continué jusqu'au moment où le traité a prix fin.

Par le Président:

Q. Avez-vous quelques observations à faire au sujet de l'éducation dans les écoles? Pensez-vous qu'elle a un effet quelconque sur la question qui est devant nous?—R. Je ne puis voir qu'elle en ait. Il serait peut-être avantageux d'avoir un peu plus d'instruction dans la ligne agricole mais, règle générale, nos cultivateurs commencent à bien comprendre l'art de la culture. Je suppose que les durs travaux de la ferme sont une des raisons de l'émigration des jeunes gens, et j'ai toujours remarqué que les plus âgés sont généralement suivis par les autres. D'un autre côté, je connais des cas où la famille entière est restée au pays, que pas un de ses membres n'a quitté. Règle générale, les jeunes gens ont une assez bonne instruction et ils réussissent lorsqu'ils s'en vont ailleurs.

Q. Connaissez-vous bien l'Ouest du Canada?—R. Non, je n'ai fait que le parcourir.

Q. En tant que vous en pouvez juger, quels sont les avantages comparatifs, aux points de vue domestique et social, de la vie des cultivateurs sur la prairie et dans l'Ile-du-Prince-Edouard?—R. Il m'a semblé qu'il n'y a pas de comparaison dans le confort, qui est plus grand dans l'Est que dans l'Ouest. Je puis bien comprendre qu'un jeune homme, habitué à travailler fort, ne s'occupe pas de ce qu'il l'attend et aille dans

ANNEXE No 1

l'Ouest; mais je ne puis aucunement voir comment un cultivateur confortablement installé dans l'Est puisse abandonner sa ferme pour aller dans l'Ouest. Il réalisera probablement plus vite, mais il n'aura pas les mêmes conforts.

Q. Règle générale, les cultivateurs de l'Ile-du-Prince-Edouard sont-ils à leur aise?—R. Oui, règle générale. Bien que nous n'ayons pas de cultivateurs riches, nous n'en avons pas de pauvres, et nul ne manque de rien s'il est industrieux. S'il a bonne santé, il peut réussir et se faire une existence aisée.

Le Président.—Nous aimerions entendre le sénateur King nous dire quelles sont les conditions dans le Nouveau-Brunswick.

L'honorable M. King.—Je ne connais aucune ferme abandonnée, au Nouveau-Brunswick, sur laquelle ce ne serait pas un crime d'établir un colon. Je pense que le sénateur Baird approuvera ce que je dis. Il y a des centaines de ces fermes abandonnées sur lesquelles le colon ne pourrait pas vivre—des fermes où l'on a fait du défrichement, consctruit des maisons, fait le commerce de bois, érigé des cabanes en bois et acheté du foin pour l'entretien d'une vache; mais dès que le bois a manqué le colon a dû s'en aller. J'espère que l'on n'essaiera pas de coloniser ces fermes. Cependant, je dois ajouter qu'il y a au Nouveau-Brunswick un grand nombre de bonnes fermes, mais elles ne sont pas cultivées comme elles devraient l'être. Notre population émigre en grand nombre vers l'Ouest. Je vais très souvent dans cette région moi-même. J'arrive justement de mon trente-deuxième voyage ;dans la plupart des cas je me suis rendu jusqu'à la côte, et j'ai vu beaucoup de personnes du Nouveau-Brunswick.

Par le Président:

Q. La population de votre ancien comté de Sunbury et Queen a diminué?—R. Oui.

Q. A quoi attribuez-vous la diminution?—R. Pour être juste, il faut regarder en arrière. La diminution dans la population du Nouveau-Brunswick, date de l'époque de l'abrogation du traité de réciprocité avec les Etats-Unis, en 1866 ou 1867. Jusqu'à cette époque notre province augmentait rapidement en population, marchant de pair avec la plupart des provinces du Canada; mais depuis, la population a diminué.

L'honorable M. Derbyshire.—Et la diminution continuera?—R. Je n'en suis pas si certain. Je dirai que si le traité de réciprocité eût été continué jusqu'à ce jour, le Nouveau-Brunswick aurait doublé sa population, et je crois que je puis le démontrer au comité. J'ai exercé les opérations de commerce du bois pendant cinquante ans. En 1866 et 1867, le marché des Etats-Unis nous était ouvert. Le sénateur Baird dit que la guerre nous a donné un marché libre et de bons prix. Il y a quelque chose dans cet argument, mais cela n'explique pas toute la situation. Le sénateur Baird sait que, vers cette époque, les Etats-Unis ont adopté une loi, connue sous le nom de "Loi Pyke" qui exemptait des droits le bois coupé dans l'Etat du Maine, flotté sur la rivière Saint-Jean, pour être converti en bois de construction dans les moulins de Saint-Jean, et réexpédié sans droit sur le marché des Etats-Unis. Lorsque nous avions le traité de réciprocité, nous étions dans les mêmes termes; mais lorsqu'il a été abrogé nous avons eu à payer, jusqu'à ce que le dernier tarif des Etats-Unis fut déterminé, $2 sur mille pieds de bois non fabriqué, allant sur le marché des Etats-Unis. Ce droit est maintenant de $1.25; mais, jusqu'à la date de la révision du tarif des Etats-Unis nous devions payer $2; mais le bois américain coupé dans l'Etat du Maine et flotté sur la rivière Saint-Jean retournait sur le marché des Etats-Unis en franchise de droits de douane. Naturellement, il nous fallait continuer à faire le bois dans le Nouveau-Brunswick parce que c'était la seule industrie à part de celle du fermage, mais nous ne pouvions payer ànos hommes les gages donnés de l'autre côté de la frontière dans l'Etat du Maine, du New-Hampshire, ni dans les Etats voisins. Notre seul marché était la Grande-Bretagne. Presque tout le bois que nous avons produit pendant cette époque a été dirigé sur le marché anglais, simplement que nous étions arrêtés par

le droit de $2. Durant cette époque, je puis dire ,en chiffres ronds, que nous avons produit au Nouveau-Brunswick, deux cent millions de pieds de bois; la plus grande partie en a été dirigée sur le marché anglais pour la simple raison que le marché américain nous était fermé, et nous avons dû supporter une perte de $2 par mille pieds sur deux cent millions de pieds pendant quarante ans. Ce chiffre équivaudrait à seize millions de dollars pendant cette période, et plusieurs ont dû déclarer banqueroute. Des hommes nous ont abandonnés lorsque nous ne pouvions leur donner que dix à quinze ou vingt dollars par mois, quand ils n'avaient que de traverser la frontière pour recevoir trente ou trente-deux dollars par mois. Dans la paroisse voisine de la mienne, trois cents jeunes gens ont laissé le pays pour se rendre à Duluth. Les propriétaires de moulins doivent en continuer eux-mêmes l'exploitation, mais il faut manœuvrer le bois à perte. Le pays s'appauvrit et les gens s'en vont simplement parce que nous ne pouvons plus payer de gages raisonnables, ce que nous pouvions faire lorsque le bois était admis en franchise aux Etats-Unis. J'aimerais savoir si le sénateur Baird peut expliquer cet exposé de faits? Je crois qu'il corroborera ce que je dis. Pendant trente ans j'ai fourni environ soixante millions en valeur par année au marché de Saint-Jean; la production du sénateur Baird a été environ la même, peut-être un peu moindre, et le sénateur sait comme moi que, durant toutes ces années, nous eûmes à payer $2 par mille pieds au marché de Saint-Jean; que nous avons eu à accepter cette somme en moins sur le prix du bois brut payé sur le marché des Etats-Unis.

L'honorable M. Baird.—Cela est vrai, mais ce n'était pas notre faute.

L'honorable M. King.—Nous ne pouvions payer les gages donnés de l'autre côté de la frontière, et cela explique la diminution de population dans le Nouveau-Brunswick pendant les dernières trente ou quarante années.

L'honorable M. Thompson.—A cet égard, la réciprocité nous aurait bénéficié?—R. Oui; avec la réciprocité nous aurions pu donner aux hommes les mêmes gages que ceux payés dans l'Etat du Maine. Le sénateur Baird vendait du bois de même qualité que le mien, et il devait accepter $2 de moins que ce qui était payé dans l'Etat du Maine. Cela arrive depuis quarante ans.

L'honorable M. Derbyshire.—Q. Et la même chose se continuera encore pendant quarante ans jusqu'à ce que chacun soit chassé de cette partie du pays, parce que chacun continuera à voter contre ses intérêts?

L'honorable M. King.—Oh, non. Je ne suis pas haut protectionniste; mais je désire donner ma manière de voir sur la question soumise au comité; nous n'avons pas encore retiré d'avantage du tarif élevé dans les Provinces maritimes—je veux dire de la protection—mais je pense que le temps arrive où nous réussirons. Je crois que nous pourrons démontrer au public de l'Ouest—le public qui demeure dans le district où vit le sénateur Derbyshire, et même plus à l'ouest—que nous voulons prendre avantage du marché occidental sur la côte, et nous nous proposons de demander à vos manufacturiers d'y venir et de s'y installer. Nous pourrons mettre nos marchandises sur un navire à Saint-Jean, les descendre jusqu'à Panama et les apporter jusqu'à la côte pour la moitié du coût du transport par voie ferrée à travers le continent.

L'honorable M. Derbyshire.—J'admets cela, parce que cela s'applique particulièrement à notre propre ville, Brockville.

L'honorable M. King.—Nous avons au Nouveau-Brunswick et dans la Nouvelle-Ecosse, particulièrement dans cette dernière province, l'industrie de la houille et du fer, et nous pouvons manufacturer dans les Provinces maritimes à meilleur marché qu'on ne peut le faire dans les provinces de l'Ouest.

Par le Président:

Q. Votre avis est que si un remède peut être appliqué, le plus efficace, actuellement, serait un traité de réciprocité?—R. J'en suis positif. Il n'y a pas à douter que la réciprocité serait avantageuse pour les cultivateurs du Nouveau-Brunswick.

ANNEXE No 1

Q. Vous avez parlé de la perte de travail dans l'industrie du bois. Est-il encore difficile de trouver de la main-d'œuvre pour le travail des fermes dans le Nouveau-Brunswick?—R. On ne peut plus trouver d'hommes pour travailler sur la ferme maintenant qu'ils peuvent obtenir $1.25 par jour sur les chemins de fer. Le montant payé pour la construction du N.T.R. a privé les fermes d'hommes, mais le cultivateur a d'autres difficultés à rencontrer. Les pommes de terre se sont vendues jusqu'à $3 le baril. Mais je suis positif que pas un fermier dans le Nouveau-Brunswick n'en a à vendre. Personne ne bénéficie, mais le consommateur en souffre. Il paie les pommes de terre $2.50 à $3 le sac parce que les cultivateurs n'en ont pas à vendre. La plus grande partie des pommes de terres du Nouveau-Brunswick ont été apportées dans l'Ouest après avoir été achetées au Nouveau-Brunswick à $1.25 et $1.50 le baril. Si nous avions eu la réciprocité, ces pommes de terre seraient allées à Boston, et elles auraient eu la même valeur au Nouveau-Brunswick que dans l'Etat du Maine.

Par l'honorable M. Baird:

Q. Ne pensez-vous pas que le cultivateur pourrait avoir autant d'hommes qu'il en veut s'il voulait payer des gages plus élevés?—R. Il a été difficile d'avoir de la main-d'œuvre sur les fermes. Je connais des cultivateurs qui ont payé des hommes $2 par jour pour faucher le foin dans la vallée de la rivière Saint-Jean. Ils doivent payer ce prix et c'est la raison pour laquelle ils ne cultivent pas d'avantage: les gages sont trop élevés.

Par le Président:

Q. Les enfants des cultivateurs, dans le Nouveau-Brunswick restent-ils sur la ferme, et si non, pourquoi?—R. Eh bien, un cultivateur du Nouveau-Brunswick qui entreprendra aujourd'hui de doubler sa récolte de pommes de terre parce qu'elles valent cette année de $2.50 à $3 dans Saint-Jean, aura très probablement l'année prochaine une cave pleine de pommes de terre qui ne vaudront pas 50 cents le baril si la récolte est bonne près de Montréal et plus à l'ouest, car elles ne sont pas en demande; et comme le marché de Boston lui est fermé, elles ne vaudront pas la peine d'être sorties de la cave après l'hiver prochain.

Q. Quant aux enfants des cultivateurs, restent-ils ou non sur les fermes?—R. La plupart d'entre eux se dirigent vers l'Ouest quand ils sont assez vieux.

Q. A l'Ouest, dans quelle direction?—R. En grande partie vers le Nord-Ouest. Ils sont aussi allés aux Etats-Unis. Il y a quinze ans, il y avait à Boston chaque soir de quarante à cinquante mille personnes des Provinces Maritimes; mais il n'y en a pas autant maintenant. Le petit nombre de ceux qui laissent aujourd'hui pour les Etats-Unis n'est pas formé des enfants, mais des personnes âgées qui abandonnent leurs fermes pour aller finir leurs jours avec leurs enfants qui vivent là. La classe de gens qui émigrent du Nouveau-Brunswick aux Etats se compose de gens âgés et non pas des enfants, qui peuvent garder leurs parents à meilleur marché aux Etats-Unis que sur les fermes abandonnées du Nouveau-Brunswick.

Par l'honorable M. Baird:

Q. Comme question de fait, la population a augmenté dans les régions de bonnes terres à bois qui ont été défrichées?—R. Est-il juste de dire qu'elle augmente lorsque l'augmentation est surtout due à la population française? La population est composée aux trois quarts de Canadiens-français. La même chose se produit dans Québec; on n'émigre pas; je ne vois pas de gens de Québec dans l'Ouest. Ils restent sur les fermes. Ils préfèrent une ferme boisée à une ferme de prairie. C'est la population française de Madawaska qui augmente; celle de Victoria pas autant.

Q. Victoria beaucoup aussi?—R. Victoria est peuplée en plus grande partie de Français. Vous constaterez que la population diminue dans les districts de langue anglaise au Nouveau-Brunswick, et que l'augmentation est en la plus grande partie

française. Ce n'est pas parce que la terre est meilleure ou qu'il y a plus de bois, mais c'est parce qu'il n'émigrent pas. La seule partie de mon comté qui a augmenté, c'est où je demeure, un petit village qui s'est accru de 400 habitants; mais le comté en somme a diminué. L'accroissement est dû aux deux ou trois moulins que nous avons là, et le paiement d'argent en rapport avec le Transcontinental a amené du monde. Nous n'avons qu'un Canadien-français dans la paroisse.

Q. S'est-il établi un grand nombre d'immigrants dans votre partie du comté depuis 1901?—R. Notre gouvernement au Nouveau-Brunswick fait un effort, un effort déterminé, pour amener l'immigration dans cette province. M. Wilmot, l'agent d'immigration, a ses quartiers à Saint-Jean. C'est un homme actif, qui fait de son mieux. Le gouvernement a un agent en Angleterre, et il fait tous ses efforts. Il vient des immigrants, mais très peu. Je crois que la difficulté est celle-ci. Nous avons à faire ce qui n'était pas nécessaire il y a vingt ans. Pratiquement, tous les immigrants débarquent sur les quais de Saint-Jean et nous devrions pouvoir les arrêter là. Le gouvernement a subventionné des lignes de steamers et les immigrants passent tous par notre province; nous devrions pouvoir en garder quelques-uns. Mais, jusqu'à présent, nous n'avons pas réussi. Je crois que si les plus intelligents de ces gens se présentaient à M. Wilmot et lui demandaient: "Quel est le climat du Nouveau-Brunswick", il pourrait les convaincre que le climat est bon, aussi bon que celui du nord de l'Ecosse, dans tous les cas, sinon aussi bon que celui d'aucune partie des Iles Britanniques. S'ils s'informaient des récoltes, il pourrait leur faire voir la récolte sur pied et les convaincre qu'elle est bonne en pommes de terre, en foin et en avoine. Viendrait la question suivante, la plus importante de toutes: "Quels sont vos marchés"? M. Wilmot répondrait: "Nous avons Saint-Jean". "Quelle est la population"? "Quarante mille". "De combien a-t-elle augmenté dans les dernières dix années"? "Elle est de quarante mille depuis quarante ans". "Et qu'avez-vous à dire de ce grand marché que nous avons en vue, et tout autour d'ici, à une nuit par communication par eau—Boston; non pas Portland, mais Boston, et les endroits manufacturiers autour de Boston". La réponse serait: "Vous ne pouvez aller là; le droit de quatre cents sur le fromage, six cents sur le beurre, et en proportion sur tous les autres produits". L'immigrant dit: "Alors je ne reste pas ici". Quelqu'un dit: "Nous avons Moncton". Oui, mais il y a assez de cultivateurs dans les alentours de Moncton pour l'approvisionner. "Mais nous avons Woodstock". Il n'y a pas besoin de cultivateurs là. A l'exception des pommes de terre, nous ne produisons rien pour l'exportation, et nous sommes obligés de les vendre ici. De fait, je vous dirai ce que nous faisons. J'étais en Colombie-Britannique l'hiver dernier. Nous achetions notre foin à Québec pour nos campements de bois; le C.P.R. le transportait pour nous à un taux réduit, et le foin nous revenait à $25 la tonne. Si nous avions eu le libre échange, nous n'aurions eu qu'à traverser la frontière américaine et acheter notre foin aux Etats-Unis, lorsque nous le payions $25 la tonne. Nos pomes de terre sont expédiées à la Colombie-Britannique, nos hommes dans les campements àla Colombie-Britannique sont nourris avec nos produits, avec du pain fait avec la farine du blé récolté dans le comté de M. Baird et nous sommes forcés de suivre cette voie de transport Est et Ouest, mais cela n'enrichit pas cette région.

Le sénateur DERBYSHIRE.—On exerce l'industrie du fromage et du beurre dans la partie du pays où vous demeurez; malgré le tarif vos cultivateurs réalisent des bénéfices?

Le sénateur KING.—Oui, mais ils en réaliseraient d'avantage s'ils n'avaient pas le tarif. C'est une population industrieuse, honnête.

Le sénateur BAIRD.—Parce qu'ils travaillent plus fort et sont meilleurs cultivateurs.

Le sénateur DERBYSHIRE.—Ils sont très assidus.

Par le Président:

Q. Vous avez visité beaucoup la Colombie-Britannique et vous en connaissez bien les conditions. Prenant en considération l'aspect domestique et social de la vie, le caractère des logements et les associations, quelle est la comparaison entre la vie des cultivateurs et de la population rurale de la Colombie-Britannique avec celle de la population des provinces plus anciennes?—R. Oh, on vit beaucoup mieux dans les provinces plus anciennes. Il n'en sera pas toujours ainsi, cependant.

Q. La population du Nouveau-Brunswick, règle générale, vit confortablement, les habitations sont confortables?—R. Oui.

Q. Et il en est ainsi depuis cent ans?—R. Je crois que oui.

Q. Avez-vous quelque chose à dire du système actuel d'éducation, s'il prépare ou non les jeunes gens au travail manuel et à celui sur les fermes?—R. Il est très bon au Nouveau-Brunswick.

Par l'honorable M. Taylor:

Q. Avez-vous des fermes non occupées dans le Nouveau-Brunswick?—R. Oui, des centaines; elles n'auraient jamais dû être cultivées, le terrain n'est pas bon. Nous avons un bon nombre de bonnes fermes dans la vallée de la rivière Saint-Jean, que M. Baird connaît très bien, qui voudraient le double aujourd'hui si nous avions un marché plus considérable et plus étendu. Je n'ai pas de confiance dans l'exportation du foin, mais nous en avons un surplus. Nous devons le vendre quelque part, et si nous avions un marché plus étendu pour le foin, nous en serions mieux. Acre pour acre, une terre de même qualité dans l'Etat du Maine, à côté d'une terre dans le propre comté de M. Baird, vaut le double qu'au Nouveau-Brunswick, parce que le marché est plus grand pour les pommes de terre aux Etats-Unis; et il est évident que, cette année, nous aurions pu exporter des pommes de terre du Nouveau-Brunswick au marché Américain s'il n'y avait pas eu de droits. Puisqu'on peut exporter d'Ecosse et d'Irlande des pommes de terre à l'Etat du Maine, nous aurions pu faire de même. Je demeure à un endroit où un baril de pommes de terre peut être mis à bord d'un steamer à 6 heures du matin et être livré à Boston le lendemain midi, pour 25 ou 30 cents; mais le droit de 75 cents par baril m'empêche de le faire.

Sur motion du sénateur Derbyshire, un vote de remerciement est offert au sénateur King pour son témoignage, et le comité s'ajourne à 12.30 heures à l'appel du président.

OTTAWA, 16 mars 1912.

Le comité se réunit à 11 hrs a.m.

L'honorable D. DERBYSHIRE est appelé.

Le Président:

Q. Avec quels districts êtes-vous familier?—R. Les comtés de Leeds et Grenville; cela inclut Brockville.

Q. A quelle cause attribuez-vous l'augmentation ou la diminution de la population dans ces comtés? Il y a eu diminution dans la population rurale?—R. Oui, pas beaucoup. Les gens ne se déplacent pas en aussi grand nombre aujourd'hui que autrefois, mais ceux qui abandonnent nos comtés se dirigent vers l'Ouest. Les fils sont allés dans l'Ouest il y a sept ou huit ans et se sont établis dans la Saskatchewan ou l'Alberta; ayant bien réussi, ils font venir leurs parents. Des personnes alliées à ces fa-

-elles se dirigent aussi vers l'Ouest dans l'espoir d'améliorer leurs position. Bien qu'ils n'aient pas réussi dans l'Ouest autant que nous, ils ont bénéficié de l'augmentation en valeur des terres. Par exemple, ils reçoivent du pays 160 acres de terre, en achètent probablement 160 autres, et ces fermes augmentent rapidement en valeur en raison de la colonisation et de la construction des chemins de fer. Je ne connais pas de section du pays où il se soit fait plus d'argent, par acre, que dans notre propre localité, cette dernière année. Bien que dans un grand nombre de cas l'année ait été considérée normale, j'ai rencontré plusieurs de nos amis disant que l'année a été mauvaise. Nous avons vendu pour plus de trois millions de dollars valant de fromage dans notre district.

Q. Dans ce seul comté?—R. Dans ce seul comté. Naturellement, il y a des fromageries qui envoient leur produit à d'autres endroits, et une fromagerie de Lanark vend dans notre district qui lui convient mieux à cause des accommodations de chemin de fer. En d'autres mots, $90,000 par semaine ont été payés dans Brockville pour du fromage. Cet argent s'est répandu dans tous les genres de commerce. On dit que l'argent versé passe par cinq mains avant d'arriver enfin à la banque. Je ne puis voir pourquoi un cultivateur abandonnerait notre section et irait dans l'Ouest où il n'y a d'argent qu'une fois l'an, et encore n'est-on pas assuré d'avoir beaucoup même alors. Tout genre de commerce doit prospérer dans notre section par suite de cette prospérité financière qui résulte de la production du fromage et du porc dont l'élevage se fait en rapport avec cette grande industrie laitière. Un cultivateur qui garde vingt vaches peut aussi gardé vingt cochons. Il peut les porter promptement au poids de deux cents livres en leur donnant un peu de grain lorsqu'il les tient dans un pâturage de trèfle; il est étonnant comme ces animaux profitent vite. Sur l'une des meilleures fermes dans notre localité, une ferme de cent acres, le fermier a pu vendre cette année pour $3,400 de lait, $400 de lard et environ $200 de veaux de race spéciale. Il dut engager un homme pour l'aider; il acheta une charge de wagon de son; ils firent le travail seuls, et ce fermier fait de l'argent. J'ai assisté à l'assemblée des membres de la fromagerie cet automne, et on me demanda d'adresser la parole. J'obtins du secrétaire les noms de trois cultivateurs établis sur une route de quatre milles et demi de longueur. Je demandai d'abord le nom du plus petit producteur à cette fromagerie, celui qui envoyait la plus petite quantité de lait par vache, et je trouvai que ce n'était pas tout à fait $17 par vache. Je pris ensuite le cultivateur moyen qui avait produit $40 par vache. J'arrivai enfin à ce cultivateur dont je parlais et qui possédait la plus belle ferme: il avait réalisé $68 par vache, du lait qu'il avait envoyé à cette fromagerie pendant neuf mois. Mon idée est que ce que devrait faire l'Ontario de l'Est, c'est de punir le cultivateur qui ne fait pas de bonnes affaires. Cet homme de $40 a une bonne maison, paye ses taxes, a l'un de ses garçons au *Collegiate Institute*, fait donner des leçons de musique à l'une de ses filles; il est bon citoyen. L'homme de $68 a augmenté son avoir et fait des améliorations, il est un grand succès dans la localité, et sa ferme est citée partout. L'homme de $17 doit vendre le peu de grain qu'il a pour payer ses taxes à l'automne, n'a pas d'argent; ses enfants sont dans le besoin et doivent quitter la ferme à cause du manque d'administration; les filles doivent aller prendre du service où elles peuvent en trouver, les garçons de même. L'instruction mettrait en trois ans cet homme à l'égalité de celui de $40, donnerait au garçon un intérêt dans la ferme et l'y garderait; il n'y a pas le moindre doute à ce sujet. Quant au fermier de $68, chacun chez lui est occupé, il n'y a pas de désir d'aller dans l'Ouest, et tous sont parfaitement heureux et content. Mon idée est que l'instruction requise
et tous sont parfaitement heureux et contents. Mon idée est que l'instruction requise
pourrait se donner par l'établissement d'une bonne ferme dans l'endroit, non pas administrée avec extravagance, mais administrée comme le ferait un cultivateur de premier ordre.

Par le Président:

Q. Au point de vue des affaires?—R. Oui. Si les cultivateurs étaient instruits de cette manière, je pense qu'on n'aurait aucune peine à garder les gens dans notre section. Si vous parlez aux gens de l'Ouest, vous observerez qu'ils sont grands donneurs d'avis. Les membres du parlement qui sont ici rient lorsque vous leur parlez de l'Est, et, cependant, ils n'ont pas une section de pays qui ait produit l'argent que nous avons amené dans notre propre localité par une industrie soigneusement exercée.

Q. Il y a l'homme de $68 et celui de $17. Voudriez-vous nous dire brièvement, pour l'information du comité, quelles sont les différences essentielles entre les manières de ces deux hommes de conduire leurs affaires?—R. L'homme de $68 est intelligent, actif, énergique. Au cours de l'un des discours faits devant notre *Eastern Dairymen's Association* il a été déclaré que chaque animal devrait être passé à l'épreuve; que le lait de chaque vache devrait être pesé, que l'on devrait garder note de la nourriture consommée par cet animal et de son coût approximatif, de sorte que chaque cultivateur saurait si l'animal qu'il garde est profitable ou non. L'homme de $68, en rentrant chez lui, pèse le lait de chaque vache. L'homme de $17 pense que c'est une perte de temps.

Q. Quelle était la différence essentielle entre les deux hommes? Il doit y avoir une grande différence entre l'homme de $17 et celui de $68?—R. La différence entre eux était que l'homme de $17 ne faisait aucune préparation une journée à l'avance pour la nourriture des animaux. S'ils étaient nourris, ils devaient choisir eux-mêmes. Il fallait leur rogner la queue au printemps parce qu'il avait négligé de prendre soin d'eux pendant l'hiver, et parce que tout ce qu'il faisait était fait nonchalamment, routinièrement, sans régularité. S'il allait à Brockville et s'il lui arrivait de rester là jusqu'à sept ou huit heures du soir, les vaches n'étaient soignées qu'à son retour. L'homme de $68 soignait les animaux à heures régulières, faisait nettoyer les étables chaque jour, faisait attacher le tuyau d'arrosage et laver le plancher tous les jours. Les étables étaient blanchies à la chaux régulièrement. Les animaux étaient surveillés pour savoir ce qu'il fallait leur donner à manger, non pas combien peu on pouvait leur donner, mais ce qu'ils pouvaient manger. Si tous ceux qui sont attachés à la fromagerie conduisaient leurs affaires comme le fait l'homme de $68, il y aurait dans la localité $4,000 de plus à distribuer entre les intéressés. S'ils avaient tous fait comme le bon cultivateurs, ils auraient devant eux des centaines de dollars de plus; s'ils avaient tous agi comme le pauvre cultivateur, la fromagerie aurait fermé ses portes pour manque de matière.

Par l'honorable M. Yeo:

Q. Chacun a-t-il cent acres?—R. Bien, le meilleur cultivateur avait cent acres. Sa ferme était la plus petite.

Q. La qualité du terrain est-elle partout à peu près la même?—R. Le terrain est de même qualité, sur une étendue d'environ quatre milles et demi, de la fromagerie. Le terrain est beaucoup le même, mais dans un cas les mauvaises herbes détruisaient le grain, dont on ne prenait pas soin. Les mauvaises herbes détruisaient les pommes de terre, et les clôtures tombaient. Ailleurs le terrain était absolument net, le grain était tenu absolument net. Dans le cas de l'homme de $17 il n'y avait aucune culture; l'une des fermes était aussi bonne que l'autre sous le rapport de la qualité de la terre, si le même homme en avait eu la conduite, mais il y a une différence entre les deux hommes. Il y a seize ans, beaucoup de nos gens se sont découragés. Il y a vingt ans eut lieu le plus fort exode de la population vers l'Ouest, parce qu'elle devait vendre sur un marché de libre-échange tout ce qu'elle avait, c'est-à-dire qu'elle n'avait aucun marché spécial mais devait vendre en concurrence avec tout le monde; et lorsqu'elle avait à acheter une verge de coton, ou une faucheuse, ou un râteau à cheval, ou quoique ce soit en rapport avec le travail sur la ferme, elle devait l'acheter sur un marché jouissant de la protection. La conséquence fut que les gens se découragèrent et quit-

tèrent la section. Je crois que ces gens avaient grand tort d'abandonner notre partie du pays, mais ils étaient découragés et ils se laissent encore aujourd'hui aller au découragement. Il y a de bons cultivateurs qui désirent être nommés à des emplois, il y en a des douzaines dans notre localité qui voudraient être nommés à des commissions quelconques; ils veulent infester le pays avec une commission après l'autre. Prenez ces commissaires qui reçoivent $7,000 par année et leur président $7,500. Ces commissaires, avec leurs officiers et leur personnel coûtent au pays $75,000 par année pour obtenir des renseignements pour le ministre dont le devoir, à mon avis, serait de les trouver lui-même—d'aller parmi le peuple, de se faire connaître de lui, et de se rendre compte de ce qui se passe. Il saurait ainsi par lui-même ce qui doit être fait par législation.

Le président.—Je ne crois pas que nous sommes supposés nous enquérir de l'à-propos de nommer des commissions. Je crois qu'il appartient au comité d'entendre ce qui sera dit relativement aux effets immédiats du tarif, mais je ne pense pas qu'il serait convenable pour le comité d'examiner l'opportunité d'émettre des commissions ou de prendre quelque autre moyen d'obtenir des renseignements.

Le témoin.—J'essayais de faire voir qu'il existe un sentiment pénible, pourquoi ces gens sont mal à l'aise et pourquoi même de bons fermiers abandonnent leurs fermes. Ils voient que leurs voisins sont nommés à telle ou telle position et ils pensent qu'ils devraient être nommés aussi, et de là vient le sentiment de malaise. Ils veulent être nommés à quelque chose. Tandis que si nous pouvions les garder chez eux ils feraient de bons citoyens, ils deviendraient de grands producteurs. Maintenant, il y a autre chose qui arrive à nos cultivateurs à l'aise. Dès qu'ils arrivent à l'aisance, qu'ils ont une jolie famille, que leurs fermes font des progrès, ils louent ces dernières, possiblement à un homme à gages et s'installent dans un village ou une ville pour faire instruire leurs enfants. Ils ont quantité d'argent fait, et le résultat est que la ferme perd de sa valeur, les clôtures et bâtiments se détériorent, la production de la terre par acre diminue d'une moitié en certains cas, et lorsqu'ils reviennent ils se découragent et vendent la ferme.

Par l'honorable M. Yeo:

Q. Votre région est bonne pour les pâturages, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Est-ce une bonne contrée agricole?—R. Oui. La terre est défoncée, bonne pour le pâturage, beaucoup d'herbe et d'eau de source, ce qui est essentiel pour l'industrie laitière. Nous avons des fabriques pour faire le beurre pendant la saison d'hiver, mais notre principale industrie est le fromage, le cochon et le porc à lard, et je crois que de là vient notre grande prospérité. Dans la fabrication de nos produits chez nous, nous employons le foin, le grain, et tous les produits de la ferme, tout va à la vache et cette fertilité retourne au sol, afin de produire de meilleure herbe l'année suivante pour l'alimentation des vaches. Un bon cultivateur se défait des vaches qui n'ont pas donné de profit pendant l'année—il s'en défait et fait venir de jeunes vaches qui donnent plus de lait que leurs mères, pourvu qu'il choisisse convenablement le taureau et les vaches.

Par le Président:

Q. La population de Brockville a augmenté, n'est-ce pas?—R. Un peu.

Q. Nous avons vos idées au sujet de la légère diminution de la population agricole. Les jeunes gens sont allés dans l'Ouest, lorsqu'ils auraient probablement mieux fait de rester dans l'Est?—R. Oui.

Q. Voici une question à laquelle, sans aucun doute, vous avez dû penser beaucoup: comment et dans quelle mesure peut-on remédier à la réduction de la population rurale? Quel remède, fiscal ou autre, appliqueriez-vous si vous pouviez faire à votre gré?—R. Ce qu'il faudrait, c'est un marché ouvert pour la vente des produits, une réduction

du tarif pour faire baisser le prix des effets nécessaires pour l'usage domestique et rendre l'industrie agricole plus rémunérative qu'elle ne l'est présentement. Comme vous le savez, le cultivateur a d'abord à payer sa police d'assurance, ce qui est devenu essentiel. Cet argent va à Toronto. Ensuite il a à payer deux cents dollars par année de plus qu'il n'aurait à faire, à cause du tarif élevé qui est contre lui dans l'achat d'une faucheuse, d'un buggy et de tous les effets dont il a besoin pour sa ferme; il lui en coûte environ $200 par année, à cause du tarif élevé de protection de plus que s'il avait un marché libre. Ensuite, il perd $200 sur la vente de ses produits parce qu'il n'a pas de marché ouvert où vendre. Il vend tout ce qu'il a à vendre sur un marché de libre-échange, et il achète sur un marché hautement protégé, ce qui veut dire une perte pour lui de $400 par année, exactement la différence entre avoir une maison confortable et ne pas en faire profit. Maintenant, le remède que j'appliquerais serait l'éducation de ces cultivateurs: leur donner une bonne connaissance de ce qui se passe partout ailleurs dans le Dominion, réduire le tarif et ouvrir des marchés plus libres, et les instruire de manière qu'ils pussent diligemment garder les meilleurs animaux des différentes sortes et ainsi rendre leurs opérations avantageuses. Aussi, intéresser les jeunes gens dans la ferme—leur donner un intérêt dans une partie du fonds vivant ou une part d'argent dans la fabrique: de la sorte, ils sentiraient qu'ils ont un intérêt dans les opérations. Il me semble que la plus grande satisfaction qu'un homme pourrait avoir serait de voir une génisse qu'il a élevée lui-même, après avoir choisi le père et la mère, donner plus de lait que la mère. Ou, si c'est un cheval, un mouton ou une vache, que la même chose arrive, que les jeunes animaux soient de meilleur rapport que la mère. Ce devrait être un motif d'orgueil pour le cultivateur de savoir que les objets qu'il a formés lui-même sont à l'avantage de sa ferme et de la section entière.

Q. Sur ce point, vous corroborez ce qu'a dit le Dr Robertson quant à un homme prenant orgueil dans son travail?—R. Oui, lorsqu'il est orgueilleux de sa ferme parce qu'il a le plus beau maïs, le plus beau trèfle, les plus beaux animaux.

Q. Avez-vous de la difficulté, dans votre section, à vous procurer assez de mains pour faire le travail de la ferme?—R. Oui, nous avons beaucoup de difficulté à cause des fabriques qui offrent plus d'argent que les cultivateurs, apparemment, ne veulent payer. J'ose dire qu'ils pourraient payer d'avantage, mais ils ne veulent pas donner de gages plus élevés.

Q. Où sont ces fabriques?—R. A Brockville. Les cultivateurs vont travailler aux fabriques.

Q. Les enfants de cultivateurs, règle générale, restent-ils sur la ferme? Si non, pour quelle raison?—R. Ils laissent la ferme parce qu'ils voient que les jeunes gens ou jeunes filles qui vont à la ville entrent dans de jolis bureaux, sont bien mis, gagent plus d'argent et ont moins de travail qu'ils n'en ont s'ils demeurent sur la ferme. La conséquence est que les filles s'en vont, et que les garçons les suivent.

Q. Les immigrants se sont-ils établis en nombre considérable en Leeds et Grenville depuis 1901?—R. En un certain nombre. Quelques-uns d'entre eux ont été de bon service; d'autres ont apporté de chez eux des habitudes mauvaises et ils n'ont pas fait de bons citoyens.

Q. D'où viennent-ils, règle générale, d'Angleterre ou d'Ecosse?—R. Ils viennent d'Angleterre, d'Irlande et d'Ecosse. La masse de la population venue chez nous est anglaise. Quelques-uns ont donné entière satisfaction, mais d'autres ont appris à boire de la bière avant de venir ici et ils veulent continuer ici. Ils trouvent à redire contre le pays, mais toute la question est qu'ils veulent vivre sans travailler; ils pensent que la colonie devrait les faire vivre. Celui qui ne veut pas travailler ne réussira pas dans ce pays.

Q. Jusqu'à quel degré le système actuel d'éducation a-t-il préparé les élèves au travail de la ferme et au travail manuel?—R. Le système actuel d'éducation ne va pas assez loin en enseignant aux garçons et aux filles de demeurer sur la ferme. A

mon avis, chaque école rurale devrait avoir une pièce de terre, et le professeur devrait être bien versé dans la connaissance de la culture des plantes et des fleurs et autres choses relativement aux travaux d'horticulture. Il devrait pouvoir enseigner à l'élève le genre de culture qui convient à ce pays, et l'élève devrait faire une certaine somme de travail pour développer ses idées dans cette direction. On devrait leur faire voir qu'il n'y a pas de travail aussi agréable que celui-là; que, bien qu'il puisse arriver qu'on se salisse les mains, il n'y a rien comme le travail de la ferme, rien de plus honorable.

Q. Il y a eu bon nombre de plaintes, comme vous le savez probablement, dans l'Ontario particulièrement, parce que l'on constate que les garçons, qui ont obtenu des grades comparativement élevés, lorsqu'ils viennent à être employés au dehors, ignorent les rudiments essentiels, la lecture, l'orthographe et l'arithmétique élémentaire. Je suppose que cette déclaration doit être fondée. L'on prétend aussi que, d'après le système actuel, on enseigne beaucoup de choses non essentielles au détriment des choses essentielles. D'après ce que vous dites, je comprends que, au lieu de s'occuper de ce qu'on peut appeler les ornements de l'éducation, il serait préférable dans le pays, d'enseigner la culture et l'horticulture et d'insister particulièrement sur la lecture et l'ancien mode d'enseigner?—R. Une grande partie du temps accordé à l'étude de la physiologie et de la psychologie devrait être consacrée à des sujets plus pratiques, aux choses dont l'élève aura à se servir tous les jours de la vie.

Q. Vous avez été dans l'Ouest?—R. Oui.

Q. Quels sont les avantages comparatifs, au point de vue domestique et social, de la vie du cultivateur dans votre division et sur la prairie?—R. Dans notre district, nous avons des écoles de premier ordre, de bons chemins, des églises et la meilleure société—un bon milieu pour élever la jeunesse. Un jeune qui s'en va sur une ferme dans la prairie est pratiquement seul pendant toute l'année; il est seul pendant qu'il fait ses semences et sa récolte. S'il se marie et amène sa femme avec lui, ils sont éloignés de toute jouissance, de ce que nous appelons les jouissances réelles de la vie. Je ne voudrais pas prendre tout le terrain qu'ils ont dans l'Ouest et vivre dans l'une des sections là-bas. Il n'y a pas de doute qu'on y réalise des profits à cause de l'augmentation constante de la valeur du terrain, mais on n'y retire pas autant des récoltes que nous. Je crois qu'un temps viendra où beaucoup de ceux qui sont allés dans l'Ouest seront contents de revenir.

Par l'honorable M. Yeo:

Q. Y a-t-il beaucoup de terrain inoccupé dans votre région?—R. Très peu; c'est un vieux district colonisé depuis longtemps.

Q. Le terrain a-t-il beaucoup de valeur?—R. Il vaut de $50 à $100 l'acre. Des fermes se sont vendues pour plus. J'ai suivi feu le sénateur Fulford jour après jour, lui demandant d'acheter une ferme, de la monter convenablement et de montrer à la population ce qui pourrait être fait. Malheureusement, il nous fut enlevé. M. Hardy, son genre, vint à Brockville et je l'importunai avec la même demande jusqu'à ce qu'il eut acheté une ferme de cent acres, dont la récolte représentait $200 ou $300. La première chose qu'il fit fut de creuser un grand fossé ouvert. Il sema ce fossé de sorte que l'herbe y poussa. Il posa dans ce fossé ouvert des tuiles à toutes les six verges. Là où on supposait qu'il y avait très peu d'eau, il y a maintenant un courant et les vaches peuvent descendre y boire. L'eau est belle, courante et abondante. La plus belle récolte de maïs que j'aie jamais vue dans notre district est venue cette année de ce terrain où croissaient des mauvaises herbes sauvages. C'était des herbes à fleurs qui croissaient là parce que l'eau était sous terre. Il mit sur cette ferme les plus beaux bestiaux, chevaux et cochons. Il a maintenant trois cents acres et les ventes provenant de cette ferme cette année se monteraient à dix mille dollars. Cela a été une grande leçon pour le voisinage, parce que cela prouve aux cultivateurs de ce district que chaque pied de terrain devrait être égoutté souterrainement. Une

autre leçon donnée sur cette ferme a été une leçon de culture. Dès que le grain est enlevé, la charrue est amenée sur le champ et le terrain est légèrement labouré. Toutes les mauvaises herbes près de la surface sortent du sol, puis on se sert de la herse à disques pour remuer le sol et détruire les mauvaises herbes; on passe encore la herse; en dernier lieu avant l'automne, le terrain est labouré profondément et la terre est retournée pour l'hiver. Le printemps suivant on emploie la herse à disque et vu le fait que le terrain est égoutté sous terre, l'eau s'écoule rapidement, le sol se réchauffe, les semences peuvent être faites de bonne heure, elles ont l'avantage des premières pluies du printemps et le sol donne une immense récolte. Si nous pouvons convaincre nos cultivateurs de faire de même nous aurions des récoltes trois fois plus fortes que celles que nous avons dans Leeds et Grenville. Les récoltes pourraient être doublées sans aucune difficulté.

Par l'honorable M. Owens:

Q. L'égouttement fait ainsi est-il dispendieux?—R. Oui, il coûte de l'argent, mais les frais sont bientôt remboursés. Mon idée pour garder les gens sur la ferme est de rendre la culture profitable en établissant le drainage souterrain, en gardant les meilleurs animaux, par la culture intensive afin de doubler la récolte d'autrefois et de faire de la ferme un paradis où il est bon de vivre. Il y a eu une danse à cette ferme et, à cette époque on pouvait cueillir le raisin sur la vigne. La récolte de raisin fut énorme à cause de la richesse du sol et de la culture intensive. Tout prospérait aux alentours. C'est la sorte d'éducation que nous voulons dans l'Ontario. Si nous pouvions obtenir de quelques-uns de nos riches manufacturiers et marchands de faire ce qu'a fait M. Hardy, le succès serait bientôt à nous.

Par le Président:

Q. Lorsqu'il y a des industries établies dans les villages ou les villes, quelle tendance est la plus forte: encourager la culture et le jardinage en vue d'alimenter le marché local, ou induire à abandonner la vie à la campagne pour aller travailler dans les fabriques?—R. Chez nous, la tendance a été d'abandonner la ferme pour aller travailler dans les fabriques. Je crois que c'est une grande erreur.

Q. La tendance à abandonner la ferme pour aller travailler dans les usines est plus forte que la tendance à travailler à développer la culture et le jardinage dans le voisinage des villes?—R. Oui. Le grand désir est d'aller dans les villes.

Q. Pouvez-vous donner une estimation approximative de la quantité des effets manufacturés, consommés sur une ferme de cent acres, où la famille se compose des parents et de trois enfants?—R. La moyenne serait environ de $300 valant d'objets manufacturés.

Q. Quelles seraient les taxes municipales sur cette ferme?—R. Environ $30.

Q. Cela comprend toute la taxe que la ferme doit payer?—R. Oui; les taxes ne sont pas élevées dans les districts ruraux, mais elles augmentent quand vous venez dans les villes.

Le président.—J'ai un état fourni par M. Blue, commissaire du recensement, lequel se lit comme suit:—

Immigration des Etats-Unis au Canada et valeur estimative des effets et argent comptant, du 1er janvier 1906 au 1er janvier 1912.

——	Immigrants.	Richesse par tête.	Valeur totale des effets et argent comptant.
		$	$
Année de calendrier 1906	63,782	809	51,599,638
" 1907	56,687	885	50,167,995
" 1908	57,124	1,152	65,806,848
" 1909	90,996	811	73,797,756
" 1910	124,602	1,061	132,202,722
" 1911	131,114	1,539	201,784,446
Total pour les six années	524,305	.....	575,359,405

Le comité s'ajourne pour se réunir à l'appel du président.

Ottawa, 23 mars 1912.

Le comité se réunit à 11 heures du matin.

L'honorable A. C. Bell.

Par le président:

Q. Il y a eu une légère augmentation dans la population du comté de Pictou?—R. Oui.

Q. Cette augmentation s'est-elle produite dans les districts ruraux?—R. Non, dans les villes.

Q. A votre avis, quelles sont les principales raisons de la diminution dans les districts agricoles?—R. Je crois que c'est la qualité attrayante de la vie industrielle des villes, l'attraction que les villes exercent sur les gens de la campagne qui semblent préférer ce genre de vie. Il y a tant d'occasions de travail que tout jeune homme peut trouver de l'ouvrage dans toute ville du pays. Beaucoup vont dans les mines et les grands établissements industriels; un bon nombre apprennent le métier de constructeur et deviennent charpentiers, maçons et briquetiers.

Par l'honorable M. Derbyshire:

Q. Croyez-vous que les filles laissent la maison d'abord et que les garçons les suivent?—R. Règle générale, chez nous, les filles vont aux Etats-Unis. La classe de filles qui s'engagent comme servantes vont aux Etats-Unis. Un assez grand nombre d'entre elles deviennent maîtresses d'école; et, ces dernières années, un nombre considérable d'entre elles sont allées au Nord-Ouest où elles gagnent de plus gros salaires.

Par le président:

Q. Chez le peuple, il y a une tendance à émigrer de la campagne aux villes?—R. Oui.

Q. New-Glasgow, dans votre comté, est un grand centre manufacturier?—R. Oui, un grand centre industriel.

Q. Quel remède peut être apporté à cette condition d'affaires, qui est regrettable, je suppose?—R. Oui, je le crois. Le seul remède que je puis voir est que l'immigration devrait être dirigée vers la province de gens qui ont été plus portés à vivre sur la ferme. Notre population native ne semble pas aimer la vie agricole; elle est en grande partie composée de montagnards écossais qui semblent préférer la vie industrielle. Il y a un autre fait important qui se rattache à la question c'est que les terres dans les anciennes provinces s'épuisent et que, pour réussir dans la culture, il faut la faire avec beaucoup de soin. Elle demande beaucoup de patience et d'application et un certain capital. Dans notre localité, il y a une grande inclination à placer tout surplus de capital dans les banques ou à acheter des actions quelconques, plutôt que de l'employer à l'amélioration permanente des terres.

Q. Y a-t-il de la difficulté à se procurer la main-d'œuvre suffisante pour faire le travail de la ferme?—R. Beaucoup de difficulté pour quiconque tente de cultiver sur une échelle qui demande beaucoup de main-d'œuvre. Il devient pratiquement impossible de se procurer des hommes de ferme.

Q. D'après ce que vous dites, je serais porté à croire que les enfants de cultivateurs, règle générale, ne restent pas sur la ferme?—R. Non; dans plusieurs parties de notre comté, vous trouverez presque chaque maison occupée par un couple âgé, ou par un frère et une sœur non mariés. Il n'y a pas maintenant l'augmentation de population qu'il y avait autrefois. Les familles ne sont pas aussi nombreuses, et il n'y a pas autant de familles. A une certaine époque la Nouvelle-Ecosse avait une forte population qui augmentait rapidement par les causes naturelles.

Q. Vous parliez tantôt d'amener des immigrants; ceux-ci se sont-ils établis en nombre considérable dans votre division depuis 1891?—R. Pas en grand nombre; parmi ceux qui sont venus dans le comté quelques-uns ont pu acheter des fermes. Plusieurs d'entre eux, après avoir fait l'expérience, se sont découragés et sont partis; d'autres sont restés, parraissent aimer la contrée et réussissent. Cependant, ce n'est pas exactement la classe d'immigrants que l'on désire.

Q. Les immigrants qui viennent sont-ils des cultivateurs ou des mains de ferme? —R. Ce sont, pour la plupart, des hommes qui ont eu quelque expérience avec la ferme dans leur pays. Dans certains cas, ce sont des hommes venant des villes et qui ont eu peu d'expérience de la culture.

Q. Pensez-vous qu'un citadin d'Europe soit un colon désirable sur une ferme?—R. Non, je ne le pense pas. je crois qu'il est à peu près certain de ne pas réussir. Il ne peut guère s'y attendre.

Q. Avez-vous réfléchi sur l'effet du système actuel d'éducation sur les enfants relativement au travail de la ferme?—R. Je crois que le système est nuisible. Il décourage l'établissement des jeunes gens sur la ferme. Après avoir reçu une instruction très primaire, ils aspirent généralement à un genre de travail professionnel ou semi-professionnel, et lorsqu'ils l'ont obtenu, le retour à la ferme leur répugne .

Par l'honorable M. Derbyshire:

Q. Vous produisez des professeurs, des prédicateurs, des hommes de profession?—R. Oui, en grand nombre.

Par le président:

Q. Vous avez visité l'Ouest?—R. Plusieurs fois.

Q. Quel est votre avis des avantages comparatifs, au point de vue domestique et social, de la vie sur la ferme dans le comté de Pictou et de celle dans la prairie? Nous savons que, règle générale peut-être, il y a plus d'argent à faire dans l'Ouest que sur la ferme dans le comté de Pictou mais, au point de vue domestique et social, quant aux conforts de chez soi, etc., quel est votre avis?—R. Je crois que l'Est a l'avantage actuellement, avec le temps, à mesure que les prairies se peupleront et que la population

augmentera, lorsqu'on aura les avantages d'un voisinage colonisé, il y aura probablement un changement, mais pour le présent l'Est est la partie hospitalière du Canada.

Q. Et à propos du bien-être? Sur quelle ferme y en a-t-il d'avantage?—R. Dans l'Est, je pense; et, en outre, je crois que le cultivateur qui travaille intelligemment et bien peut retirer autant d son argent dans l'Est que dans l'Ouest. Pour ma part, j'aimerais mieux faire de la culture dans l'Est que dans l'Ouest, après avoir connu l'un et l'autre.

Par l'honorable M. Derbyshire:

Q. De meilleures écoles, etc., et autant d'occasion de faire de l'argent?—R. Oui, et par une bonne culture nous pouvons réaliser des profits aussi forts, sinon meilleurs.

Par le Président:

Q. Lorsque des industries sont établies dans un village ou une petite ville, quelle tendance est la plus forte, celle d'encourager la culture et le jardinage en vue d'approvisionner le marché local, ou celle d'induire les cultivateurs et les manœuvres à abandonner leur travail à la campagne pour aller travailler dans les fabriques?—R .Je ne sais. Il me semble que les deux effets se feraient sentir concurremment. L'établissement industriel attire nombr de gens, non pas autant dans les parties éloignées que dans le voisinage immédiat. Il y a des endroits dans le voisinage de nos villes où les hommes vont travailler chaque jour à la ville; l'un des frères peut rester sur la ferme, et dès que le marché local est créé, une nouvelle industrie s'établit sous forme de laiterie ou ferme légumière.

Q. Dans un circuit de trois milles autour de New-Glasgow, l'industrie de la culture et du jardinage s'est-elle beaucoup développée depuis les dernières quelques années?—R. L'industrie de la laiterie s'est développée considérablement; mais dans cette région le jardinage n'a pas fait de progrès, parce que le sol ni le climat n'y sont aussi favorables que dans d'autres parties de la province.

Q. Et le nombre des cultivateurs a-t-il augmenté dans le voisinage de New-Glasgow?—R. Non, je ne pense pas qu'il ait augmenté; il est à peu près le même. Il y a beaucoup de terrains incultes dans le voisinage immédiat de cette ville, et une grande partie devrait être cultivée. Ces terrains vacants ne sont pas occupés encore.

Q. Vous n'avez pas touché la question des taxes? Je vous poserai une question plus ou moins technique. Pouvez-vous donner une estimation approximative de la quantité d'articles manufacturés ordinairement consommée sur une ferme de cent acres de qualité moyenne, par une famille composée des parents et de trois enfants?—R. Non, je ne puis répondre à cette question.

Q. Dans le comté de Pictou, quelles seraient les taxes municipales sur une ferme de cent acres, donnant une récolte moyenne?—R. Les taxes sur les terrains sont comparativement basses; les terrains sont taxés à une fraction de leur valeur seulement, pas du tout à leur entière valeur, et les taux municipaux sont comparativement peu élevés. L'impôt n'est pas excessif à la campagne, mais il est beaucoup plus lourd à la ville. De fait, toutes les villes constituées en corporation dans le comté doivent payer leur proportion de la taxe de comté.

Par l'honorable M. Derbyshire:

Q. Environ trente dollars, pensez-vous?—R. Je crois que cela est un peu trop, mais vous pouvez vous assurer de la chose en vous adressant au greffier de la municipalité, qui vous donnera les chiffres exacts. Je doute que plusieurs cultivateurs payent trente dollars.

Par le président:

Q. Quel est le préfet de votre comté?—R. John W. McKay, Pictou.

Q. Et le maire de New-Glasgow?—R. John Underwood.

Q. Le mouvement de la population des fermes dans les anciennes provinces est-il, à votre avis, affecté par le tarif actuel des douanes et, dans l'affirmative, comment?—R. Je ne pense pas que le tarif ait aucun effet quelconque. Je ne pense pas que personne, règle générale, connaisse ce qu'il paye en droits. Il n'y a pas pensé, à moins que la chose ait été portée à sa connaissance par quelque travailleur politique. Je crois que lorsqu'il est laissé dans sa condition naturelle tranquille et non troublée, il ne se préoccupe pas de cela. Il y a des temps, sans doute, où la question est portée à sa connaissance et il s'en occupe alors; mais ordinairement, je ne crois pas que la question de l'impôt le fatigue.

Q. Vous êtes d'avis que le tarif des douanes a très peu d'effet?—R. Pas beaucoup. C'est une taxe indirecte et on ne la sent pas.

Par l'honorable M. Yeo:

Q. Y a-t-il beaucoup de fermes vacantes dans votre comté?—R. Un grand nombre, et depuis des années.

Q. Le prix du terrain est-il en baisse ou en hausse?—R. Le prix des fermes a légèrement augmenté depuis les dernières cinq années. Avant cela il a diminué pendant longtemps, mais je crois qu'il y a une légère augmentation dans la valeur des fermes. Cependant, je puis dire que le prix est encore bien bas.

Q. Le terrain de ces fermes vacantes est-il de bonne qualité?—R. Règle générale, fait M. Hardy, le succès serait bientôt à nous.

Q. Y a-t-il des bâtiments sur ces fermes?—R. Il y a eu des bâtiments et il y en a encore sur quelques-unes d'elles, tandis que sur d'autres ils tombent en ruine. Les anciennes fermes abandonnées n'ont pratiquement plus de bâtiments maintenant; ils sont tombés en ruine. Nous avons dans notre comté des fermes abandonnées depuis trente ans. Autre chose que je peux mentionner: il se fait très peu de défrichement. Il s'en est guère fait depuis 1870.

Q. La coupe du bois se pratique-t-elle beaucoup?—R. Considérablement. Il y a des années, on parlait de l'épuisement de la forêt, mais on coupe encore quantité de bois.

Q. Cette industrie garde-t-elle beaucoup de gens au pays?—R. Elle en retient quelques-uns. Les cultivateurs vont là et font le charroyage, bien que quelques-uns des commerçants de bois gardent leurs propres attelages. L'empilement du bois et le chargement sur les wagons se font par des manœuvres de la ville.

Par l'honorable M. Derbyshire:

Q. Les fermes sont abandonnées parce qu'elles ne rapportent pas assez?—R. Le fait est qu'une ferme de cent acres à la Nouvelle-Ecosse. dans son état actuel d'épuisement, comme c'est la règle de la majorité des fermes, ne peut soutenir une famille à l'aise.

Par le Président:

Q. Une ferme dans la division d'Annapolis est une chose toute différente d'une ferme dans votre division ou dans les comtés de l'Est?—R. Oui. Je parle d'une ferme dans l'Est de la Nouvelle-Ecosse. Il y a des fermes meilleures que d'autres.

Par l'honorable M. Derbyshire:

Q. Si le cultivateur avait un marché ouvert dans les Etats-Unis pour ses produits, cela l'aiderait-il?—R. Pas du tout. Il n'aurait pas de produits à envoyer de ce côté.

Q. N'aurait-il pas des pommes de terre à vendre?—R. Il ne peut pas approvisionner le marché domestique. Je pense que nous importons une assez grande proportion de nos produits. Les œufs valent 50 cents la douzaine.

Q. Ne pourraient-ils pas avoir des poules sur la ferme et les rendre profitables?—R. Même à ces prix ils ne produisent pas en grande quantité. Les œufs ont monté à 50 cents: je les ai vus à ce prix à plusieurs reprises, et les dindons à vingt-deux cents la livre.

Q. Si une ferme n'est pas bonne pour la culture du blé, ne peut-on l'employer à l'élevage de la volaille?—R. Cela paraît raisonnable, mais ce marché est comparativement limité. Si un grand nombre de personnes adaptaient ce plan, le marché domestique serait bientôt encombré.

Q. Mais s'ils avaient l'autre marché de l'autre côté de la rivière ils pourraient y écouler leurs produits à de bons prix?—R. Si le marché promettait assez, ils le pourraient; mais maintenant un grand marché nous est ouvert en Canada, un grand marché dans la Grande-Bretagne, un marché pour le beurre, mais nous ne nous en servons pas. Nous ne pouvons pas produire assez de beurre pour fournir le Canada.'

Q. Nous expédions plus de beurre que nous ne devrions. Nous avons expédié 378,-000 paquets cette année, et 27,000 l'année précédente; mais même alors, si nous avions eu le marché des Etats-Unis, nous aurions eu davantage de notre beurre. (Pas de réponse.)

Par le Président:

Q. Vous avez parlé de l'industrie du bois et aussi d'un certain nombre de fermes abandonnées. N'est-ce pas un fait que sur plusieurs de ces fermes il croit du bois maintenant?—R. Oui. Lorsqu'une ferme est abandonnée, elle se couvre ordinairement d'épinette, mais il s'écoule environ cent ans avant que ce bois ait quelque valeur. On parle avec mépris de la première pousse et il s'écoulerait bien du temps avant que ce bois ait de la valeur.

L'honorable G. McHugh, Victoria, Ont. (Lindsay).

Par le Président:

Q. La population de votre comité était de 36,499 en 1911 et elle était de 38,511 en 1901, une diminution d'un peu plus de 2,000?—R. Oui.

Q. La diminution s'est-elle produite dans les villes ou dans les districts ruraux?—R. Lindsay est notre ville de comté, et il y a eu dans Lindsay une diminution d'environ cinquante. Le reste des 2,000 a été une diminution dans les districts ruraux.

Q. A quelle cause attribuez-vous cette diminution dans les districts ruraux?—R. Il y a eu une grande émigration du comté de Victoria et Haliburton au Nord-Ouest, qui a beaucoup contribué à cette diminution. Les cultivateurs dans notre district sont assez à l'aise, leurs enfants vont à l'école, et quelques-uns des garçons suivent les cours de l'Université et prennent ensuite une profession, les uns la loi, les autres la médecine. Une partie de la diminution est attribuable à cette cause. Il y a très peu d'immigration des cultivateurs dans les villes et cités chez nous. Nos jeunes gens ne vont pas dans les villes pour y travailler comme journaliers ou dans les établissements industriels; ils prennent une profession ou vont dans l'Ouest où ils pensent pouvoir mieux réussir.

Q. Vous pensez que c'est le désir de gagner plus d'argent qui les porte vers l'Ouest?—R. Oui.

Q. Pensez-vous qu'il y ait un remède à cet état de choses?—R. Le seul remède que je puis voir c'est d'avoir l'immigration des districts agricoles de l'Europe. Les immigrants qui viennent des cités et villes de l'Europe ne sont guère propres à prendre la place des cultivateurs. Nous recevons une très bonne classe d'immigrants d'Angleterer, d'Irlande et d'Ecosse; de fait, notre comté est principalement peuplé de cette classe de gens.

Q. Les immigrants supérieurs dont vous parlez sont venus dans ce pays il y a quelque temps?—R. Oui, mais le fait que beaucoup sont venus dans les premiers temps a affecté la tendance plus tard. Depuis ces dernières années les immigrants ont

quitté Devonshire et Cornwall et différentes parties de l'Ecosse et de l'Irlande pour venir ici. Les pionniers qui sont venus ont si bien réussi qu'ils ont induit d'autres à venir. Quelques familles viennent encore de cette façon.

Q. Dans votre comté avez-vous de la difficulté à vous procurer de la main-d'œuvre pour travailler sur la ferme?—R. Oui, beaucoup de difficulté.

Q. Règle générale, les enfants de cultivateurs restent-ils sur la ferme? Si non, pourquoi?—R. Je ne dirais pas qu'ils ne restent pas sur les fermes, mais pas sur les fermes dans l'Ontario. L'émigration s'est portée vers l'Ouest. Dès 1858, plusieurs sont allés de nore comté à l'Iowa; plus tard, ils se sont dirigés vers le Nébraska, puis vers le Dakota et ensuite vers notre propre Nord-Ouest. En chacun de ces endroits je puis trouver toute une colonie venue de notre comté.

Par l'honerable M. Baird:

Q. Il n'y a pas maintenant un grand nombre de personnes allant de votre comté aux Etats-Unis?—R. Pas maintenant. De 1878 à 1882 elles allaient au Dakota et ont alors commencé à se diriger vers le Nord-Ouest.

Q. Vous avez déclaré qu'il y avait un certain nombre d'immigrants établis sur des fermes. Comment la population de vos villes s'est-elle gardée pendant les dernières dix années? La population rurale a diminué et, sous des conditions normales, la population des villes a diminué aussi. Qu'est-ce qui a gardé la population dans les villes?—R. A mesure que le pays a grandi, de nouvelles conditions se sont présentées et il y avait plus de personnes employées dans les établissements industriels pour répondre aux demandes du Nord-Ouest. Il faut beaucoup plus de mains pour faire le travail dans les fabriques, et ces fabriques sont dans les cités et les villes.

Q. Vous avez dit qu'il n'y a pas eu beaucoup d'émigration des districts ruraux dans les villes. D'où venaient les gens pour remplir les villes?—R. Les villes et les cités pouvaient conserver leur propre augmentation naturelle, et un grand nombre de ceux qui venaient des villes et cités de l'Europe allaient dans ces établissements inindustriels.

Q. La population des villes a été maintenue en grande partie par les immigrants d'Europe?—R. Oui.

Q. Que pensez-veus de ces immigrants?—R. Quelques-uns des immigrants constituent une classe de citoyens très désirables, tandis que d'autres ne le sont pas; il faut prendre les bons avec les mauvais. Nous avons beaucoup de citoyens désirables venus d'Europe, et un grand nombre d'immigrants que j'ai vus dans le Nord-Ouest—Galiciens, Bohémiens, Mennonites—constituent une classe de gens aussi bonne que celle venue d'aucune partie du monde. Nous savons ce que sont les cultivateurs Allemands, il n'y en a pas de meilleurs.

Q. Avez-vous quelques vues au sujet de l'éducation; prépare-t-elle ou non les sujets pour le travail de la ferme?—R. L'éducation est nécessaire pour le cultivateur comme pour l'homme d'affaires, parce qu'il doit conduire sa ferme sur le principe des affaires.

Q. Le système actuel est-il bon?—R. Je suppose qu'il pourrait être rendu un peu plus pratique de manière à donner une connaissance plus pratique de l'agriculture.

Q. Vous êtes allé dans l'Ouest?—R. Oui.

Q. D'après vos observations sur les conditions là-bas, quels sont les avantages, au point de vue domestique et social, des cultivateurs dans vos propres districts, comparativement à la position des cultivateurs dans l'Ouest?—R. Le cultivateur qui va de l'Ontario dans l'Ouest, avec sa famille, doit endurer, pendant un certain nombre d'années, des ennuis et des peines qu'il ne songerait pas a tolérer dans l'Ontario. Il est induit à faire ainsi parce qu'il a des terres de bon rapport et qui, en même temps, augmentent rapidement de valeur; il sent qu'il souffre de ces privations dans l'espoir que, dans quelques années, il sera dans des conditions meilleures. J'ai parcouru l'Ouest, et c'est ce que j'y ai vu.

Q. Lorsque des industries sont établies dans un village ou une petite ville, quelle tendance est la plus forte, celle d'encourager la culture et le jardinage en vue d'approvisionner le marché local, ou celle d'induire le cultivateur à abandonner la ferme pour aller travailler dans la fabrique?—R. Cela ne se fait pas dans notre district parce que nous n'avons pas d'industries manufacturières autour de nous. Peterborough possède quelques établissements industriels, mais ceux qui travaillent dans ces fabriques sont des hommes des villes et des immigrants étrangers venus des cités et des villes d'Europe.

Q. Pouvez-vous nous donner une estimation approximative du coût des objets manufacturés ordinairement consommés sur une ferme de cent acres occupée par une famille composée des parents et de trois enfants?—R. Ces objets comprendraient les instruments aratoires employés sur la ferme et les vêtements de la famille. Il serait difficile d'arriver à un chiffre. Il faut une somme considérable pour acheter un assortiment d'instruments aratoires d'abord, et la vie des membres de la famille serait de cinq à quinze ans. Je ne donne qu'une estimation, mais je pense que ce serait probablement de $350 à $400 par année. C'est-à-dire, après avoir acheté tout ce qu'il faut pour le maintien de la ferme, il en coûterait de $350 à $400 par année.

Q. Quel serait le montant des taxes municipales sur une ferme comme celle-là?—R. Je dirais une moyenne de $50 pour cent acres. Les taxes sur quelques fermes peuvent être de $65 à $70. Sur une ferme pauvre, les taxes pourraient être de $30 à $35.

Q. Le mouvement de la population des fermes, à votre avis, est-il affecté par le tarif actuel des douanes et, dans l'affirmative, pourquoi?—R. Il ne serait pas affecté, sauf que le tarif augmente un peu le coût de la vie sur la ferme et que, dans la même proportion, il diminue les épargnes de la famille qui occupe la ferme.

Par l'honorable M. Owens:

Q. Vos fermes sont-elles généralement occupées?—R. Elles sont toutes occupées. Ce que l'on voit dans notre district ne correspond pas à ce qui se passe dans la division de l'honorable M. Bell. Le sol chez nous n'est pas épuisé. Nous ne produisons pas les mêmes articles, mais la terre produit autant que jamais auparavant. Nous avons dû abandonner la culture du blé, mais nous avons trouvé autre chose pour le remplacer.

Par l'honorable M. Derbyshire:

Q. Vous exercez l'industrie de la laiterie?—R. Oui, la terre peut produire comme jamais de l'orge de bonne qualité. Nous avons dû abandonner la culture de l'orge prace qu'il n'y a pas de marché pour ce grain, mais nous faisons l'élevage des porcs et nous réalisons des profits raisonnables.

Par l'honorable M. Owens:

Q. Quels gages sont payés aux hommes de ferme?—R. Chez nous ils reçoivent de 25 à $30 par mois, le vivre et le couvert et le blanchisage.

Q. Cela veut dire pour l'année?—R. Oui, vous ne pouvez engager un homme pour sept ou huit mois à moins de lui donner de $35 à $50 par mois.

Q. Ces hommes peuvent-ils trouver de l'ouvrage pendant l'hiver?—R. Plusieurs des cultivateurs doivent garder un homme à gages pendant toute l'année.

Par l'honorable M. Derbyshire:

Q. N'est-ce pas la meilleure chose à faire?—R. C'est très bien lorsque le cultivateur garde un grand nombre de bestiaux. S'il paye un homme de $35 à $50 par mois pour sept ou huit mois de la saison d'été, il peut l'engager pour $20 à $30 pendant l'hiver.

Q. Si nous avions un marché aux Etats-Unis pour les produits de la ferme, cela serait-il avantageux ou non pour votre division du pays? Supposons que vous ayiez le marché des Etats-Unis pour vos chevaux, bestiaux, orge et tout?—R. C'est une question sur laquelle on s'est prononcé tout récemment. Mon opinion sur le sujet peut n'être pas impartiale, parce que, je vous assure, je suis très décidé sur ce point.

Q. Vous êtes cultivateur et avez des produits à vendre?—R. En dehors de la politique, je dis en toute honnêteté qu'il nous serait très avantageux d'avoir le marché américain. J'ai expédié plusieurs chevaux sur le marché des Etats-Unis, et j'aimerais voir le marché libre.

Par l'honorable M. Baird:

Q. Supposons que nous ayions la réciprocité avec les Etats-Unis et que dix ou douze autres pays puissent apporter en franchise leurs produits agricoles dans ce pays. Actuellement, nous importons quantité de beurre de la Nouvelle-Zélande. Si nous importions quantité de ces produits agricoles d'un pays agricole où la main-d'œuvre est à meilleur marché qu'ici, croyez-vous que nous en retirerions beaucoup de profit? —R. Vous ne pouvez protéger le cultivateur en imposant un droit sur les produits de la ferme importés dans ce pays. Les cultivateurs de ce pays sont exportateurs; nous produisons plus que nous ne consommons. Bien qu'il s'importe actuellement du beurre de la Nouvelle-Zélande, cela est dû au fait que nous avons exporté plus de beurre que nous n'aurions dû le faire: si nous avions gardé chez nous notre propre produit nous n'aurions pas eu à en importer. Nous exportons tout le temps des produits agricoles. Lorsque notre blé va sur les marchés d'Europe, il doit faire concurrence au blé de l'Inde, où les gages sont très bas. Nous avons à rencontrer la concurrence de l'Inde et de la Russie sur les marchés ouverts du monde. Si l'on impose des droits sur les produits agricoles venant en ce pays, cela n'aidera pas les cultivateurs. Le marché extérieur fait les prix. Nous consommons chez nous 85 pour 100 de nos produits, mais ce sont les 15 pour 100 que nous exportons qui fixent le prix des 85 pour 100 que nous consommons.

Q. Si le marché était ouvert aux pays étrangers nous n'aurions peut-être rien à exporter; cela n'avait-il pas pour effet d'abaisser le prix de vos produits?—R. Non, parce que ce n'est pas le marché canadien qui fait le prix du produit agricole. Nous avons à concourir sur les marchés du monde.

Q. Vous pensez que vos prix ne seraient pas affectés si notre marché était ouvert au monde?—R. Non.

Q. Nous ne paraissons pas avoir beaucoup de produits agricoles à vendre actuellement. Nous achetons?—R. Nous expédions des bestiaux à la Grande-Bretagne et ils doivent faire concurrence au bétail de la République Argentine. Nous expédions notre blé à la Grande-Bretagne, et il vient en concurrence avec tous les pays du monde. Le fait qu'il y a un droit de dix ou douze cents par boisseau sur le blé venant des Etats-Unis ne nous aide pas parce que nous ne vendons pas notre blé aux Etats-Unis; nous le vendons en Europe.

JOSEPH GILLIES, C.R., Sydney, C.-A.

Q. Vous comprenez l'objet de notre enquête: la cause de la diminution de la population agricole dans les anciennes provinces?—R. Oui.

Q. Il y a eu une grande augmentation de population dans votre comté?—R. Dans le comté généralement.

Q. A quelle cause attribuez-vous cette augmentation?—R. Il y a eu une grande augmentation de la population urbaine et une diminution considérable de la population rurale. J'attribue l'augmentation entièrement au grand développement industriel qui s'est produit.

Q. Dans les mines et les grands établissements manufacturiers?—R. Plusieurs grandes charbonnières et deux grandes industries de fer et d'acier, la *Dominion Iron and Steel Co.*, et la *Nova Scotia Steel Co.*

Q. Sydney est dans Cap-Breton-sud?—R. Oui.

Q. La population de la contrée était de 35,087 en 1901 et de 53,352 en 1911?—R. Oui.

Q. Victoria et Cap-Breton-nord ont eu aussi une augmentation d'environ 5,000? R. Oui. J'attribue la grande diminution de la population rurale entièrement à la grande attraction des centres industriels. La culture ne se fait pas sur une grande échelle au Cap-Breton.

Q. Ce n'est pas parce que le terrain n'y est pas approprié?—R. Non, les gages dans les centres industriels sont si captivants qu'ils enlèvent les gens au travail agricole. La conséquence est que nombre de fermes sont abandonnées. La population travaille dans les charbonnières ou dans les aciéries où les gages sont très élevés.

Q. La plupart des gens considèrent que c'est un état de choses regrettable. Y voyez-vous quelque remède?—R. Je considère que c'est un état de choses très regrettable, et le seul remède que j'y vois est celui suggéré par l'honorable M. Bell. La classe de population que nous avons au Cap-Breton ne veut pas rester sur la ferme, elle gravite vers les grands centres. Les enfants sont allés dans les grands centres et ils ont bien fait. Les charbonniers font de $150 à $200 par mois. Quelques-uns des fondeurs d'acier gagnent jusqu'à sept et huit dollars par jour. Ces conditions sont éblouissantes et, conséquemment, la population rurale y courre. Nos marchés sont assez bons. Nous ne les approvisionnons pas, nous tirons nos substances alimentaires de l'Ontario et de l'Ile-du-Prince-Edouard.

Q. Pas de Pictou?—R. Non, nous les faisons venir de l'Ontario. Des maisons d'Ontario, comme l'abattoir Harris et Park et Blackwell, ont des agences ici.

Q. Avez-vous quelque difficulté à obtenir des mains pour le travail de la ferme?—R. Oui.

Q. Je comprends que, règle générale, les enfants de cultivateurs ne restent pas sur la ferme?—R. Dès qu'ils sont assez grands, ils s'en vont.

Q. Il n'y a pas beaucoup d'immigration à l'ouest de votre comté?—R. Non, elle se fait généralement à nos propres centres.

Q. Le remède proposé par l'honorable M. Bell ést d'amuser des immigrants. S'en est-il établi un grand nombre au Cap-Breton depuis 1901?—R. Très peu se sont établis sur les fermes. Je suggérerais comme remède que l'on fasse un effort pour amener quelques-uns des petits cultivateurs d'Europe; les Belges ou les Danois conviendraient très bien.

Q. L'immigration de ce genre serait-elle encouragée?—R. Oui, on devrait faire tous les efforts pour se l'assurer.

Q. Il y a eu une forte immigration; à quelle classe appartiennent les immigrants?—R. Ce sont en grande partie de mineurs de houille de l'Ecosse, et de Durham et Lancashire, en Angleterre, et des fondeurs de fer de la Grande-Bretagne.

Q. Jusqu'à quel point le système actuel d'éducation prépare-t-il les élèves pour le travail sur la ferme ou pour le travail manuel?—R. En tant que j'ai pu étudier notre système—je parle entièrement de la Nouvelle-Ecosse, et j'y ai eu quelque expérience, car j'ai été moi-même professeur et commissaire d'écoles—je ne le considère pas comme pratique. Je pense que nous entreprenons trop, et la conséquence est que l'esprit des enfants sont remplis de sujets qui ne leur sont aucunement profitables.

Q. L'ancienne manière d'instruire les enfants dans les trois "R" était la meilleure manière de commencer?—R. Je crois que oui.

Q. Vous pensez que le système actuel ne tend pas à mettre les enfants en état de travailler sur la ferme?—R. Non, je pense le contraire.

B. Vous êtes allé dans l'Ouest?—R. Non, je n'y suis pas allé.

Q. La population de votre comté est-elle assez à l'aise?—R. Oui, elle n'a pas d'épargnes, mais elle est à l'aise.

Q. L'établissement de l'industrie de l'acier et l'ouverture des mines n'a pas eu une tendance à encourager la culture dans le voisinage immédiat?—R. Non, de fait,

il a dépeuplé les fermes. Les jeunes gens recherchent les rapports immédiats; ils sont payés tous les quinze jours.

Q. Quelles seraient les taxes sur une ferme de cent acres?—R. Elles diffèrent dans chaque municipalité.

Q. Vous n'avez pas considéré la quantité d'articles manufacturés qui seraient consommés sur une ferme?—R. Non.

Q. Le mouvement de la population des fermes au Cap-Breton est-il, à votre avis, affecté par le tarif des douanes et, dans l'affirmative, pourquoi?—R. Je ne le pense pas. Il est affecté entièrement par les causes que je viens de donner, les gages élevés dans les centres industriels.

Par l'honorable M. Derbyshire:

Q. Si vous aviez pour vos cultivateurs un marché libre avec les Etats-Unis pour les produits de la ferme, cela aiderait-il les cultivateurs et les renderait-il plus satisfaits parce qu'ils obtiendraient un meilleur prix pour leurs produits?—R. Si nous avions demain un marché libre avec les Etats-Unis, cela ne nous affecterait pas au montant d'un dollar.

Q. Vous n'avez rien à vendre aux Etats-Unis?—R. Non; au Cap-Breton, nous ne réalisons pas quinze cents de ce que nous consommons.

Le comité s'ajourne à l'appel du président.

SÉNAT,

OTTAWA, 27 mars 1912.

Le comité sur le recensement et la population se réunit à onze heures du matin.

ERNEST CHARLES DRURY, du comté de Simcoe, est appelé et interrogé.

Par le Président:

Q. Ce comité est chargé de s'enquérir des causes de la diminution de la population dans les anciennes provinces, indiquée par les rapports du recensement. Y a-t-il eu augmentation ou diminution de la population dans votre comté?—R. Il y a trois divisions dans notre comté. Je constate que Simcoe-est a augmenté de près de six mille en population. Cette augmentation est restreinte à trois villes: Midland, Penetanguishene et Orillia. Les townships ont diminué. Dans les autres divisions, les villes ont augmenté légèrement, mais les townships ont diminué dans une plus grande mesure, ce qui donne une diminution dans la population totale.

Q. Si la diminution a eu lieu dans les districts ruraux, quelles sont les principales causes de la réduction de la population agricole?—R. Cela peut comprendre bien des choses, mais je pense que la principale cause est que la culture n'est pas relativement aussi profitable que les autres industries; de fait, je crois qu'elle ne l'est pas du tout. Cela peut paraître une déclaration absurde; mais en me préparant à venir ici pour rendre témoignage, j'ai fait faire un état des recettes et dépenses de l'année pour l'une des fermes les mieux administrées, de cent cinquante acres, dans Simcoe-nord. Elle est administrée par M. A. M. Partridge, qui a obtenu ses degrés au collège d'agriculture et qui est considéré comme un cultivateur distingué. Je vais vous donner les dépenses et recettes pour l'année dernière, 1911, bien que la récolte de cette année ait été mauvaise. Cette ferme porte des bestiaux. L'état n'indique pas les rapports de l'année dernière, mais ceux de l'année précédente, la récolte de 1910 étant payée en 1911. Le rapport pour cette année peut être beaucoup plus mauvais.

Q. Considérez-vous l'année 1910 comme une moyenne?—R. Oui. Comme je l'ai dit déjà, cette ferme comprend cent cinquante acres; cent acres sont en culture et cinquante acres en pâturage. C'est une ferme modèle. Les recettes totales se sont élevées à $2,258.13, divisées comme suit.

La vente des porcs a rapporté $446.65. Le nombre en a été considérablement réduit parce que le prix n'a pas été satisfaisant.

Vente de bestiaux	$806 18
" moutons	202 65
" grain*	114 65
" crème	596 00
" volailles	15 89
" œufs	29 11
Service	47 66
Faisant un total de	$2,258 13

*principalement pour la semence.

La ferme est favorablement située et ceux qui l'exploitent font presque tout le travail eux-mêmes. La ferme est occupée par le père, vieillard âgé de soixante-dix ans mais encore capable de travailler. (Il est mort il y a peu de temps). Deux fils, l'un de 27 ans et l'autre de 34, et d'une fille qui tient la maison. Ils sont producteurs et non consommateurs. L'état des dépenses est comme suit:

*Gages, en dehors de la famille	$168 77
Battage et remplissage du silo	32 00
Hachage du grain	23 55
Instruments aratoires, harnais, etc	178 91
Nourriture achetée	75 83
Animaux achetés	72 00
Bois et houille	48 00
Semences	46 10
Matériaux de construction	37 20
Vétérinaire et médicaments	25 63
Coût du marché	6 55
Service, honoraires	38 00
Assurance (feu)	12 48
Divers, ficelle, charron, forgeron	100 0
Taxes	69 30
Coût de l'entretien de la maison, épiceries, pain, etc	311 58
Dépenses totales	$1,246 30

laissant une balance apparente en argent de $1,011.83.

*Ce montant est très bas.

Ces chiffres paraissent satisfaisants et, comme question de fait, on considère dans la localité que ces cultivateurs font de l'argent plus rapidement que la plupart des autres. Je vous prie de remarquer que le montant de la nourriture et de la semence achetées est plus élevé que celui du grain vendu; et si l'on prétend que la culture intensive et l'élevage devraient être adoptés, nous avons ici un ferme où ce principe est suivi. Ce n'est pas tout; cette ferme coûte $11,000 et elle a été améliorée; les animaux et instruments aratoires valent $3,000, ce qui fait un placement au comptant

de $14,000. J'ai fait un petit calcul montrant les résultats s'ils s'étaient payé le même prix qu'ils auraient dû donner à des hommes gagés, ce qui serait environ $300 pour chaque homme avec la pension. Ils n'auraient probablement pas trouvé d'hommes aussi travaillant qu'eux. Cela fait $600 pour les deux garçons; allouons $200 par année au père et $120 à la fille, ce qui n'est certainement pas trop élevé. En ajoutant l'intérêt à 5 pour 100 sur $13,000—je mets la ferme à $1.000 de moins que le coût réel afin d'être dans les limites justes—cela fait un montant total de $1,570.

Q. Toute cette ferme était-elle en culture?—R. C'est une ferme de cent cinquante acres. Cent acres étaient en culture et cinquante acres en pâturage. Cent acres sont toute l'étendue que l'on peut cultiver sur cent cinquante acres d'une ferme où l'on fait de l'élévage. Comme question de fait, la ferme a été payée $11,000 il y a sept ans, et les animaux et instruments aratoires ont coûté $3,000. Si cette ferme avait été achetée en but de spéculation et l'intérêt chargé à 5 pour 100 sur l'argent déboursé, et si le travail avait été fait par des hommes gagés, il y aurait une perte nette. Je pense que cela répond à la question: "Pourquoi les fermes se dépeuplent-elles?"

Q. Votre idée est que les profits sur la ferme ne sont pas assez grands et que le coût de la culture est trop élevé. La question suivante est de savoir comment on peut remédier à cet état de choses?—R. Vous entendez beaucoup parler de l'attraction de la ville pour le jeune homme; je ne pense pas que cela existe. Je crois que le bon argent comptant fait la base de cette déclaration. Il est de fait que les fermes dans de bonnes localités se vendent pour un montant plus élevé que celui sur lequel on peut payeer l'intérêt et faire de l'argent. Les gens n'achètent pas de fermes s'ils ont une préférence pour la cité. Comme question de fait, les gens achètent des fermes en spéculation, à des prix sur lesquels ils ne peuvent payer l'intérêt.

Q. Quel remède appliqueriez-vous?—R. Je ne pense pas que l'on puisse remédier enti.rement à l'état de choses. Je crois le système protecteur actuel est la cause du tout. Si je l'avais eu en temps, j'aurais pu réunir quelques chiffres. Il y a peu de temps, j'étudiai le recensement du Dominion du Canada aussi loin qu'il va et ensuite le recensement du Haut-Canada avant cette époque. On y voit que jusqu'à 1881 il y a eu une très rapide augmentation de la population rurale dans le Haut-Canada, ou Ontario. Je ne parle que de mémoire, mais je suis bien sûr d'avoir raison parce que j'en ai fait une étude spéciale l'hiver dernier et j'ai obtenu les chiffres au département du recensement, ici. Mon souvenir est que, jusqu'au recensement de 1881, la population rurale du Haut-Canada avait considérablement augmenté. La diminution a commencé apr's cette date et a continué régulièrement depuis lors. Si nous pouvions analyser les résultats du mouvement de la population cette année, nous constaterions que ce mouvement a doublé. Les gens abandonnent, cet hiver, les districts ruraux dans tout l'Ontario pour les cités à cause de la mauvaise récolte de l'année dernière. J'ai beaucoup visité les provinces.

Q. La mauvaise récolte d'une année ne devrait pas chasser les gens?—R. Cela aide.

Q. Quel serait votre remède?—R. Nous devons dépendre d'un marché d'exportation pour la vente de nos produits et nous devons acheter sur un marché protecteur; et comme cela nous affecte à un très haut degré je pense que l'agriculture devrait être mise sur une base de libre-échange. J'ai fait une estimation de l'achat sur cette ferme d'effets soumis aux droits. Les comptes personnels des quatre membres de la famille ne sont pas connus. J'ai dû faire une estimation de ce qu'ils pourraient dépenser pour vêtements. Je trouve que les instruments aratoires et harnais coûtent $178.91; les épiceries, presque toutes soumises aux droits, coûtent $311.58. Je suppose qu'il faudrait $50 par année pour habiller chaque membre de la famille—je crois qu'il en a coûté le double de cette somme, parce que je pense qu'un homme ne peut pas s'habiller convenablement avec $50 par année. Mettant les vêtements à $200, j'arrive à une somme totale de $690.49 de marchandises soumises aux droits achetées pour cette seule famille. Lorsque la Commission du tarif s'est réunie à Toronto en 1905, nous avons

mis devant elle quelques chiffres comme ceux-ci. Nous avons des chiffres de nombre de fermes. Sir Richard Cartwright qui, je crois, est une autorité sur la question de tarif, a mis à 25 pour 100 le taux des droits sur les marchandises qui y sont soumises, ce qui a été accepté par la Commission. Prenant les droits moindres et les droits plus élevés, je pense que ce chiffre est à peu près juste, ce qui porterait à $172.62 le droit seul payé par cette ferme—un déboursé additionnel direct dû au droit.

Par l'honorable M. Baird:

Q. Calculez-vous le gain sur les produits de la ferme?—R. Il n'y en a absolument aucun sur les produits vendus sur cette ferme, excepté les œufs. Il est possible qu'il y ait un léger profit sur les œufs vendus pendant l'hiver, il faudrait se servir d'un microscope pour le voir. Lorsqu'un pays n'a rien à vendre, il est indubitablement importateur. Prenez tous les principaux articles produits sur cette ferme; ils trouvent leur marché en Angleterre.

Q. Vous pensez qu'il ne serait pas suffisant d'enlever les droits sur les produits de la ferme et que les objets manufacturés devraient aussi être exemptés des droits?—R. Je demanderais que les droits soient enlevés des articles manufacturés.

Q. Et des produits de la ferme aussi?—R. Ils ne sont d'aucun avantage, ils sont pratiquement lettre morte. Le seul cas où le droit aurait aidé le cultivateur, c'est dans la vente de la laine de mouton, et comme question de fait il a été perçu bien peu de droits sur la lainé importée. Sur cette ferme on produit la laine longue.

Par le Président:

Q. La réciprocité vous aurait aidé?—R. Je le crois. Je ne crois pas que la réciprocité aurait frappé le mal dans sa racine, parce que je suis d'avis qu'elle n'allait pas assez loin pour aider le cultivateur de l'Ontario. Elle aurait sans doute aidé en donnant un marché plus considérable. Je le croyais dans le temps et je le crois encore. Je ne pense pas qu'elle aurait guéri tous les maux. Je suis d'avis que tant que nous serons forcés d'acheter sur un marché protégé et de vendre sur un marché libre, nous travaillerons à notre grand désavantage. Indubitablement ce cultivateur payait pour les marchandises $172 de plus qu'il n'aurait eu à payer sous le libre-échange.

Q. Sous l'empire de n'importe quel tarif il aurait à payer quelque chose?—R. Oui, une grande partie tombe dans la poche du manufacturier. Prenez cet item de $37.20 pour le ciment. Comme question de fait, il y a deux ans l'un de mes voisins acheta du ciment pour construire un silo à 90 cents le baril. Nous payons maintenant $2 le baril pour le même ciment à cause de la formation d'une coalition. Dix-huit dollars et cinquante cents ($18.50) sont allés directement dans la poche de la coalition du ciment.

Q. Y a-t-il quelque difficulté à se procurer un nombre suffisant de mains pour travailler la terre?—R. Beaucoup de difficulté, c'est l'une des plus grandes difficultés que nous avons à rencontrer. Le cultivateur qui doit compter sur le travail paye pratiquement tout son profit à l'homme qu'il engage. Je ne crois pas que l'Ouest attire nos hommes de service. Je pense que l'attraction vient entièrement, dans notre section du moins, de la ville. Je vous donnerai mon expérience personnelle. Un vieillard qui a travaillé pour mon père et pour moi pendant les dernières trente-cinq années, et qui a dû cesser à cause de son âge avancé, a une famille de cinq garçons. Ils ont tous grandi comme hommes de ferme. Chacun d'eux a fait un excellent travailleur, tous cinq étaient les meilleurs travailleurs de la section. Sur les cinq, quatre sont maintenant dans les cités, l'un à Guelph et trois à Toronto. Le cinquième serait aussi à la ville, n'eut été que son père avait besoin de lui.

Q. Cette ferme modèle dont vous avez parlé ne paierait pas s'il avait fallu engager des hommes, de fait elle serait en dette?—R. Certainement, elle le serait. Comme question de fait, le seul profit que toute ferme montre actuellement est l'intérêt sur l'argent placé et le travail fait par le cultivateur ui-même.

Q. Vous avez déjà répondu à la question suivante: Les enfants de cultivateurs, règle générale, restent-ils sur la ferme, si non, pourquoi?—R. Règle générale, ils n'y restent pas. J'ai préparé une petite histoire d'un mille et quart de la concession où je demeure. Je connais intimement les gens dont je vais vous parler. J'ai refait les traces de chaque famille et j'ai pris note de ce qui arrive à ceux qui vivent sur les fermes. Cette diminution de la population agricole se fait sentir non seulement dans le sens de diminution de population, mais dans la vie sociale des gens. Le taux des mariages et des naissances est très sérieusement affecté. Il n'y a rien que je ressente plus fortement que cette diminution de la population agricole d'Ontario. Il me semble que c'est frapper au cœur notre vie rurale. Le taux des naissances est actuellement très bas dans l'Ontario. Les écoles rurales ne montrent pas, en moyenne, la moitié de présence d'il y a vingt-cinq ans. Notre propre école est située sur l'une des meilleures sections cultivées du comté de Simcoe. Lorsque j'allais à l'école, il y a vingt-cinq ans, il y avait une moyenne de présence de soixante-dix à quatre-vingts élèves, et maintenant elle n'est que de trente. C'est la même vieille histoire. Je désire vous dire que cela n'est pas causé par le suicide de races dans notre session.

Par l'honorable M. Baird:

Q. Vos jeunes gens ne se marient pas?—R. J'ai ici l'histoire de dix familles établies sur les deux côtés de la route de Penetanguishene, sur un mille et quart. Sur ces dix familles, il n'y en a que trois qui se composent du père et de la mère âgés de moins de quarante-cinq ans et d'un nombre d'enfants. Ces trois familles sont établies sur trois lots contigus. Ce sont les seules trois familles qui envoient des enfants à l'école. La première se compose du père, de la mère et de quatre enfants; deux enfants sont morts, faisant un total de six. Ils sont mariés depuis environ dix ans. La suivante est ma propre famille qui comprend le père, la mère et trois enfants, mariés depuis sept ans. La suivante est une famille composée du père, de la mère et de huit enfants, tous vivants, mariés depuis dix-sept ans. La suivante comprend une mère veuve, deux garçons et une fille, le plus jeune de la famille étant âgé de vingt-sept ans, aucun d'entre eux n'est marié. La famille suivante est composée du père et de la mère, âgés de près de soixante ans et de quatre fils et d'une fille à la maison. Deux des garçons et la fille sont mariés. L'histoire de cette famille depuis vingt ans est qu'une famille du père, de la mère et de quatre filles est partie pour la ville. Une famille comprenant le père , la mère et huit enfants sont allés dans l'Ouest. La ferme voisine est employée comme pâturage. Il y a dix ans, elle supportait le père, la mère et neuf enfants. La famille est dispersée, je ne sais où elle est allée. Le lot suivant était autrefois occupé par deux familles; dans l'une il y avait six enfants, trois garçons d'âge à se marier et deux filles mariées; aucun des garçons n'est marié. Nous prendrons maintenant l'autre côté de la concession. Je trouve que sur la ferme suivante, la famille se compose du père, de la mère, de deux fils et d'une sœur; le plus jeune est âgé de vingt-sept ans; deux sœurs sont mariées en dehors de la famille, deux sont infirmières et une est à la maison. Les enfants sont tous d'âge à se marier, de vingt-sept à quarante ans. La ferme suivante est inoccupée. Elle était autrefois occupée par une famille composée du père, de la mère et de deux enfants; ils sont allés dans le Montana où ils sont engagés dans l'élevage des moutons. La ferme suivante est occupée par une famille comprenant le père, la mère et deux enfants, le plus jeune étant âgé de quatorze ans. Des familles qui l'occupaient précédemment, l'une est allée à la ville et l'autre dans l'Ouest. La ferme suivante est occupée par une famille composée du père, de la mère, âgés de plus 55 ans, et de deux filles non mariées, la plus jeune âgée d'environ 28 ans. La famille, qui occupait cette ferme avant comprenait le père, la mère, deux filles et un garçon qui est parti pour la ville. Un des enfants de cette famille s'est marié à la campagne. La ferme suivante est occupée par une famille composée du père, de la mère, d'un garçon et d'une fille à la

maison, et d'un garçon marié. Le plus jeune des enfants a 28 ans. La ferme suivante, la dernière, est occupée par le père, la mère, âgés de plus de 60 ans, deux garçons et deux filles; le plus jeune enfant âgé de 21 ans et le plus vieux, de 30, tous non mariés.

Q. Pourquoi les enfants quittent-ils la ferme?—R. Pour la simple raison que si le jeune homme veut établir une maison pour lui-même, comme le font tous les jeunes gens dans les conditions normales, il lui faut laisser la ferme afin de gagner assez d'argent pour s'établir. La culture ne rapporte pas assez, n'a pas assez rapporté depuis des années pour permettre au père de diviser avec les enfants, ou de se retirer et leur abandonner la ferme.

Q. Les immigrants se sont-ils établis en nombre considérable dans votre district depuis 1901 et, dans l'affirmative,quelle classe? Quelle était leur chance de succès?—R. Quelques familles d'immigrants sont venues dans le pays, mais ils n'y restent pas, règle générale. Parlant de mon voisinage immédiat, je crois que deux familles d'immigrants anglais y sont restées depuis cette époque. Ce sont des journaliers de ferme et ils donnent entière satisfaction.

Q. Dans votre voisinage, la tendance a été d'aller à la ville et non dans l'Ouest?—R. Je crois qu'il y en a trois qui vont à la cité de Toronto et dans les villes à l'entour contre un qui va dans le Nord-Ouest.

Q. Jusqu'à quel point le système actuel d'instruction prépare-t-il les enfants pour le travail sur la ferme ou le travail manuel?—R. Je ne crois pas qu'il ait rien à faire avec cela. J'ai étudié la question quelque peu, et je ne crois pas que l'on devrait faire des efforts pour transformer nos écoles publiques en écoles préparatoires.

Q. Etes-vous allé dans l'Ouest?—R. Oui.

Q. Quels sont les avantages comparatifs, au point de vue social et domestique, de la vie du cultivateur sur la prairie et de celle du cultivateur dans les anciennes provinces?—R. La vie du cultivateur sur la prairie n'est pas aussi confortable que celle du cultivateur dans l'Ontario et il a beaucoup plus à endurer. Il n'a pas une aussi bonne maison. Vous trouverez sur les prairies des hommes possédant mille acres de terre et qui vivent dans une cabane que ne voudrait pas habiter l'homme de peine d'Ontario. La vie sociale sur la prairie n'est pas enviable.

Q. Les conditions dans l'Ontario sont moins satisfaisantes qu'elles ne l'étaient?—R. La vie sociale dans le voisinage de l'Ontario n'est pas très enviable. Il est même très difficile de maintenir la vie sociale des églises.

Par l'honorable M. Baird:

Q. Y a-t-il des fromageries dans votre voisinage?—R. Non.

Q. Les cultivateurs semblent faire de l'argent lorsqu'il y a une fromagerie dans le voisinage?—R. Si vous allez dans le comté d'Oxford vous verrez que sans une seule exception dans tout le comté d'Oxford, chaque comté a une forte diminution de population. Indubitablement, le cultivateur peut tirer plus de profit de l'industrie laitière, mais c'est un travail plus difficile. Notre localité fournit au commerce de la cité une grande quantité de crème douce. Nous avons de bonnes vaches à lait à courtes cornes dans ce comté; nous préférons élever nos veaux au lait écrémé et vendre la crème à la cité.

Par le Président:

Q. Lorsque des industries sont établies dans un village ou une petite ville quelle tendance est la plus forte, celle d'encourager la culture et le jardinage ou celle d'induire les cultivateurs à abandonner le travail à la campagne pour celui dans les fabriques?—R. Je ne puis rien dire d'après une observation directe. J'ai un ami que je vous suggérerais d'appeler devant ce comité, M. W. C. Good, de Brantford. Il est gradué de l'université de Toronto, et il est l'un des rares universitaires qui se sont livrés à la culture à leur sortie de l'université. Il demeure dans les environs de Brantford et son

expérience lui a prouvé qu'il est bien difficile de se procurer de l'aide, parce que la main-d'œuvre est attirée par les fabriques de Brantford.

Q. Il ne s'est pas fait de construction dans les villes de votre voisinage?—R. Non.

Q. Pouvez-vous nous donner une estimation approximative de la quantité d'articles manufacturés consommés sur une ferme de cent cinquante acres, occupée par une famille composée des parents et de trois enfants?—R. Je ne pense pas que la consommation puisse être de moins de $800 valant d'effets soumis aux droits.

Q. Quel serait le montant des taxes municipales sur une ferme de cette étendue?—R. Cela dépend de la localité, la moyenne ne dépasserait pas $60.

Q. A votre avis, le mouvement des fermes dans les anciennes provinces a-t-il été affecté par le tarif actuel des douanes, et, dans l'affirmative, comment?—R. Ce mouvement est affecté de différentes manières. En premier lieu, les cultivateurs sont traités à grand désavantage en étant obligés de vendre sur un marché où la protection ne leur est d'aucun profit et d'acheter sur un marché hautement protégé. Regardez vingt-cinq ou trente ans en arrière, lorsque les instruments aratoires n'étaient pas aussi perfectionnés qu'aujourd'hui. Avant l'arrivée de la lieuse automatique, par exemple, le travail de la récolte était indubitablement difficile et lent. La charrue simple exigeait une grande force pour le labourage d'un acre de terre, mais c'est encore le meilleur instrument aratoire que nous ayions eu, et ceux qui peuvent s'en servir, labourer avec la charrue qui fait un seul sillon, obtiennent de meilleurs résultats; ce n'est qu'une question de pouvoir le faire. Dans notre section, les cultivateurs doivent employer une quantité considérable de matières fertilisantes parce que nous avons perdu en potasse et en acide prosphorique.

Par l'honorable M. Baird:

Q. Dans un grand nombre d'endroits de l'Ontario on ne se sert pas de matières fertilisantes et les fermes sont en meilleures conditions?—R. J'en doute. Le système de culture que nous suivons en quelques endroits est en avant de l'industrie laitière. Vous savez de qeulle quantité de matière fertilisante vous dépouillez la ferme lrosque vous vendez tout le lait. Sur une ferme d'élevage, par une rotation convenable, vous pouvez indubitablement garder indéfiniment l'approvisionnement de nitrogène, mais quelque système que vous adoptiez, vous épuisez l'approvisionnement de potasse et d'acide phosphorique et pour raidir la paille et aider la croissance, il faut faire usage tant de la potasse que de l'acide phosphorique. D'après l'ancien système de culture, la récolte du grain est un travail dur, mais il n'y a pas telle chose que la culture après la moisson.

Q. A quelle distance de la ville demeurez-vous?—R. Je demeure à cinq milles de Barrie.

Q. Je présume que vous êtes un libre-échangiste?—R. Oui, je le suis.

Le comité s'ajourne pour se réunir de nouveau à l'appel du président.

(Lettre de M. G. B. St. George.)

TRAMORE, COMTÉ DE RENFREW, ONT.,

27 février 1912.

Le SÉNATEUR POWER.

CHER MONSIEUR,—Un comité de votre Chambre a été nommé pour s'enquérir des raisons pour lesquelles des gens abandonnent le pays, tandis que d'autres, sans laisser le pays, s'en vont ailleurs. J'ai conversé avec plusieurs et correspondu avec d'autres, et je trouve que mon expérience est dans la moyenne. Ces brochures que le gouvernement fait circuler dans les autres pays pour encourager l'immigration ne disent pas la vérité. A son arrivée ici, le colon constate le fait, et cela le décourage et le rend impatient. Lorsque j'arrivai à Montréal, un fonctionnaire me conseilla d'aller à Ottawa, un autre de cette ville m'envoya à Cobden, et l'agent à Eganville (l'endroit le plus rapproché de Cobden) m'envoya ici. Il arriva que M. Tom Murray, alors député à Toronto pour Renfrew-nord, avait obtenu un octroi pour l'ouverture d'un chemin passant par Fraser pour aller joindre la route dans Alice allant jusqu'à Pembroke. De cette manière, le commerce des colons établis à Bonnechère et Opeongo supérieurs serait détourné d'Eganville à Pembroke, qui était plus près, et où M. Murray avait un grand magasin. On me conseilla de m'établir sur ce chemin, ce que je fis. Deux autres prirent des lots à côté. Ceux-ci n'étaient pas mariés et purent aller ailleurs lorsqu'ils découvrirent qu'ils avaient fait erreur. J'étais marié, j'avais dépensé, pour m'établir, tout ce que je possédais et je dus rester. Le terrain défriché par mes voisins s'était de nouveau recouvert, et le bâtiment qu'ils avaient construit tombe en ruine. Le chemin est mauvais parce qu'il est trop montueux et raboteux. Lors du défrichement, j'ai trouvé le terrain bon; mais les roches abondaient et rendaient le labourage très lent et difficile; nous eûmes à beaucoup travailler pour les ramasser. S'il fallait ramasser les pierres une ou deux fois seulement, ce ne serait pas trop mal, mais on n'en voit pas la fin et des parties que nous avons défrichées sont remplies de roches et ne peuvent être labourées; la mousse se mêle au foin et ces terres ne sont pas même convenables pour le pâturage. Le gouvernement, nous ayant induits à venir nous établir ici, à l'air de croire que nous sommes dans un trou d'où nous ne pouvons sortir et qu'il n'a pas à s'occuper de la façon dont il nous traite. Deux ans après que je me fus établi ici, les marchands de bois télégraphièrent à Toronto et l'agent reçut l'ordre de ne plus donner de terres vu que le sol était " impropre à la culture ". Puis, quelques années plus tard, lorsque le meilleur bois de pin fut enlevé, le terrain fut déclaré " propre à la culture " et l'agent reçut l'ordre d'accepter des locataires. Mais le chemin de fer Canadien du Pacifique était ouvert, et il était trop tard pour espérer avoir des colons ici.

LOI CONCERNANT LE BOIS.

Il est permis au colon de couper sur son lot le pin dont il a besoin pour construire et clôturer. Il est aussi permis au marchand de bois de couper. La devise est " au premier rendu ". Le colon est pauvre et ne peut construire tous les bâtiments dont il a besoin; de fait, il ne sait pas quel sera son besoin. On lui conseille de ne pas construire d'abord, par crainte d'incendie, jusqu'à ce qu'il ait défriché assez grand de terrain pour se protéger. Quand il peut construire, le marchand de bois a enlevé le pin. J'ai demandé à Toronto de faire laisser assez de pin debout jusqu'à ce que

je puisse construire une grange, mais Toronto a refusé. Il n'y a pas longtemps, un voisin avait besoin de quelques planches. Il y avait un pin rouge solitaire sur une colline dévastée par le feu, sans aucun autre auprès. Le colon se l'appropria. Il prit deux jours à faire un sentier pour le sortir. On le lui fit payer. La compagnie ne l'aurait *jamais* coupé, car elle n'y aurait pas trouvé profit. Il aurait pu pourrir, brûler ou être brisé par le vent, mais dès que le pauvre colon l'avait pris, il devenait un criminel. *Ce colon part pour l'Ouest cet été. Son frère s'y est rendu l'année dernière.*

Un autre colon coupa 22 petits *pitchpins* sur un lot où il avait une récolte et les murs d'une maison. Il voulait faire la couverture. Les pièces de pin furent saisies. Cet homme est illettré et en s'établissant il fit erreur dans le numéro du lot. On maintint la technicité. C'était un criminel. La compagnie, très équitable, prit les pièces de bois sans payer au colon son travail de coupe. Presque la même chose m'est arrivée. Je coupai quelques pins blancs sur un lot que je possédais et que j'occupais depuis au delà de vingt-cinq ans. Ces arbres étaient de la seconde croissance. Ils étaient trop petits pour être coupés lorsque le marchand de bois défricha mes lots il y a plusieurs années. Je les avais vus pousser et, pour arranger ma maison, je les coupai l'année dernière; mais ils ont été saisis et on ne m'a pas payé un sou. J'en appelai à Toronto inutilement. Les marchands de bois sont favorisés chaque fois. Combien de temps resterais-je ici si je pouvais m'en aller? *Pas un jour.*

Ce qui est pire, c'est que des centaines de pièces de bois pourrissent à quelques milles de chez moi; elles ont été coupées, empilées et jamais tirées par la compagnie. Ces pièces auraient pu être sauvées si on avait envoyé des hommes pour les couvrir et les écorcer, mais rien n'a été fait, et je suppose que le gouvernement a été frustré des droits. Je ne puis couper de bois pour mon propre usage sur ce qui est légalement ma propriété, mais la compagnie peut laisser pourrir les pièces par centaines dans la forêt. Il n'y a rien d'étonnant que les gens ne veuillent pas rester dans un trou pareil.

LOIS CONCERNANT LE GIBIER.

Si nos épouses plantent quelques légumes et que les lièvres viennent les manger et que nous les abattions, *nous sommes des criminels.* Depuis des années les pluies ont été insuffisantes et les récoltes pauvres; nous sommes pauvres pour la plupart. Si nous avons besoin de viande et tuons un chevreuil, ou si nous avons besoin de la peau pour en faire des mitaines et des mocassins pour nos enfants, nous sommes des criminels. Si nous en voulons un, nous devons abandonner notre labourage d'automne et aller à la chasse à époque fixe: car les riches des cités veulent s'amuser et se servir de chiens; et naturellement il ne faut pas attendre que les lacs soient fermés par la glace. De la sorte, nous ne pouvons attendre, pour aller chasser un chevreuil, que les gelées arrêtent le labourage. Nous devons perdre le labourage ou le chevreuil. Cette année quelques cultivateurs dans Haliburton peuvent abattre le gibier pendant la saison sans license; d'autres, vivant exactement dans les mêmes conditions, n'ont pas même ce mince privilège.

Le gouvernement construit de beaux édifices dans les villes et ne veut pas nous aider pécuniairement pour les chemins (je vois que l'on doit changer, mais pas ici). Une autre chose nuit considérablement au Canada—l'incendie. Je sais que des feux ont été mis délibérément pour punir la compagnie. Qui peut s'en étonner? Et des feux allumés dans le but d'obtenir des gages pour les éteindre. Si nous ne pouvons pas couper le pin, nous devons l'acheter (c'est ce qu'on m'a répondu à Toronto lorsque j'ai demandé du pin pour une grange); mais où aurons-nous l'argent? Le gagner? Comment? Faire des travaux, allumer un incendie et gagner de bons gages à l'éteindre? Ne serait-il pas mieux, M. Power, de permettre au cultivateur d'en couper un peu plutôt que de s'exposer à en voir brûler beaucoup? J'ai écrit à sir James Whiney à ce propos et sa réponse a été insultante. Il est insensé. Avez-vous jamais entendu parler de l'agitation qui a amené l'adoption du *Ground Game Act* en Irlande? Les

lapins faisaient du tort aux locataires, ces animaux appartenaient aux propriétaires qui ne voulaient pas les laisser tuer; les locataires parlèrent en vain et se mirent alors à tirer à plomb, la nuit, dans les résidences des propriétaires. Ceux-ci pensèrent alors qu'il valait mieux laisser tuer les lapins et la loi fut adoptée. Nous ne pouvons pas ici tirer dans les maisons, mais nous pouvons nous en aller (ceux qui le peuvent) et nous ne pouvons pas gagner de gages à éteindre les incendies. Les castors se sont établis ici il y a quelques années. J'ai demandé la permission de les chasser, mais on me l'a refusée. On devait me payer dix dollars de dommages. L'an dernier, on a adopté une loi permettant de tuer les castors qui causaient des dommages aux cultivateurs. Je demandai qu'on les fit disparaître, mais le gouvernement ne se rendit pas à ma demande et il m'a refusé les dix dollars promis. L'inondation occasionnée par les castors a été la cause de la mort d'une vache. J'ai demandé compensation Je n'ai pas reçu de réponse. Le bois à pulpe qu'ils ont coupé vaut beaucoup plus que les dix dollars par année que j'étais supposé recevoir. Je n'ai pas vu leur ouvrage et je n'ai jamais pensé au bois, seulement au foin et aux airelles inondés. Je serai trompé. La loi ordinaire est si coûteuse que nous n'avons aucun moyen de combattre les filons qui nous trompent. On nous vend de la marchandise fausse et les procédures légales sont si coûteuses que nous n'avons qu'à grincer des dents et endurer. Lorsque nous vendons du beurre on nous retranche 10 livres sur chaque barillet de 50 livres; il ne pèse jamais ce poids. Le dernier que j'ai vendu ne pesait que 8½ livres. Songez à la taxe que cela représente à la fin de l'année. J'en ai appelé deux fois à Ottawa pour exiger que le barillet soit vidé et pesé, ou qu'une mesure étalon soit fixée, mais Ottawa ne veut rien faire. Quoi d'étonnant que nos enfants ne veuillent pas continuer à peiner pour vivre dans ce trou, sans espoir de rien amasser pour leurs vieux jours. Je connais des gens qui, constatant qu'il est impossible de vendre leurs carrières (je ne puis les appeler fermes) nettoyées et clôturées, les ont tout simplement abandonnées, vendant le bétail en vue de se procurer de l'argent pour leur transport; et c'est ce que je ferai bientôt, car je deviens trop vieux pour continuer à ramasser des pierres. Dès que mon fils sera établi je m'en irai d'ici.

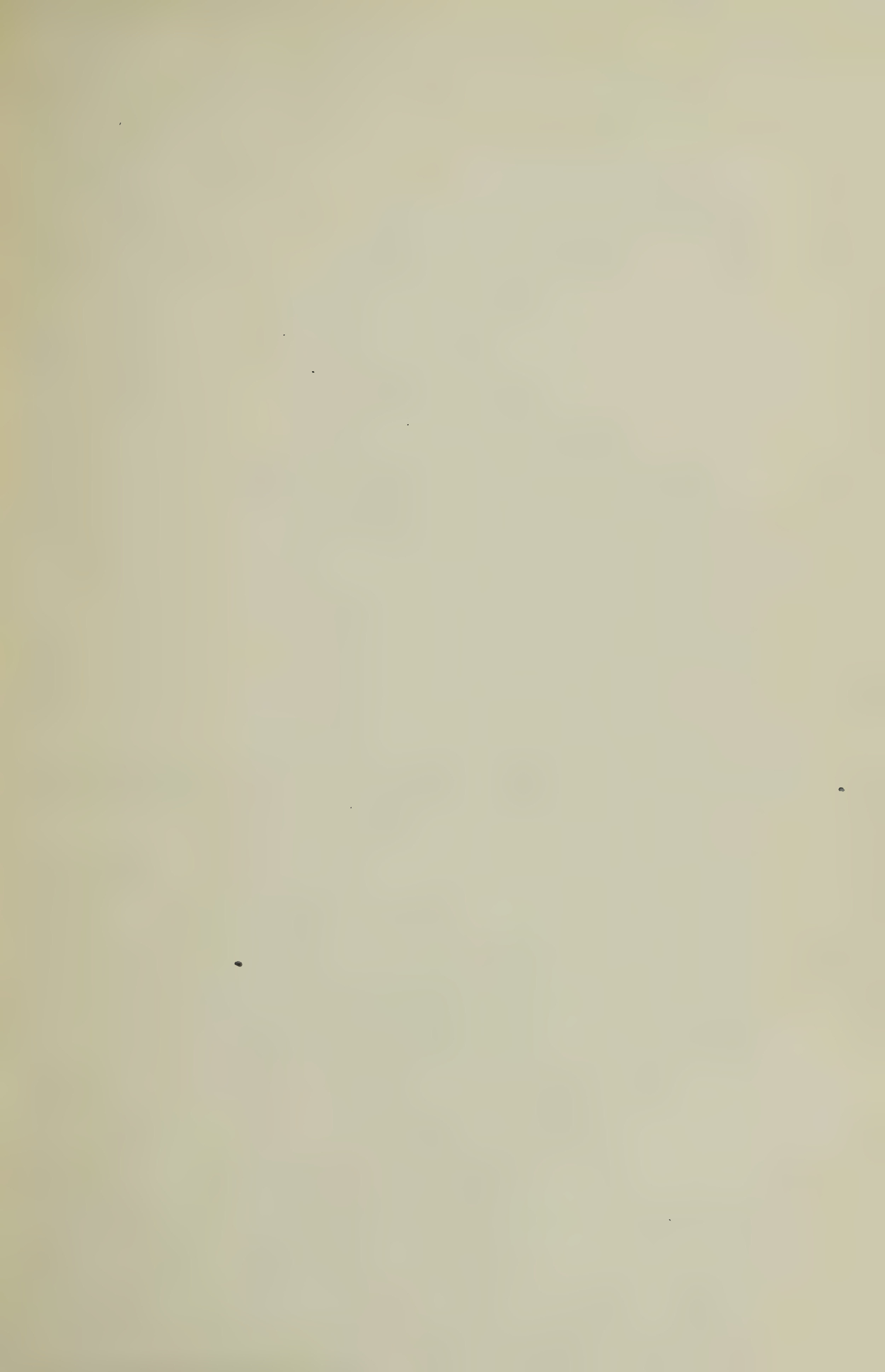
Mon expérience est celle de cent autres. Si le gouvernement persiste à avoir plus d'égards pour un animal, un poisson ou un arbre que pour le bien-être d'une femme ou d'un enfant, et à faire des lois pour enrichir les riches à nos dépens, il ne peut pas s'attendre à ce que nous restions ici quand nous pouvons possiblement nous en aller; pendant que nous y restons nous devons avoir de l'argent et nous mettrons le feu pour avoir des gages. Sir James Whitney peut nous conseiller, autant qu'il le veut", de ne pas songer au crime" et "de ne pas confier nos pensées au papier". Cela ne fera aucune différence. Il ne croit pas qu'il nous pousse à songer au crime. Quel jour lorsque viendra le jugement du Christ, car les écritures disent beaucoup au sujet de l'opression du pauvre, et Il était pauvre et Il comprend. Il n'était pas le juge et le distributeur quand Il était ici, mais Il le sera quand Il reviendra.

Bien à vous,

CAPEL B. ST. GEORGE.

P.S.—Il y a un autre point: Pourquoi le gouvernement a-t-il permis que de l'argent soit envoyé lors d'une élection dans Renfrew-sud, qui avait un député, justement pour un homme en particulier au Parlement? Pourquoi cet argent n'a-t-il pas été appliqué aux chemin? Nous n'aurons pas le service de colis-postaux parce que, alors, les gardes-magasins locaux ne pourraient pas nous voler comme ils le font aujourd'hui, et les riches compagnies de messageries en souffriraient. Qu'y a-t-il sur nos fermes pour amuser les enfants comme ce qu'on trouve dans les cités? C'est un travail ardu et sans fin pour la vie, que l'on doit faire au froid et à la chaleur, incommodé des mouches et de la fumée, toute les lois contre nous et en faveur des riches chasseurs et marchands de bois.

G. B. ST. G.





PROCÈS-VERBAUX ET RAPPORT

DU

COMITÉ SPÉCIAL NOMMÉ PAR LE SÉNAT

SUR LA

Taxation et les Relations Commerciales



OTTAWA
IMPRIMÉ PAR C. H. PARMELEE, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE
MAJESTÉ LE ROI
1913

[Annexe N° 2—1212]



EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX DU SENAT DU 13 FEVRIER 1912.

Avec la permission du Sénat,

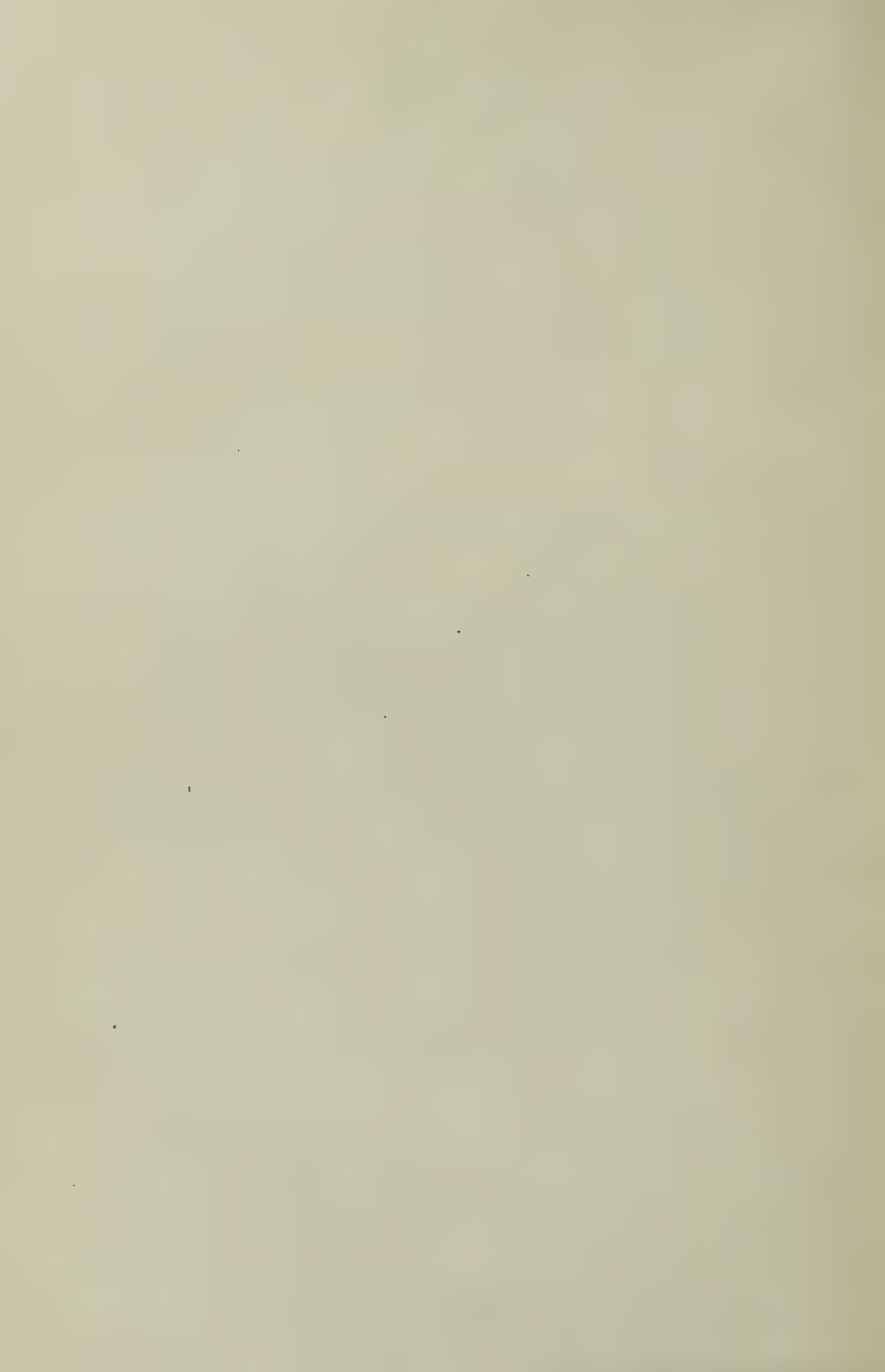
L'honorable M. Edwards, secondé par l'honorable M. Casgrain, a proposé:

Qu'il soit nommé un comité de douze membres du Sénat pour étudier l'imposition et la demande d'une taxe dans les diverses provinces de la Puissance; aussi, les pertes encourues par le défaut d'assurer l'accès aux marchés des Etats-Unis et le cours du commerce interprovincial; avec pouvoir d'appeler toutes personnes, de faire produire toutes pièces, d'interroger tous témoins sous serment, et avec instruction de faire rapport de temps à autre;

Le dit comité devant se composer des honorables messieurs Bostock, Young, Casgrain, Talbot, Kerr, Thompson, Bell, Baird, Taylor, Pope, Gillmor et du proposant, avec le pouvoir de dépenser une somme de $1,000 pour les besoins de cette enquête.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.



COMITÉ DE LA TAXATION ET DES RELATIONS COMMERCIALES

OTTAWA, 25 mars 1912.

PRÉSENTS:—L'honorable M. W. C. Edwards, président; les honorables MM. Talbot, Thompson, Bell, Bostock et Pope.

M. RODERICK MCKENZIE, Winnipeg, Manitoba.

Par le Président:

Q. Vous demeurez à Manitoba?—R. Depuis 1877.

Q. Quelle est votre occupation?—R. Je suis cultivateur.

Q. Avez-vous quelque autre emploi?—R. Oui, je suis secrétaire de la *Manitoba Grain Association.*

Q. Vous faites de la culture depuis quelques années?—R. Non.

Q. Quelle est la principale industrie au Manitoba?—R. L'agriculture.

Q. Quelles lignes d'agriculture?—R. En grande partie la culture du grain.

Q. Quel grain en particulier?—R. Le blé est le principal produit.

Q. A votre avis, le Manitoba doit-il rester en grande partie producteur de grain, ou cette province deviendra-t-elle un centre manufacturier?—R. Je crois que l'agriculture sera toujours, à l'avenir, l'industrie première du Manitoba.

Q. Vous ne pensez pas que l'industrie de fabrication s'implantera jamais d'une manière très sérieuse au Manitoba?—R. Il est possible d'y établir l'industrie manufacturière sous un système de protection; mais je ne crois pas que cette industrie puisse jamais y faire concurrence à l'agriculture.

Q. En d'autres termes, vous voulez dire que vos moyens de fabrication ne sont pas bons?—R. Exactement, nous n'avons pas les facilités naturelles.

Q. Cultivez-vous beaucoup de blé?—R. Oui.

Q. Où est votre marché principal?—R. La plus grande partie de notre grain d'exportation va au Royaume-Uni. Une certaine quantité est absorbée dans les provinces de l'est, Ontario et Québec.

Q. Parlant pour l'avenir, le Royaume-Uni continuera-t-il d'absorber votre surplus de grain?—R. D'après les progrès que nous avons faits pendant les dernières dix années, les trois provinces productrices de grain de l'Ouest fourniront plus de blé que ne peut en absorber le Royaume-Uni.

Q. Savez-vous quelle proportion de grain produit dans les provinces de l'Ouest est consommée au Canada et quelle est celle exportée?—R. Environ 60 pour 100 de la récolte de blé de tout l'Ouest en 1910, quelque chose comme cent vingt millions de boisseaux, ont été exportés.

Q. D'après vos réponses, il semblerait qu'avant peu vous produirez beaucoup plus de blé qu'il n'en sera exporté sur le marché britannique?—R. Oui, le rendement estimatif pour cette année est de cent quatre-vingt-quatorze millions de boisseaux.

Q. Vous occupez-vous de culture mixte dans une mesure qui soit du meilleur intérêt dans votre province?—R. On peut répondre de deux manière à cette question. Vu la nature protectrice de notre marché pour d'autres produits que le blé, nous ne pouvons nous occuper avec quelque profit de la culture mixte.

Par l'honorable M. Pope:

Q. Quel est le prix du bœuf?—R. Assez élevé.

Q. Celui du beurre?—R. Très élevé.

Q. Celui des œufs?—R. Très élevé pendant les mois d'hiver.

Q. Celui des produits généralement?—R. La difficulté est que, dès qu'il y en a une certaine quantité, le prix tombe parce que le marché devient trop plein. Notre marché est si peu grand que la culture de ce genre exercée dans une mesure comparativement peu considérable a pour effet de le trop remplir.

Q. Combien de têtes de bétail avez-vous expédiées à la Colombie-Britannique?—R. Je n'ai pas les chiffres.

Q. Combien de produits agricoles?—R. Je ne sais, je puis vous donner un exemple. L'automne dernier nous avons eu une bonne récolte de pommes de terre au Manitoba, et les cultivateurs n'en pouvaient obtenir qu'environ 30 cents le boisseau f. o. b. à Winnipeg; comme résultat, une grande moyenne de la récolte a été laissée sur le terrain. Les pommes de terre se sont vendues pour environ $1.50 le boisseau à Winnipeg.

Par le Président:

Q. Que concluez-vous de cela?—R. Je veux dire que, vu le peu d'étendue du marché, les cultivateurs ne sont guère portés à produire autre chose que le blé, pour lequel nous avons toujours un marché.

Par l'honorable M. Bostock:

Q. Pourquoi n'emmagasinent-ils pas les pommes de terre dans les caves?—R. La même chose arriverait. Au printemps de 1910, j'ai essayé de vendre des pommes de terre à Winnipeg, à 25 cents le boisseau, pour les cultivateurs. Des milliers et milliers de boisseaux ont été tirés des caves ce printemps-là et jetés dans le champ.

Par l'honorable M. Baird:

Q. Pensez-vous qu'il est sage pour quelqu'un de ne pas prendre soin de sa récolte?—R. Lorsqu'il a fait des dépenses pour mettre sa récolte en cave et que, deux années de suite, il a dû l'en sortir, il n'est pas enclin à répéter la tentative. Vous avez à payer aux hommes $2.50 par jour et leur pension pour arracher des pommes de terre que vous ne pouvez guère donner à 25 cents sur le marché.

Par le Président:

Q. Quant à la culture mixte, l'élevage est-il en hausse ou en baisse?—R. En baisse proportionnellement à l'augmentation de la population.

Q. L'élevage ne serait-il pas très avantageux pour la culture?—R. Oui. Mon avis personnel, après y avoir bien pensé, est que, sur chaque demi-section ou section de terrain, un cultivateur pourrait récolter assez dans l'année pour la nourriture pour mille dollars valant d'animaux et leurs produits sans diminuer son rendement de grain.

Q. C'est-à-dire qu'il conserverait ainsi la fertilité du sol?—R. Il y a cela. Il y a aussi le fait qu'aujourd'hui, afin de garder le terrain net, il faut jachérer, en faire une partie chaque année; tandis que si nous pouvions faire de l'élevage, même autant que nous pourrions réaliser le coût de l'entretien des animaux, nous retirerions la nourriture des jachères d'été, ce qui vaudrait tout aussi bien que de laisser le terrain sans usage.

Q. Eu égard à l'extraordinaire fertilité du pays, ne croyez-vous pas qu'il serait profitable de faire de la culture mixte?—R. Ce n'est pas possible. En supposant que dix mille sur les cent mille cultivateurs produiraient chacun un demi-wagon de pommes de terre, le marché serait tellement embarrassé qu'elles ne pourraient se vendre.

Par l'honorable M. Talbot:

Q. Avez-vous vu du cochon et du bœuf se vendre à bas prix?—R. Oui, nous avons vendu des cochons à $2.75.

Q. A quel prix le plus bas avez-vous vendu le bœuf?—R. Deux et demi le cent.

Q. Et le beurre?—R. Douze et quinze cents la livre.

Q. Et les œufs?—R. J'ai vendu des œufs à huit cents, ou trois douzaines pour vingt-cinq cents.

Q. Vous croyez que les bas prix ne se maintiendraient si une bonne partie des cultivateurs se livraient à la culture mixte?—R. Je ne crois pas que les prix extrêmement bas se maintiendraient, parce que nous avons maintenant un meilleur service de transport.

Par l'honorable M. Bell:

Q. Quelle est l'époque de ces bas prix?—R. 1895 et 1896.

Q. Vous n'avez pas eu ces bas prix dernièrement?—R. Le prix du bœuf a été de $2.50 et $2.75 pendant les dernières cinq ans.

Par le Président:

Q. D'après ce que vous dites, il me semblerait que les marchés dans votre région sont restreints?—R. Oui. Nous n'avons qu'une seule localité, les autres centres de population en Canada sont si éloignés.

Q. Tant que le marché anglais continue d'être le débouché, quel désavantage avez-vous à expédier à la Grande-Bretagne?—R. Il y a d'abord la distance, et notre système d'exportation est défectueux. Tout notre grain ne peut passer que par une seule voie, avec le résultat que quelques personnes en ont le contrôle et le monopole, de sorte que nous ne pouvons avoir pour notre grain le prix que nous devrions obtenir, même pour l'exportation.

Q. Vous dites que d'ici à quatre ans la production du blé, ou la quantité exportable de ces trois provinces dépassera la demande totale des Iles-Britanniques?—R. C'est mon opinion, si j'en juge d'après les progrès que nous faisons.

Q. Si vous dépendez sur ces trois provinces, pour l'agriculture, que ferez-vous du surplus qui vous restera après avoir fourni le marché anglais et celui de l'est du Canada?—R. Je ne sais.

Q. Que pensez-vous des possibilités à ce sujet pour l'avenir?—R. C'est une question qui mérite sérieuse considération, à mon avis, et il y a un autre point que nous perdons souvent de vue; la demande pour le blé que nous produisons dans l'Ouest est limitée. Notre blé dur commande aujourd'hui une prime sur le marché britannique. Les marchés européens ne veulent pas payer cette prime, parce que la quantité de farine qu'ils requièrent n'est pas de ce type élevé. Plus la civilisation s'élève, plus on demande notre type de blé pour faire la farine.

Q. L'objet de cette enquête à part la question de taxation, dont nous ne pouvous nous occuper ici, est de connaître la perte sur le grain occasionnée au Canada par notre non-acceptation de la réciprocité; tenant compte des conditions présentes et des perspectives pour l'avenir, quelle est la perte ou quel est le gain pour les provinces de l'Ouest, à votre avis, pouvant résulter de cette non-acceptation de la réciprocité?—R. A mon avis, la perte actuelle, directe, est très lourde; mais la perte indirecte est plus considérable. Par là, j'entends ceci: si nous avions un marché pour absorber nos produits de la ferme, nous les augmenterions—c'est-à-dire un marché qui absorberait les produits à un prix qui paierait le travail de production, parce qu'il n'y a pas un homme d'affaires, pas un cultivateur qui continuerait à produire s'il ne peut pas rencontrer ses frais. Maintenant, l'accès au marché américain nous fournirait un débouché pour les produits de nos fermes. Quatre cent soixante-quatre milles nous amèneraient de Winnipeg à Minneapolis et Saint-Paul; la population de ces villes

est d'un demi-million, et celle des alentours est considérable. Neuf cent soixante milles nous amèneraient à Chicago, qui est le centre d'une population de probablement vingt-cinq millions. Allant vers l'est par le Canada, nous atteignons Montréal, à quatorze cent quatorze milles de Winnipeg, avec une population d'environ un demi-million.

Q. Du centre de production, quelle serait la distance jusqu'à Montréal?—R. Prenant Régina comme le centre de production, ce qui est bien près ce qu'il serait, la distance serait d'au delà de dix-huit cent milles.

Q. Il semble à un grand nombre de personnes de jugement de cette contrée que l'une des choses les plus désirables n'est pas de continuer à produire une énorme quantité de blé dans le Nord-Ouest, mais de s'engager dans la culture mixte; si le marché des Etats-Unis vous était ouvert pour le grain, cela n'encouragerait-il pas à continuer cette énorme production de blé, au détriment de la culture générale, de l'élevage, etc?—R. Bien, notre région est une contrée productrice de grain, plus que toute autre que je connaisse. Les gens ont été induits à venir dans cette région à cause de la production du grain. Nous annonçons la province de l'Ouest comme région productrice de grain, et les gens viennent avec cette entente. Apparemment, nous avons atteint la limite à moins que nous obtenions quelqu'autre facilité de transport; et, après avoir induit les gens par tout le monde à venir ici pour la production du grain, la population du Canada a créé une condition sous laquelle elle ne peut pas continuer à produire le grain avec profit.

Par l'honorable M. Thompson:

Q. Qu'entendez-vous par-là? Voulez-vous dire que vous devez avoir le marché américain ou que vous ne pouvez plus produire de grain? Est-ce la substance de ce que vous dites?—R. Il me semble que oui, si l'on en juge par notre expérience cette année. Nous avons du grain dont nous ne pouvons nous défaire.

Par le Président:

Q. Les conditions cette année sont-elles anormales?—R. Non, sauf les conditions de température; nous avons plus de grain hors de condition que nous ne devrions en avoir. Si la température n'avait pas été mauvaise en août, notre rendement de grain cette année aurait été beaucoup plus considérable, de dix ou quinze pour cent au moins.

Q. La quantité plus grande de ce grain aurait-elle été expédiée sous d'autres conditions si nous avions la franchise de commercé avec les Etats-Unis?—R. Il n'y a aucun doute à ce sujet.

Par l'honorable M. Baird:

Q. Vous n'expédieriez pas le grain dans la condition où il est maintenant même si vous aviez un marché aux Etats-Unis?—R. Oui, nous expédierions ce blé de qualité inférieure pour la nourriture des animaux; mais ce que nous perdons plus particulièrement cette année, c'est le blé hors de condition ou difficile à moudre que nous avons, tandis que si nous avions accès au marché de Minneapolis, il aurait été absorbé et payé presque le même prix que le bon blé. Je désire dire un mot d'explication au sujet de ce blé durci, dont nous avons une quantité considérable. Vingt-cinq pour cent de notre grain n'est pas classé maintenant parce qu'il est hors de condition; mais si nous avions accès aux grands centres meuniers et de consommation, une grande proportion de ce grain serait consommé dans la condition où il est. Par exemple, les compagnies *Lake of the Woods* et *Ogilvie Milling,* à l'ouest des lacs, emploient maintenant beaucoup de blé durci dans leurs moulins.

Q. Vous dites qu'on l'emploie à la nourriture des animaux aux Etats-Unis?—R. Il pourrait servir à la nourriture des animaux.

Q. Ne pourrait-on l'employer ainsi au Canada?—R. Nous n'avons pas assez d'animaux pour consommer l'énorme quantité.

Q. Ne serait-il pas bien d'agir dans ce sens, de garder assez d'animaux pour la consommation, comme cela se pratique dans le sud?—R. Oui, mais quelques années, nous n'avons pas les mêmes conditions.

Q. Vous parlez de conditions anormales?—R. Oui.

Par l'honorable M. Thompson:

Q. La condition du blé?—R. Oui, la condition du blé à cause de la température. L'année dernière, dans le sud du Manitoba, nous avons eu une sécheresse et pas de fourrage; le résultat est que nous avons vendu le peu de bestiaux que nous avions; on ne pouvait se procurer de blé à cause du coût local du transport du grain. Nous ne pouvons faire venir le grain du nord-ouest de l'Alberta ou de la Saskatchewan pour la nourriture des animaux dans le sud du Manitoba à cause des taux très élevés de transport que nous avons à payer. Je me suis occupé de la question il y a eu un an l'automne dernier; j'ai eu à ce sujet des entrevues avec les compagnies de chemins de fer, et j'ai constaté que l'on peut transporter un wagon d'avoine de l'Alberta-Nord à Liverpool à meilleur marché que de l'Alberta à Boissevain, dans le Manitoba-Sud. On peut nourrir les animaux en Angleterre avec notre grain à meilleur marché que nous ne pouvons le faire nous-mêmes.

Par l'honorable M. Thompson:

Q. Il y a instant, mon ami à ma droite a dit, en parlant du grain pour nourriture, que cette année était spécialement anormale. Le point est de savoir si, ayant le marché américain, que le grain soit durci ou non, vous regarderiez ce marché comme avantageux pour vous?—R. Sans aucun doute.

Q. Pourquoi?—R. Parce que, tout d'abord, le prix de cette sorte de blé est toujours plus élevé sur le marché de Minneapolis qu'à Fort-William, environ dix cents par boisseau plus élevé.

Par l'honorable M. Bell:

Q. Si l'on enlevait les droits, vous n'obtiendriez pas autant?—R. Probablement non, mais nous obtiendrions un prix plus élevé.

Par l'honorable M. Thompson:

Q. Ne craindriez-vous pas qu'ils ne viennent ici pour vendre du blé sur votre marché?—R. Pas plus que nous ne craignons que le cultivateur d'Ontario ne vende son grain sur notre marché. Le meunier d'Ontario paye 20 cents le boisseau de plus pour le blé du Manitoba que pour le blé de l'Ontario. Notre blé, pour les fins de mouture, vaut plus que tout blé produit aux Etats-Unis, sauf celui produit dans le Minnesota et le Dakota. Ce sont les deux seuls états de l'Union qui produisent du blé dur du printemps. Leur étendue pour la production de ce blé est limitée. Le fait est que ces deux états et le Canada-ouest sont les seules régions du monde qui produisent ce blé.

Q. Vous avez un blé qui se vend sur tout marché du monde?—R. Non, parce qu'il y a dans le monde des marchés qui n'ont pas de demande pour cette sorte de blé. L'Allemagne n'en veut pas, il est de trop bonne qualité pour elle. Si cela peut intéresser le comité, je puis donner des états comparatifs des prix du blé à Liverpool qui confirmeront cet avancé. Voici un état des prix à Liverpool le 14 juillet 1908: le blé australien valait ce jour-là 1.14\frac{3}{8}$ le boisseau; le blé de Californie, $1.14; le blé *Blue Stem*, $1.07; le blé n° 1 de Duluth, $1.17; le blé n° 1 du Manitoba, 1.19\frac{3}{8}$; c'est-à-dire, cinq cents de plus que le blé d'Australie, cinq cents de plus que le blé de Californie, douze cents de plus que le *Bleu Stem* (le blé de l'Orégon), et deux cents de plus

que le blé de Duluth. Le blé rouge d'hiver, et le blé d'hiver n° 2 de l'Ouest, c'est-à-dire le blé du Kansas, $1.08, ou onze cents de moins que celui du Manitoba. Le blé du Kansas se vend de dix à quinze cents le boisseau de moins que le blé du nord à Chicago et Minneapolis, et la différence est la même sur les marchés d'outre-mer. Le blé d'Argentine, $1.11 et $1.08, huit et onze cents de moins que le blé du Manitoba.

Voici les prix à la date du 25 août 1908; les différences relatives sont les mêmes. Je désire expliquer un autre point qui est très significatif; en octobre, novembre et décembre, nous perdons notre valeur relative sur le marché de Liverpool. C'est lorsque nos marchands vendent le blé là afin de casser le prix au Manitoba. Le 6 novembre, blé australien, $1.18; blé *Blue Stem,* $1.12; blé du Nord n° 1 du Manitoba, $1.17. Ce dernier est plus bas que le blé d'Australie dans ce cas. Et il n'y a que deux cents de différence entre le blé Rouge d'hiver et le blé du Nord n° 1 du Manitoba.

Q. Cela dépend de quoi?—R. Nos marchands le forcent sur le marché anglais pour casser le marché afin de réduire le prix du blé du Manitoba sur le premier marché, et nos meuniers et marchands peuvent l'acheter à plus bas prix.

Par l'honorable M. Bell:

Q. Ces mois ne sont-ils pas ceux ou le plus grand nombre vendent le blé?—R. Oui.

Par l'honorable M. Pope:

Q. Ne pensez-vous pas que le fait de forcer notre blé sur le marché a quelque chose à y faire?—R. Oui, si nous mettons trop de blé sur le marché à l'automne, cela déprime le marché. Il y a aussi cet autre objet en vue.

Par l'honorable M. Bell:

Q. Comment pouviez-vous établir le fait qu'il y a cet autre objet en vue?—R. Je puis prouver la condition réelle du marché.

Q. Vous supposez cela?—R. J'ai de meilleures raisons que cela.

Q. Quelles sont-elles?—R. Qu'ils vont vendre là sur un marché futur une quantité de blé afin de réduire les prix. Si le blé vaut $1.20 et qu'un marchand du Manitoba l'offre en vente à $1.18, l'acheteur anglais ne lui paiera pas $1.20. Le 13 février 1912, le blé d'Australie était à $1.16; le blé de choix du Chili, à $1.17; le blé du Nord n° 1 du Manitoba, à $1.25; le blé du Nord n° 2, à $1.23; le blé du Nord n° 3, à $1.20; le blé du aMnitoba central, à $1.20; le blé n° 3 d'Alberta, à $1.20; le blé n° 1 de Toledo, à $1.15; le blé Rouge d'hiver, celui du Kansas, à $1.13; le blé canadien mêlé, à $1.15; le blé d'Argentine, à $1.20; le blé de Russie, à $1.16. C'est la situation pour les derniers quatre ans, à ma connaissance.

Par l'honorable M. Baird:

Q. Quel était le prix du blé à Minneapolis, le 13 février, lorsque le blé du Manitoba se vendait à $1.24 à Liverpool?—R. Le 25 février, 97½ cents à Fort-William, $1.07½ à Minneapolis.

Q. Alors, vous en obteniez 17 cents de plus à Liverpool qu'à Minneapolis?—R. Oui, c'est le coût de transport.

Par l'honorable M. Talbot:

Q. Quels sont les frais de transport jusqu'à Liverpool?—R. De Fort-William à Liverpool le taux est d'un peu plus de 30 cents par cent, soit 18 cents le boisseau. Le prix de Liverpool que j'ai donné est argent comptant.

Par l'honorable M. Pope:

Q. Pouvez-vous nous donner le prix actuel à Minneapolis et Fort-William?—R. Oui, je l'ai ici. 11 mars: Fort-William, 97¾ cents et Minneapolis, $1.09. En sep-

tembre, époque de la plus grande quantité de blé dur des Etats-Unis sur le marché de Minneapolis, le prix a baissé. Il n'y a pas la même différence entre les deux marchés qu'aux autres saisons de l'année.

Par le Président:

Q. Le marché a-t-il été assez ferme?—R. Le 7 août, il n'y avait que trois cents de différence; le 15 août, six cents de différence; le 22 août, huit cents de différence; le 28 août, six cents de différence; le 5 septembre, le prix était de $1.02⅝ à Fort-William et de $1.02¾ à Minneapolis.

Par l'honorable M. Talbot:

Q. Votre n° 1 rapporterait-il plus à Minneapolis que leur n° 1 du Nord?—R. Je pense que oui.

Q. Combien le vendent-ils en Angleterre?—R. Il ne va pas de blé dur américain en Angleterre. Il y avait une différence de deux cents le boisseau il y a quatre ans.

Q. Vous avez quelquefois dit Winnipeg, je présume que vous vouliez dire Fort-William tout le temps?—R. Oui, tout le temps.

1911.	Fort William.				Minneapolis.				Numéro.
	Blé, No. 1, Nor.	Avoine, 2 c. w.	Lin. 1 n. w.	Orge, No. 3.	Blé, No. 1, Nor.	Avoine, 2 c. w.	Lin. 1 n. w.	Orge, No. 3.	
7 août	1.01¼	.36½	....	.59½	1.04⅝	.40½	2.16	1.05	1
15 " ...	.97⅝	.37	2.15	.60	1.03⅝	.41	2.40	1.10	2
22 "	.99½	.38	2.08	.64	1.07½	.41¾	2.50	1.13	3
28 "	1.01⅝	.39¼	....	.68	1.07	.42	2.30	1.14	4
5 sept.	1.02⅝	.40	....	.72	1.02¾	.43	2.65	1.12½	5
11 "	1.00¾	.42¼	2.11	.72	1.04⅜	.43½	2.42	1.14	6
18 "	.99¾	.42⅜	2.30	.73	1.04⅛	.43¾	2.57	1.18	7
25 "	.99¼	.40	2.10	.72	1.09⅜	.45	2.28	1.16	8
2 octobre..	.99½	.42	2.20	.74	1.08⅝	.44½	2.32½	1.18	9
9 " .	.98¾	.42	2.22	....	1.09⅛	.45	2.33	1.18	10
16 " ..	1.01	.43¾	2.25	....	1.10	.45	2.46	1.15	11
23 " ..	1.01⅜	.44¾	2.27	.72	1.12⅜	.45	2.39	1.18	12
31 " ..	.97½	.38½	....	.66	1.06⅛	.44	2.14	1.20	13
6 nov.....	.98½	....	....	....	1.03⅛	.45½	2.10¾	1.18	14
13 " ..	.97½	.40½	....	.65	1.05⅛	.46½	2.07	1.18	15
20 " ..	1.00⅛	.41¾	....	.66	1.06¼	.46½	2.06	1.25	16
27 " ..	.98	.38¾	....	....	1.03⅝	.46	1.97	1.19	17
5 déc.....	.94½	.37	....	....	1.01⅜	.46	2.02	1.18	18
11 " ...	.94½	.37½	....	....	1.00	.45	2.02½	1.13	19
18 "	.95¼	.37¾	....	.58	1.05¾	.45½	2.12	1.17	20
26 "	.93	.36	....	....	1.04¾	.44½	2.09¼	1.18	21
2 janvier..	.93½	.36½	1.89	.59	1.08¼	.45½	2.12¼	1.22	22
8 " ..	.94½	.38	2.00	.65	1.08½	.46½	2.17½	1.30	23
15 " ..	.95	.37¾	1.91	.67	1.05⅛	.47	2.13⅛	1.27	24
22 " ..	.96½	.39¼	....	.68	1.06	.48	2.14¾	1.25	25
30 " .	.96⅜	.40½	....	....	1.07⅜	.48¼	2.14	1.28	26
5 février..	.97½	.40½	....	....	1.07½	.50	2.12½	1.26	27
12 " ..	.97¼	.41	....	....	....	....	2.01	....	28
19 " ..	.96½	.40½	1.76	....	1.04⅜	.49½	2.01	1.27	29
26 " ..	.96	.40½	1.83	.63	1.04½	.49½	2.03½	1.25	30
4 mars.....	.98	.40¾	....	....	1.08¼	.50½	2.02	1.25	31
11 " ...	.97¾	.42	1.82½	....	1.09	.51	2.03¼	1.25	32

Par le Président:

Q. Quelle est la différence moyenne générale?—R. Je pense que cette année elle est d'environ neuf cents; pendant toute l'année dernière elle a été de dix cents et quart. Naturellement, il faut compter le transport, car sous les circonstances actuel-

les nous devons payer aux chemins de fer un taux égal jusqu'à Minneapolis et Fort-William, mais cela est temporaire. Depuis Brandon, le même taux s'applique à Minneapolis, Fort-William et Portage-la-Prairie.

Q. Vous êtes actuellement a court d'autant?—R. Oui, j'ai sur cette liste de l'orge, de l'avoine, du lin et du blé. La différence sur l'orge est considérablement plus grande que sur le blé.

Par l'honorable M. Talbot:

Q. Parlez-nous maintenant un peu de l'orge?—R. Le 7 août l'orge n° 3 était à 59½ à Fort-William et à $1.05 à Minneapolis; le 15 août, à 50 cents à Fort-William et à $1.10 à Minneapolis; le 5 septembre, à 72 cents à Fort-William et $1.12½ à Minneapolis.

Par l'honorable M. Bell:

Q. Les mêmes qualités d'orge?—R. Oui, on dit de même qualité. A Minneapolis l'orge est toute vendue sur échantillon.

Par l'honorable M. Pope:

Q. Est-ce de l'orge de brasserie dans les deux cas?—R. Oui; notre orge n° 3 est supposée être de l'orge de brasserie.

2 octobre,	Fort-William,	74	cents;	Minneapolis,	$1.18
23 "	"	66	"	"	1.20
13 novembre	"	65	"	"	1.18
20 "	"	66	"	"	1.25
18 décembre	"	58	"	"	1.17
2 janvier	"	59	"	"	1.22
15 "	"	67	"	"	1.27

Par l'honorable M. Talbot:

Q. Avez-vous eu vous-même quelque expérience dans l'expédition de l'orge à Minneapolis?—R. Oui, j'ai expédié deux wagons d'orge à Minneapolis.

Q. Quand?—R. Dans les premiers deux jours de décembre dernier.

Q. Et combien avez-vous retiré de cette expédition?—R. J'ai expédié deux wagons d'orge. J'ai vendu un wagon à $1.04, sans commission; l'inspecteur à Winnipeg a inspecté un échantillon de ce wagon et l'a classé comme orge n° 3 et le prix à Winnipeg était de 65 cents. J'ai expédié un autre wagon d'orge pour nourriture et l'ai vendu à Minneapolis à 97 cents, sans commission; les taux de fret de Brandon à Minneapolis sur la Grand-Nord étaient de 13 cents par 100 livres, les mêmes que sur le chemin de fer *Canadian Northern* ou sur le chemin de fer canadien du Pacifique jusqu'à Fort-William. Après avoir payé $674 de droits sur ces deux wagons, j'ai réalisé $614.60 de plus que j'aurais pu avoir à Brandon et $353.20 de plus que j'aurais pu réaliser sur expédition à Winnipeg. C'est mon expérience en expédition.

Par l'honorable M. Baird:

Q. Il y a une large différence sur l'orge—plus grande que sur tout autre grain?—R. Oui.

Q. Pour quelle raison?—R. A cause du manquement dans la récolte d'orge aux Etats-Unis pendant les deux années dernières.

Par l'honorable M. Talbot:

Q. Les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta sont-elles bien adaptées à la production de l'orge?—R. Excessivement bien adaptées, et nous voulons maintenant produire de l'orge plus que tout autre grain, afin de nettoyer nos terres.

Par l'honorable M. Bell:

Q. La somme réalisée est en plus des droits?—R. Oui; j'ai réalisé sur ces deux wagons d'orge, après avoir payé les droits, $353.20 de plus que j'aurais obtenu en expédiant à Fort-William.

Q. Cela faisait?—R. 61½ sur l'orge pour nourriture contre 50 cents.

Par l'honorable M. Talbot:

Q. Combien de boisseaux aviez-vous?—R. Environ deux mille cinq cents boisseaux.

Q. Environ 11 cents le boisseau?—R. Je crois que c'était 20 cents sur l'orge n° 3 et moins que cela sur l'orge pour nourriture.

Par le Président:

Q. Vous avez déclaré que les conditions étaient anormales, que la récolte de l'orge avait manqué aux Etats-Unis?—R. La récolte n'a pas manqué, mais le rendement a été moindre.

Q. Les conditions actuelles et celles des deux années dernières peuvent-elles être considérées comme conditions moyennes?—R. Non, je ne crois pas qu'elles soient les conditions moyennes. On peut difficilement croire que le prix élevé de l'orge des deux dernières années se continuera aux Etats-Unis, parce qu'elle se vend plus cher que le blé du nord.

Par l'honorable M. Bell:

Q. Pourquoi les cultivateurs n'expédient-ils pas tous leur orge là?—R. Une raison est le taux élevé du transport local. Une autre est que tous ne sont pas au fait. Mais depuis cette époque la plus grande partie de notre orge va à Minneapolis.

Q. C'est plutôt un état de choses anormal?—R. Oui, anormal.

Q. Et vos gens se sont empressés d'en profiter?—R. Oui. Le 18 décembre, le prix de l'orge du nord était de 58 cents à Fort-William. Les habitants du Manitoba ont commencé à expédier l'orge aux Etats-Unis, avec le résultat que, un mois plus tard, elle se payait 68 cents à Winnipeg, une hausse de 10 cents qui ne s'est pas produite à Minneapolis.

Par l'honorable M. Talbot:

Q. Sur ces charges de wagons d'orge expédiée à Minneapolis, payiez-vous le droit de 30 cents par boisseau?—R. Oui.

Q. Et même après le paiement de ce droit vous réalisiez 14 cents par boisseau de plus que vous n'auriez pu obtenir chez vous?—R. Mon expérience n'est pas unique. Nombre de cultivateurs ont fait la même chose depuis.

Q. Nombre de cultivateurs établis près de la frontière vendent continuellement de l'orge en contrebande de l'autre côté?—R. Dans le cours du mois de décembre, 145,000 boisseaux d'orge, sur lesquels le droit de 30 cents par boisseau a été payé, ont été déclarés au bureau de la douane à Pembina pour consommation. Une grande partie, non toute cette quantité, a été tout simplement transportée de l'autre côté des lignes par les attelages des cultivateurs.

Par l'honorable M. Bell:

Q. Et ils ont payé les droits?—R. Oui. Quarante-cinq mille dollars de droits ont été payés pendant le mois de décembre dans une maison de douane des Etats-Unis.

Par le Président:

Q. Que pourrait-on considérer comme conditions moyennes raisonnables entre les deux? Vous dites que cet état de choses n'est pas habituel?—R. Pour ce qui concerne

l'orge? Si nous regardons en arrière, il y a quelque chose de bien significatif dans l'histoire du commerce de l'orge avec les Etats-Unis. Pendant les dix ans expirés en 1890, lorsque le bill McKinley fut mis en vigueur, l'exportation de l'orge canadienne aux Etats-Unis était de neuf millions et demi de boisseaux par an, et notre exportation totale d'orge l'année dernière n'était que d'un million et demi de boisseaux. Nous produisons aujourd'hui beaucoup moins d'orge qu'il y a vingt ans, simplement parce que cela n'est pas rémunératif.

Q. Vous voulez dire par tout le Canada?—R. Oui, par tout le Canada.

Par l'honorable M. Bell:

Q. Considérez-vous qu'il est de bonne politique pour les cultivateurs d'exporter du grain comme l'orge?—R. Oui, s'ils peuvent exporter le grain avec plus d'avantage que de le donner en nourriture aux bestiaux et exporter ceux-ci. C'est une question d'argent.

Q. Vous n'attachez aucune valeur à l'engrais laissé dans le pays?—R. Un cultivateur établi sur une section de terre n'attache pas beaucoup de valeur au fumier qu'il peut retirer de quelques têtes de bétail. Cela serait très bien pour le paysan irlandais ou pour ceux qui cultivent quelques acres de terre.

Par le Président:

Q. Prétendez-vous que vous pouvez toujours produire du blé sans pratiquer l'élevage?—R. Je pense ceci: quels que soient les engrais qu'il nous faut pour les terrains de prairie ceux donnés par nos animaux ne suffisent pas.

Q. Alors, prétendez-vous dire que l'élevage et autre culture mixte ne réussiront jamais dans cette partie du Nord-Ouest?—R. Pas dans une grande mesure. Je soutiens en même temps que si les conditions nous permettent de vendre avantageusement les animaux, il se fera beaucoup de culture mixte sans réduire de beaucoup la production du grain.

Par l'honorable M. Pope:

Q. Je suppose que l'augmentation dans la consommation domestique aurait quelque effet sur l'exportation de notre orge?—R. L'augmentation de la consommation en Canada, naturellement——

Q. Parlant de la différence entre un million et demi et neuf millions de boisseaux?—R. Mais il faut toujours garder en vue que la consommation domestique—le grain employé à la consommation domestique—aurait à payer le même prix que celui pour l'exportation.

Par le Président:

Q. C'est une question très importante. Aujourd'hui, les Etats-Unis et le Canada exportent tous deux quelque peu en Angleterre. Il est vrai que l'exportation américaine diminue rapidement; mais je me demande comment il se fait que les Etats-Unis peuvent payer pour notre blé plus cher que nous payons au Canada, bien qu'ils exportent eux-mêmes dans une certaine mesure?—R. Ils n'exportent pas de blé dur. Je crois que l'on se fait une bien fausse idée sur l'exportation du blé des Etats-Unis. Ils n'exportent pas de blé dur, ou cette qualité de blé qui vient en concurrence avec notre blé de l'Ouest. Ils exportent considérablement de blé tendre, par exemple le blé qu'ils produisent sur la côte du Pacifique. Il ne vient pas de blé de la côte du Pacifique pour la consommation à Minneapolis ou à Chicago ou dans les états de l'est, à cause du taux excessif de transport.

Q. Alors, vous prétendez que c'est entièrement pour la consommation domestique qu'ils consentent à payer ce prix élevé?—R. Oui, et pour le mélange. Il est bien possible, et très probable, qu'une partie de cette farine manufacturée avec le blé de haute

qualité, est exportée. C'est là que nos meuniers ont l'avantage sur ceux des Etats-Unis—ils obtiennent la matière première à un prix beaucoup moins élevé.

Par l'honorable M. Pope:

Q. N'est-il pas vrai que la plus grande partie est exportée? Il s'exporte une grande quantité de farine des Etats-Unis en Angleterre?—R. Oui.

Q. Les Etats-Unis n'exporteraient pas de la farine de blé tendre?—R. Oui, ils exportent de la farine de Kansas.

Q. En Angleterre?—R. Oui.

Q. Mais elle est mélangée, elle doit être mélangée?—R. En quelle proportion, je ne le sais pas.

Q. Je croirais que quelques parties du continent prennent de la farine de blé tendre, mais pas l'Angleterre?—R. Vous verrez la farine de Kansas cotée sur les marchés de Liverpool et de Londres, mais à un taux plus bas que la farine de Minneapolis.

Q. Je pense que les meuniers de Minneapolis emploient notre blé pour la farine d'exportation?—R. J'ai ici les prix comparatifs de la farine; je puis les donner, si cela peut vous intéresser.

Par le Président:

Q. Je voudrais ici vous poser une question. Il est vrai que l'Angleterre est et sera toujours une grande importatrice, et qu'une certaine quantité, qui augmentera probablement, va aux Etats-Unis. Le prix du blé dur pour le mélange est plus élevé là, ce que nous pourrions comprendre assez bien, je pense, mais voici le point: même sous les conditions actuelles, même si l'exportation aux Etats-Unis augmente, et l'Angleterre étant un grand débouché, quel marché contrôlera le prix du blé consommé en Canada?—R. Les deux. C'est une question de concurrence, alors. Si vous avez un article à vendre et pouvez avoir deux ou trois acheteurs au lieu d'un, vous aurez plus probablement un bon prix. Si le meunier des Etats-Unis, le meunier canadien et le meunier anglais se rencontrent sur un marché commun pour commander du blé, ils en hausseront le prix l'un contre l'autre.

Q. Mais cela ne répond pas exactement à la question. Pour la même qualité de blé l'Angleterre paye un prix moindre que les Etats-Unis. Vous avez donné les prix du blé dur en Angleterre, et vous avez démontré qu'il vaut plus aux Etats-Unis qu'au Canada. Cela est admis. L'idée est, je pense, que les Etats-Unis paieront un prix plus élevé pour la farine qu'ils consomment; c'est la vérité, mais le point est celui-ci: tant que l'Angleterre importe et paye un prix un peu moindre que les Etats-Unis, est-ce l'importation anglaise qui va régler le prix domestique ou est-ce le prix plus élevé pour le blé qui va aux Etats-Unis?—R. Lorsque la question de réciprocité était sous considération l'été dernier, la Commission du tarif, nommée par les unionistes sous Chamberlain, fit une enquête sur l'effet qu'il aurait sur l'importation du blé du Manitoba, et le rapport qu'elle a présenté disait que le meunier anglais aurait à payer plus pour le blé du Manitoba si la réciprocité était introduite, pour la simple raison qu'il aurait un autre concurrent pour le blé du Manitoba.

Q. Alors, votre conclusion serait que, comme conséquence, le prix général moyen du blé serait plus élevé pour le consommateur canadien?—R. Oui.

Q. Le prix de la farine ou du blé, l'un ou l'autre?—R. Pas la farine, pas nécessairement. Le prix du blé serait plus élevé, parce que le prix de la farine est réglé par les conditions du commerce—la protection.

Q. Votre conclusion serait que cela serait un avantage pour le blé, l'orge et les autres grains; c'est votre avis?—R. Oui, décidément.

Q. Quel serait votre avis sur la question du bétail?—R. Ce serait aussi une amélioration.

Par l'honorable M. Talbot:

Q. Avant que M. McKenzie n'en finisse avec la question du blé, je désirerais lui demander si le Canada peut exporter en Angleterre beaucoup plus qu'il ne le fait maintenant?—R. Le Royaume-Uni a besoin d'environ deux cent millions de boisseaux de blé. Il reçoit actuellement soixante pour cent de blé tendre et seulement quarante pour cent de blé dur. Maintenant, comme vous le voyez par les prix que j'ai cités, l'Angleterre paye cinq cents de plus le boisseau pour le blé dur que pour le blé tendre, de cinq à dix cents le boisseau. D'après nulle condition du commerce elle ne sera induite à acheter une plus grande quantité de blé dur à un prix plus élevé. A mon avis, le résultat sera que si nous sommes restreints, disons, même l'année prochaine, au marché anglais comme débouché, notre blé dur baissera au niveau du prix des blés tendres des autres pays. Le fait que, lorsque nous pressons trop le marché anglais en septembre, octobre et novembre, le prix est réduit au niveau des blés tendres, me prouve clairement, que si pendant toute l'année nous lui envoyons plus de blé qu'il ne peut en consommer le résultat sera que le prix de notre blé sera réduit à celui des blés tendres des autres pays.

Par l'honorable M. Bell:

Q. Quels pays produisent le blé dur?—R. L'Amérique du Nord est le seul pays qui produit le blé dur en quantité, sauf le nord de la Russie, qui en a envoyé un peu à l'Angleterre pendant ces dernières années, de sorte que les Etats-Unis et l'Angleterre doivent compter sur le Nord-Ouest du Canada et sur les états du Dakota et du Minnesota pour leur approvisionnement de blé dur. Il me semble qu'il serait très avantageux d'en faire un magasin où tous les meuniers du monde seraient forcés de venir chercher le blé dur du printemps. Le résultat ne pourrait être qu'avantageux pour ces états producteurs de blé dur.

Par l'honorable M. Pope:

Q. La Commission unioniste chargée d'étudier la question a fait rapport que, comme résultat de la réciprocité, ces états auraient à payer leur blé plus cher?—R. Leur blé dur.

Q. Quel en était le prix immédiatement avant le 21 septembre, lorsque la réciprocité était anticipée?—R. Le prix n'a pas semblé être beaucoup affecté. Le dernier jour d'août 1910, le prix à Minneapolis n'était que de cinq cents le boisseau plus élevé qu'à Fort-William; 7 cents le 6 septembre; 11 cents le 13 septembre.

Q. L'année dernière?—R. Non, l'année précédente. Je veux démontrer que c'est une année où la réciprocité n'a pas affecté le grain. L'an dernier, en août, le prix du blé au Manitoba baissait, et lorsqu'on a commencé à forcer notre blé sur le marché de Winnipeg, le prix relatif a baissé. La même chose s'est produite l'année dernière.

Q. Quels étaient les prix l'année dernière?—R. Le 7 août l'an dernier, le prix à Fort-William était de $1.01\frac{1}{4}$ et de $1.04\frac{1}{4}$ à Minneapolis. Le 5 septembre, il était de $1.02\frac{5}{8}$ à Fort-William et de $1.02\frac{3}{4}$ à Minneapolis— seulement une différence de $\frac{1}{8}$ de cent en plus à Minneapolis. Le 11 septembre, les prix étaient respectivement de $1 et $1.04, la différence augmentant. Le 18 septembre, ils étaient de 99$\frac{1}{4}$ cents et $1.04\frac{1}{8}$ —deux ou trois jours avant la défaite de la réciprocité; le 25 septembre, de 99$\frac{1}{4}$ cents et $1.09.

Q. De sorte qu'il y avait exactement la même différence l'année précédente, à l'époque où le mouvement du prix à commencé, que cette année?—R. De sorte que, apparemment, la perspective de la réciprocité n'a pas affecté beaucoup le marché.

Q. Le rapport d'Angleterre dit-il combien de plus elle aurait à payer pour son blé dur?—R. Elle comptait payer environ cinq cents de plus le boisseau.

L'honorable M. BELL.—Elle parle généralement de quarts, pas de boisseaux; êtes-vous certain qu'il s'agissait de boisseaux?

Le TÉMOIN.—Oui, oh oui.

L'honorable M. TALBOT.—Quarante cents le quart.

L'honorable M. BELL.—Elle dit rarement boisseau lorsqu'elle parle de blé.

Q. Quel serait l'effet, pensez-vous, si les cultivateurs des Territoires du Nord-Ouest—pas les anciennes sections, mais la région comme tout—avaient de bons entrepôts sur leurs fermes pour leur blé et l'expédiaient graduellement au marché?—R. Ils en gardent chaque année une certaine proportion——

Q. Mais il y a en a un grand nombre qui n'en gardent pas du tout?—R. Il me semble qu'il n'est pas raisonnable de prévoir que les cultivateurs ne pourraient réaliser assez sur leur récolte pour payer les frais de production avant la clôture de la navigation; c'est-à-dire, les conditions devraient être telles que les cultivateurs pourraient réaliser de soixante à soixante-cinq pour cent de leur récolte avant la clôture de la navigation.

Par le Président:

Q. Si, naturellement, les conditions du marché ne permettaient pas de prendre le blé, qu'arriverait-il?—R. Naturellement, si vous créez une condition scientifique de sorte que le grain ne soit mis sur le marché qu'en autant qu'il pourrait l'absorber, ce serait certainement le moyen idéal.

Par l'honorable M. Talbot:

Q. Si les cultivateurs avaient des facilités d'entreposage, comme les cultivateurs et une grande partie de la population de l'est prétendent que nous devrions les avoir, et si nous expédions de cette manière notre grain graduellement, une charge une semaine et une charge la semaine suivante, cela ne nous empêcherait-il pas d'expédier par lots de charge de wagon et ne nous priverait-il pas de l'avantage?—R. Oui, oh, nous ne pourrions songer à ce système.

Par l'honorable M. Pope:

Q. J'ai été sous l'impression que les banques, en ne faisant pas d'avances à nos cultivateurs sur leur grain en entrepôt, comme elles devraient le faire, je crois, ont forcé un grand nombre de cultivateurs à vendre lorsqu'ils devraient attendre?—R. Je ne crois pas qu'il y ait de doute à ce sujet.

Q. Et cela les a forcés à faire de grands sacrifices afin de rencontrer leur billets d'automne, qui doivent être payés?—R. Notre situation en affaires, notre situation financière dans le Nord-Ouest est tout simplement déplorable. Tous nos engagements échoient en novembre, et chacun est forcé de vendre alors afin de les rencontrer. Si notre système permettait aux banques d'avancer de l'argent à un cultivateur pour lui permettre de rencontrer une obligation qu'il a contractée pour faire sa récolte, disons—

Q. Cinquante ou soixante pour cent de sa valeur, ce qui représenterait à peu près le coût de production?—R. Oui, il n'y a pas le moindre doute que cela améliorerait considérablement la situation. Les cultivateurs ne seraient pas aussi pressés de vendre.

Q. Comme résultat, le cultivateur pourrait réaliser un meilleur prix de sa récolte pendant tout l'année?—R. Oui.

Par le Président:

Q. C'est l'idée prédominante dans l'Est?—R. Dans l'Ouest aussi. Nous ne différons pas d'avis sur ce point.

Q. Avec l'agrandissement suggéré du marché, quel en serait l'effet sur l'élevage dans l'Ouest?—R. Les cultivateurs augmenteraient le nombre de leurs animaux.

Q. Dans quelle proportion?—R. Mon impression est que soixante à soixante-quinze de nos cultivateurs—ceci s'applique spécialement au Manitoba, mais pas dans la même mesure à la Saskatchewan, où les cultivateurs ont de très grandes fermes—

je crois que soixante-quinze pour cent de nos cultivateurs se livreraient graduellement à l'élevage. Naturellement, ils auraient à pourvoir aux bâtiments. Il y a un grand désir chez les cultivateurs du Manitoba de se livrer à l'élevage, pour éviter de laisser chaque année une partie de leurs terres improductive, en jachère. Nous pourrions produire sur cette partie la nourriture des animaux si nous pouvions retirer du bétail assez pour payer les frais d'entretien.

Q. Pourquoi l'élevage ne serait-il pas profitable aujourd'hui? Comment l'accès au marché des Etats-Unis améliorerait-il cette condition? Veuillez expliquer cela?—R. A cause du prix plus élevé, de la consommation plus grande.

Par l'honorable M. Talbot:

Q. La sécheresse de 1910 a été cause qu'un grand nombre de cultivateurs du sud du Manitoba et du sud de la Saskatchewan, et même du sud de l'Alberta ont dû se défaire de leurs animaux?—R. Oui, c'est le cas.

Q. Et la récolte de l'année dernière, 1910, étant très considérable a fourni beaucoup de fourrage et ils n'avaient pas les animaux pour l'utiliser?—R. Non.

Q. S'il y avait eu réciprocité entre les Etats-Unis et le Canada, auraient-ils pu se procurer les animaux dans les états avoisinants à un prix raisonnable?—R. Je pense que oui, je n'ai pas étudié cette question très particulièrement, mais je pense que quelques-uns des états du sud et ceux du centre pourraient fournir les animaux si nous avions accès à leur marché.

Par l'honorable M. Pope:

Q. Nous avons dans Québec, cet automne, quelques animaux qui viennent du Manitoba?—R. Je n'en connais rien.

Par l'honorable M. Bell:

Q. Je croyais que vous avez dit qu'on avait besoin de bétail au Manitoba cet automne pour manger le grain humide?—R. Pas tant au Manitoba; il y avait beaucoup de ce grain dans le nord de la Saskatchewan et de l'Alberta. Nous n'en avons pas autant dans le Manitoba.

Q. Comment expliquez-vous l'expédition de bestiaux du Manitoba à Québec?—R. Je ne puis l'expliquer.

Par le Président:

Q. Il y en avait beaucoup l'an dernier dans l'Ontario?—R. Oui.

Q. La raison de cela il y un an est le manque absolu de fourrage dans votre région?—R. Oui. Cette condition chez nous provient du fait que le marché aux bestiaux n'est pas le même que dans l'Est. Il n'y a dans l'Ouest que deux institutions qui achètent nos animaux, et elles nous en donnent le prix qu'elles veulent. Les cultivateurs dans l'Ouest préfèrent vendre le grain et leurs animaux à l'automne et ne pas hiverner ceux-ci. Ils réalisent plus en vendant le grain qu'en le gardant pour la nourriture du bétail.

Q. Vous parlez maintenant du bœuf?—R. Oui, du bœuf.

Q. Personnellement, j'ai été sous l'impression que si la culture mixte et l'élevage étaient pratiqués sur une plus large échelle dans les provinces de l'Ouest celle-ci y trouveraient du profit, enfin de compte, mais je puis avoir tort?—R. Je suis convaincu que tout cela est bien; mais pour produire cet état de chose, il faudrait établir un bon marché pour le produit, car nul homme d'affaires ni cultivateur ne continuera à produire un article à perte.

Par l'honorable M. Bell:

Q. Le bœuf est très dispendieux?—R. Pour celui qui en mange, oui.

Par l'honorable M. Talbot:

Q. Comment sont les facilités d'hivernage, etc., pendant le long hiver sur la prairie dans la partie du Manitoba, dans une grande partie de la Saskatchewan et dans le sud de l'Alberta, bonnes ou mauvaises?—R. Très mauvaises, et les bâtiments nécessaires sont très dispendieux. En plusieurs endroits, la question de l'eau compte pour beaucoup.

Par l'honorable M. Bell:

Q. Et cela sera toujours?—R. Cela sera toujours. Il y a d'autres grandes étendues qui se prêtent bien à l'élevage.

Par l'honorable M. Talbot:

Q. Si vous avez parcouru le nord de la Saskatchewan et le milieu et le nord de l'Alberta, vous avez dû constater qu'on y pratique beaucoup la culture mixte?—R. Oh oui.

Q. Là où la contrée s'y prête naturellement bien?—R. Oui. Naturellement, il faut se rappeler que de grandes étendues de trois provinces, plus spécialement dans le Manitoba et la Saskatchewan, ne seront jamais productrices de bétail parce qu'elles n'ont pas les facilités naturelles; elles sont bonnes productrices de grain.

Par l'honorable M. Thompson:

Q. Dans cette section, une succession de récoltes est aussi importante que l'élevage?—R. Décidément, nous devons avoir une succession de récoltes. On ne peut produire profitablement plus de deux récoltes de blé successivement. En terre neuve on peut obtenir trois ou quatre récoltes, peut-être. Du blé, de l'avoine ou de l'orge, puis de la friche, telle est la rotation.

Q. Peut-on produire du trèfle dans l'Ouest?—R. Pas très bien. Il pousse dans quelques endroits où le terrain est protégé et reste couvert de neige pendant les mois d'hiver. L'alfalfa vient bien dans l'Ouest.

Par le Président:

Q. Comment allez-vous varier votre culture à mesure que votre région se remplit si vous ne pouvez produire les plantes herbacées?—R. Nous pouvons produire le foin, le seigle, etc., qui ne meurent pas l'hiver.

Q. Votre avis est que pour ce qui est de la vente de vos produits dans l'Ouest, le libre-échange avec les Etats-Unis serait un avantage pour l'Ouest?—R. Assurément.

Q. Serait-ce un désavantage à quelque égard?—R. Je ne vois pas, je ne puis voir où nous pourrions y perdre, ni où il pourrait nous être désavantageux en quoi que ce soit. Ce serait certainement un moyen de diminuer l'agitation qui se fait actuellement.

Q. Les produits des Etats-Unis viendraient-ils faire concurrence aux vôtres sur votre propre marché?—R. Non, sauf dans une saison anormale, si, par exemple, l'avoine venait à manquer. Je me rappelle une année où je dus importer de l'avoine des Etats-Unis et payer des droits. Nous pouvons toujours produire l'avoine à meilleur marché que les Etats-Unis. Le prix de l'avoine est plus élevé à Minneapolis qu'à Fort-William. Nous produisons une meilleure qualité d'avoine; dans notre région plus au nord, nous pouvons produire des céréales de meilleure qualité qu'ils ne peuvent le faire plus au sud. Nous ne pouvons craindre leur concurrence. Il est possible que, dans quelques années, les Etats-Unis nous apportent le beurre ou les œufs.

Q. Les Etats-Unis ne viennent chez vous que lorsque vous les demandez?—R. Oui, lorsque notre récolte manque. Et, d'un autre côté, le libre-échange donne accès à des centres plus considérables de population. Il crée un marché plus stable, et la

population ne craindrait pas, si elle produit un peu plus, que les marchés n'absorbent pas à un bon prix ce qu'elle a à vendre. Nos cultivateurs vendaient l'automne dernier les pommes de terre 30 cents le boisseau f. o. b. à Winnipeg, lorsqu'elles se vendaient $1.05 le boisseau f. o. b. à Chicago. Le droit sur les pommes de terre est de 25 cents le boisseau.

Par l'honorable M. Bell:

Q. Avez-vous expédié des pommes de terre à Chicago?—R. Je ne pense pas qu'il en ait été expédié cette année; quelques années nous en avons expédié. Pour fournir un marché, il faut faire un commerce continuel. Vous ne pouvez vous rendre dans une cité, y vendre quelques wagons une année puis cesser. Il faut établir ici un courant continuel de commerce. Quand on a toujours accès à un marché, on peut y aller lorsqu'il y a demande.

Q. Nous avons maintenant nos canaux de commerce de l'est à l'ouest?—R. Oui, mais ils ne suffisent pas. Nous devenons trop forts, et maintenant nous en voulons d'autres.

Par le Président:

Q. D'après ce qu'on en peut juger par le résultat des élections, la population de votre province s'est prononcé contre votre avis?—R. Pas la population agricole.

Q. Pensez-vous exprimer les vues de l'association dont vous faites partie?—R. Indubitablement.

Par l'honorable M. Bell:

Q. Vous dites parler au nom des cultivateurs; pour quelle proportion d'entre eux?—R. Pour cinquante pour cent des cultivateurs de langue anglaise. Nous avons une assez grande population agricole composée de Français et de Galiciens.

Par l'honorable M. Thompson:

Q. Avez-vous là des cultivateurs qui seraient opposée au libre-échange avec les Etats-Unis sur les produits naturels?—R. Non, je ne le pense pas.

Q. Y a-t-il un seul occupant de terre là-bas qui le serait?—R. Non.

Par l'honorable M. Talbot:

Q. Avez-vous entendu parler de quelque cultivateur, allié à votre association, qui soit opposé à cette mesure?—R. Je n'ai rencontré aucun cultivateur qui soit opposé à faire le commerce avec les Etats-Unis. Il y a d'autres personnes mêlées au débat qui ont changé leur attitude.

Q. Vous ne parlez réellement que pour une moitié?—R. Quand je dis une moitié des cultivateurs, je parle des cultivateurs qui forment partie de la *Grain Growers Association,* qui est la seule association de cultivateurs; il n'y a pas d'autre organisation qui puisse parler au nom des cultivateurs de l'Ouest.

Par l'honorable M. Thompson:

Q. Cinquante pour cent des cultivateurs sont allies à l'association?—R. Oui.

Q. La balance des cultivateurs qui ne sont pas identifiés avec l'association ne serait pas opposée au commerce avec les Etats-Unis?—R. Pas du tout.

Par le Président:

Q. Pourvu que votre production continue à augmenter, particulièrement celle de ce blé dur, pour lequel il semble y avoir un marché limité, quel sera, dans un avenir prochain, l'effet sur les trois provinces du Nord-Ouest si le marché au sud de vous reste dans la forme restreinte actuelle?—R. Mon avis sur ce point est que, dans les

circonstances actuelles, tous nos produits n'ayant qu'un seul débouché, nous ne ferons aucun progrès. Permettez-moi d'expliquer le point comme suit: en 1911, nous avions quinze millions d'acres en moisson. On estime que quatre millions d'acres ont été nouvellement défoncés pour la moisson de 1912, ce qui étendra notre superficie en culture de quatre millions d'acres l'année prochaine, ajoutant à notre rendement quatre-vingts millions de boisseaux. Si nous obtenons cette augmentation nous n'aurons pas de marché pour nos produits. En 1913, nous n'aurons pas d'autres facilités de transport que celles que nous avons cette année et qui déjà sont insuffisantes. Avec un surplus de quatre-vingts millions de boisseaux, notre récolte se vendra à dix ou quinze pour cent de perte.

Par l'honorable M. Bell:

Q. Ne serait-il pas prudent de ne pas produire autant de blé?—R. C'est-à-dire qu'il serait plus prudent d'arrêter l'expansion.

Par l'honorable M. Pope:

Q. Les Etats-Unis exportent presque autant de blé et de farine que nous n'en produisons?—R. Non.

Q. Ils exportent cent soixante et quelques millions de boisseaux de blé; je prends sur ce point la déclaration du secrétaire Beveridge. Vous dites que la culture mixte n'améliorera pas la situation et vous ajoutez que nous allons avoir quatre millions d'acres en culture; nous ne les aurons pas parce qu'il n'a pas été fait assez de labourage d'automne. Vous prétendez que nous allons produire quelques cent millions de boisseaux de plus. Les Etats-Unis produisent plus de blé chaque année que l'année précédente?—R. Non.

Q. Mais oui, j'ai ici les chiffres. Dans ces circonstances, si vous laissez de côté la culture mixte vous donnez un mauvais coup à ce pays. C'est très bien de parler grand parce que c'est une contrée qui fait d'immenses affaires?—R. Mon avis est que le plus mauvais coup que nous puissions porter à notre pays aujourd'hui est de dire que nous devrions diminuer notre production de grain. Les Etats-Unis n'exportent pas de blé qui puisse faire concurrence au nôtre. La plus grande partie du blé qu'ils exportent est le blé tendre venant de la côte du Pacifique. Ils n'exportent pas de blé dur. Ils ne nous font pas concurrence. La production du blé aux Etats-Unis ne suit pas l'augmentation de la population. Comme fait, l'exportation des Etats-Unis ne représente pas plus qu'un boisseau par tête de la population. La production du blé aux Etats-Unis est moins de sept boisseaux par tête; notre production est de trente boisseaux par tête. Six cent soixante-quatre millions a été leur moyenne pour les derniers cinq ans et ils ont une population de près de cent millions. Il faut cinq boisseaux et demi par tête pour nourrir la population. Dans quelques années seulement la production entière ne suffira pas. Maintenant, les Etats-Unis ont besoin de blé dur pour maintenir leur qualité de farine, même pour la consommation domestique, et ils ne peuvent se procurer ce blé que dans l'ouest du Canada. L'année dernière, ils ont produit 190,000,000 de boisseaux de blé du printemps, dont 150,000,000 seulement de blé dur du printemps. C'est une très petite proportion. Les meuniers américains sont prêts à payer une prime pour obtenir notre blé dur, afin de maintenir la haute renommée de leur commerce de farine; en supposant que nous produisions 200,-000,000 de boisseaux de plus, c'est bien peu de chose en comparaison de la production du blé dans le monde entier. Elle a été estimée l'an dernier à plus de trois mille cinq cent millions de boisseaux. Si vous ajoutiez à cela notre cent millions de boisseaux vous n'y verriez pas la différence. Si nous avons la sagesse de nous faire ouvrir les marchés des pays qui consomment le blé dur, nous n'aurons aucune difficulté à écouler la grande augmentation de notre production de grain.

Par l'honorable M. Bell:

Q. Pourquoi serions-nous si désireux d'obtenir un marché ouvert lorsque nous avons le monopole du blé dur?—R. Nous voulons atteindre le marche des Etats-Unis.

Q. Vous dites que nous avons un monopole et que les Etats-Unis doivent venir chercher le blé chez nous?—R. Nous n'avons pas un monopole absolu parce que les Etats-Unis en produisent.

Q. Vous êtes présumé être sous serment et vous venez de dire que les Etats-Unis doivent venir au Canada pour le blé; vous allez bien vite?—R. Je n'ai pas dit qu'ils devaient venir ici pour leur blé dur; si je l'ai dit, c'est un *lapsus linguæ.*

Par l'honorable M. Pope:

Q. Vous ne pensez pas qu'ils auront à venir ici pour le blé dur?—R. Je pense que c'est notre marché pour une partie de notre blé dur. Et si nous obtenons ce marché, cela soulagera le marché européen de la pression pour cette qualité de blé.

Par l'honorable M. Talbot:

Q. Si le marché américain était ouvert, cela aurait-il pour effet de diminuer la congestion de notre marché?—R. Oui, parce que notre grain sera rendu sur ce marché plus promptement et que les chemins de fer des Etats-Unis viendraient le chercher.

Par le Président:

Q. On a prétendu que cela améliorerait la situation dans l'Ouest en tant que le blé humide est concerné?—R. Il n'y a pas de doute à ce sujet. Mon impression est que le marché des Etats-Unis aurait absorbé tout le blé dur que nous avons en sus de ce que nos propres moulins emploient.

Par l'honorable M. Pope:

Q. Si nous envoyions là tout notre blé, le prix sur ce marché n'en serait-il pas affecté?—R. Non. Le meunier anglais et le meunier canadien auraient chacun leur part. La *Lake of the Woods Milling Co.* et la *Ogilvie Milling Co.* alimentent de ce blé leurs moulins à l'ouest des lacs. Si nous avions la réciprocité nous pourrions envoyer ce blé sur le marché des Etats-Unis et cela obvierait à notre manque de voies de transport.

Par l'honorable M. Thompson:

Q. Vous dites que nous avons une plus grande proportion de la qualité de blé qui est demandée aux Etats-Unis?—R. Oui, certainement.

Q. Ils ont besoin de ce blé dur et ils n'en produisent pas beaucoup?—R. Oui, et ils ne peuvent l'obtenir qu'en payant une prime de 25 cents par boisseau. Si l'on enlevait cette prime, ils en prendraient davantage.

Par l'honorable M. Bell:

Q. Qui maintient ce droit?—R. On était prêt à l'enlever si nous y consentions. Evidemment, nous le maintenons actuellement.

Q. Le droit de 25 cents est imposé par le Congrès des Etats-Unis?—R. Oui, mais ils ont offert de l'enlever.

Q. S'ils sont très désireux d'avoir le blé à un taux moins élevé, ils peuvent enlever le droit?—R. Nous devrions les rencontrer à mi-chemin et nous aider nous-mêmes.

Par l'honorable M. Talbot:

Q. Connaissez-vous quelque chose de la capacité des moulins à Minneapolis?—R. Il y a à Minneapolis des moulins qui peuvent moudre cent millions de boisseaux de

blé par année. Il y a en outre des moulins tributaires qui ont une capacité d'un autre cent millions. Il y a là un marché pour deux cent millions de boisseaux de blé.

Q. Sont-ils tous en opération?—R. Je ne pense pas qu'il fonctionnent à leur pleine capacité. Nos quinze ou vingt millions de boisseaux de blé tendre seraient comparativement peu de chose pour ces moulins.

Q. S'ils étaient tous en opération, ce serait pour le commerce d'exportation?—R. En partie.

Q. Ce serait pour le marché britannique?—R. Oui, et pour autres marchés étrangers.

George Lane, Calgary, Alta.

Par le Président:

Q. Vous résidez à Alberta?—R. Oui.

Q. Depuis combien de temps résidez-vous dans cette partie du pays?—R. Vingt-neuf ans.

Q. Quelle a été votre occupation?—R. Propriétaire de ranch, éleveur de bestiaux et de chevaux.

Q. Vous savez quelque chose de la culture dans l'Ouest?—R. Je fais de la culture mixte, je produis de l'avoine, du blé et de l'alfalfa.

Q. L'élevage augmente-t-il ou diminue-t-il dans les provinces de l'Ouest?—R. Il n'augmente pas. Il y a cinq ou six ans, nous avions environ neuf cent mille têtes de bétail dans la province d'Alberta; aujourd'hui nous n'en avons qu'environ cinq cent mille têtes.

Q. Représentez-vous quelque association d'éleveurs?—R. Je suis président de la *Horse Breeders Association d'Alberta* et vice-président de la *Western Cattle Breeders Association* d'Alberta.

Q. Quelle est la raison de la diminution dans le nombre de têtes de bétail dans l'Alberta?—R. Je ne puis que vous donner mon opinion par les chiffres pour prouver mes déclarations. La première cause de la diminution du bétail dans notre région est le bas prix du marché et la longue distance à parcourir. Nous étions des exportateurs. Le commerce d'exportation entre notre pays et la Grande-Bretagne n'a jamais été satisfaisant pour les marchands d'animaux. Le bétail nous coûte de $28 à $32 sur le marché et ce que disait le dernier témoin au sujet du blé s'appliquerait aussi au bétail. Lorsque nous avons envoyé des bestiaux en Europe en octobre et novembre, on a commencé à casser nos prix. Des bestiaux n'ont rapporté que $34 par tête. C'était des animaux de trois et quatre ans, et des bouvillons pesant de 1,300 à 1,400 livres au départ; ils étaient tous gras. En 1905, nous avons exporté en Grande-Bretagne, 49,991; en 1906, 74,733; en 1907, 42,960; en 1908, 61,810; en 1909, 67,257; en 1910, 51,627; en 1911, 11,869.

Q. Ces animaux avaient-ils été élevés sur les ranchs ou par les cultivateurs?—R. La plus grande partie sur les ranchs, un certain nombre par les cultivateurs. Je dis que je fais de la culture mixte. Ainsi, j'avais mille acres en avoine, mille cinq cents acres en blé d'hiver, et je produis aussi de l'alfalfa.

Q. Votre témoignage est à l'effet que l'élevage diminue dans les provinces du Nord-Ouest?—R. Oui.

Q. Et vous déclarez que l'abaissement des prix et les grandes distances à parcourir en sont les causes?—R. C'est une des raisons.

Q. Quelqu'autre raison?—R. Oui, nous avions une surabondance de bétail et le prix devenait très bas. Les propriétaires d'abattoirs sont les seuls à qui nous pouvons vendre. Il y a une certaine classe d'animaux que nous ne pouvons garder. Nous vendons une certaine quantité d'animaux pour la boucherie.

Par l'honorable M. Pope:

Q. L'embargo mis sur le bétail en Angleterre vous a-t-il affectés?—R. Oui. Mon avis au sujet de l'embargo diffère de celui des autres. Je crois qu'il nuit à notre commerce parce qu'il n'y a pas de concurrence en Angleterre contre le boucher. Lorsque nous avions de la concurrence, un cultivateur se présentait et achetait un bœuf qui était entre un bon animal de boucherie et un animal de ferme. Il en était de même à Omaha, Saint-Joseph et Chicago. Là, les exploitants d'abattoirs doivent faire concurrence aux cultivateurs. Si le cultivateur a grand besoin d'un bœuf il le fait payer cher au boucher. Beaucoup de gens chez nous ne s'accordent pas avec moi sur ce sujet, mais c'est ma raison de dire ainsi.

Par le Président:

Q. Cela s'applique à tout le Canada?—R. Oui.

Q. Vous croyez que l'élevage est sur son déclin, vous dites que la longue distance à parcourir et les bas prix ont eu beaucoup à faire dans ce déclin, et que l'embargo a eu son influence?—R. Oui, beaucoup, je le crois.

Q. Pourquoi le pensez-vous?—R. A moins que vous ne connaissiez parfaitement l'Alberta et la Saskatchewan, vous ne pouvez pas réaliser la chose. Nous avons la preuve absolue du fait que le bétail que nous élevons dans l'Alberta est meilleur que celui élevé dans le Montana ou dans l'état de Colorado.

Q. Vous voulez dire qu'il est de meilleure race?—R. Non, il vient plus grand. Si j'achète dans le vieux Mexico mille bœufs de deux ans, j'en amène une moitié dans l'Alberta et j'envoie l'autre moitié au Colorado. Trois ans plus tard nous allons sur le marché; nos animaux pèseront de 1,300 à 1,400 livres par tête et ceux du Colorado ne pèseront pas plus de 1,100 livres. Chaque 500 milles à mesure que nous allons vers le nord valent 50 livres, du moment où nous laissons la frontière dans le vieux Mexique jusqu'à ce que nous arrivions au Canada. J'ai envoyé à Washington de notre herbe et de celle du Colorado pour prouver que notre herbe est plus forte, mais l'analyse ne nous a donné aucune satisfaction. Qu'est-ce qui rend le blé dur dans le Manitoba?

Q. Jusqu'à quel point l'entrée libre du marché américain pour notre bétail bénéficierait-elle à l'éleveur de l'Ouest—R. C'est difficile à dire. Cela stimulerait les gens et leur donnerait confiance. Ils se mettraient à élever les bestiaux sur la même base que dans le Montana, le Kansas et le Dakota-Nord. Je pense que l'Alberta ressemble autant que possible à certaines parties du Kansas. Dans le Kansas, on élève 3,066,333 têtes de bétail et on a produit, l'an dernier, 51,000,000 de boisseaux de blé. Eh bien, prenez le Kansas et vous pouvez le loger dans un coin de l'Alberta. Je connais parfaitement le Kansas et, à mon avis, l'Alberta est une meilleure région que le Kansas pour la culture mixte. Je dis que nous pouvons élever deux millions de têtes de bétail dans l'Alberta, ce qui nous donnerait 450,000 têtes par année pour le marché.

Par l'honorable M. Baird:

Q. Les conditions sont meilleures là pour l'élevage?—R. Non, je ne le pense pas. Le Kansas est une région pour le blé d'hiver, et on y élève le bétail en grande partie avec le blé d'hiver. L'Iowa a 4,468,422 têtes de bétail, et l'Iowa peut loger dans un coin de l'Alberta. Le Dakota-Sud a 1,552,751 têtes de bétail; le Montana en a 900,000. Le Montana s'est livré à l'élevage du mouton; il en avait autrefois 6,000,000. Je me suis procuré cet état à Washington.

Par le Président:

Q. Pourquoi n'y a-t-il pas beaucoup d'acheteurs?—R. Parce qu'ils ne veulent pas prendre le risque de l'exportation. Toronto peut prendre soin d'elle-même. Elle a acheté de nous 40,000 têtes il y a quelques années.

Q. Vous avez exporté?—R. Oui, j'ai suivi mon bétail jusqu'en Angleterre, et je

suis allé à Liverpool. J'étais intéressé dans une vente d'animaux à Manchester et j'y suis allé. Personne ne me connaissait. J'ai attendu aux alentours jusqu'au commencement de la vente. Je n'ai rien dit lorsque la vente a eu lieu; mais j'étais tout en sueur, et j'ai pensé que tout homme ayant assez peu de sens pour envoyer ses animaux pour les faire vendre par ces gens, de la manière dont ils l'ont fait, ne devrait pas avoir de capital à mettre dans les affaires.

Q. Auriez-vous plus d'acheteurs si vous aviez l'entrée libre du marché américain? —R. Nous expédierions directement au marché américain. Un champ nous serait ouvert.

Q. Avez-vous jamais expédié à Chicago?—R. Oui.

Q. Comment vous en êtes-vous tiré?—R. J'ai payé les droits, et j'ai fait un peu plus d'argent que par l'exportation. Nous avons tenté d'exporter du bétail et en même temps d'avoir le privilège d'un marché à Chicago. Nous avons expédié en entrepôt; si nous n'obtenions pas un bon prix à Chicago, nous voulions envoyer les animaux sur le marché anglais. Mais l'officier des douanes s'en est aperçu et a mis le sceau sur les portes des wagons.

Par le Président:

Q. Je sais qu'un nombre considérable de bestiaux a été expédié de l'Ontario à Chicago?—R. Nous y avons expédié un bon nombre. Cela rapporte bien lorsque le marché est très bon, mais nous ne pourrions le faire aujourd'hui.

Par l'honorable M. Pope:

Q. Quel est l'état actuel du marché?—R. Il y aurait de $5 à $7 en avant en faveur de Chicago. Nous obtenons maintenant pour les bestiaux le plus haut prix que nous ayions jamais eu depuis que je suis dans l'Alberta. Lorsque le chemin de fer Canadien-Pacifique a été construit nous obtenions $64 par tête. Les animaux n'étaient pas pesés parce que nous n'avions pas de balance. Aujourd'hui, le même animal rapporte environ $80. Nous obtenons environ 6½ cents de la livre pour viandre de qualité supérieure pour consommation domestique. La Colombie-Britannique et l'Alberta prennent environ 135,000 têtes par année; le Manitoba et la rivière Fraser, environ 150,000. Sur 500,000 têtes de bétail on ne peut tirer qu'environ 100,000 livres de bœuf.

Q. La conclusion à laquelle on arrive naturellement est que nous sommes limités dans notre production parce que notre marché domestique est limité?—R. Oui.

Q. La production du bétail diminue dans votre province à cause des longues distances à parcourir et des marchés restreints?—R. Oui, les mauvais marchés.

Q. Si les marchés américains étaient ouverts, la production du bétail dans l'Ouest augmenterait beaucoup?—R. Sans aucun doute.

Q. Quel serait l'effet, quant à la fertilité, sur les provinces du Nord-Ouest, si vous éleviez plus de bétail?—R. L'Alberta est une région de culture mixte. Nous avions 3,250,000 acres en culture l'année dernière. L'été dernier, nous avons défoncé environ 400,000 acres, ce qui nous donne environ 4,000,000 d'acres en culture. Nous sommes toujours exposés aux gelées. Si l'immigration n'est pas arrêtée, dans trois ans d'aujourd'hui nous aurons 100,000,000 de boisseau de blé pour l'exportation, dans l'Alberta seulement. Nous devrions pouvoir nourrir 2,000,000 de bestiaux avec le grain de qualité inférieure que nous aurions à la suite des gelées, ou nous pouvons produire quantité de ce grain et en tirer bon profit. Les gens du Colorado ont tiré bon profit du bétail. L'eau est une grande chose à considérer dans l'élevage et notre région est mieux arrosée que le Colorado; nous pouvons produire du bétail plus gros. Il faut avoir un marché avant d'engager les gens à faire de l'élevage. Il y a deux autres raisons qui éloignent de cette industrie. D'abord, le gouvernement a donné des terrains à loyer et a induit les gens à se livrer à l'élevage; il les en a ensuite empêchés et mettant dans les baux une clause de deux ans, ce qui a causé beaucoup de

mécontentement. Le gouvernement précédent a agi ainsi et a détourné la population de l'élevage; il semblait ne vouloir que du blé. Je crois qu'il y a 8,000 courtiers d'immeubles dans ces provinces, et chacun d'eux parle blé.

Par l'honorable M. Baird:

Q. N'est-ce pas un fait que la prise de tous les terrains a quelque chose à faire avec la réduction de la quantité du bétail?—R. Le Kansas est très peuplé et il contient 3,000,000 de têtes de bétail.

Par le Président:

Q. Si mes renseignements sont exacts, l'Alberta est essentiellement un district d'élevage et convient plus à la culture mixte et à l'élevage qu'à la production du blé?—R. Oui, je le crois.

Q. Vous ne pouvez avoir la culture mixte sans l'élevage?—R. Bien que l'Alberta ait une grande étendue, soixante-cinq pour cent du mouton en usage viennent d'Australie ou des Etats-Unis. Nous ne produisons pas 25 pour 100 du porc que nous consommons.

Par l'honorable M. Pope:

Q. Que vaut le lard?—R. Je ne sais ce qu'il vaut aujourd'hui; il se vend un bon prix.

Par l'honorable M. Baird:

Q. Vous ne pouvez élever de porcs en concurrence avec les Etats-Unis?—R. Non. Nous payons des millions de dollars pour les porcs qui viennent dans l'Alberta.

Par l'honorable M. Talbot:

Q. Vous éleviez vous-même nombre de chevaux?—R. Oui, mon associé et moi en avons près de 1,000.

Q. Quel effet aurait la réciprocité sur le commerce des chevaux?—R. Je ne pense pas qu'elle aurait beaucoup d'effet. Elle aurait pu faire un peu de différence pendant un certain temps. Je suis président de la *Horse Breeders Association* et je présume que quelques-uns ne partageront pas mon avis. Je crois que si l'on avait enlevé le droit sur les chevaux venant des Etats-Unis, c'eût été très avantageux pour le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta. Il n'y a pas assez de chevaux dans les deux provinces pour en fournir en nombre suffisant aux cultivateurs pour leurs travaux sur leurs fermes, et ceux-ci se servent de charrues à vapeur et de machines à gazoline, ce qui permet aux agents de venir vendre ces appareils dispendieux. Les cultivateurs n'achèteraient pas ces machines coûteuses s'ils pouvaient se procurer des chevaux à une prix raisonnable. Je serais en faveur de l'admission des juments en franchise. Ma raison de dire est que les chevaux amenés de l'est du Canada et des Etats-Unis dans le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta, passant par Winnipeg, comptaient en 1909, 19,741, évalués à $5,428,775; en 1910, 33,571, évalués à $9,232,025; en 1911, 26,-072, évalués à $7,169,800. Ces chiffres n'incluent pas les chevaux qui ont été amenés des Etats-Unis en franchise comme effets de colons. Il aurait été plus avantageux pour les cultivateurs s'ils avaient pu entrer leurs chevaux en franchise; les juments de bonne taille sont spécialement très rares.

Q. Vendez-vous la plus grande partie de vos chevaux à des cultivateurs dans les trois provinces?—R. Oui.

Q. En expédiez-vous à Victoria et Vancouver?—R. Je n'y en ai pas expédié; mes voisins le font.

Q. Quel est la comparaison entre les prix en Colombie-Britannique, Seattle et Orégon?—R. Je n'ai jamais suivi les prix des chevaux à Seattle. On ne peut acheter de chevaux dans l'Orégon pour y faire un profit.

Par le Président:

Q. Vos idées s'accordent avec celles que j'ai au sujet de l'industrie du bois. Bien que vous fassiez le commerce des chevaux, vous n'avez pas d'objection à ce que les chevaux venant des Etats-Unis entrent en franchise; vous pensez que ce serait un grand avantage pour les cultivateurs du Nord-Ouest?—R. Je suis ici pour dire ce que je pense, et je vous déclare que les déclarations faites par moi sont conformes aux faits, bien que je m'imagine que tous ne partagent pas mes vues. Je suis président de la *Horse Breeders Association* d'Alberta et je m'attends à ce que plusieurs des membres me disent que je leur fais tort, ce que je ne crois pas. S'ils voulaient seulement bien saisir la question, nous ne verrions plus les charrues à vapeur et les appareils à gazoline.

Par l'honorable M. Baird:

Q. Ces machines ne font-elles pas plus de travail que les chevaux?—R. Si vous avez jamais fait de la culture, je pense que vous admettrez que non. En même temps, ces charrues à vapeur ruinent plus d'un cultivateur.

Q. Ne pensez-vous pas que si vous pouviez expédier vos produits de la ferme en franchise sur le marché des Etats-Unis les prix y seraient réduits?—R. Non, ce serait comme jeter un seau d'eau dans l'Ottawa pour en hausser le niveau; c'est mon avis. Nous n'enverrions pas beaucoup de produit sur ce marché pour un grand nombre d'années à venir. Nous aurions encore le marché anglais, que nous avons encore, et aussi le marché des Etats-Unis. Les Etats-Unis ont produit moins de blé durant les dernières années, tandis que notre production augmente. J'ai les chiffres devant moi. Les Etats-Unis exportent peu de blé ou de farine.

Par l'honorable M. Talbot:

Q. En votre qualité d'éleveur de chevaux dans l'Alberta, voulez-vous dire que vous ne craignez pas de voir enlever les droits et que vous pouvez faire concurrence au monde entier pour l'élevage des chevaux?—R. J'enlèverais les droits à l'instant pour l'avantage du pays. Je ne crois pas que cela me nuirait et je suis aujourd'hui l'un des plus forts éleveurs. J'envoie des chevaux de Winnipeg à Athabaska-Landing et à la rivière La-Paix; je les expédie au Manitoba et à la Saskatchewan.

Par l'honorable M. Pope:

Q. Les chevaux doivent coûter moins cher aux Etats-Unis, car ils les envoient par centaines à Calgary et payent les droits?—R. Il y a trois semaines, je suis allé à Chicago où l'on vendait, ce jour-là, quinze cents chevaux. J'ai beaucoup d'argent engagé dans le commerce de chevaux, et je voulais savoir quelle était la situation. Pendant un temps, je craignais les machines à gazoline et les charrues à vapeur. J'ai écrit à bien des pays pour me renseigner. J'ai vu les grands fabricants de piano à New-York; j'ai appris ce que leur coûtait le transport de leur marchandise, ainsi que la différence entre la machine à gazoline et le cheval. J'ai aussi obtenu des chiffres des Armours, de Chicago. Les grands entrepreneurs de transport m'ont assuré qu'ils devront réduire leurs taux de 25 pour 100 avant de nuire à l'usage du cheval. J'ai vu vendre quinze cents chevaux à Chicago. La vente a rapporté en moyenne $175 par tête. Une bonne jument se paie de $225 à $300. Les gens recherchent aujourd'hui les bonnes juments parce qu'ils ont tué la poule aux œufs d'or.

Q. Etes-vous intéressé dans l'élevage du mouton?—R. Pratiquement, nous n'avons pas de moutons dans les trois provinces. Je ne puis dire exactement combien nous avons de moutons, mais je ne pense pas que leur chiffre dépasse 125,000.

Nous recevons la viande de mouton gelée d'Australie et de la Nouvelle-Zélande; le mouton vivant nous vient des Etats-Unis.

J'ai eu occasion de m'occuper du commerce de moutons il y a un mois. Nous avions dans l'Alberta beaucoup de grain gelé et beaucoup de blé et d'avoine non coupé.

Cela fait une bonne nourriture pour les moutons et c'est la moins dispendieuse. J'allai dans l'état d'Idaho et dans celui du Montana, où je vis beaucoup de moutons. Un nommé Bicknell, de Twin-Falls, Idaho, m'offrit 20,000 jeunes moutons à $2.50 par tête. Ce monsieur avait un taux de transport de $100 par wagon pour 1,000 milles sur ces chemins de fer, et il croyait que ce taux s'appliquait au Canada. Pratiquement, j'achetai les moutons avec cette entente. Lorsque le chemin de fer apprit que les moutons allaient à Alberta, il doubla presque le taux de transport, le portant à $188 par wagon. Ce prix élevé, ajouté au droit de 25 pour 100, mit fin au marché. Le mouton d'Australie et de la Nouvelle-Zélande devenait meilleur marché.

Par l'honorable M. Pope:

Q. Vous considérez cette année comme extrême?—R. Oui. Aujourd'hui, sur la bande de terre entre Calgary et Fort-McLeod, le chemin de fer Canadien-Pacifique à pris et transporté en dehors de la province 19,000,000 de boisseaux de grain, et il reste encore 10,000,000 de boisseaux de blé à transporter. Une partie de ce grain sera gâté. Ceux qui demeurent près de la gare, dans les deux à cinq milles, ont pu vendre leur blé au sortir de la batteuse; mais celui qui demeure à l'arrière, à dix ou douze milles, n'a pu obtenir de wagon, et c'est celui-là qui est ennuyé par le vendeur de machine et la banque. Le cultivateur vous dira: "Oui, ils sont à m'ennuyer, mais je n'ai pas les wagons et je ne puis transporter mon blé au marché." On a dit du mal des élévateurs, et je crois que les personnes présentes devraient le savoir. Le blé est classé. Un cultivateur apporte une charge et le blé peut être classé comme blé n° 3 ou n° 4. L'exploitant de l'élévateur dit qu'il n'a pas de place dans le compartiment n° 4, qui est complètement rempli, qu'il peut le mettre dans le compartiment n° 5 ou n° 6. Le cultivateur s'en va et revient dans l'après-midi pour se faire dire que tous les compartiments sont remplis, sauf le n° 6. Je tiens ces faits de bonne source. J'ai ici des renseignements de la part des banques, que je ferai connaître au président. Ils ne sont pas encourageants pour les cultivateurs. Si rien n'est fait pour améliorer les choses, le pays en souffrira. Honnêtement, je pense qu'il faut soit faire des arrangements pour prendre soin de ce grain, soit arrêter l'immigration.

Q. Pensez-vous que si les banques ou d'autres personnes avançaient de l'argent sur ce grain convenablement emmagasiné sur les fermes cela aiderait?—R. Eh bien, on s'en fatigue très vite, et les banques ont un bon argument. J'en parlais à un gérant de banque et il me dit: "Nous ne voulons pas faire cela, nous ne savons pas exactement comment est le grain; nous craignons qu'il ne soit humide; si le grain est humide il se détériorera, et le cultivateur n'a pas d'autres garanties à offrir." Il n'y a rien à dire à cela. Le gérant de banque doit protéger les intérêts de la banque.

Q. Le gouvernement ne pourrait-il pas intervenir?—R. Je pense que tout est entre les mains du gouvernement. Je ne vois pas comment un particulier peut se charger de la chose. Je passerai au président les lettres émanant d'une banque importante qu'il peut lire, mais qui ne doivent pas être publiées. Lorsque j'ai reçu une dépêche du Sénat me demandant de me rendre ici, j'ai passé dans tous les wagons pour obtenir des renseignements et j'ai appris ce que l'on fait à dix ou vingt milles en arrière. Il y a une bonne quantité de grain à vingt-cinq milles du chemin de fer dans l'Alberta.

Par le Président:

Q. Ces lettres sont très intéressantes, nous sommes très heureux de les avoir et il est très aimable de votre part de les avoir apportées; mais appliquez-vous cette correspondance en quelque manière à notre enquête faite en vue de savoir si la réciprocité serait avantageuse ou nuisible aux producteurs de grain dans le Nord-Ouest?—R. Je voulais simplement donner tout ce qui pourrait indiquer quel remède nécessaire le gouvernement pourrait apporter.

ANNEXE No 2

Par l'honorable M. Bell:

Q. Quel serait le coût du transport du blé sur une distance de vingt-cinq milles?—R. J'ai payé dix cents le boisseau il y a quelques années, et mon blé était justement à vingt-six milles du train. J'en avais 7,000 boisseaux. Je ne sais ce qu'on en a fait. On en a transporté 105 ou 106 boisseaux avec un attelage de quatre chevaux.

Par le Président:

Q. La province d'Alberta est-elle bien disposée pour l'élevage du mouton?—R. Nous y élevions un bon nombre de moutons, mais je ne m'y connais pas assez pour en parler. Je pense que le sénateur Pope en connait autant que moi là-dessus. Tout ce que je désire, c'est de ne pas voir le grain se perdre. Lorsque la première gelée attaqua le blé, un marchand que je connaissais eut cinq mille acres endommagés. J'achetai mille acres de ce blé le premier et j'y mis paître 3,050 bœufs. Deux jours après, j'achetai un autre mille acres; j'en réservai 70 verges carrées, je comptai les bulbes, les pesai et j'en pris le blé. Je retournai et j'achetai un autre mille acres. J'en retirai environ 2,500,000 bulbes de blé; j'eus de 700 à 800 bottes à l'acre. C'était du blé gelé, il fallut le brûler.

Q. Vous dites que c'est une année anormale et qu'il se perd plus de grain que d'habitude; mais vous êtes exposé à cette condition plus ou moins chaque année, et je comprends que vous concluez que si vous aviez un plus grand nombre de bestiaux à nourrir vous pourriez le faire très avantageusement avec le blé dans les années comme la présente, et généralement il y a des années où vous pourriez faire de même, mais peut-être pas autant?—R. C'est justement ce que je disais, que si nous avions dans cette région le mouton et le gros bétail nous pourrions les nourrir avec ce grain.

Q. Vous attribuez à deux causes le fait que vous n'avez pas les bestiaux que vous devriez avoir: le long parcours et le manque de marchés?—R. Oui, absolument.

Par l'honorable M. Bell:

Q. Vous êtes établi dans l'Alberta-Sud?—R. Je réside à Calgary. Mon ranch est situé au delà de la rivière Haute.

Q. Cette région est considérée comme avantageuse pour l'élevage du mouton?—R. Il n'y a pas beaucoup de moutons. Je crois que nous devrions élever un certain nombre de moutons dans l'Alberta.

Q. Combien y a-t-il de moutons dans l'Alberta-Sud?—R. Environ cinquante mille.

Par le Président:

Q. Savez-vous quelle perte vous auriez subie si vous aviez adopté la réciprocité?—R. Eh bien, je crois sincèrement qu'une quantité de ce grain aurait été transportée plus tôt si nous eussions eu la réciprocité. La perte résulte de ce que le grain n'a pas été transporté.

Q. L'importation de quelque article dans la région aurait-elle causé une perte?—R. On aurait pu nourrir dans la région d'un à cinq millions de moutons, qui auraient mangé tout ce grain. Le droit est trop élevé. Les chiffres que j'ai faits étaient contre la Nouvelle-Zélande. La raison pour laquelle le mouton n'est pas venu de l'Idaho est justement le prix du mouton de la Nouvelle-Zélande contre le prix du mouton de l'Idaho avec les droits et le coup de transport.

Par l'honorable M. Pope:

Q. Si les droits avaient été enlevés, ainsi qu'il était pourvu au traité de réciprocité, vous auriez le mouton de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie à beaucoup meilleur marché?—R. Nous aurions fait baisser les prix.

Par l'honorable M. Bell:

Q. Il n'y aurait pas de droits sur cette marchandise?—R. Voici ce que je veux dire: Voyez là-bas, vous comptez quatre-vingt-dix à cent millions de population. Aujourd'hui, d'après leur recensement, ils ont soixante et un millions et quelques mille têtes de bétail. Il y a dix ans, ils avaient soixante-huit millions de bestiaux, et ils ont vingt et un millions de plus de population pour la consommation.

Q. Je pense que c'est là-dessus que vous avez préparé vos chiffres?—R. J'ai calculé contre le mouton de la Nouvelle-Zélande. Je suis allé à Burns, et on m'a dit que l'on payait tant par animal; je ne me suis pas occupé des droits.

Par le Président:

Q. Ce que vous vouliez démontrer c'est qu'il aurait été d'un grand avantage de donner au mouton ce qui se perd sur le terrain?—R. Oui, ce qui maintenant ne peut être sauvé.

Par l'honorable M. Pope:

Q. J'ai demandé si les viandes venant en franchise de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie et d'autres endroits constitueraient un avantage pour la population agricole?—R. Mon expérience a toujours été qu'il faut prendre sur les viandes gelées que vous expédiez 4 cents de moins que sur les viandes fraiches et qu'elles ne valent pas ces dernières. Je dirai qu'il n'y a pas à craindre l'Australie ni l'Amérique du Sud. L'Amérique méridionale est le seul pays aujourd'hui qui puisse fournir de la viande aux Etats-Unis, et c'est sur l'Amérique méridionale que comptent les Etats-Unis pour leurs viandes. Nous ne verrons rien de cela. Si l'immigration continue dans la même proportion, nous ne pouvons avoir assez de bestiaux dans l'Alberta. Il y a quelques années, il s'exportait du Canada de cent cinquante mille à cent soixante mille têtes de bétail, et ce chiffre est tombé à 74,000 l'année dernière. L'Alberta ne fournira pas cinq mille têtes cette année et l'Ontario occidental en donnera très peu, car il n'a pas assez de bétail. Le mouton qui est tué à Toronto aujourd'hui vient des Etats-Unis. Maintenant, prenez deux millions de têtes de bétail dans la province d'Alberta; vous n'aurez que cent cinquante mille bœufs par année; il s'en mange cent trente mille dans l'Alberta. Le Manitoba n'en produit pas un grand nombre, non plus que la Saskatchewan, et ils en prennent cent quarante à cent cinquante mille têtes.

Q. La Colombie-Britannique?—R. La Colombie-Britannique compte pour cent vingt ou cent trente mille, prise avec l'Alberta.

Par l'honorable M. Bell:

Q. Notre marché domestique prend tout notre bétail?—R. A peu près, et vous ne pouvez ramener la population à l'élevage; elle craint les revers déjà éprouvés.

Par l'honorable M. Pope:

Q. Pensez-vous que ce serait une bonne idée si les règlements concernant la colonisation forçaient les colons à mettre des animaux sur ces terres plutôt qu'à labourer?—R. Je pense que oui, pour l'Alberta, spécialement dans certaines parties, si les règlements de homestead pouvaient être changés de manière à permettre à un colon d'élever un certain nombre de bestiaux ou de moutons sans le forcer à faire tant de labourage; cela serait plus avantageux pour le pays.

Le comité s'est ajourné à 1 heure jusqu'à 10 heures demain.

COMITE DE LA TAXATION ET DES RELATIONS COMMERCIALES.

SALLE DE COMITÉ N° 43,
MARDI, 26 mars 1912.

Le comité s'est réuni à 10 heures a.m.

E. J. FREAM appelé et interrogé.

Par le Président:

Q. Quelle est votre occupation?—R. Secrétaire de la *United Farmer's* d'Alberta. Je suis secrétaire depuis près de quatre ans. J'ai résidé dans l'Alberta pendant près de dix-neuf ans. J'ai été cultivateur, mais je consacre maintenant tout mon temps au travail des cultivateurs organisés.

Q. Quelle est la principale occupation de la population de votre province?—R. La culture en grande partie, un peu l'industrie du bois, un peu l'exploitation des mines.

Par l'honorable M. Taylor:

Q. Avez-vous été assigné ici en témoignage?—R. Oui, monsieur.

Q. Je comprends que vous êtes venu spécialement pour représenter les cultivateurs relativement à la loi des grains?—R. Je représente les cultivateurs relativement à la loi des grains, mais j'ai été assigné par le Sénat.

Q. Je ne sais quelle autorité avait le Sénat de vous assigner: la question n'est jamais venue devant le comité. J'ai compris que vous êtes venu spécialement en rapport avec la loi des grains; c'est ce que vous avez déclaré l'autre jour?—R. Nous faisons d'une pierre deux coups, maintenant que nous sommes ici.

Q. Pourquoi le pays devrait-il payer vos frais de déplacement?—R. Je n'ai rien à faire à cela.

Q. Vous vous attendez à ce que le pays paye vos frais de déplacement?—R. La dépêche m'assignant ici dit que nos frais seraient payés, certainement.

M. le PRÉSIDENT.—Pensez-vous que la question s'élève à ce moment, M. Taylor?

L'honorable M. TAYLOR.—Le comité devrait en être informé.

L'honorable M. POPE.—La seule information que nous désirions, monsieur le président, c'est que nous nous sommes réunis il y a quelques jours et qu'il n'a été question d'aucun des témoins ici présents.

L'honorable M. TALBOT.—J'ai compris que le président était autorisé de nommer un secrétaire et d'assigner quelques témoins, un de chaque province.

L'honorable M. TAYLOR.—Nous devions donner les noms soumis.

L'honorable M. POPE.—Je n'ai pas d'objection contre les témoins.

M. le PRÉSIDENT.—J'admets que j'ai quelque responsabilité en la matière et il est bien vrai que probablement, strictement parlant, j'ai outrepassé mon autorité. La situation est réellement celle-ci: nous nous sommes d'abord réunis pour l'organisation; nous avons eu une courte séance pour régler la procédure, et M. Pope lui-même m'a écrit deux lettres contenant des suggestions, sur lesquelles j'ai agi. J'ai immédiatement envoyé la demande qu'il m'a suggéré d'envoyer. Il a d'abord été suggéré que nous devrions examiner quelques témoins de la Colombie-Britannique. Tous les efforts ont été faits pour avoir ces témoins de la Colombie-Britannique. Effectivement, nous avons faits deux ou trois tentatives, mais nous avons échoué. Personnellement, je désirais vivement mettre ce plan à exécution et commencer le travail par la Colombie-Britannique. Nous n'avons pas réussi. Ces messieurs sont partis. Nous essayâmes de les avoir; de fait, nous nous sommes réunis deux fois, espérant les avoir. Une fois, notre secrétaire nous a fait défaut, en ne remplissant pas les instructions du comité. Une autre fois, les messieurs promirent d'être ici; ils firent défaut, s'en allèrent et nous ne pûmes les avoir. Je tentai d'avoir une autre assemblée. Il y a tant de co-

mités en séance vers la fin de la session qu'il devint presque impossible d'avoir une réunion à une heure convenable. Je pris la responsabilité, après en avoir parlé à deux ou trois membres du comité, sentant que nous devions réellement faire quelque chose avant l'ajournement de la session, de télégraphier au présent témoin, à M. McKenzie, à M. Greene et à M. Lane. Maintenant, en autant que je le sais, ces témoins sont les seuls que nous avons appelés par dépêche. Quant à ces messieurs, j'ai vu M. McKenzie avant et sais un peu ce qu'il avait à dire; je ne connaissais rien des autres et ne savais pas quelle information ils nous donneraient. Je ne connais rien de leurs convictions politiques.

L'honorable M. POPE.—Vous avez dû mener une vie innocente.

L'honorable M. TAYLOR.—Qui a fourni les noms?

M. le PRÉSIDENT.—Mon information, ce matin, est qu'il y a parmi les témoins un libéral et trois conservateurs, de sorte qu'il n'y a là aucun signification politique.

L'honorable M. TAYLOR.—Tous ces messieurs ont supporté très activement la réciprocité.

M. le PRÉSIDENT.—C'est ce que je ne sais pas.

L'honorable M. TAYLOR.—Vous ne pouviez avoir de là beaucoup de témoins qui ne l'ont pas fait.

L'honorable M. POPE.—C'est ni ceci ni cela.

L'honorable M. TALBOT.—Je ne crois pas que nous devions discuter ce point; mais je sais personnellement que plusieurs de ces messieurs, avant la question de réciprocité, étaient conservateurs.

M. le PRÉSIDENT.—Je ne veux pas me soustraire à ma responsabilité, et si j'ai transgressé, je suis prêt à l'admettre de suite. Je ne suis ni plus ni moins responsable.

L'honorable M. POPE.—Très bien.

L'honorable M. TAYLOR.—Ce a quoi je m'oppose, c'est que ces messieurs viennent ici en qualité de représentants des *Farmer's Unions* là-bas pour combattre la loi, et qu'ils soient en même temps payés par le gouvernement comme témoins à cette enquête.

M. le PRÉSIDENT.—L'opposition à la loi est une autre question. Je ne suppose pas que ceux qui combattent la loi, ou ses dispositions, le fassent dans un esprit de partisannerie ou aucune chose de la sorte. Vous voulez améliorer la loi si vous le pouvez, je suppose.

L'honorable M. TAYLOR.—Je pensais qu'ils sont venus comme délégués de ces *Farmer's Unions* spécialement dans ce but, et ils sont payés par le pays pour venir témoigner en faveur de la réciprocité.

Le TÉMOIN.—Je puis dire, en tant que M. McKenzie et M. Greene sont concernés, que ni l'un ni l'autre ne se proposait de venir à Ottawa avant d'être assigné. Le représentant du Manitoba sur la loi des grains était M. Wood, et celui de la Saskatchewan, M. Meharg.

M. le PRÉSIDENT.—Procédons, messieurs. L'objet de cette enquête, M. Fream, est d'établir dans quelle mesure la taxation affecte les diverses provinces, quel gain ou quelle perte résulterait de la réciprocité pour le pays. Auriez-vous objection à nous dire quelle est la production de votre province, quels marchés existent, quelle est la perspective des marchés sous les conditions actuelles, quelle serait la perspective avec des marchés plus étendus, etc.?—R. Quant à la production de la province, nous avons spécialement le grain et le foin et, sur une plus petite échelle, le gros bétail, le mouton et le porc. Les chevaux sont un peu à la hausse. Parlant en général, notre marché actuellement est la Grande-Bretagne pour le gros de nos produits et, sur une échelle très limitée, la Colombie-Britannique.

Par l'honorable M. Pope:

Q. N'expédiez-vous pas du grain à l'est, au Canada est?—R. Pratiquement, il vient tout de ce côté.

Q. Je pensais que vous aviez dit l'Angleterre?—R. J'ai dit l'Angleterre pour une grande partie.

Q. Et la Colombie-Britannique?—R. L'Angleterre et la Colombie-Britannique; puis une assez grande quantité d'avoine vient dans Ontario et Québec. Actuellement nous sommes en présence du fait que notre rendement a dépassé notre demande locale.

Par l'honorable M. Taylor:

Q. En quoi?—R. En foin, avoine et tout sauf le bétail et, avec les marchés si éloignés, nous avons beaucoup de difficulté à écouler nos produits.

Par l'honorable M. Pope:

Q. L'an dernier, il a été expédié du foin de Québec à la Colombie-Britannique; c'est parce que vous manquiez de foin, je suppose?—R. Oui. Nous, en Alberta, étions fortement en faveur du traité de réciprocité parce qu'il nous donnerait les marchés plus grands du sud.

Par l'honorable M. Taylor:

Q. Dans quelle ligne?—R. Dans toutes nos lignes. Nous considérions la chose dans une grande mesure de cette manière: lorsque nous avions à nous défaire de nos produits nous devions les vendre sur les marchés déterminés par le libre-échange d'Angleterre, mais lorsque nous avions à acheter nous devions le faire sur une base protectionniste.

Q. Les Etats-Unis n'ont-ils pas un fort surplus de tous ces produits pour l'exportation?—R. Les Etats-Unis deviennent de plus en plus un pays consommateur.

Q. Ne sont-ils pas exportateurs de toutes ces lignes?—R. Jusqu'à un certain point.

Q. De grands exportateurs?—R. De moins en moins chaque année.

Par l'honorable M. Pope:

Q. Qu'exportez-vous de l'Alberta?—R. Nous exportons le grain: l'avoine, le blé, l'orge et un certain nombre de bestiaux.

Q. Un nombre très limité?—R. De moins en moins à cause de notre manque de marché.

Q. Vous n'avez pas le bétail?—R. Non, et nous en aurons de moins en moins, simplement parce que les cultivateurs de la région n'ont pas de confiance dans les conditions actuelles relatives aux marchés.

Q. C'est le grain, pratiquement, que vous exportez; vous importez tous les autres articles?—R. Nous sommes aujourd'hui exportateurs de grain, oui.

Q. Et vous importez les autres produits?—R. En ce qui regarde le commerce de grain, parlant en général, nous croyons que le tarif, tel qu'il existe, est, dans une grande mesure, responsable pour le monopole du transport de la part des chemins de fer canadiens, et il opère à notre détriment.

Q. En quoi?—R. A cause des prix élevés que nous avons à payer. Nous sommes aujourd'hui forcés de transporter nos produits sur une distance double que celle que nous aurions à parcourir si nous avions des taux raisonnables de concurrence. Notre marché logique pour ce surplus est par voie de la côte du Pacifique, et si nous avions un taux qui nous permît de faire passer notre grain par cette voie cela voudrait dire que, en tant que l'Alberta est concernée, nous ne serions pas portée à la congestion qui se produit maintenant chaque automne.

Q. Si vous aviez quoi?—R. Si nous avions pour l'Ouest des taux équitables qui nous permettraient d'expédier nos produits——

Q. A la côte du Pacifique?—R. A la côte du Pacifique et dans cette direction.

Q. La commission des chemins de fer s'est-elle jamais occupé de la question?—R. Elle l'étudie actuellement.

Par l'honorable M. Pope:

Q. Et il se construit deux chemins dans cette direction?—R. Nous espérons avoir des taux à l'avenir, mais ce manque de taux a été un grand embarras pour nous.

Q. Que sera, d'après vous, le bénéfice du chemin de fer de la baie d'Hudson et du canal de Panama?—R. Le bénéfice du chemin de fer de la baie d'Hudson sera dans le fait que nous aurons une route concurrente et un autre port ouvert pendant la même longueur de temps que l'est maintenant le Fort-William. Avec un parcours plus long par eau, nous pourrons sortir notre grain à meilleur marché. Le canal de Panama nous semble être la route raisonnable à partir d'Alberta pour la raison que les ports de la côte du Pacifique sont ouverts douze mois dans l'année et que nous pourrons expédier nos produits de trois ports constamment. Nous prévoyons que notre commerce se fera de plus en plus de la côte, si seulement nous pouvons faire faire le transport par nos chemins de fer.

Q. Et vous aurez trois chemins de fer allant de ce côté?—R. Oui.

Par l'honorable M. Young:

Q. Quelle a été la proportion de votre augmentation en blé pour les dernières quelques années?—R. Je n'ai pas les chiffres ici. L'augmentation a été rapide. En 1910, notre rendement de blé du printemps et d'automne a été d'environ 36,000,000 de boisseaux; d'avoine, 57,000,000 de boisseaux; d'orge, 4,000,000; de foin, 274,000 tonnes.

Q. Vous avez doublé dans une courte période, en quelques années?—R. Oui, et nous augmentons plus rapidement maintenant.

Q. Et il y a encore amplement de l'espace pour augmenter?—R. Oui.

Q. Vous comptez sur un marché favorable?—R. Oui.

Par l'honorable M. Pope:

Q. Ces récoltes ont-elles été exportées?—R. Ces chiffres indiquent notre rendement estimatif.

Q. Dans l'Alberta seulement?—R. Oui, dans l'Alberta. Voyez dans quelle proportion nous avons augmenté: en 1900 nous avions 43,000 acres en blé; en 1908, nous en avions 271,000; en 1910, 533,000; en 1911, 1,616,899.

Q. Avez-vous la moyenne de cette augmentation par acre?—R. Non, je ne crois pas; mes chiffres ne la donnent pas. En 1911, le rendement en blé a été de 36,143,000 boisseaux pour 1,616,000 acres. En avoine, nous avons eu 1,178,410 boisseaux et notre année comparative a été de 56,000,000 de boisseaux d'orge—156,000 acres en récolte et notre rendement un peu plus de 4,000,000 de boisseaux. Cela était en 1911.

Par l'honorable M. Young:

Q. Y a-t-il eu des expéditions d'orge de l'Alberta aux Etats-Unis?—R. Non, pas en grande quantité.

Q. Un peu?—R. Je pense qu'il en a été expédié un peu de l'Alberta-Sud.

Q. Vous ne connaissez pas bien les détails?—R. Non. Il y a actuellement une grande demande dans l'Alberta. Pendant deux années successives, une partie assez considérable de l'Alberta a souffert de la gelée ou de la sécheresse; et pour cette raison, comme beaucoup de la gelée de cette année s'est fait sentir dans la zone de l'orge, nous n'avons pas eu dans la province autant de ce grain de bonne qualité que nous en avons d'habitude, bien que nous en ayions récolté 4,000,000 de boisseaux.

Q. Pour la plus grande partie de l'orge pour nourrir le bétail?—R. Oui, de l'orge gelée.

Par l'honorable M. Bell:

Q. Est-ce l'orge à six rangées?—R. C'est une conglomération; vous pouvez l'appeler comme vous voudrez, ç'a été notre ennui dans l'Ouest, les brasseurs qui nous demandent de l'orge à six rangées nous ont nui.

Q. Qu'est-ce que veulent les brasseurs canadiens?—R. Ils veulent l'orge à six rangées.

Par l'honorable M. Talbot:

Q. Avez-vous une idée quelconque de la quantité de blé gelé dans l'Alberta, cette année?—R. Blé gelé et gâté, je dirais environ 50 pour 100.

Q. Gelé ou autrement endommagé?—R. Au moins 50 pour 100 de notre récolte.

Q. Où se trouve le marché pour ce blé?—R. Présentement notre seul marché est dans l'est.

Q. Ontario et Québec?—R. Il doit passer par Winnipeg. Une certaine partie s'en est allé vers Minneapolis, depuis que Minneapolis et Duluth ont un tarif spécial.

Q. Pouvez-vous nous dire quel est le tarif par boisseau pour le blé endommagé ou pour les autres grains de Calgary à Ottawa?—R. Je crois que le tarif est d'environ 45 cents le cent.

Q. Par chemin de fer?—R. Oui.

Q. Ce serait environ 30 cents le boisseau?—R. Oui.

Par l'honorable M. Pope:

Q. Quel serait le tarif par chemin de fer et par eau?—R. Je suppose que ce serait approximativement 35 cents, je crois que la moyenne par eau serait de 8 cents et plus.

Q. Quel est le tarif de Calgary à Fort-William?—R. Vingt-cinq cents.

Q. Croyez-vous que du grain pourrait être expédié dans l'Ontario et Québec et y être vendu à profit?—R. Pas nos grains humides et coriaces. J'ai eu connaissance de wagons de grains qui ont été expédiés au cours des derniers mois à Fort-William et à Winnipeg, et sur chaque wagon desquels il avait été fait des avances de $200 et de $150 et les cultivateurs ont été obligés de rembourser une partie de l'argent aux commissionnaires.

Q. De par les vingt années que vous vous êtes occupé d'agriculture dans l'Alberta, êtes-vous d'avis qu'il y ait jamais eu un marché plus près d'Alberta que l'Ontario ou Québec?—R. J'ai toujours pensé que nous devrions chercher nos marchés plus au sud.

Q. Auxquels les grains pourraient être avantageusement expédiés s'il n'y avait pas de droits?—R. Je le crois.

Par l'honorable M. Taylor:

Q. Quel effet cela aurait-il sur la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson?—R. Cela nous donnerait plus de lignes concurrentes, voilà tout.

Par l'honorable M. Talbot:

Q. Vous pouvez vendre ce grain commun et ce grain avarié, dans le sud?—R. Oui.

Q. Comment expliquez-vous la rareté du bétail dans le sud de l'Alberta, en ce moment?—R. Par le manque de marchés.

Q. Quelle influence la sécheresse de 1910 a-t-elle eu sur la diminution des animaux dans le sud de l'Alberta?—R. Elle a pu l'influencer jusqu'à concurrence de cinquante ou soixante mille têtes de bétail d'engraissement. C'est le seul temps où nous ayions jamais expédié des animaux d'engraissement hors de l'Alberta.

Q. Si, à cette époque-ci, l'on pouvait amener ici du bétail américain, serait-il avantageux pour les cultivateurs canadiens d'acheter du bétail américain pour le nourrir avec du grain avarié?—R. Très certainement. L'automne dernier, après la défaite de la réciprocité, à la demande de nos éleveurs, j'ai discuté la question avec le gouvernement et demandé une suspension des droits sur le bétail afin de permettre aux cultivateurs du sud de l'Alberta de faire entrer ces animaux d'engraissement. Cela vous démontre que les cultivateurs du sud de l'Alberta comprenaient qu'ils auraient pu engraisser un grand nombre d'animaux avec leur grain avarié, s'ils avaient pu faire entrer du bétail dans le pays.

Par l'honorable M. Bell:

Q. Pourquoi n'engraissez-vous pas du bétail dans l'Alberta?—R. Nous n'avons pas de marché régulier en ce moment.

Q. Où faites-vous vos expéditions?—R. A Pat. Burns.

Q. Il peut vendre à d'autres qui peuvent expédier?—R. Oui, s'il veut accepter leurs prix.

Q. Ils peuvent vendre du bétail de cette manière?—R. Au prix qui est offert. Nous n'avons qu'un ou deux hommes qui font le commerce du bétail à commission; des gens qui ont essayé une fois d'expédier du bétail ne recommencent pas une seconde fois.

Q. Pourquoi?—R. A cause de la manière dont les traitent les compagnies de chemins de fer.

Q. N'y a-t-il pas une Commission des chemins de fer en Canada?—R. Chaque individu ne peut pas protester.

Par l'honorable M. Taylor:

Q. Elles ne traitent pas tout le monde de la même manière?—R. Chaque fois que la Commission des chemins de fer vient dans l'Ouest, notre commissaire du bétail s'est plaint de la manière dont la compagnie traite les expéditeurs indépendants.

Q. La Commission n'a donc pas remédié à la chose?—R. Elle arrange les choses dans un cas, et la même chose se répète dans un autre cas.

Par l'honorable M. Thompson:

Q. Vos cultivateurs ont assez d'esprit d'entreprise pour élever du bétail s'ils avaient un marché?—R. Oui, la partie du pays que j'habitais avant de venir à Calgary était la partie d'Alberta où se fait la culture mixte. Ils se livrent à l'industrie de la laiterie sur une grande échelle. Les hommes qui élevaient vingt bœufs de boucherie il y a six ou sept ans, n'en n'ont plus aujourd'hui.

Q. Si vous aviez une chance de vendre sur le marché américain, vous pourriez élever un certain nombre de bêtes à cornes?—R. Oui, nous pourrions les vendre sur le marché de Chicago.

Par l'honorable M. Bell:

Q. Qui y vendrait le bétail?—R. En Canada, nous n'avons pas de marchés comme à Chicago. Si je comprends bien, les acheteurs se rendent sur le marché de Chicago et achètent du cultivateur?

Q. Avez-vous jamais entendu parler du *Beef Trust* dans les Etats-Unis?—R. Oui, j'ai aussi entendu parler du *Beef Trust* dans l'ouest canadien.

Q. Quel est le pire?—R. Je crois que c'est le *Beef Trust* de l'ouest Canadien.

Par l'honorable M. Young:

Q. Malgré le *Beef Trust*, si les droits étaient enlevés vous auriez pour votre bétail un marché plus élevé que celui que vous avez à présent?—R. Oui.

Q. Quelques fois, vous expédiez, payez les droits et faites de l'argent?—R. Oui, mais lorsqu'on essaie une deuxième expédition on a à surmonter tant de difficultés.

Q. Quelles maisons achètent du bétail pour l'exportation à la Grande-Bretagne?—R. Burns, Gordon et Ironsides.

Q. Est-ce que Burns en expédie?—R. Ses acheteurs le disent. L'opinion générale prétend que Burns achète le bétail plus maigre, s'en sert dans la Colombie-Britannique et remet celui qui peut s'exporter à Gordon et Ironsides, qui l'expédie à la Grande-Bretagne. J'ai eu pendant plusieurs années la charge de balances, et chaque printemps et chaque automne, Bruns triait son bétail, dont un certain nombre était expédié directement à quelque endroit près de Québec et le bétail le plus maigre ainsi que les vaches étaient expédiés à Calgary. Il avait expédié des vaches très maigres directement à l'île de Vancouver.

ANNEXE No 2

Par l'honorable M. Taylor:

Q. De quelle manière l'industrie de la viande réfrigérée affecterait-elle le marché de l'Ouest?—R. Si nous pouvions avoir le prix que nous demandons, l'industrie de la viande réfrigérée nous serait avantageuse. Nous estimons que nous avons, dans le sud de l'Alberta, au moins dix millions de boisseaux de grain qui ne sont pas encore sur le marché. Une grande partie de ce grain sera coriace. Je ne crois pas que nous puissions mettre sur le marché avec profit le gros de ce grain dans l'est du Canada, à cause de la longueur du transport. S'il n'y avait pas de droits nous pourrions le vendre aux Etats-Unis.

Par l'honorable M. Young:

Q. Si les droits avaient été enlevés une bonne partie de ce grain serait sur le marché maintenant?—R. Oui.

Q. A l'approche du printemps il y en a plus en péril qu'il n'y en avait au commencement de l'hiver?—R. Oui, une grande partie de ce grain sera complètement détruite.

Par l'honorable M. Taylor:

Q. Quelle proportion de ce grain reste encore non battu?—R. De 25 à 40 pour 100.

Q. Combien de grain aurait-il pu être vendu?—R. Ce grain n'aurait pu être vendu, mais il y en a une grande quantité qui aurait pu être mise sur le marché, et s'il y avait été mis, le reste aurait pu être battu.

Par l'honorable M. Bell:

Q. Il a été dit que quelques-unes des minoteries de l'Ontario se servent de grain coriace?—R. Oui.

Q. Pourriez-vous leur vendre?—R. Elles peuvent avoir chez elles tout ce dont elles ont besoin.

Q. Il y a un marché en Canada pour une partie du grain coriace?—R. Oui, mais il en vient très peu de l'Alberta à cause des forts tarifs de transport, 45 cents le cent. Le tarif général de l'Alberta à Fort-William est de 25 cents, et le tarif de Fort-William aux endroits dans Ontario et Québec est de 20 cents.

Q. Il n'est accordé aucun tarif spécial?—R. Il n'est accordé aucun tarif spécial. Le tarif jusqu'à Minneapolis est de 25 cents.

Q. Si vous vendiez votre blé le moins cher aux Etats-Unis pour la nourriture, il vous faudrait faire la concurrence au maïs?—R. Oui. Nous savons qu'il y a là un marché pour ce blé et les gens sont prêts à venir l'acheter. Nous pouvons avoir sur ce marché un prix qui nous ferait vivre. Un lot de blé qui est avarié est d'une qualité plus élevée que le blé qui sert de nourriture pour les animaux.

Q. Ne peut-il pas être moulu à Minneapolis en entrepôt?—R. Cela ne diminue pas nos tarifs de transport. Le blé expédié aux Etats-Unis, à l'heure actuelle, doit être consigné à Kingston, Ontario. Cela signifie seulement une route alternative.

Par l'honorable M. Taylor:

Q. Le blé peut être moulu à Minneapolis et exporté?—R. Il peut l'être mais je ne pense pas qu'il le soit. Le tarif pour la mouture en entrepôt n'est pas en vigueur cette année. Si notre grain est expédié à Minneapolis pour y être moulu en farine, nous avons à payer les droits. On nous a dit que la Colombie-Britannique était notre marché logique pour l'avoine. Nous y en expédions une grande quantité. Je trouve qu'en ce moment le marché est engorgé. L'avoine pour la nourriture vaut $25.50 la tonne à Vancouver. Il serait impossible d'en vendre dix charges de wagons à des prix réduits au-dessous de ce prix aujourd'hui. Notre tarif de transport est de 32½ cents le cent pour la consommation sur place. Dans le Montana, l'avoine vaut de 50 à 55 cents le boisseau, mais à cause des droits nous ne pouvons profiter de ce marché.

Q. La demande dans le Montana est simplement pour la consommation sur place?—R. Ils paraissent être à court en ce moment.

Q. C'est un marché temporaire?—R. Ces marchés temporaires existent tout le temps dans quelques parties des états de l'Ouest. Cette année c'est dans le Montana, l'an prochain ce pourra être dans l'Orégon ou le Washington.

Q. Les Etats-Unis sont des exportateurs d'avoine, ils peuvent suffire à leurs propres demandes?—R. Si nous n'étions pas entravés par les droits nous pourrions profiter de ce marché.

Par l'honorable M. Young:

Q. Ces endroits seraient plus près de vous?—R. Oui, ce marché est le nôtre d'après notre position géographique.

Par l'honorable M. Bell:

Q. Ce serait une bonne chose pour vous et pour les Etats-Unis si la frontière douanière était effacée?—R. Oui.

Q. Cela a toujours été ainsi?—R. Cela a toujours été ainsi. Je ne veux pas dire effacer la ligne, je veux dire effacer la ligne douanière.

Par l'honorable M. Pope:

Q. Que pensez-vous de la culture mixte?—R. Si nous pouvions avoir les marchés, nous sommes une province de culture mixte. A cause du manque de marchés, nos cultivateurs cessent d'élever du bétail et des porcs, aussitôt que nous obtenons un bon prix, il descend tellement ensuite qu'il est impossible de faire de l'argent.

Par l'honorable M. Bell:

Q. N'est-ce pas la même chose ailleurs?—R. C'est comme cela chez nous. Dans notre marché au foin aujourd'hui, nous avons une grande quantité de foin dans l'Alberta.

Q. Quel espèce de foin y cultivez-vous?—R. Du mil pour la plus grande partie, pour les expéditions de cette espèce, mais je parle en ce moment de mil. On nous offre aujourd'hui $7 livré sur wagons dans l'Alberta, aux points communs d'expédition vers la côte, c'est-à-dire à Vancouver. Il nous en coûte $2.50 la tonne pour le mettre en balle. Cela signifie que le prix net de notre foin pour le cultivateur est d'environ $4.50 la tonne. Le marché local de la Colombie-Britannique est encombré. Il y a une insuffisance considérable dans les Etats-Unis, à Seattle, à Portland, et dans tous ces endroits, mais nous ne pouvons y envoyer notre foin à cause des droits.

Q. Quel prix pourriez-vous avoir, livré à bord à Alberta, pour livraison à ces endroits?—R. Nous ne pouvons avoir un tarif direct jusque-là; seulement un tarif local, et cela, joint aux droits de $4 la tonne, nous ferme entièrement ce marché. Si ce n'était ces droits de $4 la tonne, nous pourrions expédier directement; des tarifs pourraient être établis.

Q. Vous ne savez pas quel prix net vous auriez si vous faisiez ces expéditions?—R. Aujourd'hui nous n'aurions pas plus de $7 la tonne nette. Cela nous paie juste sur le même pied que sur notre marché à Vancouver.

Par l'honorable M. Pope:

Q. L'an dernier ils expédiaient du foin des Etats-Unis à la Colombie-Britannique?—R. Oui.

Par l'honorable M. Taylor:

Q. Comment se fait-il que de l'Ontario et de Québec nous expédions à Winnipeg, et qu'ils paient $11 la tonne livrée à bord lorsque le foin est pressé?—R. Demandez aux compagnies de chemins de fer ce qu'elles exigent pour le transport.

Q. Je sais que les cultivateurs dans la partie du pays que j'habite vendent à la grange à $11 la tonne à Winnipeg; pourquoi ne prenez-vous pas cela?—R. C'est plus que toute autre chose une question de concurrence; nous pourrions avoir plus que cela au sud si le mur était enlevé.

Par l'honorable M. Bell:

Q. Si vous pouvez tout renverser, pour faire votre affaire?—R. Si nous pouvons abaisser tous ces murs.

Q. J'ai vu vendre du foin dans la Nouvelle-Ecosse pour à peu près le prix dont vous parlez, mais je n'ai jamais entendu dire qu'ils envoyaient des délégations à Ottawa pour demander la révocation de l'union?—R. Nous n'envoyons pas de délégation ici.

Par l'honorable M. Taylor:

Q. Quel est l'étalon pour votre mil?—R. Nous n'avons pas d'étalon du tout. Nous avons essayé depuis des années de faire établir des étalons convenant à l'Ouest, mais jusqu'à présent nos efforts n'ont pas été couronnés de succès.

Q. Quelle est la proportion du mil?—R. Une grande proportion du foin que nous expédions est du mil, c'est-à-dire celui qui va vers la côte et de cette manière. Au sujet du bétail, j'ai rencontré des hommes qui ont voté contre la convention de réciprocité. Le lendemain, lorsque le résultat fut connu, ils ont demandé qu'on leur donnât des coups de pieds et de rudes coups de pieds, simplement parce qu'ils avaient agi ainsi.

L'honorable M. TAYLOR.—Vous avez là-bas un grand nombre d'hommes qui se chargeraient de cet office, n'est-ce pas?

L'honorable M. BELL.—Est-ce cette preuve que l'on est censé accueillir?

M. le PRÉSIDENT.—Je ne le crois pas.

L'honorable M. TAYLOR.—N'y en avait-il pas un grand nombre qui avaient voté pour cette convention et qui se donnaient des coups de pieds pour cela?

Le TÉMOIN.—Je ne le pense pas. Ces hommes ont été les premiers à suggérer, lorsque octobre est arrivé, d'en appeler au gouvernement pour faire enlever les droits sur les animaux d'engraissement, afin de leur permettre d'en amener pour manger la nourriture qui était à terre.

Par l'honorable M. Young:

Q. Etait-ce cette dernière année?—R. Octobre 1911. En octobre et novembre j'en ai appelé aux différents membres du gouvernement pour faire suspendre les droits pendant deux ou trois mois afin de nous permettre d'amener des animaux d'engraissement pour employer cette nourriture.

Par l'honorable M. Taylor:

Q. N'est-il pas vendu un nombre considérable d'animaux d'engraissement aux américains pour les amener chez eux et les nourrir de maïs?—R. En 1910 nous avons vendu un certain nombre d'animaux d'engraissement d'Alberta simplement parce que nous ne pouvions les nourrir.

Par l'honorable M. Bell:

Q. Ne savez-vous pas que chaque année, dans chaque pays, il y a des saisons de disette?—R. Naturellement nous avons constamment diminué le nombre de nos animaux d'engraissement depuis des années.

Par l'honorable M. Pope:

Q. N'est-ce pas l'immigrant qui arrive, le cultivateur—ou quel que soit le nom que vous lui donniez—qui est en grande partie responsable de cela—le morcellement des ranches et le changement des affaires, de sorte que ceux qui arrivaient se livraient à la culture du grain au lieu de faire l'élevage?—R. Cela s'applique au sud de l'Alberta en grande mesure.

Q. Au sud et au centre et non au nord?—R. Non, par le nord de l'Alberta; il n'y a jamais eu de ranche, c'est un pays à culture mixte, et je crois que si vous aviez la statistique vous constateriez qu'une assez grande partie de la diminution de notre bétail se trouve dans le nord de l'Alberta, dans les sections de culture mixte de l'Alberta.

L'honorable M. POPE.—J'en douterais beaucoup.

Par l'honorable M. Taylor:

Q. Faites-vous beaucoup dans l'industrie laitière, là-bas, fromage et beurre?—R. Oui, on s'occupe beaucoup de laiterie dans certaines parties; du beurre plus que du fromage. Nous avons établi des crêmeries. J'ai ici quelques chiffres qui ont trait au bétail. Je dois dire en premier lieu que le système de vente de bétail dans l'Alberta est tel que si le bétail est vendu au parc, il est déduit 5 pour 100 de réduction (shrinkage) dans la majorité des cas.

P. Cela dépend du marché?—R. Bien, allez dans les districts que je connais le mieux et c'est ce qui se fait. Dans les quatre années que j'ai passées dans les parcs à bestiaux, m'occupant des balances lorsque toutes les expéditions se faisaient, le seul homme qui n'ait pas demandé sa réduction était un acheteur qui est venu une année pour Nelson Morris, de Chicago.

Par l'honorable M .Pope:

Q. Il n'est pas revenu?—R. Non, il n'est pas revenu. Or, pour le bétail livré aux parcs ou pesé directement après être débarqué des wagons, le bétail livré à Chicago, ou nourri et abreuvé avant le pesage, nous trouvons qu'en octobre le prix maximum pour les bœufs à Chicago, était de $6.86, nourri et abreuvé; à Edmonton, le prix maximum était de $4.50.

Q. Ce bétail de Chicago était-il nourri au pâturage ou au maïs?—R. J'ai télégraphié à un M. Stephens, notre commissaire du bétail sur pied, à ce sujet, et il m'a répondu ce que je viens de vous dire, et je juge qu'il savait juste ce que je voulais. Le nombre de bêtes à cornes expédié dans l'Alberta était approximativement de 32,000 têtes en octobre de l'an dernier. Ce prix de $6.86 est le prix de livraison à Chicago. Il dit: " Dans les mois de septembre, octobre et novembre, le prix maximum à Edmonton était de $4.53, à la sortie des wagons; à Chicago, le prix maximum était de $8.80 durant ces mêmes trois mois, nourris et abreuvés, ce qui équivaut à $9.05 à la sortie des wagons." Il alloue 25 cents comme différence en faveur du cultivateur pour la nourriture et l'abreuvage, et il dit de plus, " allouez $1.25 sur ce prix pour la différence de qualité et $1.25 pour le transport, la réduction et la nourriture, qui sont tous deux des item considérables, et la différence est de $2.02 par cent.

Par l'honorable M. Bell:

Q. Ce serait $2.50 à retrancher de $9.05, ce qui laisserait $6.55 à Chicago?—R. Oui, contre $4.53. En novembre le nombre de têtes de bétail expédié dans l'Alberta était approximativement de 30,000. Le prix de l'Ouest à Chicago était $7.23; à Edmonton, $4.55. En décembre le nombre de têtes de bétail était approximativement de 14,000; le prix de l'Ouest à Chicago, $6.90; Edmonton, $4.75. Janvier et février, le prix de l'Ouest à Chicago, était de $7.05; à Edmonton, $4.97, et le nombre de têtes de bétail expédiées était d'à peu près 15,000.

Q. Quels droits auriez-vous à payer sur ce bétail allant à Chicago?—R. Il est établi selon l'évaluation du bétail qui traverse la frontière.

Par l'honorable M. Pope:

Q. Qu'avez-vous à dire sur l'industrie du bœuf réfrigéré? J'ai cru que vos gens s'en préoccupaient?—R. Nous nous en préoccupons, mais nous ne paraissons pas pouvoir faire de grands progrès.

Q. Quel en serait l'objet?—R. De placer notre marché sur une base stable.

Q. De quelle manière?—R. En établissant un système d'abattoirs dans l'Ouest et en l'établissant sur les bases de la coopération. Comme nous le proposions, cela nous permettrait de conserver le marché stable et nous saurions que nous ne serions pas obligés de vendre à sacrifice aujourd'hui, lorsque demain les prix de famine régneront. Voilà tout.

Q. Quel serait l'avantage de la réciprocité pour vous dans vos opérations de bœuf réfrigéré?—R. Nous avons eu si peu d'encouragement sous le rapport du bœuf réfrigéré que nous n'y avons pas pensé du tout. Nous pouvons voir les avantages de la réciprocité pour le commerce du bétail sur pied sans tenir aucun compte du commerce du bœuf abattu.

Q. De sorte que vous l'avez laissé de côté, vous avez cessé de faire de l'agitation à ce sujet?—R. Non, nous n'avons pas cessé de faire de l'agitation à ce sujet; nous désirons améliorer les conditions d'une manière ou d'une autre; nous voulons voir l'Alberta revenir à la culture mixte; nous croyons que c'est, en grande mesure, la solution logique de la difficulté.

Par l'honorable M. Young

Q. Et la condition idéale?—R. Oui, mais nous savons que ce serait folie de notre part de reprendre ces opérations lorsque nous ne savons pas quel marché nous aurions lorsque nous aurons des animaux à vendre.

Par l'honorable M. Pope:

Q. Je ne vois pas quel avantage vous donnerait la réciprocité pour l'industrie du bœuf réfrigéré?—R. Mais nous ne l'avons pas.

Q. J'étais assez en faveur de cette industrie du bœuf réfrigéré: je croyais que c'était une industrie qui valait la peine d'être poussée à sa conclusion logique; si elle peut remplacer la réciprocité sous ce rapport, je crois que nous devrions le savoir?—R. Eh bien, nous croyons que rien ne peut remplacer le libre-échange.

Q. Vous voulez le libre-échange?—R. Oui.

Q. En toutes choses?—R. En toutes choses, oui.

Q. Non seulement pour les produits agricoles, mais en toutes choses?—R. En toutes choses, oui.

Q. Vous êtes libre-échangistes?—R. Oui.

Q. Je voudrais en savoir un peu plus long sur ces opérations du bétail; vous avez dit une chose que je ne peux penser être vraie—qu'une grande proportion de la diminution du bétail s'est produite au nord au lieu d'au sud; or, je crois que la grande diminution s'est produite au sud?—R. En ce qui concerne les ranches, oui.

Q. Qu'avez-vous à dire sur la diminution du bétail du pied entre 900,000, chiffre donné par M. Lane, hier, et les 500,000?—R. Une grande proportion de ce nombre se trouve dans le sud, mais depuis plusieurs années le rendement s'est constamment accru dans le nord, disons de Didsbury en allant au nord, dans la section de culture mixte du pays, et je pense que si vous avez la statistique des trois ou quatre dernières années, vous constaterez que malgré l'augmentation de la population, la quantité et le rendement du bétail diminuent. D'après mon expérience à différents endroits, je sais où il a diminué. Des hommes qui vendaient un nombre assez considérable de bétail nourri avec du grain, jusqu'à il y a deux ou trois ans, n'en vendent virtuellement plus maintenant.

Q. Il y a dix ans, il ne se vendait pas de bétail nourri avec du grain?—R. Il s'en vendait un grand nombre il y a six ans et il y a cinq ans. Il serait peut-être intéressant pour vous de savoir que la raison pour laquelle les petits cultivateurs de culture mixte ont cessé d'élever des bœufs ou de les engraisser, est que les acheteurs ne voulaient pas leur payer plus cher pour leurs bœufs nourri au grain que pour les bœufs nourris aux pâturages.

Par l'honorable M. Bell:

Q. Ils ne pouvaient certainement pas espérer acheter du bétail nourri au grain le même prix que du bétail nourri au pâturage?—R. C'est ce qu'ils ont fait, et les cultivateurs sont placés de manière à ne pouvoir garder le même nombre d'animaux à moins de les nourrir au grain pendant l'hiver, et ils n'auraient pas les moyens de vendre leurs bœufs nourris au grain, en avril et en mai aux mêmes prix que les propriétaires de ranches et autres vendraient leurs bœufs nourris au pâturage. C'est la raison pour laquelle il y a insuffisance dans l'Alberta centre et nord.

Par l'honorable M. Pope:

Q. N'est-il pas vrai que lorsque les représentants de Nelson et des autres Américains sont venus là, il n'y avait pas assez de bétail dans ce pays pour les engager à y faire des opérations?—R. Oui, ils n'y sont pas restés; mais je suppose qu'ils n'ont pas trouvé profitable de rester là et d'essayer d'acheter du bétail et de payer les droits.

Q. N'est-il pas vrai que la demande de terres pour la culture du blé, les a écartés de ces opérations dans le sud et diminué la quantité du bétail, et retardé encore leur chance d'arriver au marché?—R. Du sud de l'Alberta, oui.

Q. Jusqu'à présent nous n'avons pas plus de bétail que nous pouvons en consommer, par conséquent nous obtenons de bons prix pour les animaux?—R. C'est vrai.

Q. Et si nous voulons plus de concurrents, il nous faut plus de bétail et assez de bétail afin de faire des opérations de notre côté de la frontière; et est-ce que vos opérations en bœuf réfrigéré ne viendraient pas là?—R. Nos opérations en bœuf réfrigéré seraient avantageuses pour nous. En même temps nous croyons que tout le commerce devrait suivre la ligne qui offre le moins de résistance.

Par l'honorable M. Taylor:

Q. Se fait-il beaucoup d'affaires en laiterie dans votre région?—R. Dans ma propre section, il se fait une quantité assez considérable de beurre; ils ont établi des fabriques.

Q. Quel est le rendement moyen de la fabrique par vache?—R. Il est difficile de l'évaluer, parce que très peu d'hommes là-bas ont tenté d'éprouver leurs vaches ou de savoir ce qu'ils en retirent.

Q. Combien d'argent recevez-vous de la fabrique par vache?—R. J'ai été, pendant plusieurs années, attaché à la plus grande crèmerie de l'Alberta. Nous donnions tous les mois à nos client des chèques s'élevant de $5 à $60 par mois pour la fourniture de crème. Je ne puis dire combien de vaches ils avaient. Pour l'industrie du mouton je crois pouvoir en toute sûreté dire la même chose que pour le bétail. La production du mouton a diminué dans l'Alberta, bien que j'aie toujours cru que l'Alberta était un bon pays pour l'élevage du mouton. Prenez l'automne dernier comme exemple. N'eussent été les droits, je crois que vous auriez vu un grand nombre de moutons amenés des Etats-Unis pour être engraissés dans l'Alberta avec notre grain gelé. Dans le voisinage immédiat de Calgary, à quelques milles de nous, il y a juste environ deux mois, il y avait un troupeau de 900 moutons, qui, en dépit des droits, avait été amené des Etats-Unis, et qui y sont nourris et engraissés. Je crois que nous pouvons sûrement évaluer à 100,000 au moins le nombre de moutons qui auraient pu être amenés dans l'Alberta dans ces derniers mois pour y être nourris et engraissés avec notre grain gelé, s'il eût été possible de les faire entrer.

Par l'honorable M. Bell:

Q. Qu'en auriez-vous fait après les avoir engraissés?—R. Nous aurions pu facilement les vendre. Nous aurions pu les ramener à Chicago et les y vendre si nous n'avions pu en disposer autrement.

Q. Qu'auriez-vous eu pour ces moutons à Chicago?—R. Je ne sais pas exactement quels sont les prix. Ce sont de bons prix.

Q. Pas de difficulté pour les vendre?—R. Aucune difficulté.

Par l'honorable M. Taylor:

Q. Aucune difficulté pour les vendre en Canada?—R. Non.

Par l'honorable M. Talbot:

Q. Pensez-vous que les obstacles sous le rapport du clôturage empêchent les petits cultivateurs de les garder?—R. Oui, je crois que le haut prix du treillis tressé pour le clôturage empêche en grande mesure les petits cultivateurs de garder des moutons. La difficulté c'est que si vous avez des moutons vous devez subdiviser votre ferme de manière de les changer de pâturage, et il faut une clôture en treillis tressé pour les éloigner de la moisson, et pour séparer les vaches des moutons, c'est trop dispendieux pour la moyenne des gens.

Par l'honorable M. Pope:

Q. Si vous aviez eu la réciprocité, auriez-vous eu à faire concurrence au mouton réfrigéré de l'Australie?—R. Nous n'y avons pas d'objection.

Q. Vous croyez que cela vous aiderait d'amener ce mouton contre vous?—R. Assurément.

Q. Cela aiderait le prix du mouton pour les cultivateurs?—R. Oui, cette petite somme de droits.

Q. Quels sont ces droits?—R. Deux ou trois cents la livre.

Par l'honorable M. Bell:

Q. Ce n'est qu'une bagatelle sur le prix du mouton?—R. Assurément, ce n'est rien.

Par l'honorable M. Taylor:

Q. Si tous ces pays étrangers vous inondaient de cette viande, que vous seriez obligés d'avoir aux dépens de la réciprocité, quel effet cela aurait-il sur le cultivateur? —R. Ils sont obligés en premier lieu de nous envoyer cette viande. Nous n'avons pas peur de cela du tout.

Q. Vous n'avez pas peur de ces pays étrangers, l'Argentine et autres?—R. Non, nous n'en avons pas peur.

Q. Pensez-vous qu'il serait avantageux pour les cultivateurs du Canada d'avoir le libre-échange avec tous ces pays?—R. Je le crois certainement.

Q. Vous ne trouverez pas beaucoup de cultivateurs dans l'est de l'Ontario qui partagent votre opinion?—R. Prenez le marché des chevaux, nous pensons que nous avons souffert et que nous souffrons fortement. M. Lane a dit hier que l'enlèvement des droits serait avantageux pour lui, et je partage son opinion.

Par l'honorable M. Bell:

Q. Je ne crois pas que M. Lane ait dit cela?—R. Eh bien, il est prêt à le laisser enlever, et je partage son opinion.

Par l'honorable M. Taylor:

Q. Cela conviendrait aux gens qui veulent acheter, non pas à ceux qui veulent vendre?—R. Les gens qui veulent vendre s'en tireront bien aussi.

Q. Pour faire concurrence aux Américains?—R. Oui.

Par l'honorable M. Pope:

Q. N'est-il pas vrai qu'ils nous ont demandé d'imposer des droits il y a quelques années?—R. Vous trouverez des gens de cette espèce qui demandent des droits dans le pays.

Q. Mais les gens de l'Alberta n'ont-ils pas fait un appel spécial pour cela?—R. Je ne sais pas; je n'y ai pris aucune part.

Par l'honorable M. Talbot:

Q. On a demandé l'imposition d'un droit plus élevé sur les chevaux de ferme? —R. Je pense qu'on a demandé que la valeur minima des chevaux amenés sur le marché fût portée de $50 à $100 afin d'arrêter l'importation des Etats-Unis des cayuses et des bêtes de cette classe, je crois que le droit imposé a eu pour effet, non seulement d'élever le prix pour les cultivateurs canadiens, mais de l'augmenter considérablement pour les compagnies de construction. L'augmentation du prix des chevaux est telle qu'il existe un malaise général non seulement à cause des droits de douane actuels, mais pour des années à venir par suite du coût toujours croissant des travaux de construction, les taux très élevés de transport. Nous en souffrons beaucoup. Un exemple en passant. Prenons la question des machineries, touchée par la convention de réciprocité. Je connais une maison qui a acheté des machines des Etats-Unis avec stipulation que si le traité de réciprocité était adopté——

Par l'honorable M. Pope:

Q. Quelle espèce de machine?—R. Il s'agit dans le cas présent d'une machine à imprimer.

Par l'honorable M. Taylor:

Q. Il n'y a là aucun avantage pour le cultivateur?—R. Je démontrerai quel est l'avantage pour les cultivateurs. La convention spécifique était que, dans le cas de l'adoption de la réciprocité, $600 seraient remboursés sur le coût de cette machine. Elle devait être livrée à Calgary, ce montant de $600 était d'abord retenu avec l'entente qu'il ne serait pas payé si la réciprocité était adoptée. Après le 21 septembre, cette somme de $600 a été payée, et l'obligation relative à ce montant de cette compagnie aux clients de cette maison. Il arrive que je suis l'un des clients de cette maison, et cela me touche parce que le coût de la machine à imprimer est augmenté. Il n'y a pas à rejeter le poids du tarif sur l'intermédiaire ou sur le manufacturier. En notre qualité de consommateur, nous avons à payer le droit dans chaque cas.

Q. Comment le pays peut-il se passer d'un tarif?—R. Par une taxation directe.

Par l'honorable M. Bell:

Q. Croyez-vous que c'est là une politique praticable?—R. Certainement.

Q. Avez-vous jamais entendu parler d'un parti au Canada qui ait proposé d'adopter pareille ligne de conduite comme politique?—R. Non, je n'ai jamais entendu dire qu'un parti au Canada l'ait fait, mais j'espère qu'un parti au Canada le fera.

Par l'honorable M. Pope:

Q. Ne pensez-vous pas que cela serait une charge bien lourde pour le propriétaire foncier?—R. Non, je ne crois pas que la charge serait plus lourde qu'aujourd'hui.

Par l'honorable M. Bell:

Q. Mais ce n'est pas une question pratique?—R. Elle le deviendra.

Par l'honorable M. Taylor:

Q. Quelle est la moyenne annuelle de droit payée par le cultivateur?—R. Il est difficile d'évaluer le montant: il paie pratiquement les droits sur tout ce qu'il achète.

Q. Dites-moi quelle est la moyenne, environ?—R. Il paie les droits sur tout ce qu'il achète.

L'honorable M. TALBOT.—Le chiffre a été calculé à environ $250.

L'honorable M. TAYLOR.—Ce n'est pas $25 sur la moyenne.

Le TÉMOIN.—Si vous voulez prendre mes charges à raison de $25 par tête des membres de ma famille, je vous paierai le montant et vous abandonnerai le reste.

L'honorable M. TAYLOR.—Dites-moi comment vous arrivez à cette conclusion?

M. le PRÉSIDENT.—Nous ne sommes pas ici pour discuter sur le libre-échange.

L'honorable M. TAYLOR.—Nous sommes ici pour cela. Il s'agit de réciprocité; en pratique c'est le libre-échange.

M. le PRÉSIDENT.—Il est bien évident que M. Fream est très versé dans cette question.

L'honorable M. TAYLOR.—A votre point de vue.

M. le PRÉSIDENT.—Lui et moi tiendrons un caucus plus tard. Continuons.

Le TÉMOIN.—C'est la position que nous prenons, à mon avis, sur le tout, par la défaite de la réciprocité——

L'honorable M. TAYLOR.—Vous revenez cet après-midi sur la question: faites une estimation de ce que le cultivateur paie sur sa ferme en moyenne.

Par le Président:

Q. Est-ce là votre déclaration, M. Fream?—R. Oui.

Q. Vous avez commencé par dire que la production du grain augmentait dans votre province et que celle du bétail et du porc diminuait?—R. Oui.

Q. Primitivement, votre province pouvait consommer son grain; c'est son principal produit?—R. Oui.

Q. Aujourd'hui, où sont vos marchés pour le grain?—R. Dans l'est du Canada, en Angleterre et, pour une partie, à la Colombie-Britannique.

Q. Après tout, en dehors de votre propre pays, la Grande-Bretagne est en majeure partie votre marché?—R. Oui, la Grande-Bretagne est notre principal marché.

Q. Si la production augmente, quand produirez-vous plus de grain que l'Angleterre ne pourra en acheter?—R. Dans très peu d'années.

Q. Dans combien d'années?—R. Dans trois ou quatre ans, au plus.

Q. Lorsque vous produirez une quantité suffisante pour fournir le marché et que ce marché refusera votre surplus, où songerez-vous à l'envoyer?—R. Nous espérons logiquement l'envoyer à l'autre marché, aux Etats-Unis.

Q. Dans les conditions actuelles, pouvez-vous vendre là avec avantage?—R. Nous pourrions le faire s'il n'y avait pas de droits; mais ils sont de 25 cents par boisseau de blé, 30 cents sur l'orge et 15 cents sur l'avoine, ce qui nous nuit beaucoup.

Q. Si le droit était enlevé des deux côtés, craindriez-vous que le blé ne vienne de ce pays?—R. Non.

Par l'honorable M. Taylor:

Q. Ou de quelqu'autre pays étranger?—R. Non, nous ne craignons personne. Notre pays produit le blé dur. Les autres pays produisent le blé tendre.

Par l'honorable M. Bell:

Q. Produisez-vous le blé dur dans l'Alberta-Sud?—R. Oui.

Q. De même que le blé dur du printemps?—R. Nous produisons un blé plus dur que celui du Manitoba.

Q. Il peut faire concurrence au blé dur de printemps n° 1?—R. Notre blé d'hiver rouge dur n° 1 d'Alberta.

Par le Président:

Q. Si vous étiez restreint dans la vente sur ce marché comme vous l'êtes aujourd'hui, quel en serait le résultat pour le développement futur de la production de votre grain dans l'Ouest?—R. La ruine de la production; nécessairement nous devrions aviser les cultivateurs d'abandonner la culture du grain, de ne plus venir dans le pays en vue de produire le grain, car il n'y aura plus de marché.

Q. Pouvez-vous songer à un autre marché possible que celui des Etats-Unis pour le grain?—R. Non; c'est logiquement notre marché.

Par l'honorable M. Bell:

Q. Avez-vous jamais entendu parler d'un marché en Chine ou au Japon?—R. Je crois que l'espèce de grain que nous produisons ne se vendrait jamais beaucoup ni en Chine ni au Japon. Notre blé est de trop bonne qualité. On demande là du blé tendre.

Q. Vous ne pourriez produire le blé tendre?—R. Cela ne nous paierait pas.

Q. Pourquoi?—R. Parce que le blé dur est beaucoup meilleur.

Par le Président:

Q. Se fait-il dans votre province de la culture mixte dans une mesure appréciable?—R. Dans le centre et les parties septentrionales de l'Alberta; non dans l'Alberta-Sud.

Q. La culture mixte, y compris l'élevage—ne parlez que de ceux qui s'occupent de culture mixte—augmente-t-elle ou non?—R. Je crois qu'elle diminue.

Q. Pourquoi?—R. Parce que le marché manque pour les produits de culture mixte.

Q. Prenez la question de la production du blé. Vous produisez aujourd'hui le blé avec beaucoup de succès dans votre province. Si vous faites le même genre de culture, sans faire de culture mixte, quel sera le résultat dans votre province?—R. L'appauvrissement de la province.

Q. Et pour le sol?—R. L'appauvrissement du sol, et par suite celui des cultivateurs eux-mêmes.

Q. Alors, dois-je comprendre que la culture mixte serait très désirable?—R. Oui.

Q. Dans les conditions présentes; maintenant, si l'on met de côté vos besoins immédiats, quelles sont les conditions? Dans les conditions actuelles, pouvez-vous faire avec avantage de la culture mixte?—R. Non.

Q. Pour quelle raison?—R. Le manque de marché.

Q. Par conséquent votre réponse est, de fait, celle-ci: non seulement vous ne réussirez pas actuellement, mais la production de ce grand pays diminuera, si vous ne faites pas de culture mixte?—R. Oui.

Par l'honorable M. Talbot:

Q. Lorsque vous parlez de manque de marché, vous entendez dire le manque de marché stable?—R. Oui.

Par le Président:

Q. Et vous croyez que, dans l'intérêt des producteurs des ressources du Nord-Ouest, il est essentiel que le Canada obtienne le marché américain?—R. Oui, je le crois.

Par l'honorable M. Taylor:

Q. Qu'entendez-vous par marché stable?—R. Un marché constant; un marché qui existe aujourd'hui et ne sera pas disparu demain.

Q. Quels produits de la culture mixte ne trouvent pas aujourd'hui un marché prêt à de bons prix?—R. Si nous reprenons l'élevage, comme nous le faisions il y a quelques années, nous n'aurons pas de marché stable pour les pommes de terre, le foin, etc. Le marché est ici aujourd'hui, il n'y sera plus demain.

Q. N'en est-il pas ainsi dans toute la Puissance?—R. Il en est ainsi pour nous.

Q. Ces conditions n'existent-elles pas pour tout le monde dans toute la Puissance?—R. Oui, probablement.

Q. Et dans tous les Etats-Unis?—R. Les conditions ne sont pas les mêmes aux Etats-Unis, parce qu'ils peuvent toujours avoir leur marché.

Par l'honorable M. Bell:

Q. Me croiriez-vous si je vous disais que, l'an dernier, les producteurs de pommes de terre dans le Maine donnaient leurs produits pour rien au printemps à tous ceux qui voulaient les prendre dans la cave?—R. Oui, je le sais; nous jetions les pommes de terre hors de la cave; nous ne pouvions pas les donner.

Q. Ne disiez-vous pas que les producteurs de pommes de terre dans le Maine avaient besoin d'un marché stable?—R. Ces conditions se produisent partout.

Par le Président:

Q. N'est-il pas vrai que l'exportation du bétail canadien à la Grande-Bretagne a diminué?—R. Oui.

Q. En savez-vous la raison?—R. Oui, nous n'avons pas de bétail a exporter.

Q. Pourquoi?—R. Pour la raison que j'ai déjà donnée.

Q. Parlant de la question de réciprocité, comme vous l'entendez, les conditions seront changées?—R. Oui.

Q. Cette année vous avez dans le pays une très grande quantité de blé gelé; ai-je raison de dire que deux choses vous empêcheront de réaliser des profits et d'obtenir les meilleurs résultats du blé? D'abord, par l'arrangement du tarif vous êtes empêchés d'importer des animaux pour les nourrir avec ce grain?—R. Oui.

Q. Quelle sera la perte pour le Nord-Ouest, cette année, par suite de ces malheureuses conditions?—R. Il est difficile de l'évaluer, elle sera dans les millions.

L'honorable M. Taylor.—Dites vingt millions.

Q. Combien de millions?—R. Beaucoup plus que vingt millions.

Q. Parlez-vous des cultivateurs de l'Ouest ou donnez-vous simplement vos vues personnelles?—R. Je parle des cultivateurs de l'Alberta.

Par l'honorable M. Bell:

Q. Quelle proportion représentez-vous?—R. Nous comptons quinze mille membres dans l'Alberta.

Par le Président:

Q. Connaissez-vous quelque chose de l'exportation des Etats-Unis des produits de la ferme?—R. Je n'ai pas les chiffres, mais d'après ce que j'ai lu, je suis convaincu que cette exportation diminue.

Q. De combien?—R. De beaucoup. La population des Etats-Unis augmente et le rendement des fermes ne suit pas cette augmentation.

Q. Quel est l'endroit naturel où les Etats-Unis doivent se procurer les produits de la ferme à mesure que diminue leur rendement?—R. Le Canada.

Q. Craindriez-vous que la production du blé aux Etats-Unis augmente assez pour mettre en danger les cultivateurs du Canada?—R. Non.

Q. A combien évaluez-vous la perte que souffriraient les provinces du Canada si la réciprocité n'était pas adoptée?—R. A un chiffre très bas, la perte serait de vingt millions pour l'année dernière.

Par l'honorable M. Pope:

Q. Est-ce là la perte annuelle, ou pour cette année?—R. La perte pour cette année. Le sous-ministre de l'Agriculture pour la Saskatchewan a évalué la perte de cette province à dix-sept millions de dollars.

Q. Vous vous dites libre de considérer la proposition hardie du libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis. Ne craignez-vous pas ces grands trusts?—R. Non.

Q. Avez-vous souffert des trusts chez vous?—R. Dans la machinerie.

Q. Vous ne craignez pas les grands trusts autant que les petits?—R. Ils sont tous semblables.

Q. Vous ne souffrez pas de la coalition du ciment, je suppose?—R. Certainement dans une assez grande mesure. Une nouvelle compagnie de ciment est actuellement à se former dans l'Alberta. Le prospectus indique qu'elle pourra fabriquer le ciment à 78 cents le baril. Nous payons aujourd'hui $3.40 le baril. Cette nouvelle compagnie se propose de le vendre à $3.05, elle fabriquera près d'Edmonton.

Q. Quel profit vous donne le libre-échange sur le fil de fer barbelé?—R. Je crois que le prix est considérablement réduit.

Q. Vous le payez beaucoup plus cher que jamais?—R. La cité de Winnipeg a pu donner un contrat considérable à une maison des Etats-Unis et sauver une grande somme d'argent.

Par l'honorable M. Taylor:

Q. Vous dites qu'il doit y avoir une fabrique de ciment dans l'Alberta?—R. La compagnie se propose de fabriquer le ciment à 78 cents le baril et de le vendre à $3.05.

Q. Ferez-vous partie d'une institution qui fabrique un article pour 78 cents et charge $3.05 aux cultivateurs?—R. Non; c'est un profit illégitime. Je ne puis comprendre que la compagnie sacrifie les 35 cents et qu'elle ne charge pas le plein montant de $3.40.

Par l'honorable M. Bostock:

Q. Avez-vous quelques statistiques relativement au nombre des jugements et des saisies-exécutions dans l'Alberta?—R. Le *Bradstreet* contient des statistiques indiquant que des jugements ont été rendus en nombre alarmant et que des saisies-exécutions sont prises tous les jours.

Par l'honorable M. Young:

Q. Quelles sont vos taxes municipales?—R. Dans les districts scolaires, on ne peut imposer une taxe de plus de cinq cents ni moins d'un quart de cent par acre. Entre soixante et soixante-dix pour cent des districts d'améliorations chargent maintenant le maximum. Après janvier 1813, les taxes seront basées sur la valeur des terrains, c'est une nouvelle mesure en ce qui concerne l'Alberta. Nos districts d'améliorations locales comprennent quatre townships par district. En vertu de la nouvelle loi, une municipalité comprendra neuf townships; l'exemption sera donnée en proportion du montant des améliorations locales et il sera établi un système de remises pour les améliorations. Les nominations des conseillers ont lieu le premier lundi de janvier et les élections le lundi suivant. Les conseillers sont élus pour un an; le conseil élit son propre président. Notre taxation rurale est légère; la limite est de $24 pour un quart de section.

Q. Dans votre système de culture vous n'avez pas de plaintes à faire quant à la taxation locale?—R. Non.

Le comité s'est ajourné jusqu'à deux heures.

Le comité a repris sa séance à deux heures de l'après-midi.

Fred. W. Green, de Moosejaw ,Sask., est appelé et interrogé,

Par le Président:

Q. Représentez-vous un corps spécial quelconque?—R. Je suis secrétaire de la *Saskatchewan Grain Growers' Association,* mais avant tout je suis cultivateur.

Q. L'objet de ce comité est de s'enquérir des incidents de la taxation, et de la perte ou de gain résultant pour le Canada du refus d'accepter l'arrangement de réciprocité?

—R. Il y a 30 ans que j'habite la province de la Saskatchewan. Je demeure près de Moosejaw. Je fais encore de la culture. J'ai une famille de quatre garçons et nous sommes tous en société. J'ai laissé la ferme il y a quatre ans.

Par l'honorable M. Taylor:

Q. Vous êtes venu ici en qualité de délégué pour veiller à l'adoption de la loi concernant le grain?—R. Je suis venu dans ce but il y a un mois. M. McHarg est venu pour cette fin, et je ne me serais pas rendu ici sans l'assignation de la part du comité. Je ne suis pas un connaisseur en statistiques; M. McKenzie est notre arbitre en fait de chiffres. Vu les demandes incidentes et directes de notre mode de taxation, la Saskatchewan paye, par tête, tant incidemment que directement, au trésor public, plus que toute autre province du Dominion.

Q. Comment payez-vous directement?—R. Je vais essayer de vous le démontrer. D'abord, parce que la contrée étant nouvelle, tout le matériel de construction, la houille, les provisions de toutes sortes doivent être amenées et nous avons un plus long transport par chemin de fer. L'Alberta est à l'ouest et le transport est moins long pour la houille et le bois; elle envoie ses produits miniers et a l'avantage d'un court trajet. Le Manitoba a du bois à ses pieds et la grande cité de Winnipeg est plus près que de nous.

Q. Une part de cet argent va-t-elle au trésor de la Puissance comme taxe?—R. Incidemment.

Q. De quelle manière?—R. Parce que si le marché des Etats-Unis nous était ouvert, le transport ne serait pas aussi long.

Par l'honorable M. Pope:

Q. Vous ne feriez aucune livraison sur la ligne frontière?—R. Non, Minneapolis n'est qu'à 800 milles, et Toronto à près de 2,000 milles.

Q. Et quoi de Winnipeg?—R. Nous recevons la plus grande partie de nos marchandises de Montréal et Toronto; Winnipeg n'est qu'un point d'arrêt.

Q. Vos effets ne sont pas fabriqués à Minneapolis?—R. C'est mon point en tout cas; nous payons des taxes à cause de cela. C'est une raison pour laquelle nous sommes devenus contribuants. Un tarif de revenu général est supposé porter sur toute la population. Nous sommes dans cette position géographique particulière, et les impositions incidentes pèsent plus lourdement sur nous que sur les autres.

Par l'honorable M. Young:

Q. Parce que vous êtes de forts acheteurs?—R. Oui, et parce que la province est spécialement adaptée à la production du grain ou parce que la population se compose de spécialistes dans cette ligne. L'achat de marchandises, qui deviennent les matières premières pour l'exercice de notre opération, en fait une taxe sur nos industries. La région étant grande, les fermes sont étendues. Les gens y viennent avec les épargnes de leur vie et les dépensent en quelques semaines ou quelques mois. Ils ont à payer plus et reçoivent moins, en moyenne, que toute autre province du Dominion.

Par l'honorable M. Taylor:

Q. Les cultivateurs ne s'enrichissent-ils pas en cette région?—R. Ils réussissent très bien.

Q. Ne réussissent-ils pas mieux là que dans les vieilles provinces?—R. Je l'espère. J'ai vu des choses bien singulières depuis que je suis ici, on m'a dit que les cultivateurs paient le foin $18 et $20 la tonne; ils paient 53 cents le boisseau pour l'avoine de l'ouest; ils font venir les œufs des Etats-Unis et les pommes de terre de l'Irlande. Lorsqu'une province arrive à cette condition, je crois que c'est bien malheureux. Je suis très heureux de venir d'une province qui n'est pas encore rendue là.

Q. La taxation est plus lourde pour ces gens que pour vous?—R. Non, je vais vous démontrer qu'elle ne l'est pas.

Q. Vous ne pouvez pas le démontrer après la déclaration que vous venez de faire?—R. Je ne vois pas que je ne puisse pas le faire. Notre terrain rend plus pour une étendue donnée. Notre cultivateur produit plus de grain, achète plus de marchandises, fournit plus de fret; paie davantage pour transporter ses produits sur le marché, et il souffre davantage par suite de la défaite du traité de réciprocité. Tous ces produits ont plus de valeur de l'autre côté de la ligne que de ce côté-ci, tous ces achats de matières premières sont en grande partie faits de l'autre côté de la frontière.

Q. Donnez des chiffres?—R. Ce serait un état assez long. Tous les produits agricoles, tout ce qui croît sur le sol—le blé, l'avoine, l'orge, le lin, le bétail, les racines, les légumes de toutes sortes—ont une valeur beaucoup plus grande en la cité de Saint-Paul que là ou je vis.

Q. Que valent-ils à Winnipeg?—R. Je ne sais.

Q. Vous deviez le savoir avant de venir rendre témoignage?—R. Je l'aurais su si vous m'aviez donné un peu plus de temps.

Q. Vous avez déclaré positivement que tout ce que vous produisez a plus de valeur là que chez vous?—R. Cela est vrai. Je vous ai dit que je parle de la province de la Saskatchewan; cette province a souffert plus que toutes les autres et voici les prix que je me propose de donner.

Q. Vous deviez donner des prix comparatifs?—R. J'arrive à ce que je veux dire. J'essaie de mettre devant vous le fait que nous avons plus d'argent à dépenser par tête, parce que le pays est jeune, que les gens y viennent avec de l'argent, dans certains cas avec les épargnes de toute une vie, qu'ils commencent de suite à dépenser.

Par l'honorable M. Bell:

Q. Et à réaliser d'avantage?—R. Oui, mais ils doivent d'abord placer leurs capitaux.

Par l'honorable M. Taylor:

Q. D'où viennent-ils pour la plupart?—R. Dans mon voisinage immédiat, la plupart d'entre eux viennent des Iles-Britanniques, mais nous en recevons de presque chaque pays civilisé.

Q. Plus des Etats-Unis que de partout ailleurs?—R. Non, pas notre voisinage immédiat.

Q. Dans la province?—R. Dans la province, il en vient plus des Etats-Unis, je crois. Le colon vient avec son capital et commence par acheter le bois pour construire son habitation. Il commence à payer du moment qu'il arrive. Il se met aussitôt à cultiver, emprunte de l'argent qu'il dépense en même temps que celui qu'il a gagné. Voilà pourquoi je dis que dans une nouvelle région, la population dépense plus d'argent par tête que dans toute autre partie de la Puissance, à cause du grand trajet à faire, et du fait qu'ils sont établis dans une région productive de grain. Les gens achètent des instruments aratoires plus dispendieux et payent un prix plus élevé à cause du droit.

Q. Vous n'êtes pas très éloigné de la frontière?—R. Non.

Q. Savez-vous quel est le prix des instruments aratoires au sud de la frontière?—R. Je ne sais que ce qu'on m'en a dit: Des millions de dollars sont empruntés et dépensés en achats de ces instruments, de prix élevé. Nous avons perdu plus que toute autre province à cause des facilités insuffisantes de transport; des prix exorbitants, et nous avons aussi perdu un montant considérable par le défaut d'adoption de la loi de réciprocité.

Q. N'est-il pas établi qu'il y a un plus grand manque de wagons aux Etats-Unis qu'au Canada?—R. Je ne sais.

Q. Je le sais?—R. Eh bien, en supposant que tel soit le cas, je crois que ma théorie est encore bien fondée.

Par l'honorable M. Pope:

Q. Les cultivateurs manquent beaucoup de facilités d'entrepôt sur leurs propres fermes?—R. Oui.

Q. Les banques ne les aident pas?—R. C'est vrai.

Q. Un entrepôt de sûreté pour le grain, sur lequel les banques prêteraient des fonds, ne serait-il pas d'un grand secours?—R. Je pense que oui, je vous ai entendu faire cette remarque l'autre jour et je suis parfaitement de votre avis. J'ai toujours eu l'idée que l'entrepôt le meilleur marché du monde est l'entrepôt de première qualité sur la ferme. Ce que j'avais en vue, c'est un entrepôt sur lequel les banques prêteraient de l'argent, un entrepôt à l'intérieur. C'est une des principales raisons qui m'ont porté à encourager fortement l'acquisition par le gouvernement des élévateurs de tête de ligne.

Q. L'année dernière nous n'avons pas eu une pleine récolte, et si nous en avons une cette année, nous ne pourrons pas construire d'élévateurs pour l'emmagasinage. Il faut une couple d'années pour construire un élévateur d'un million de dollars?—R. Je suis de votre avis.

Q. Il me semble que le gouvernement, ou quelqu'autre personne, pourrait voir à ce que les cultivateurs aient l'occasion d'obtenir un entrepôt sur leurs propres fermes, et que les banques avancent jusqu'à, disons 50 pour 100 de la valeur du blé emmagasiné? —R. Votre question n'est pas telle que je l'ai comprise d'abord; vous parlez maintenant de l'entrepôt que le cultivateur fournit lui-même. Je pense que le cultivateur perd du temps s'il n'installe pas de suite sur sa ferme un entrepôt pour garder son blé jusqu'à ce qu'il puisse le transporter sur la voie ferrée. Je sais que lorsque j'ai commencé, j'ai dû me servir d'un abri temporaire. Les premiers compartiments étaient faits de madriers grossiers et sans fond. Nous mettions un peu de paille sur la terre et un peu de paille sur le dessus du blé. Il y eut un temps où nous n'obtenions que 40 cents du boisseau pour le n° 1 du nord. Le prix élevé que nous devons payer pour le bois et le prix minime que nous avons pour le blé force nos cultivateurs à le garder le plus qu'ils peuvent. Nous payons $30 le mille pour le bois rude ordinaire.

Par l'honorable M. Taylor:

Q. Les cultivateurs aux Etats-Unis peuvent-ils avoir le bois meilleur marché?—R. Je comprends qu'ils l'expédient de chez eux à $13 le mille. Les manufacturiers sont convenus d'arrêter la manufacture du bois jusqu'à ce qu'ils aient épuisé le stock qu'ils ont en main, ils disent qu'ils n'ont pas assez d'ouvrage. Nous avons perdu énormément par tête, en droits imposés sur les effets qui auraient été admis en franchise, ou à droits réduits, par l'adoption de la loi, et qui constituent une grande partie des articles finis dont nous nous servons dans notre industrie, ce qui est une taxe sur cette industrie. Nos produits auraient eu un marché ouvert à une valeur plus grande.

Q. Nommez quelques-uns de ces articles?—R. Tout ce que nous consommons.

Q. Quels sont les articles que vous consommez qui seraient tombés sous l'effet de la loi?—R. Toutes les épiceries.

Q. Ces articles ne seraient pas tombés sous l'effet de la loi; il n'y avait pas de droits réduits sur autre chose que les produits agricoles, qui ne sont pas des épiceries? —R. Les viandes en conserve ne tombent pas sous l'effet de la loi?

Q. Les citations que vous donnez sont-elles tirées d'un document politique?—R. Si c'en est un, il est vrai.

Par l'honorable M. Young:

Q. N'y avait-il pas une réduction sur les machines à gazoline?—R. Oui, et cela nous serait d'un grand secours. J'ai le pénible souvenir d'avoir eu à payer $700 de droits sur une machine à gazoline. Depuis 15 ans j'ai labouré mon terrain au moyen de la vapeur et de la gazoline.

Q. A votre avis quel est le travail le plus économique sur la ferme, l'usage des chevaux ou de la gazoline?—R. Nous continuons à faire usage de la gazoline et nous avons des chevaux aux champs. J'ai entre 70 et 100 chevaux; je les garde généralement pour la vente. Nous faisons nos lourds travaux avec la vapeur ou la gazoline, le travail léger avec les chevaux; nous hersons avec les chevaux. Ceux que nous élevons sont de trop bonne qualité pour que les Etats-Unis puissent nous nuire. Nous élevons des chevaux de trait, lourds. Nous obtenons les prix que nous trouvons satisfaisants, et je suis prêt à concourir avec tout venant. Le témoignage de M. Lane m'a beaucoup frappé, et je désirerais y ajouter que, à mon avis, la même remarque s'applique à tout ce que nous produisons, le blé, les bêtes à cornes, les chevaux et les hommes. Je pense que nous, Canadiens, pouvons concourir avec tout venant, si nous n'avons pas d'embarras et si nous avons le champ libre.

Par l'honorable M. Pope:

Q. Ce que vous aimeriez, ce serait le libre-échange en tout?—R. Non. Je ne sais trop comment nous pourrions arriver à cela. Je ne suis pas un expert en fait de tarif. Je sais que nous devons imposer des droits.

Q. Vous n'aimez pas la taxation directe?—R. Je crois que ce serait une question assez difficile d'en faire la perception, mais je pense que ce serait le moyen le plus économique. J'aime à respirer. Un champ libre et pas de faveur est tout ce que je demande comme cultivateur. Je ne crains pas la concurrence américaine. J'ai fait usage de la machine canadienne et je ne pense pas que le manufacturier canadien ait rien à craindre de la part du manufacturier américain. Le manufacturier canadien peut faire une machine qui durera aussi longtemps et fera un aussi bon service que la machine américaine.

Q. Le droit sur les instruments aratoires est assez bas?—R. De 17½ à 25 pour 100 sur les machines.

Q. Cette partie n'est pas affectée par la loi?—R. Oui, il a été convenu de diminuer le droit quelque peu.

Q. Parlez-nous d'épiceries d'abord?—R. Voici les fruits frais—pommes, poires, pêches, raisins, etc.; fromage, lait et crème.

Q. De combien le droit est-il réduit?—R. Le droit est réduit sur tous ces articles, et cela serait un grand avantage pour la population de la Saskatchewan. Il est très difficile de convaincre les cultivateurs de la Saskatchewan que les gens de l'est veulent justice. Pourquoi ils continuent à demander à la population de la Saskatchewan de payer un droit sur tout ce qu'elle consomme et refuse de nous permettre de vendre nos produits là où nous pouvons en avoir le plus haut prix, c'est ce que je ne puis comprendre.

Q. Ne pensez-vous pas que les cultivateurs de l'est achètent des épiceries aussi bien que vous?—R. Oui. Nous consommons presque tous ces articles. La déclaration que je fais, c'est que nous obtiendrons de l'autre côté de la frontière un prix plus élevé pour nos produits si le droit était enlevé. A cause du droit nous devons payer plus cher pour tout ce que nous consommons.

Par l'honorable M. Bell:

Q. Vous appelez cela un empêchement?—R. Je crois que c'en est un.

Q. Toute la population du Canada doit payer ce droit?—R. Non, il y a une différence. Les manufacturiers et ceux qui travaillent pour eux ont la protection.

Q. Comment cela s'applique-t-il aux hommes qui travaillent pour les manufacturiers?—R. Parce que, à cause de cette protection, ils ont de meilleurs conditions, des heures plus courtes et un meilleur salaire. Plus le fabricant peut obtenir pour sa marchandise, mieux il peut payer ses hommes, par conséquent les intérêts des hommes qui travaillent dans la fabrique sont indentiques à ceux du fabricant.

Q. L'ouvrier qui travaille dans la fabrique doit consommer les mêmes articles que le cultivateur, où trouve-t-il un avantage?—R. Nous devons consommer les mêmes effets que lui, ce que nous lui vendons à lui et à d'autres qui achètent nos marchandises, nous vendons en concurrence ouverte.

Q. Tout article que vous produisez sur la ferme est protégé?—R. Cela paraît si simple que je ne sais si vous voulez le dire.

Q. Je veux certainement le dire, nommez un article que vous produisez sur votre ferme et qui n'est pas protégé?—R. Nous avons été satisfaits de voir la protection. Je ne serais pas en faveur de l'enlèvement de notre protection et du maintien de la leur; mais lorsqu'ils consentent à laisser enlever leur protection, il me semble que la notre devrait être enlevée.

Q. Ils étaient protégés contre le reste du monde; nous aurions à faire concurrence au monde entier, et ils n'auraient à faire concurrence qu'au Canada?—R. L'Anglais apporte sa laine d'Australie et il achète notre blé, notre avoine et notre orge. Il apporte du mouton de l'Amérique du Sud. Il fabrique des lainages et les expédie directement ici; il paye un droit de 35 pour 100 et nos manufacturiers voulaient faire porter le droit à 50 pour 100. Le renvoi du traité a été un coup sérieux pour l'agriculture, qui est l'industrie de base du Canada. La Saskatchewan étant absolument une province agricole a souffert le choc le plus fortement. Les agriculteurs ont droit à la plus haute considération; les exportations de la ferme, outre qu'elles nourrissent la nation, sont plus fortes que toutes les autres industries mises ensemble. Je désire vous exposer la lutte des cités contre les agriculteurs. La position faite en cette matière aux cultivateurs n'est pas juste. La valeur de la propriété de ville est augmentée par le développement agricole et appartient dans une grande mesure aux agriculteurs. Mais ceux-ci ne peuvent avoir aucune partie de cette augmentation de valeur qui est capitalisée et portée au compte de l'homme d'affaires, et la taxe retombe en fin de compte sur l'agriculteur. Le cultivateur doit vendre ses produits en concurrence ouverte avec le monde.

Par l'honorable M. Bell:

Q. Croyez-vous que le cultivateur ne retire pas d'augmentation?—R. Pas des villes.

Q. Que valait votre ferme, par acre, lorsque vous l'avez prise?—R. J'ai eu 160 acres du gouvernement gratuitement.

Q. Que vaut-elle maintenant?—R. J'ose dire qu'elle vaut $60 de l'acre.

Q. Est-ce une augmentation?—R. Il y a là augmentation.

Q. A qui appartient-elle?—R. Elle est à moi, je ne puis la vendre.

Q. Pourquoi pas?—R. Qu'est-ce que je ferais de ma famille; cette ferme est tout ce que je possède.

Q. Vous pouvez placer cet argent, acheter une automobile et avoir du bon temps? —R. Que ferait l'acheteur de ma ferme, si je faisais cela, je serais aussi mal que l'homme des villes. Le cultivateur doit garder sa terre, en avoir soin et la laisser comme héritage à ses enfants.

Q. Votre ferme a-t-elle augmenté de valeur au point de vue de l'agriculture?—R. Oui, je le pense.

Q. Il n'y a rien pour vous empêcher d'acheter un lot de ville dans Moosejaw?—R. Non.

Q. La plupart de ceux qui habitent les villes sont venus de la campagne?—R. Je crois que c'est l'une des malédictions de votre pays. L'argent qui devait avoir été placé de nouveau sur la ferme a été porté à la ville pour construire. Je désire prouver ce que je dis. Il y a dans la province de la Saskatchewan, 430 stations: 1,007 élévateurs régionaux, avec une capacité de 30,000,000 de boisseaux approximativement, dans la seule province de la Saskatchewan. Dans les trois provinces de l'Ouest, il y a 9,008 stations et 1,991 élévateurs, avec une capacité d'au delà 51,577,500 de boisseaux, ce qui indique que la Saskatchewan a, approximativement, autant de stations,

autant d'élévateurs, avec autant de capacité que les deux autres provinces de l'Ouest ensemble. Je me base sur ce fait pour dire que nous avons souffert une perte plus lourde. Et que représente cette perte?

Nous avons produit cette année, dans les trois provinces de l'Ouest, environ deux cent millions de boisseaux de grain approximativement. Je soumets que nous avons souffert une perte de 5 cents par boisseau sur cent millions de boisseaux de grain, par suite de la baisse de la valeur qui aurait été celle que nous aurions obtenue sur le marché des Etats-Unis. C'est ce qui a été déjà vendu. Le 31 janvier, environ 100,000,000 de boisseaux laissés entre les mains des cultivateurs avaient été reçus sur la voie ferrée. Maintenant, nous avons souffert une autre perte de 10 cents par boisseau sur cinquante millions de boisseaux de grain laissés en arrière par suite du blocus des wagons. C'est-à-dire que ceux qui ont acheté le grain ne pouvaient savoir quand ils pourraient le recevoir, et payèrent cela de moins sur le prix qu'ils auraient donné s'ils avaient pu avoir le grain sur le marché immédiatement. N'importe qui achetant du grain pour livraison immédiate, vers décembre, l'a payé sur toute la route 9, 10 et 14 cents—blé du printemps, et nous avons un cas où il est monté—les faits sont rapportés par M. Skully, du chemin de fer Canadien-Pacifique—à 40 cents. Un quelqu'un a acheté du cultivateur à 43 cents du blé qui valait 83 cents à Winnipeg.

Par l'honorable M. Bell:

Q. Du blé sain, bon?—R. Du blé sain, bon n° 1 du nord.

Par l'honorable M. Taylor:

Q. Qui l'a fait vendre à ce prix?—R. Il ne pouvait faire autrement. Il n'y avait pas de wagons pour charger le grain, les élévateurs étaient remplis, et le pauvre diable avait fait entre 75 et 100 milles; il avait laissé sa femme et ses enfants chez lui, et il dut prendre ce qu'il trouvait. Voici l'histoire racontée par M. Skully. Il me dit qu'à cette station il y avait 19 wagons chargés de marchandises, le marchand refusa de les vider et préféra payer le dollar par jour de délai ou retard. Il se servait des wagons comme une sorte de magasin, vendant et livrant de là sa marchandise à ses clients, dans certains cas de la houille, dans d'autres cas d'autres effets, de la farine, etc., etc., et les cultivateurs, parce qu'ils ne pouvaient obtenir l'usage de ces wagons, étaient forcés de se soumettre à cet état de choses pour le débit de leur grain. Celui qui retenait ces wagons achetait le blé des cultivateurs à ce prix. M. Skully fut tellement irrité du fait qu'il envoya simplement chercher une bande d'hommes, fit jeter les effets hors des wagons qu'il conduisit à l'élévateur et fit vider ce dernier. A cause de ce blocus, le chemin de fer Canadien-Pacifique refusa à cette date de laisser ses wagons traverser la frontière davantage. Ce marchand avait endommagé le lin pour la vente, il était gelé, etc., et tout ce qui lui fut offert de ce côté le fut à 60 cents le boisseau. Il prit et envoya un échantillon à Minneapolis où on lui offrit $1.80.

Par l'honorable M. Young:

Q. Quel serait le taux du fret pour le lin jusqu'à Minneapolis?—R. Je crois qu'il aurait été le même à cette date que celui du blé, le même taux que jusqu'à Fort-William.

Par l'honorable M. Taylor:

Q. $1.80?—R. Oui, $1.80. Je suppose, jusqu'à Minneapolis. Mais permettez-moi de continuer à donner mes chiffres. J'ai dit que, par suite de ce blocus, 50,000,000 de boisseaux de blé ont souffert une perte ultérieure de 10 cents. Nous ne regimbons pas contre ce fait; nous savons que les conditions forcent les intéressés à agir quelquefois de même pour leur propre protection; mais d'autres cas étaient excessifs. Mais je ne parle pas de ces derniers—je prends celui de 10 cents par boisseau.

Dix cents par boisseau représente une autre perte de $5,000,000; il y a encore entre les mains des cultivateurs 50,000,000 de boisseaux qui, je le présume, auraient été entre celles du meunier si l'autre marché nous eût été ouvert—en sus du blé que nous avions déjà dans nos propres entrepôts.

Par l'honorable M. Bell:

Q. Vous ne vendriez pas tout votre blé? N'auriez-vous pas à en garder pour les semences?—R. Nous avons encore 50,000,000 de boisseaux à cette fin.

Par l'honorable M. Pope:

Q. Mais vous présumez que vous auriez là les wagons et tout en vertu de cet arrangement?—R. Vous saisissez maintenant le point. Les premiers cent millions de boisseaux ont subi une perte totale de cinq cents. La moitié de ces cent millions de boisseaux a souffert une autre perte de dix cents résultant de ce retard, soit un autre cinq millions. Maintenant, les cinquante millions de boisseaux laissés en arrière, encore entre les mains des cultivateurs—je dis cinquante millions sur les cent millions encore en arrière—auraient été entre les mains du meunier ou celles du commerçant. Comme question de fait, les témoins vous ont démontré hier comment le meunier prenait le grain directement des mains du cultivateur—ce blé humide—et le passait au moulin, le blé étant justement dans la condition voulue. Ce blé aurait été entre les mains du meunier parce qu'il était justement dans la condition désirée. Le cultivateur a perdu au moins l'intérêt. Il paie l'intérêt sur tout cela—quelquefois un intérêt très élevé.

Par l'honorable M. Young:

Q. Vous parlez de l'intérêt sur les obligations consenties par le cultivateur?—R. Oui. Maintenant, la valeur totale de ces cinquante millions de boisseaux à 70 cents le boisseau—prenons 70 cents comme le prix moyen, ce qui est raisonnable, je crois—bien que des cultivateurs auraient pu réaliser beaucoup plus et d'autres moins—aurait été de $35,000,000, et l'intérêt à 8 pour 100 pour six mois s'élèverait à $1,400,000. Ajoutez ces chiffres aux autres. Maintenant sur ces cinquantes millions——

Par l'honorable M. Bell:

Q. C'est la conséquence du défaut des chemins de fer de transporter le blé?—R. Je dis que c'est la conséquence de ce défaut et du fait que nous n'avons pas un marché—que l'autre porte n'est pas ouverte. Je suppose que l'autre porte soit ouverte. Vous me demandez qu'elle est la perte causée par la non adoption de ce traité.

Par l'honorable M. Pope:

Q. Où pensez-vous qu'irait tout le blé? Pensez-vous que les Etats-Unis prendraient—R. Oui. Naturellement je présume cela. Je présume que l'autre porte ouverte nous fournirait un marché suffisant pour améliorer la situation. Tout notre blé n'irait pas nécessairement sur ce marché, mais s'il y en allait une partie, ou suffisamment pour améliorer la situation et nous donner la pleine valeur du produit, cela ferait toute une différence.

Par l'honorable M. Bell:

Q. Où pensez-vous qu'irait tout le blé? Pensez-vous que les Etats-Unis prendraient tout ce blé?—R. Comme ils nous l'ont promis dans la dernière partie de janvier. nous avons envoyé par cette voie plusieurs millions de boisseaux de grain.

Q. Du blé mou?—R. Oui.

Q. Par vos chemins de fer canadiens?—R. Oui. Lorsque le grain arrive à la frontière, je suppose qu'il est pris à bord des wagons américains. Nous avons la ligne Soo, nous avons leurs wagons de ce côté—c'est simplement un échange de wagons sur tout le parcours.

Q. Il s'exporte du blé des Etats-Unis, n'est-ce pas?—R. Je pense que les Etats-Unis en exportent, mais pas beaucoup. J'ai tous les chiffres—je les ai obtenus de personnes qui connaissent cette question beaucoup mieux que moi—pour démontrer qu'ils n'exportent pas cette classe de blé, je pourrais vous donner beaucoup de détails sur ce point. Au cours du travail fait il y a deux étés, par la *Saskatchewan Grain Commission*, nous sommes allés à Kansas-City, Chicago et Minneapolis, et nous avons passé quelques semaines à étudier cette question. D'après les témoignages que nous avons entendus, nous nous sommes pleinement convaincus que, pratiquement, les Etats-Unis n'exportaient pas en Angleterre la classe de blé dont nous parlons. Ce grain est consommé chez eux.

Par l'honorable M. Taylor:

Q. Ils le moulent et exportent la farine?—R. Oui, ils exportent de la farine.

Q. Ont-ils assez de ce blé chez eux où doivent-ils en acheter de vous?—R. Les témoignages ont établi que leurs moulins ne manufacturaient pas à leur pleine capacité et que s'ils pouvaient se procurer assez de blé dur pour le mêler au surplus de blé mou qu'ils ont, ils moudraient tout le blé qu'ils produisent et le vendraient comme farine et cesseraient pratiquement d'exporter du blé.

Q. Ils exporteraient la farine en Angleterre?—R. On nous dit que très peu de cette farine est envoyée sur le marché anglais. Elle est exportée en Danemark, en Norvège et en Suède, et ailleurs où il s'achète de la farine de qualité moins bonne.

Q. Comment cela se pourrait-il; cette classe de votre blé ne peut donner une farine de qualité moindre; votre blé produit la farine de qualité supérieure?

L'honorable M. YOUNG.—Cela dépend de la sorte de blé qu'ils mélangent.

Le comité s'est ajourné à 3.30 jusqu'à 11 a.m., demain.

OTTAWA, 27 mars 1912.

Le comité sur la taxation et les relations commerciales s'est réuni à 11 heures de l'avant-midi.

M. E. J. FREEN est rappelé.

M. FREEN.—Hier on m'a posé une question et en réponse, j'ai demandé qu'il me fût permis de déposer une déclaration écrite. Elle contient, en plus grande partie, des chiffres qui démontrent ce qui signifie pour nous le traité de réciprocité.

Par l'honorable M. Young:

Q. C'est là une déclaration que vous pourriez faire verbalement; ce n'est que pour épargner le temps du comité que vous la déposez comme lue?—R. Oui, pour épargner du temps et afin d'être certain de mes chiffres.

A propos des conditions générales relatives au tarif, je pense que l'on peut affirmer sans crainte que le sentiment contre l'injustice de cette mesure est plus prononcé et plus intense aujourd'hui qu'il ne l'a jamais été. La population semble considérer le sujet avec plus d'attention à cause du prix plus élevé de pratiquement tout ce que nous achetons, et aussi par suite de l'étude de la question amenée par la proposition du traité de réciprocité.

Parlons d'abord des circonstances qui s'appliquent particulièrement à l'industrie du grain. L'effet du tarif a été de limiter la quantité de grain expédié de l'ouest du Canada pendant les derniers quelques mois, et il me vient à l'esprit que le tarif rend possible le monopole du transport de la part des chemins de fer canadiens, de sorte

qu'il existe maintenant une double barrière pour empêcher notre blé d'atteindre les marchés. D'une part, on peut remarquer que les conditions sont si sérieuses que certains chemins de fer, pendant les quelques dernières semaines, ont pris des wagons qui ont été dirigés vers les lacs pendant la première partie de l'année, pour les envoyer à des destinations américaines par les voies ferrées *Midland and Great Northern*, probablement afin que le débouché *viâ* les ports du lac Ontario ne soit pas complètement fermé. Ensuite, il y a le fait que d'immenses quantités de notre grain sont encore sur nos fermes et dans les élévateurs, principalement à cause des restrictions imposées à son transport au marché dans toute direction, particulièrement vers le sud, dans l'Alberta; on nous a dit que nous devrions expédier nos grains à l'ouest, mais les conditions sont telles, actuellement, que le prix coté à Vancouver est de $25.50 la tonne pour l'avoine extra n° 1; et je suis informé par des personnes dignes de confiance qu'on n'y pourrait vendre aujourd'hui dix charges de wagon, même au rabais. A Seattle et à Portland, la même avoine a été cotée à $34 la tonne, et à des endroits du Montana les prix offerts étaient de 50 à 55 cents par boisseau. Malheureusement le droit ainsi que les taux du fret nous empêchent de profiter de ces marchés avantageux; et en conséquence nous sommes forcés d'expédier à l'est par la longue route, à une lourde perte. Quant au foin, le prix est très élevé, de fait presque un prix de famine, dans les états côtiers et montagneux, ce qui est dû à la sécheresse du commencement de l'été et celle de l'année dernière. Dans l'Alberta, les pluies sont venues au commencement de la récolte, l'année dernière, et le rendement de foin est si considérable que le marché en régorge, et les cultivateurs demandent aux acheteurs de prendre leurs foins à n'importe quel prix. Le marché de la Colombie-Britannique, ordinairement bon, a complètement manqué; grâce au droit existant actuellement, le marché au sud nous est fermé et nous ne pouvons approvisionner les consommateurs de l'autre côté. En fait de bestiaux, les cultivateurs n'ont pu obtenir des Etats-Unis des animaux pour utiliser le fourrarge dans l'Alberta parce que le tarif aurait absorbé tout le profit anticipé de semblable transaction.

Je ne sache pas que l'on ait amené d'animaux du côté américain, pour les engraiser; mais il ne s'est jamais vu autant de cultivateurs chercher des animaux à engraisser, que dans le commencement de cet hiver.

On a envoyé du Montana un grand nombre de moutons pour les nourrir avec le grain gelé, qui est très abondant dans l'Alberta, cette année; mais s'il n'y avait pas eu de droit sur les moutons, je suis convaincu qu'au moins 100,000 têtes auraient été dirigées de ce côté et que ces animaux auraient été engraissés dans ce pays.

Chevaux.—Le commerce du printemps est ouvert, et les chevaux sont offerts en vente en grand nombre dans tout l'Ouest. Je suis informé que c'est probablement l'intention du gouvernement de voir à ce que les règlements concernant l'importation des chevaux soient plus sévèrement observés à l'avenir comme le sont ceux concernant le bois. L'idée est apparemment que les cultivateurs et les compagnies du Canada, qui sont les principaux acheteurs de chevaux, soient forcés de payer plus à cause de la supposée protection des éleveurs de chevaux; l'Ouest, le pays qui emploie tant de chevaux, serait ainsi obligé de payer, pour ce dont il a besoin, le dernier prix demandé.

Pour ce qui est de l'expédition des machines, il y a peu à dire sur l'effet du tarif pendant les quelques derniers mois; mais, voyant que le fardeau n'a pas été réduit, il n'y a pas de doute que le poids du tarif est mis sur les épaules du consommateur. Il n'y a pas a vouloir passer la charge à l'intermédiaire ou au manufacturier. Elle tombe sur le consommateur aussi inévitablement qu'une taxe de toute autre nature. En tant que l'Ouest est concerné, voici sous quel aspect on doit considérer le cas. L'Ouest est engagé actuellement, et il le sera pour des années à venir, dans la construction de chemins de fer et autres travaux. La construction de ces chemins demande l'usage d'un nombre considérable de machines et d'instruments qui, si le tarif répond à l'objet pour lequel il est établi, coûtent à ceux qui s'en servent en moyenne 25 pour 100 de plus qu'ils pourraient les acheter sur les marchés du de-

bers, ces prix extrêmes augmentent les frais de construction; et comme ce coût total est censé déterminer, en quelque façon, les taux qui seront finalement exigés sur les chemins de fer, il s'en suit que le tarif est responsable de taux plus élevés pour une période indéfinie, ceci s'applique aussi à la mise en culture des terres, sauf que, dans ce cas, le prix des machines, au lieu de tomber directement sur le consommateur, aura pour effet simplement de diminuer la somme de travail exécuté, de faire les denrées plus rares et, par là, d'augmenter le prix de ces choses nécessaires.

Le traité de réciprocité, refusé par le Canada le 21 septembre dernier, était, comme nous le comprenions, une occasion de permettre aux cultivateurs canadiens de s'assurer un marché plus grand pour leurs produits. En réponse, quelques-uns ont déclaré que les Etats-Unis étaient de grands exportateurs des mêmes effets; mais il nous semblerait plutôt qu'ils exportent des grains d'une qualité inférieure et veulent avoir nos meilleurs grains pour leur consommation domestique, et probablement aussi pour les mêler avec les leurs.

Comme le Canada est nécessairement un grand pays exportateur, il nous paraîtrait avantageux que les produits naturels fussent portés sur la liste des articles admis en franchise, comme l'indiquera la lecture du livre bleu du gouvernement sur les relation commerciales avec les Etats-Unis:

LISTE.

Bestiaux—
- Agés de moins d'un an, réduits de $2 par tête à franchise.
- Evalués à pas plus de $14 par tête, réduits de $3.75 à franchise.
- Evalués à plus de $14 par tête, réduits de 27½ pour 100 à franchise.

Chevaux et mulets—
- Chevaux évalués à $150 ou moins par tête, réduits de $30 par tête à franchise.
- Evalués à plus de $150, réduits de 25 pour 100 à franchise.

Porcs—
- Réduits de $1.50 chacun à franchise.

Moutons et agneaux—
- Agés de moins d'un an, réduits de 75 cents par tête à franchise.
- Agés d'un an ou plus, réduits de $1.50 par tête à franchise.

Autres animaux vivants—
- Réduits de 20 pour 100 à franchise.

Volailles—
- Vivantes, réduites de 3 cents par livre à franchise.
- Mortes, réduites de 5 cents par livre à franchise.

Blé—
- Réduit de 25 cents par boisseau à franchise.

Seigle—
- Réduit de 10 cents par boisseau à franchise.

Avoine—
- Réduite de 15 cents par boisseau à franchise.

Orge—
- Réduite de 30 cents par boisseau à franchise.

Sarrasin—
- Réduit de 15 cents par boisseau à franchise.

Fèves, comestibles, séchées—
- Réduites de 45 cents par boisseau à franchise.

Pommes de terre—
- Réduites de 25 cents par boisseau à franchise.

Navets—
Réduits de 25 cents par boisseau à franchise.

Oignons—
Réduits de 40 cents par boisseau à franchise.

Choux—
Réduits de 2 cents chacun à franchise.

Tous autres légumes dans leur état naturel—
Réduits de 25 pour 100 à franchise.

Graines de jardin, de champ et autres (en paquets, etc.)—
Réduites de 15 cents par boisseau à 20 cents par livre à franchise.

Foin—
Réduit de $4 par tonne à franchise.

Paille—
Réduite de $1.50 par tonne à franchise.

Viandes, fraiches ou gelées—
Réduites de 1½ à 1¼ cent par livre.

Les articles ci-dessus sont ceux auxquels l'ouest canadien est le plus intéressé; et bien que la réduction accordée par le Canada aux Etats-Unis soit grande, comme nous sommes les exportateurs, nous croyons que l'avantage reste entièrement de notre côté à cet éard. Pour les produits naturels, dans lesquels nous sommes intéressés au point de vue de consommateurs, nous trouvons que le Canada a offert une réduction importance qui aurait dû tourner à notre avantage, non seulement en nous permettant de nous procurer ces articles à un prix réduit, mais aussi parce que l'augmentation de la concurrence qui s'en serait suivi aurait pour effet de réduire les taux sur les chemins de fer.

Le Canada ouest ne produit pas encore les fruits et il nous en vient une grande quantité des Etats-Unis. Les statistiques font voir que les fruits frais—pommes, poires, pêches, raisins, mûres, grosseilles, framboises, fraises et tous autres fruits comestibles à leur état naturel—apportés des Etats-Unis au Canada en 1910 ont atteint la valeur de $1,205,588.

Nous faisons aussi une grande consommation de fruits séchés et nous constatons que l'avantage pour nous résulterait des réductions suivantes qui auraient été faites par le Canada:

Pommes séchées—
Réduites de 25 pour 100 à franchise.

Pêches, poires et abricots séchés—
Réduits de 25 pour 100 à franchise.

Dans d'autres produits de la ferme des réductions ont été proposées par les deux pays et il est par conséquent possible que l'avantage eût été grand pour nous si nous avions pu atteindre des marchés plus favorables pour ces articles:

Beurre—
Réduction par les Etats-Unis de 6 cents par livre à franchise.
Réduction par le Canada de 3 cents par livre à franchise.

Fromage—
Réduction par les Etats-Unis de 6 cents par livre à franchise.

Lait frais—
Réduction par les Etats-Unis de 2 cents par gallon à franchise.
Réduction par le Canada de 17½ pour 100 à franchise.

Crème fraîche—
Réduction par les Etats-Unis de 5 cents par gallon à franchise.
Réduction par le Canada de 17½ pour 100 à franchise.

Œufs—

Réduction par les Etats-Unis de 5 cents par douzaine à franchise.

Réduction par le Canada de 3 cents par douzaine à franchise.

Il y a nombre d'autres effets sur lesquels même la réduction graduelle accordée par le Canada à dû aussi être à notre profit. Parmi ces articles nous trouvons—

Farine de blé—

Réduction par le Canada, 2 pour 100, ou 10 cents par baril.

Réduction par les Etats-Unis, 13 pour 100 ou 70 cents par baril, à 50 cents par baril.

Farine d'avoine et avoine roulée—

Réduction par le Canada, 10 cents par 100 livres.

Réduction par les Etats-Unis, 50 cents par 100 livres à 50 cents.

Orge, mondé, perlé—

Réduction par le Canada, 14 pour 100.

Réduction par les Etats-Unis, 48 pour 100 à ½ par livre.

Son, et autres rebuts de grain—

Réduction par le Canada, 5 pour 100.

Réduction par les Etats-Unis, 7½ pour 100, 12½ par 100 livres.

Légumes en conserve—

Réduction par le Canada, ¼ cent à 1¼ cent par livre.

Dans les instruments de ferme, l'ouest du Canada aurait fait un épargne considérable, la réduction convenue étant telle que nous aurions pu espérer une réduction dans les prix payés actuellement.

Nous constatons que le Canada avait convenu des réductions suivantes:—

Charrettes de ferme, 2½ pour 100, réduisant le droit à 22½ pour 100.

Charrues, 5 pour 100, réduisant le droit à 15 pour 100.

Herses, 5 pour 100, réduisant le droit à 15 pour 100.

Moissonneuses, 2½ pour 100, réduisant le droit à 15 pour 100.

Semoirs et plantoirs, 5 pour 100, réduisant le droit à 15 pour 100.

Faucheuses, râteaux à cheval, cultivateurs, batteuses, 5 pour 100, réduisant le droit à 15 pour 100.

Chargeuses à foin, arrachoirs de pommes de terre, coupe-fourrage, machines à écraser le grain, faneuses, épandeuses à foin, rouleaux de ferme, 5 pour 100, réduisant le droit à 20 pour 100.

Hache-paille, 2½ pour 100, réduisant le droit à 27½ pour 100.

Les éleveurs auraient aussi profité considérablement de la réduction de 7½ cents par 100 livres sur le sel, accordée par le Canada, et mettant ainsi cet article sur la liste des effets admis en franchise.

Les chiffres ci-dessus ne représentent que quelques-uns des avantages offerts, mais ils ne sont donnés ici que pour indiquer combien nous aurions profité de l'élimination ou de la réduction du droit.

Nous croyons que le résultat aurait encore été plus important en tant que la réduction correspondante des droits sur plusieurs des effets ci-dessus mentionnés aurait placé les manufacturiers de machines canadiennes dans une meilleure position pour faire concurrence aux Etats-Unis sur leurs marchés.

Un autre point qu'il ne faut pas perdre de vue est le fait que le traité de réciprocité projeté et la réduction de 15 et 20 pour 100 des droits sur les instruments aratoires comprenait non seulement l'article fini, mais aussi les réparations et les pièces finies des machines et dans la durée d'une lieuse ou autre instrument aratoire, cela n'est pas une petite chose, vu que les réparations sont coûteuses et très nécessaires.

L'industrie du bois est très importante au Canada et l'imposition d'un droit élevé de protection sur le bois venant des Etats-Unis au Canada est une question sérieuse pour les cultivateurs établis dans les provinces de l'Ouest. Le nouveau règlement

relatif à la signification des mots "bois non préparés" est en lui-même très onéreux, et comme nous exportons le bois et le bardeau, la protection ne signifie qu'un fardeau qui pèse lourdement sur le consommateur. A ce propos, il est aussi bien de faire observer que, bien que les commissaires canadiens n'ont offert aucune concession sur le tarif général de 25 pour 100, le gouvernement des Etats-Unis était prêt à faire les réductions suivantes:—

Bardeaux, 20 cents par M., réduisant le droit à 30 cents.

Madriers, planches, etc., sciés, rabotés d'un seul côté, $1.25 par M., réduisant le droit à 50 cents.

Planches à rainures et languettes, M., $1.25, réduisant le droit à 75 cents.

Planches rabotées et finies sur trois côtés, $1.25 par M., réduisant le droit à $1.12½.

Planches rabotées et finies sur les quatre côtés, $1.25.

Les réductions mentionnées sont importantes; et dans le cas de celle sur les machines, bien que le droit n'ait été réduit que de 2½ à 5 pour 100, cette réduction sur les grosses machines représenterait une somme considérable pour le cultivateur qui voudrait se procurer un assortiment complet pour équiper une ferme de moyenne grandeur dans l'ouest du Canada. On a traité longuement le sujet des pays jouissant du traitement des contrées les plus favorisées, et l'on demande souvent si nous pouvons tenir cette concurrence.

La réponse doit décidément être: oui, cette concurrence, si elle existait, serait aisément rencontrée, mais un état, préparé d'après les rapports officiels, fait voir que ces nations les plus favorisées nous ont envoyé, durant l'année expirée le 31 mars 1910, les articles suivants:—

Bestiaux	Aucun.
Chevaux	"
Porcs	"
Moutons	"
Autre bétail vivant	"
Volailles, mortes	Valeur, $102
Blé	Aucun.
Seigle	"
Avoine	"
Orge	"
Sarrasin	Valeur, $1,037
Fèves	Valeur, $31,942
Foin	Aucun.
Paille	"
Pommes de terre	Valeur, $449
Légumes non autrement spécifiés	Valeur, $30,255

Ces chiffres font voir décisivement que l'argument n'a pas d'application pour les item dont il se fait une grande importation. Les fèves et les légumes non autrement spécifiés sont les articles que notre climat ne peut mûrir à la saison voulue.

Quant à nos produits, les états font voir lesquels des marchés des Etats-Unis nous auraient été avantageux, car même avec les droits en vigueur les exportations suivantes ont été faites durant l'année expirée le 31 mars 1910:—

—	Valeur.	Droits approximatifs payés.
Chevaux, âgés d'un an ou moins	$ 6,215	Pas indiqué.
Chevaux, âgés de plus d'un an	446,971	Pas indiqué.
Bestiaux, âgés d'un an ou moins	23,679	$ 3,594
Bestiaux, âgés de plus d'un an	618,995	170,223
Porcs	6,088	307
Moutons, âgés d'un an ou moins	415,912	30,193
Moutons, âgés de plus d'un an	153,767	24,800
Volailles vivantes	111,241	Poids non donné.
Volailles mortes	3,576	Poids non donné.
Autre bétail vivant	22,473	4,494
Blé	1,883,647	464,045
Seigle	7,347	1,038
Avoine	534,680	192,849
Orge	66,608	44,278
Sarrasin	90,820	24,595
Fèves	24,663	5,750
Foin	673,220	344,508
Paille	24,081	7,183
Pommes de terre	345,903	169,658
Navets	173,933	43,483
Tous autres légumes	150,078	37,519
	$5,763,897	$1,568,517

L'exportation des fruits, etc., n'est pas non plus à dédaigner, en dépit des obstacles que le commerce a rencontrés sur ses routes naturelles, jusqu'à un certain point: une comparaison tendrait à le démontrer, et s'il n'y avait pas de barrière artificielle pour arrêter le progrès, cette exportation augmenterait sans doute rapidement.

Il est intéressant aussi d'examiner l'état ci-dessous qui donne la valeur des instruments aratoires que le Canada a importés des Etats-Unis pendant la même période:

—	Valeur.	Droits payés	Estimation de l'épargne en vertu du traité de réciprocité.
Charrettes de fermes	$ 217,670	$ 54,417	$ 5,441
Charrues	952,660	190,532	47,633
Herses	113,814	22,762	5,690
Moissonneuses	165,759	28,987	4,143
Moisonneuses (Reapers)	8,350	1,461	209
Plantoirs	218,480	43,696	10,924
Faucheuses	62,978	11,021	1,574
Raeaux (mus par les chevaux)	30,758	6,151	1,538
Cultivateurs et extirpateurs	54,251	10,850	2,713
Batteuses	628,218	125,643	31,411
Pièces de batteuses, etc	344,329	68,865	17,216
Pièces d'instruments agricoles	280,974	49,170	7,024
Chargeuses à foin	25,119	6,279	1,256
Arrachoirs de pommes de terre	31,228	7,807	1,561
Coupe-fourrage	1,713	428	86
Machines à écraser le grain	661	165	33
Faneuses	10,854	2,713	543
Lieuses à foin	736	184	36
	$3,148,552	$631,131	$139 031

ANNEXE No 2

Sans aller plus loin dans les statistiques générales, les états ci-dessus font voir clairement que les cultivateurs du Canada ont perdu beaucoup par le manque de marchés plus libres. En prenant comme base les statistiques de l'année expirée le 31 mars 1910, on trouve que la valeur des produits de la ferme exportés aux Etats-Unis—chevaux, bestiaux, porcs, moutons, volailles, autre bétail vivant, blé, seigle, avoine, orge, sarrasin, fèves, foin, paille, pommes de terre, navets et autre légumes—était approximativement de $5,763,837, sur lesquels il a fallu payer un droit de plus de $1,568,517 afin de pouvoir vendre ces produits sur le marché. Comme les statistiques rapportées dans le rapport annuel ne donnent pas la valeur marchande de chevaux, ni le poids des volailles préparées exportées, il faut ajouter les montants approximatifs de ces deux item à la perte ci-dessus mentionnée, résultant du paiement nécessaire du droit dans les conditions existantes actuelles.

Les achats de machines durant la même période se sont élevés à $3,148,552 sur lesquels le consommateur a dû payer une taxe de tarif se montant à $631,131 ce qui n'est pas une faible charge à ajouter au prix déjà élevé des machines.

Le traité de réciprocité projeté aurait réduit de $139,031 le montant de ce droit et aurait été pour nous un profit d'autant.

Cependant, ce n'est pas seulement le montant additionnel de droit qui doit être pris en considération; mais il faut se rappeler que, en sus de l'augmentation du montant réel de la taxe, il faut prendre en considération un autre 50 pour 100 ou $315,560 comme remise de l'agent ou du manufacturier sur le placement fait par lui en payant le droit de protection lorsqu'il a fait entrer les marchandises dans ce pays.

La même condition s'applique à tous les articles mentionnés au traité de réciprocité. Il sera probablement nécessaire de les énumérer de nouveau, et les chiffres donnés ici feront voir que les provinces de l'Ouest ont perdu par la défaite du traité.

Tous les produits agricoles échangés entre les deux pays n'ont pas été pris en considération, mais afin de faire comprendre exactement combien ce commerce a grandi pendant les quelques années dernières, nous donnons les chiffres qui suivent:—

Exportations et importations du Canada de produits agricoles, y compris, fruits, grains, farines, céréales, foin, paille, légumes et autres produits agricoles, d'animaux et leurs produits, y compris tout bétail vivant et produit de viande, pour les années 1906 à 1910, inclusivement:—

1906.

Exportations du Canada aux Etats-Unis—Produits agricoles...	$ 5,779,964
Exportations du Canada aux Etats-Unis—Animaux..	7,259,329
	$13,039,293
Importations des Etats-Unis au Canada—Produits agricoles...	$18,606,611
Importations des Etats-Unis au Canada—Animaux..	10,043,475
	$28,650,086

Neuf mois de 1907.

Exportations du Canada aux Etats-Unis—Produits agricoles...	$ 2,223,941
Exportations du Canada aux Etats-Unis—Animaux..	6,035,029
	$ 8,258,970
Importations des Etats-Unis au Canada—Produits agricoles...	$18,889,940
Importations des Etats-Unis au Canada—Animaux..	8,630,441
	$27,520,381

1908.

Exportations du Canada aux Etats-Unis—Produits agricoles...	$ 3,123,689
Exportations du Canada aux Etats-Unis—Animaux..	7,729,137
	$10,852,826
Importations des Etats-Unis au Canada—Produits agricoles...	$24,543,472
Importations des Etats-Unis au Canada—Animaux..	10,085,695
	$36,629,167

1909.

Exportations du Canada aux Etats-Unis—Produits agricoles...	$ 4,120,244
Exportations du Canada aux Etats-Unis—Animaux..	7,364,546
	$11,484,790
Importations des Etats-Unis au Canada—Produits agricoles...	$19,890,388
Importations des Etats-Unis au Canada—Animaux..	9,813,929
	$29,704,317

1910.

Exportations du Canada aux Etats-Unis—Produits agricoles...	$ 8,204,250
Exportations du Canada aux Etats-Unis—Animaux..	10,629,614
	$18,833,864
Importations des Etats-Unis au Canada—Produits agricoles...	$21,233,419
Importations des Etats-Unis au Canada—Animaux..	11,836,463
	$33,069,882

Il est intéressant de remarquer que nos exportations comprenaient en grande partie: du lin, des fruits, y compris une très grande quantité de pommes, de l'orge, de l'avoine, du blé, du son, des céréales, de la farine, du foin, du chanvre, du sucre d'érable, des graines de luzerne et de lin, de la paille, des pommes de terre, des navets et autres légumes; des bêtes à cornes, chevaux, moutons, volailles; des conserves de viandes; des fourrures; des peaux; du lait et de la crème; de la laine.

Nos importations comprenaient en grande partie des produits agricoles, farines de blé, de riz et de sagou; du macaroni, vermicelle, etc.; des fèves, du maïs, du son, des céréales, de la farine, des amandes de cacao, des fruits, comprenant dans une grande quantité les bananes, oranges, citrons, ananas, etc.; du malt, des graines, du tabac, des légumes; des cochons; des œufs; des fourrures; des peaux; de la graisse et ses composés, du jambon, du porc.

18 mars 1912.

M. Geo. Lane,
Calgary, Alta.

Cher monsieur Lane,—Ci-inclus des chiffres qui feront voir la position relativement aux wagons ici le 8 février 1912. Ces chiffres sont exacts, vu que je les ai pris moi-même dans le livre de commandes de wagons.

J'inclus aussi un exemple de feuille de balance d'un cultivateur indiquant dans quelle position il a été mis par l'état de choses actuel. Je suis fâché de n'avoir pas eu le temps de vous parler plus longtemps, vu que je ne suis pas certain que c'est le renseignement que vous désirez.

Bien à vous.

M. F. W. GREEN, est rappelé:

M. GREEN.—Je voulais seulement appuyer ce que je dis sur l'état produit par M. Fream.

Par l'honorable M. Talbot:

Q. Cet état se rapporte à la question qui vous a été posée relativement aux articles qui tombent sous l'effet du traité de réciprocité?—R. Oui.

Par l'honorable M. Pope:

Q. Comment se fait-il que vous êtes ici? Avez-vous été appelé devant ce comité? —R. Oui.

Q. Par dépêche?—R. Oui.

Q. Qui a envoyé la dépêche?—R. M. Edwards.

Q. Quand l'avez-vous reçue?—R. Elle m'est parvenue vendredi de la semaine dernière.

M. GREEN.—Au moment de l'ajournement, hier, je tentais de faire voir les pertes que nous avons subies dans notre commerce de grain. J'ai parlé des deux item qui ont donné une perte de cinq millions de dollars chacun. J'ai démontré qu'il y a encore entre les mains des cultivateurs cinquante millions de boisseaux qui auraient passé dans les mains des meuniers, de l'exploitant d'élévateurs, et que les cultivateurs auraient leur argent si le marché n'avait pas été bloqué. En conséquence de cet état du marché, les cultivateurs payaient l'intérêt sur la valeur totale de ce produit estimé à 70 cents le boisseau, soit $35,000,000. L'intérêt à 7 pour 100 sur ce montant pendant six mois serait de $1,400,000. Les gens voulaient leur argent, et dix pour cent est l'intérêt commun sur les billets après échéance. Je crois pouvoir dire sans exagération que sur ces cinquante millions de boisseaux, vingt-cinq pour cent au moins seront une perte totale. Une grande partie de ce grain est humide et a été jetée, et je crois que mon estimation est juste. En portant cette quantité à 70 cents le boisseau, cela représente une perte additionnelle de $8,750,000. Sur la balance de 37,500,000, la moitié au moins, je crois, perdra son prix, et au même prix de 70 cents le boisseau cette perte serait de $13,125,000. Notre perte totale serait de $33,275,000. J'ai consulté plusieurs personnes à ce sujet et elles ne trouvent pas mes chiffres trop élevés. Telle est la perte totale pour le commerce de grain de l'Ouest seulement. Je soumets que ce sont toutes des pertes contre lesquelles le cultivateur ne peut se prémunir par aucun système d'assurance. Il ne peut les porter contre aucune autre classe de produits qu'il a à vendre comme cela se fait dans d'autres genres d'affaires. Il n'a rien autre chose à faire qu'à payer la perte. Les produits sont périssables et ils doivent être vendus ou considérés comme perdus. Tout le commerce de grain de la Saskatchewan est, sans aucun doute, je crois, entre les mains d'une coalition gigantesque de banquiers et compagnies de chemins de fer opérant en vertu de chartes fédérales, sur lesquels la population de notre province n'a absolument aucun contrôle. Ils peuvent exercer un pouvoir arbitraire, bloquer le marché , rendre l'argent difficile et ainsi réduire les prix à volonté dans toute partie du pays.

Par le Président:

Q. Vous pourriez difficilement blâmer la réciprocité pour cela?—R. Certainement, j'en blâme la réciprocité.

Par l'honorable M. Pope:

Q. La même chose s'applique à tout ce que vous dites. Naturellement c'est votre objet, jusqu'à ce que j'en vienne à la fin, et je pense que vous trouverez un terme qui fera quelque différence. Je comprends que vous tendez à faire entendre que la réciprocité remédierait à cela?—R. Oui, j'essaie de démontrer que nous avons subi ces pertes à cause de cela, et maintenant nous voulons quelque autre alternative. Il nous faut une compensation quelconque. J'aimerais à prouver mes avansés et vous faire comprendre ce que j'entends lorsque je dis qu'il y a une coalition gigantesque. Parmi les témoignages rendus devant le comité du Sénat l'année dernière relativement au bill (Q): "Loi concernant les grains", je trouve une déclaration de Frank B. Wells, de Minneapolis, au cours de laquelle il dit:—

Pendant plusieurs années, la corporation que je représente a eu des relations d'affaires suivies et cordiales avec plusieurs des institutions financières les plus considérables du Canada, et c'est à leur suggestion et à leur demande, aussi bien qu'à la suite de notre propre appréciation de l'avenir du Nord-Ouest canadien comme pays producteur de grain, que nous avons fait nos premiers placements dans l'industries des élévateurs au Canada. Il y a douze ans, lorsque nous avons visité le Nord-Ouest canadien pour la première fois, les propriétaires de plusieurs des élévateurs régionaux les plus considérables offraient leur propriété en vente, croyant évidemment que l'industrie, telle qu'alors exercée, avait passé sa période la plus avantageuse. Nous décidâmes alors de différer tout placement en attendant des développements ultérieurs dans le commerce de grain du Canada. Plus tard, notre attention fut attirées sur les occasions offertes de placement dans le territoire qui s'ouvrait alors rapidement par la construction du chemin de Canadien-Northern, vu que cette nouvelle région était insuffisamment fournie d'élévateurs régionaux, et que plusieurs sections n'avaient pas de marchés où le producteurs pouvait disposer de son grain.

Les fonctionnaires du chemin de fer Canadian-Northern étaient extrêmement anxieux d'intéresser les marchands de grain dans la construction d'élévateurs à des endroits du pays le long de leur ligne; et il était évidemment nécessaire qu'il fallait marchés à grain établis par tout le vaste territoire qu'ils ouvraient avec une rapidité sans précédent.

Après une soigneuse exploration de la région traversée par le chemin de fer Canadian-Northern, nous informâmes les fonctionnaires de la compagnie de chemin de fer que nous étions prêts à commencer les travaux et à garantir la construction d'un certain nombre d'élévateurs régionaux dans un délai donné, pourvu que nous puissions obtenir, par bail, le contrôle des élévateurs du Canadian-Northern à Port-Arthur. Un bail a été finalement conclu dans ces termes.

Vous noterez que notre placement entier à des points régionaux fut basé sur le contrôle des élévateurs de tête de ligne, et cela pour la raison que, aux Etats-Unis, il nous a été démontré, à plusieurs reprises, que dans l'évolution de l'industrie des élévateurs, tôt ou tard, il devient nécessaire d'exploiter des grands élévateurs régionaux conjointement avec les élévateurs de tête de ligne, tout comme les facilités de tête de ligne sont désirables et, même presque nécessaire pour l'opération économique d'un chemin de fer. Jusqu'à date nous avons placé dans des élévateurs régionaux, le long de la ligne du chemin de fer Canadian-Northern seulement, environ trois quarts d'un million de dollars, et nos plans étaient pour la construction d'élévateurs en nouveau territoire aussi rapidement qu'il était ouvert par les lignes d'embranchement du Canadian-Northern. Si, cependant, nous sommes empêchés, par la loi, de détenir des actions tant dans les élévateurs régionaux que dans les élévateurs de tête de ligne, nous ne nous soucions pas d'augmenter notre placement fixe aux points régionaux. Nos compagnies canadiennes opèrent en vertu de chartes accordées par le gouvernement fédéral, aux termes des-

quelles elles sont spécialement autorisées à acheter et à vendre du grain, à acheter, construire ou louer des élévateurs, tant aux points régionaux qu'aux points de tête de ligne, à exploiter ces élévateurs, etc., etc., et les pouvoirs accordés par ces chartes n'ont jamais été outrepassés.

Non seulement notre placement fixe en Canada a augmenté avec une grande rapidité pendant les cinq dernières années, mais à cause de notre responsabilité financière bien connue et de notre longue expérience comme marchands de grain et gardes-magasins, nous avons pu étendre le crédit à nos corporations canadiennes, ce qui leur a permis d'aider matériellement l'achat et la vente des récoltes de grain dans le territoire qu'elles desservent.

Dans bien des cas, la construction que nous avons faite d'élévateurs régionaux jusqu'à cette date a été d'une nature préparatoire; quelquefois les élévateurs ont été construits avant la mise en service du chemin de fer, donnant ainsi au cultivateur un marché pour son grain; en faisant ces développements, nous avons naturellement dû compter sur le profit futur plutôt que sur le profit immédiat.

Il faudrait observer que, dans une région nouvelle, les cultivateurs vendent généralement la majeure partie de leurs récoltes pendant une période de trois mois à l'automne; pour cette raison, il est particulièrement nécessaire que, dans ces endroits, des élévateurs soient fournis sans délai.

Si le bill "Q" du Sénat, dans sa forme actuelle, entrait en vigueur, la valeur de nos placements au Canada serait de suite sérieusement diminuée, et, en notre qualité d'actionnaires tant dans les élévateurs régionaux que dans les élévateurs de tête de ligne, nous serions sujets à une poursuite criminelle en vertu de la loi, nonobstant le fait que les corporations dans lesquelles nous sommes intéressés exercent simplement les pouvoirs qui leur sont donnés dans leurs chartes par le gouvernement.

Le caractère de nos placements est tel que, en vertu de la loi projetée, nous serions encore des contrevenants criminels même si nous pouvions disposer de nos intérêts dans les élévateurs régionaux en Canada, car nous sommes de forts actionnaires dans les compagnies de grain et d'élévateurs qui font des opérations aux Etats-Unis et, comme tels, nous ne pourrions légalement posséder des actions dans un élévateur de tête de ligne canadien.

Comme résultat des conditions exposés ci-dèssus, il nous reste que deux cours à suivre: premièrement, faire défaut à notre bail des élévateurs de tête de ligne, abandonnant par là les moyens même sur lesquels reposait tout notre placement.

Je désire maintenant attirer votre attention sur le témoignage de M. Heffelfinger. Il dit:—

La compagnie de chemin de fer désirait avoir de grandes facilités le long de sa voie ferrée, et elle prit des dispositions pour que des élévateurs additionnels et des marchés pour le grain fussent établis à mesure que les nouvelles lignes étaient construites. Les dispositions de ce contrat obligeaient l'*Atlas Elevator Company, Limited* et le *Security Elevator Company, Limited*, (la première possédée par les intérêts Douglas et la seconde par les intérêts Peavey) à construire chacune 80 élévateurs régionaux (faisant un total de 160) dans le délai de cinq années. Cela signifiait l'emploi d'un million de dollars. Le contrat exigeait aussi que 10 pour 100 des élévateurs (soit 16) devraient être construit à des points contigus et aussi aux points de réunion des voies où il y a une élévateur en concurrence. Ces deux derniers item demandaient un emploi additionnel de $150,000 et plus. Je puis ajouter que, dans la plupart des cas, le placement était sans profit pour les compagnies d'élévateurs, ces derniers étant construits pour la protection des affaires de la compagnie de chemin de fer, et à des endroits que les compagnies d'élévateurs désident éviter.

Plus loin, on lui a posé la question suivante:—

Q. Vous avez entendu la déclaration faite par M. Seale, relativement au louage du Canadian-Northern?—R. Oui.

Q. Il m'a laissé sous l'impression que la Compagnie du Canadian-Northern n'aurait pas consenti ce bail sans qu'il y eût un engagement, de la part de votre compagnie, de construire un certain nombre d'élévateurs à grain dans la région?—R. Je veux expliquer cela et donner quelques détails. J'étais à New-York—en premier lieu, M. Peavey, lui-même, par l'intermédiaire de quelqu'un, avait été chargé par les banquiers d'aller au Canada. Il y a douze ans, je me rendis là pour m'enquérir. Trois des principales lignes mentionnées ici étaient alors à vendre et nous furent offertes. Les conditions des affaires à cette époque n'étaient pas avantageuses, parce que nous sommes banquiers et entreposeurs, et nous ne voulons faire partie d'aucune entreprise où nous ne pouvons absolument vendre notre grain pour livraison future. Nous ne spéculons en aucune façon. Alors, les conditions n'étaien pas favorables à cette époque. Quelques-uns de nos amis au Canada avaient eu différentes occasions de parler à la maison Mackenzie et Mann, de sorte que ces messieurs connaissent notre nom et nos affaires. Il y a cinq ans, je rencontrai le colonel Davidson à New-York et il me dit que la maison Mackenzie et Mann aimerait nous voir prendre l'un de leurs élévateurs de tête de ligne. Je lui fit remarquer que nous ne songerions pas à aller au Canada à moins d'avoir un élévateur de tête de ligne. Il me dit: "Je pense que si vous causez de l'affaire avec eux, vous pourrez obtenir un bail de ces élévateurs de tête de ligne." Je lui répondis: "Très bien, j'en parlerai à mes associés." Lorsque je fus revenu à domicile, M. Wells et moi adressâmes une dépêche télégraphique à MM. Mackenzie et Mann les informants que nous serions très heureux de conférer avec eux. Nous nous rendîmes à Toronto. L'une des conditions fut que nous n'examinerions même pas les affaires de la maison avant d'avoir un bail de ces élévateurs de tête de ligne, sachant ce qui devait finalement arriver. Ils y consentirent enfin, et par notre contrat par écrit nous nous engageâmes à construire cinquante élévateurs régionaux, avant même de prendre en considération le fait que les négociations relatives aux élévateurs de tête de ligne devaient être réglées.

Quelques mots du témoignage de M. Gage:—

En ma qualité de vice-président et gérant général de la *Consolidated Elevator Company*, laquelle possède à Fort-William un élévateur de tête de ligne à l'épreuve du feu (huiles, acier et béton), d'une capacité de 2,000,000 de boisseaux, permettez-moi de vous exposer l'effet qu'auraient les articles 123 et 242, particulièrement, de la loi concernant les grains actuellement en discussion. L'édifice de la compagnie ci-dessus, pour une capacité d'un million de boisseaux, a été construit en 1906 et une addition pour une capacité d'un autre million de boisseaux a été complétée en 1910, représentant un placement total de près $1,000,000. Les obligations de la compagnie ont été achetées par la *Minnesota Loan and Mortgage Company* et vendues par elle aux Etats-Unis et au Canada. La seconde émission couvrant la nouvelle addition a été assurée par la même compagnie, à laquelle nous avons dû nous adresser après avoir tenté sans succès de placer les obligations au Canada et en Angleterre. La raison qui m'ont déterminé à venir ici à cette époque est une lettre de la *Minnesota Loan and Trust Company*, exprimant de grandes alarmes au sujet de la loi pendante à Ottawa, l'article 242 spécialement, et son effet désastreux sur les obligations détenues par elle. La base de son prêt reposait sur la garantie des opérations devant être faites à l'élévateur de tête de ligne par suite de la possesion des lélévateurs régionaux par les actionnaires de la *Consolidated*. Les compagnies d'élévateurs régionaux intéressées dans la *Consolidated* sont l'*International Elevator Company*, l'*Imperial Elevator and Lumber Company*, la *North Star Grain Company*, la *Saskatchewan Elevator Company*, *Peter Jansen and Company*, *W. J. Bettingen and Company*, l'*Inland Grain Company*, la *Sas-*

katchewan and Western Elevator Company, possédant 230 élévateurs régionaux qui représentent environ $1,250,000. Ainsi, 95 pour 100 des opérations consolidés originent des élévateurs régionaux alimentaires, et la balance est fournie en grande partie par trois fortes compagnies meunières qui n'ont pas d'élévateurs de tête de ligne à Fort-William.

Je vous soumets, messieurs, que ces témoignages prouvent de façon indéniable quelque chose au moins de la terrible coalition qui tient dans ses serres tout le commerce de grain de trois provinces de l'Ouest et font voir quelle lutte ont dû faire les cultivateurs de la Saskatchewan au sujet du blocus des wagons et de leur distribution, qui ont eu pour effet la situation qui aurait été changée si le traité de réciprocité eût été mis en vigueur. Une autre porte nous eût été ouverte et nous aurions eu l'occasion d'avoir d'autres acheteurs. On a beaucoup parlé de la culture mixte et de ses effets. Une adoption plus générale de la culture mixte dans la Saskatchewan est pratiquement impossible. Tout simplement, elle ne peut être faite dans un sens général quelconque, car du moment où nous produisons plus que suffisamment pour fournir aux besoins locaux, la loi de l'offre et de la demande nous amène au niveau des prix du monde sur les seuls marchés qui nous sont ouverts, moins les frais de transport; et les produits comme le bœuf, le porc, le mouton, les chevaux, le beurre, le fromage, les œufs, les volailles, les navets, les pommes de terre, les choux, le foin sont des produits non profitables où nous pourrions exceller, mais qu'il est impossible d'exporter, de notre province du moins, dans les conditions actuelles—les taux élevés de transport, les longues distances à parcourir, les exactions de l'intermédiaire rendent ce commerce impraticable. L'achat et la vente des produits de la laiterie et des viandes sont une peine de chaque jour de la semaine pour les pauvres par tout le monde. Nous avons essayé nous-mêmes. J'ai dû vendre le porc à 4½ cents la livre, le bœuf à 2½ cents, le beurre à 10 cents, et je ne veux pas que mes garçons aient à se soumettre à une telle concurrence ou une telle vie, ni que mes filles épousent des cultivateurs qui ont à s'y soumettre. Je dis encore que notre province souffre du manque de facilités pour pratiquer la culture mixte, qu'elle souffre du manque de marchés variés. Nos cultivateurs croient que le meilleur encouragement dans cette ligne était la porte ouverte que l'on offrait et qui a été fermée le 21 septembre dernier par la majorité des habitants des villes de l'Ontario qui voulaient forcer les cultivateurs de l'Ouest à adopter un système de culture où ils ont échoué eux-mêmes. Le détail de nos pertes causées par le manque d'occasions d'acheter nos provisions est une autre ligne d'arguments que l'on peut produire. Ils sont donnés plus clairement dans les états préparés par M. Fream relativement aux marchandises y mentionnées et les droits qui auraient pu être épargnés. Je crois que la plus grande perte est possiblement celle de l'occasion du moment; de fondre la masse hétérogène des nouveaux colons en une nationalité canadienne loyale. Les anciens colons entretiennent un sentiment d'inquiétude. Ils semblent croire que leurs intérêts ont été vendus comme autant de têtes de bétail. Ils ont été trahis par la majorité dans les cités de l'Est. La Saskatchewan sent que, en retenant ses terres, en la dépouillant d'une large partie de son territoire et en la donnant au Manitoba, elle a été privée de ses droits sans rien recevoir en retour. Cette imposition est vivement ressentie. La majorité de la population semble la ressentir beaucoup plus vivement que moi individuellement.

Par l'honorable M. Bell:

Q. Qu'entendez-vous en disant que vous avez été dépossédés des terres appartenant à la Saskatchewan?—R. Cela était dans notre arrangement.

Q. N'avez-vous pas eu tout ce qui constituait la part de la Saskatchewan?—R. Non, les terres ont été retenues dans l'arrangement.

Q. Je croyais que vous aviez dit quelque chose à l'effet que des terres avaient été retenues et données au Manitoba. Vous parlez de vos terres?—R. Oui, tout cela con-

tribue à créer l'état d'inquiétude que j'essaie de vous décrire. J'aimerais vous lire quelques extraits qui portent plus ou moins sur la question.

Par le Président:

Q. Entendez-vous rapporter cette question de terrain à la réciprocité?—R. Oui, j'entends y imputer cet état d'inquiétude. Je veux mentionner autre chose au sujet de la concurrence qui aurait résulté de la réciprocité. Nous avons eu une conférence avec les commerçants de grain à Winnipeg, l'an dernier, lorsqu'on pensait que ce traité devait entrer en vigueur. Les commerçants de grain ont adopté la résolution suivante: "Attendu que cette conférence à reconnu que la réciprocité sur le grain avec l'Amérique introduira dans le commerce du grain un élément de concurrence de la part des Etats-Unis, et pour le maniement et pour le transport du grain canadien, elle sent que, en autant que la chose peut se faire sans nuire au producteur canadien, le commerce, autant que possible, doit être gardé sur les marchés du Canada." Je soumets que les commerçants de grain eux-mêmes étaient convaincus que la concurrence serait introduite et les compagnies de transport anticipaient de cette concurrence les résultats les plus graves.

Je désire maintenant vous soumettre quelques lettres que j'ai reçues au sujet du blocus du grain, de la question des élévateurs de tête de ligne et d'autres matières:—

> Attendu que le blocus du grain aux élévateurs de tête de ligne est désastreux pour le cultivateur—et attendu que les conditions actuelles amèneront, en toute probabilité, une répétition de ce blocus pendant l'automne de la présente année, et attendu que cet état de choses signifie, pratiquement, la ruine du cultivateur: A ces causes il est résolu que nous, la *Warman Grain Growers Association,* pressons fortement notre exécutif central de demander au gouvernement de la Saskatchewan d'établir d'immenses entrepôts aux points centraux convenables, pour aider dans une certaine mesure le cultivateur dans le transport et la vente de son grain. —Adopté.

En voici une autre:—

> Discutant le fait que ces messieurs ne nous donnaient pas ce que nous demandions, ne nous donnant pas même ce qu'ils ont promis, et faisaient délibérément ce que nous leur demandions de ne pas faire, la question a été soulevée que ces porteurs de drapeaux, qui se vantent de leur loyauté, faisaient beaucoup pour rendre plus tendues les relations de la population de l'Ouest avec le Canada de l'Est. Le feu couve sous la cendre depuis longtemps, l'opinion est que l'Ouest est rançonné de bien des façons par les intérêts de l'Est. Ce sentiment grandit rapidement, on l'exprime plus ouvertement, il en a été fait mention dans les législatures provinciales, et nos députés ont exprimé l'opinion qu'il faudrait bien peu pour mettre le feu aux poudres. Si les grands intérêts de l'Est pensent que la réciprocité est lettre morte et que les cultivateurs de l'Ouest vont tout endurer sans rien dire, on fait une très grande erreur, et on devrait faire une autre tournée à travers les provinces de l'Ouest pour juger de l'état d'esprit de ceux qui luttent.
>
> Si jamais la question de séparer l'Ouest de l'Est prend beaucoup d'importance, ce qui est fort à craindre, quelques-uns de ces hommes loyaux auront beaucoup à répondre.
>
> Une chose est certaine, c'est que notre grand Dominion doit progresser et remplir dignement sa place dans l'empire dont nous sommes justement fiers. Une partie ne doit pas être sacrifiée à la convoitise de l'autre, mais tous nous devons avoir un même traitement équitable.

Je veux dire que l'expression dont il est fait usage dans cette résolution est bien comprise par ceux d'entre nous qui connaissent à fonds les sentiments de la population de cette province. J'ai cru devoir vous faire ces observations maintenant. Je ne sais

si c'est le temps et le lieu convenables, mais je désirerais qu'elles viennent à la connaissance de ceux qui sont responsables pour le gouvernement de ce pays. J'ai d'autres résolutions indiquant les terribles résultats du blocus. J'en ai une ici qui démontre qu'il en est le résultat dans les nouvelles parties de cette région. En voici une de Sanburn, Saskatchewan. C'est une endroit dans la division du Lac-de-l'Oie. "Je suis le suivant sur la liste des wagons."

F. GREEN,
Moosejaw,

Secrétaire de la "Grain Growers Ass.".

Je suis le suivant sur la liste et on m'a alloué un wagon à Sovereign. Le gérant de l'élévateur du Lac-de-l'Oie a pris mon wagon et prétend que le livre des wagons est nul sur les lignes en voie de construction; il a une lettre à cet effet du commissaire d'entrepôt. Que peut-il être fait?

ALEX. GOLDIE,
Sovereign.

Ce n'est qu'une lettre typique de centaines que nous recevons. Les exploitants d'élévateurs prennent avantage des cultivateurs et les forcent à vendre leur grain à l'élévateur lorsqu'ils ne veulent pas faire passer le grain par l'élévateur. C'est là l'une des raisons pour lesquelles ils veulent une plate-forme de chargement et pourquoi ils veulent l'adoption de la réciprocité et, si possible, l'abolition de cette terrible coalition qui pressure les cultivateurs de la région. Je ne puis employer des termes assez forts pour exprimer les sentiments entretenus par ces cultivateurs dans leur grande misère.

En voici une autre:—

Considérant que le blocus actuel du grain aux points de tête de ligne est désastreux pour les cultivateurs généralement, et

Considérant que l'étendue augmentée des terres en récolte et l'extension de lignes d'embranchements de chemins de fer dans le nouveau district amèneront probablement une répétition de ce blocus dans une forme plus prononcée pendant l'automne de la présente année;

Qu'il soit en conséquence résolu que nous, membres de la division "Park" de la S.G.G.A., pressions notre exécutif central de demander au gouvernement d'établir de grands entrepôts internes à tels points de la province qui seront trouvés convenables, afin de prévenir un blocus probable du grain, qui serait pratiquement la ruine pour plusieurs cultivateurs de la province.

En voici une autre de la part de la même association:—

Distribution des wagons—Paragraphe E.

Considérant que l'amendement projeté à la Loi des grains, spécialement le paragraphe E, est diamétralement opposé aux intérêts des cultivateurs;

Qu'il soit en conséquence résolu que nous, membres de la division "Park" de la Sask., G.G.A., pressons l'exécutif central de protester le plus emphatiquement possible contre toute telle altération dans la loi relative à la distribution des wagons, et que cette résolution soit immédiatement transmise au Sénat.

Proposée par A. J. MERAU, appuyée par J. J. WALL.—Adoptée.

Tout ce que je viens de dire est à propos des pertes que nous avons subies. Je désirerais dire un mot au sujet du grain, car tout nuage se dissipe; je crois que nous nous sommes assuré un gouvernement désireux de maintenir l'intégrité de la fédération canadienne et aussi de l'empire, j'espère. Le blocus des wagons doit être levé. Le

gouvernement est tenu de trouver une solution. Sa politique avouée est de construire des fabriques canadiennes. Nous avons le produit brut, le blé. Que le gouvernement construise des moulins ou qu'il encourage la construction de moulins, que le grain soit moulu aussi près que possible du lieu où il est produit; que les moulins soient mis en opération le plus tôt possible et que le capital soit placé dans ces moulins. Le capital placé dans un bon moulin de l'intérieur fera plus pour diminuer le blocus des wagons, pour aider à la culture et produire un marché domestique que quatre fois le capital dépensé dans les élévateurs de tête de ligne, soit à Fort-William, Port-Arthur, à la baie d'Hudson ou à Minneapolis. Donnez-nous des moulins et des entrepôts intérieurs, et si les capitalistes canadiens veulent conserver le commerce canadien, qu'ils se rendent là où se trouvent le produit brut et le manufacturent.

Par le Président:

Q. Qu'entendez-vous par faire violence?—R. Eh bien, nous devons avoir une ouverture.

Q. Je craignais que vous n'entendiez violer la constitution.

Par l'honorable M. Talbot:

Q. Deux ou trois fois, une fois spécialement en parlant de cette résolution plus haut mentionnée, il a été question des taux de transport; avez-vous fait quelque comparaison entre les taux de transport dans l'ouest du Canada et ceux dans les provinces de l'Est? Avez-vous un état que vous pouvez déposer?—R. Non. Nous avons adopté une résolution à cet égard, et nous avons compris que la commission des chemins de fer s'occupe de cette question, ou qu'un comité spécial a été nommé à cette fin, et le gouvernement de notre province a nommé des experts pour étudier cette question. Je n'ai pas d'état à déposer. Je sens que c'est une question trop compliquée pour que je puisse l'expliquer. Je pense que nous pourrions facilement obtenir un état.

Par l'honorable M. Kerr:

Q. Vous avez parlé de la construction de moulins locaux comme remède à l'état actuel des choses; quel devrait être le rendement des moulins exploités dans cette région pour qu'ils soient rémunératifs, même s'il y avait des boni?—R. Les boni ne sont pas nécessaires. Tout ce qu'il faut, ce sont des Canadiens actifs et assez riches pour construire ces moulins et les exploiter.

Par l'honorable M. Pope:

Q. Comment à réussi ce moulin de Moosejaw, qui a été incendié?—R. Ce moulin de Moosejaw est l'un des plus importants du Dominion et faisait de belles affaires. On l'appelle le moulin Robin Hood. Son incendie est l'une des plus sérieuses catastrophes pour les cultivateurs. Le moulin que l'on est actuellement à construire consommera 25 wagons de blé par jour. Avec la vitesse ordinaire, disons 30 jours ouvrables par voyage, il faudrait 750 wagons pour fournir à cette ligne 25 wagons de blé par jour et le livrer à Fort-William, Duluth ou Minneapolis, ou à tout autre endroit à 800 milles de distance. Or les moulins Robin Hood, dans des conditions ordinaires, peuvent faire la même chose avec 150 wagons, parce que le trajet des moulins, aller et retour, peut s'effectuer en une semaine.

Par l'honorable M. Talbot:

Q. En outre, les produits dérivés sont laissés dans le pays et seront un encouragement pour ceux qui veulent exploiter la laiterie, élever des porcs et généralement faire de la culture mixte?—R. Oui. Et cela fournirait du travail pour les hommes dans cette région et créerait une demande pour d'autres produits. Il n'y a pas de doute pour cela si nous manufacturons les choses que nous produisons là. Je soumets qu'il

est du devoir de quelqu'un de s'efforcer de faire cesser l'état de choses qui existe parmi les cultivateurs, nous avons presque un conflit de chaque jour pour déterminer qui a le droit d'expédier son grain le premier. Je me demande si la population canadienne se propose de continuer d'agir ainsi.

Par le Président:

Q. Laissant de côté cette clause, le paragraphe E auquel vous avez objection, n'avez-vous pas un système régulier pour la distribution des wagons? Avez-vous quelque amélioration à ce système à suggérer?—R. Nous suggèrerions, comme amélioration au système de distribution des wagons, le droit individuel de chacun à un wagon à tour de rôle.

Q. Mais n'est-ce pas la pratique?—R. C'était la pratique.

Q. Ne sera-ce pas la pratique?—R. Ce ne sera pas la pratique si vous ne retranchez pas cet amendement.

Q. Admettant qu'il soit retranché, ne sera-ce pas la pratique?—R. Si c'est la pratique, elle doit être mise en vigueur?

Q. N'est-elle pas mise en vigueur?—R. Non. Nous pourrions suggérer une amélioration réelle dans l'administration du service actuel de distribution des wagons. Nous sommes embarrassés par cette combinaison dont je vous ai parlé et qui fraude le cultivateur. La lettre que je vous ai lue est typique.

Q. Je supposais que cette disposition, qui date de 1908, avait été faite à la suggestion des cultivateurs de l'Ouest eux-mêmes?—R. Oui.

Q. Maintenant, vous craigniez qu'une portion en soit retranchée par le paragraphe (*e*) de cette clause?—R. Oui.

Q. Supposons que non, y a-t-il alors quelque chose de plus que vous désirez?—R. Oh oui. Il y a l'administration. Relativement à la distribution des wagons, c'est tout ce que nous demandons pour le présent.

Q. Quel est le taux d'intérêt réclamé par les banques là-bas?—R. Huit pour cent.

Q. Sur le papier commercial ordinaire?—R. Aux cultivateurs, oui.

L'honorable M. Pope.—Les banques le réclament mensuellement, dans bien des cas.

M. le Président.—Est-ce vrai?

L'honorable M. Pope.—Sans doute c'est vrai.

Le Témoin.—Vous ne pouvez obtenir d'argent à moins.

L'honorable M. Pope.—Sur notre ranch, nous payons mensuellement.

Q. Je ne puis voir exactement comment cela se fait, parce qu'un banquier est nécessairement intéressé dans le mouvement du grain et les banques sont le bien des classes pauvres, non pas des marchands; il me semble que ce sont des institutions très nécessaires, et je serais très peiné d'apprendre que les banquiers sont alliés aux élévateurs et aux intéressés dans les chemins de fer et autres au détriment de la population de l'Ouest?—R. Il n'y a personne qui le regrette plus que nous, mais c'est un fait.

Par l'honorable M. Talbot:

Q. Sur les comptes périmés, quel est le taux d'intérêt chargé par les mécaniciens et les marchands?—R. Dix pour cent toujours sur les effets périmés; je puis ajouter que, naturellement, les conditions s'améliorent, mais j'ai dû payer moi-même 24 pour 100 à une banque privée; je ne pouvais obtenir d'argent ailleurs; un cultivateur ne peut se procurer d'argent ailleurs lorsqu'il est réellement dans le besoin.

Q. Voulez-vous dire que les banques n'ont pas comme coutume de prêter des deniers aux cultivateurs par tout le pays?—R. Les banques prêtent aux cultivateurs lorsqu'ils ont amplement de garanties à offrir. Dans le cas où un cultivateur a un wagon sur la voie et le connaissement en main, les banques lui refuseront une avance de deniers sur ce connaissement; mais du moment que ce connaissement arrive à Win-

nipeg et est entre les mains du commerçant de grain, les banques avanceront à ce dernier l'argent pour payer le cultivateur. J'ai vu bien des fois les banques refuser d'avancer de l'argent à un cultivateur et l'avancer au commerçant de grain sur le même document.

Par l'honorable M. Kerr:

Q. Vous entendez un connaissement sur le wagon, non pas dans l'entrepôt?—R. Oui, sur le wagon.

Par l'honorable M. Talbot:

Q. Les marchands d'instruments aratoires ont deux prix,, l'un pour les ventes au comptant et l'autre pour les ventes à crédit?—R. Oui.

Q. Quelle est la différence entre les deux?—R. Je pense que si vous achetez une lieuse au comptant vous pouvez l'acheter pour $170; si vous payez dans un délai de deux ans, vous aurez à payer $185 pour une lieuse de deux pieds.

Q. Et vous payez l'intérêt sur ce prix?—R. Oui, certainement, à 8 pour 100.

Q. En ajoutant $15 à cette somme, cela représente que vous avez environ 12 pour 100?—R. Oui.

Par l'honorable M. Bostock:

Q. Y a-t-il quelque raison spéciale pour laquelle on a établi ce moulin à farine à Moosejaw plutôt qu'à tout autre endroit? Y a-t-il un pouvoir d'eau spécial?—R .Non, ils tirent leur combustible d'une distance de quelques cents milles, et ils achètent leur blé dans différents districts aux alentours. Ils vendent une partie de leur farine à la mère patrie, mais la plus grosse part ne va pas plus loin qu'à 50 milles à l'est du moulin. Je crois que la majeure partie est dirigée sur les marchés de l'Ouest. Le gérant m'a fait privément une déclaration il y a quelques jours, avant que je vienne ici. Il me dit que si la réciprocité eût été adoptée et les droits enlevés, les cultivateurs auraient été dans une bien meilleure position et qu'ils pourraient facilement faire de la concurrence, et que si le traité avait été mis en vigueur ils auraient immédiatement construit un moulin d'une capacité double de celui qu'ils ont aujourd'hui. Il dit que les états de l'ouest, les Dakotas, le Montana auraient tous été des marchés ouverts qu'ils auraient pu fournir de leur moulin de Moosejaw et faire concurrence avantageusement aux moulins de Minneapolis.

Par l'honorable M. Talbot:

Q. Le moulin Robin-Hood qu'ils sont à construire est plus considérable que celui qu'ils avaient?—R. Oui.

Par l'honorable M. Bell:

Q. Je suppose que l'avantage de Moosejaw est que c'est un point de distribution? —R. C'est le centre de la grande contrée productrice de grain.

Q. Et plusieurs des chemins de fer commencent à se rendre jusqu'à Moosejaw?— R. Oui, je crois que c'est l'un des meilleurs districts producteurs de grain dans l'Ouest, et c'est ce qui m'a fait m'y rendre il y a trente ans.

DUNCAN MARSHALL, ministre de l'Agriculture, Alberta, est appelé et interrogé.

Je n'ai appris que par les journaux que le comité était en séance. Si je l'avais su avant mon départ de chez moi, j'aurais pu préparer des notes qui seraient plus utiles que ce que je puis dire sans préparation; je n'ai aucun documents avec moi, pas même les bulletins provenant de mon ministère. Si je les avais, je pourrais donner quelques renseignements quant à la quantité de grain entre les mains des cultivateurs, leurs difficultés, etc.; mais je ne les ai pas et ne puis me les procurer. Dans l'Alberta, nous ne sommes pas embarrassés par le blocus du grain, sauf dans la partie méridio-

nale de la province. Calgary-Nord est largement une région de culture mixte et nous ne sommes pas affectés au même point que la partie méridionale de l'Alberta et de la Saskatchewan.

Par le Président:

Q. L'objet de l'enquête est de connaître les incidents de taxation affectant les diverses provinces, et la perte ou le gain pour le Canada résultant de la non mise à effet de la réciprocité?—R. Je croyais que vous discutiez en même temps le bill des grains. En ce qui regarde la réciprocité, la question du grain a été bien présentée. M. Lane, au cours de son témoignage, a traité du bétail et du commerce de chevaux. Par le manque de réciprocité, nous souffrons autant sous le rapport du bétail que sous celui du grain; nous en avons souffert l'année dernière, plus peut-être qu'auparavant. Nous avons eu tant de grain endommagé que nous aurions pu nourrir tout le bétail du Montana si nous avions pu l'amener chez nous. Les animaux du Montana se vendaient à 7½ cents sur le marché de Chicago et on ne payait aux cultivateurs de l'Alberta que 4½ cents pour les animaux de choix. M. Lane dira comme moi que l'Alberta aurait assez de grain pour nourrir les bestiaux si nous les avions. Nous aurons à vendre au printemps des animaux en bon état parce qu'ils auront été bien nourris pendant l'hiver. Ces animaux se vendront jusqu'à $8.85 à Chicago, et il nous est offert 2½ cents de moins par livre chez nous. Cela nous coûterait probablement un cent par livre pour les livrer sur le marché de Chicago. Le cultivateur de l'Alberta qui a dépensé toute sa récolte pour nourrir les bestiaux subira une très lourde perte parce qu'il ne peut atteindre le marché américain. Nous avons une grande quantité de grain de qualité inférieure. Les élévateurs nous en offraient de 18 à 35 cents le boisseau. Il y avait un excellent marché pour ce grain aux Etats-Unis, mais nous ne pouvions l'expédier là, payer le droit et des taux exorbitants de fret. Beaucoup de ce grain est encore entre les mains des cultivateurs. A cause de la température que nous avons eue la saison dernière, il y avait plus ou moins de glace mêlée au grain, et bien qu'il aurait pu être expédié pendant le temps froid, il n'était pas en condition de l'être au printemps. Nous souffrons dans nos affaires parce que nous ne pouvons pas exporter d'animaux à la mère patrie et les y rendre en bon état. Les animaux mis à bord des wagons et expédiés à Montréal sont quatorze jours en chemin et perdent de la valeur tous les jours. Les animaux qui ont été nourris dans les étables en Ontario supportent bien le voyage, gagnent en poids sur le navire et arrivent en bon état dans la mère patrie. Les animaux expédiés de l'Ouest arrivent dans la mère patrie en condition inférieure. Si nous pouvions envoyer ces bestiaux par chemin de fer à Chicago, ils y arriveraient en excellent état. Nous avons beaucoup d'animaux qui font de la viande de premier choix. Nous en avions un grand nombre le printemps et l'automne derniers. Ce printemps nous devrons les vendre à sacrifice parce que la réciprocité n'a pas été établie. La question du beurre a aussi été mentionnée. Il y a une crèmerie à la vallée Trochu. Elle est située à quarante milles d'une gare de chemin de fer. Elle a été établie là parce que les cultivateurs ne pouvaient expédier leur grain. La plus grande partie de leur beurre était expédiée à Spokane et à Seattle et payait le droit et ils y réalisaient un meilleur prix que partout ailleurs. Ils y réalisaient de un demi à trois-quarts de cent de plus qu'ils n'auraient pu avoir dans aucune cité canadienne.

Par l'honorable M. Kerr:

Q. Quel prix réalisaient-ils?—R. Je n'aimerais pas à dire parce que je n'en suis pas certain. Ce qui a été dit du commerce de grain dans la Saskatchewan est vrai du commerce de grain dans l'Alberta.

Par le Président:

Q. M. Lane a dit qu'il y a eu grande diminution dans le nombre des bestiaux dans l'Alberta pendant les cinq dernières années. Il a dit que si vous aviez des mar-

chés libres, vous auriez un grand nombre de bêtes à cornes des Etats-Unis pour manger votre blé endommagé?—R. Il n'y a pas de doute à ce sujet. Si un cultivateur avait pu acheter du bétail l'automne dernier pour manger son blé gelé, il aurait pu faire beaucoup d'argent. J'ai visité la région la semaine dernière et j'ai vue terre après terre avec le grain debout; une partie était battue et les cultivateurs trouvèrent que cela ne paierait pas de battre le reste. Cette manière de faire a deux côtés. Le manque de fourrage dans le Montana aurait permis à nos cultivateurs d'y acheter des animaux à un prix raisonnable et les cultivateurs du Montana auraient pu venir et acheter notre grain pour leurs animaux.

Q. Les pertes que vous semblez avoir subies cette année sont-elles seulement occasionnelles, ou est-ce le cas généralement?—R. Pour ce qui regarde le prix du bétail à l'automne, c'est toujours le cas. Il peut y avoir une année ou le prix varierait. L'automne dernier, il était de trois cents plus bas dans l'Alberta qu'à Chicago. Je vous donnerai un exemple pour vous faire voir comment le cultivateur est atteint. Si un homme a une couple de wagons chargés d'animaux pour le marché et que le prix à Chicago est de $8.85, supposons qu'on lui offre $6.50 à Alberta et qu'il parte pour Chicago avec ses bestiaux: personne ne paiera le droit pour lui et il le doit payer lui-même pour arriver sur le marché de Chicago. Supposons maintenant que le cultivateur arrive chez lui et veuille acheter un morceau de lard. Il va à une épicerie et trouve le lard d'Armour ou de Swift en vente à 28 ou 30 cents. Il dit au marchand que c'est trop cher, mais ce dernier lui répond qu'il ne peut vendre à moins parce qu'il a le droit à payer; il réclame un profit sur le droit et le lard et le cultivateur doit le payer. De sorte qu'il paye des deux côtés.

Par l'honorable M. Bostock:

Q. Sur quelle valeur paye-t-il le droit sur son bétail?—R. Je ne suis pas sûr. Je comprends qu'il y a un taux régulier de droit sur le bétail.

George Lane.—Je désire corroborer ce qu'a dit notre ministre au sujet du bétail expédié à la Grande-Bretagne.

L'un des arguments employés par les bouchers contre nos animaux de l'Alberta et de la Saskatchewan est qu'il sont engraissés à l'herbe, et ils les appellent animaux de ranch pour en faire tomber le prix. S'ils viennent de l'Alberta ou de la Saskatchewan, ils sont classés comme animaux de ranch, de quelque bonne qualité qu'ils soient. Les bouchers abaissent nos prix de sept à douze dollars par tête pour cette raison. Ils expédient les animaux du Montana, qu'ils vendent à Liverpool comme bétail américain et ces animaux se vendent mieux que les animaux de ranch. J'ai tenté d'expédier des animaux en entrepôt par voie des Etats-Unis afin de les mettre sur le marché comme bétail américain et démontrer ce qui en est au gouvernement et au peuple, mais le gouvernement américain n'a pas voulu me permettre de le faire. Ce qui démontre que lorsque nous n'avons qu'un débouché pour nos marchandises nous sommes très génés dans nos opération.

Par l'honorable M. Bostock:

Q. Ces acheteurs viennent-ils d'Angleterre?—R. Lorsque les animaux sont expédiés à Liverpool, les bouchers s'y rendent, au nombre de cinq ou six cents, pour acheter, chaque lundi et jeudi. La première chose qu'ils est de s'assurer combien de têtes de bétail ont été débarquées. On dit que Liverpool peut disposer de 5,000 têtes par semaine à ces ports. Lorsque le nombre atteint 6,000 ou 7,000, le prix du marché baisse. S'il arrive 5,000 têtes de bétail, les enchères sont très lentes. Les bouchers ne font d'achat que l'après-midi. Ils achètent des bestiaux de ranch d'un côté, et des animaux américains de l'autre. S'il est lundi et que quatre ou cinq navires doivent arriver le vendredi ils attendent que le marché soit mieux fourni. Ces bouchers sont bien renseignés et savent combien d'animaux sont en route. Les maisons Armour, Swift

et Morris dépensent des millions pour établir des étaux de bouchers où se vend le bœuf américain, afin de faire concurrence aux bouchers anglais, et ils tentent ainsi d'arrêter l'abaissement du prix sur le marché.

J. A. MAHARG, Moosejaw, Saskatchewan, est appelé et interrogé.

Par le Président:

Q. Depuis combien de temps demeurez-vous dans l'Ouest?—R. Depuis environ 22 ans.

Q. Représentez-vous quelque intérêt spécial?—R. Je suis président de la *Saskatchewan Grain Growers Association.*

Q. Vous connaissez l'objet de cette enquête?—R. Oui. Je ne pense pas qu'il reste beaucoup à dire. Je voudrais corroborer la déclaration faite par M. Greene. Il a exposé bien clairement les conditions qui existent dans l'Ouest actuellement. M. Greene a sans doute été très optimiste. Nous sommes tous ainsi dans l'Ouest et nous cherchons toujours le beau côté des choses. Je voudrais toucher à la question du manque de concurrence dans les moyens de transport dans l'Ouest. Nous croyons que ce point aurait été résolu en grande partie par l'adoption du traité de réciprocité. La haute muraille de la protection entre les deux pays limite l'échange entre eux. Les chemins de fer américains ont maintenant très peu de chose à espérer à cause du tarif élevé. Je désire démontrer quel en est l'effet sur la culture mixte dans les provinces de l'Ouest, particulièrement dans la Saskatchewan. Cela nous affecte plus qu'aucune autre des provinces de l'Ouest. Je ne pense pas qu'il y ait divergence d'opinions quant à la nécessité de la culture mixte. Nous devons y arriver tôt ou tard. On a dit: "Pourquoi ne pratiquons-nous pas l'élevage?" Je ne pense pas qu'il me soit nécessaire d'insister longuement sur ce point. Il a été clairement démontré qu'il n'a pas été très profitable. J'ai eu un entretien avec un monsieur d'Alberta qui est allé là avant qu'il y eût des chemins de fer, et il m'a dit qu'il ne croyait pas qu'il y ait plus de deux ou trois hommes dans l'Alberta qui aient réellement réalisé quelque profit avec l'élevage du bétail dans cette région. Bon nombre ont réussi à faire leur vie, mais c'est tout. Il dit que maintenant qu'il n'y a plus de ranchs libres, il est à peu près impossible de tirer quelque chose de l'élevage du bétail. Cela s'applique à la Saskatchewan aussi bien qu'à l'Alberta. Le bœuf est à peu près la seule branche de culture mixte qui permette l'exportation de l'Ouest. Les autres lignes sont empêchées à cause des taux de fret. Vous pouvez obtenir de meilleures conditions de transport sur des charges de bœuf que sur tout autre article et, hors le grain, c'est la seule chose qui puisse être exportée avec bénéfice. Il est nécessaire que nous ayions d'autres lignes. Les manufacturiers reconnaissent que ce sont les lignes accessoires qui apportent le bénéfice.

Par l'honorable M. Bell:

Q. Quelles sont ces lignes accessoires?—R. Les gens d'ici devraient savoir quelles sont les lignes accessoires dans la culture mixte. J'ai l'idée que c'est tout ce que votre pays peut produire, les fruits, etc. Nous n'avons pas de marché dans l'Ouest pour les légumes, les pommes de terre et choses de ce genre, à part le marché local. Un cultivateur doit avoir une certaine quantité d'aide, et ces lignes accessoires peuvent la lui donner. Une autre perte qu'il est difficile d'évaluer, c'est l'épuisement des terres de l'Ouest par la production continuelle du blé, et nous sommes forcés de nous y adonner parce que nous ne pouvons avoir de marché pour ces autres articles. Nous ressentons cette perte à un haut degré actuellement, mais le changement viendra tôt ou tard. Nous sommes aussi anxieux de nous livrer à la culture mixte que nos conseillers de l'Est. Les habitants de l'Est ne sont pas les seuls qui se tourmentent à ce sujet. Etant sur les lieux, nous savons parfaitement qu'elle ne peut se pratiquer avec avantage.

Q. Cela se pratique dans l'Est?—R. Oui.

Q. Comment cela se fait-il?—R. La distance jusqu'au marché est plus courte.

Q. Ils ont un marché domestique?—R. Jusqu'à un certain point; j'ai constaté qu'ils retirent très peu actuellement de la culture mixte. Cela me frappe que nous, dans l'Ouest, serons forcés de pratiquer la culture mixte pour fournir aux gens de l'Est quelques-uns des articles dont ils manquent actuellement. Pendant que le manque de marchés plus considérables nous garde en arrière, il y a d'autres points. L'un d'eux est le coût supplémentaire de l'équipement pour culture mixte. Je puis donner des chiffres indiquant le coût des machines et des bâtiments nécessaires pour la culture mixte en sus de la simple culture du grain. Pour rendre la culture mixte profitable, il faut augmenter les dépenses; il faut payer des taux prohibitifs, ainsi que des gages plus élevés pendant la saison de travail. Il est difficile de garder de l'aide au temps convenable si l'ouvrier n'est pas assuré d'un emploi permanent, et nous sommes affectés de cette manière. Nous avons à payer des gages élevés pendant les mois de printemps, d'été et d'automne. Un autre embarras sérieux, c'est que nos jeunes gens sont empêchés de se livrer à la culture beaucoup plus qu'autrement s'ils pouvaient se procurer leur équipement à un prix raisonnable. Nombre de nos jeunes gens s'en vont dans les cités. Ils vont dans l'Ouest avec l'intention de s'établir sur une terre; mais lorsqu'ils calculent le montant que leur établissement leur coûtera, ils s'arrangent avec quelque autre personne pour faire le labourage nécessaire sur leur terrain; ils vont dans quelque centre et obtiennent de l'emploi. C'est une chose qui est à regretter. Ces jeunes gens sont forcés d'aller dans les cités pour gagner le montant additionnel requis pour commencer leurs opérations. La même chose s'applique aussi à l'autre sexe jusqu'à un certain point, et il devient difficile de se procurer l'aide domestique. Les cultivateurs ont très peu à faire pendant six mois de l'année. Ils se rendent compte qu'ils n'ont pas les moyens d'avoir des domestiques à cette époque de l'année, et lorsqu'ils ont besoin d'aide, les gens sont rendus dans les villes et cités. Cela, je pense, n'est pas un avantage pour la génération en général.

Par l'honorable M. Bell:

Q. Vous avez déploré le coût supplémentaire pour monter une ferme pour la culture mixte, mais vous n'en avez pas donné la raison?—R. Une raison est le prix additionnel qu'il faut payer pour les machines à cause du droit et du fret.

Q. Vous voulez des instruments aratoires en franchise?—R. Je crois que cela aiderait considérablement dans la circonstance.

Q. Vous aimeriez à tout avoir en franchise?—R. Nous voudrions en avoir une distribution équitable. Nous ne voudrions pas avoir l'avantage sur d'autres industries Nous sommes prêts à combattre à ciel ouvert.

Q. Vous donneriez le libre-échange à tout autre en même temps?—R. Nous sommes très désireux de donner à tous le même avantage qui nous est donné.

Q. C'est le point que vous voulez établir?—R. Nous sommes bien prêts à donner cet avantage. A cause du droit, notre matériel doit être apporté d'une longue distance.

Q. N'espérez-vous pas voir ces choses faites dans votre propre province quelque jour?—R. On devra trouver quelque moyen de réduire le taux de transport sur la matière brute.

Par le Président:

Q. A part la culture du blé, vous ne pouvez pas exercer avec profit d'autre industrie que l'élevage du bétail?—R. J'ai dit que c'était la seule autre industrie que nous puissions exercer avec profit. Nous ne pouvons produire que les petits fruits; nous faisons venir les pommes de la Colombie-Britannique, de Washington, de l'Orégon et aussi de l'Ontario.

Q. Quel est le taux des gages pendant l'été dans votre région?—R. Pendant sept ou huit mois, de $35 à $45 par mois et la pension.

Q. Peut-on cultiver les fruits dans le Minnesota?—R. Dans le Minnesota-Sud. En dehors des premiers mois de l'hiver et à l'automne, tous nos fruits viennent de l'Orégon et de Washington.

Q. Pouvez-vous vous procurer tous vos effets dans la Colombie-Britannique?—R. Nous en obtenons une grande quantité de Washington et de l'Orégon. Nous payons plus à Alberta pour les bardeaux de la Colombie-Britannique que vous ne payez en Ontario.

Par l'honorable M. Young:

Q. Les importations de fruits dans votre région doivent être assez fortes?—R. Oui, et elles augmentent continuellement.

Q. Avez-vous étudié le prix du grain comparé aux prix de l'autre côté?—R. Oui, je n'hésite pas à corroborer la déclaration de M. McKenzie. Lors de notre convention nous avons eu une déclaration assermentée des prix aux balances d'un côté de la ligne et de l'autre, aux élévateurs des deux côtés de la ligne dans la même ville. Dans certains cas il y avait une différence de 40 cents le boisseau. C'était pour notre blé léger.

Le comité s'ajourne à 2.30 heures de l'après-midi.

Le comité reprend sa séance à 2.30 heures de l'après-midi.

George Lane, est rappelé.

Nous n'avons pas beaucoup de moutons dans ces trois provinces, et nous faisons venir la viande de la Nouvelle-Zélande et des Etats-Unis. Nous avons à faire la comparaison entre les Etats-Unis et le Canada pour faire voir pourquoi il devrait y avoir des relations commerciales entre les deux pays. Il y a eu assez de grain d'endommagé dans la Saskatchewan et l'Alberta pour nourrir un million de moutons. L'automne dernier, on en a amené un certain nombre, mais pas assez pour faire quelque bien. Si ce n'était de la laine, nous pourrions payer le droit en fret, mais la laine est tellement plus dispendieuse aux Etats-Unis que nous tondons les moutons avant de les amener ici. Le prix de la laine est de 8 à 12 cents plus élevé aux Etats-Unis qu'au Canada. Quand la laine était cotée à 13 cents à Lethbridge, elle se vendait 24 cents aux Etats-Unis. C'était la même espèce de moutons, un croisement entre le Mérino et le Southdown, un mouton à laine courte. Nous achetons un troupeau de moutons et les amenons jusqu'à Shelly-Junction où nous les faisons tondre; nous vendons la laine aux Américains et expédions les animaux de l'autre côté de la ligne le lendemain. Je calcule que sur 40,000 moutons la différence se monte à environ $20,000. Ils tondent 7½ à 8 livres de laine sur chaque bête.

Par le Président:

Q. Lorsque vous avez nourri ces moutons qu'en faites-vous?—R. Nous pensons que nous avons assez de criblures aux moulins et aux élévateurs pour nourrir de trois à cinq millons de moutons. Le moulin à Moosejaw brûlait les criblures et nous avions à rencontrer le prix de la houille. Une partie des criblures était envoyée à Saint-Paul et Minneapolis ou l'on nourrit des milliers de moutons. Nous eûmes quelque difficulté avec les règlements de quarantaine. J'aillai à Washington et je proposai au gouvernement de nourrir avec du maïs tant de bestiaux dans les états de l'Iowa et de l'Illinois. J'avais des chiffres pour démontrer au gouvernement que ce serait un profit pour le chemin de fer de les transporter et pour le cultivateur de les nourrir, en même temps que ce dernier en tirerait profit sur sa terre. On ne voulut rien entendre. Je voulais les nourrir en enclos pendant quatre-vingt-dix jours et les expédier ensuite en Angleterre, mais on ne voulut pas me permettre de le faire. Pendant quelque temps le secrétaire Wilson parut vouloir y consentir, mais finalement on refusa. Un an ou deux plus tard, je trouvai l'occasion de nourrir un lot de moutons avec ces criblures aux élévateurs; je voulais en tirer profit, de sorte que je décidai d'acheter ces criblures à Fort-William pour les donner aux moutons. J'ai toute une liasse de correspondances à ce sujet. P. C. Powers, un homme vingt fois millionnaire, et moi

voulions acheter toute cette matière, nous proposions de pratiquer l'élevage des moutons et d'avoir ensuite un marché à Minneapolis ou à Chicago, mais le gouvernement d'ici ne voulut pas le permettre; il s'opposa à notre projet, et je fus incapable de rien faire.

Q. Cela se résume à ceci, si je comprends bien: s'il n'y avait pas eu de droit sur les moutons importés au Canada cet automne, l'Ouest aurait pu en acheter une énorme quantité et les nourrir dans les provinces de l'Ouest?—R. Exactement. De plus il n'en reviendra rien. Nous avions un lot de grain tout battu et il a été laissé à terre. Il a été battu il y a un mois.

Par l'honorable M. Talbot:

Q. Si la réciprocité avait été adoptée, l'élevage des moutons aurait-il été encouragé et aurait-ce été une industrie avantageuse dans l'ouest du Canada?—R. Certainement, et aurait constitué une industrie très considérable. Depuis aussi longtemps que je me rappelle, le prix de la laine au Canada a tué l'industrie de l'élevage. Je veux que cela soit bien distinctement compris: prenez quelqu'un qui possède de grands troupeaux de moutons aux Etats-Unis; il calcule un dollar par année pour leur entretien et il compte toujours sur la laine pour payer cet entretien. Un dollar par tête paye l'entretien d'un mouton aux Etats-Unis; mais au Canada, si vous perdez 50 cents avec la laine l'opération est impossible.

Par l'honorable M. Bell:

Q. Vous n'avez que 50 cents pour la laine?—R. Eh bien, règle générale, nous recevons environ 50 cents et devons payer la tonte. A Lethbridge et autres points importants la laine rapportait 13 cents, contre 24 cents aux Etats-Unis.

Q. La laine lavée?—R. Non.

Q. Vous n'obtenez que 20 cents pour la laine lavée?—R. Pas la laine lavée, la laine dans la graisse. Treize cents est le prix le plus élevé que j'aie jamais connu là.

——En réponse au président, M. McKenzie a dit que le droit d'importation sur la laine était de trois cents la livre pour la classe de laine que nous produisons au Canada; le reste de la laine entre en franchise; mais il arrive que toute la laine qui vient en Canada entre en franchise.

M. Lane.—Nous avions à faire concurrence à l'Australie.

M. le Président.—Les Australiens, pour améliorer leurs animaux, achètent leurs béliers aux Etats-Unis et ils vendent leur laine aux Etats-Unis, où elle vaut plus que la laine des Etats-Unis.

M. Lane.—Certaines espèces de laine. Les meilleurs béliers qu'ils ont aujourd'hui aux Etats-Unis viennent d'Ontario.

L'honorable M. Talbot.—Je crois que le président voulait parler des Mérinos.

M. Lane.—Oui, je sais que l'Australie produit de la laine meilleure.

Par l'honorable M. Bell:

Q. Supposons que vous auriez amené ces moutons ici, qu'il n'y eut pas eu de difficulté pour les amener et les nourrir avec ce grain endommagé, où les auriez-vous vendus?—R. Pour avoir le meilleur prix, il aurait fallu les vendre aux Etats-Unis. Si nous les avions eus l'automne dernier nous aurions pu surpasser les Australiens et faire un peu de profit, je crois.

Q. Sur votre propre marché, ici?—R. Oui.

Par l'honorable M. Talbot:

Q. Vous vouliez l'essayer?—R. Je voulais l'essayer. J'ai été près de réussir.

Par l'honorable M. Pope:

Q. Est-il vrai que les Américains expédient le mouton sur ce marché aujourd'hui?—R. Oui, il est arrivé 2,500 moutons à Toronto le mois dernier. Ils les abattent à Toronto. Je pense que cela fait grand tort à notre pays, ne pouvant nourrir ces animaux. Je n'hésite pas à dire que c'est un péché; nous avons un grand pays et nous avons la matière. C'est comme laisser pourrir le grain sur le terrain.

Par l'honorable M. Young:

Q. Alors, l'industrie de l'élevage du mouton diminue?—R. Oui, elle diminue au Canada, comme celle de l'élevage du cheval et du bétail. L'industrie de l'élevage du cheval, du bétail et du mouton a diminué depuis les dix dernières années.

Par l'honorable M. Bell:

Q. En tant que le bétail et les chevaux sont concernés, n'est-ce pas en partie à cause de la perte des ranches libres?—R. Oh non, je ne le pense pas. C'est parce que la population a perdu confiance dans le marché. C'est ma conviction sincère.

Par l'honorable M. Talbot:

Q. Depuis deux ou trois ans des cents et des milles veaux ont été abattus dans le Nord-Ouest?—R. L'année dernière, 33,000 veaux ont été abattus dans la province de l'Alberta et ailleurs. Vous savez, M. Bell, que cela veut dire que l'on est allé dans l'Ontario et ailleurs, qu'on y a acheté des taureaux qui valaient de $100 à $150, des taureaux de race supérieure, qui ont servi les vaches, et on ne produisait que du bœuf, et on a vendu les jeunes veaux à aussi bon marché, ou à peu près, que si l'on vendait le veau de la petite vache Jersey que l'on trait. On est à faire disparaître la race Holstein—c'est la ruine.

JAMES S. WOOD, vice-président de la *Manitoba Grain Growers Association,* demeurant près de Portage-la-Prairie, cultivateur, est appelé et interrogé.

Par le Président:

Q. Depuis combien de temps êtes-vous au Manitoba?—R. Depuis trente ans.

Q. Vous savez quel est l'objet de cette enquête?? Veuillez exposer votre cas. Nous vous poserons ensuite quelques questions?—R. Je n'ai pas préparé de notes. Je ne savais pas que je serais appelé comme témoin ici. Je n'ai rien avec moi, les détails sont généralement laissés entre les mains de nos secrétaires. Je pense que la cause a été bien exposée devant vous. Il y a quelques points que je pourrais développer. J'ai entendu ce matin les témoins parler de taux de fret, dire comment on peut prendre les bardeaux de l'Ouest, les porter dans Ontario et les y vendre à meilleur marché. Il en est de même de la farine. Nous avons perdu beaucoup sur la farine en n'ayant pas la réciprocité. Nous produisons le meilleur blé du monde; il est traité à nos portes, presque, et il est exporté en Angleterre où il est vendu à 20 cents le sac meilleur marché que nous pouvons l'acheter au moulin, pratiquement. C'est pénible pour nous, cultivateurs. Nous devons acheter notre farine, l'ouvrier doit acheter sa farine, et plus le coût de la vie est élevé, plus la main-d'œuvre est dispendieuse, et tout retombe sur nous. Vous pouvez aisément comprendre que nous avons en dernier lieu à payer les augmentations dans le coût de la vie. Prenez les grèves. Les gens se mettent en grève pour obtenir des gages plus élevés, les manufacturiers haussent les prix de leurs produits manufacturés vendus au marchand de gros, celui-ci augmente les prix au marchand de détail qui, à son tour, augmente les prix au consommateur. La grande classe des consommateurs est celle des cultivateurs, qui fournissent l'argent. On parle de réduire le coût de la vie. Le moyen de faire cette réduction et de rendre la vie plus facile en ce pays est de faire disparaître la cause de l'augmentation des prix. Prenez

la farine. Quelle est la cause de la hausse du prix de la farine. Rien autre chose que les droits. S'il n'y avait pas de droits, nous aurions notre farine à meilleur marché; nous pourrions l'importer à meilleur marché de Minneapolis, parce qu'il ne s'en suit pas nécessairement que, parce que nous demandons un prix plus élevé pour notre blé, nous augmentons le prix au consommateur—le profit est pour l'intermédiaire. Le meunier obtient notre blé à meilleur marché qu'il ne peut se le procurer de l'autre côté de la frontière. Nous savons que personne ne peut le nier, et cependant il nous demande plus cher pour sa farine. Ne tire-t-il pas un profit plus fort que le manufacturier de l'autre côté? Certainement, oui. Je ne sais si j'ai bien expliqué le point. Je suis prêt à répondre à toute question que l'on voudra me poser sur ce point.

Par l'honorable M. Bell:

Q. Croyez-vous que le meunier qui fait la farine a une avance à cause du droit? —R. Je ne le pense pas, j'en suis très certain. Il n'y a pas à s'en tirer. Nous protégeons ces gens et c'est la manière dont ils nous traitent.

Q. Bien que nous produisions un surplus de blé dans ce pays?—R. Bien que nous produisions un surplus de grain dans ce pays, nous avons à payer énormément cher pour notre farine. N'est-ce pas remarquable?

Q. La meunerie n'est-elle pas exagérée?—R. Ce que je sais, c'est qu'on nous surcharge, si c'est là ce que vous voulez dire.

Par l'honorable M. Kerr:

Q. On vous surcharge?—R. Rappelez-vous que les gens qui agissent ainsi achètent leur blé à très bas prix, et ils n'ont pas le droit de traiter ainsi la population; ils obtiennent le blé aux prix de la rue.

Q. Qui agit ainsi?—R. La compagnie *Lake of the Woods* et les moulins Ogilvie.

Q. Achetez-vous de la farine américaine?—R. Nous ne le pouvons pas à cause du droit. Si le droit était enlevé, nous aurions la farine à beaucoup meilleur marché.

Par l'honorable M. Bell:

Q. De la farine aussi bonne que la farine canadienne?—R. Aussi bonne que la farine canadienne. Elle est assez bonne pour la population américaine, elle devrait être assez bonne pour nous. Je crois que les Américains sont bons meuniers.

Q. Ne produisons-nous pas dans nos moulins la meilleure qualité de farine?—R. Nous n'avons jamais eu l'occasion de comparer notre farine avec celle des autres.

Par l'honorable M. Talbot:

Q. N'est-ce pas un fait que les meuniers de l'Ouest, vendent cette farine à meilleur marché à Liverpool qu'ici?—R. Non seulement à Liverpool, mais dans le centre de l'Angleterre ils vendent la farine à 20 cents le sac meilleur marché qu'à nous. Je puis faire venir celui qui l'a vendue et il confirmera ce que je dis.

Par l'honorable M. Pope:

Q. Quels sont les droits sur la farine venant au Canada?—R. Soixante-quinze cents par baril; je parle de mémoire.

Nous avons pratiqué l'élevage sur une assez grande échelle; les prix étaient bas, si bas que l'industrie ne nous rapportait guère, mais nous faisions tout ce que nous pensions pouvoir nous aider. Nous avons essayé la culture mixte. On nous avait recommandé de le faire. Ce sont généralement ceux qui n'en connaissent rien qui nous conseillent. Ceux assis dans un bureau, les pieds sur le radiateur, nous demandent: "Pourquoi ne faites-vous pas de la culture mixte?" Nous élevions du bétail et il se vendait à un prix excessivement bas. Les animaux de trois ans se vendaient pour $20, et ainsi de suite. Une année, les Américains manquèrent de viande, ils vinrent

dans le pays et l'un d'entre eux me demanda d'acheter des animaux pour lui. Je me mis à la besogne et au commencement je les obtins à huit ou dix dollars par tête, les animaux d'un an. Il avait à payer les droits pour les entrer aux Etats-Unis. Je payais en proportion pour les animaux plus âgés, ceux de deux et trois ans. Ce commerce dura quatre ou cinq ans; à la fin, je payais le double.

Par l'honorable M. Young:

Q. Combien d'animaux sont-ils sortis du pays?—R. Je ne sais. J'en achetai mille têtes; mais, chose remarquable, les Gordon et Ironside ne purent jamais donner qu'un bas prix avant l'arrivée des Américains; ils voulurent alors leur faire concurrence, et lorsque j'achetais pour les Américains on me dit bien candidement que je manquais absolument de loyauté. Je demandai pourquoi et on me dit: "Comment, sortir ces jeunes animaux du pays? Vous devriez les laisser ici jusqu'à l'âge de trois ans, en faire du bétail d'exportation, les exporter en Angleterre."

Par l'honorable M. Talbot:

Q. Avez-vous reçu cet avis de Gordon et Ironside?—R. Non, de mes voisins. Je ne sais s'ils sont cultivateurs, mais des gens des alentours de chez moi. Ils me dirent: "Vous ne devriez pas expédier ces animaux chez les Américains, mais les garder jusqu'à ce qu'ils soient plus vieux." Je leur répondis qu'ils auraient de la difficulté à convaincre les cultivateurs, lorsque ceux-ci pouvaient avoir autant d'un bouvillon d'un an que d'un bœuf de trois, qu'ils devaient les garder pendant encore deux ans. D'autres me disaient: "Vous ne devriez pas vendre aux Américains, mais à Gordon et Ironside." Je répondis que, à mon idée, il valait beaucoup mieux les vendre aux Américains, pour faire place sur le marché aux animaux qui devaient venir. Certaines gens semblent penser que vous ne devriez pas vendre une chose à quelqu'un parce qu'il la désire. Je suis d'avis que lorsque nous avons un surplus de produits, la meilleure chose à faire est de nous en défaire, afin d'avoir un marché prêt pour tout ce que nous pourrons produire plus tard. Après un temps, cette pénurie sur le marché américain cessa, et la concurrence ne fut plus possible à cause du droit. Je ne doute pas que, s'il n'y eût pas eu de droit, ils auraient continué à acheter le bétail ici et nous aurions eu un marché alternatif.

Par l'honorable M. Pope:

Q. Quand avez-vous acheté ces animaux de trois ans à vingt dollars par tête?—R. J'ai commencé en 1897 ou 1898 et j'ai acheté pendant quatre ans; je pense que mon dernier achat date de 1902. Maintenant ces Américains, après nous avoir payé ces prix, devaient payer les droits pour amener les animaux de l'autre côté de la frontière. Ils payaient un droit fixe sur les animaux d'un an, et 27½ sur les animaux plus âgés. Quant à la culture mixte, il y a beaucoup à dire contre. En premier lieu, nous devons avoir de bons bâtiments. Vous croiriez que, si le gouvernement, ou ceux qui gouvernent le pays, veulent que nous pratiquions la culture mixte, ils nous rendraient la chose facile; mais il n'en est pas ainsi. Nous obtenions le bois à un peu meilleur marché, mais je pense que la classification le faisait plus cher, et nous avons beaucoup de peine à avoir même le bois commun sans droits. Nous devons avoir de bons bâtiments pour les bestiaux; nous devons avoir des clôtures pour les garder; et, non seulement cela, maintenant que le terrain renchérit, nous n'obtenons pas notre nourriture d'été à aussi bon marché. Lorsque le terrain était moins dispendieux il y avait des terrains vacants et nous pouvions y conduire nos bestiaux. Maintenant, tous les terrains sont pris et il nous faut ensemencer; et pour ensemencer la terre à $40 l'acre pour l'usage du bétail, nous devons demander davantage pour nos produits, ou nous aurons le dessous. Si le terrain vaut $40 l'acre et s'il nous faut l'ensemencer pour l'usage du bétail, nous ne pouvons le faire à moins d'avoir un marché libre; il y a trop de capital engagé.

Par l'honorable M. Bell:

Q. Vous dites que le terrain devient plus rare; est-il acheté?—R. Oui, acheté, labouré et ensemencé de blé. On se sert de grandes machines à vapeur et on laboure une section en peu de temps, toute pour le blé.

Q. Cela doit être profitable, ou on ne le ferait pas?—R. Eh bien, cela sera avantageux pour un temps.

Q. Pensez-vous qu'il soit moins dispendieux de labourer à la vapeur?—R. Je ne puis répondre parce que je n'ai jamais fait de labourage à la vapeur. Je sais certainement qu'il est meilleur marché de défoncer le terrain à la vapeur, mais après cela je ne saurais dire; on défonce ce terrain très vite.

Q. Je suppose que c'est l'une des raisons pour lesquelles on se sert de ces machines; si vous voulez préparer plusieurs acres, vous devez employer quelque moyen rapide?—R. Non seulement cela, mais les acheteurs achètent le terrain vierge, le préparent pour la récolte et le vendent à un prix beaucoup plus élevé; ils le vendent peut-être avant de faire la récolte. Quelquefois le terrain est détenu par des spéculateurs qui y mettent une machine pour le défoncer et espèrent trouver un acheteur qui leur paiera $15 pour le défonçage qui leur a coûté $10.

Une autre chose qui rend difficile l'entreprise de la culture mixte, c'est la question de la main-d'œuvre. Il y a beaucoup à faire et les gages sont très élevés. Il faut rester près des animaux et les bien traiter si l'on veut de bons retours. Autre chose, c'est que depuis quelques années il a été très difficile de trouver du fourrage à bas prix dans notre région. Dans l'Ouest, il y a quantité de grain à bon marché qui se perd; mais chez nous le prix de l'orge a monté, et si vous donnez au bétail de l'orge à 50 cents, vous devez avoir un bon marché, ou vous devez enlever les restrictions du marché, et avoir un bon marché libre, ou vous ne réaliserez pas de profit; et si vous ne réalisez pas de profit il est inutile de vous engager dans la culture mixte. Lorsque j'ai fait de la culture mixte déjà, on m'a offert de deux à deux et demi à l'automne, et trois et demi au printemps pour du bétail. On m'a offert moins de $30 pour un animal de quatre ans.

Par l'honorable M. Pope:

Q. Il y a quelques années de cela?—R. Seulement trois ou quatre ans. Le prix est meilleur maintenant parce qu'il n'y a plus d'animaux. Si nous faisions de l'élevage de nouveau et réalisions un surplus, je ne doute pas que le prix tomberait. Lorsque nous avons des pommes de terre en abondance, nous devons les jeter, et lorsque nous n'avons pas des pommes de terre en abondance, le prix monte à $2 le boisseau. M. Lane a fait une déclaration que je veux corroborer, relativement au bétail. Si nous avions un bon marché, il n'y a pas de raison pourquoi nous ne ferions pas un succès de la culture mixte. Le bétail canadien est meilleur que le bétail américain. J'ai acheté pour le compte d'un Américain, et il préférait les animaux canadiens. La prairie dans le Dakota-Nord est beaucoup la même que celle du Manitoba, et ils achètent leurs animaux de nous pour les élever chez eux. Cet Américain m'a déclaré que même s'il pouvait acheter à aussi bon marché de l'autre côté il viendrait chercher ses animaux au Canada. Le droit nous empêche d'avoir un marché stable. Nous ne pouvons vendre de pommes de terre. Il y a un an au printemps dernier, j'avais 200 boisseaux de pommes de terre et je n'étais qu'à cinquante milles de Winnipeg, mais le taux de fret était si élevé que je ne pouvais les vendre sur le marché de Winnipeg parce que je n'aurais obtenu que 21 cents le boisseau. Dans le cours de deux mois le prix monta à $2, simplement parce que nous avons eu une année de sécheresse. Si le droit était enlevé, nous pourrions cultiver des pommes de terre et les expédier de l'autre côté de la frontière.

Par l'honorable M. Bell:

Q. Où les vendriez-vous?—R. A Minneapolis. Si on peut les expédier d'Irlande à Ontario, nous devrions pouvoir les expédier à Minneapolis. Si nous étions sûr d'un marché nous en aurions une bonne récolte chaque année. Tout va par sauts, comme le manque d'un marché ferme.

Q. N'en est-il pas ainsi partout?—R. Oui, là où il n'y a pas de marché ferme.

Q. Je suppose que c'est le cas aux Etats-Unis?—R. Ils ont un marché protecteur, et ils doivent savoir mieux.

Q. C'est le marché que vous voulez avoir?—R. Les prix sont généralement élevés là quand ils sont bas chez nous. Les marchés seraient au même niveau si le droit était enlevé. J'ai appris, depuis le commencement de cette enquête, que le cultivateur était protégé. Ce n'est qu'une protection supposée, et nous préférerions ne pas l'avoir. Nous ne pouvons être protégés lorsque nous avons un surplus.

E. C. Drury, Barrie, Ontario, est appelé et assermenté.

Par le Président:

Q. Quelle est votre occupation?—R. Cultivateur. Je suis deuxième vice-président du Conseil Canadien d'Agriculture.

Q. Pouvez-vous nous donner quelques raisons pour lesquelles la réciprocité serait nuisible ou utile au Canada?—R. Je pense qu'elle nous serait assurément utile parce qu'elle élargirait notre marché. J'ai entendu l'honorable sénateur Bell mentionner le lait. Je suis quelque peu intéressé dans la fourniture de crème douce à la cité. Dans ce commerce spécial, ce serait une grande amélioration d'avoir accès aux cités américaines à travers le lac. Toronto contrôle le commerce de crème douce pour l'Ontario. Bien que le prix payé aux cultivateurs soit assez satisfaisant, c'est un commerce spécial qui demande des soins spéciaux, et les prix payés de l'autre côté de la ligne sont plus élevés que ceux payés ici. Nous vendons la crème à tant la livre de gras de beurre. D'après notre contrat, cet hiver, nous avons reçu moins par livre de gras de beurre dans la crème douce que nous aurions obtenu si la crème eût été convertie en beurre. Le prix le plus élevé atteint a été 38 cents la livre, ce qui représente 34 cents par livre de beurre. Dans la fabrication du beurre il entre 16 pour 100 d'eau et de sel. La crème douce demande des soins particuliers. Vous ne pouvez donner aux vaches indifféremment toute nourriture, et la production de cette classe de crème donne un trouble considérable. La laiterie de la cité de Toronto pratiquement contrôle le commerce pour l'Ontario et nous devons prendre ce qu'elle nous donne; elle tient le prix de la crème au-dessus de celui du beurre juste assez pour garder les gens dans ce commerce. Le beurre a monté jusqu'à 38 et 39 cents la livre.

Par le Président:

Q. Comment reliez-vous cela à la réciprocité?—R. Naturellement, le droit sur la crème pour la fabrication du beurre est peu élevé. Si l'on enlevait les droits sur tous les produits de laiterie nous aurions un marché plus considérable, et il n'y a pas de doute que nous pourrions expédier la crème et le beurre à Buffalo et aux Etats qui bordent les lacs. Je garde un troupeau de moutons et j'engraisse des agneaux pour le commerce du printemps. Il est bien vrai qu'on a tué des agneaux à Toronto des agneaux des Etats-Unis, mais ils sont décidément de classe inférieure. Le plus haut prix est payé sur le marché de Buffalo pour le mouton canadien.

Q. N'est-il pas vrai que l'agriculture est la plus grande industrie dans l'Ontario?—R. Je pense que oui.

Q. Quel marché avons-nous outre le marché domestique?—R. Dans presque chaque ligne notre marché se trouve en Angleterre.

Q. Y a-t-il des limitations aux demandes du marché britannique pour les produits que nous devons fournir?—R. Je pense que oui. Nous devrions produire plus que la Grande-Bretagne ne consomme.

Q. Après la Grande-Bretagne, quel est notre marché le plus naturel?—R. Les Etats de la Nouvelle-Angleterre pour la partie orientale du Canada.

Q. La question d'un droit sur les produits agricoles a-t-elle été avantageuse ou désavantageuse au cultivateur canadien?—R. A mon avis, le droit est assurément nuisible.

Q. La production du blé a-t-elle aûgmenté? Si elle augmente dans la proportion des années passsées, quel sera le résultat dans quelques années à venir si nous n'obtenons pas d'autres marchés que celui de la Grande-Bretagne?—R. Je penserais que le marché britannique serait encombré.

Q. Alors, pensez-vous qu'il serait très avantageux pour le cultivateur canadien d'obtenir libre accès au marché américain?—R. Oui. A mon avis, le marché le plus naturel pour le blé de printemps du Canada serait celui établi au sud de nous, afin de mêler ce blé au blé d'automne américain. Les Etats-Unis produisent très peu de blé de printemps de première qualité.

Q. Quelles sont vos raisons pour en venir à cette conclusion?—R. Pour moudre le blé américain d'automne, il faut le mélanger, comme nous le faisons dans l'Ontario. Pendant plusieurs années, j'ai exploité un moulin de farine à la campagne. Il est nécessaire de mélanger le blé dur du printemps avec le blé tendre pour produire un blé assez fort pour les fins de la fabrication du pain. Il me parait tout naturel que les Etats-Unis cherchent à s'approvisionner de ce blé au Canada. Ils ne peuvent le cultiver très loin au sud et, comme question de fait, ils ne le produisent pas. Le blé produit dans la plupart des Etats-Unis tombe sous l'appellation de blé tendre.

Q. D'où viennent naturellement nos légumes hâtifs?—R. Du sud.

Q. Serait-il nuisible au producteur canadien que les légumes du sud soient admis en franchise?—R. Je ne le croirais pas.

Q. Cela s'appliquerait-il aussi aux fruits?—R. Oui.

Q. Connaissez-vous plusieurs cas où la réciprocité serait très avantageuse pour le cultivateur canadien et la population canadienne relativement à ces produits naturels?—R. Certainement, je connais plusieurs cas.

Q. Savez-vous un seul cas où la réciprocité serait désavantageuse?—R. Non. Le seul grain que nous avons à mettre sur le marché dans l'Ontario est l'orge. Comme cultivateur pratique, je dois cultiver l'orge, que je l'aime ou non. Comme nourriture, je ne l'aime pas du tout, c'est à peu près le plus pauvre grain que nous puissions produire comme nourriture. Les chimistes nous disent que c'est une assez bonne nourriture, mais mon expérience m'enseigne que ce grain vaut très peu comme tel. Je suis forcé de cultiver l'orge parce que c'est le seul grain sur lequel je puis compter pour avoir en même temps du trèfle. Si nous le donnons en nourriture, nous le faisons à perte. Si nous pouvions trouver un marché aux Etats-Unis pour notre orge et employer l'argent à l'achat de quelqu'autre grain pour nourriture nous serions décidément les gagnants. L'automne dernier nous vendions l'orge à 80 et 90 cents, et au même temps elle se vendait $1.20 et $1.25 sur le marché américain, à Buffalo. On me dit que l'orge d'Ontario se vend à prime sur le marché de Buffalo. Il n'y a pas de raison pourquoi nous ne continuerions pas de cultiver l'orge. Notre marché naturel est de l'autre côté de la frontière et notre marché canadien est limité. Je crois que la même chose s'applique aux pommes. Nous sommes gênés par un marché restreint. Ceux de nous qui font le commerce des pommes sont très heureux que leurs pommiers leur soient laissés à la fin des opérations de l'année. La difficulté cette année résulte de l'expédition au Nord-Ouest de cent vingt wagons chargée de pommes de la Nouvelle-Ecosse, suffisante pour encombrer le marché. En ma qualité d'auditeur de notre association coopérative je dus m'occuper de l'affaire et je sais qu'il est bien connu que les pommes d'Ontario ont été vendues à pertes. Je sais qu'un marché plus grand empêcherait pareil encombrement imprévu.

Je constate que les jeunes bœufs de première qualité étaient cotés à Buffalo de $7.75 à $8. Les expéditeurs demandent de $6.50 à $7.50. A Toronto, les bestiaux de

première classe pour exportation étaient de $6.25 à $7.20, avec quelques pièces de Pâques de $7.40 à $8.15. Les prix du marché à Buffalo sont plus élevés qu'à Toronto. Généralement, il y a une différence considérable. Il n'est pas juste de comparer Toronto à Chicago. Plusieurs cultivateurs voient avec joie la perspective de la réciprocité. Des navets produits près de Guelph sont expédiés de l'autre côté malgré un droit très élevé. Ils se vendent aux Etats-Unis pour la table. Les cultivateurs de cette classe seraient très favorisés.

M. McKenzie est rappelé.

La question de l'exportation du blé des Etats-Unis est venue l'autre jour, et je constate que les Etats-Unis ont exporté 87,364,318 boisseaux de blé en 1910. Cela est pour l'exercice clos le 30 juin 1910 et comprend le blé et la farine, la farine comptant pour 4½ boisseaux de blé au boisseau ou 11.85 pour 100 de la production. En 1909, les Etats-Unis ont exporté 114,268,468 boisseaux, équivalant à 17.19 pour 100 de la production. En 1908, 163,043,669 boisseaux de blé. En 1907, 146,700,425 boisseaux de blé, équivalant à 19.95 pour 100 de la production. La moyenne pour les quatre ans est de 16.30 pour 100 de la production, et elle a été de 11.85 pour 100 l'année dernière. Si vous regardez vingt-quatre ans en arrière et prenez la moyenne de chaque période de cinq années, vous constaterez une diminution graduelle.

En 1904, les Etats-Unis n'ont exporté que 44,192,000 boisseaux de blé.

Q. Avez-vous les importations de blé aux Etats-Unis?—R. C'est un chiffre comparativement petit, qui ne fait pas beaucoup de différence sur le total.

A propos des chiffres relatifs des produits agricoles à Winnipeg, Minneapolis et Chicago, j'ai un état préparé d'après la compilation faite par le ministère du Travail du Canada, et je présume qu'il est à peu près exact.

Marché.	1906.	1907.	1908.	1909.	1910.	1911.	1906 to 1911.
Bœuf, quartier de devant—Winnipeg	·053	·060	·053	071	·0,4	·083	·064
Bœuf, quartier de derrière—Winnipeg	·075	·089	·079	·090	·107	·117	·090
Bœuf, carcasse—Chicago	·080	·084	·106	·109	·116	·107	·100
Veau—Winnipeg	·076	0·83	·074	·080	·0 2	·106	0·85
" Minneapolis	·078	·084	·084	·0 1	·106	·098	0·89
" Chicago	·103	·107	·109	·121	·135	·129	·117
Porcs préparés.—Winnipeg	·099	·090	·083	·101	·137	·120	·105
" " Minneapolis	·065	069	·062	·085	104	·086	·078
" " Chicago	·087	·096	·086	·099	127	·116	·102
Bouvillons, exportation de choix—Winnipeg	3·70	3·91	4 08	4·45	4·96	....	·422
Bouvillons, exportation de choix—Chicago	5·95	6 26	6·55	6·83	7·31	6·68	6 58
Veau, des wagons—Winnipeg	4 27	3·50	4·12	3·96	4·45	5 00	4 30
Bon au choix—Chicago	6·12	6 19	5·72	7·04	8·13	7·10	6 71
Porcs—Winnipeg	7·00	6·88	6 68	7·16	9 17	7·64	7 26
" Chicago	6·33	6·25	5 88	7·53	9·03	6·89	6·98
Beurre—Winnipeg	19	19	21	17	17	18	19
" Minneapolis	19	22	21	22	25	20	22
Œufs—Winnipeg	21	23	21	25	20	20	22
" Minneapolis	19	20	20	24	25	20	21
Farine—Winnipeg	2·34	2·63	3·10	3·17	3·01	2·78	2·85
" Minneapolis	2 04	2·35	2·66	2 83	2·75	2·45	2 51

Par le Président:

Q. Etes-vous bien sûr que c'est la même farine?—R. Ce sont les prix donnés. J'ai pris grand soin de comparer l'une à l'autre. J'ai ici un état publié mensuellement dans le recensement et les statistiques. Il donne le prix de la farine à l'Echange Marklane, Londres, le 27 février. La meilleure de Pilsbury à trois schellings et six pense—280 livres sterling. Brevets américains du printemps, trente schellings et six

pence à trente et un schellings et six pense. Brevets du Manitoba, vingt-six schellings et nef pence à trente schellings. Le prix au Manitoba est plus bas qu'à Minneapolis. La farine du Kansas, vingt-huit schellings à vingt- huit schellings six pence, environ deux schellings moins que la farine du Manitoba.

Q. Ce que vous prouvez, c'est que la population du Manitoba paie plus cher pour sa propre farine, chez elle, que les Américains pour la farine correspondante de l'autre côté de la ligne, nonobstant le fait que la farine du Manitoba se vend moins cher que la farine américaine de l'autre côté de l'océan?—R. Exactement. La farine du Manitoba qui s'est vendue $2.60 dans Mark Lane le 22 novembre, s'est vendue $3.10 à Winnipeg—98 livres. On me dit qu'elle se vend $3.50 à Calgary. Nous payions $3.10 pour la farine de meilleure qualité à Winnipeg et elle a été vendue à Ottawa pour $2.75. Notre ouvrier achète un sac de farine de sept livres et le paie 35 cents, et l'ouvrier à Manchester, Angleterre, peut acheter la même farine pour 22 cents. Le point que je veux établir est celui-ci: la *Lake of the Woods Milling Co.*, la *Ogilvie Milling Co.*, la *Western Milling Co.* et la *Maple Leaf Co.*, sont coalisées. Elles se procurent la matière première à 10 ou 15 cents le boisseau de moins que le meunier de Minneapolis et elles vendent leur farine en Angleterre à environ 6 cents par 100 livres de moins que le meunier de Minneapolis. Elles vendent leur farine à l'Angleterre à meilleur marché qu'à nous, simplement par ce qu'elles sont protégées. Nous avons ici un exemple qu'un pays protégé doit payer plus pour ce qu'il produit qu'un pays qui jouit du libre-échange.

Par l'honorable M. Bell:

Q. Et quoi des Etats-Unis?—R. La même chose, mais pas aussi mal que nous apparemment, parce qu'ils n'ont pas autant de confiance que le Canada dans l'industrie de la farine. En usant de cet arrangement commercial, le consommateur a l'avantage dans un pays jouissant du libre-échange parce qu'il peut se procurer la farine et la viande, et tous les produits alimentaires à meilleur marché que nous. Nous avons payé $491,134.98 de droits sur les viandes l'an passé. Je ne pense pas qu'il soit aucunement question que celui qui a mangé la viande ait payé ces droits. Nous avons payé $45,-519.81 en droits sur le beurre. Nul cultivateur ne peut dire qu'il en a tiré quelque profit, mais l'ouvrier a dû payer davantage. Nous avons payé $244,230.65 de droits sur le poisson. Si ce traité eût été mis en vigueur, personne n'aurait eu à payer ce droit. La principale raison pour laquelle la protection n'est pas avantageuse pour le cultivateur, c'est que nous produisons plus que nous ne pouvons consommer dans le pays. Une autre chose, c'est que le producteur ne vient pas en contact avec le consommateur. Nous vendons notre blé au Manitoba pour 1½ cent la livre et nous le rachetons sous forme de farine pour 3 cents. Il y a une différence dont ni le consommateur ni le producteur ne profite. S'il y avait libre-échange pour la farine, cette différence ne serait pas aussi grande. Nous vendons nos porcs à $5.50 et nous archetons le lard à 20 ou 25 cents la livre. N'est-il pas raisonnable de soupposer que le cultivateur devrait avoir 1 ou 2 cents de plus pour ses porcs, et que le consommateur de lard devrait l'avoir pour 5 cents de moins et que l'intermédiaire réaliserait encore un gain suffisant. Notre système protège l'intermédiaire et non le producteur ni le consommateur. La femme d'un cultivateur du Manitoba porte du beurre au magasin, à cent cinquante milles, et l'échange à 15 cents la livre pour des marchandises. Le consommateur paiera le beurre 25 cents la livre. La même chose pour les volailles et autres produits de la ferme. Dans le cours de l'automne de 1909, un de mes voisins alla acheter une machine à traction à gaz. Il découvrit qu'il pouvait acheter une machine fabriquée par Gould, Shapley et Muir, à Brantford, pour $2,400, livrée sur sa ferme. Il alla à Minneapolis et découvrit qu'il pouvait avoir la même classe de machine pour $1,900, le prix de gros, le prix du fabricant étant de $1,600. Il acheta la machine américaine et paya $400 de droit et de fret. La machine fut livrée sur sa

ferme pour moins que n'aurait coûté la livraison de la machine canadienne. Il arriva qu'ainsi il paya $400 de droits au gouvernement. S'il eût acheté la machine canadienne, cette somme serait tombée dans la poche du manufacturier et ni le gouvernement ni le cultivateur n'aurait réalisé de bénéfice. Maintenant, calculons combien de blé en valeur il eût à donner en échange de cette machine, comparativement à la quantité de blé que le cultivateur du Manitoba aurait eu à donner. Nous trouvons que, à cette époque, le blé valait 90 cents le boisseau à Winnipeg et $1.05 à Minneapolis. Le cultivateur du Minnesota aurait pu avoir cette machine en échange de 1,800 boisseaux de blé, et le cultivateur du Manitoba dut donner 2,400 boisseaux. Par conséquent, dans l'achat de cette machine à gazoline, 1,800 boisseaux de blé dans le Minnesota valaient autant que 2,400 boisseaux dans le Manitoba. J'ai pris des renseignements lors d'une visite à Saint-Jean, Dakota, une petite ville située à environ trois milles de la frontière. Pendant que je me trouvais là, vers le 3 ou le 4 décembre dernier, dans l'élévateur à grain, un cultivateur arriva avec une charge d'orge qu'il vendit à 92 cents. S'il avait apporté ce grain à Brandon, il n'en aurait eu que quarante cents le boisseau. Une lieuse McCormick de huit pieds se vend $150 à Saint-Jean, Dakota. La même lieuse coûte $175 comptant à Brandon. J'ai payé cette somme il y a un an l'automne dernier.

Par l'honorable M. Bell:

Q. Droit payé?—R. Oui. Un chariot de cultivateur coûte $75 à Saint-Jean, Dakota; à Brandon, le même chariot coûte $85.

Q. Peuvent-ils faire cela et payer les droits?—R. Eh bien, ils le font. C'est la même classe de chariot.

Q. Il y a 17½ pour 100 de droit sur ces chariots?—R. Les taux de fret ne diffèrent pas beaucoup. Maintenant, cela est en termes de dollars. En calculant en termes de boisseaux d'orge, cela est plus significatif. Un cultivateur du Dakota pourrait avoir une lieuse McCormick pour 163 boisseaux d'orge, tandis qu'un cultivateur du Manitoba aurait à donner 212 boisseaux. Un boisseau d'orge payerait huit gallons de pétrole à Saint-Jean, Dakota; mais les cultivateurs aux alentours de Brandon auraient à se contenter d'un peu plus d'un gallon pour un boisseau d'orge. Voici autre chose: La *Cockshutt Plough Co.*, de Brantford vend huit charrues ploysoes pour environ $500, à Minneapolis, où le blé se vend de $1 à $1.15; tandis qu'au Manitoba on demande $680 pour la même sorte de charrue. Un cultivateur du Minnesota peut avoir une de ces charrues pour environ 500 boisseaux d'orge, tandis que le cultivateur du Manitoba aurait à en donner 1,700 boisseaux pour la même sorte de charrue. Cela fait voir ce que nous avons à rencontrer dans l'Ouest si l'on se livre à la culture.

Q. Ces prix sont-ils réguliers, les prix ordinaires que vous avez cités, ou sont-ce des prix quelque peu exceptionnels?—R. Non, ce sont les prix réguliers. Je confesse, sans doute, que le prix de l'orge est anormalement élevé cette année, et que la différence entre les Etats-Unis et le Canada est plus grande que d'habitude. Mais quant au blé, à la farine et aux autres articles mentionnés, la différence des prix est à peu près la même depuis six ans.

Le comité s'ajourne à 4.20 heures à l'appel du président.

TAXATION ET RELATIONS COMMERCIALES.

SALLE DE COMITÉ N° 43,
29 mars 1912.

Le comité de la Taxation et des Relations commerciales a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Ce comité a été nommé très tard dans la session et, en conséquence, n'a pu poursuivre très loin les objets de ses recherches. Néanmoins, le comité s'est réuni plusieurs fois; il a entendu plusieurs témoins, venus principalement des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, et il a obtenu des renseignements importants.

Dans le court espace de temps mis à sa disposition, le comité n'a pu analyser les renseignements reçus et il serait prématuré d'en tirer une conclusion finale.

Le comité soumet les témoignages pris jusqu'à présent, et il recommande qu'un comité de même nature soit nommé, aussitôt que possible au cours de la session prochaine, pour continuer les recherches commencées qui, de l'avis du comité, promettent des résultats satisfaisants.

Comme il est impossible, à cette période avancée de la session, d'obtenir du comité mixte des Impressions du Parlement, l'autorisation de faire imprimer et distribuer en la manière ordinaire ce rapport et les témoignages obtenus jusqu'ici, votre comité recommande qu'il en soit imprimé 3,200 exemplaires comme annexe aux journaux du Sénat, et qu'ils soient distribués comme suit: –

1. Deux exemplaires à chaque sénateur et à chaque membre du Parlement.
2. 2,200 exemplaires au ministère du Commerce.

Le tout respectueusement soumis.

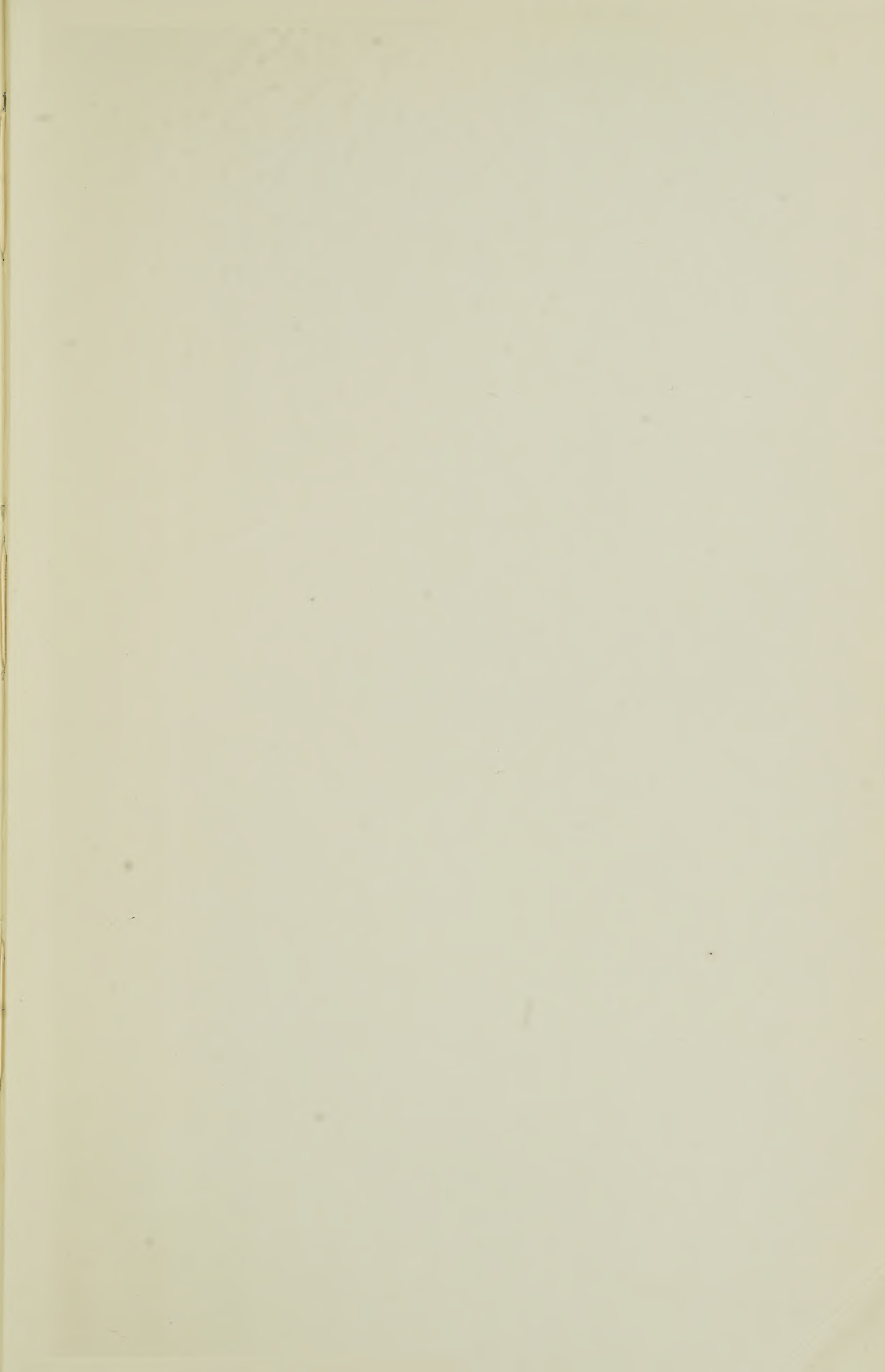
W. C. EDWARDS,
Président














GretagMacbeth™ ColorChecker Color Rendition Chart